

1 novembre 2012

1 novembre 2018

## **Preuves documentaires, avec des citations du Coran, des hadiths, des auteurs musulmans et occidentaux**

Il y a dans le coran de très nombreuses répétitions, et les quelques versets suivants ne sont qu'un extrait démontrant la haine farouche de l'autre, non musulman, que le coran professe.

Les hadiths sont extraits des deux collections réputées fiables et dont l'authenticité ne fait pas l'ombre d'un doute de deux savants respectés de l'islam : Bukhari et Muslim. La collection de Muslim a la particularité d'être classée par sujets et de contenir des hadiths très détaillés sur la toilette intime et les relations sexuelles, hadiths que l'on passerait volontiers sous silence, s'ils n'avaient été repris, au XXème siècle, et détaillés par l'ayatollah Khomeyni dans son [petit livre vert](#).

Les citations (certaines en anglais : avis aux traducteurs) sont organisés par sujet, en tête de chaque sujet les versets du coran, puis les hadiths. Pour éviter la lourdeur, les formules « que Dieu l'agrée », « que Dieu agrée le père et le fils » et « Paix et bénédiction de Dieu sur lui » ont été supprimées. La numérotation des hadiths de certains recueils repart de 1 à chaque livre, mais pas dans la traduction française.

Sont listés ensuite quelques déclarations de responsables islamistes, puis les réflexions de quelques hommes célèbres.

En résumé, outre les innombrables malédictions proférées et la liste des châtiments promis aux mécréants de tous poils, le coran, les hadiths, la sirah et leurs commentaires constituent d'une part une apologie des crimes contre l'humanité commis par les troupes de Mahomet aux temps historiques, et d'autre part forment un torrent d'incitations à la haine et d'appels au meurtre en vue du djihad, de la soumission des non musulmans et de l'établissement du califat mondial (1).

Imaginons que l'on publie les sourates du coran, en y changeant les mots *juifs, chrétiens, gens du livre, associateurs, infidèles, mécréants* par *musulmans*. Quelles seraient les réactions des uns et des autres ? Ce que l'on admet actuellement concernant les juifs et les chrétiens ne serait-il pas condamné comme incitation à la haine et appel au meurtre concernant les musulmans?

---

1 Voir en particulier les prières du vendredi citées en [Florilège islamique](#)

## Citations du coran et hadiths

### Listes de versets intolérants, guerriers ou machistes

Le coran a été écrit par Allah et est valable en tous temps et en tous lieux, la contextualisation est donc problématique, d'autant que les exemples donnés par le « bon modèle » Mahomet ne sont justement pas des exemples de tolérance et enfin les portes de l'ijtihad (basée sur la raison et la recherche) sont fermées depuis le XIème siècle et depuis lors l'interprétation est fixée par le dogme.

Il est hypocrite de dire : « *la bible aussi contient des versets violents* ». Certes, mais ici on parle de l'islam, pas du judaïsme, basé sur la bible, et pas non plus du christianisme, basé sur l'évangile, tout en respectant ses racines bibliques. (voir notre page [la raison et la force](#)) Il ne faut pas dévier la question, il faut répondre franchement, sans takyia, sur les versets suivants : sont-ils bien d'Allah ? les approuvez vous ? voulez vous les appliquez ? ou faut-il les déclarer abrogés, falsifiés, ou obsolètes ? Faut-il donner à certains d'entre eux une interprétation mythique ou symbolique ? et ne faudrait-il pas, en toute franchise et transparence les retirer du coran et publier un coran expurgé soit des versets abrogés, soit des versets intolérants et dans l'ordre chronologique des sourates ? Mais alors, en cas de retrait des versets abrogés, et en conservant les versets abrogeants intolérants, le coran n'apparaîtrait-il pas clairement comme un manuel d'épuration religieuse, et comme le livre de Satan ?

Cette réflexion sur le coran devrait logiquement être faite aussi sur les hadiths et vu qu'Allah a tout expliqué, et clairement, dans son livre, réputé complet, il suffirait que s'applique pour eux le principe d'Omar : « *Si ils s'accordent avec le livre d'Allah, ils sont inutiles et n'ont pas besoin d'être préservés. S'ils sont en désaccord, ils sont pernicieux et doivent être détruits* » et il fit brûler la bibliothèque d'Alexandrie.

Extrait de

<http://benjamin.lisan.free.fr/EcritsPolitiquesetPhilosophiques/SurIslam/VersetsViolentsDuCoran.htm>

**Liste des versets où Allah dit à l'impératif en parlant des mécréants ; « tuez les, ... combattez les ... », sans donner de limites de temps ni de lieux à ses prescriptions qui doivent donc s'appliquer en tous temps et en tous lieux.**

2 :191 - **Et tuez-les, où que vous les rencontriez;** et chassez-les d'où ils vous ont chassés : l'association est plus grave que le meurtre. ... **Et combattez-les jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'association et que la religion soit entièrement à Allah seul.**

4 :89 - Ils aimeraient vous voir mécréants, comme ils ont mécré : alors vous seriez tous égaux ! Ne prenez donc pas d'alliés parmi eux, jusqu'à ce qu'ils émigrent dans le sentier d'Allah. Mais s'ils tournent le dos, saisissez-les alors, et **tuez-les où que vous les trouviez;** et ne prenez parmi eux ni allié ni secoureur.

9 :5 – Après que les mois sacrés expirent, **tuez les associateurs où que vous les trouviez.** Capturez-les, assiégez-les et guettez-les dans toute embuscade. Si ensuite ils se repentent, accomplissent la Salat et acquittent la Zakat, alors laissez-leur la voie libre, car Allah est Pardonneur et Miséricordieux

9:123 – Ô vous qui croyez! **Combattez ceux des mécréants qui sont près de vous ; et qu'ils trouvent de la dureté en vous.** Et sachez qu'Allah est avec les pieux

8:12 – Et ton Seigneur révéla aux Anges : "Je suis avec vous : affermissez donc les croyants. Je vais jeter l'effroi dans les coeurs des mécréants. **Frappez donc au-dessus des cous et frappez-les sur tous les bouts des doigts.**

8:67 – Un prophète **ne devrait pas faire de prisonniers** avant d'avoir prévalu [mis les mécréants hors de combat] sur la terre. Vous voulez les biens d'ici-bas, tandis qu'Allah veut l'au-delà. Allah est Puissant et Sage .

8:17 ! - **Ce n'est pas vous qui les avez tués : mais c'est Allah qui les a tués.** Et lorsque tu lançais (une poignée de terre) , ce n'est pas toi qui lançais : mais c'est Allah qui lançait, et ce pour éprouver les croyants d'une belle épreuve de Sa part! Allah est Audient et Omniscient.

Et qu'on les lise en arabe ou en français, c'est bien tuez les, combattez les !

Dans toutes les traductions du Coran, le mot « GHETAL » est traduit comme « le combat » ou « faire la guerre ». Mais le dictionnaire de la langue arabe indique que « GHETAL » veut dire : « tuerie », « massacre », « abattage », « assassinat », ou encore « homicide » et donc *le combat sur le sentier d'Allah*, le djihad, n'a rien de spirituel !

Voici un site pour avoir les textes en français en fonction des numéros de sourate et de verset : <http://www.intratext.com/ixt/FRA0015/INDEX.HTM>

Et en prime pour faire des recherches et statistiques sur un mot : <http://www.intratext.com/ixt/FRA0015/FA.HTM> (c'est à manier avec intelligence : cela part d'une traduction en français, et les synonymes et déclinaisons ne sont pas gérés - Il faudrait partir d'un texte en arabe ancien, sans les noms entre parenthèses ajoutés par les traducteurs, et pas non plus de la traduction en arabe moderne faite en 1923 et diffusée actuellement)

**Liste des versets coraniques (le nombre est de 396) haineux, belliqueux, esclavagistes, anti- chrétiens, anti-juifs, appelant à tuer les apostats et les infidèles.**

Sourate 2 : versets : 2, 6, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 14, 16, 17, 18, 19, 39, 65, 71, 72, 73, 74, 75, 76, 79, 81, 86, 87, 88, 89, 90, 91, 98, 105, 109, 120, 161, 162, 171, 178, 257, 246.

Sourate 3 versets : 10,12,21, 22, 28, 32, 56, 61, 68, 71, 75, 77, 78, 80, 82, 85, 87, 88, 90, 91, 94, 99, 105, 106, 111, 112, 116, 118, 127, 128, 151, 156, 176, 177, 178, 187, 196,197.

Sourate 4 versets : 25, 38, 46, 47, 52, 55, 56, 60, 61, 78, 89, 97, 121, 137, 138, 139, 140, 142, 144, 145, 150, 151, 155, 156, 160, 161, 167, 168, 169.

Sourate 5 versets : 10, 12, 13, 14, 17, 18, 27, 33, 36, 38, 41, 43, 45, 49, 54, 57, 59, 60, 61, 63, 68, 71, 72, 73, 75, 78, 79, 80, 81, 86.

Sourate 6 versets : 21, 27, 28, 29, 30, 31, 33, 35, 45, 49, 50, 70, 93, 112, 130, 138, 139, 140.

Sourate 7 versets : 4, 37, 38, 39, 40, 41, 44, 45, 46, 47, 50, 71, 84, 92, 96, 97, 98, 99, 101, 102, 136, 162, 163, 164, 165, 166, 177, 182, 183, 186, 202.

Sourate 8 versets : 14, 22 30, 35, 36, 37, 41, 51, 54, 55, 56, 58, 68, 69, 73.

Sourate 9 versets : 1, 17, 23, 28, 30, 31, 32, 34, 35, 37, 48, 53, 56, 63, 67, 68, 74, 77, 79, 80, 85, 87, 90, 97, 98, 101, 109, 113, 125.

Sourate 10 versets : 8, 17, 27, 69.

Sourate 11 : 18, 20, 24, 67, 68, 106, 107 113.  
Sourate 13 versets : 25, 42.  
Sourate 14 versets : 14, 16, 22, 29, 30, 49, 50.  
Sourate 15 versets : 12, 43, 66, 79, 89.  
Sourate 16 versets : 45, 46, 69, 86, 88, 94, 105, 106.  
Sourate 17 versets : 18, 97.  
Sourate 18 versets : 4, 5, 53, 57.  
Sourate 22 versets : 1, 17, 19, 21, 22, 25.  
Sourate 24 versets : 6, 7, 11, 58.  
Sourate 26 versets : 120, 224, 225, 226.  
Sourate 33 versets : 4, 5, 50, 55, 57, 61, 64, 65.  
Sourate 36 versets : 63, 64, 65, 66, 67.  
Sourate 37 versets : 63, 57, 58, 66, 67, 68.  
Sourate 38 versets : 56, 57, 58, 59, 60, 61.  
Sourate 39 versets : 16, 71, 72.  
Sourate 40 versets : 5, 70, 71, 72.  
Sourate 41 versets : 19, 20, 21, 24, 25, 27, 28.  
Sourate 42 versets : 21, 22, 50.  
Sourate 43 versets : 41, 42, 74, 75, 76, 77.  
Sourate 44 versets : 45, 46, 47.  
Sourate 47 versets : 1, 8, 12, 23, 32, 34.  
Sourate 48 versets : 4, 13, 15, 22, 25, 26.  
Sourate 51 versets : 10, 13, 14.  
Sourate 55 versets : 55, 41, 43.  
Sourate 56 versets : 93, 94.  
Sourate 58 verset : 20.  
Sourate 59 versets : 2, 3, 4, 7, 12, 14, 15, 16.  
Sourate 63 versets : 1, 2, 3.  
Sourate 67 versets : 6, 7, 11, 27, 28.  
Sourate 69 versets : 30, 31, 32, 36, 37.  
Sourate 72 versets : 15, 23.  
Sourate 76 verset : 4  
Sourate 83 verset : 16.  
Sourate 87 versets : 10, 11, 12, 13.  
Sourate 88 versets : 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7.  
Sourate 88 verset : 6.

**Liste des versets coraniques (le nombre est de 129) qui prônent la guerre et le djihad :**

Sourate 2 versets : 154, 190, 191, 192, 193, 216, 217, 244.  
Sourate 3 versets : 13, 122, 123, 125, 127, 139, 140, 141, 142, 152, 153, 154, 157, 158, 168, 169, 170, 171, 200.  
Sourate 4 versets : 69, 74, 75, 76, 77, 84, 94, 95, 96, 100, 104, 141.  
Sourate 5 versets : 33, 35, 85.  
Sourate 8 versets : 1, 7, 8, 9, 10, 12, 13, 15, 16, 17, 18, 19, 39, 43, 45, 46, 47, 48, 57, 59, 60, 62, 65, 66, 67, 69.  
Sourate 9 versets : 2, 4, 5, 9, 10, 12, 13, 14, 15, 16, 18, 19, 20, 22, 25, 26, 29, 36, 38, 39, 41, 42, 43, 44, 46, 47, 49, 50, 52, 73, 81, 86, 91, 92, 93, 95, 96, 111, 210, 121, 123, 124.  
Sourate 22 versets : 58, 78.  
Sourate 33 versets : 9, 10, 11, 14, 15, 16, 20, 22, 26, 27, 60, 62.

Sourate 47 versets : 4, 7, 31, 35.  
Sourate 48 versets : 11, 16, 17, 20, 21, 24, 25.  
Sourate 61, versets : 4, 12, 13.  
Sourate 66 verset : 9.

**Liste des versets coraniques (le nombre est de 41) qui sont misogynes et qui associent la femme au mal et au diable.**

Sourate 2 versets : 221, 222, 228, 223, 230, 231.  
Sourate 4 versets : 3, 7, 11, 15, 24, 33, 34, 74.  
Sourate 7 verset : 7  
Sourate 12 versets : 28, 31, 32.  
Sourate 15 verset : 60.  
Sourate 24 versets : 2, 4, 8, 9, 26, 31.  
Sourate 27 verset : 57.  
Sourate 33 versets : 30,50, 51, 52, 59.  
Sourate 65 versets : 1, 4.  
Sourate 66 versets : 1, 5, 6.  
Sourate 111 versets : 4, 5

- 1) les versets violents (V)
- 2) intolérants (I)
- 3) machistes (M),
- 4) légalisant le Pillage (P),
- 5) vénaux (Ve),
- 6) qui permettent à Mahomet de s'arroger la part du lion au niveau pouvoir, femme et sur le reste des hommes etc ... (P)
- 7) ceux indiquant un « déséquilibre » dans le sens paranoïaque, mégalomane et sans garde-fou moraux, ou dans le cadre d'une incohérence (D).

**Liste de ces versets :**

*Sr2. 39. Et ceux qui ne croient pas (à nos messagers) et traitent de mensonge Nos révélations, ceux-là sont les gens du Feu où ils demeureront éternellement. (I)*

*Sr2. 128.[...] Les maris sont supérieurs aux femmes. [...] (M).*

*Sr2. 179. C'est dans **le talion que vous aurez la préservation de la vie**, ò vous doués d'intelligence, ainsi atteindrez-vous la piété. (V) (D).*

*Sr2. 190. **Combattez dans le sentier d'Allah ceux qui vous combattent, et ne transgressez pas.** Certes. Allah n'aime pas les transgresseurs ! (V)*

*Sr2. 191. **Et tuez-les, où que vous les rencontriez ; et chassez-les d'où ils vous ont chassés : l'association est plus grave que le meurtre. Mais ne les combattez pas près de la Mosquée sacrée avant qu'ils ne vous y aient combattus. S'ils vous y combattent, tuez-les donc. Telle est la rétribution des mécréants.** (V)*

*Sr2. 193. Et combattez-les jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'association et que la religion soit entièrement à Allah seul. S'ils cessent, donc plus d'hostilités, sauf contre les injustes. (V)*

*Sr2. 217. - Ils t'interrogent sur le fait de faire la guerre pendant les mois sacrés. – Dis : « Y combattre est un péché grave, **mais plus grave encore auprès d'Allah est de faire obstacle au sentier d'Allah**, d'être impie envers Celui-ci et la Mosquée sacrée, et d'expulser de là ses habitants. L'association est plus grave que le meurtre. »*

*Or, ils ne cesseront de vous combattre jusqu'à, s'ils peuvent, vous détourner de votre religion. Et ceux parmi vous qui adjureront leur religion et mourront infidèles, vaines seront pour eux leurs actions dans la vie immédiate et la vie future. Voilà les gens du Feu : ils y demeureront éternellement. (I)*

*Sr2. 222. - Et ils t'interrogent sur la menstruation des femmes. – Dis : « C'est un mal. Eloignez-vous donc des femmes pendant les menstrues, et ne les approchez que quand elles sont pures. (M)*

*S2. 223. Vos épouses sont pour vous un champ de labour ; allez à votre champ comme [et quand] vous le voulez et oeuvrez pour vous-mêmes à l'avance. (M).*

*Sr2.228. ...Mais les hommes ont cependant une prédominance sur elles [les femmes divorcées] (M).*

*Sr2 282. «... Demandez le témoignage de deux témoins parmi vos hommes. Si vous ne trouvez pas deux hommes, choisissez un homme et deux femmes, parmi ceux que vous agréez comme témoins ...» (M). [Note : le témoignage d'un homme vaut celui de 2 femme].*

*Sr3. 10. **Ceux qui ne croient pas**, ni leurs biens, ni leurs enfants ne les mettront aucunement à l'abri de la **punition d'Allah. Ils seront du combustible pour le Feu, (I)***

*Sr3. 11. comme le gens de Pharaon et ceux qui vécurent avant eux. Ils avaient traité de mensonges Nos preuves. Allah les saisit donc, pour leurs péchés. **Et Allah est dur en punition (I)***

*Sr 3. 14. « **L'amour des biens convoités** est présenté aux hommes sous des apparences belles et trompeuses : **tels sont les femmes**, les enfants, les lourds amoncellements d'or et d'argent, les chevaux racés, le bétail, les terres cultivées... » (M) [L'islam considère l'épouse comme un bien]*

*Sr3. 87. **Ceux là, leur rétribution sera qu'ils auront sur eux la malédiction d'Allah, des Anges et de tous les êtres humains. (I)***

*Sr3. 88. Ils y demeureront éternellement. **Le châtimeur ne leur sera pas allégé**, et ils n'auront aucun répit, (I)*

*Sr3. 90. En vérité, **ceux qui ne croient plus après avoir eu la foi**, et laissent augmenter encore leur mécréance, **leur repentir ne sera jamais accepté**. Ceux là sont vraiment les égarés. (I)*

*Sr3. 91. **Ceux qui ne croient pas** et qui meurent mécréants, il ne sera jamais accepté d'aucun d'eux de se racheter même si pour cela il (donnait) le contenu, en or, de la terre. **Ils auront un châtimeur douloureux**, et ils n'auront point de secourus. (I)*

*Sr3. 110. [...] **Si les gens du Livre croyaient**, ce serait meilleur pour eux, il y en a qui ont la foi, **mais la plupart d'entre eux sont des pervers. (I)***

*Sr3. 131. **Et craignez le Feu préparé pour les mécréants. (I)***

*Sr3. 141. et afin qu'Allah purifie ceux qui ont cru, et **anéantisse les mécréants. (I).***

Sr3. **156.** *Ô les croyants ! Ne soyez pas comme ces mécréants qui dirent à propos de leurs frères partis en voyage ou pour combattre : « S'ils étaient chez nous, ils ne seraient pas morts, et ils n'auraient pas été tués ». Allah en fit un sujet de regret dans leurs cœurs. C'est Allah qui donne la vie et la mort. Et Allah observe bien ce que vous faites.* (V) (I)(D) [note : l'Islam est la religion du châtement et de la crainte]

Sr3. **157.** *Et si vous êtes tués dans le sentier d'Allah ou si vous mourez, un pardon de la part d'Allah et une miséricorde valent mieux que ce qu'ils amassent.* (V)

Sr3. **158.** *Que vous mouriez ou que vous soyez tués, c'est vers Allah que vous serez rassemblés.* (V) [note : effrayant ! Incitation à donner sa vie pour Mahomet] (P)(D).

Sr3. **178.** *Que ceux qui n'ont pas cru ne comptent pas que ce délai que Nous leur accordons soit à leur avantage. Si Nous leur accordons un délai, c'est seulement pour qu'ils augmentent leurs péchés. Et pour eux un châtement avilissant.* (D).

Sr3. **197.** *Piètre jouissance ! Puis leur refuge sera l'Enfer. Et quelle détestable couche !* (I)

Sr4. **3.** *Et si vous craignez de n'être pas justes envers les orphelins, ... Il est permis d'épouser deux, trois ou quatre, parmi les femmes qui vous plaisent, mais, si vous craignez de n'être pas justes avec celles-ci, alors une seule, ou des esclaves que vous possédez. Cela afin de ne pas faire d'injustice.* (M).

Sr4. **12** *Dieu vous commande dans le partage de vos biens entre vos enfants, de donner au fils mâle la portion de 2 filles.* (M).

Sr4. **15.** *Celles de vos femmes qui fornicquent, faites témoigner à leur encontre quatre d'entre vous. S'ils témoignent, alors confinez ces femmes dans vos maisons jusqu'à ce que la mort les rappelle ou qu'Allah décrète un autre ordre à leur égard.* (V)(I).

Sr4. **18.** *Celui qui désobéira à Dieu et à l'Apôtre, et qui transgressera les lois de Dieu, sera précipité dans le feu où il restera éternellement, livré à un châtement ignominieux.* (I).

Sr4. **28.** *Il vous est interdit d'épouser des femmes mariées, excepté celles qui seraient tombées entre vos mains comme esclave.* (M) (V).

Sr4. **34.** *Les hommes ont autorité sur les femmes, en raison des faveurs qu'Allah accorde à ceux-là sur celles-ci, et aussi à cause des dépenses qu'ils font de leurs biens. Les femmes vertueuses sont obéissantes (à leurs maris), et protègent ce qui doit être protégé, pendant l'absence de leurs époux, avec la protection d'Allah. Et quant à celles dont vous craignez la désobéissance, exhortez-les, éloignez-vous d'elles dans leurs lits et frappez-les. [...] (V)(M).*

Sr4. **56.** *Certes, ceux qui ne croient pas à Nos Versets, (le Coran) Nous les brûlerons bientôt dans le Feu. Chaque fois que leurs peaux auront été consumées, Nous leur donnerons d'autres peaux en échange afin qu'ils goûtent au châtement. Allah est certes Puissant et Sage !* (I)(D)

Sr4. **57.** *Et quant à ceux qui ont cru et fait de bonnes œuvres, bientôt Nous les ferons entrer aux Jardins sous lesquels coulent des ruisseaux. Ils y demeureront éternellement. Il y aura là pour eux des épouses purifiées. [...] (M). [Note : des épouses comme une marchandise...].*

**Sr4. 74. Qu'ils combattent donc dans le sentier d'Allah, ceux qui troquent la vie présente contre la vie future. Et quiconque combat dans le sentier d'Allah, tué ou vainqueur, Nous lui donnerons bientôt une énorme récompense. (V).**

**Sr4. 76. Les croyants combattent dans le sentier d'Allah, et ceux qui ne croient pas combattent dans le sentier du Tagut. Eh bien, combattez les alliés de Diable, car la ruse du Diable est certes, faible. (I).**

**Note : les versets IV 71 à 84 sont des invitations à la guerre sainte. (V).**

**Sr4. 89. Ils aimeraient vous voir mécréants, comme ils ont mécré : alors vous seriez tous égaux ! Ne prenez donc pas d'alliés parmi eux, jusqu'à ce qu'ils émigrent dans le sentier d'Allah. Mais s'ils tournent le dos, saisissez-les alors, et tuez-les où que vous les trouviez ; et ne prenez parmi eux ni allié ni secoureur, (V).**

**Sr4. 93. Vous en trouverez d'autres qui cherchent à avoir votre confiance, et en même temps la confiance de leur propre tribu. Toutes les fois qu'on les pousse vers l'Association, (l'idolâtrie) ils y retombent en masse. (Par conséquent,) s'ils ne restent pas neutres à votre égard, ne vous offrent pas la paix et ne retiennent pas leurs mains (de vous combattre), alors saisissez-les et tuez-les où que vous les trouviez. Contre ceux-ci, Nous vous avons donné autorité manifeste. (V) (I).**

**Sr4. 95. Ne sont pas égaux ceux des croyants qui restent chez eux - sauf ceux qui ont quelques infirmité - et ceux qui luttent corps et biens dans le sentier d'Allah. Allah donne à ceux qui luttent corps et biens un grade d'excellence sur ceux qui restent chez eux. Et à chacun Allah a promis la meilleure récompense ; et Allah a mis les combattants au-dessus des non combattants en leur accordant une rétribution immense. (V).**

**Sr4. 101. Et quand vous parcourez la terre (NDLR Quand vous faites la guerre, dans la traduction Payot), ce n'est pas un péché pour vous de raccourcir la Salat, si vous craignez que les mécréants ne vous mettent à l'épreuve, car les mécréants demeurent pour vous un ennemi déclaré. (I).**

**Sr4.151. Les voilà les vrais mécréants ! Et Nous avons préparé pour les mécréants un châtimement avilissant. (I).**

**Sr4.161. Et à cause de ce qu'ils prennent des intérêts usuraires - qui leur étaient pourtant interdits - et parce qu'ils mangent illégalement les biens des gens. A ceux d'entre eux qui sont mécréants Nous avons préparé un châtimement douloureux. (I).**

**Sr5.10. Quant à ceux qui ne croient pas et traitent de mensonge Nos preuves, ceux-là sont des gens de l'Enfer. (I).**

**Sr5.33. La récompense de ceux qui font la guerre contre Allah et Son messager, et qui s'efforcent de semer la corruption sur la terre, c'est qu'ils soient tués, ou crucifiés, ou que soient coupées leur main et leur jambe opposées, ou qu'ils soient expulsés du pays. Ce sera pour eux l'ignominie ici-bas ; et dans l'au-delà, il y aura pour eux un énorme châtimement, (V)(I).**

**Sr5. 38. Le voleur et la voleuse, à tous deux coupez la main, en punition de ce qu'ils se sont acquis, et comme châtimement de la part d'Allah. Allah est Puissant et Sage. (V).**

**Sr5. 45. Et Nous y avons prescrit pour eux vie pour vie, oeil pour oeil, nez pour nez, oreille pour oreille, dent pour dent. Les blessures tombent sous la loi du talion. Après, quiconque y**



renonce par charité, cela lui vaudra une expiation. **Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, ceux-là sont des injustes** (V)(I).

Sr5. **51. Ô les croyants ! Ne prenez pas pour alliés les Juifs et les Chrétiens ; ils sont alliés les uns des autres. Et celui d'entre vous qui les prend pour alliés, devient un des leurs. Allah ne guide certes pas les gens injustes.** (I).

Sr5. **64. Et les Juifs disent : « La main d'Allah est fermée! » Que leurs propres mains soient fermées, et maudits soient-ils pour l'avoir dit. [...] Et certes, ce qui a été descendu vers toi de la part de ton Seigneur va faire beaucoup croître parmi eux la rébellion et la mécréance. Nous avons jeté parmi eux l'inimitié et la haine jusqu'au Jour de la Résurrection. [...] (I).**

Sr5. **65. Si les gens du Livre avaient la foi et la piété, Nous leur aurions certainement effacé leurs méfaits et les aurions certainement introduits dans les Jardins du délice.** (I).

Sr5. **86. Et quant à ceux qui ne croient pas et qui traitent de mensonges Nos versets, ce sont les gens de la Fournaise.**

Sr6. **32. La présente vie n'est que jeu et amusement. La demeure dans l'au-delà sera meilleure pour ceux qui sont pieux. [...] (V)(D).**

Sr6. **39. Et ceux qui traitent de mensonges Nos versets sont sourds et muets, dans les ténèbres. Allah égare qui Il veut [...] (I).**

Sr7. **36. Et ceux qui traitent de mensonges Nos signes et s'en écartent avec orgueil, sont les gens du Feu et ils y demeureront éternellement.** (I).

Sr7. **72. Or, Nous l'avons sauvé, (lui) et ceux qui étaient avec lui, par miséricorde de Notre part, et Nous avons exterminé ceux qui traitaient de mensonges Nos enseignements et qui n'étaient pas croyants.** (I). (V).

Sr8. **1. Ils t'interrogent au sujet du butin. Dis : « Le butin est à Allah et à Son messager. » Craignez Allah, maintenez la concorde entre vous et obéissez à Allah et à Son messager, si vous êtes croyants.** (V) (P) (Ve).

Sr8. **7. (Rappelez-vous), quand Allah vous promettait qu'une des deux bandes sera à vous. « Vous désiriez vous emparer de celle qui était sans armes, alors qu'Allah voulait par Ses paroles faire triompher la vérité et anéantir les mécréants jusqu'au dernier.** (V).

Sr8. **12. Et ton Seigneur révéla aux Anges : « Je suis avec vous : affermissez donc les croyants. Je vais jeter l'effroi dans les coeurs des mécréants. Frappez donc au-dessus des cous et frappez-les sur tous les bouts des doigts.** (V).

Sr8. **13. Ce, parce qu'ils ont désobéi à Allah et à Son messager. » Et quiconque désobéit à Allah et à Son messager... Allah est certainement dur en punition !** (V).

Sr8. **17. Ce n'est pas vous qui les avez tués : mais c'est Allah qui les a tués.** [...] (V). [Note : on dédouane le combattant de l'Islam de ses crimes].

Sr8. 25. *Et craignez une calamité qui n'affligera pas exclusivement les injustes d'entre vous. Et sachez qu'Allah est dur en punition* (V).

Sr8. 36. *Ceux qui ne croient pas dépensent leurs biens pour éloigner (les gens) du sentier d'Allah. Or, après les avoir dépensés, ils seront pour un sujet de regret. Puis ils seront vaincus, et tous ceux qui ne croient pas seront rassemblés vers l'Enfer, (I).*

Sr8. 41. *Et sachez que, de tout butin que vous avez ramassé, le cinquième appartient à Allah, au messager, à ses proches parents, aux orphelins, aux pauvres, et aux voyageurs (en détresse), si vous croyez en Allah [...] (P)(V)(Ve).*

Sr8. 50. *Si tu voyais, lorsque les Anges arrachaient les âmes aux mécréants! Ils les frappaient sur leurs visages et leurs derrières, (en disant) : « Goûtez au châtimement du Feu ». (V) (I). Autre version : Si seulement tu pouvais voir ceux qui ont mécré quand les anges les mettent à mort ! Ils les frapperont aux visages et sur leurs derrières : « Goûtez au châtimement de l'enfer » (V) (I).*

Sr8. 51. *Cela (le châtimement), pour ce que vos mains ont accompli. Et Allah n'est point injuste envers les esclaves. [...] [Note : contradiction].*

Sr8. 57. *Donc, si tu les [les mécréants] maîtrises à la guerre, inflige-leur un châtimement exemplaire de telle sorte que ceux qui sont derrière eux soient effarouchés. Afin qu'ils se souviennent. (V).*

Sr8. 67. *Un prophète ne devrait pas faire de prisonniers avant d'avoir prévalu [mis les mécréants hors de combat] sur la terre. Vous voulez les biens d'ici-bas, tandis qu'Allah veut l'au-delà. Allah est Puissant et Sage. (V) (P).*

Sr8. 68. *N'eût-été une prescription préalable d'Allah, un énorme châtimement vous aurait touché pour ce que vous avez pris. [de la rançon] (P).*

Sr8. 69. *Mangez donc de ce qui vous est échu en butin, tant qu'il est licite et pur. Et craignez Allah, car Allah est Pardonneur et Miséricordieux. (P) (Ve).*

*Autre version : Donc, mangez des butins que vous avez gagné, ce qui est licite et bon, et observez DIEU. DIEU est Pardonneur, Le Plus Miséricordieux<sup>1</sup> (P) (Ve).*

Sr9. 5. *Après que les mois sacrés expirent, tuez les associateurs où que vous les trouviez. Capturez-les, assiégez-les et guettez-les dans toute embuscade. [...] (V).*

*Autre version : Après que les (quatre) mois sacrés expirent, combattez les polythéistes où que vous les trouviez. Capturez-les, assiégez-les et surveillez-les de près. Si ensuite ils se repentent, accomplissent la Salât et acquittent la Zakât, alors ne leur faites aucun mal, car Allah est Pardonneur et Miséricordieux<sup>2</sup> (V).*

Sr8. 29. *Combattez ceux qui ne croient ni en Allah ni au Jour dernier, qui n'interdisent pas ce qu'Allah et Son messager ont interdit et qui ne professent pas la religion de la vérité,*

parmi ceux qui ont reçu le Livre, jusqu'à ce **qu'ils versent la capitation par leurs propres mains, après s'être humiliés.** (I) (V).

Sr8. **39.** Si vous ne vous lancez pas au combat, Il vous châtiara d'un châtiment douloureux et vous remplacera par un autre peuple. Vous ne Lui nuirez en rien. Et Allah est Omnipotent. (I) (P) [Note : L'Islam est une religion totalitaire].

Sr8. **63.** Ne savent-ils pas qu'en vérité **quiconque s'oppose à Allah et à Son messager, aura le feu de l'Enfer pour y demeurer éternellement ?** Et voilà l'immense opprobre. (I).

Sr8. **73.** Ô Prophète, lutte contre les mécréants et les hypocrites, et sois rude avec eux ; **l'Enfer sera leur refuge, et quelle mauvaise destination !** (I).

Sr8. **111.** Certes, Allah a acheté des croyants, leurs personnes et leurs biens en échange du Paradis. **Ils combattent dans le sentier d'Allah : ils tuent, et ils se font tuer.** C'est une promesse authentique qu'Il a prise sur Lui-même dans la Thora, l'Evangile et le Coran. [...] (V).

Sr8. **113.** Il n'appartient pas au Prophète et aux croyants d'implorer le pardon en faveur des associateurs, fussent-ils des parents alors qu'il leur est apparu clairement que ce sont les gens de l'Enfer. (I).

Sr9. **123.** Ô vous qui croyez ! **Combattez ceux des mécréants qui sont près de vous ; et qu'ils trouvent de la dureté en vous.** Et sachez qu'Allah est avec les pieux. (V) (I)(D).

Autre version : Ô vous qui croyez ! **Combattez ceux des mécréants qui sont près de vous ; et qu'ils trouvent de la dureté en vous.** Et sachez qu'Allah est avec les pieux<sup>1</sup>. (V) (I)(D).

12:28. Puis, quand il (le mari) vit la tunique déchirée par derrière, il dit: **«C'est bien de votre ruse de femmes! Vos ruses sont vraiment énormes ! ...** (M)(D)

12: 30. Et dans la ville, des femmes dirent: **«La femme d'Al-Azize essaye de séduire son valet! Il l'a vraiment rendue folle d'amour. Nous la trouvons certes dans un égarement évident.** (D).

12:50. Et le roi dit: **«Amenez-le moi».** Puis, lorsque l'émissaire arriva auprès de lui, [Joseph] dit : **« Retourne auprès de ton maître et demande-lui : « Quelle était la raison qui poussa les femmes à se couper les mains ? Mon Seigneur connaît bien leur ruse ».** (D).

Sr13. **15.** Et c'est à Allah que se prosternent, **bon gré mal gré, tous ceux qui sont dans les cieux et sur la terre, ainsi que leurs ombres, au début et à la fin de journée. L'Enfer sera leur refuge. Quel détestable lit de repos !** (I).

Sr13. **25.** [Mais] ceux qui violent leur pacte avec Allah après l'avoir engagé, et rompent ce qu'Allah a commandé d'unir et commettent le désordre sur terre, **auront la malédiction et la mauvaise demeure.** (I).

Sr13. **32.** On s'est certes moqué des messagers avant toi. Alors, J'ai donné un répit aux mécréants. **Ensuite, Je les ai saisis.** Et quel fut Mon châtiment ! (V)(I).

Sr13. 34. *Un châtement les [les mécréants] atteindra dans la vie présente. **Le châtement de l'au-delà sera cependant plus écrasant et ils n'auront nul protecteur contre Allah.*** (I).

Sr13. 47 :15. (sourate Mahomet) *Voici la description du Paradis qui a été promis aux pieux : il y aura là des ruisseaux d'une eau jamais malodorante, et des ruisseaux d'un lait au goût inaltérable, et des ruisseaux d'un vin délicieux à boire, ainsi que des ruisseaux d'un miel purifié. [Note : vision matérialiste du Paradis].*

Sr14.2. *Allah, à qui appartient tout ce qui est dans les cieux et sur la terre. **Et malheur aux mécréants, pour un dur châtement*** [qu'ils subiront]. (I)

Sr14. 7. *Et lorsque votre Seigneur proclama : < [...] **Mais si vous êtes ingrats, Mon châtement sera terrible*** >. (I).

Sr14. 16. *L'Enfer est sa destination et il sera abreuvé d'une eau purulente* (I).

Sr14. 17. *qu'il tentera d'avaler à petites gorgées. Mais c'est à peine s'il peut l'avalier. **La mort lui viendra de toutes parts, mais il ne mourra pas ; et il aura un châtement terrible.*** (I).

Sr14.22. [...] *Certes, un châtement douloureux attend les injustes [les associateurs]* (I).

Sr14. 27. *Allah affermit les croyants par une parole ferme, dans la vie présente et dans l'au-delà. **Tandis qu'Il égare les injustes. Et Allah fait ce qu'Il veut.*** (D).

Sr14.29. [...] *...l'Enfer, où ils brûleront ? Et quel mauvais gîte !* (I).

Sr16.36. *Nous avons envoyé dans chaque communauté un Messenger, [pour leur dire] : < Adorez Allah et écarterez-vous du Tagut >. Alors Allah en guida certains, mais il y en eut qui ont été destinés à l'égarément. Parcourez donc la terre, et **regardez quelle fut la fin de ceux qui traitaient [Nos messagers] de menteurs.*** (I)(V).

Sr16.84. (Et rappelle-toi) *le jour où de chaque communauté Nous susciterons un témoin, **on ne permettra pas aux infidèles (de s'excuser), et on ne leur demandera pas de revenir [sur ce qui a provoqué la colère d'Allah].*** (I).

Sr16.85. *Et quand les injustes verront le châtement, **on ne leur accordera ni allègement ni répit.*** (I).

Sr16.90 ... *Et **Il [Allah] interdit** la turpitude, l'acte répréhensible et **la rébellion.*** ... (I).

Sr16.104. *Ceux qui ne croient pas aux versets d'Allah, Allah ne les guide pas. **Et ils ont un châtement douloureux.*** (I).

Sr16.106. ***Quiconque a renié Allah après avoir cru...** - sauf celui qui y a été contraint alors que son cœur demeure plein de la sérénité de la foi - mais ceux qui ouvrent délibérément leur cœur à la mécréance, **ceux-là ont sur eux une colère d'Allah et ils ont un châtement terrible.*** (I).

Sr16.112. *Et Allah propose en parabole une ville : elle était en sécurité, tranquille ; sa part de nourriture lui venait de partout en abondance. **Puis elle se montra ingrate aux bienfaits d'Allah. Allah lui fit alors goûter la violence de la faim et de la peur [en punition] de ce qu'ils faisaient.*** (I)(V).

Sr16.113. *En effet, un Messenger des leurs est venu à eux, mais ils l'ont traité de menteur. Le châtement, donc, les saisit parce qu'ils étaient injustes.* (I).

Sr16.126. *Et si vous punissez, infligez [à l'agresseur] une punition égale au tort qu'il vous a fait.* (V).

Sr17.8. ... ***Mais si vous récidivez, Nous récidiverons.*** Et Nous avons assigné l'Enfer comme camp de détention aux infidèles. (D)(I).

Sr17.15. ... *Et Nous n'avons jamais puni [un peuple] avant de [lui] avoir envoyé un Messenger.* (I).

Sr17.33. ... **Que celui-ci ne commette pas d'excès dans le meurtre, car il est déjà assisté (par la loi).** (V).

St17.59. ... *En outre, nous n'envoyons de miracles qu'à titre de menace.* (D)(I).

Sr17. 60. *Et lorsque Nous te disions que ton Seigneur cerne tous les gens (par Sa puissance et Son savoir). Quant à la vision que Nous t'avons montrée, Nous ne l'avons faite que pour éprouver les gens, tout comme l'arbre maudit mentionné dans le Coran. Nous les menaçons ; mais cela ne fait qu'augmenter leur grande transgression.* (I)(V).

Sr18. 29. *Et dis : « La vérité émane de votre Seigneur ». Quiconque le veut, qu'il croit, et quiconque le veut qu'il mécroie ». Nous avons préparé pour les injustes un Feu dont les flammes les cernent. Et s'ils implorent à boire on les abreuvera d'une eau comme du métal fondu brûlant les visages. Quelle mauvaise boisson et quelle détestable demeure !* (D)(I)(V).

Sr18. 55. **Qu'est-ce qui a donc empêché les gens de croire, lorsque le guide leur est venu, ainsi que de demander pardon à leur Seigneur, si ce n'est qu'ils veulent subir le sort des Anciens, ou se trouver face à face avec le châtement.** (D)(I).

Sr18. 56. *Et Nous n'envoyons les messagers que pour annoncer la bonne nouvelle et avertir. Et ceux qui ont mécré disputent avec de faux arguments, afin d'infirmier la vérité et prennent en raillerie Mes versets (le Coran) ainsi que ce (châtiment) dont on les a avertis.* (I).

Sr18. 106. **C'est que leur rétribution sera l'Enfer, pour avoir mécré et pris en raillerie Mes signes (enseignements) et Mes messagers.** (I).

Sr19. 68. *Pas ton Seigneur ! Assurément, Nous les rassemblerons, eux et les diables. Puis, Nous les placerons autour de l'Enfer, agenouillés.* (I).

Sr19. 69. *Ensuite, Nous arracherons de chaque groupe ceux d'entre eux qui étaient les plus obstinés contre le Tout Miséricordieux.* (I).

Sr19. 70. *Puis nous sommes Le meilleur à savoir ceux qui méritent le plus d'y être brûlés.* (I).

Sr19.74. 74. **Combien de générations, avant eux, avons-Nous fait périr, qui les surpassaient en biens et en apparence ?** (I)(V)

Sr21.11. **Et que de cités qui ont commis des injustices, Nous avons brisées ; et Nous avons créé d'autres peuples après eux.** (I)(V).

Sr21.39. *Si [seulement] les mécréants connaissaient le moment où ils ne pourront empêcher le feu de leurs visages ni de leur dos, et où ils ne seront point secourus...* (I).

Sr21.40. ... *on ne leur donnera pas de répit.* (I).

Sr21.41. *On s'est moqué de messagers venus avant toi. Et ceux qui se sont moqués d'eux, se virent frapper de toutes parts par l'objet même de leurs moqueries.* (I)(V)

Sr21. 57. *Et par Allah ! Je ruserai certes contre vos idoles une fois que vous serez partis ».* (D)(I).

Sr21.77. *et Nous le secourûmes contre le peuple qui traitait Nos prodiges de mensonges. Ils furent vraiment des gens du Mal. Nous les noyâmes donc tous.* (I)(V).

Sr22.2 ... *Mais le châtement d'Allah est dur.* (V)(I).

Sr23. 5. *et [ceux] qui préservent leurs sexes [de tout rapport],*

Sr23.6. **si ce n'est qu'avec leurs épouses ou les esclaves qu'ils possèdent, car là vraiment, on ne peut les blâmer;** (M).

[Sr23.10. *Ceux sont eux les héritiers Sr23.11 qui hériteront le paradis ...*].

Sr23.44. ... *Que disparaissent à jamais les gens qui ne croient pas ! (I).*

Sr23.57. « *Ô prophète! Dis à tes épouses, à tes filles et aux femmes des croyants de se couvrir de leurs grands voiles (quand elles sont à l'extérieur) ...* ». (M).

Sr24 31« *Dis aux croyantes de baisser leurs regards, d'être chastes, de ne montrer que l'extérieur de leurs atours, de rabattre leurs voiles sur leurs poitrines ...* ». (M)(D).

Sr25. 11. *Mais ils ont plutôt qualifié l'Heure de mensonge. Nous avons cependant préparé, pour quiconque qualifie l'Heure de mensonge, une Flamme brûlante. (I).*

Sr25.12. *Lorsque de loin elle les voit, ils entendront sa fureur et ses pétilllements.*

Sr25.13. *Et quand on les y aura jetés, dans un étroit réduit, les mains liées derrière le cou, ils souhaiteront alors leur destruction complète. (D)(I).*

Sr25.14. ... *Aujourd'hui, ne souhaitez pas la destruction une seule fois, mais souhaitez-en plusieurs. (V)(I).*

Sr25. 39. *A tous, cependant, Nous avons fait des paraboles et Nous les avons tous anéantis d'une façon brutale. (V)(I).*

Sr25. 52. *N'obéis donc pas aux infidèles ; et avec ceci (le Coran), lutte contre eux vigoureusement. (I).*

Sr25. 55. *Mais ils adorent en dehors de Dieu, ce qui ne leur profite point, ni ne leur nuit ! Et l'infidèle sera toujours l'allié des ennemis de son Seigneur ! (I).*

Sr25. 65. *qui disent : "Seigneur, écarte de nous le châtement de l'Enfer". - car son châtement est permanent. (I).*

Sr25. 107. *Je suis pour vous un messager digne de confiance.*

Sr25. 108. *Craignez Dieu donc et obéissez-moi. (I)*

Sr25. 109. *Et je ne vous demande pas de salaire pour cela ; mon salaire n'incombe qu'au Seigneur de l'univers.*

Sr25. 110. *Craignez Dieu donc, et obéissez-moi". (I).*

Sr33 6. *Le Prophète a plus de droit sur les croyants qu'ils n'en ont sur eux-mêmes ; et ses épouses sont leurs mères. ... (P)*

Sr33 21. *En effet, vous avez dans le Messenger d'Allah un excellent modèle [à suivre], .... (D).*

Sr33. 30. : *Ô femmes du Prophète ! Celle d'entre vous qui commettra une turpitude prouvée, le châtement lui sera doublé par deux fois ! Et ceci est facile pour Allah. (V)(M).*

Sr33 33. [Femmes du prophète] *Restez dans vos foyers ; et ne vous exhibez pas à la manière des femmes avant l'Islam ... (Jahiliyah). (M).*

Sr33. 36. *Il n'appartient pas à un croyant ou à une croyante, une fois qu'Allah et Son messenger ont décidé d'une chose, d'avoir encore le choix dans leur façon d'agir. ... (P) (I).*

Sr33.38. *Nul grief à faire au Prophète en ce qu'Allah lui a imposé [à Mahomet d'avoir épousé la fille de son fils adoptif \_ voir verset 33.37], conformément aux lois établies pour ceux qui vécurent antérieurement. Le commandement d'Allah est un décret inéluctable. (D).*

**Sr33. 50. Ô Prophète ! Nous t'avons rendue licites tes épouses à qui tu as donné leur mahr (dot), ce que tu as possédé légalement parmi les captives [ou esclaves] qu'Allah t'a destinées, les filles de ton oncle paternel, les filles de tes tantes paternelles, les filles de ton oncle maternel, et les filles de tes tantes maternelles, - celles qui avaient émigré en ta compagnie, - ainsi que toute femme croyante si elle fait don de sa personne au Prophète, pourvu que le Prophète consente à se marier avec elle : c'est là un privilège pour toi, à l'exclusion des autres croyants. Nous savons certes, ce que nous leur avons imposé au sujet de leurs épouses et des esclaves qu'ils possèdent, afin qu'il n'eût donc point de blâme contre toi. Allah est Pardonneur et Miséricordieux. (P)**

**Sr33. 57. Ceux qui offensent Allah et Son messager, Allah les maudit ici-bas, comme dans l'au-delà et leur prépare un châtement avilissant. (I).**

**Sr33. 59. Ô Prophète ! Dis à tes épouses, à tes filles, et aux femmes des croyants, de ramener sur elles leurs grands voiles : elles en seront plus vite reconnues et éviteront d'être offensées. Allah est Pardonneur et Miséricordieux. (M).**

**Sr33. 60. Certes, si les hypocrites, (entendez les mécréants et autres faux convertis, ce qui revient au même NDLR) ceux qui ont la maladie au coeur, et les alarmistes [semeurs de troubles] à Médine ne cessent pas, Nous t'inciterons contre eux, et alors, ils n'y resteront que peu de temps en ton voisinage. (I)(V).**

**Sr33.61. Ce sont des maudits. Où qu'on les trouve, ils seront pris et tués impitoyablement : (V).**

**Sr33. 64. Allah a maudit les infidèles et leur a préparé une fournaise, (I)(V).**

**Sr33.65. pour qu'ils y demeurent éternellement, sans trouver ni alliés ni secoureur. (I).**

## **Préislamisme**

### **Les peuples préislamiques en Arabie au Yémen et en Syrie**

[Avant la prédication de Mohamed] Les peuples de Syrie étaient largement convertis au judaïsme et au christianisme ainsi les habitants de Yatrib, les gens des tribus d'Ans et de Khazradj, vinrent auprès de Hasan, roi du Yémen, pour se plaindre des juifs de Kaibar, de Fadaq et de Khoraidhah, disant : ces juifs se sont réfugiés parmi nous, en venant de Syrie, et ont trouvé un asile parmi nous ; maintenant ils nous oppriment. (Tabari t2 ch 5, p 31)

[Avant la prédication de Mohamed] Dans le voisinage de la Mecque et de Médine, il y avait des juifs dont les ancêtres étaient venus s'établir dans le Hedjaz, lors de leur fuite devant Nabuchodonosor. Ils y avaient fondé quelques bourgs comme Khaibar, Fadak, Qoraizha, Wadfil-Qora, Nazhir et Yaubou, qui étaient en la possession des juifs qui suivaient la religion de Moïse. En dehors de ceux-ci, il n'y avait personne dans toutes ces contrées qui adorât dieu. A cette époque, le judaïsme était tombé, et c'était la religion de Jésus, la foi de l'évangile qui dominait, mais seulement dans la terre de Roum, et vers l'orient tous les autres étaient plongés dans l'idolâtrie.

Asad, Tobba le dernier, roi du Yémen vint à Médine en voulant attaquer les perses. Les habitants de Médine expliquèrent au roi que le Pentateuque est le livre de dieu que Moïse reçut du ciel. Ensuite ils exposèrent au Tobba la religion de Moïse. Le roi leur dit : il faut que vous veniez avec moi dans le pays de Yémen, afin de convertir tout le pays à cette religion. Deux docteurs consentirent à l'accompagner. et alors les habitants du Yémen adoptèrent le judaïsme et l'idolâtrie disparut (Tabari Ch 33 p 164-168)

*[Puis les abyssins chrétiens s'emparent du Yémen et les convertissent au christianisme].*

### **L'attaque de la Mecque par les yéménites chrétiens - bataille de l'éléphant**

Abraha arriva à la porte de la Mecque. Le lendemain, il fit avancer l'éléphant Ma`hmod. On avertit Abraha qu'il n'y avait plus personne dans la ville. Il ordonna de faire entrer les éléphants qui devaient détruire la Ka'ba, pour s'en retourner ensuite. On conduisit le grand éléphant dans l'enceinte sacrée; arrivé là, l'éléphant s'arrêta et ne voulut plus avancer d'un seul pas. Malgré les coups qu'ils lui donnèrent, il n'avança pas son pied; on le frappa sur la tête avec des bâtons de bois et de fer; tout fut en vain. Les autres éléphants s'arrêtèrent également. Mors Dieu envoya une espèce d'oiseaux ressemblant à l'hirondelle, à celle qu'on appelle *perestak* qui volèrent au bord de la mer, où chacun prit dans ses serres et dans son bec quelques grains de sable; ensuite ils s'envolèrent dans la direction de la Mecque et se tinrent au-dessus des troupes abyssines. On raconte que Dieu fit sortir de l'enfer une vapeur par laquelle le sable dans les serres et le bec des oiseaux se changea en pierres, que les oiseaux laissèrent tomber sur les soldats. Chaque soldat fut frappé d'une pierre à la tête, et aussitôt le feu entra dans son corps, la chair se détacha des os, et le corps tout entier ne devint qu'une plaie. Chacun n'eut souci que de sa personne. Après avoir jeté toutes les pierres, les oiseaux s'envolèrent. Le corps de tout homme atteint par une de ces pierres fut couvert de pustules. Quant à l'éléphant, on avait beau le frapper, il n'avancait pas; quand on lui tournait la tête vers le Yemen ou vers l'orient, il marchait; si on le tournait vers le sanctuaire, il ne marchait pas. Alors toute l'armée revint sur ses pas, et on ramena les éléphants. Tous ceux qui avaient été atteints par les pierres eurent cette éruption, qui s'étendait sur tout le corps; la peau et la chair se détachèrent. Arrivés dans le Yemen, ils moururent. Dsou-Nafar et Nofaïl, qui étaient prisonniers entre les mains d'Abraha, s'enfuirent, se rendirent dans la montagne de Tihâma et avertirent de ce qui s'était passé `Abdou'l-Mottalib et les gens de la Mecque. Ceux-ci rentrèrent dans la ville, et, depuis lors, ils témoignèrent à `Abdou'l-Mottalib plus de respect qu'auparavant, disant : C'est lui qui est le maître du temple de Dieu, qui, à cause de lui, en a éloigné l'ennemi. (Tabari t2 ch 39 p196)

Cet esclave [un esclave de cousins de Mohamed, qui avait été fait prisonnier à Ninive], nommé `Addàs, avait lu l'Évangile et le Pentateuque, et pratiquait, à la Mecque, le culte chrétien. (Tabari t2 ch LXXIV p432)

### **Commerce en Syrie**

#### **Situation de la Mecque**

L'air de la Mecque est pestilentiel, surtout en été (Tabari t2 ch XLV p238). Il y a entre la Mecque et Taïf trois journées de marche [...] Il n'y a à la Mecque ni vigne, ni arbre, ni fruits. Tous les fruits que l'on a à la Mecque viennent de Tâïf. (Tabari t1 ch LXXIV p430). Les Qoraïschites se trouvaient, à la Mecque, dans la situation de ne pouvoir vivre sans le commerce; car, comme ils ne semaient pas la terre, ni ne récoltaient; lorsqu'une année ils cessaient de faire du commerce, ils étaient dans la détresse. Cette situation est encore la même aujourd'hui. Les habitants de la Mecque vivent du commerce avec la Syrie, les côtes et d'autres contrées. (tabari t3 ch VI p12)

#### **Commerce des qoréschites en Syrie et en Palestine**

Les qoréschites de la tribu de Mohamed faisaient régulièrement du commerce en Syrie. Une caravane en hiver et une en été (tabari t2 ch LXVI p372). Tabari raconte plusieurs voyages commerciaux du grand père de Mohamed, Abdoul Mottalib., puis du père du prophète, A Médine était la tombe du père du prophète, `Abdallah fils d'Abdoul-Mottalib. qui. au retour d'un voyage de commerce en Syrie, était tombé malade à Médine et y était mort; il a été enterré



au cimetière de Médine (tabari t2 ch XLV p243) de même Mohamed enfant est venu à Médine pendant un an avec sa mère voir ses oncles. (tabari t2 ch XLV p244)

### **La caravane de Syrie**

Une certaine année, du temps de Hâschim, une famine étant survenue à la Mecque, Hâschim partit pour la Palestine et en rapporta des vivres, qu'il avait achetés de ses propres ressources, et il les distribua aux habitants de la Mecque. (...)

Haschim faisait deux fois le voyage de Syrie, pour aller chercher de la farine, une fois en hiver et une fois en été, comme il est dit dans le Coran : .... leurs caravanes qu'ils envoient en hiver et en été. (Sur. 106, vers. 2.) (tabari t2 ch LXVI p372-374).

### **Le père et la mère de Mohamed enterrés à Médine**

La mère du prophète avait à Médine des oncles et des tantes des Beni-Naddjèr. A Médine était également la tombe du père du prophète, `Abdallah, fils d'Abdou'l-Mottalib. qui. au retour d'un voyage de commerce en Syrie, était tombé malade à Médine et y était mort; il avait été enterré au cimetière de Médine, qu'on appelle Dâr-al-Nâbigha, et qui se trouve à droite de la route, quand on vient du Khoràsân : c'était au cinquième mois de la grossesse d'Amina. Mohammed était resté trois ans parmi les Beni-Sa`d [chez une nourrice]. et fut ensuite rendu à sa mère, qui le garda jusqu'à l'âge de cinq ans. Alors elle demanda à `Abdou'l-Mottalib la permission de se rendre à Médine pour voir ses oncles, leur présenter son fils, et pour visiter la tombe de son père `Abdallah, elle se rendit avec son fils à Médine. C'était là le premier voyage du prophète, qui resta à Médine avec sa mère pendant un an, jusqu'à sa sixième année. Ensuite elle le ramena. Il y a, entre la Mecque et Médine, une station appelée Al-Abwâ, où Amina tomba malade et mourut. (tabari t2 ch XLV p243)

### **Omar en Syrie et Palestine**

« al-Zubayr Ibn Bakkâr a raconté dans (son livre) al-Muwaffaqiyyât, d'après al-Madâ'inî le tenant de Hishâm Ibn al-Kalbî, qui le tenait de son père, (ce qui suit) :

Au temps de la Jâhiliyya, 'Omar se mit en route avec un groupe de la tribu de Quraysh pour faire du commerce. Lorsqu'ils arrivèrent en Palestine, on leur dit : Zinbâc Ibn Rawh Ibn Salâma le Judhâmî perçoit la dîme sur ceux qui passent, pour le compte d'al-Hârith Ibn Abî-Shamir. 'Omar raconte : "Nous allâmes aussitôt chercher l'or que nous avions et nous le fîmes avaler par une de nos chamelles, en nous disant : Ainsi, lorsque nous serons passés, nous l'égorgerons et nous aurons sauvé notre or. Lorsque nous passâmes devant Zinbâc, il dit : Fouillez-les ! On nous fouilla mais on ne trouva sur nous que quelques petites choses. Il dit alors : Présentez-moi leurs chameaux ! Cette chamelle passa donc devant lui. Il dit : Égorgez-la ! Je lui dis : Pourquoi donc ? – Pour voir s'il y a de l'or dans son ventre, dit-il. S'il n'y en a pas, tu auras une autre chamelle à la place, et celle-ci, tu la mangeras. Alors, poursuivait `Omar, on ouvrit le ventre de la chamelle, et l'or coula. Aussi Zinbâc nous imposa-t-il des droits très lourds." Zinbâc avait insulté 'Omar. Ce fut à ce propos que `Omar déclama (le distique suivant) : Lorsque, dans une localité, je rencontrerai Zinbâc Ibn Rawh j'en tirerai justice, et, de regret, il en claquera des dents ; Il saura que mon clan est le clan du Fils de Ghâlib, gens qui savent frapper du sabre dans la mêlée, et parcourir les déserts brûlés. » (Ibn Hajar – Isaba II p470)

« Je me dirigeai vers le Shâm [ Palestine et Syrie] pour commercer. J'étais dans un groupe de Quraysh parmi lesquels se trouvait Abû-Sufyân fils de Harb. Notre destination était Gaza. Lorsque nous y arrivâmes, nous constatâmes que (l'activité) des marchés en était interrompue et que nos marchandises nous restaient. On nous dit : "Si vous alliez à Damas, vous y réaliseriez vos affaires." Nous y allâmes. Nous commerçâmes, vendant et achetant selon les

besoins de notre pays. Puis nous prîmes le chemin du retour vers celui-ci. » (Ibn Asâkir – Târikh Dimashq p291)

« Lorsqu'une église avait besoin de réparations, dit-on, il était de la pratique des Byzantins de réquisitionner les étrangers qu'ils trouvaient dans leurs villes. Anciennement, avant l'islam, les Quraysh voyageaient en Syrie-Palestine (al-Shâm) pour commercer. Une fois, 'Omar entra précisément au moment où l'on avait besoin d'imposer la corvée aux étrangers, et il dut se soumettre à la corvée dans l'église durant plusieurs jours. » (Muhallabî – Masâlik p 65)

### **Terres à Gaza**

Tamîm Ibn Aws et Nu'aym Ibn Aws font partie des Banû-l-Dâr. Ils vinrent trouver le prophète dans une délégation, et il leur donna la concession de deux terres (*qati atayn*) dans le *Shâm* : Hébron et Bayt `Aynûn. Le prophète n'avait dans le *Shâm* pas d'autre terrain (*qatî'a*) que ces deux-là. (Ibn Durayd, *Ishtiqaq*, p. 377, trad. A.-L. de Prémare; parallèles : Ibn Sa`d, *Tahaqât*, VII, 408 ; Balâdhurî, *Futûh*, p. 176.)

«Au nom d'Allâh le Rahman miséricordieux. Voici ce qu'a donné Muhammad l'envoyé de Dieu à Tamîm al-Dûrî et à ses compagnons : Moi je vous ai donné la Source d'Hébron ainsi qu'al-Rutûm, et le sanctuaire d'Abraham et leurs alentours et tout ce qui s'y trouve, en don irrévocable et exécutoire. J'ai décidé et je leur ai accordé cela ainsi qu'à leurs **descendants** après eux à perpétuité. Celui qui les lésera à ce sujet, Dieu le leur revaudra. Ont été témoins : Abû-Bakr Ibn Abî Quhâfa, 'Omar Ibn al-Khattâb, `Othman Ibn `Affan, `Alî Ibn Abî-Tâlib et Mu`âwiya Ibn Abî Sufyân. » Et cela fut mis par écrit. (Ibn `Asâkir, *TD*, XI, 66; trad. A.-L. de Prémare. – Parallèles et variantes : Ibn `Asâkir, *TD*, XI, 64-69; Qalqashandî, *Subh*, XIII, 127; Yâqût, *Buldân*, II, 212b-213a, etc.)

Lorsqu'il (Muhammad) eut atteint l'âge et la taille de jeune homme, il se mit, à partir de Yathrib sa ville, à aller et venir vers la Palestine pour le commerce, pour acheter et vendre. S'étant habitué à la région, il fut attiré par la religion de l'unique Dieu et il revint chez les gens de sa tribu. Il leur proposa cette croyance. Il en persuada un petit nombre qui adhèrent à lui. De plus, il leur vantait l'excellence de la terre de Palestine, leur disant :—« C'est à cause de la croyance à l'unique Dieu que leur a été donnée cette terre si bonne et si fertile. » Et il ajoutait : « Si vous m'écoutez, Dieu vous donnera à vous aussi une bonne terre où coulent le lait et le miel. » Comme il voulait renforcer sa parole, il dirigea une troupe de ceux qui avaient adhéré à lui, et il commença à monter vers la terre de Palestine, attaquant, ravageant et pillant. Ils revinrent chargés (de butin) sans avoir subi de dommages, et ils ne furent pas frustrés de ce qu'il leur avait promis.-Dès lors, mus par l'ardeur à posséder, ils s'en firent une habitude. Ils se mirent à monter de nouveau pour piller, et à revenir. Ceux qui n'avaient pas encore adhéré à lui virent que ceux qui s'étaient soumis à lui jouissaient d'abondantes richesses, et ils furent entraînés à se soumettre à lui sans résistance. Ensuite, et comme les hommes qui le suivaient étaient devenus une troupe très nombreuse, il ne les conduisit plus (lui-même) pour piller et il resta à Yathrib, sa ville, dans les honneurs. (Théophile d'Édesse, dans *Chronicon... 1234*, texte p. 227-228 ; trad. A.-L. de Prémare (et également Michel le syrien, *Chronique*, texte p. 405-406)

### **Les nazaréens, croyants en jésus le messie, mais non fils de dieu**

2 : 62. Certes, ceux qui ont cru, ceux qui se sont judaïsés, les Nazaréens, et les Sabéens, quiconque d'entre eux a cru en Allah, au Jour dernier et accompli de bonnes œuvres, sera récompensé par son Seigneur; il n'éprouvera aucune crainte et il ne sera jamais affligé.

22 : 17. Certes, ceux qui ont cru, les Juifs, les Sabéens [ils adorent des étoiles], les nazaréens, les Mages et ceux qui donnent à Allah des associés, Allah tranchera entre eux le jour de Jugement, car Allah est certes témoin de toute chose.

(3 :110) Vous êtes la meilleure communauté qu'on ait fait surgir pour les hommes vous ordonnez le convenable, interdisez le blâmable et croyez à Allah. Si les gens du Livre croyaient, ce serait meilleur pour eux, il y en a qui ont la foi, mais la plupart d'entre eux sont des pervers.

(3:113) Mais ils ne sont pas tous pareils. Il est, parmi les gens du Livre, une communauté droite qui, aux heures de la nuit, récite les versets d'Allah en se prosternant.

(5 : 66) S'ils avaient appliqué la Thora et l'Évangile et ce qui est descendu sur eux de la part de leur Seigneur, ils auraient certainement joui de ce qui est au-dessus d'eux et de ce qui est sous leurs pieds. Il y a parmi eux un groupe qui agit avec droiture; mais pour beaucoup d'entre eux, comme est mauvais ce qu'ils font!

(7:159) Parmi le peuple de Moïse, il est une communauté qui guide (les autres) avec la vérité, et qui, par là, exerce la justice.

(16 :103) Et Nous savons parfaitement qu'ils disent : « Ce n'est qu'un être humain qui lui enseigne (le Coran) ». Or, la langue de celui auquel ils font allusion est étrangère [non arabe], et celle-ci est une langue arabe bien claire.

(25 : 5) Et ils disent : "Ce sont des contes d'anciens qu'il se fait écrire! On les lui dicte matin et soir! "

(10:94) Et si tu es en doute sur ce que Nous avons fait descendre vers toi, interroge alors ceux qui lisent le Livre révélé avant toi. La vérité certes t'est venue de ton Seigneur : ne sois donc point de ceux qui doutent.

(9 : 100) Les tout premiers [croyants] parmi les émigrés et les Auxiliaires et ceux qui les ont suivis dans un beau comportement, Allah les agréa, et ils l'agréent. Il a préparé pour eux des Jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, et ils y demeureront éternellement. Voilà l'énorme succès !

(9 :117) Allah a accueilli le repentir du Prophète, celui des Emigrés et des Auxiliaires qui l'ont suivi à un moment difficile, après que les coeurs d'un groupe d'entre eux étaient sur le point de dévier. Puis Il accueillit leur repentir car Il est Compatissant et Miséricordieux à leur égard

Aïcha la mère des Croyants a dit : .... Ensuite, Khadîja emmena [le prophète] chez son cousin paternel, Waraqa ben Nawfal ben 'Asad ben `Abd-al-`Uzza. C'était un personnage qui avait préféré embrasser le christianisme (1) pendant la période Jahilité. Il savait écrire la langue hébraïque. D'ailleurs, il copiait de l'Évangile, en hébreu, tout ce que Dieu voulait qu'il transcrivît. Durant cette période, Waraqa était déjà un vieillard et était devenu aveugle. (Bukhari :3)

Aïcha dit: «... Alors le Prophète revint auprès de Khadîja le coeur palpitant. Elle l'emmena chez Waraqa ben Nawfal; c'était un homme qui avait embrassé le christianisme et qui récitait l'Évangile en arabe. (bukhari :3392, muslim :231)

Abou Horaïra a dit : « Les gens du livre lisaient la Torah (le Pentateuque) en hébreu puis le traduisaient en arabe à l'attention des musulmans. (Bukhari)

## Rites préislamiques

Si beaucoup des obligations et interdits imposés aux fidèles de l'islam viennent de la torah juive, de nombreux éléments des rites islamiques sont la simple continuité des rites précédents et les sources islamiques montrent que les qoréchites les suivaient **avant** la

---

1 Christianisme ou nazarisme ? l'original arabe emploie-t-il le mot *nazara* ?

révélation : en particulier le pèlerinage à la kaaba (de nombreuses villes du moyen-orient avaient des temples cubiques), les circuits autour de la kaaba (certains le faisaient nus (bukhari :369 1622 1665, muslim :2301) l'embrassade de la pierre noire, les allers et retour à al Safia et al Marwa (bukhari :1643 1648 1790, Muslim :2239 2243), le repas de mouzdalifa (tabari t2 ch LXVI p369) le « déferlement » des polythéistes (bukhari :1684), le rasage de la tête (tabari t2 ch LXXXVI p473), le retour d'Arafat de nuit, ... La tradition rapporte même que les ancêtres de Mohamed et Mohamed lui-même faisaient ce pèlerinage avant la révélation du coran (tabari t2 ch CXLVI p369, bukhari :1691). Et il a continué jusqu'à sa mort à faire ces rites polythéistes et idolâtres, et ses fidèles l'imitent encore. Comprenez qui peut.

Quant à enterrer les filles vivantes (bukhari :2408), outre que cela mènerait la société rapidement à son extinction, quels parents toléreraient cela ? C'est un peu comme le droit de cuissage, inventé de toute pièce par les historiens révolutionnaires pour dénigrer le moyen âge, et là c'est pour dénigrer l'antéislamisme, alors qu'il s'agit de la lapidation des adultères, que l'on enterre jusqu'au dessus de la taille : l'islam a repris ce rite.

### **Les lamentations**

Le prophète a dit : "Il n'est pas des nôtres celui qui se frappe les joues, qui déchire les encolures de ses vêtements et qui profère des invocations de l'époque antéislamique (manières extravagantes d'exprimer sa mélancolie à la suite d'un malheur quelconque)". (Muslim :148)

### **Rasage de la tête**

Abdallah [envoyé par Mohamed espionner la Mecque], se rendant à l'endroit que le prophète lui avait indiqué, s'y arrêta et prit des informations, en interrogeant tous ceux qui y passaient. `Okascha, fils de Mi`hçan, l'un de ses compagnons, alla comme espion explorer tous les lieux et rapporta à `Abdallah des informations. Comme on était au mois de redjeb, mois sacré, où l'on ne faisait pas la guerre, où les gens venaient de tous côtés visiter la Mecque et les lieux saints (`Omra), il s'était rasé la tête, afin de n'être pas reconnu et afin de se faire passer pour un pèlerin en état pénitentiel (ihram). Il entra ainsi à la Mecque et prenait partout des renseignements. (Tabari t2 ch LXXXVI p473)

### **Jeûne d'achoura**

Le prophète était venu à Médine au mois de rabia premier. Au mois de mo`harrem de l'année suivante, il remarqua que les juifs célébraient un jeûne, le dix du mois, en appelant ce jour Aschoura. Le prophète leur demanda pourquoi ils distinguaient ce jour. Ils répondirent : C'est le jour où Dieu a fait noyer Pharaon dans la mer, et où il a délivré Moïse, qui a jeûné ce jour-là pour rendre grâce à Dieu; depuis lors nous aussi nous consacrons chaque année ce jour au jeûne. Le prophète ordonna aux musulmans de jeûner, eux aussi, ce jour, en leur disant: Je suis plus digne de suivre l'exemple de mon frère Moïse, fils d'Amrân. Ensuite le prophète, voyant que les chrétiens jeûnaient pendant cinquante jours, désira avoir dans sa religion un jeûne pareil. A la fin du mois de scha`bân de cette même année, Dieu établit le jeûne du mois de ramadhân, en révélant le verset suivant : « vous qui croyez, le jeûne vous est prescrit, comme il l'a été à ceux qui vous ont précédés » (sur. 2, vers. 179), c'est-à-dire aux juifs et aux chrétiens. Jésus n'avait ordonné qu'un jeûne de trente jours; ce sont les chrétiens eux-mêmes qui ont porté ce chiffre à cinquante. Moïse aussi n'avait dû observer le jeûne que pendant trente jours, les trente jours du mois dsou'l-qa`da, le temps de sa conversation avec Dieu; mais il y ajouta onze autres jours. Le prophète, interrogé sur l'époque de ce jeûne de trente jours, reçut le verset suivant: « Au mois de ramadhân, dans lequel a été révélé le Coran, » etc. (Sur. 2, vers. 181 .) (tabari t2 ch LXXXVIII p 478) (bukhari :1893 3397 2002 2004 muslim :1897 1910)

### **La kaaba**

### **Abraham, Sarah et Hagar**

Le prophète Abraham n'a jamais menti, sauf trois fois dont deux sont pour la cause de Dieu, (la première) quand il dit : Je suis malade. et (la seconde) lorsqu'il dit : C'est la plus grande (idole) d'entre elles que voici, qui l'a fait... La troisième fois fut au sujet de Sâra : Abraham, avant d'accéder au territoire d'un tyran, accompagné de sa femme Sâra qui était la plus belle des femmes. - "Si l'on dit à ce tyran que tu es mon épouse, dit Abraham, il me forcerait de te laisser. Dis-lui alors, s'il t'interroge, que tu es ma sœur; en effet tu es ma sœur en islam, car je ne connais sur terre de musulmans (soumis à Dieu) autre que toi et moi". D'arrivée à ce territoire, on alla dire au tyran : "Il est venu chez toi une femme qui ne doit appartenir qu'à toi seul! Envoie donc la chercher". Lorsqu'elle entra chez lui au moment où Abraham lui pria, il ne put ne pas la saisir de ses mains. Sa main fut alors atteinte d'une paralysie. "Invoque Dieu pour moi, s'écria-t-il aussitôt, et je ne te ferai aucun mal". Elle invoqua Dieu et il fut délivré. [...]. Ensuite, il convoqua le sujet qui lui avait recommandé Sâra et lui dit : "Ce n'est pas un être humain que vous m'avez amené, mais un démon! Fais-la sortir de mon bourg et donne-lui Hâjar!" Sâra revint vers Abraham qui était en train de prier. Sa prière terminée, il lui demanda ce qui lui était arrivé. - "Tout va bien, répondit-elle; Dieu a refoulé la perfidie de l'impie et on nous a donné une jeune fille comme servante". (Muslim :4371)

### **Hagar et Ismaël à Beer sheba et Paran**

L'Éternel se souvint de ce qu'il avait dit à Sara, et l'Éternel accomplit pour Sara ce qu'il avait promis. Sara devint enceinte, et elle enfanta un fils à Abraham dans sa vieillesse, au temps fixé dont Dieu lui avait parlé. Abraham donna le nom d'Isaac au fils qui lui était né, que Sara lui avait enfanté. Abraham circoncutit son fils Isaac, âgé de huit jours, comme Dieu le lui avait ordonné. Abraham était âgé de cent ans, à la naissance d'Isaac, son fils. Et Sara dit: Dieu m'a fait un sujet de rire; quiconque l'apprendra rira de moi. Elle ajouta: Qui aurait dit à Abraham: Sara allaitera des enfants? Cependant je lui ai enfanté un fils dans sa vieillesse.

L'enfant grandit, et fut sevré; et Abraham fit un grand festin le jour où Isaac fut sevré. Sara vit rire le fils qu'Agar, l'Égyptienne, avait enfanté à Abraham; et elle dit à Abraham: Chasse cette servante et son fils, car le fils de cette servante n'héritera pas avec mon fils, avec Isaac. Cette parole déplut fort aux yeux d'Abraham, à cause de son fils. Mais Dieu dit à Abraham: Que cela ne déplaie pas à tes yeux, à cause de l'enfant et de ta servante. Accorde à Sara tout ce qu'elle te demandera; car c'est d'Isaac que sortira une postérité qui te sera propre. Je ferai aussi une nation du fils de ta servante; car il est ta postérité.

Abraham se leva de bon matin; il prit du pain et une outre d'eau, qu'il donna à Agar et plaça sur son épaule; il lui remit aussi l'enfant, et la renvoya. Elle s'en alla, et s'égara dans le désert de Beer Schéba. Quand l'eau de l'outre fut épuisée, elle laissa l'enfant sous un des arbrisseaux, et alla s'asseoir vis-à-vis, à une portée d'arc; car elle disait: Que je ne voie pas mourir mon enfant! Elle s'assit donc vis-à-vis de lui, éleva la voix et pleura. Dieu entendit la voix de l'enfant; et l'ange de Dieu appela du ciel Agar, et lui dit: Qu'as-tu, Agar? Ne crains point, car Dieu a entendu la voix de l'enfant dans le lieu où il est. Lève-toi, prends l'enfant, saisis-le de ta main; car je ferai de lui une grande nation. Et Dieu lui ouvrit les yeux, et elle vit un puits d'eau; elle alla remplir d'eau l'outre, et donna à boire à l'enfant.

Dieu fut avec l'enfant, qui grandit, habita dans le désert, et devint tireur d'arc. Il habita dans le désert de Paran, et sa mère lui prit une femme du pays d'Égypte. (Genèse 21 :9-21)

### **Arrivée d'Abraham et Hagar à la Mecque**

Ibn `Abbâs dit: «La première fois que les femmes se servirent d'une traîne à leur robe fut quand la mère d'Ismaël en fit usage pour effacer les traces de ses pas [lors de sa fuite] de Sarah.

Par la suite, Abraham vint avec elle et son fils Ismaël, qui la tétait encore, et la laissa près de la Maison, à côté d'un grand arbre, en amont de Zamzam, à un endroit dominant la Mosquée. A cette époque-là, il n'y avait à La Mecque ni personne ni eau. Il les installa donc là et leur laissa un sac en cuir contenant des dattes et une outre contenant de l'eau puis il prit le chemin du retour. La mère d'Ismaël le voyant partir ainsi le suivit et lui dit: "Ô Abraham! où vas-tu et comment nous laisses-tu dans cette vallée qui n'abrite ni être humain ni rien?" Cela, elle le lui dit plusieurs fois. Et, comme il ne se retourna pas, elle l'interrogea: "Est-ce que c'est Dieu qui t'a ordonné de faire cela? - Oui, répondit-il. - Alors, dit-elle, Il ne nous abandonnera pas." Après quoi, elle retourna sur ses pas. Abraham continua alors son chemin, et arrivé à un col où ils ne pouvaient le voir, il fit face à la Maison et prononça en ayant les mains levées des invocations en ces termes: - ... Notre Seigneur, j'ai fixé une partie de ma progéniture dans une dépression impropre aux cultures... jusqu'à: ils en seront reconnaissants (14 :37). La mère d'Ismaël se mit donc à allaiter son enfant et à boire de cette eau-là jusqu'au moment où toute l'eau s'épuisa. Après quoi, elle eut soif tout autant que son fils. Elle le vit bientôt se tordre - ou rouler, suivant une variante. Et pour ne pas voir son fils souffrir, elle s'éloigna, mais arrivée à as-Safâ, la montagne la plus proche, elle y grimpa puis fit face à la vallée dans l'espoir de voir quelqu'un arriver. Comme elle ne vit personne, elle descendit d'as-Safâ. Atteignant la vallée, elle souleva le pan de sa robe, et courut, comme le ferait une personne épuisée, jusqu'à la limite de la vallée. A al-Marwa, elle scruta [les alentours] dans l'espoir de voir quelqu'un venir mais elle ne voyait personne. Elle fit cela par sept fois.»

A ce point du récit, ibn `Abbas dit que le prophète avait dit: *C'est en raison de cela qu'il y a la course des pèlerins entre les deux monts.* Et, lorsqu'elle surplomba al-Marwa, elle entendit une voix. "Silence!" se dit-elle, et elle tendit l'oreille; elle entendit la voix une seconde fois. "Tu as été entendu, dit-elle alors à la source de la voix, voyons maintenant si tu peux nous secourir." Et tout de suite elle voyait à l'endroit du puits de Zamzam l'Ange qui remua le sol avec le talon (ou, a-t-il dit, avec son aile), et bientôt l'eau jaillit. Hâjar se mit alors à retenir l'eau comme dans un bassin; et à la prendre avec ses mains pour en remplir l'outre. L'eau jaillissait chaque fois qu'elle en puisait.

Là, Ibn Abbas dit que le prophète avait dit: *Que Dieu accorde miséricorde à la mère d'Ismaël. Si elle avait laissé Zamzam (ou: si elle n'avait pas pris de l'eau avec ses mains) Zamzam aurait été une source d'eau ruisselante et apparente.*

Hâjar but alors et allaita son enfant. L'Ange lui dit: "Ne craignez pas d'être perdus. Vous êtes à l'emplacement de la Maison de Dieu que construira cet enfant et son père. Dieu ne fera pas perdre les siens." L'emplacement de la Maison surplombait l'endroit comme une colline; les eaux des torrents y affluaient à sa gauche et à sa droite sans jamais l'atteindre. Elle était ainsi jusqu'au jour où vint à passer près d'eux un groupe - ou un clan - de la tribu de Jurhum arrivant par la route de Kadâ'. Ils installèrent leur camp en bas de La Mecque. Après quoi, ils vinrent à remarquer un oiseau tourner. "Cet oiseau ne tourne qu'autour d'une eau, se dirent-ils, nous connaissons cette vallée et nous savons qu'elle ne contient pas d'eau." Et ils envoyèrent un ou deux éclaireurs. Ces derniers, ayant trouvé l'eau, revinrent l'annoncer au clan. Les gens s'y rendirent et rencontrèrent la mère d'Ismaël à qui ils demandèrent la permission de s'installer près d'elle. Elle accepta en les prévenant qu'ils n'avaient pas le droit de propriété sur l'eau. "Certainement, répondirent-ils."

Là, Ibn Abbas dit que le prophète avait dit: *Cela plut à la mère d'Ismaël car elle aimait la compagnie.* Après quoi, le clan s'installa et il envoya à la tribu Jurhum qui vint s'installer à son tour. L'enfant grandit et apprit d'eux la langue arabe. En grandissant, il leur plut si bien qu'ils le marièrent à l'une de leurs femmes.

[...]

Abraham resta absent le temps que Dieu voulut, puis il arriva un jour pendant qu'Ismaël était assis sous un arbre, près de Zamzam, s'affairant à tailler des flèches à lui. Ayant vu son père, Ismaël se jeta sur lui et tous deux firent comme font le père et son fils. Après quoi, Abraham dit: "Ô Ismaël! Dieu m'a donné un ordre à exécuter. - Fais donc ce que ton Seigneur t'a ordonné de faire, répondit Ismaël. - Et tu m'aideras? demanda Abraham. - Je t'aiderai! assura Ismaël. - Dieu m'a ordonné, dit donc Abraham, de construire une Maison là-haut." Et il désigna une colline qui dominait les alentours.

Alors tous deux se mirent à élever les assises de la Maison; Ismaël apportant les pierres et Abraham les disposant. Quand la bâtisse était devenue haute, il lui apporta la pierre [du Maqâm]. Abraham se tint sur elle et continua la construction pendant qu'Ismaël continuait à lui apporter les pierres. En travaillant, ils répétaient: Notre Seigneur, veuille l'accepter de nous! Tu es l'Entendant, le Connaisseur (2 :127).» (bukhari :3364)

### **Abraham et Ismaël construisent la kaaba**

Et quand Abraham et Ismaël élevaient les assises de la Maison: "O notre Seigneur, accepte ceci de notre part! Car c'est Toi l'Audient, l'Omniscient". (2 :127)

### **circuncision à la hache de Abraham**

D'après Abou Hourayra (r), L'envoyé de Dieu a dit : Abraham s'est circoncis soi-même à l'âge de quatre-vingts ans à l'aide d'une hache. (muslim :4368)

### **Tout homme naît musulman**

Le messager de Dieu dit: «Tout nouveau-né naît suivant la prime nature, et ce sont ses parents qui en feront un juif, un chrétien ou un zoroastrien. (bukhari :1358 1359, Muslim :4803)

Dirige tout ton être vers la religion exclusivement [pour Allah], telle est la nature qu'Allah a originellement donnée aux hommes - pas de changement à la création d'Allah -. Voilà la religion de droiture. (30 :30)

### **Abraham et Sarah seuls musulmans**

D'après Abou Hourayra, l'envoyé de Dieu a dit : Le prophète Abraham n'a jamais menti, sauf trois fois dont deux sont pour la Cause de Dieu, (la première) quand il dit : Je suis malade. et (la seconde) lorsqu'il dit : C'est la plus grande (idole) d'entre elles que voici, qui l'a fait... La troisième fois fut au sujet de Sâra : Abraham, avant d'accéder au territoire d'un tyran, accompagné de sa femme Sâra qui était la plus belle des femmes. - "Si l'on dit à ce tyran que tu es mon épouse, dit Abraham, il me forcerait de te laisser. Dis-lui alors, s'il t'interroge, que tu es ma sœur; en effet tu es ma sœur en islam, car je ne connais sur terre de musulmans (soumis à Dieu) autre que toi et moi". [...] (muslim :4371)

### **Reconstruction de la kaaba par les qoréshites et Mohamed**

*Les ancêtres de Mohamed cumulaient les fonctions liées à la kaaba: Le `Hidjdba (garder des clefs de la Ka'ba), le Siqdy (distribuer l'eau aux pèlerins), le rifada (offrir le repas aux pèlerins) et le niran (éclairer les pèlerins revenant d'Arafat)*

Le temple de la Ka'ba n'avait pas été touché depuis le temps d'Abraham. La raison pour laquelle on le démolit fut la suivante : Abraham et Ismaël l'ayant construit entre deux collines, sur le sol plat, chaque fois que la pluie formait un torrent, L'eau entraînait dans le temple. Depuis de longues années on avait l'intention de le démolir, pour exhausser le sol, afin d'empêcher l'eau de pénétrer dans l'édifice; mais personne n'avait osé y porter la main.

[...]

Mohammed dit : Maintenant que vous avez tous une part de l'honneur d'avoir soulevé la pierre, mettez-vous d'accord sur la personne qui devra la poser. Ils désignèrent tous unanimement -Mohammed. qui prit de sa main la pierre et la posa sur le mur à la place qu'elle devait occuper. La maçonnerie du temple fut terminée, mais il restait à faire la toiture, et, à cette époque, il n'y avait à La Mecque ni bois, ni charpentier. Or un vaisseau marchand contenant du bois ayant abordé à Djeddah, les Mecquois achetèrent ce bois et chargèrent de la construction un charpentier copte, fixé à la Mecque.

Suivant une autre tradition, rapportée par Mohammed ben-Djarir d'après les récits du livre Moubteda, le Nedjâschi, le roi d'Abyssinie, désirait faire construire, à Antioche en Syrie, une église qui porterait son nom. A cet effet, ayant envoyé une personne pour évaluer les dépenses nécessaires et le bois qu'il faudrait, il rassembla tout le bois de petite et de grande dimension, coupé et préparé pour être mis en œuvre, le fit charger sur un grand vaisseau, y fit ajouter un surplus de bois, et fit monter sur le vaisseau d'habiles charpentiers et un inspecteur, avec l'argent nécessaire aux dépenses. Il les fit donc partir pour la Syrie, afin d'y construire l'église. Il y avait en Syrie quantité de bois, mais le roi d'Abyssinie voulait y employer son propre bois, suivant un de ces caprices habituels aux rois. Ce vaisseau, passant près de Djeddah, échoua; le bois surnagea, les gens du vaisseau s'y placèrent, et le vent les porta à Djeddah, où ils abordèrent. Ils recueillirent et portèrent à terre tout le bois qui flottait à la surface de la mer. Lorsque les habitants de la Mecque eurent connaissance de cet événement, Abou-Talib et les anciens de la ville se rendirent à Djeddah, et demandèrent à l'inspecteur de lui acheter ce bois au prix qu'il voudrait. Ils lui dirent : Vends-nous ce bois, et prête-noms ces charpentiers pour un salaire que tu fixeras; car nous sommes en train de reconstruire le temple de la Ka'ba, ce temple qui a été élevé à Dieu par Abraham. (tabari t2 ch LXVIII p384)

*L'argent qui put être récolté fut insuffisant pour reconstruire l'édifice de la Kaaba en entier, selon les fondations de celle d'Abraham. Les Quraysh ne purent alors reconstruire qu'un édifice légèrement moins long, 6 coudées restant hors de l'édifice et restant dans la partie dite "Hijr" (ou "Haîm"). Par ailleurs, afin de n'y laisser entrer que ceux des pèlerins qu'ils voudraient bien, les Quraysh avait surélevé la porte d'entrée de la Kaaba. C'est pour cela que Mohamed ne touchait que deux des coins de la ka'ba.*

D'après `Abd Allâh, ibn Abu Bakr - en se référant à `A'icha, l'épouse du prophète - rapporta à `Abd Allâh ben `Umar que le messenger de Dieu avait dit à celle-ci: "Ne sais-tu pas qu'en [re]construisant la Ka'ba, ton peuple n'avait pas suivi les fondations d'Abraham? - Et pourquoi ne la reconstruis-tu pas sur les fondements d'Abraham? - [Je l'aurais fait], si ce n'est que ton peuple vient juste de quitter la Dénégation."

`Abd Allâh dit: «Puisque `A'icha a entendu cela du prophète, je crois que le messenger de Dieu n'embrassa les deux Rukn qui sont près du Hijr que parce que la reconstruction du temple ne fut pas terminée suivant les fondements d'Abraham. (bukhari :3368)

'Aïcha a dit : L'envoyé de Dieu m'a dit : "Si ton peuple ne venait pas récemment de quitter le polythéisme, j'aurais détruit la Ka'ba et l'aurais reconstruite sur les fondements (de celle bâtie) par Abraham, car quand les Qoraychites avaient bâti la Maison, ils avaient réduit ses dimensions, et j'aurais également fait une porte par derrière". (muslim :2367)

`Aïcha dit: «Le messenger de Dieu m'a dit: "Si ton peuple ne venait juste de quitter la mécréance, j'aurais démoli le Temple pour le reconstruire de nouveau sur les assises d'Abraham - Quraych s'était vue incapable de le reconstruire [en entier] - et lui aurais pratiqué un khalf (porte)."» (bukhari :1585)



`Abd-ul-Lâh ben Muhammad ben Abu Bakr informa `Abd-ul-Lâh ben `Umar et ce en tenant la chose de `Â'icha, l'épouse du prophète - que le messenger de Dieu lui avait dit : "N'as-tu pas remarqué que ton peuple, en reconstruisant le temple, n'a pas suivi les assises d'Abraham?"

[`Â'icha]: «Je lui avais dit alors: "O messenger de Dieu! ne vas-tu pas le refaire en le posant sur les assises d'Abraham? - Je l'aurais fait, avait-il répondu, si ton peuple ne venait juste de quitter la mécréance."»

`Abd-ul-Lâh ben `Umar dit: "Si `Â'icha avait entendu cela du Messenger de Dieu ..., eh bien! je crois que le messenger de Dieu ne négligea d'embrasser les deux coins qui sont proches d'al-Hijr que parce que le temple ne fut pas entièrement posé sur les assises d'Abraham. (bukhari :1583)

Â'icha dit: «J'interrogeai le prophète sur al-Hijr: "Fait-il partie du temple? - Oui, répondit-il. - Et pourquoi ne l'ont-ils pas annexé au temple? - ton peuple ne disposait pas de l'argent nécessaire. -- Et pourquoi sa porte est élevée? - Ton peuple a fait cela dans le but de faire entrer et sortir celui qu'ils voulaient. Et si ton peuple ne venait juste de quitter l'Ignorance et si je ne craignais que leurs cœurs ne désapprouvent que je fasse entrer al-Hijr dans l'ensemble du temple et que je rabaisse la porte jusqu'au niveau du sol..."» (bukhari :1584)

`Â'icha [rapporte] que le prophète lui dit: "O `Â'icha! si ton peuple ne venait juste de quitter l'Ignorance, j'aurais donné l'ordre de démolir le temple pour y faire introduire ce qui avait été sorti; je l'aurais en outre abaissé au niveau du sol en y pratiquant deux portes; une du côté de l'est et une autre du côté de l'ouest. Ainsi, je l'aurais posé sur les assises d'Abraham." D'autre part, c'est ce [hadîth] qui a poussé ibn az-Zubayr à démolir la Ka'ba...

Yazîd: J'étais témoin lorsqu'ibn az-Zubayr [donna l'ordre] de démolir et de reconstruire la Ka'ba en lui annexant une partie d'al-Hijr. Je vis [en la circonstance] les assises d'Abraham. C'était des pierres comme les bosses des chameaux.

Jarîr: je dis alors à Yazîd: "Où est sa place? - Je vais te la montrer maintenant." En effet, j'entrai avec lui à al-Hijr et il m'indiqua un endroit en disant: "Ici." J'estimai alors la distance à partir d'al-Hijr et je trouvai environ six coudées. (bukhari :1586)

J'ai entendu Jâbir ben `Abd-ul-Lâh dire que le messenger de Dieu était en train de transporter des pierres avec les Mecquois [pour la restauration] de la Ka'ba. Il portait un 'izâr quand son oncle paternel al-`Abbâs vint lui dire: "O fils de mon frère! pourquoi ne dénoues-tu pas ton 'izâr pour le mettre sur les épaules afin qu'il te protège des pierres?" En effet, le prophète dénoua son 'izar et le mit sur les épaules, d'où il tomba évanoui. Après cela, on ne le vit jamais nu. (bukhari :364)

### **La kaaba des qoréchites contenait 360 idoles**

Mohammed et Abou-Bekr eç-çiddiq étaient liés d'amitié. Abou-Bekr était un homme très-aimé parmi les Qoraischites, ayant de l'autorité, honnête et riche; il faisait le commerce. Quand il se tenait dans la mosquée, les hommes, jeunes et vieux, l'entouraient; il leur parlait, et ils écoutaient, et lui demandaient des conseils. Le cercle d'Abou-Bekr, dans la mosquée, était plus grand que celui d'Abou-Tàlib ou celui d'Abou-Djahl ou de Waïld, fils de Moghaira. Mohammed choisissait toujours, quand il venait à la mosquée, le cercle d'Abou-Bekr et causait avec lui de ses affaires. Ceux qui entraient dans la mosquée faisaient d'abord les processions d'usage autour de la Ka'ba, adoraient une des idoles qui se trouvaient dans le temple, et venaient ensuite choisir une place dans un des cercles des grands personnages. Il y avait dans la mosquée de la Mecque trois cent soixante idoles, outre celles qui se trouvaient dans la Ka'ba, Hobal et Manâf, et d'autres. Toutes les idoles étaient de pierre et avaient la forme humaine; elles étaient

couvertes de vêtements de différentes couleurs, de khalouq, de safran et d'autres aromes. Mohammed n'avait jamais adoré aucune idole. Lorsqu'il venait au temple, il faisait les tournées autour de la Ka'ba et allait ensuite s'asseoir auprès d'Abou-Bekr. Il était souvent dans la maison d'Abou-Bekr, et celui-ci venait aussi chez Mohammed. Quelquefois Abou-Bekr lui disait en secret : Pourquoi, O Mohammed, n'adores-tu pas les idoles, comme font tous les autres? Mohammed lui répondait : Je ne peux pas me faire à la pensée d'adorer un objet que j'aurais gravé moi-même ou une image que j'aurais faite de mes mains, puisque je sais qu'il ne m'en peut venir ni dommage, ni avantage, et que c'est Dieu qui m'a créé et qui me conserve et me donne ma subsistance. Abou-Bekr répliquait. Tu as raison, ô Mohammed; la même idée s'est présentée à mon esprit; je ne sais pas quelle est cette religion dans laquelle nous vivons et dans laquelle vivaient nos pères depuis tant d'années. (Tabari ;T2 ch LXX P397)

### **Mohamed et la kaaba**

#### **Mohamed renverse les idoles de la kaaba**

Abd Allâh ben Mas'ûd dit: « Le prophète entra à La Mecque au moment où il y avait autour de la Ka'ba trois cents soixante idoles. Il se mit à les frapper avec un bâton qu'il avait à la main en récitant: Le vrai s'en est venu. Le faux a disparu" (V. la suite du verset 17 :81) » (bukhari :2478)

Ibn `Abbâs dit: «En arrivant [à la Mecque], le messenger de Dieu refusa d'entrer dans le temple tant que les idoles s'y trouvaient. Il donna donc l'ordre de les faire sortir... On sortit aussi les statuts d'Abraham et d'Ismaël qui tenaient dans les mains les fléchettes [divinatoires]. Le messenger de Dieu dit alors: "Que Dieu fasse périr [les mécréants]! Par Dieu, ils savent bien qu'Abraham et Ismaël n'avaient jamais consulté le sort au moyen de ces fléchettes." Il entra ensuite dans le temple et prononça le tekbîr dans ses différents coins sans y prier.» (bukhari :1601)

#### **La pierre noire**

La Pierre noire est descendue du paradis plus blanche que le lait, puis les pêchés des humains l'ont noirci (at-Tarmidhi, 877 et Ahmad, 2792)

D'après `Âbis ben Rabî'a, `Omar vint embrasser la Pierre noire et dit: «Je sais que tu n'es qu'une pierre qui ne peut ni nuire ni être utile; et si je n'avais pas vu le prophète t'embrasser, je ne t'aurais pas embrassée.» (bukhari :1597 muslim :2228)

`Umar ben al-Khattâb s'adressa au Rukn en lui disant: "Par Dieu! je sais bien que tu n'es qu'une pierre qui ne peut ni nuire ni être utile... Et si je n'avais vu le prophète te toucher, je ne t'aurais pas touché." Il le toucha puis dit: "Pourquoi accélérer le pas!? Nous ne faisons cela que pour que les polythéistes nous vissent. Mais maintenant Dieu a fait périr ceux-ci." Toutefois il ajouta: "C'est une pratique que le prophète faisait et nous ne voulons pas la laisser." (bukhari :1605)

### **Omar et Zubayr**

#### **Construction d'une enceinte par Omar**

Selon `Amr Ben Dinar et `Obaïd Allah Ben Abou Zeïd, au temps du prophète, le sanctuaire de la Ka'ba était dépourvu d'enceinte et on priaient alors tout autour de la construction. La situation resta ainsi jusqu'à l'époque de `Omar, qui fit ériger une enceinte. Le mur était peu élevé, selon `Obaïd Allah et c'est Ibn Zoubâir qui le suréleva par la suite. » (Bukhari)

`Abd-ul-Lâh: Durant le vivant du messenger de Dieu, la mosquée était bâtie en tuiles; le toit en branches de palmiers, et les colonnes aussi étaient des troncs de palmiers. Elle resta ainsi, sans changement, durant la période d'Abu Bakr. Et si `Umar la agrandit, c'est qu'il la reconstruisit comme elle était au temps du messenger de Dieu; c'est-à-dire, en utilisant des tuiles cuites et des branches de palmier et en refaisant ses colonnes en bois.

Quant à `Uthmân, il la modifia en y ajoutant beaucoup de changements. Il éleva ses murs en utilisant des pierres taillées et de la chaux. Il fit aussi les colonnes en pierres taillées; quant au plafond, il le fit en bois de tek. (bukhari :446)

### **Zubayr dans la ville sainte**

*Il n'y a pas de traduction en français des 40 volumes des chroniques de Tabari, donc on utilise la traduction anglaise.*

Les compagnons d'Ibn al-Zubayr se levèrent et lui dirent : « Rends public ton acceptation de l'allégeance car il ne reste personne maintenant qu'Husseyne est mort qui pourrait te disputer cela ». Les gens lui avaient donné allégeance secrètement. (Tabari XIX 397 p 190)

Un arabe fit entendre sa voix et se fit connaître de loin. Il était plein de zèle pour la maison de Dieu et il était plein de menaces contre ceux de l'ouest [les omeyyades], proclamant qu'ils étaient transgresseurs de la loi. Il se rendit dans un certain lieu au sud, où était leur sanctuaire et vivait là (John bar Penkaye)

Ubayd-ul-Lâh ben `Abd-ul-Lâh et Sâlim ben `Abd-ul-Lâh rapportent avoir parlé à `Abd-ul-Lâh pendant les nuits qui avaient accompagné le siège de l'armée autour de ben az-Zubayr.

Cela ne te fera pas de mal si tu t'abstiens de ne pas accomplir le pèlerinage cette année; nous craignons qu'il se dresse quelque obstacle entre toi et le temple. - Nous étions sortis avec le messenger de Dieu, avait-il répondu, et quand les incroyants de Quraych s'étaient interposés pour nous empêcher d'arriver au temple, le prophète avait égorgé son offrande puis avait rasé la tête. Et puis, je vous prends à témoins que je me suis déjà engagé à accomplir la `umra si Dieu le veut. Je vais partir; si on me laisse arriver au temple, j'accomplirai les circumambulations, mais si on m'en empêche d'y parvenir par quelques obstacles, je ferai comme avait fait le prophète, et j'étais avec lui. Il avait prononcé la talbiya pour la 'umra à dhu-l-Hulayfa." Ensuite, il marcha quelque heure pour dire ensuite: "Mais l'affaire des deux rites est la même. Je vous prends à témoins que je me suis engagé à accomplir un pèlerinage avec la `umra. Et il ne quitta l'état d'ihram qu'au jour du sacrifice, après avoir sacrifié son offrande. Il disait alors qu'il ne quitterait l'état d'ihram qu'après avoir accompli une circumambulation le jour de son entrée à La Mecque. (bukhari :1807)

Alors Ibn al-Zubayr élabora une intrigue contre l'autorité de al-Walid b. 'Utbah [gouverneur à Médine]. Il écrivit à Yazid b. Mu'awiyah : "Tu nous as envoyé un homme stupide qui ne nous dirige pas sur une ligne droite et n'écoute pas l'avis des sages. Si tu nous envoyais un homme de bonne disposition et d'attitude aimable, je souhaiterais que ce qui apparaissait difficile devienne aisé et ce qui était une division devienne l'unité. Il y a avantage à cela pour nos commandants (khawdff) et pour nos gens ordinaires ('awdmm). Par la volonté de Dieu, que la paix soit sur toi. (Tabari XIX 402 p197)

C'était durant le premier siège [de la ville sainte] Ils le combattirent depuis la fin du mois de al-Mukarram jusqu'à la fin de Safar (depuis fin septembre au 28 octobre]. Samedi 3 Rabi

al-Awwal, 64 (31 October 683) ils lancèrent des pierres et du bois vers la maison sacrée avec une catapulte et y mirent le feu . (Tabari XIX 426 p223)

Ils ont mis le feu aux alentours de la kaaba. Il y a eu une étincelle qui, avec le vent, a mis le feu au voile de la Kaaba et a brulé le bois de la maison sacrée. (Tabari XIX 427 p224)

Yazid b. Muawiyah mourut, al-Husayn b. Numayr et les syriens continuèrent à lutter contre Ibn al Zubayr et ses compagnons à la Mecque, selon le récit d'Hisham depuis Awanaha durant quarante jours. Les syriens avaient assiégé Ibn al-Zubayr et les siens et les avaient complètement bloqués. La nouvelle de la mort d'Yazid arriva à Ibn al-Zubayr et ses compagnons, mais pas à al-Hufayn b. Numayr et ses hommes. Ibn al-Zubayr alors cria aux syriens : "votre tyran est mort. Quiconque d'entre vous désire continuer ce qu'il a commencé, laissez-le le faire, mais quiconque ne le désire pas, laissez-le rentrer en Syrie!" Alors, ils essèrent de le combattre. (Tabari XX 430 p1)

Ibn al-Zubayr said to al-Husayn b. Numayr, "Draw close to me and I will speak with you." He did so and Ibn al-Zubayr spoke with him. The horse of one of them began to drop dung (yajfilu; a gloss in the text explains that the word jafll here refers to dung , rawth) and the pigeons of the sanctuary areas started to scavenge in the droppings. Al-Hugayn reined back his horse from them and Ibn al-Zubayr said, "What is the matter with you?" He replied , "I am afraid lest my horse kill the pigeons of the sanctuary area ." Ibn al-Zubayr said, "You would refrain from this sin and yet you wish to kill the Muslims!" Al-Husayn answered, "I will not fight you, allow us to perform the ritual circumambulation of the sanctuary and then we will leave you." He did so, and they departed. (Tabari XX 431 p3)

Yazid b. Mu-Awiyah had willed that the oath of allegiance be given to his son Mu'awiyah b. Yazid, but the latter survived for only three months. According to Awanah, Yazid b. Muawiyah designated his son Muawiyah b. Yazid as caliph, but the latter only survived forty days. (Tabari XX 433 p5)

In this year also (64 AH), Ibn al-Zubayr demolished the Kaaba. Its walls had buckled as a result of the catapult stones which had been fired at it.

Zubayr demolished the sanctuary until he had leveled it to the ground, and he dug out its foundation and made the hijr a part of it. The people used to make the ritual circumambulation outside the foundations and make the prayer while facing its site. He placed the Black Cornerstone by it in an ark [tdbut] in a strip of silk, and he put the sanctuary ornaments, and the clothes and perfumes which he found inside it, in the treasury of the sanctuary in the care of the doorkeepers, replacing them when he rebuilt it. (Tabari XX 537 p122)

Ziydd b. Jiyal told me he was in Mecca on the day when Ibn al-Zubayr was overcome, and he heard him say, "My mother Asma' hint Abi Bakr told me that the Messenger of God said to cA'ishah: ' If it were not that your people had only recently been in a state of unbelief, I would restore the Kacbah on the foundations of Abraham and I would add to the Katah part of the Hijr.' " [in 65 AH] Ibn al-Zubayr gave the order for it and it was excavated, and they found rocks as big as a camel. They moved a boulder of them and a bright light flashed out. They re-established it on its foundation and Ibn al-Zubayr rebuilt it, giving it two doors, from one of which it was entered and from the other vacated. (Tabari XX 593 p176)

In this year, [67 AH], `Abdallah b. al-Zubayr removed al-Quba` from al-Basrah and sent his own brother Mus`ab b. al-Zubayr to be in charge of it. (Tabari XXI 717 p83)

[In 68 AH] Four banners stood at 'Arafat : Ibn al-Hanafiyyah with his companions stood with a banner at Jaba al-Mushat ; Ibn al -Zubayr stood with a banner at the present standing place of the imam ; then Ibn al-Hanafiyyah led his companions forward so that they stood opposite Ibn al-Zubayr; behind these two was Najdah , the Haruri, and the banner of the Banu Umayyah was to the left of the two. The first banner to return [from `Arafat] was that of Muhammad b. al-Hanafiyyah; he was followed by Najdah, then by the banner of the Banu Umayyah, and then by the banner of Ibn al -Zubayr, with the people following it. (Tabari XXI 782 p152)

During this year [70 AH], Mus`ab b. al-Zubayr [frère de Zubayr] went to Mecca, bringing a great deal of money, which he divided among his kinsmen and others. He brought many horses and camels and much baggage. He sent much money to `Abdallah b. Safwan, Jubayr b. Shaybah, and `Abdallah b. Muti`, and he slaughtered many fattened camels (Tabari XXI 797 p169)

When Mus'ab b. al-Zubayr was killed [in irak] 'Abd al-Malik b. Marwan sent al-Hajjaj b. Yusuf against Ibn al-Zubayr in Mecca. Al-Hajjaj left with two thousand men from the Syrian army during Jumada of the year 72. He did not turn toward Medina, but traveled along the Iraq road and encamped at al-Ta 'if. He kept sending detachments to 'Arafah in the area outside the sacred territory (haram); Ibn al-Zubayr also sent a detachment, and the two sides fought there. Ibn al-Zubayr's horsemen were always defeated, while al-Hajjaj 's horsemen returned victorious. Al-Hajjaj then wrote to 'Abd al-Malik, asking his permission to besiege Ibn al-Zubayr and enter the sacred territory against him. He told 'Abd al-Malik that the vehemence of Ibn al-Zubayr's strength had abated and that most of his forces had dispersed, leaving him. He asked 'Abd al-Malik to reinforce him with men. Al-Hajjaj received 'Abd al-Malik's reply. 'Abd al-Malik wrote to Tariq b. 'Amr, commanding him, with the soldiers of the army he had with him, to join al-Hajjaj. Tariq marched with five thousand of his men and joined al -Hajjaj. Al-Hajjaj's arrival in al-Ta 'if took place in Sha'ban of the year 72. At the beginning of Dhu al -Qa'dah' al-Hajjaj left al-Ta 'if, encamped at Bi'r Maymun, and besieged Ibn al-Zubayr. Al-Hajjaj led the pilgrimage this year, since Ibn al-Zubayr was besieged. Tariq [b. 'Amr's] arrival in Mecca took place on the new moon of Dhu al-Hijjah. Al-Hajjaj did not circumambulate the Ka'bah, nor did he go to it in pilgrim 's garb (ihram). He wore a sword, but did not approach women or use perfume until 'Abdallah b . al-Zubayr was killed. Ibn al-Zubayr sacrificed camels in Mecca on the day of sacrifice, but neither he nor his companions performed the pilgrimage that year, because they did not stand at 'Arafah. (Tabari XXI 831 p207)

Ibn al-Zubayr was besieged the night of the new moon of Dhii al-Qa`dah in the year 72; he was killed on the seventeenth of Jumada I in the year Al-Hajjaj besieged Ibn al-Zubayr for eight months and seventeen nights of the new moon of Dhu al-Qa`dah in the year 72. (Tabari XXI 844 p224)

I saw the trebuchet (manjaniq) with which [stones] were being hurled. The sky was thundering and lightning, and the sound of thunder and lightening rose above that of the stones, so that it masked it. The Syrians considered this ominous and withheld their hands. But al-Hajjaj, having lifted the skirt of his tunic and tucked it into his belt, picked up the trebuchet stone and loaded it. "Shoot," he said; and he himself shot with them. [Continuing,] he said: During the morning, a thunderbolt struck and was followed by a second, killing twelve of his men. The Syrians became discouraged, but al-Hajjaj said, "Men of Syria, do not consider this extraordinary. I am a native of Tihamah: these are the thunderbolts of Tihamah. Behold, victory has come! Rejoice; the enemy will be afflicted even as you have been." The next day, there was lightning, and a number of Ibn al-Zubayr's men were struck. Al-Hajjaj said, "Don't you see that

they are being hit? You are in a state of obedience; they are in a state of disobedience. (Tabari XXI 845 p225)

[in 74 AH] al-Hajjaj b. Yusuf dismantled the structures of the Ka'bah that Ibn al-Zubayr had put up. The latter had incorporated the Hijr inside the Ka 'bah and given the Ka'bah two doors; al-Hajjaj restored it to its original form (Tabari XXII 854 p21)

### **`Abd-al-Malik fait construire à Jérusalem le Dôme du Rocher**

Ya'qûbî, *Târîkh*, II, 261; cité par A.-L. de Prémare dans *les fondations de l'islam*

`Abd-al-Malik interdit aux gens de Syrie d'accomplir le pèlerinage. En effet, Ibn al-Zubayr [Abd-Allâh Ibn al-Zubayr, calife rival des Omeyyades à La Mecque entre 683 et 692.], lorsque les gens faisaient le pèlerinage, leur imposait de lui prêter allégeance. Voyant cela, il leur interdit de sortir pour aller à La Mecque. Les gens se mirent en tumulte : «Tu nous empêches d'accomplir le pèlerinage au temple sacré de Dieu alors que c'est une prescription qui nous a été donnée par Dieu! » lui dirent-ils. Il leur dit alors : « Voici Ibn Shihâb al-Zuhrî qui vous fournit un *hadîth* d'après lequel l'envoyé de Dieu a dit : "On ne se mettra en route (pour le pèlerinage) que pour se rendre à trois mosquées : la Mosquée sacrée = la Ka'ba), ma mosquée (= à Médine), et la mosquée de Bayt al-Maqdis (= Jérusalem). Cette dernière remplacera donc pour vous la Mosquée sacrée. Et ce rocher, dont on rapporte que l'envoyé de Dieu posa dessus son pied lorsqu'il monta au ciel, vous tiendra lieu de Ka'ba. » Il bâtit alors un Dôme au-dessus du Rocher, il y suspendit des draperies de brocart, y préposa des desservants et il imposa aux gens d'y accomplir la circumambulation rituelle comme ils le faisaient autour de la Ka'ba. Cette pratique perdura tout au long du temps des Omeyyades.

## **Qiblas**

### **Qibla de Syrie**

Votre question est mal posée car ce n'est pas vers le sud que les juifs prient, et les Mahgraye non plus. Les Juifs qui vivent en Egypte, de même que les Mahgraye [équivalent araméen de l'arabe muhajirun] là, comme je le vis de mes propres yeux et veux vous l'exposer maintenant, prient vers l'est, et ces deux peuples continuent à faire ainsi : les Juifs vers Jérusalem et les Mahgraye vers la Ka'ba ... les Mahgraye qui sont en Babylonie à Hira et à Basra prient vers l'ouest, vers la Ka'ba, et ceux qui sont au sud de la Ka'ba (...) prient vers le nord, vers ce lieu. Bref, de tout cela il est clair que ce n'est pas vers le sud que les juifs et les mahgraye d'ici dans les régions de Syrie prient, mais vers Jérusalem ou vers la Ka'ba, les lieux patriarcaux de leur race » (Jacob d'Edesse (633-708))

### **Changements de Qibla vers la ka'ba originale de Pétra en Syrie, vers le temple de Jérusalem, vers la ka'ba de la Mecque**

Dans le même mois de scha`bân, au milieu du mois, Dieu ordonna au prophète de ne plus se tourner pendant la prière vers Jérusalem, mais vers la Ka'ba. Les Arabes, en priant, se tournaient vers la Ka'ba, tandis que les juifs et les chrétiens se tournaient vers Jérusalem, où était le temple bâti par Salomon, fils de David, endroit illustre, vers lequel se tournaient également Moïse et Jésus. Lorsque le prophète reçut sa mission prophétique à la Mecque, il se tournait, en priant, vers la Ka`ba, comme les idolâtres de la Mecque, en adorant les idoles, se tournaient aussi vers la Ka'ba. Quand le prophète vint à Médine, où dominait le culte des chrétiens et des juifs, qui se tournaient vers Jérusalem, Dieu lui ordonna de se tourner également, en priant, vers Jérusalem; afin de ne pas les contrarier et pour qu'ils lui fussent favorables. Le prophète fit ainsi. Cependant il désirait que le point vers lequel il devrait se tourner en priant fut la ka'ba, qui avait été la qibla d'Abrahaum et d'Ismael. Il pria

journallement dieu d'exaucer ce désir. Enfin, au milieu du mois de scha'ban de la seconde année de l'hégire, le mardi, dieu révéla le verset suivant ! « Nous avons vu que tu tournais ton visage vers le ciel. Mais nous voulons que tu te tournes vers une qibla qui te plaira. Tourne-toi vers le saint temple (2 :139) La raison de cette révélation fut que les juifs et les chrétiens disaient au prophète : « O Mohammed, si ta religion est différente de la notre, comment se fait-il que tu te tournes en priant vers le même point que nous ? » Le prophète, ayant invoqué dieu, reçut le verset que nous venons de dire. (tabari t2 ch LXXXVII p477)

Al-Barâ': Au début de son arrivée à Médine, le prophète demeura chez les Ansâr, ses "grands-parents" (ou: ses "oncles maternels", douta [Abu 'Ishâq]). Il s'orientait vers le temple de Jérusalem durant seize ou dix sept mois. Cependant, il aimait que sa qibla fût la Ka'ba. Effectivement, la première prière qu'il fit [suivant cette nouvelle qibla] fut celle d'al- asr; un groupe de personnes pria avec lui. D'ailleurs, après les avoir quittés, l'un d'eux fut de passage devant une mosquée où des fidèles étaient [en train de prier], en position inclinée. «Je jure par Dieu! leur dit-il, je viens d'accomplir la prière avec le messager de Dieu en s'orientant vers la Mecque.» Sur ce, ils se tournèrent vers la Ka'ba, tout en gardant la même posture.

D'autre part, les Juifs étaient satisfaits lorsque le prophète accomplissait sa prière en se tournant, comme les Gens du Livre, vers le temple de Jérusalem; mais lorsqu'il s'orienta [pour la prière] vers la Ka'ba; ils manifestèrent leur désapprobation.

Zuhayr: Dans ce même hadith, Abu 'Ishâq nous a rapporté que, d'après al-Barâ', plusieurs hommes moururent du temps [de la première] qibla - c'est-à-dire, avant qu'on la change et furent abattus. Nous ne savions que dire d'eux, d'où Dieu, le Très-Haut, révéla: Dieu pour autant n'allait pas laisser perdre votre croyance (2.143). (bukhari :40)

Al-Barâ Ibn 'Azib a dit : J'ai fait la prière avec l'envoyé de Dieu en faisant face à la direction du Jérusalem pendant seize mois, jusqu'au moment où Dieu lui révéla ce verset de la sourate d'Al-Baqara : Où que vous soyez, tournez-y (vers la mosquée sacrée) vos visages... Ce verset était révélé après que le prophète eut fait sa prière, alors, un homme des fidèles s'en alla et passa près d'un groupe des 'Ansâr qui faisaient la prière (en faisant face au côté de Jérusalem). Quand il les mit au courant du changement de la Qibla, ceux-ci firent aussitôt face à la direction de la Ka'ba. (muslim :818)

Ibn 'Omar a dit : Pendant que les fidèles faisaient la prière de subh (matin) à Qubâ', on vit arriver un homme disant : "La nuit dernière, des versets furent révélés à l'envoyé de Dieu , l'ordonnant de se tourner (pendant la prière) du côté de la Ka'ba; tournez-vous donc de ce côté". Les fidèles qui faisaient face à la Syrie, se tournèrent aussitôt vers la direction de la Ka'ba. (Muslim 820)

El Bara a dit : « L'envoyé de Dieu se tournait vers Jérusalem pour faire la prière et ce, pendant seize ou dix-sept mois. Il souhaitait ardemment s'orienter vers la Ka'ba, jusqu'à ce que Dieu révèle le verset suivant : - « Nous te voyons souvent la face tournée vers le ciel ; Nous t'orienterons vers une qibla qui te plaira. Tourne donc ta face dans la direction de la Ka'ba. » (Coran 2.144) « Les insensés d'entre les hommes dirent : - Qui donc les a détournés de la qibla vers laquelle ils s'orientaient ? « Dis : - L'orient et l'occident appartiennent à Dieu ; Il guide qui il veut vers le droit chemin. » (Coran 2.142) (Bukhari 40)

Selon Abou Ayoub El Ansari, le prophète a dit : « Lorsque vous devez satisfaire vos besoins, ne vous placez pas face à la qibla et ne lui tournez pas le dos, mais orientez-vous vers l'est ou l'ouest. Quand nous partîmes en Syrie, précise encore Abou Ayoub, nous découvrîmes

des toilettes qui avaient été construites face à la qibla, nous nous placions perpendiculairement et implorions le pardon de Dieu. » (Bukhari 394)

Pour les habitants de Médine et ceux de la Syrie], il n'y a aucune qibla à l'est ou à l'ouest, car le prophète dit: "Ne tournez pas en direction de la qibla pendant les deux besoins naturels! Tournez-vous plutôt du côté de l'est ou de l'ouest." (bukhari :393)

### **Construction de la mosquée de kufa (Irak) en 638 (après la mort de Mohamed)**

When he (Sa'd) came to the place of the mosque, he ordered a man to shoot as far as he could an arrow in the direction of the *qibla* and he marked where it fell. Then he let loose another arrow in the direction of the north and marked where it fell; and he shot an arrow to the south and marked where it fell; and he shot an arrow to the east and marked where it fell (Baladhuri, Futuh, 276)

Sa'd had been advised of the risk of robbery in the governor residence : "Move the mosque and position it next to the (governor's) residence, and make the residence its *qibla*," so that those praying "will act as guards." Accordingly, Sa'd "placed the mosque facing the treasure chambers, with the entire length of the governor's residence being situated to the right of that side of the mosque facing south."

Donc peu après Mohamed, la qibla est vers l'ouest, ce n'est pas la Mecque, et en priant vers dieu, on se prosterne devant le gouverneur.

### **Construction des mosquées**

Abou Dharr a dit : Comme je demandais à l'envoyé de Dieu quelle était la première mosquée bâtie sur terre, il me répondit : "La mosquée sacrée". - "Et ensuite?", continuai-je. - "Ensuite, reprit-il, ce fut la mosquée Al-'Aqsa (de Jérusalem)". - "Et quel était l'intervalle du temps entre leurs constructions?", repris-je. - "Quarante ans", répliqua-t-il. Puis il ajouta : "Partout où t'atteindra l'heure de la prière, accomplis-la. Car la terre (entière) est un lieu de prière". (muslim :808)

### **Révélations du coran**

(25 : 32) et ceux qui ne croient pas disent : "Pourquoi n'a-t-on pas fait descendre sur lui le Coran en une seule fois? " Nous l'avons révélé ainsi pour raffermir ton coeur. Et Nous l'avons récité soigneusement.

(19 : 97) Nous l'avons rendu (le Coran) facile [à comprendre] en ta langue, afin que tu annonces par lui la bonne nouvelle aux gens pieux, et que, tu avertisses un peuple irréductible.

(17 : 106) (Nous avons fait descendre) un Coran que nous avons fragmenté, pour que tu le lises lentement aux gens. Et nous l'avons fait descendre graduellement.

(28 : 48) Mais quand la vérité leur est venue de notre part, ils ont dit : "Si seulement il avait reçu la même chose que Moïse! " Est-ce qu'ils n'ont pas nié ce qui auparavant fut apporté à Moïse? Ils dirent : "Deux magies se sont mutuellement soutenues! " Et ils dirent : "Nous n'avons foi en aucune" . Dis-leur : "Apportez donc un Livre venant d'Allah qui soit meilleur guide que ces deux-là, et je le suivrai si vous êtes véridiques".

(39 : 28) Un Coran [en langue] arabe, dénué de tortuosité, afin qu'ils soient pieux!

(26 : 192) Ce (Coran) ci, c'est le Seigneur de l'univers qui l'a fait descendre, et l'Esprit fidèle est descendu avec cela sur ton coeur, pour que tu sois du nombre des avertisseurs, en une langue arabe très claire. Et ceci était déjà mentionné dans les écrits des anciens (envoyés)

### **Ascension de Mohamed et révélation du coran éternel**

'Anas ben Mâlik dit: Abu Dhar rapportait que le messager de Dieu avait dit: «Lorsque j'étais à La Mecque, on fendit le plafond de ma maison, et l'archange Gabriel descendit alors et



me fendit la poitrine pour la laver avec l'eau de Zamzam. Il apporta ensuite une écuelle en or remplie de sagesse et de foi, la vida dans ma poitrine et la passa enfin à côté. Après cela, il me prit par la main et me fit monter au ciel du bas-monde. A notre arrivée, Gabriel dit à l'ange gardien du ciel: "Ouvre! - Qui est là? demanda l'ange. - C'est Gabriel. - Y a-t-il quelqu'un avec toi? - Oui, il y a Muhammad - Lui a-t-on envoyé [la Révélation]? - Oui."

On nous ouvrit les portes du ciel du bas-monde puis nous nous élevâmes en son sein. Nous y vîmes un homme assis. Il y avait à sa droite et à sa gauche deux masses noires. Et en regardant à sa droite, il souriait; tandis qu'il pleurait en se retournant à gauche. "Bienvenue au prophète et au fils pieux, me dit l'homme. - Mais qui est-ce? dis-je à Gabriel. - C'est Adam. Et ces deux masses noires qui sont à sa droite et à sa gauche sont les âmes de sa descendance. Ceux qui sont à sa droite sont les habitants du Paradis tandis que ceux qui forment la masse de gauche sont ceux du Feu. Et c'est pourquoi il sourit une fois qu'il regarde à sa droite mais pleure lorsqu'il se retourne à sa gauche.

Etant tous deux montés au deuxième ciel, Gabriel dit à son gardien: Ouvre! Et ce dernier lui répondit de la même manière que le premier puis ouvrit la porte. (Arrivé à ce passage, Abu Dhar rapporte que le prophète trouva dans les différents cieux Adam, 'Idrîs, Moïse, Jésus et Abraham, que les saluts de Dieu soient sur eux tous; sans toutefois désigner la place de chacun d'entre eux; mais il mentionna quand même qu'il avait trouvé Adam dans le ciel du bas-monde et Abraham au sixième ciel.)

Anas: Lorsque Gabriel passa avec le prophète auprès de 'Idrîs, celui-ci dit: Bienvenue au prophète et au frère pieux! Le prophète: C'est qui? dis-je - C'est 'Idrîs, répondit Gabriel. Après cela je passai auprès de Moïse qui [me dit]: Bienvenue au prophète et au frère pieux! - Mais qui est-ce? dis-je. - C'est Moïse. Et de passage auprès de Jésus, celui-ci [me] dit: Bienvenue au prophète et au frère vertueux! - Qui est-ce? dis-je. - C'est Jésus, répondit Gabriel. Enfin, et de passage près d'Abraham, il [me] dit: "Bienvenue au prophète et au fils vertueux! - -- Qui est-ce? dis-je. - Celui-là, c'est Abrahâm.

Ibn Chihâb: Ibn Hazm m'a informé qu'ibn `Abbâs et Abu Habba al-'Ansâry rapportaient souvent que le prophète avait [ensuite] dit: «Puis on me fit monter à un niveau à partir duquel je pouvais entendre le frottement des Calames.

Ibn Hazm et 'Anas ben Mâlik: Le prophète avait [ensuite] dit: Et Dieu prescrivit ensuite à ma Umma cinquante prières rituelles. A mon retour, je passai près de Moïse qui me dit: Qu'est-ce que Dieu a prescrit pour ta Umma? - Cinquante prières, répondis-je. - Retourne voir ton Seigneur! ta Umma ne supportera pas cela. En effet, je retournai auprès du Seigneur et Il me déchargea de la moitié. Mais de nouveau de passage près de Moïse, je lui dis: Il a retranché la moitié. - Retourne auprès de ton Seigneur! ta Umma ne supportera pas cela. Je retournai et Dieu [me] déchargea d'une nouvelle moitié. De retour auprès de Moïse, il me dit: Retourne auprès de ton Seigneur! ta Umma ne supportera pas cela. Je retournai et Dieu me dit: Elles sont cinq et elles sont cinquante. Je ne change point ma Parole. Je retournai chez Moïse qui me dit: Retourne voir ton Seigneur! - J'ai honte [maintenant] du Seigneur, répliquai-je. Enfin, Gabriel m'emmena ensuite à Sidrat-ul-Muntahâ (Lotus des confins) où je vis des couleurs que je ne connaissais pas, puis on me fit entrer dans le Paradis où il y avait des habâyl de perles et un sol en musc.» (bukhari :349 1636 3207 3342 muslim :234 238)

### **Gabriel annonce la mission prophétique - Waraqa**

Lorsque Mohammed eut accompli sa quarantième année, Dieu envoya vers lui Gabriel, pour lui porter une vision. D'après une autre version, Mohammed avait alors quarante-trois ans. Mohammed ben-Djarir mentionne une tradition d'après laquelle le prophète reçut la vision à l'âge de vingt ans. Mais cela n'est pas exact; car Mohammed a dit qu'aucun prophète n'a reçu sa mission avant l'âge de quarante ans, parce que ce n'est qu'à cet âge que la raison et l'intelligence arrivent à tout leur développement. Or, vers l'époque où Gabriel allait apporter à

Mohammed sa mission prophétique, celui-ci en remarquait les signes. Il voyait, la nuit, en songe, sans le connaître et non sans en éprouver de la crainte, Gabriel sous la forme d'un être énorme. Quand il marchait seul dans la ville de la Mecque, il entendait sortir des pierres, des décombres et des Animaux, des voix qui lui disaient : Salut à toi, ô apôtre de Dieu! Mohammed en éprouvait des craintes.

Il était d'usage parmi les Qoraischites que tous ceux qui tenaient à la réputation d'hommes pieux se rendissent chaque année, au mois de redjeb, sur le mont Hirâ, pour y vivre jour et nuit dans le recueillement, désirant se retirer du commerce des hommes, et regardant cette solitude comme un acte de dévotion religieuse. Cette pratique avait d'abord été en usage parmi les Beni-Hâschim; les autres tribus qoraischites avaient suivi leur exemple; mais les Beni-Hâschim l'observaient plus rigoureusement. Chaque tribu avait sur le sommet de la montagne un endroit où l'on avait élevé des constructions dans lesquelles on passait le temps de la retraite. Cette année, Mohammed, en quittant la montagne, vint auprès de Khadidja et lui dit : O Khadidja, je crains de devenir fou. Pourquoi? lui demanda celle-ci. Parce que, dit-il, je remarque en moi les signes des possédés : quand je marche sur la route, j'entends des voix sortant de chaque pierre et de chaque colline; et, dans la nuit, je vois en songe un être énorme qui se présente à moi, un être dont la tête touche le ciel et dont les pieds touchent la terre; je ne le connais pas, et il s'approche de moi pour me saisir. Khadidja lui dit : O Mohammed, ne t'inquiète pas; avec les qualités que tu as, toi qui n'adores pas les idoles, qui t'abstiens du vin et de la débauche, qui fuis le mensonge, toi qui pratiques la probité, la générosité et la charité, tu n'as rien à craindre; en considération de ces vertus, Dieu ne te laissera pas tomber sous le pouvoir du diw. Avertis-moi, si tu vois quelque chose de ce genre.

Or, un jour, se trouvant dans sa maison avec Khadidja, Mohammed dit : O Khadidja, cet être m'apparaît, je le vois. Khadidja s'approcha de Mohammed, s'assit, le prit sur son sein et lui dit : Le vois-tu encore? Oui, dit-il. Alors Khadidja découvrit sa tête et ses cheveux, et dit : Le vois-tu maintenant? Non, dit Mohammed. Khadidja dit: Réjouis-toi, Ô Mohammed; ce n'est pas un diw, c'est un ange. Car si c'était un diw, il n'aurait pas montré de respect pour ma chevelure et n'aurait pas disparu. Quand Mohammed était triste, il se rendait sur le mont Hira et s'y livrait à la solitude; le soir, il rentrait à la maison, la figure triste et abattue. Khadidja en était fort affligée.

Enfin le jour arriva où Dieu fit parvenir à Mohammed sa mission prophétique. Ce fut un lundi. Il est dit dans cet ouvrage [de Tabari] que ce fut le dix-huitième jour du mois de ramadan. D'après d'autres traditions, ce fut le lundi, douzième jour du mois de rabia premier, que Mohammed reçut sa mission, le même jour du même mois où il était né, et qui fut plus tard le jour de sa mort. Or, le jour du lundi, Dieu envoya Gabriel avec l'ordre de se faire connaître à Mohammed, et de lui porter sa mission prophétique et la sourate du Coran appelée Iqrâ, qui fut la première que Mohammed reçut de lui. Gabriel descendit du ciel et trouva Mohammed sur le mont Hirâ. Il se montra à lui et lui dit : Salut à toi, O Mohammed, apôtre de Dieu! Mohammed fut épouvanté. Il se leva, pensant qu'il était devenu fou. Il se dirigea vers le sommet pour se tuer en se précipitant du haut de la montagne. Gabriel le prit entre ses deux ailes, de façon qu'il ne put ni avancer ni reculer. Ensuite il lui dit : Ô Mohammed, ne crains rien, car tu es le prophète de Dieu, et moi je suis Gabriel, l'ange de Dieu. Mohammed resta immobile entre les deux ailes. Puis Gabriel lui dit. O Mohammed, lis. Et Mohammed dit : Comment lirais-je, moi qui ne sais pas lire? Gabriel dit : Lis : Au nom de ton Seigneur, qui a tout créé, qui a créé l'homme de sang coagulé. Lis : Ton Seigneur est le généreux par excellence; c'est lui qui a enseigné l'écriture; il a enseigné aux hommes ce qu'ils ne savaient pas. Ensuite Gabriel le laissa à cet endroit et disparut.

Mohammed descendit de la montagne. Il fut saisi d'un tremblement et retourna à sa maison, tout en répétant en lui-même la sourate. Son cœur était fort rassuré par ces paroles, mais il tremblait de tout son corps par suite de la peur et de la terreur que lui avait inspirées

Gabriel. Rentré dans la maison, il dit à Khadidja : Celui qui m'avait toujours apparu de loin s'est présenté aujourd'hui devant moi. Que t'a-t-il dit? demanda Khadidja. Il m'a dit : Tu es le prophète de Dieu, et je suis Gabriel; et il m'a récité cette sourate : Lis : Au nom de ton Seigneur, , etc. Khadidja, qui avait lu les anciens écrits et qui connaissait l'histoire des prophètes, avait aussi appris à connaître le nom de Gabriel. Ensuite Mohammed fût saisi du froid, il pencha la tête et dit : Couvrez-moi, couvrez-moi: Khadidja le couvrit d'un manteau, et il s'endormit.

Khadidja se rendit auprès de Waraqa, fils de Naufal, qui était un savant chrétien, vivant à la Mecque dans la religion de Jésus et pratiquant le culte de Dieu. Il avait lu beaucoup de livres, connaissait l'Évangile et savait que le temps était venu où un prophète devait paraître. Khadidja lui dit : N'as-tu trouvé nulle part dans les anciens livres le nom de Gabriel, et sais-tu ce que c'est que Gabriel? Waraqa dit : Pourquoi fais-tu cette demande? Khadidja lui fit le récit de ce qui était arrivé à Mohammed, du commencement à la fin. Waraqa dit : Gabriel est le grand Namous, l'ange qui est l'intermédiaire entre Dieu et les prophètes, qui leur apporte les messages de Dieu. C'est lui qui est venu trouver Moïse, ainsi que Jésus; et si ce que tu racontes est vrai, Mohammed, ton mari, est le prophète qui doit être suscité à la Mecque, au milieu des Arabes, et dont il est fait mention dans les Écritures. Waraqa demanda encore : Ne lui a-t-il donné aucun ordre? Lui a-t-il dit d'appeler les hommes à Dieu? Khadidja lui récita la sourate Iqrà. Waraqa dit : S'il lui avait ordonné d'appeler les hommes à Dieu, le premier qui lui aurait répondu et qui aurait cru en lui, ç'aurait été moi ; car depuis de longues années je l'attends.

Khadidja retourna à la maison et trouva Mohammed endormi sous le manteau. Alors Gabriel revint, s'annonçant à Mohammed par un bruit, et dit : « Lève-toi, toi qui es couvert d'un manteau ». Mohammed répliqua : ~Me voilà levé, que dois-je faire?, Gabriel dit : -Lève-toi et avertis les hommes et appelle-les à Dieu; ton Seigneur, glorifie-le par la vertu; tes vêtements, tiens-les purs, c'est-à-dire purifie ton cœur du doute; fuis l'abomination, c'est-à-dire le mensonge, en dissimulant ta mission aux hommes; ne donne pas pour amasser des récompenses, et endure pour ton Seigneur les mauvais traitements des hommes., (Sur. LXXIV, vers. 1-7.) Dans ces paroles, Dieu a résumé pour le prophète la prophétie, la prière, la religion, la pureté, la foi, la libéralité, le bon naturel et la persévérance, toutes les parties de la religion et les qualités de la fonction prophétique.

Ensuite le prophète rejeta le manteau dont il était couvert, et se leva. Khadidja lui dit : O Abou l-Qàsim, pourquoi ne dors-tu pas pour te reposer? Il répondit . C'en est fait pour moi du sommeil et du repos. Gabriel est venu et m'a ordonné de transmettre le message de Dieu aux hommes, et de pratiquer la prière et l'adoration. Khadidja, remplie de joie, se leva et dit : O apôtre de Dieu, que t'a ordonné Gabriel? Mohammed dit : Il me recommande d'appeler les hommes à Dieu. Mais qui appellerai-je, qui me croira? Khadidja dit : Tu peux au moins m'appeler, moi, avant tous les autres hommes; car je crois en toi. Le prophète fut très-heureux, présenta la formule de foi à Khadidja, et Khadidja crut. Gabriel étant présent dit au Prophète : Demande de l'eau, afin que je t'enseigne les ablutions, la manière de laver les mains, et la prière, pour que tu saches comment tu dois adorer Dieu. Le prophète demanda de l'eau, et Gabriel lui montra l'ablution des mains, et lui indiqua la façon de prier; ensuite il se plaça devant lui et dit : Nous allons prier. Il fit deux rak`as (inclinations), et le prophète les répéta après lui, et Khadidja après le prophète.

Ali, fils d'Abou-Tàlib, entra en ce moment dans l'appartement. Il était âgé alors de sept ans, ou, d'après d'autres, de neuf ans, ou, d'après d'autres encore, de dix ans; mais la majorité des traditions rapportent qu'il n'avait alors que sept ans. Voyant Mohammed et Khadidja s'incliner, et ne voyant devant eux ni idole ni autre objet, il dit : Ô Mohammed, que fais-tu? Devant qui t'inclines-tu? Mohammed répondit : Devant Dieu, dont je suis le prophète. Gabriel m'a commandé d'adorer Dieu et d'appeler les hommes à Dieu. Si tu crois en ma religion, abandonne le paganisme et l'idolâtrie. Ali dit : Attends que je consulte Abou-Tàlib, car je ne peux rien faire sans son autorisation. Ali sortit, et le prophète lui dit : Tiens cette affaire secrète

et n'en parle à personne qu'à Abou-Tàlib. Arrivé à la porte de la maison, Ali rentra et dit : O Mohammed, Dieu m'a créé sans consulter Abou-Tàlib. Qu'ai-je besoin de consulter Abou-Tàlib pour suivre la religion de Dieu et pour l'adorer? (tabari ch LXIX p393)

### **Révélation progressive du coran**

'Aïcha, l'épouse du prophète, a dit : La Révélation se présenta d'abord au Prophète sous forme de visions pieuses qu'il voyait pendant son sommeil. Toutes lui parurent avec une très vive clarté. Puis, il eut de l'inclination à la retraite. Il se retirait alors dans la caverne de Hirâ', où il se livrait à la pratique d'actes d'adoration durant des nuits consécutives, avant qu'il ne rentre chez lui pour se munir de provisions de bouche. Il revenait ensuite vers Khadîja et prenait les provisions nécessaires pour une nouvelle retraite. Cela dura jusqu'à ce que la vérité lui fut enfin révélée dans la caverne de Hirâ'.

L'archange y vint alors lui dire : "Lis!". - "Je ne suis point de ceux qui lisent", répondit-il. Le prophète raconta cet événement en ces termes : L'archange me saisit aussitôt, me pressa contre lui au point de me faire perdre toute force, puis me lâcha enfin en répétant : "Lis!". - "Je ne suis point de ceux qui lisent", répliquai-je encore. Cette scène se répéta à deux autres reprises. A la troisième fois, l'archange me dit : {Lis, au nom de ton Seigneur qui a créé, qui a créé l'homme d'une adhérence. Lis! Ton Seigneur est le Très Noble, qui a enseigné par la plume (le calame), a enseigné à l'homme ce qu'il ne savait pas}. Après avoir entendu ces versets, le prophète, tremblant et palpitant, rentra chez son épouse Khadîja et s'écria : "Enveloppez-moi! Enveloppez-moi!". On s'empressa de le couvrir jusqu'au moment où son effroi fut dissipé. Alors, s'adressant à Khadîja, il la mit au courant de ce qui s'était passé, puis il ajouta : "Ah! J'ai cru que j'en allais mourir!". "Au contraire, réjouis-toi!, répondit Khadîja, certes jamais Dieu ne te plongera dans l'ignominie; car tu maintiens tes liens de parenté, tu ne dis que la vérité, tu soutiens les faibles, tu donnes aux indigents, tu héberges les hôtes, et tu viens en aide aux éprouvés". Ensuite Khadîja emmena Muhammad chez Waraqa Ibn Nawfal Ibn 'Asad Ibn 'Abd Al-'Uzzâ Cet homme, qui était le cousin paternel de Khadîja, avait embrassé le christianisme aux temps antéislamiques. Il savait l'arabe par écrit, et avait traduit vers l'arabe des passages de l'Evangile autant que Dieu avait voulu. A cette époque, il était âgé et était devenu aveugle : "Ô mon cousin, lui dit Khadîja, écoute ce que va te dire le fils de ton frère". - "Ô fils de mon frère!, répondit Waraqa Ibn Nawfal, de quoi s'agit-il?". Le prophète lui raconta alors ce qu'il avait vu. "C'est l'archange, dit Waraqa Ibn Nawfal, que Dieu a envoyé autrefois à Moïse. Plût à Dieu que je fusse jeune en ce moment! Ah! Comme je voudrais être encore vivant à l'époque où tes concitoyens te banniront!". - "Ils m'exileront donc?", s'écria le prophète. - "Oui, reprit Waraqa Jamais un homme n'a apporté ce que tu apportes sans être persécuté! Si je vis encore en ce jour-là, je t'aiderai de toutes mes forces". (muslim :231)

Aïcha a dit : "Certains jours au matin que le froid était très vif, je vis le prophète recevoir la révélation; au moment où elle cessait, le front du prophète ruisselait de sueur". (Muslim 4303)

### **Zayd écrit les versets sur des omoplastes**

J'ai entendu al-Barâ' dire: "A la révélation de: Ceux des croyants qui demeurent [sans risque] dans leurs foyers ne sont pas égaux [en mérite]..., le messenger de Dieu convoqua Zayd qui arriva avec une omoplate et écrivit le verset. Alors ibn Um aktûm se plaigna de sa cécité, d'où fut révélé: Ceux des croyants qui demeurent [sans risque] dans leurs foyers exception faite des [physiquement] déficients ne sont pas égaux [en mérite]..."» (bukhari :2831)

### **récitation du coran par Gabriel pendant le mois de ramadan**

ibn `Abbâs dit: «Le prophète était le plus généreux des hommes, et il l'était plus encore en ramadân quand il recevait [l'archange] Gabriel. Gabriel lui rendait visite chaque nuit de ramadân, et ce jusqu'à la fin de ce mois durant lequel le prophète lui récitait le Coran. Lorsque Gabriel rencontrait le prophète, celui-ci se montrait plus généreux que le vent envoyé [pour amener la pluie]» (bukhari :1902 3220)

Selon Ibn `Abbas, l'envoyé de Dieu a dit : « Djibril (Gabriel) me fit une des récitations (du coran). Je m'appliquai à lui demander davantage et lui, ajoutait chaque fois une nouvelle récitation et il s'arrêta après sept récitations différentes. » (muslim :1355)

Abou Horaira a dit : « Chaque année il (Djibril-Gabriel) venait présenter une fois le coran au prophète. L'année de la mort de celui-ci, il le lui exposa à deux reprises. Chaque année, le prophète entreprenait une retraite spirituelle de dix jours. L'année de sa mort, sa retraite dura vingt jours. » (Bukhari)

### **Sept récitations**

Umar ben al-Khatâb dit: «Une fois, j'entendis Hichâm ben Hakim ben Hizâm réciter la sourate d'al-Furgân d'une manière différente de la mienne; c'est que le messager de Dieu m'avait appris sa récitation. Je faillis m'abattre sur Hichâm mais je préférai le laisser jusqu'au moment où il termina. Je le pris alors par son manteau et l'emmenai auprès du messager de Dieu à qui je dis: "Je viens d'entendre celui-ci réciter d'une manière différente de celle que tu m'avais apprise! - Laisse-le! me dit le prophète." [Je le laissai] et le prophète lui dit: "Récite!" Et Hichâm de réciter. "C'est ainsi que la sourate fut révélée", dit le prophète qui s'adressa ensuite à moi: "Récite!" Je récitai et il dit aussi: "C'est ainsi qu'elle fut révélée. [Sache] que le Coran fut révélé suivant sept lettres... Récitez ce que vous pouvez faire aisément du Coran."» (bukhari :2419)

D'après Ibn 'Abbâs, l'envoyé de Dieu : "Gabriel me fit réciter le Coran avec une certaine prononciation; mais je ne cessai de lui en demander encore davantage; jusqu'à ce qu'il me le fit réciter avec sept prononciations différentes". (muslim :1355)

Le messager de Dieu défendit de voyager avec le Coran dans les terres de l'ennemi. (bukhari :2990)

### **Autre écrit que le coran**

Juhayfa rapporta: «Je dis une fois à `Ali: "Avez-vous quelque chose d'écrit [autre que le Coran]? - Non, répliqua-t-il, exception faite d'une compréhension donnée à tout homme et tirée du Livre de Dieu ou le contenu de ce feuillet. - Et que contient ce feuillet? Ce qui a trait au prix du sang, à la libération des prisonniers et ceci: un musulman ne doit être tué pour un mécréant."» (bukhari :111)

### **Abrogation**

(16 : 101) Quand Nous remplaçons un verset par un autre - et Allah sait mieux ce qu'Il fait descendre - ils disent : "Tu n'es qu'un menteur". Mais la plupart d'entre eux ne savent pas.

(22 : 52) Nous n'avons envoyé, avant toi, ni messenger ni prophète qui n'ait récité (ce qui lui a été révélé) sans que le diable n'ait essayé d'intervenir [pour semer le doute dans le cœur des gens au sujet] de sa récitation. Allah abroge ce que le diable suggère, et Allah renforce ses versets. Allah est omniscient et sage.

### **Origine non divine du coran**

(16 :103) Et Nous savons parfaitement qu'ils disent : « Ce n'est qu'un être humain qui lui enseigne (le Coran) ». Or, la langue de celui auquel ils font allusion est étrangère [non arabe], et celle-ci est une langue arabe bien claire.

(25 : 5) Et ils disent : "Ce sont des contes d'anciens qu'il se fait écrire! On les lui dicte matin et soir! "

Aïcha a dit : Je jalousais les femmes qui s'offrent elles-mêmes à l'envoyé de Dieu et disais : "Comment une femme ose-t-elle faire don d'elle-même ainsi?" Quand Dieu révéla ce verset : ' Tu fais attendre qui tu veux d'entre elles et tu héberges chez toi qui tu veux. Puis il ne t'est fait aucun grief si tu invites chez toi l'une de celles que tu avais écartées... ', je dis : "Il me semble que ton Seigneur se hâte de satisfaire tes désirs". (muslim :2658)


### **Omar suggère des versets**

'Anas dit: `Umar a dit: «Mon avis a coïncidé avec les prescriptions de mon seigneur en trois reprises: la première fut lorsque j'avais suggéré au messenger de Dieu de faire de la station d'Abraham un oratoire. En effet, Adoptez la station d'Abraham comme oratoire fut aussitôt révélé; la deuxième, lorsque j'avais dit: "O messenger de Dieu! pourquoi n'ordonnes-tu pas à tes femmes de se voiler, car il y a le pieux comme il y a le pervers qui leur adressent la parole" Et aussitôt dit, le verset du voile fut révélé; quant à la troisième fois, elle fut lorsque [quelques] épouses du prophète eurent un comportement jaloux... Je leur dis alors: "S'il vous répudie, il se peut que son Seigneur lui donne en échange de meilleures épouses que vous!" Après quoi, ce verset fut révélé.» (bukhari :402)

### **Mohamed**

#### **Généalogie**

*La généalogie de Mohamed, comme celle de Jésus dans l'évangile, remonte à Adam (voir tabari t2 ch LXI p356)*

Le noble maître qui a honoré l'humanité par son existence  s'appelle **Mohammed Ibn 'Abdallah**, par son épouse Amîna Bint Wahb Ezzuhriyya, la Quraychite. Et ce dernier est le fils d'Ibn 'Abd Al-Muttalib, par son épouse Fâtima Bint 'Amrû Al-Makhzumiyya, la Quraychite.

**Ibn 'Abd Al-Muttalib** était un vieillard respecté parmi les Quraychites qui le sollicitaient pour leurs problèmes et se référaient à ses opinions.

Il est le fils de **Hâchim** par son épouse Selma Bint 'Amrû An-Najâriyya Al-Khazarjiyya ; ce dernier est le fils de **Manâf** par son épouse 'Atika Bint Murra As-Sulmiyya ; et ce dernier est le fils de **Qusayy** par son épouse Hubayy Bint Hulayl Al-Khuzâ'iyya.

Du temps de la jâhiliyya, **Qusayy** s'occupait de l'entretien de la Ka'ba et était chargé d'abreuver et de nourrir les pèlerins, de même qu'il veillait à la bonne marche du Dâr Ennadwa, le conseil de délibération des notables de La Mecque qui se tenait chez lui. En outre, il avait la charge de garder l'étendard de Quraych chez lui et de le porter lors des batailles. Lorsqu'il fut à l'article de la mort, il confia ses privilèges à un de ses fils, 'Abd Eddâr. Mais les Banû 'Abd Manâf convinrent de ne plus laisser leurs cousins, les 'Abd Ed-dâr, jouir seuls de ces privilèges. Cette réalité faillit les conduire à la guerre sans l'intervention des sages des deux partis en présence, qui décidèrent de partager les fonctions entre les adversaires afin de leur éviter une guerre fratricide. C'est ainsi que les Banû 'Abd Manâf reçurent la charge d'abreuver et de nourrir les pèlerins, charge qui resta entre leurs mains jusqu'à ce qu'elle échut à Al-'Abbâs Ibn 'Abd Al-Muttalib, puis à ses enfants après lui.

Quant à l'entretien de la Ka'ba, il resta aux mains des Banû 'Abd Eddâr, et cette fonction fut confirmée par l'islam. Elle demeure jusqu'à aujourd'hui leur fonction spécifique. Les Banû 'Abd Eddâr sont les Banû Chaïba Ibn 'Uthmân Ibn Abî Talha Ibn 'Abd Al-'Ozza Ibn 'Uthmân Ibn 'Abd Eddâr.

Il en fut ainsi de l'étendard qui resta entre leurs mains, jusqu'à ce que l'islam mit fin à cette fonction, en faisant de celle-ci un droit réservé au Khalife des musulmans, qui le délègue à celui qu'il considère comme apte pour cela. La fonction de chargé du Dâr Ennadwa eut le même sort.

### **Le grand père de Mohamed sacrifie son fils**

Abdoul-Mottalib avait eu connaissance d'une tradition disant qu'un homme, du temps d'Ismaël, voulant quitter la Mecque, avait enfoui ses richesses dans le puits de Zemzem. On dit aussi que c'était Ismaël lui-même qui avait enfoui ces richesses. On prétend enfin que ces richesses se composaient de deux gazelles d'or, de cent épées damasquinées et de cent cuirasses davidiennes. `Abdoul-Mottalib voulut creuser le puits de Zemzem, pour enlever ce trésor, dont il avait entendu parler; mais il ne savait pas à quel endroit il devait fouiller. Alors, une nuit, il vit en songe quelqu'un qui lui dit . Lève-toi et creuse où est le puits de ton père Ismaël, fils d'Abraham. A son réveil, `Abdoul-Mottalib hésitait; car â ne savait pas si les objets se trouvaient au bord ou au milieu du puits. La nuit suivante, il rêva qu'on lui disait : vas creuser à l'endroit où est la boue. La troisième nuit, il entendit une voix qui lui dit : Creuse à l'endroit où un corbeau noir viendra frapper le sol avec son bec. Alors il sut que le trésor se trouvait au milieu du puits, mais il n'osa pas y toucher, craignant de détruire le puits en le fouillant. Il fut très embarrassé ; puis il résolut d'en retirer l'eau et d'en explorer le fond. Il commençant à creuser.

Il fit le vœu de sacrifier à Dies un de ses dix fils si il réussissait, après avoir retiré l'eau et après avoir creusé le sol et trouvé le trésor, à remettre le puits en bon état. Il creusa donc, et trouva le trésor; ensuite il remit le puits en bon état, et l'eau monta. `Abdoul-Mottalib en fut bien heureux. Avec les épées d'acier il fit faire une porte pour la Ka'ba; il fonda les deux gazelles d'or, en fit des plaques et en revêtit les portes de fer. `Abdoul-Mottalib fut le premier qui revêtit de plaques d'or la porte de la Ka'ba et qui la couvrit d'étoffes de brocart.

Ensuite `Abdoul-Mottalib voulut accomplir son vœu, en sacrifiant un de ses dix fils, dont le plus jeune était Abdallah, le père du prophète. Abbas et llamsa n'étaient pas encore nés. Abdallah et Abou-Talib étaient nés de la même mère, nommée Fâtima, fille d'Omran, fils d'Amrou al-Makhzoumi. `Abdou1-Mottalib jeta le sort trois fois sur tous ses fils, et trois fois le sort tomba sur `Abdallah. Alors Abdoul-Mottalib se disposait à le tuer. Abou-Talib et ses autres fils vinrent tous et dirent à Abdoul-Mottalib qu'ils ne le souffriraient pas. `Abdoul-Mottalib leur dit : Je me suis engagé par un vœu envers Dieu; Dieu ayant fait réussir mon entreprise, je ne peux pas me soustraire à la nécessité de lui offrir en sacrifice un de mes fils, pour accomplir mon vœu. Ses fils répliquèrent : Nous ne te laisserons pas faire; et ils lui enlevèrent Abdallah. Abou-Talib, frère d'Abdallah de père et de mère, qui avait pour lui encore plus d'affection que les autres, alla trouver ses oncles des Beni-Makhzoum, et leur dit que son père voulait offrir en sacrifice Abdallah. Les Beni-Makhzoum se rendirent auprès d'Abdoul-Mottalib et lui déclarèrent qu'ils ne le souffriraient pas; ils lui dirent : Tu es le chef des Qoraischites; si tu offres en sacrifice ton enfant, la coutume s'en maintiendra parmi eux, et la race des Qoraischites s'éteindra. `Abdoul-Mottalib répliqua : Que faire? Je me suis engagé par un vœu envers Dieu, et il faut que je l'accomplisse. Les autres dirent : Abraham, l'ami de Dieu, qui fut plus grand que toi, ayant fait vœu d'offrir en sacrifice Ismaël, reçut de Dieu une rançon pour son fils; toi aussi offre une rançon à la place de ton fils. `Abdoul-Mottalib dit : Que Dieu veuille accepter pour sa rançon tout ce que je possède! Je sacrifierais volontiers tous mes biens; car il m'est le plus cher de tous mes enfants. Les autres dirent : il y a à Khaibar une devineresse, la plus savante de ce

temps; il faut te rendre auprès d'elle; elle te dira ce qu'il faut faire. Abdoul-Mottalib partit pour Khaïbar, avec Abdallah, Abbas et Abou-Tàlib, et adressa sa demande à la devineresse. Celle-ci dit : Place d'un côté dix chameaux, et de l'autre Abdallah; puis consulte le sort. Si le sort tombe sur les chameaux, tu sauras que Dieu accepte la rançon de ton fils; si le sort tombe sur ton fils, augmente le nombre des chameaux, et recommence, et augmente toujours le nombre jusqu'à ce que le sort tombe sur eux; alors tu sauras que Dieu accepte cette rançon, et tu offriras les chameaux en sacrifice. Abdoul-Mottalib retourna heureux à la Mecque. Il plaça dix chameaux en face d'Abdallah, et consulta le sort; le sort tomba sur Abdallah. Alors il ajouta dix autres chameaux, puis dix autres, et ainsi de suite; enfin, quand le nombre fut de cent chameaux, le sort tomba sur les chameaux. Abdoul-Mottalib les offrit en sacrifice et en donna la chair aux pauvres. Le prophète a dit : je suis le fils de deux victimes., c'est-à-dire deus de mes ancêtres ont dû être immolés, Ismaël et `Abdallah; mais Dieu a accordé à l'un et à l'autre une rançon. (tabari t2 ch XLVI 377)

### **La sœur de Waraqa**

Il y avait à la Mecque un chrétien nommé Waraqa, fils de Ranfil, qui était devin. Il avait une sœur devineresse, nommée Oumm-Iqbal Celle-ci, étant assise un jour à la porte de la Ka`ba, lorsque `Abdallah en sortit et se dirigea vers sa maison, remarqua sur son front un éclat, qui était celui du prophète. Elle avait lu dans les Écritures que le prophète devait paraître, Elle appela `Abdallah auprès d'elle et lui dit : Qui es-tu? Il répondit : Je suis le fils d'Abdou'l-Mottalib. — Est-tu celui qu'Abdoul - Moutalib a voulu offrir en sacrifice, par suite de son vœu? — Oui.— Je suis, dit-elle, la fille de Naufal, sœur de Waraqa : si tu me prends pour femme, je te donnerai cent chameaux. Elle ne savait pas qu'Abdallah était marié. Il consentit et lui dit : Reste ici, je vais à la maison pour en parler à mon père.

Quand il entra dans sa maison, Àmina se jeta à son cou; cédant à sa passion, il s'unit à elle, et le prophète fut conçu dans le sein d'Àmina. L'éclat dont avait été entouré le front d'Abdallah avait disparu lorsqu'il se rendit ensuite auprès d'Oumm-Iqbal. Celle-ci, ne voyant plus le rayonnement sur sa figure, reconnut que le trésor qu'il avait porté en lui était sorti de son corps. Ayant appris de lui qu'il avait une femme et qu'il venait de s'unir à elle, Oumm-Iqbal lui dit : Va, je n'ai plus de désir. (tabari t2 ch LXVI p379)

### **le père de Mohamed**

Lorsque le grand-père de Mahomet, `Abd al-Mouttalib a accompagné son fils `Abdallah (père de Mohamed) pour le fiancer à Amina (mère de Mohamed), il rencontra une femme, Hala, qui lui plut et qu'il prit pour lui-même. Le mariage de `Abdallah et d'Àmina et celui de `Abd al-Mouttalib et de Hala furent célébrés le même jour, à la même cérémonie. Amina fut enceinte de Mohamed et Hala accoucha de Hamza, un garçon. Hamza devint l'oncle de Mahomet et son frère de lait.

Le père de Mohamed mourut quelques mois après son mariage, Amina étant alors enceinte de Mohamed. Or Hamza était plus âgé que Mohazmed de 4 ans. Il est impossible que Hamza soit plus âgé que Mohamed de 4 ans puisque les deux mariages ont été concomitants et que le père de Mohamed est mort l'année de son mariage.

### **Abdoul Moutalib, Abdallah et Abou Talib meurent mécréants**

Al-Musayyab Ibn Hazn a dit : Au moment où Abou Tàlib était à l'article de la mort, l'envoyé de Dieu vint le voir et trouva chez lui Abou Jahl et 'Abdallâh Ibn 'Abî 'Umayya Ibn Al-Mughîra. L'envoyé de Dieu s'adressa à Abou Tàlib en disant : "Ô mon oncle, Atteste qu'il n'y a d'autre divinité que Dieu. C'est là un mot dont je serai témoin en ta faveur auprès de Dieu". Aussitôt Abou Jahl et 'Abdallâh Ibn 'Abî 'Umayya s'écrièrent : "Ô Abou Tàlib Vas-tu renier la foi de 'Abd Al-Muttalib?" L'envoyé de Dieu ne cessa de lui proposer de prononcer la profession



de foi en répétant les mêmes mots, (tandis que les deux autres lui répétaient les mêmes propos). Mais, les dernières paroles de Abou Tâlib furent qu'il persistait dans la foi de 'Abd Al-Muttalib en refusant d'attester qu'il n'y a d'autre divinité que Dieu. - "Par Dieu!, s'écria l'envoyé de Dieu, je demanderai à Dieu de te pardonner, tant que cela ne me soit pas défendu". Ce fut à cette occasion que Dieu, le Très-Haut, révéla ce verset : Il n'appartient pas au Prophète et aux croyants d'implorer le pardon en faveur des polythéistes, fussent-ils des parents alors qu'il leur est apparu clairement que ce sont les gens de l'enfer. Ensuite, Dieu, le Très-Haut, révéla au sujet de Abou Tâlib, en s'adressant à l'envoyé de Dieu ce verset : Tu (Muhammad) ne diriges pas celui que tu aimes : mais c'est Dieu qui guide qui il veut. Il connaît mieux cependant les bien-guidés. (Muslim :35)

### **Premier lavage du cœur de Mohamed enfant (1)**

Le prophète avait de cette nourrice [Halima] un frère de lait. Un jour, celui-ci alla faire paître les moutons sur la montagne. Mohammed et d'autres petits garçons allèrent avec lui. Là, après quelque temps, quand la journée fut avancée, il se passa un événement qu'on rapporte de deux manières. Les uns prétendent que Mohammed était éveillé; d'autres, qu'il dormait. Trois hommes vêtus de blanc descendirent du ciel , s'approchèrent de Mohammed, le saisirent et le couchèrent sur le côté, lui ouvrirent le ventre, en retirèrent tout le contenu et y cherchèrent quelque chose. Son frère de lait et les autres enfants, voyant cela, s'enfuirent et vinrent en criant auprès de `Halima, et lui dirent : Viens, on a tué Mohammed. Halima et son mari coururent sur la montagne, pour aller trouver Mohammed. Lorsqu'ils furent en sa présence, ils s'aperçurent que sa mine était altérée ; ils le prirent, l'embrassèrent sur la tête et sur les yeux et lui dirent : O Mohammed, que t'est-il arrivé? Il répondit : Trois hommes, avec un bassin et une cuvette d'or, sont venus, m'ont ouvert le ventre, ont pris tous mes intestins et les ont lavés dans ce bassin, puis ils les ont remis dans le corps, me disant : Tu es né pur, maintenant tu es plus pur. Ensuite l'un d'eux a plongé sa main dans mon corps, en a arraché le cœur, l'a ouvert par le milieu et en a enlevé le sang noir, disant : C'est la part de Satan, qui est dans tous les hommes; mais je l'ai enlevée de ton sein. Ensuite il m'a remis le cœur à sa place. L'un d'eux avait un anneau, avec lequel il m'a marqué, et le troisième a plongé sa main dans mon corps, et tout a été remis en ordre. Halima prit Mohammed et le ramena à la maison. (tabari t2 ch XLV p 241)

### **Bahira prophétise sur Mohamed**

Abdoul-Mottalib mourut. laissant les fonctions de chef de la Mecque à Abou-Tâlib [son fils]; il lui confia Mohammed. Abou-Tâlib lui prodigua ses soins. Après un an, il se disposa à faire un voyage en Syrie pour le commerce. Mohammed , ayant alors neuf ans, le pria de le prendre avec lui : mais Abou-Tâlib n'y consentit pas, disant : Tu es encore un enfant. Et il le confia aux soins de son frère `Abbés. Lorsque Abou-Tâlib fut sur le point de monter sur le chameau et qu'il prit congé des gens, Mohammed se tint devant lui, pleura beaucoup et dit : Ô mon oncle, prends-moi avec toi. Le cœur d'Abou-Tâlib fut touché, il le prit et l'emmena avec lui.

Or ils arrivèrent près de Bassore, qui est la première ville du territoire de Syrie. Il y a aux portes de la ville un couvent où résidait un moine nommé Bahira, qui avait lu les anciens écrits et y avait trouvé la description du prophète. Il y avait près de là une station où s'arrêtaient toutes les caravanes qui y passaient. La caravane d'Abou-Tâlib y arriva pendant la nuit. Quand le jour fut venu, laissant brouter les chameaux, les gens se mirent à dormir. Mohammed était assis et gardait leurs effets. Lorsque le soleil devint plus chaud, un nuage ayant la forme d'un grand boulier vint ombrager la tête du prophète. Voyant cela, le moine ouvrit la porte du couvent

---

1 Cet épisode, qui rappelle symboliquement le baptême de Jésus, sera encore repris pour l'ascension de Mohamed

et en sortit; les gens de la caravane se réveillèrent. Ba`hira prit Mohammed sur son cœur et l'interrogea sur sa position, sur son père, sa mère et son grand-père. Mohammed lui raconta tout, ainsi que l'histoire des anges qui lui avaient ouvert le corps, exactement comme cela s'était passé. Ba`hira lui demanda ce qu'il voyait la nuit en songe, et Mohammed le lui dit. Tout cela s'accordait avec ce que Ba`hira avait trouvé dans les livres. Ensuite il regarda entre ses deux épaules et y aperçut le sceau de la prophétie. Alors il dit à Abou-Tâlib : Cet enfant que t'est-il ? L'autre répondit : Cet mon fils. Ba`hirâ dit : Il est impossible que son père soit vivant. Abou Tâlib dit alors : C'est mon neveu. Ba`hira demanda : Où le mènes-tu? L'autre dit : En Syrie. Ba`hira dit : Celui-ci est le meilleur de tous les hommes de la terre et le prophète de Dieu. Sa description se trouve dans tous les écrits de l'ancien temps, ainsi que son nom et sa condition. J'ai maintenant, soixante et dix ans, et il y a bien longtemps que j'attends sa venue comme prophète. Je te conjure par Dieu de ne pas le conduire en Syrie, de peur que les juifs ou les chrétiens ne le voient et ne te l'enlèvent. Ils ne pourront pas le tuer, parce que personne ne peut enfreindre la décision de Dieu ; mais il se peut qu'ils l'estropient des mains ou des pieds ou du corps. Renvoie-le chez lui à la Mecque. Abou-Bekr aç-çiddiq, qui était présent, dit à Abou-Tâlib : Renvoie-le à la maison, pour éviter ces dangers. (tabari t2 ch XLVI p245)

" Le prophète d'islam allait un mois par an à la Harâ pour le recueillement, selon la tradition Quoriche pendant l'ère de l'obscurantisme. Au cours de ce mois, il donnait à manger aux pauvres. Quand le mois était écoulé , il revenait à la Kaaba, et après avoir effectué une tournée de vénération autour de la Kaaba (qui était à cette époque-là la maison d'idoles), il rentrait chez lui". (l'histoire de Tabari, page 848)

## **Khadidja**

### **Association de Mohamed avec Khadidja**

Khadidja était de la parenté de Mohammed, de la tribu de Qoraisch : elle était fille de Khouwailid, fils .... d'Asad, fils d'Abdoul-Ozza, fils de Qoçayy. Elle avait perdu son mari, qui lui avait laissé une fortune considérable, et elle faisait le commerce. Elle avait un affranchi, nommé Maïsara, homme probe et sur, qu'elle envoyait, chaque année, avec une caravane de marchandises, en Syrie. Mohammed était connu parmi les Qoraischites pour sa probité, son honnêteté et sa droiture : on l'appelait Mohanmed al-`Amin (l'homme sûr). Lorsqu'on parla de lui à Khadidja, elle le fit appeler et lui dit. Fais, cette année, le voyage commercial en Syrie avec mon esclave. Il n'y avait presque personne à la Mecque qui eut une si grande quantité de marchandises que Khadidja. Quelques-uns disent qu'elle engagea Mohammed pour un salaire, d'autres prétendent qu'elle le prit comme associé. (tabari t2 ch LXVIIp380)

### **Tromperie du père de Khadidja et mariage de Mohamed et Khadidja**

Khadidja, qui était une femme intelligente, dont les affaires étaient très-étendues et la fortune considérable, avait été demandée en mariage par les principaux personnages de la Mecque; mais elle n'en avait accepté aucun. Elle appela Mohammed et lui dit . Tu sais que je suis une femme considérée et que je n'ai pas besoin d'un mari; j'ai refusé tous les hommes importants qui m'ont demandée. Mais j'ai beaucoup de biens qui se perdent, et j'ai besoin d'un surveillant. J'ai jeté les yeux sur toi, car je t'ai trouvé bonnête, et tu prendras soin de ma fortune. vas trouver ton oncle Abou-Talib et dis-lui qu'il me demande pour toi à mon père.

Le père de Khadidja. Khouwailid, vivait encore. Mohammed parla à Abou-Talib, qui aHa trouver Khouwailid et lui demanda la main de Khadidja pour Mohammed. Khouwailid lui dit : Tous les grands personnages des Qoraischites ont demandé ma fille en mariage; je ne la leur ai pas accordée; et je la donnerais maintenant à un orphelin pauvre, qui a été son commissionnaire! Informée de cette réponse, Khadidja prépara, le lendemain, un festin, auquel

elle invita les principaux habitants de la Mecque, son père. Abou-Talib et Mohammed. Elle dit à ce dernier : Dis à Abou-Talib que, lorsque mon père sera ivre, il me demande en mariage pour toi, et que, si mon père donne son consentement, Abou-Talib lui demande de conclure le mariage dans cette réunion même, sans tarder. Khadidja fit verser à son père du vin en grande quantité et plus qu'à Abou-Talib. Quant à Mohammed, il n'a jamais bu de vin, ni avant, ni après sa mission prophétique. Quand Khouwailid fut ivre, Abou-Talib lui fit la demande de Khadidja; Khouwailid consentit, et l'on conclut le mariage. A la tombée de la nuit, les hôtes se retirèrent, et Khadidja fit coucher son père et le couvrit d'aromates, de khalouq et de safran. Il était d'usage chez les Arabes que, lorsqu'un père mariait sa fille, il se couvrit d'aromates, de khalouq et de safran.

Au matin, lorsque Khouwailid se réveilla, voyant ces aromates, il dit: Que signifie ceci? On lui répondit : Tu as marié hier Khadidja à Mohammed, le neveu d'Abou-Talib. Khouwailid le nia. On lui dit: Tu lui as donné Khadidja en présence de tous les Qoraischites et des habitants de la Mecque. Alors il se rendit auprès de Khadidja et lui dit : Que signifie ce langage, que je t'aurais mariée hier à Mohammed? Khadidja répondit : Tu le sais bien, que te dirai-je Khouwailid: J'irai aujourd'hui dans l'assemblée des Qoraischites, au temple de la Ka`ba, et je me dédirai; j'intenterai un procès à Abou-Talib et je querellerai Mohammed, afin qu'il te répudie. Khadidja dit : Ne le fais pas, tu me déshonorerais; si ce n'est pas une honte de séparer une femme de son mari, il est déshonorant pour elle de le quitter sitôt. Je suis une femme considérée; personne ne me soupçonne de rien, et l'on sait que je n'ai pas de passion pour Mohammed; on dira donc que tu as conclu cette affaire avec Abou-Talib. par amitié pour lui. mais si tu en fais un litige, on causera sur moi, et cela sera fâcheux pour moi. Khouwailid répliqua : Les personnages les plus importants de la Mecque t'ont demandée en mariage, et j'ai refusé de te donner, et je l'accorderais maintenant à un homme pauvre! Que dira-t-on? Khadidja répondit : On sait que je n'ai pas besoin de la fortune d'un autre; ce qu'il faut, c'est que j'épouse un homme qui soit mon égal. Or Mohammed est mon égal dans la famille des Qoraischites; il a une bonne réputation parmi les hommes, il est connu pour sa probité et son honnêteté; personne ne le soupçonne d'aucun des vices dont on accuse d'ordinaire les jeunes gens. Plus tu considéreras cette affaire, plus elle te semblera acceptable. Khouwailid garda le silence, et ne parla plus de ce mariage. Le lendemain, Khadidja installa Mohammed chez elle. Quelques traditions rapportent que le père de Khadidja était déjà mort, et que c'est son oncle Amr, fils d'Asad, qui la maria. (tabari t2 ch LXVII p 382)

## **Prédication à la Mecque**

### **Début des conversions**

On disait, dans les réunions de la mosquée, que Mohammed avait fondé une nouvelle religion, qu'il prétendait être le prophète de Dieu et avoir reçu de Dieu un message; que quelques personnes avaient cru en lui et pratiquaient la prière en secret. Abou-Djabl, fils de Hischàm, parla ainsi : Si j'apprends que quelqu'un ait cru en lui, j'écraserai sa tête comme celle d'un serpent; et si je vois Mohammed venir à la mosquée et adorer un autre objet que Hobal, je lui lancerai à la tête avec une pierre et ferai jaillir son cerveau; et Abou-Talib perdra le commandement, quand j'aurai frappé son neveu. (tabari t2 ch LXX p401)

### **Conversion d'Omar**

Omar prononça la formule de foi et dit ensuite au Prophète : Que faut-il faire maintenant? Il faut accomplir la prière, dit Mohammed. Qu'est-ce que la prière? C'est l'action de prier Dieu. Où faut-il prier? Pour le moment, dit Mohammed, il faut le faire en secret, jusqu'à ce que nous puissions le faire publiquement. `Omar dit : Nous avons adoré Lat et Hobal en public, et nous devrions adorer Dieu en secret! Viens, sortons. Le prophète et tous ses

compagnons se rendirent à la mosquée, firent les tournées autour du temple et prièrent en public. Les principaux personnages qoraischites qui s'y trouvaient n'osèrent rien dire, parce que `Omar était avec le prophète. A partir de ce moment, Mohammed y accomplissait sa prière, et venait librement au temple, lui et ses compagnons. Trois ans après, Dieu lui envoya ce verset : « O apôtre, fais connaître ce qui t'a été envoyé de la part de ton Seigneur, » etc. (Sur. 5, vers. 71.) (1) Alors le prophète adressa publiquement sa prédication à tous.

Après avoir reçu ce verset, le prophète se rendit au temple de la Ka`ba et le récita devant les hommes. C'est dans la mosquée qu'il leur adressa le premier appel. Ensuite il alla au mont Çafd, éleva la voix, et tous les habitants de la Mecque s'y réunirent. Mohammed leur parla ainsi : Quelle conduite ai-je tenue parmi vous? Ils répondirent : Tu es un homme véridique et sûr; nous n'avons jamais entendu de toi un mensonge. Mohammed reprit : Maintenant je dis : Je suis l'apôtre de Dieu, envoyé vers vous. Adorez Dieu et abandonnez les idoles, sinon le châtiment descendra sur vous du ciel et vous serez exterminés. Abou-Lahab, son oncle, qui se trouvait dans l'assistance, se leva et dit : Toi, Mohammed, tu veux nous appeler à une religion. Sois maudit, toi et ta religion. Il engagea le peuple à se retirer, en disant : Allez, ce Mohammed est fou. Alors Dieu envoya à son intention les versets suivants : «Que les deux mains d'Abou-Lahab péricussent », etc. (Sur. 111, vers. 1 et suiv.) (Tabari t2 ch LXXI p404)

### **Emigration de quelques compagnons en Abyssinie**

Mais leur situation devenant de plus en plus intolérable, à cause de l'hostilité croissante des infidèles, ils vinrent trouver le prophète et lui dirent : Il nous est impossible d'endurer plus longtemps les vexations, les peines et le mépris dont ces hommes nous accablent. Nous craignons de commettre quelque action ou de laisser échapper une parole que Dieu désapprouverait. Autorise-nous à quitter la Mecque et à nous rendre dans une autre contrée, jusqu'à ce que tu reçoives de Dieu la permission de faire la guerre. Le prophète leur accorda cette autorisation, en leur disant: Allez dans l'Abyssinie, dont les habitants sont chrétiens, possesseurs d'un livre sacré, et plus rapprochés des musulmans que les idolâtres. Le Nedjâschi est un roi qui ne commet jamais d'injustice envers personne. Alors une partie des compagnons du prophète se rendit en Abyssinie. (tabari t2 ch LXXII P416) (bukhari :2297 2630)

Abou Moûsa a dit : Nous apprîmes l'émigration de l'envoyé de Dieu pendant que nous étions au Yémen. Je partis aussitôt le rejoindre avec deux de mes frères plus âgés que moi : Abou Burda et Abou Ruhm. Nous nous embarquâmes sur un navire qui nous jeta sur le pays du Négus, en Abyssinie. Nous rencontrâmes là Ja'far Ibn 'Abî Tâlib ainsi que ses compagnons. Ja'far dit : "L'envoyé de Dieu nous a envoyés ici et nous a ordonnés de rester. Restez donc avec nous". Nous demeurâmes ensemble jusqu'au jour où nous nous mîmes tous en route. Nous rejoignîmes l'envoyé de Dieu au moment où il s'emparait de Khaybar. [...] (muslim :4558)

### **Miracles**

Il y a de nombreux hadiths où l'eau ou la nourriture est miraculeuse : des prières exhaussées pour la pluie (bukhari :813 muslim :104 1493), des outres remplies indéfiniment (Muslim :1100), des dattes abondantes (bukhari :2127 2781), du foie de brebis abondant (bukhari :2618), des récits rappelant la multiplication des pains (bukhari :602 982, muslim :3800 3259)

### **Une guérison**

D'après Anas, le prophète rendit visite à un musulman qui s'était affaibli jusqu'à ce qu'il fut devenu comme un poulet. Alors le Prophète dit : "Est-ce que tu faisais une invocation précise

---

1 Outre que la sourate V est post hégire, donc bien plus tardive, c'est aujourd'hui le verset 67 Des versets auraient été retirés ?

ou une certaine requête (à Dieu)?" Et l'homme répondit : "Oui! Je disais : Seigneur! Si jamais Tu me preserves un châtement dans l'au-delà, anticipe-le-moi ici-bas (estimant une horreur atténuée)". Sur ce, le Prophète dit : "Gloire et pureté à Dieu! Tu ne peux pas le supporter. Pourquoi donc ne dis-tu pas : Seigneur! Accorde nous belle part ici-bas et belle part aussi dans l'au-delà; et protège-nous du châtement du Feu Puis le Prophète invoqua Dieu en sa faveur et l'homme fut guéri. (Muslim :4853)

### **Le soleil arrêté**

l'envoyé de Dieu a dit : Un des prophètes partit en expédition et dit à son peuple : « Que ne me suivent pas : celui qui a contracté mariage et ne l'a pas encore consommé et qui désire le faire; celui qui a construit une maison dont il n'a pas encore élevé le toit et celui ayant acheté des brebis ou des chamelles pleines, attend qu'elles mettent bas". Puis, il partit et, étant arrivé près d'un village à l'heure de la prière de `asr, ou tout près de cette heure, il dit au soleil : "Toi, soleil, tu es ordonné par Dieu ainsi que moi. Ô mon seigneur! Retiens-le dans sa course, qu'il nous éclaire". Le soleil fut alors arrêté, jusqu'à ce que Dieu eut donné la victoire à son prophète ». (muslim :3287)

### **La lune fendue**

(54 :1) L'Heure approche et la lune s'est fendue. Et s'ils voient un prodige, ils s'en détournent et disent : "Une magie persistante" et ils [le] traitent de mensonge et suivent leurs propres impulsions, or chaque chose arrivera à son terme [et son but]. Ils ont pourtant reçu comme nouvelles de quoi les empêcher (du mal); [Cela est] une sagesse parfaite. Mais les avertissements ne [leur] servent à rien.

Anas a dit : "Les gens de La Mecque ayant demandé à l'envoyé de Dieu de leur faire voir un miracle. Il leur fit voir, à deux reprises, la lune fendue en deux". (Muslim :5013)

### **Mohamed expulsé de la mosquée de la Mecque**

Le prophète continuait sa prédication, et l'on n'osait pas s'y opposer, par respect pour Abou-Talib, mais on frappait et l'on insultait ses amis. Alors fut révélé le verset suivant : «Certes, vous et les idoles que vous adorez, à côté de Dieu, vous serez la proie de l'enfer,, etc. (Sur. 21, vers. 98.) Le prophète vint à la mosquée et proclama ce verset devant le peuple. Les hommes se tournèrent tous contre lui, l'expulsèrent de la mosquée et se rendirent ensuite auprès d'Abou-Tàlib. Ils lui dirent : Notre patience est à bout» Ton neveu insulte nos divinités. Il a introduit une religion nouvelle, et nous l'avons supporté. Il nous a insultés en disant que nous sommes des sots; nous l'avons supporté. Il a dit que nous et nos pères nous irons en enfer, et nous l'avons supporté. Maintenant il se met à insulter nos dieux. Dis-lui qu'il fasse ce qu'il voudra, mais qu'il n'attaque pas nos dieux; qu'il s'occupe de son dieu et de sa religion. S'il ne le fait pas, nous le frapperons, et nous le chasserons de la ville. (Tabari t2 ch LXXII p406)

### **Versets sataniques**

Les incrédules, fatigués de la prédication du prophète, l'appelèrent à la mosquée et lui parlèrent ainsi : Nous allons te faire une proposition équitable. Si tu veux que nous adorions ton dieu, adore aussi nos divinités; de cette façon tu seras de notre religion, comme nous serons de la tienne; si notre culte est le vrai, tu en auras l'avantage, et si c'est le tien qui est le vrai, nous aurons l'avantage de celui-ci. Alors Dieu révéla les versets suivants « Dis : M'ordonnerez-vous d'adorer un autre dieu, d'ignorants! » etc. (sur. 39, vers. 64); et cet autre verset : « O infidèles, je n'adorerai point ce que vous adorez, etc. (sur. 109, vers. 1 et suiv.), c'est-à-dire gardez votre religion, et moi je garderai la mienne. Les infidèles reconnurent qu'il n'accéderait pas à leur

religion. Ensuite Dieu révéla le verset suivant « Peu s'en est fallu qu'ils ne t'aient détourné de ce que nous t'avons révélé,, etc. (Sur. 17, vers. 73.)

(...)

Il se rendit à la mosquée, où étaient réunis les Qoraïschites, et récita cette sourate [l'étoile]. Lorsqu'il fut arrivé au verset : « Que croyez-vous de Lât, d'Ozza et de Menât, la troisième? Auriez-vous des males et Dieu des femelles?, (sur 53, vers. 19 et suiv.), Iblis vint et mit dans sa bouche ces paroles : « Ces idoles sont d'illustres déesses, dont l'intercession doit être espérée », Les incroyables furent très-heureux de ces paroles et dirent : Il est arrivé à Mohammed de louer nos idoles et d'en dire du bien. Le prophète termina la sourate, ensuite il se prosterna, et les incroyables se prosternèrent à son exemple, à cause des paroles qu'il avait prononcées, par erreur, croyant qu'il avait loué leurs idoles. Le lendemain, Gabriel vint trouver le prophète et lui dit : O Mohammed, récite-moi la sourate de l'Étoile. Quand Mohammed en répétait les termes, Gabriel dit : Ce n'est pas ainsi que je te l'ai transmise; j'ai dit: « Ce partage est injuste », (Sur. 62, vers. 22.) Tu l'as changée et tu as mis autre chose à la place de ce que je t'avais dit. Le prophète, effrayé, retourna à la mosquée et récita la sourate de nouveau. Lorsqu'il prononça les paroles : «Et ce partage est injuste » les incroyables dirent : Mohamed s'est repenti d'avoir loué nos dieux.(Tabari t2 ch LXXIII p421-423)

Tabari écrit dans Tarikh al Moulouk va al Rossal, page 880 : "Puisque le prophète d'islam s'est aperçu du fait que la tribu Quoriche est réticente à son égard et puisque cela lui fut pénible à supporter, il souhaita que quelque chose vienne de la part de Dieu pour les rapprocher à lui, lorsque cette idée a émergé dans son esprit, Dieu a révélé ces versets : "Serment à cette étoile quand elle se couche, que votre ami ne s'est pas égaré et n'a pas adhéré au faux et ne parle pas suivant son désir. (la sourate 53, l'Etoile, versets de 1 à 3). Et lorsqu'il arrive à ce verset que: "Apprenez-moi sur la Lât, l'Osâ et Manât, cette troisième et dernière idole". (A ce moment) Le Satan lui fait dire que : "Ces idoles sont éminentes et leur intercession est affirmée" (la sourate 53, versets 19 et 20). Lorsque les Quoriche ont entendu la vénération de leurs dieux (par Mohammad), ils s'en sont réjouis et lorsque Mohammad est, dans son énonciation, arrivé au moment où il fallait prosterner, il a fait la prosternation et les autres qui étaient dans la mosquée, contents de la vénération de leurs dieux par Mohammad, en ont fait autant. Tout croyant ou renégat a prosterné... et quand les Quoriche sont sortis de la Mosquée, ils furent joyeux et disaient: " Mohammad a rappelé nos dieux en bons termes et les a traités d'éminents dont l'intercession est approuvée". Alors Gabriel est venu après quelques jours et dit (au prophète d'islam) : "O Mohammad ! Qu'as-tu fait ? Tu as énoncé aux gens quelque chose que je n'avais pas apporté de la part de Dieu et tu as énoncé une parole que Dieu ne t'avait pas dite". Et le prophète d'islam s'est attristé et a eu peur de Dieu, mais l'honoré et glorieux Dieu fut miséricordieux avec lui et a envoyé un verset qui a allégé sa tâche et a dit: "Avant lui aussi, les prophètes avaient des souhaits et le Satan a fait venir leurs souhaits dans leur énonciation".

## **L'hégire – Emigration à Médine**

### **prise de Jérusalem par les perses en 614**

« Alors le Perse, l'esprit furieux, en barbare que certes il était, après d'innombrables combats, eut recours aux machines de guerre. Sous toute l'enceinte de la muraille, ayant placé la flamme, les mangonneaux, les corps de troupes, il renversa le fort rempart et s'établit dans la ville. O Christ! Puisses-tu dompter par la main des Chrétiens les enfants infortunés de la Perse qui enfante pour le malheur! Brandissant le glaive meurtrier, il égorgea la multitude des mortels : citoyens saints, purs, vieillards aux cheveux blancs, enfants, femmes. Accomplissant son cruel

forfait, il pillait la Ville Sainte, et, de la flamme ardente, il embrase les Saints Lieux du Christ. O Christ! Donne-nous de voir bientôt, en représailles de la ruine des Lieux Saints, la Perse consumée par l'incendie! » (Saint Sophronius, Patriarche de Jérusalem)

### **Construction de la mosquée de Médine sur les tombes des polythéistes**

Anas Ibn Mâlik a dit : Le prophète arriva à Médine et s'installa dans la partie la plus haute de cette ville chez une tribu dite les Banû 'Amr Ibn 'Awf. Il séjourna chez eux quatorze nuits; puis il envoya chercher les Banû An-Najjâr. Ceux-ci arrivèrent le sabre en bandoulière. Il me semble encore voir l'envoyé de Dieu monté sur sa chamelle, Abou Bakr en croupe derrière lui et les notables des Banû An-Najjâr autour d'eux. Ils marchèrent jusqu'à arriver à la demeure de Abou Ayyoûb. L'envoyé de Dieu pria là où l'heure de la prière l'avait surpris; même parfois dans l'enclos des moutons.

Puis, il ordonna de bâtir une mosquée et manda dans cette fin aux chefs des Banû An-Najjâr. - "Ô Banû An-Najjâr, leur dit-il, quel prix me demandez-vous pour cet enclos?". - "Par Dieu! répondirent-ils, rien; nous n'en demandons aucun prix, sinon à Dieu". Or, ajoute Anas, je vais vous dire ce qu'il y avait dans cet enclos; il y avait des palmiers, des sépultures de polythéistes et des tas de ruines. L'envoyé de Dieu ordonna de couper les palmiers, d'exhumer les cadavres et d'aplanir les ruines. Ceci fait, on aligna les troncs de palmiers pour en faire la Qibla de la mosquée et on y encastra deux chambranles en pierres. Les fidèles et l'envoyé de Dieu se mettaient au travail en chantant : Ô Seigneur, il n'y a d'autre bien que celui de l'autre monde. Accorde la victoire aux 'Ansâr et aux Muhâjirûn. (muslim :816)

'Anas : En arrivant à Médine, le prophète donna l'ordre d'édifier la mosquée. Il dit: "O les béni Najjar! fixez-moi votre prix... - Nous ne demandons le prix [du terrain], répondirent-ils, qu'à Dieu." Sur ce, le prophète donna l'ordre [de s'occuper] des tombes des polythéistes, ainsi que de leurs restes et des palmiers. En effet, aussitôt on fouilla ces tombes, on aplanit le sol et on coupa les palmiers. Après quoi, on rangea les palmiers du côté de la qibla de la mosquée. (bukhari :1868 1871)

### **Le combat sur les sentiers d'Allah**

Lorsque, plus tard, Mohammed accomplit sa fuite à Médine, que les habitants de cette ville se rallièrent à lui et que le nombre des musulmans fut considérable, alors Dieu lui ordonna de faire la guerre aux incrédules, de les attaquer par l'épée et de les tuer partout où il les rencontrerait. Il lui ordonna alors l'action violente, comme il lui avait ordonné à la Mecque la patience. (Tabari ch LXXII P409)

Quand il arriva à Médine, il reçut le verset suivant : « Tuez les infidèles où vous les trouverez, faites-les prisonniers, assiégez-les, mettez-vous en embuscade contre eux,, etc. (Sur. 9, vers. 5.) Il reçut aussi le verset suivant : « O prophète, combats les infidèles et les hypocrites, traite-les sévèrement., (Sur. 9, vers. 74.) En révélant les versets qui ordonnaient la lutte, Dieu abrogea ceux qui avaient recommandé aux croyants la patience. (Tabari t2 ch LXXXI p465)

### **Allégeance des femmes**

D'après 'Aïcha, la femme du prophète, l'envoyé de Dieu mettait à l'épreuve toutes les Croyantes qui émigraient vers lui, au moyen de ce verset : Ô Prophète! Quand les Croyantes viennent te prêter serment d'allégeance, (et en jurent) qu'elles n'associeront rien à Dieu, qu'elles ne voleront pas, qu'elles ne se livreront pas à l'adultère... jusqu'à la fin du verset. 'Aïcha ajouta : Les croyantes qui acceptent ces conditions, ont ainsi prêté légitimement serment d'allégeance. L'envoyé de Dieu se contentait de leur dire : "Vous pouvez s'en aller. J'accepte votre serment". 'Aïcha poursuivit : Mais, par Dieu! Jamais sa main ne toucha la main d'aucune d'elles. Le pacte de fidélité s'échangeait plutôt oralement (muslim :3470)

### **Les médinois viennent à Aqaba prêter serment d'allégeance à Mohamed**

Le prophète leur fit prêter le même serment qu'il avait reçu des douze, en y introduisant seulement l'obligation pour eux de combattre ses ennemis, de le protéger comme eux-mêmes, et de sacrifier leurs corps et leurs biens, jusqu'à ce que la religion soit répandue partout. Ils acceptèrent toutes les clauses de ce serment, qui est appelé serment de la guerre ou second serment. (Tabari ch LXXVI p446)

### **L'ère des arabes**

Omar, trouvant cette coutume très-bonne, réunit tous les compagnons du prophète et leur dit. Nous allons compter nos années à partir de l'année de la naissance du prophète, car il n'y en a pas de plus sacrée pour les musulmans. Quelques-uns répliquèrent : Comptons à partir de l'année où il reçut sa mission prophétique, qui est plus sacrée; car c'est le moment de l'origine et de l'apparition de l'islamisme. `Omar dit. Comptons à partir du jour où le prophète effectua sa fuite à Médine; car en cette année se manifesta le pouvoir de l'islamisme, la vérité s'affermir et l'erreur fut confondue; aucun fait plan important que celui-là n'est survenu dans le monde. Par conséquent, l'année de la Fuite fut établie comme ère. (tabari t2 ch LXXVIII p456)

### **Musulmans : Ansars et mouhadjirines (émigrés)**

Ibn `Abbas a dit : « L'envoyé de Dieu reçut la révélation quand il eut quarante ans. Après treize ans, Dieu lui ordonna d'émigrer et il le fit à Médine où il mourut après y avoir habité durant dix ans. » (Bukhari)

El Bara a dit : « Les premiers temps de sa venue à Médine, le Prophète habita chez ses grands-parents ou, selon une autre version, chez des Ansar, parents du côté maternel. Il fit la prière pendant seize ou dix-sept mois en se tournant vers le Temple (de Jérusalem) alors qu'il eut aimé s'orienter vers le Temple (de la Mecque). La première prière qu'il accomplit (vers la Mecque) fut celle de l'après-midi ('assar) en compagnie d'un groupe de fidèles. L'un d'eux, en s'en allant, passa près d'un oratoire où des fidèles étaient en prière. Il leur dit : - Je jure par Dieu que je viens de faire la prière avec l'Envoyé de Dieu tout en étant tournés en direction de la Mecque. Les fidèles s'orientèrent alors vers le Temple (de la Mecque) en gardant leurs positions. Les Juifs avaient considéré avec satisfaction, de même que les Chrétiens, l'orientation vers le Temple de Jérusalem et lorsqu'ils virent le Prophète se tourner vers la Ka'ba, ils lui en firent grief. El Bara ajoute : « Des fidèles étaient morts avant le changement de Qibla, ils avaient été tués au combat et, nous ignorions quel était leur sort lorsque Dieu révéla ce verset : - Ce n'est pas Dieu qui fera perdre le fruit de votre foi... » (*Coran 2.143*) (Bukhari :40)

D'après Anas Ben Malik, le Prophète a dit : « C'est une marque de foi que d'aimer les Ansar (partisans du Prophète) et une manifestation d'hypocrisie que de les détester. » (Bukhari :17)

Aïcha a dit : « Quelles sont excellentes les femmes des Ansar, la pudeur ne les a pas empêchées d'apprendre la religion. » (Bukhari :130)

Pendant que nos frères parmi les mouhadjirines, étaient pris par les affaires sur les marchés, ajoute Abou Horaïra, et alors que nos frères parmi les Ansar étaient occupés à faire fructifier leurs biens, Abou Horaïra s'était mis à la disposition du prophète se bornant à satisfaire sa faim, aussi a-t-il assisté à ce qu'ils n'ont pas assisté et a-t-il retenu des événements dont ils ne se souviennent plus. » (Bukhari :2047)



Amr Ben Maïmoun a dit : « J'étais présent quand 'Omar Ben El Khattab s'adressa à son fils et lui dit ceci : .... Que le calife qui viendra après moi soit bienveillant pour les premiers mouhadjiroune (ceux qui ont émigré avec le Prophète), qu'il leur consacre leurs droits et leur marque le respect. Qu'il traite favorablement les Ansar qui ont accueilli et hébergé le prophète et la foi. Qu'il soit accueillant vis-à-vis de ceux qui font le bien et qu'il pardonne à ceux qui font le mal. (Bukhari)

Abu Talha était l'Ansarite qui avait le plus de palmeraies à Médine. Et la palmeraie de Bayruhâ', qui était située en face de la mosquée, était la plus chère pour lui. De plus, le Prophète y entraînait pour boire de son eau douce (Bukhari :2769)

Selon Hamid El Touil, Anas a dit : « Le Jour (de l'expédition) du fossé, les Ansar disaient : - Nous avons pour toujours et tant que nous sommes en vie, fait serment de fidélité à Mohammed pour le djihad (la guerre sainte). Et le prophète de répondre : - Ô mon Dieu, il n'y a de vraie vie que la vie de l'au-delà, Sois généreux vis-à-vis des Ansar et des Mohadjirine. » (Bukhari)

Selon Anas Ben Malik, le prophète a dit : « Les Ansar sont mes entrailles et ma richesse. Les Musulmans augmenteront en nombre alors que les Ansar diminueront. Accueillez favorablement celui d'entre eux qui fait le bien et ménagez celui qui fait le mal. » (Bukhari)

Selon 'Amr Ben Dinar, Djabir a dit : « Nous étions en expédition avec le prophète, en compagnie d'un nombre important de Mouhadjirines (émigrés de la Mecque). Parmi eux, se trouvait un bouffon qui frappa un (homme des) Ansar (habitant de Médine) ..... (Bukhari)

Anas Ben Malik a dit : « Le prophète rassembla un groupe de Ansar et leur dit : « Les hommes des Qoraïch étaient encore, il n'y a pas si longtemps, dans l'ignorance et la détresse. Je voudrais les reconforter et leur faire aimer l'Islam. Accepteriez-vous qu'ils retournent chez eux avec les biens terrestres alors que vous vous ramenez dans vos maisons l'envoyé de Dieu? – Oui, répondirent les Ansar, nous souscrivons à cela... » (Bukhari)

## **Expéditions depuis Médine**

### **Les juifs de Médine**

Les alentours de Médine étaient habités par des juifs, répartis par groupes dans des forteresses, telles que celle de Khaïbar, celle de Fadak, celle des Qoraïzha et celle des Nadhir. A son arrivée à Médine, le prophète les avait appelés à l'islamisme<sup>1</sup>; mais ils n'avaient pas cru. Alors il avait conclu avec eux un traité, par lequel ils s'étaient engagés à ne point le combattre. (Tabari t3 ch1 p1)

### **Les juifs expulsés du hedjaz**

Abou Horaira a dit : « Nous nous trouvions à la mosquée, quand le prophète sortit et nous dit : « Allez vers les Juifs. » Nous allâmes ensemble jusqu'à leur école et le prophète leur dit : « Convertissez-vous à l'Islam, vous serez sauvés et apprenez que la terre appartient à Dieu

---

1 En 1869, la traduction française de Tabari dit bien l' « islamisme », à l'époque on ne parlait pas d'amalgame !

et à son envoyé et que je tiens à vous expulser de ce pays. Que ceux qui pourront vendre leurs biens le fassent, car la terre appartient à Dieu et à son envoyé. » (Bukhari :3167)

### **Les juifs de Médine massacrés, leurs femmes et leurs enfants en esclavage**

Et Il a fait descendre de leurs forteresses ceux des gens du livre qui les avaient soutenus [les coalisés], et Il a jeté l'effroi dans leurs cœurs; un groupe d'entre eux vous tuiez, et un groupe vous faisiez prisonniers. Et Il vous a fait hériter leur terre, leurs demeures, leurs biens, et aussi une terre que vous n'aviez point foulée. Et Allah est omnipotent. (33 :26)

Ibn 'Omar a dit : Les juifs des Banû An-Nadîr et des Banû Qurayza ayant attaqué le prophète , celui-ci expulsa les Banû An-Nadîr, mais maintint les Banû Qurayza par mesure de faveur jusqu'au jour où, ceux-ci l'ayant de nouveau attaqué, il mit alors à mort leurs hommes et partagea leurs enfants, leurs femmes et leurs biens entre les musulmans. Toutefois quelques gens des Banû Qurayza se rallièrent au prophète qui leur accorda la sécurité et ils se convertirent à l'islam. Le prophète expulsa de Médine tous les juifs : ceux de la tribu des Banû Qaynuqâ`, ceux de la tribu des Banû Hâritha et tous les juifs de Médine. (Muslim :3312 3315)

Abou Sa'îd Al-Khoudri a dit : Les Banû Qurayza mirent leur sort à la sentence de Sa'd Ibn Mu'âdh. L'envoyé de Dieu envoya chercher ce dernier. Sa'd arriva, porté sur un âne. Lorsqu'il approcha de la mosquée, l'envoyé de Dieu dit aux 'Ansâr : "Levez-vous devant votre maître (ou selon une variante : le meilleur d'entre vous)!", puis il dit à Sa'd : "Ces gens se remirent à ta sentence". - "Eh bien! Moi, je décide, répondit Sa'd, que les combattants d'entre eux soient mis à mort et que leurs femmes et leurs enfants soient captivés". - "Tu as rendu à leur encontre, dit alors le prophète , la sentence même de Dieu (ou selon une variante : du roi des cieux)". Peut-être Ibn Al-Muthannâ a-t-il dit : "Tu as rendu à leur encontre la sentence même du roi". (Muslim :3314)

### **les beni al mustalak**

Ibn `Awn: Comme j'avais écrit à Nâfi', celui-ci m'écrivit de son côté ceci: Le prophète attaqua les béni al-Mustalaq le jour où ils ne s'en doutaient pas et au moment où leurs troupeaux étaient près de l'eau à s'abreuvoir... Il put abattre quelques-uns de leurs guerriers et capturer leurs enfants; c'est en ce jour même où il captura Juwayriyya. C'est ibn `Umar qui m'a rapporté ce hadith; il était dans cette expédition. (bukhari :2541)

(bukhari :3167 Muslim :2451 3311) expulsion des juifs

### **Le viol des captives**

« L'apôtre d'Allah envoya une expédition militaire à Awtas lors de la bataille de Hunain. Ils se battirent avec leurs ennemis. Ils les vainquirent et prirent les survivants comme prisonniers. Certains des disciples de l'apôtre d'Allah hésitaient à violer les femmes capturées en présence de leurs maris qui étaient des infidèles. Alors Allah le grand, renvoya les fidèles au verset du Coran (Coran 4:24) « Il vous est aussi interdit d'épouser des femmes déjà mariées, à moins qu'elles ne soient vos captives de guerre ». (Abu Dawud, sahih 2150)

A la suite de la bataille du fossé, où les mecquois échouèrent à prendre Médine, mahomet se retourna contre la dernière tribu juive Durant la nuit, des fosses suffisamment grandes pour contenir les corps furent creusées de l'autre côté de la place du marché. Au matin, Muhammad ordonna que les hommes captifs soient emmenés par groupes de cinq ou six à la

fois. On les faisait asseoir sur un rang au bord de la tranchée qui deviendrait leur tombe. On les décapitait et les corps étaient précipités dans la fosse. (...) La boucherie, commencée tôt le matin, dura tout le jour et se prolongea dans la soirée à la lumière des torches. Après avoir ordonné que le sol détrempé par le sang des sept à huit cents victimes fût aplani sur leurs restes, Muhammad abandonna l'horrible spectacle pour aller se consoler avec les charmes de Rihana, celle-là même dont le mari et tous les parents mâles venaient juste de périr dans le massacre.

### **Les juifs de Kaybar**

'Anas ben Mâlik: Le Messenger de Dieu fit la prière du subh pendant la dernière partie de la nuit puis se mit sur sa monture et dit: "Dieu est grand! Khaybar est détruite... Lorsque nous nous abattons sur l'aire d'une peuplade, mauvais matin sera-ce pour ceux à qui aura été donnée l'alarme." Les habitants de Khaybar sortirent en courant dans les ruelles et en s'écriant: "Muhammad et [son] armée!" En effet, le Messenger de Dieu [leur livra ensuite bataille] et remporta la victoire: il abattit les guerriers et captura les femmes.

Parmi les captives, il y avait Safiyya qui fut tout d'abord de la part de Dihya al-Kalby mais elle passa ensuite à la possession du Messenger de Dieu qui l'épousa en lui donnant comme dot sa propre liberté. (bukhari :947 371 2893)

### **Empoisonnement de Mohamed par Safiyya**

*Ibn Ishaq, pour incriminer les juifs et faire passer Mohamed pour un martyr, accuse une juive prénommée Zaynab, dont le père, l'oncle et le mari.s avaient été tués durant la bataille, d'avoir empoisonné Mohamed, qui mourra après une longue agonie de 4 ans.*

Lorsque l'Envoyé d'Allah a tout réglé, Zaynab bint al-Hârith, la femme de Sallâm b. Mishkam, lui fit cadeau d'une brebis grillée. Elle s'était informée auparavant sur la partie de la brebis que l'Envoyé d'Allah aimait le plus, et on lui dit que c'est le bras. Alors elle y mit beaucoup de poison, tout en empoisonnant le reste de la brebis. Elle l'apporta et quand elle la mit entre les mains de l'Envoyé d'Allah, il prit le bras de la brebis, il en mâcha un morceau qu'il ne trouva pas facile à avaler. Avec lui se trouva Bishr b. al-Barâ' b. Ma'rûr, qui en a pris comme l'Envoyé d'Allah mais il l'avalait. Quant à l'Envoyé d'Allah, il rejeta le morceau qu'il avait pris, et dit : « cet os m'informe qu'il est empoisonné ». Il appela Zaynab bint al-Hârith et la questionna ; elle avoua. Il lui dit : « qu'est-ce qui t'a amené à faire cela ? » Elle répondit : « tu as fait contre mon peuple ce qui n'est pas caché à toi. Alors je me suis dit : s'il était un roi, je me serai débarrassé de lui ; et s'il était Prophète, il serait averti ». L'Envoyé d'Allah passa outre à la croire. Quant à Bishr il mourut pour suite de ce qu'il avait mangé. (La vie du Prophète Muhammad, Ibn 'Ishaq, Tome II, p.282-283)

'Anas ben Mâlik : Une juive apporta au prophète une brebis empoisonnée et il en mangea une partie... On fit venir ensuite cette femme juive et on dit au prophète: "Ne devons-nous pas la tuer? - Non, répondit-il."

Anas: J'ai toujours reconnu cet empoisonnement sur la lchette du messenger de Dieu. (bukhari :2617)

Lorsqu'il s'est avéré qu'elle [Zaynab] l'avait empoisonné, on lui a dit : « tue-la » et il a répondu : « non ». Quand Bichr bin al-Barâ' est mort, le Prophète l'a donnée à la famille de Bichr et ils l'ont tuée en représailles. Alors ils ont raison de dire qu'il ne l'a pas tuée, c'est-à-dire, pas sur le coup, et ils ont raison de dire qu'il l'a tuée, c'est-à-dire, après coup, et Allah sait mieux. (Awn al-Ma'boud Charh Sunan Abi Dâwoud, Mohammad Shams al-Haqq al-'Azîm Abâdi, volume 12, p.149, n°4510, Dâr al-Kotob al-'Ilmiya, 1415 )

Abou 'Ishâq a dit : Je demandai à Zayd Ibn Arqam : "A combien d'expéditions as-tu participé avec l'envoyé de Dieu ?". - "A dix-sept", répondit-il. Zayd Ibn Arqam m'a raconté que l'envoyé de Dieu fit dix-neuf expéditions militaires et qu'après l'hégire il accomplit une seule fois le Hajj, celui d'adieu. (muslim :2198)

### **Ambassade de Mohamed à Yezdegerd, roi des perses**

Nous étions des hommes vivant dans l'erreur. Alors Dieu eut pitié de nous et nous envoya un prophète, qui était de notre race, de la partie la plus noble de notre pays, et ce prophète nous a conduits des ténèbres du paganisme vers la lumière de la vraie religion. Maintenant il est mort; mais en mourant il nous a recommandé de faire la guerre à tous ceux qui, sur toute la terre, ne sont pas de notre religion : ils doivent l'adopter, ou consentir à payer tribut, ou nous résister par les armes. Nous venons donc à toi pour te faire cette déclaration. Si tu crois en notre religion, nous te laisserons ton royaume. Si tu ne veux pas croire, paye tribut; mais si tu ne veux ni l'un ni l'autre, prépare-toi à ta guerre. (tabari t3 ch XLI p387)

### **Les alliés nazaréens**

La bataille [de Bowai'b] étant engagée, les musulmans fléchirent, un grand nombre d'entre eux furent tués et les autres se mirent à fuir. En voyant cette déroute, Mouthanna se dirigea vers les chrétiens et leur dit - Il faut que vous fassiez une charge. Un jeune homme, nommé `Hamons, qui était parmi ces chrétiens, s'écria : Où est le chef des Perses, Montrez-le-moi. On le lui indiqua. Alors il ne le perdit pas de vue, jusqu'à ce que Mi`hrân fit avancer son cheval dans les rangs des combattants; il le visa et le perça d'un coup de flèche de part en part. Mi`hrân tomba par terre et mourut. L'armée perse recula. `Hamous monta le cheval de Mi`hrân, le fit courir et chanta : Je suis le jeune Thaglabite qui a tué Mi`hrân, le chef des Perses !

(tabari t3 ch XXXIX p382)

### **Attentats ciblés**

#### **Assassinat de ka'ab**

Ka`b était un juif, l'un des principaux des Beni-Nadhir. [...], et il avait acquis une fortune considérable. Il avait de l'éloquence et était poète, car son père était de la tribu de Tayy, tandis que sa mère appartenait aux Beni-Nadhir. Or le jour où Zaid, fils de `Hâritha, arriva aux portes de Médine avec la nouvelle de la victoire des musulmans, et qu'il énumérait les chefs qoraischites qui avaient été tués, Ka`b, se trouvant là, dit : Cela est impossible. Tous ces Qoraischites, en effet, étaient ses parents. Lorsque la nouvelle se confirma, il se rendit à la Mecque, consola les habitants, composa des élégies sur les morts et des satires contre le prophète et contre ses compagnons. Ensuite il revint à Médine, et le même jour le prophète apprit qu'il avait fait des satires contre lui. [...] Un jour qu'il se trouvait au milieu de ses compagnons, et que l'on parlait de Ka`b, fils d'Aschraf, le prophète se plaignit de lui et dit: Qui donnera sa vie à Dieu, et tuera cet homme ? L'un des Ançâr, nommé Mohammed, fils de Maslama, dit: Moi j'irai, et je le tuera, O apôtre de Dieu ! Le prophète le remercia vivement.

(Tabari t3 ch VI p7-12 ) (bukhari :2510, muslim :3359)

#### **Assassinat de Sallâm**

L'un des principaux juifs de Khaibar, Sallâm, fils d'Abou'l-`Hogaiq, fut tué par ordre du Prophète. Sallâm, surnommé Abou-Râfi`, était le chef des juifs de Khaibar, et résidait dans cette ville. C'était un homme considérable, très-riche et maniant bien la parole. Il avait été lié

d'amitié avec Ka`b, fils d'Aschraf, et il faisait également des satires contre le prophète. (Tabari t3 ch VII p13 )

La population de Médine se composait de deux tribus, les Aus,, les moins nombreux, et les Khazradj. Ces deux tribus étaient en rivalité entre elles, et si l'une accomplissait quelque action d'éclat, l'autre cherchait également à en accomplir. Les sept hommes qui avaient tué Ka`b appartenaient tous à la tribu d'Aur. Alors les hommes de Khazradj se réunirent et dirent : Il faut que nous aussi nous tuions un des principaux personnages des juifs, pour être agréables au Prophète; et ils résolurent de massacrer Abou-Raft, chef des juifs de Khaïbar, qui étaient les plus nombreux. ils firent part de leur dessein au Prophète, qui l'approuva. (tabari t3 ch VII p13)

ben `Azib dit: «Le messager de Dieu envoya un groupe d'Ansarites vers Abu Raft' afin de l'exécuter... L'un d'eux laissa le groupe et entra dans le fortin [de l'ennemi]. Le voilà qui rapporte les faits: J'entrai dans un enclos de bêtes à eux... Ils fermèrent le portail du fortin, mais une fois que vous le rencontrez! et sachez que le paradis est sous l'ombre des sabres." Ensuite il dit: "O Dieu! Toi qui as fait descendre le livre et qui fais courir les nuages, vaincs-les et accorde-nous la victoire contre eux!"» (bukhari :3022)

(bukhari :3147 Muslim :1758) Répartition du butin sauf les ansars pour les nouveaux convertis

### **La charte de Médine**

Au nom de Dieu, le Compatissant, le Miséricordieux.

1- Voici ce qu'a prescrit le Prophète Muhammad aux croyants et aux musulmans d'entre les Qurayshîtes et les Yathrêbîtes et à ceux qui les ont suivis puis se sont joints à eux et ont combattu avec eux.

2- Ceux-là forment une seule et même communauté, en dehors du reste des hommes.

3- Les émigrés Qurayshîtes, comme de règle chez eux, se cotiseront pour acquitter le prix du sang et paieront en toute bienfaisance et en toute justice, parmi les Croyants, la rançon de leurs prisonniers.

4- Les Banû `Awf, comme de règle chez eux, se cotiseront de la même manière que par le passé et chaque collectivité paiera, en toute bienfaisance et toute justice la rançon de son prisonnier.

5- De même, les Banû el-Hârith, comme de règle chez eux, se cotiseront de la même manière que par le passé et chaque collectivité paiera, en toute bienfaisance et toute justice la rançon de son prisonnier.

6- De même, les Banû Sâ`da, comme de règle chez eux, se cotiseront de la même manière que par le passé et chaque collectivité paiera, en toute bienfaisance et toute justice la rançon de son prisonnier.

7- De même, les Banû Jushan, comme de règle chez eux, se cotiseront de la même manière que par le passé et chaque collectivité paiera, en toute bienfaisance et toute justice la rançon de son prisonnier.

8- De même, les Banû En Najjâr, comme de règle chez eux, se cotiseront de la même manière que par le passé et chaque collectivité paiera, en toute bienfaisance et toute justice la rançon de son prisonnier.

9- De même, les Banû `Amr Ben `Awf, comme de règle chez eux, se cotiseront de la même manière que par le passé et chaque collectivité paiera, en toute bienfaisance et toute justice la rançon de son prisonnier.

10- De même, les Banû al-Nabît, comme de règle chez eux, se cotiseront de la même manière que par le passé et chaque collectivité paiera, en toute bienfaisance et toute justice la rançon de son prisonnier.

11- De même, les Banû al-Aws, comme de règle chez eux, se cotiseront de la même manière que par le passé et chaque collectivité paiera, en toute bienfaisance et toute justice la rançon de son prisonnier.

12- Les croyants ne laisseront aucun des leurs sous la charge de lourdes obligations sans acquitter pour lui, en toute bienfaisance, soit la rançon, soit le prix du sang. Aucun croyant n'ira à l'encontre du mawlâ (client) d'un autre croyant.

13- Les croyants pieux devront se mettre contre celui d'entre eux qui aura commis une violence, un crime ou encore une transgression de droit ou une perturbation quelconque parmi les Croyants. Et les mains de tous se lèveront contre celui-là, fut-il fils de l'un d'eux.

14- Nul croyant ne devra, à cause d'un mécréant, tuer un autre croyant ni soutenir un mécréant contre un croyant.

15- La garantie de Dieu étant une, la protection accordée par le plus humble d'entre les croyants devra valoir auprès de tous, car les croyants sont mawlâs les uns des autres en dehors des autres hommes.

16- Ceux des juifs qui se rallieront à nous auront droit à notre aide et nos soins, sans qu'ils soient opprimés, ni qu'il soit porté secours à quiconque contre eux.

17- La paix parmi les croyants étant une, nul croyant ne devra, dans un combat engagé pour la cause de Dieu, conclure, en dehors d'autres croyants, une paix qui ne soit basée sur l'égalité et la justice entre croyants.

### **Conquête de la Mecque**

Ibn `Abbâs dit: «Lorsque le messenger de Dieu a été empêché..., il s'est rasé la tête, a commercé avec son épouse et a égorgé son offrande. L'année suivante, il a pu accomplir la `umra.» (bukhari :1809)

Le prophète se dirigea [vers La Mecque] au mois de dhul-qi `da pour faire une `umra, mais les habitants de cette ville refusèrent de le laisser entrer, et ce jusqu'au jour où il conclut avec eux une trêve stipulant qu'il pourrait y entrer et y rester durant trois jours. A la rédaction de la trêve, on écrivit ce passage: Voici ce qu'a conclu Muhammad, messenger de Dieu..; ce qui poussa les polythéistes à dire: "Nous n'acceptons pas cela, si nous avons su que tu es messenger de Dieu, nous ne t'aurions pas interdit d'entrer. Tu es Muhammad ben `Abd Allâh. - Je suis le messenger de Dieu, répondit le prophète, et je suis aussi Muhammad ben `Abd-ul-lâh." Puis, il dit à `Ali: "Efface: messenger de Dieu! - Non, répondit `Ali, je n'effacerai jamais [ton nom]." Le prophète prit alors le document et écrivit [sic]: Voici ce qu'a conclu Muhammad ben `Abd Allâh: les armes ne seront introduites à La Mecque que dans leurs fourreaux; il ne doit emmener avec lui aucun de ses habitants qui veulent le suivre; il ne doit interdire à aucun de ses hommes d'y rester si jamais ils désirent cela. Il entra à La Mecque, et une fois le délai expiré, les polythéistes vinrent dire à Ali: "Dis à ton compagnon de quitter [la ville]; la période convenue a pris fin." En effet, le prophète quitta la ville (bukhari :2699 3184)

#### **Prise de la Mecque (bukhari :2732)**

Ibn `Abbâs : Le prophète a dit: «Dieu a rendu sacrée La Mecque. Elle n'a pas perdu ce caractère avant moi, et elle ne le perdra pas après moi, pas même un seul instant. On ne fauchera donc point ses herbes, on ne coupera pas ses arbres, on ne poursuivra pas son gibier, et on ne ramassera ses objets perdus qu'avec l'intention de les faire annoncer.» Al 'Abbâs lui demanda alors: «A l'exception du jonc employé pour notre orfèvrerie et nos tombes. A l'exception du jonc», acquiesça le prophète. (bukhari :1349 1833)

D'après Anas Ibn Mâlik, A l'année de la conquête, l'envoyé de Dieu entra à La Mecque, en portant un casque sur la tête. Alors qu'il l'enleva, un homme vint lui dire : "Ibn Khatal s'est accroché à la housse de la Ka'ba". - "Tuez-le quand même", dit le prophète. (N.B : Ibn Khatal qui a composé des satires contre le prophète, pensait être inviolable en s'accrochant ainsi). (muslim :2417)

'Anas ben Mâlik : En l'an de la victoire, le messenger de Dieu entra [à la Mecque] en ayant un casque sur la tête. Lorsqu'il l'enleva, un homme vint lui dire: "Ibn Khatal est accroché aux voiles de la Ka'ba. - Tuez-le! commanda le prophète." (bukhari :1846)

Abu Hurayra dit: «A la conquête de La Mecque, le messenger de Dieu se leva pour faire un discours aux gens. Il loua et glorifia Dieu puis dit: "Dieu avait empêché l'Éléphant d'attaquer La Mecque mais il a donné pouvoir sur cette ville à son messenger et aux croyants. Elle n'a jamais perdu son caractère sacré pour quiconque avant moi; et on ne m'a accordé cela que pour une heure d'un jour; après moi, elle ne perdra jamais ce caractère. Donc, on ne doit pas chasser son gibier, ni arracher ses herbes, ni ramasser ses objets trouvés sauf s'il s'agit de les faire annoncer...Celui à qui on [y] tue un parent est entre deux choix: le prix du sang ou le talion." Et al-'Abbâs de dire: "Excepté le 'idhkhir, car nous l'utilisons pour nos tombes et pour nos maisons. - Excepté le 'idhkhir, acquiesca le messenger de Dieu." Sur ce, Abu Chât, un homme des gens du Yémen, se leva et dit: "Ecrivez-moi, Messenger de Dieu! - Ecrivez cela à Abu Chât, commanda le messenger de Dieu.» (bukhari : 2434)

Abou Horaïra a dit : « Durant ce pèlerinage (qui précéda le pèlerinage d'adieu), Abou Bakr m'envoya à Mina, le jour du sacrifice, à la tête du groupe des muezzins, pour avertir qu'aucun polythéiste ne devait plus effectuer le pèlerinage (à la Mecque) à compter de cette année, et pour annoncer que la tournée processionnelle en état de nudité était désormais interdite. » (Bukhari)

### **Lettre de Mahomet au peuple d'Oman**

Paix soit sur celui qui suit le chemin droit ! Je vous appelle à l'islam. Acceptez mon appel, et vous serez indemne. Je suis le messenger de Dieu envoyé à l'humanité, et l'annonce sera effectuée sur les mécréants. Si, donc, vous vous identifiez à l'islam, j'accorderai la puissance sur vous. Mais si vous refusez d'accepter l'islam, votre puissance disparaîtra, mes chevaux camperont sur l'étendue de votre territoire et nous régnerons en votre royaume. Signé : Mahomet, messenger de Dieu.

### **Lettre de Mohamed à Héraclius**

Lettre de 628 de Mahomet à Heraclius

"... Celles-ci sont les tribus d'Ismaël... Tout ce qu'il restait des enfants d'Israël se joignit à eux, et ils formèrent une armée puissante. Alors ils envoyèrent une ambassade à l'Empereur des Grecs (Héraclius), disant : « Donnez nous cette terre en tant qu'héritage de notre père Abraham et de sa postérité après lui ; nous sommes les enfants d'Abraham ; vous avez tenu notre pays assez longtemps. Donnez le nous en paix, et nous n'envahirons pas votre territoire ; autrement, nous reprendrons avec intérêt ce que vous avez pris. »" (chronique de sébéos)

[...] Héraclius a demandé la lettre du messenger de Dieu, laquelle lettre a été lue. Elle contenait: Au nom de Dieu, le tout miséricorde, le miséricordieux. De Muhammad, le serviteur de Dieu et son messenger, à Héraclius, le grand chef des Byzantins. Que la paix soit sur celui qui est sur la voie de la Guidance.

Cela dit, je t'appelle selon la formule de l'islam: embrasse l'islam et tu seras sauvé, embrasse l'islam et Dieu te fera part d'une double récompense. Et si tu refuses, tu assumeras les

péchés de tes sujets... O vous qui avez reçu l'écriture! adoptons une formule valable pour nous et pour vous [impliquant] que nous n'adorerons que Dieu, que nous ne lui associerons rien d'autre, que nous ne prendrons point les uns parmi les autres des maîtres en dehors de Dieu. S'ils refusent dites-[leur]: "Soyez témoins qu'à la volonté de Dieu nous sommes soumis." (bukhari :2941)

### **Première bataille contre les romains**

Le père Gallez l'analyse ainsi :

La bataille de Mou'ta en 629 est l'un des rares événements de la vie de Muhammad qui soit attesté par des sources non musulmanes. Ceci dit, les historiographes Musulmans tardifs évoquent une nouvelle bataille ayant eu lieu un an après, ou plutôt n'ayant pas eu lieu, les Byzantins s'étant repliés devant les trente mille hommes glorieusement réunis par Muhammad. L'honneur du Prophète de l'Islam est donc lavé, à ceci près que cette non-bataille de Tabuk (N-O de l'Arabie Saoudite) n'est attestée par aucun historien non-musulman ou même simplement ancien, et qu'on ne voit pas ce qu'une armée byzantine serait venue faire dans le désert. Finalement, que peut-on dire des buts poursuivis par Muhammad lors de la bataille de Mu'ta ? Fred Donner pense qu'il voulait soumettre les tribus Arabes (*The Early Islamic Conquests*, p. 102), dans le but de les enrôler dans la guerre réclamée par la Révélation coranique – cet auteur, récusant toute exégèse du texte, suppose que le Coran existait déjà. Mais, dans la réalité, qu'est-ce qui motivait Muhammad et ses hommes ? Peut-on dire que le projet visait la conquête de la terre sainte et de Jérusalem vers laquelle, justement, tous priaient alors ? Le lieu de la bataille situé au sud-est du Jourdain exprimerait-il une symbolique essentielle pour les gens de l'époque, la conquête de « la Terre » devant commencer par la traversée du Jourdain. Vérifications faites, deux bourgades se présentent dans l'histoire sous le nom Mou'ta (*Mu'tah*) : l'une se situait au N-E du Jourdain (et à côté de Bosra ou Bostra), l'autre, plus au sud, est aujourd'hui une ville universitaire de Jordanie. Cette dernière, qui était le lieu de garnison de la IV<sup>e</sup> région militaire byzantine, a donné le nom à la bataille. La Terre Sainte avait été organisée par les Byzantins (ou *Romains* comme on disait encore à l'époque) en quatre régions. La Judée, la Galilée, le sud de la mer Morte jusqu'à Aqaba, et, à l'est-sud-est, « l'Arabia ». La garnison de cette IV<sup>e</sup> région était composée de cavaliers (equites), de troupes à pied (scutarii) et d'auxiliaires (Illiriciani). Fin 629, cette garnison, épaulée par un contingent d'Arabes lakhmides, affronta les forces menées par Muhammad. L'événement est relaté par la Chronique de Théophane mais l'idée selon laquelle le but de Muhammad était d'attaquer les Arabes du N-O – que les Romains seraient venus soutenir – ne tient pas. En fait, les auteurs byzantins n'ont jamais compris la nature idéologique du projet : longtemps après, ils croyaient encore que les envahisseurs Arabes étaient des nomades poursuivant simplement une politique de razzias ! De nombreux éléments, résultant d'analyses convergentes, sont à prendre ici en compte pour sortir de la légende et entrer dans l'histoire réelle. C'est cette convergence qui fonde la certitude de l'historien, jamais un document ou un indice à lui tout seul (par exemple, la direction de prière qui était effectivement Jérusalem) : à lui tout seul, tout document sera toujours discutable d'une manière ou d'une autre. Dans le cas présent, le texte coranique lui-même apporte des données qui révèlent une histoire bien différente de celle que les historiographes Musulmans ont composée et imposée deux siècles après les faits grâce au pouvoir des Califes. Au moins un passage se réfère à la défaite de Mu'ta ; or, il a été modifié ! Le but de cette modification pouvait-il être seulement d'effacer ce souvenir ? Il suffisait d'inventer une nouvelle bataille où Muhammad serait vainqueur, et c'est bien ce que les historiographes ont fait avec Tabuk. Il y avait autre chose à occulter qu'une simple défaite, quelque chose de grave : quel était le véritable but de l'expédition et qui étaient ceux qui l'inspiraient. Il apparaît d'abord que l'objectif de Muhammad et de ses Arabes était de prendre « la Terre qui est la Palestine comme Régis Blachère l'a bien compris, dont parlent de nombreux versets coraniques évoquant une « Terre » à récupérer : « nous avons écrit dans les Psaumes après ce Rappel : la Terre, ce sont mes serviteurs, gens de bien qui en hériteront (21 :105) psaume 37 :9 -11-12-22-29. « La terre appartient



à Dieu. Il en fait hériter **qui** Il veut parmi ses créatures, et le résultat appartient aux Pieux » (7 :128). « C'est nous, oui, qui hériterons la Terre » (19 :40) « Il est Celui Qui vous a faits lieutenants de la Terre. Il a élevé les uns au-dessus [de ceux] d'autres chemins, afin de vous éprouver en ce qu'il vous a donné » (6 :165).

### **Les femmes de Mohamed**

*Deux versets pour se permettre quelques libertés :*

(33 : 37.) Quand tu disais à celui qu'Allah avait comblé de bienfaits, tout comme toi-même l'avais comblé : « Garde pour toi ton épouse et crains Allah », et tu cachais en ton âme ce qu'Allah allait rendre public. Tu craignais les gens, et c'est Allah qui est plus digne de ta crainte. Puis quand Zayd eût cessé toute relation avec elle, Nous te la fîmes épouser, afin qu'il n'y ait aucun empêchement pour les croyants d'épouser les femmes de leurs fils adoptifs, quand ceux-ci cessent toute relation avec elles. Le commandement d'Allah doit être exécuté.

(33 : 50.) Prophète! Nous t'avons rendue licites tes épouses à qui tu as donné leur mahr (dot), ce que tu as possédé légalement parmi les captives [ou esclaves] qu'Allah t'a destinées, les filles de ton oncle paternel, les filles de tes tantes paternelles, les filles de ton oncle maternel, et les filles de tes tantes maternelles, – celles qui avaient émigré en ta compagnie, – ainsi que toute femme croyante si elle fait don de sa personne au prophète, pourvu que le prophète consente à se marier avec elle : c'est là un privilège pour toi, à l'exclusion des autres croyants. Nous savons certes, ce que nous leur avons imposé au sujet de leurs épouses et des esclaves qu'ils possèdent, afin qu'il n'eût donc point de blâme contre toi. Allah est pardonneur et miséricordieux.

### **Aïcha mariée à 6 ans**

'Aïcha a dit qu'elle jouait à la poupée chez l'envoyé de Dieu. Elle a ajouté : "j'avais des amies qui venaient jouer avec moi. Quand l'envoyé de Dieu entra, elles se cachaient de lui par timidité et l'envoyé de Dieu envoyait quelqu'un les chercher pour continuer à jouer avec moi". (muslim :4470)

Aïcha a dit : "J'avais six ans lorsque le prophète de Dieu m'épousa et neuf ans lorsqu'il eut effectivement des relations conjugales avec moi. Quand nous nous rendîmes à Médine, j'avais eu de la fièvre un mois durant et mes cheveux avaient poussé jusqu'à mes épaules. Ma mère, 'Umm Rûmân, vint me trouver alors que j'étais sur une balançoire, entourée de mes camarades. Quand elle m'eut appelé, je me rendis auprès d'elle sans savoir ce qu'elle voulait de moi. Elle me prit par la main, me fit rester à la porte de la maison jusqu'à ce que j'eusse pris mon souffle. Elle me fit ensuite entrer dans une maison où se trouvaient des femmes des 'Ansâr qui me dirent : "A toi le bien, la bénédiction et la meilleure fortune!". Ma mère m'ayant livrée à ces femmes, celles-ci me lavèrent la tête; et se mirent à me parer. Or, rien ne m'effraya et quand l'envoyé de Dieu vint dans la matinée; elles me remirent à lui". (muslim :2547)

### **Aïcha prend les nuits de Sauda**

Le prophète quitta ce lieu [après la victoire de Bedr sur les qoreischites] et vint à Médine. Il descendit chez sa femme Sauda, fille de Zama. Zama, fils d'Aswad, était l'un des principaux Qoraïschites; il avait été tué dans le combat, lui et ses frères `Hârith et `Agit. Aswad, fils d'Abd-Yaghouth, leur père, un vieillard décrépît, vivait à la Mecque. Sauda avait appris la mort de son père et de ses oncles, et lorsque le prophète arriva chez elle, elle se mit à pleurer. Le prophète en fut attristé, et le soir il quitta sa maison et alla dans celle d'Aïcha, où il passa la nuit.

Le lendemain matin, `Abdallah, fils de Ka'h, amena les prisonniers. Il demanda chez laquelle de ses femmes le prophète était descendu. On lui dit que c'était chez Sauda; car on ne savait pas qu'il

était allé ensuite chez `Aïscha. En conséquence, `Abdallah conduisit les prisonniers à la maison de Sauda. Quand celle-ci vit des chefs qoraïschites, comme `Abhàs, fils d'Abdou'l-Mottalib, comme `Aqil, fils d'Abou-Tàlib, Sohaïl, fils d'Amrou, et comme `Amrou, fils d'Abou-Sofvàn, ayant les mains liées, elle eut une si grande surprise et en fut si affligée, qu'elle oublia son propre malheur et sa douleur; elle dit à Sohaïl, fils d'Amrou : C'est ainsi, O gamins, que vous avez tendu vos mains ignominieusement pour être faits prisonniers? Pourquoi n'avez-vous pas combattu pour être tués en combattant, comme mon père et ses frères? Le prophète fut averti qu'on avait conduit les prisonniers dans la maison de Sauda, parce qu'on l'avait cru chez elle. Il se rendit chez elle, et, en entrant par la porte, il la trouva causant avec Sohaïl. Il entendit ses paroles et en fut très irrité. Il lui dit : Ô Sauda, tu excites les infidèles contre Dieu et le prophète! Dans sa colère, il n'entra pas dans la maison et ne s'assit pas; il la répudia sur-le-champ et retourna chez `Aïscha, où l'on conduisit aussi les prisonniers. Mohammed remit chaque prisonnier à celui qui l'avait pris, pour être gardé par lui jusqu'à ce que quelqu'un vint de la Mecque pour le racheter.

Sauda pleura toute la journée à cause de la mort de son père et de ses oncles, et parce qu'elle avait été répudiée par le prophète. Elle souffrait la honte et la disgrâce de Dieu et de son prophète. Malgré les prières et les instances qu'elle fit transmettre au Prophète, celui-ci ne lui pardonna pas. [...] Sauda était une femme déjà avancée en âge. Elle savait que le prophète avait pour `Aïscha plus d'amour que pour toutes ses autres femmes. Elle se tint tranquille jusqu'au moment où il se rendit à la maison d' `Aïscha. Alors elle s'y rendit aussi, lui parla en personne et lui demanda pardon des paroles qu'elle avait dites. Le prophète lui pardonna. Ensuite elle lui dit : Ô apôtre de Dieu, je suis une femme vieille, et en te priant de me reprendre pour femme, ce qui me fait agir n'est pas le désir d'obtenir ce que doivent rechercher dans un mari les autres femmes; mais ce que je désire, c'est d'être comprise, au jour de la résurrection, dans le nombre de tes femmes, lorsqu'elles seront appelées de leurs tombes dans le paradis. Reprends-moi, et les nuits que tu devrais passer avec moi quand mon tour viendrait, passe-les avec `Aïscha, qui alors, tandis que les autres femmes n'auront qu'un seul tour, en aura deux. `Aïscha pria également le prophète, qui, enfin, reprit Sauda comme épouse. (Tabari t2 ch LXXXIX p520 )

'Aïcha a dit : "Je n'ai jamais trouvé une femme qui m'aime plus que Sawda bint Zam'a que j'ai désiré avoir le même caractère qu'elle. Elle était pleine d'ardeur et arrivait à se maîtriser". Devenue âgée, elle céda le jour que l'envoyé de Dieu devait passer avec elle à 'Aïcha, en disant : "Ô Envoyé de Dieu! J'ai cédé le jour que tu me consacres à 'Aïcha". Le prophète accordait alors à 'Aïcha son jour et celui de Sawda. (Muslim :2657)

À'icha dit: «Le prophète, après avoir prié, me causait si j'étais réveillée, sinon il prenait un somme en s'allongeant jusqu'au moment où l'on appelait à la prière.» (bukhari :1161 1168 1170 1182 1209)

### **Les 11 épouses**

Qatâda dit: «Anas ben Mâlik nous a rapporté qu'en une seule heure de la journée ou de la nuit, le prophète commerçait avec toutes ses femmes. Elles étaient onze. "Pouvait-il faire cela? demandai-je à Anas. - Nous disions, répondit-il, qu'on lui avait donné la force de trente [hommes].» (bukhari :268)

### **Calomnies à propos d'Aïcha**

Az-Zuhry: `Urwa ben Az-Zubayr, Sa'îd ben al-Musayyab 'Alqama ben Waqqâc al-Laythy et `Ubayd Allâh ben `Abd Allâh ben `Utba m'ont rapporté chacun une partie de la tradition rapportée par `Aïcha. Quelques-uns d'entre eux avaient pu retenir cette tradition mieux que les autres. Cependant, le récit de chacun confirme ceux des autres. Quant à moi, j'ai pu retenir toutes leurs versions. Tous ont affirmé que `Aïcha avait dit ceci: «Quand le Messager de Dieu voulait entreprendre un déplacement, il tirait au sort parmi ses épouses pour savoir laquelle

l'accompagnerait. Dans l'un de ces déplacements, le sort me désigna; d'où je partis avec lui. Cela se passait après la révélation du verset du *hijâb*. On me fit monter dans un palanquin qui me servait aussi lors des haltes. Nous marchâmes ainsi jusqu'à ce que le Messager de Dieu eût terminé son expédition, puis nous rebroussâmes chemin. A proximité de Médine, le Prophète donna l'ordre de reprendre la marche pendant la nuit. Je me levai et me rendis à l'écart de l'armée... Ayant satisfait mes besoins, je retournai vers ma monture; là, en portant la main à la poitrine, je me rendis compte que j'avais perdu mon collier; ses pierres étaient en *'adfâr*. Je retournai sur mes pas à la recherche de mon collier et m'attardai à sa recherche. Les gens qui étaient chargés de ma monture soulevèrent le palanquin et le posèrent sur le chameau tout en croyant que j'étais dedans; à l'époque, les femmes mangeaient peu et n'avaient pas d'embonpoint. Donc, en soulevant le palanquin, on ne s'étonna pas de son poids; de plus j'étais toute jeune. On fit marcher le chameau et on se mit en route. Quant à moi, je trouvai le collier; mais l'armée était déjà partie. Je retournai au campement où il n'y avait plus personne. Je restai dans l'endroit où j'étais avec la conviction, qu'en remarquant ma disparition, on reviendrait m'y chercher.

«Assise, je succombai au sommeil. Or, Safwân ben al-Mu'attal le Sulamite-Dakwanite était resté en arrière de l'armée. A son arrivée à l'endroit où j'étais, et en apercevant la silhouette d'une personne endormie, il se dirigea vers moi...; il me voyait avant la révélation du verset du *hijâb*. [M'ayant reconnue], il prononça la formule *d'istirjâ'*; d'ailleurs, c'est cela qui me réveilla... Il fit agenouiller sa monture et moi de l'enfourcher. Il conduisit alors l'animal, puis nous rejoignîmes l'armée; nous trouvâmes que les Musulmans avaient déjà installé le camp au début de la canicule. Il y eut qui coururent à leur perte [à cause des accusations qu'ils avaient proférées à mon encontre]; mais c'était `Abd Allâh qui déclencha contre moi [la campagne] calomnieuse.

[...]

C'est en ce jour-là que le Messager de Dieu s'adressa aux [Musulmans] et demanda justice en ce qui concerne `Abd Allâh ben Ubay ben Salûl; il dit: "Qui est-ce qui me fera justice d'un homme qui vient de nuire à mon épouse/mes épouses. Par Dieu! je ne sais que du bien quant à mon épouse/mes épouses; de plus [ces calomnieurs] parlent d'un homme dont je ne sais également que du bien et qui n'entraîne chez moi qu'en ma compagnie."

[...]

«Par Dieu ! Ni le Messager de Dieu n'avait encore quitté sa place, ni personne de la maisonnée n'était sorti quand la révélation descendit sur le Prophète. Il fut saisi par l'état qui le prenait en pareille circonstance ; il lui arrivait, même en un jour d'hiver, que des gouttes de sueur ressemblant à des perles coulaient [sur son front]. Une fois cet état cessé, le Messager de Dieu eut un sourire. La première phrase qu'il prononça me fut adressée ; il me dit : « O `A`icha ! Loue Dieu ! Car Il vient de déclarer ton innocence. » Et ma mère de me dire : « Lève-toi et va vers le Messager de Dieu ! – Non, répliquai-je, je n'irai pas vers lui; je ne louerai que Dieu." C'est que Dieu révéla ceci: *Ceux d'entre vous qui colportent l'imposture forment une bande...* (Voir le reste des versets (24:11)).

[...]

(bukhari :2661 3388 muslim :4974)

Dans la lettre du chrétien Abd Al-Masih Al-Kindi au musulman al Hasimi on lit :

« Le nombre de ses femmes (Ibn Hisham 2 :643-647) fut, de toute évidence, comme tu le sais, de quinze femmes libres et deux esclaves.

- La première fut Khadîja fille de Huwaylid.

-A`isa fille d`Abû Bakr, c'est-à-dire Abd Allah connu sous le nom de Atîq b. Abû Quhâfa.

-Sawda fille de Zama.

-Hafsa fille de Omar qui avait à l'égard de Aisa des faiblesses étonnantes.

-Umm Salma, dont le nom était Hind fille d'Abû Umayya, la mahzumite, mère des enfants. Il prétendit pouvoir la débarrasser de la jalousie, lorsqu'elle s'était refusée de se donner à lui prétextant qu'elle était une femme jalouse. Il promit de nourrir ses enfants, comme elle s'excusait qu'elle avait des enfants à charge. Elle alléguait qu'elle craignait que sa famille refuserait ce mariage. Il lui garantit de la satisfaire sur tout cela, jusqu'à ce qu'elle répondît à ses avances et consentît à se marier avec lui, mais il ne tint aucune de ses promesses. C'est à elle qu'il offrit, comme dot, deux jarres, un moulin à bras et un coussin de peau fourré de fibres de palmier. Voilà ce qu'elle reçut de lui dans ce monde et dans l'autre.

-Zaynab fille de Jahs, femme de Zayd, à laquelle il envoya sa part de viande, à trois reprises, et elle la refusa devant lui. Il se sépara d'elle et de ses autres femmes à cause d'elle, faisant le serment de ne les revoir qu'un mois après. Mais il ne put tenir et il revint le vingt-neuvième jour.

-Zaynab fille de Huzayma, la hilalienne.

-Umm Habîba, dont le nom était Ramla fille d'Abû Sufyân, soeur de Muâwiya.

-Maymûna fille d'al-Hârit, la hilalienne.

-Juwayra fille d'al-Hârit, la mustalaqite.

-Safiyya, la juive de Basra, fille de Huyay b. Ahtab, à qui il apprit à se vanter auprès de ses autres femmes, en leur disant quand elles l'insulteraient : « Je suis la femme dont le père est Hârûn, l'oncle Moïse et l'époux Muhammad.

-La kilabite, Fâtima fille d'al-Dahhâk. On dit aussi qu'elle était 'Amra fille de Yazîd, la kilabite.

-Hanna fille de Dû-Lihya.

-La fille d'al-Nu'cân, la kindite, qui se rebiffa et dit : « Une reine sous un homme du peuple ! »

-Malîka fille de Ka'c'b, la laytite, la conteuse.

-Mâriyya la copte, mère d'Ibrahim son fils.

-Rayhâna fille de Sam'ûn, la juive qurayzite'°.

Voilà les femmes qu'il eut » (Ibn Hisham 2 :245).

### **Maladie et mort de Mohamed**

« Je ressens encore les douleurs de ce que j'avais mangé le jour de Khaybar. Le temps est venu maintenant où mon aorte se rompra » (abu daoud :4498).

(69 :40) [le Coran] est la parole d'un noble messager , et ce n'est pas la parole d'un poète; mais vous ne croyez que très peu, ni la parole d'un devin, mais vous vous rappelez bien peu. C'est une révélation du Seigneur de l'Univers. Et s'il avait forgé quelques paroles qu'il nous avait attribuées, nous l'aurions saisi de la main droite, ensuite, Nous lui aurions tranché l'aorte.

[http://asraralislam.ch/Les%20secrets%20de%20l%27islam/qui\\_a\\_tue\\_mahomet.html](http://asraralislam.ch/Les%20secrets%20de%20l%27islam/qui_a_tue_mahomet.html)

### **Les proches de Mohamed croient plutôt à une pleurésie**

'Abd Allah dit : alors s'assemblait autour de lui deux de ses femmes, à savoir : Umm Salamah et Maymûnah, et des femmes de parmi les femmes musulmanes, parmi lesquelles se trouvaient : 'Asmâ', fille de 'Umayy. Son oncle paternel : Al-'Abbâs était présent aussi. Ils décidèrent tous d'introduire le médicament dans sa bouche. Al-'Abbâs dit : « j'introduirai moi-même le médicament dans sa bouche ». Lorsque l'Envoyé d'Allah revint de son évanouissement, il dit : « qui m'a fait cela ? » On répondit : « c'est ton oncle paternel, Ô

Envoyé d'Allah ! » L'Envoyé d'Allah dit alors : « ce médicament fut apporté par des femmes qui venaient de cette terre-là ». Il référé à la terre d'Éthiopie. Puis il dit : « pourquoi avez-vous fait cela ? » Son oncle paternel al-'Abbâs répondit : « nous craignons que tu fusses atteint de pleurésie ». L'Envoyé d'Allah dit : « c'est une maladie dont Dieu ne me frapperait pas. Que personne dans la maison ne reste sans qu'on introduise le médicament en sa bouche, à l'exception de mon oncle paternel ! » On introduisit le médicament dans la bouche de Maymûnah également malgré le fait qu'elle était en jeûne – à cause du serment de l'Envoyé d'Allah, comme châtement infligé à eux, par suite de ce qu'ils avaient fait. (La vie du Prophète Muhammad, Ibn 'Ishaq, Tome II, p.576. et Boukhâri :5382)

`Â'icha dit: «Lorsque le mal du prophète atteignit un stade avancé, celui-ci demanda à ses épouses l'accord d'être servi durant sa maladie chez moi. L'accord exprimé, le prophète sortit soutenu par deux hommes, entre al-'Abbâs et un deuxième homme; ses pieds traînaient sur le sol.»

`Ubayd-ul-Lâh: «J'informai ibn `Abbâs de ces propos et lui de dire: "Sais-tu qui était ce deuxième homme? - Non, répondis-je. - C'était `Ali."»

`Â'icha rapportait ceci: «Après être entré chez lui et que le mal atteignit un stade avancé, le prophète dit: "Répandez sur moi l'eau de sept outres dont les courrois n'ont pas été dénouées; il se pourrait que je fasse un testament aux gens"." Sur ce, on le fit asseoir dans un mikhdab de Hafsa, son épouse, puis nous commençâmes à verser sur lui de l'eau des outres jusqu'au moment où il commença à nous faire signe de cesser... Enfin, il sortit voir les gens.» (bukhari :198 665)

ibn `Abbâs rapporta: «Lorsque le mal du prophète devint plus intense, il dit: "Apportez-moi sur quoi écrire afin [que je vous dicte] d'écrire ce qui vous évitera après moi de vous égarer!" Et `Umar d'intervenir: "Le mal domine le prophète; nous avons le livre de Dieu, il nous suffit." Les présents divergèrent alors et les voix [s'élevèrent] bruyantes. Le prophète: "Levez-vous et laissez-moi! Il ne sied qu'on se dispute en ma présence."» (bukhari :114 3168, muslim :3089)

Anas ben Mâlik dit: «Le lundi, alors que les musulmans faisaient la prière du fajr avec pour imâm Abû Bakr, le prophète écarta brusquement le rideau de la chambre de `Â'icha, [provoquant ainsi un mouvement de surprise]. Il regarda les fidèles alors en rangs et sourit. Pensant que le messenger de Dieu voulait sortir pour la prière, Abu Bakr se mit à se retirer à reculons. Quant aux Musulmans, ils faillirent, dans leur prière, être troublés de joie, à la vue du prophète. Ce dernier leur fit signe de continuer leur prière puis rentra dans sa chambre en laissant tomber le rideau. Ce fut ce jour-là où le prophète mourut ». (bukhari :1205)

Â'icha, l'épouse du Prophète, dit: Dès son arrivée à cheval de sa demeure située à as-Sunh, Abu Bakr descendit de sa monture, entra dans la mosquée sans parler à personne, puis chez `Â'icha. Il alla au corps du Prophète, alors couvert d'un vêtement d'étoffe, découvrit son visage, se pencha sur lui et l'embrassa, puis dit en pleurant: "Tu me tiens lieu de père, o Prophète de Dieu. Dieu ne réunira pas deux morts contre toi. Quant à la mort qu'elle t'était prédestinée, tu viens de la subir."

Ibn `Abbâs, dit Abu Salama, m'a informé qu'Abu Bakr était sorti. A, ce moment, `Umar était en train de parler aux fidèles. Il lui avait dit de s'asseoir, par deux fois. Mais [Umar] refusait. Abu Bakr prononça alors le *tachahud*. Les fidèles laissèrent alors `Umar et se retournèrent vers lui; il dit: "Et maintenant, que ceux d'entre vous qui adoraient Muhammad sachent que Muhammad est mort, et que ceux qui adorent Dieu sachent que Dieu est vivant et qu'il ne mourra jamais. Dieu, Très-Haut, dit: *Et Muhammad n'est qu'un messenger*, et ce jusqu'à: *ceux qui témoignent leur gratitude* (3 :144).

Par Dieu, on eût dit que les fidèles ne savaient pas que Dieu avait fait descendre ce verset avant qu'Abû Bakr ne l'eût récité! Les fidèles recueillirent alors ce verset, et on n'entendit

plus personne qui ne le récitât." » (bukhari :1241)

### **Umra de Mohamed**

Qatâda [dit]: «J'ai interrogé 'Anas en lui disant: "Combien de fois le prophète avait fait de `umra? - Quatre, répondit-il; la `umra de Hudaybiya au mois de dhi-l-gi`da lorsqu'il a été repoussé par les polythéistes, une autre l'année suivante, au mois de dhi-l-gi`da aussi, lorsqu'il avait conclu une trêve avec eux, la troisième est la `umra de Ji'râna, lorsqu'il avait partagé le butin (je crois, dit le râwi, de Hunayn). - Et combien de hajj ? - Un seul. "» (bukhari :1778)

### **Dispute après la mort de Mohamed**

D'après 'Abdoullâh ibn'Umar , le prophète a dit : "Le califat demeurera aux mains des Qoraychites, même s'il ne reste que deux hommes sur terre". (Muslim 3392)

Uqba ben Âmir: Un jour, le prophète étant sorti, alla faire la prière sur les [dépouilles des combattants] tombés à 'Uhud, c'était une prière mortuaire. Ensuite, il monta sur le minbar et dit: «Je vous devancerai... et je serai votre témoin. Dès maintenant, par Dieu! j'aperçois mon bassin, j'ai reçu les clefs des trésors de la terre. Par Dieu, je ne crains pas qu'après moi vous retourniez au polythéisme, mais ce que je redoute pour vous c'est que vous vous disputiez au sujet du [bas-monde].» (bukhari :1344)

### **Le meilleur de l'oumma**

Le meilleur de cette *Ummah* [Communauté] après la mort de son Prophète -*salla Allahou 'alayhi wa salam*-, est Abû Bakr, puis 'Umar, puis 'Uthmân. Et c'est ce qui nous a été rapporté à par Ibn 'Umar -*qu'Allah les agrée*- qui a dit : « Nous disions en présence du Messager d'Allâh : Le meilleur des gens après que le Messager d'Allâh est Abû Bakr, puis 'Umar, puis 'Uthmân. Le Prophète nous entendait [dire cela] et ne le rejetait pas. » Puis les meilleurs de gens après eux sont : 'Alî, Talhah, az-Zubayr, Sa'ad [*Ibn Abî Waqâs*], Sa'îd Ibn Zayd, 'Abdur-Rahmân Ibn 'Awf et Abû 'Ubeydah 'Âmir Ibn al- Djarâh. Chacun d'eux était approprié à être *Khalîfah* [Calife]. Ensuite, les meilleurs des gens après eux sont le [reste des] Compagnons du Messager d'Allâh, la première génération pour qui il a été envoyé, les premiers parmi les *Muhâjirouîn* et les *Ansâr*, ceux qui ont prié vers les deux « *Qiblah* » [*Qiblatayn*].

*al-Barbahârî - Sharh Kitâb Sounna*

### **La foi**

#### **Les 5 piliers**

Selon Ibn 'Omar, l'envoyé de Dieu (le Très-Haut) a dit : "L'Islam est bâti sur cinq piliers : l'unicité de Dieu; la pratique de la prière (As-Salâ); l'acquittement de l'aumône légale (Az-Zakâ); le jeûne du ramadan (As-Siyâm) et l'accomplissement du Hajj". (Muslim :19)

#### **shahada**

On trouve dans les hadiths quelques variantes à la shahada récitée par Mohamed lui-même, et répondant à la formule chrétienne : « *Il n'y a qu'un seul dieu et le christ est dieu* ».

Il n'y a de dieu que Dieu, l'unique, il n'a pas d'associé, Muhammad est son adorateur et son Messager, et Jésus est l'adorateur de Dieu, son messager. (Bukhari ;3435)

Il n'y a de dieu que Dieu, l'unique, il n'a pas d'associé. A lui la royauté et la louange, il a pouvoir sur toute chose. (bukhari :1797)

Il n'y a de Dieu que Dieu; l'unique, il n'a pas d'associé; à lui le pouvoir suprême et la louange, il est omnipotent. (muslim :2394)

Il n'y a de dieu que Dieu, l'unique, il n'a pas d'associé. A lui le pouvoir et la louange, il est puissant en toutes choses. (Muslim :933)

Il n'y a de dieu que Dieu, l'unique, il n'a pas d'associé; A lui la royauté et la louange, il est omnipotent. (muslim :4857)

Il n'y a de dieu que Dieu, l'unique, il n'a pas d'associé; A lui la royauté et la louange, il est omnipotent (muslim :4859)

Ibn 'Abbas a dit : « Le Prophète faisait la nuit l'invocation suivante : « Ô mon Dieu, à toi la Louange, tu es le seigneur de l'univers ; à toi la louange ; c'est toi qui diriges les cieux et la terre et ce qu'ils contiennent, à toi la louange ; tu es la lumière des cieux et de la terre ; ta parole est la vérité, tes promesses sont la vérité. Ta rencontre est une réalité, le paradis est une réalité, l'enfer est une réalité, la dernière heure est une réalité. Ô mon Dieu, c'est à toi que je me livre et en toi que je crois ; c'est sur toi que je compte, c'est vers toi que je reviens et c'est grâce à toi que je défends la vérité. Pardonne-moi mes fautes antérieures et à venir, celles que j'ai commises en secret et en public, car tu es mon Dieu et il n'y a aucune autre divinité en dehors de toi. » (Bukhari :1120)

Le prophète a dit : « Les quatre formules les plus insignes sont celles-ci : - Soubhane Allah (Gloire à Dieu), El Hamdou Lillah (Dieu soit loué), La Ilaha illa Allah (Il n'y a de Dieu que Dieu) et Allahou Akbar (Dieu est le plus grand). » (Bukhari)

## **Fin du monde**

### **Antéchrist**

L'apparition de l'Antéchrist, Gog et Magog, le levé du soleil du côté de l'occident, la descente de Jésus fils de Marie (*sur lui le salut*) du ciel et tous les signes du jour du jugement d'après les textes (*hadiths*) authentiques sont vrais et réels. (Aboû Hanifa - Al Fiqh al Akbar)

### **Le retour du messie**

Dieu enverra le Messie, fils de Marie, qui descendra sur le minaret blanc, du côté est de Damas. Il portera deux vêtements, légèrement safranés, et se tiendra sur les ailes de deux anges. Lorsqu'il penchera la tête, des perles de transpiration en tomberont; et lorsqu'il la relèvera, des perles de transpiration voleront autour. Tout mécréant qui sentira son odeur mourra; et son souffle portera aussi loin que portera sa vue. (Sahih Mouslim 2937)

### **Jésus brisera la croix et abattra les porcs**

Le messenger de Dieu dit: «L'Heure ne se dressera qu'après que le fils de Marie sera descendu parmi vous comme juge équitable. Il cassera la croix, abattra le porc et supprimera le tribut. Les richesses déborderont jusqu'à ce qu'aucun ne les accepte.» (bukhari :2476 3448, muslim :220)

### **Le jugement**

Selon Ibn 'Omar, l'envoyé de Dieu a dit : « Lorsque quelqu'un meurt et est enterré, on lui présente matin et soir le lieu qu'il occupera. S'il est destiné au paradis, parmi les bienheureux du paradis ; s'il doit séjourner en enfer, parmi les réprouvés de l'enfer et on lui dira : - Voici ta demeure, lorsque Dieu te ressuscitera le jour de la résurrection. » (Bukhari :1379)

### **Enfer**

(11 :106) Ceux qui sont damnés seront dans le feu où ils ont des soupirs et des sanglots. Pour y demeurer éternellement tant que dureront les cieux et la terre - à moins que ton seigneur décide autrement - car ton seigneur fait absolument tout ce qu'il veut.

## **Les principes de la sunnah**

### **Prédestination**

Ali dit: «Alors que nous étions à un enterrement à Baqî'al-Gharqad, le prophète vint vers nous puis s'assit. Nous, nous fîmes de même autour de lui. Il avait à la main un bâton. Alors, baissant la tête, il se mit à frapper le sol avec ce bâton puis dit: "Il n'est aucun de vous, il n'est aucune âme créée qui n'ait sa place fixée dans le Paradis et le Feu, sinon il aurait été décidé pour elle une destinée misérable ou heureuse. - [Dans ce cas,] ô Messager de Dieu, dit l'un des assistants, ne devons-nous pas nous en tenir à ce qui nous a été prédestiné et renoncer à toute œuvre. Et comme cela, celui d'entre nous qui fait partie des bienheureux sera conduit à faire les œuvres des gens prédestinés à être bienheureux, et celui d'entre nous qui fait partie des réprouvés sera conduit à faire les actes des gens prédestinés à être réprouvés. - Les bienheureux, répondit-il, on leur facilitera plutôt de faire les œuvres menant au bonheur, alors qu'aux réprouvés, on facilitera d'accomplir les actes menant à l'égarément." Puis il récita: Tandis que celui qui donne de la charité et qui craint Dieu ... (92 :5) » (bukhari :1362, Muslim :4786 4789)

D'après Abou Hourayra , l'envoyé de Dieu a dit : "Nul ne sera sauvé (de l'enfer) grâce à ses œuvres". - "Même pas toi, ô envoyé de Dieu?", lui demanda-t-on. - "Même pas moi, répondit-il, à moins que Dieu ne m'accorde sa miséricorde. Mais, vous devez suivre quand même le droit chemin". (Muslim :5036)

La science de Dieu - exalté soit-il - a précédé les choses avant leur existence. De même la science divine connaît ce qui adviendra de ces choses après leur venue à l'être ainsi que ce qui émanera d'elles. Il va de soi que la science divine embrasse l'homme et tout ce qui se produit dans son existence. Il existe d'innombrables preuves à ce sujet, tirées du Coran Munificent, notamment dans les versets suivants :

- « Dieu, sur toute chose, est omniscient. » (Coran, 9 :115)

- « Dieu connaît parfaitement les secrets des coeurs. » (Coran, 31 :23)

« Il a les clefs de l'inconnaissable qui ne sont connues que par Lui. Il sait ce qui est sur la terre ferme et dans la mer. Nulle feuille ne tombe qu'Il ne la sache. Il n'existe ni graine dans les ténèbres de la terre ni brin vert ni brin desséché qui ne soient consignés dans un écrit explicite. » (Coran, 6 :59)

Quant à la responsabilité de l'homme quant à ses actes, il n'y a pas lieu de mentionner les preuves qui attestent ce principe et tout ce qui s'y rapporte car elles sont connues même par les gens du commun et des écoliers.

L'homme accomplit réellement ses actes et il possède une volonté réelle et non pas figurée. Mais sa volonté est créée par Dieu. Elle est donc la cause de la production de l'acte de l'homme. Or Dieu est le créateur de la cause et de son effet et le fait que l'homme agit avec sa volonté ne fait sortir son acte du cadre neural de la création des choses par Dieu. Ainsi, Les vaisseaux sont fabriqués de la main de l'homme. Mais Dieu en est leur créateur comme Il est le créateur de la main de l'homme et de sa volonté : Or le mystère du décret divin c'est que Dieu a égaré, a guidé, a rendu malheureux, a rendu heureux, a fait mourir, a fait vivre, etc. Parmi les manifestations de Sa volonté en l'homme et que malgré cela l'homme est responsable de ses actes autant qu'ils procèdent de lui par la médiation de Sa volonté et de Sa puissance. (al Bayhaqi - *La prédestination et le libre arbitre*)



Les sages sont unanimes pour affirmer que si le serviteur accomplit une bonne action, c'est avant tout grâce à l'assistance qu'Allah lui a portée. Et que si un péché est commis, c'est qu'Allah a abandonné Son serviteur. [...] Si tout bien est donc issu de l'assistance d'Allah, assistance qu'Il est le Seul à posséder, et dont le serviteur ne détient aucune part, la clé permettant d'obtenir cette aide consiste alors à invoquer Allah, reconnaître son indigence, chercher sincèrement refuge auprès de Lui en espérant Sa récompense et en craignant Son châtiment. Si Allah donne cette clé au serviteur, c'est qu'Il veut lui ouvrir Sa porte. Mais s'il l'empêche de l'atteindre, Sa porte restera alors fermée. (Ibn Al-Qayyim Al-Jawziya (1292-1350) - Kitâb Al-Fawa'idà)

### **Une trace du péché originel des nazaréens**

D'après Abou Hourayra, le prophète a dit : "Aucun enfant n'a été mis au monde sans avoir été, au moment de sa naissance, touché par le diable; (c'est pourquoi) il commence par crier à cause de cet attouchement dont il est l'objet de la part du diable. Mais, il n'y a eu d'exception que pour Marie et son fils". (Muslim 4363)

### **Al wala al bara (loyauté et désaveu)**

al-Ghazali a dit, en commentant le hadith « Le lien le plus fort de la foi est d'aimer pour Allah et de détester pour Allah » : « Pour cette raison, il est impératif qu'une personne ait des ennemis qu'il déteste pour Allah, juste comme elle a des amis et des frères qu'elle aime pour Allah. »

Abdullah Ibn 'Umar a dit : « Par Allah, si je jeûnais toute la journée (sans manger), priaïis toute la nuit sans dormir, dépensais toute ma richesse dans le Chemin d'Allah, mourrais le jour où je devais mourir, mais, n'avais aucun amour dans mon cœur pour ceux qui obéissent à Allah, et aucune haine dans mon cœur pour ceux qui désobéissent à Allah, rien de ceci ne me bénéficierait le moins du monde. » (Abou Hamid Al Ghazali - *Athar sur l'amour et la haine en Allah*)

### **Tout homme naît musulman**

Abû Hurayra dit: Le Messager de Dieu dit: «Tout nouveau-né naît suivant la prime nature, et ce sont ses parents qui en feront un juif, un chrétien ou un zoroastrien. C'est comme l'animal qui naît dans toute son intégrité. En avez-vous jamais vu venir au monde les oreilles coupées?» Ensuite, Abû Hurayra récita ce verset du Coran: redresse ta face vers la religion, en croyant originel, en suivant la prime nature selon laquelle Dieu a instauré les humains (30 :30). (Bukhari :1359)

### **L'innovation**

Toute innovation est égarement. Dans la sunna, il n'y a pas d'analogie ni de comparaison, elle n'a pas besoin de la raison et ne supporte pas les divergences. La *sunna* c'est suivre en laissant les tendances.

La *sunna* oblige : celui qui ne croit pas à une qualité et qu'il la laisse parce qu'il ne l'accepte pas alors celui là ne fait pas partie des gens de la sunna.

Croire au destin qu'il soit bon ou mauvais, croire aux hadiths et à leur authenticité, ne pas dire pourquoi et comment, et pour celui qui n'arrive pas à comprendre un quelconque hadith qu'il se contente d'y croire et de s'y soumettre. (Ahmed Ibn Hanbal Al Chibani dans *Ousoûl as-Sunna*)

Sache ! Les gens n'introduisent jamais une innovation [*bid'ah*] sans qu'ils délaissent par là une Sounnah et ce qui se rapproche de cela. Prenez garde aux choses récemment inventées

[*Muhdathât*]. Certes toute chose récemment inventée est une innovation [*bid'ah*], et toute innovation est un égarement, et tout égarement ainsi que ses gens sont dans le Feu.

Il faut croire en la Balance [*Mîzân*] le Jour de la Résurrection qui pèsera le bien [*Kheir*] et le mal [*Char*]. Et pour cela il y a deux balances et une parole [*Lisân*].

Il faut avoir foi dans le châtiment de la tombe, et de *Munkar* et *Nakîr*. (Les deux anges qui feront subir l'interrogatoire dans la tombe.)

Il faut avoir foi [*Imân*] dans le bassin [*al-Hawdh*] du Messager d'Allâh. Chaque Prophète a un bassin en dehors de Sâlih - '*alayhi salam*- parce que son bassin était la mamelle de son chameau.

Il faut avoir foi au Pont [*Sirât*] de l'Enfer [*Djahannam*]. Et il [l'Enfer] prendra sur le Pont quiconque Allâh veut, et le passage sera permis à quiconque Allâh veut, et tombera en Enfer quiconque Allâh veut. Et les gens seront devancés par la lumière d'après leur niveau de Foi. (al-Barbahârî - *Sharh Kitâb Sounna*)

### **takia**

Si vous [les musulmans] vous trouvez sous leur [les non-musulmans] autorité et que vous craignez pour vous, comportez-vous loyalement avec eux en paroles tout en gardant en vous de l'animosité contre eux... [sachez que] Allah a interdit aux croyants l'amitié ou l'intimité avec les infidèles plutôt qu'avec d'autres croyants - sauf quand les infidèles sont placés au-dessus d'eux [en termes d'autorité]. Si c'était le cas, qu'ils agissent amicalement envers eux tout en préservant leur religion. (Muhammad ibn Jarir at-Tabari, auteur d'un commentaire classique du Coran qui fait autorité, sur le verset 3:28)

« La guerre est tromperie, la guerre la plus parfaite qu'un saint guerrier puisse faire est une guerre de tromperie et non de confrontation, car la confrontation comporte des risques, tandis que l'on peut obtenir la victoire par trahison et sans risque pour soi » (Ibn al-Munir )

abu ad darda a dit : parfois nous sourions à des gens mais au fond nos cœurs les maudissaient (bukhari)

### **Serments**

Abdourrahmân Ibn Samura a dit : l'Envoyé de Dieu m'a dit : "Ô 'Abd Ar-Rahman ibn Samura, ne sollicite pas l'autorité, car si tu l'obtiens à la suite d'une sollicitation, tu en seras tenu pour entièrement responsable, tandis que si tu l'obtiens sans faire de démarches, on t'y aidera. Lorsque tu as juré de faire une chose et que tu juges qu'il y a mieux à faire, expie ton serment et fais ce qu'il y a de mieux". (Muslim :3120)

[... Mohamed refuse de procurer des montures à un groupe de musulmans ...] Nous revînmes vers le prophète et nous lui informâmes de ce que nous avons dit, il nous répondit : "Ce n'est pas moi qui vous en ai procuré [des montures], c'est Dieu qui l'a fait. Par Dieu! Quant à moi, s'il plaît à Dieu! Je ne ferai pas un serment et trouvant ensuite qu'il y a mieux à faire sans que je l'expie et fasse ce qu'il vaut mieux". (muslim :3109)

Si vous prêtez un jour serment de faire quelque chose et découvrez par la suite que quelque chose d'autre est mieux, alors dénoncez votre serment et faites ce qui est mieux. (Bukhari 9 :89 :261)

### **Le jihad (combat sur le sentier d'Allah)**

### **La guerre**

(7 :128) La terre appartient à dieu. Il en fait hériter qui il veut parmi ses créatures, et le résultat appartient aux pieux.

(60:4) Certes, vous avez eu un bel exemple en Abraham et en ceux qui étaient avec lui, quand ils dirent à leur peuple : Nous vous désavouons, vous et ce que vous adorez en dehors d'Allah. Nous vous renions. Entre vous et nous, l'inimitié et la haine sont à jamais déclarées jusqu'à ce que vous croyiez en Allah, seul.

(8 :12) Je vais jeter l'effroi dans les cœurs des mécréants. Frappez donc au-dessus des cous et frappez-les sur tous les bouts des doigts.

(2 :190) Combattez dans le sentier d'Allah ceux qui vous combattent, et ne transgressez pas. Certes. Allah n'aime pas les transgresseurs! Et tuez-les, où que vous les rencontriez; et chassez-les d'où ils vous ont chassés : l'association est plus grave que le meurtre. Mais ne les combattez pas près de la Mosquée sacrée avant qu'ils ne vous y aient combattus. S'ils vous y combattent, tuez-les donc. Telle est la rétribution des mécréants. S'ils cessent, Allah est, certes, pardonneur et miséricordieux. Et combattez-les jusqu'à ce qu'il n'y ait plus d'association et que la religion soit entièrement à Allah seul. S'ils cessent, donc plus d'hostilités, sauf contre les injustes.

(47 :4) Lorsque vous rencontrez (au combat) ceux qui ont mécréé frappez-en les cous. Puis, quand vous les avez dominés, enchaînez-les solidement. Ensuite, c'est soit la libération gratuite, soit la rançon, jusqu'à ce que la guerre dépose ses fardeaux. Il en est ainsi, car si Allah voulait, il se vengerait lui-même contre eux, mais c'est pour vous éprouver les uns par les autres. Et ceux qui seront tués dans le chemin d'Allah, Il ne rendra jamais vaines leurs actions.

(8 : 7) (Rappelez-vous), quand Allah vous promettait qu'une des deux bandes sera à vous. « Vous désiriez vous emparer de celle qui était sans armes, alors qu'Allah voulait par ses paroles faire triompher la vérité et anéantir les mécréants jusqu'au dernier.

### **Prophète universel**

(25 :56) Or, Nous ne t'avons envoyé que comme annonciateur et avertisseur

Le messager de Dieu a dit: « On m'a donné cinq [faveurs] qu'aucun des prophètes n'a eues avant moi: j'ai eu la victoire grâce à la terreur [que j'inspirais à mes ennemis] d'une distance d'un mois de marche; la terre est pour moi un lieu de prosternation et un moyen de se purifier de sorte que tout homme de ma Nation (Ummah) peut faire sa prière là où son heure [canonique] le surprend; les prises de guerre me sont déclarées licites; on envoyait les prophètes exclusivement à leurs peuples, tandis que moi je suis envoyé à tout le monde; enfin, on m'a accordé [le privilège de faire] l'Intercession.» (bukhari :438 muslim :810)

### **Avertissement à un ennemi pour se convertir**

Allah nous a envoyés ici afin que nous puissions libérer ceux qui le désirent de la servitude de leurs maîtres terrestres et en faire les serviteurs d'Allah, afin de transformer leur misère en richesse et les libérer de la tyrannie et du chaos des [fausses] religions et leur apporter la justice de l'islam. Il nous a envoyés pour apporter sa religion à toutes ses créatures et leur lancer un appel pour qu'ils rejoignent l'islam. Tous ceux qui accepteront cet appel seront saufs et nous les laisserons en paix. Mais quiconque refuse cet appel sera combattu jusqu'à ce que nous accomplissions la promesse d'Allah. (lettre à un chef perse)

### **Trêves et paix**

(47 :35) Ne faiblissez donc pas et n'appellez pas à la paix alors que vous êtes les plus hauts, qu'Allah est avec vous, et qu'il ne vous frustrera jamais [du mérite] de vos œuvres.

### **Au nom de dieu**

(4 :91) ... s'ils ne restent pas neutres à votre égard, ne vous offrent pas la paix et ne retiennent pas leurs mains (de vous combattre), alors saisissez-les et tuez les où que vous les trouviez. Contre ceux-ci, Nous vous avons donné autorité manifeste

(8 :15) Ô vous qui croyez quand vous rencontrez (l'armée) des mécréants en marche, ne leur tournez point le dos. Quiconque, ce jour-là, leur tourne le dos, – à moins que ce soit par tactique de combat, ou pour rallier un autre groupe, – celui-là encourt la colère d'Allah et son refuge sera l'Enfer. Et quelle mauvaise destination! Ce n'est pas vous qui les avez tués : mais c'est Allah qui les a tués. Et lorsque tu lançais (une poignée de terre) , ce n'est pas toi qui lançais : mais c'est Allah qui lançait, et ce pour éprouver les croyants d'une belle épreuve de Sa part! Allah est audient et omniscient.

### **Exhortation au combat**

(9 : 38) Ô vous qui croyez! Qu'avez-vous? Lorsque l'on vous a dit : « élancez-vous dans le sentier d'Allah » ; vous vous êtes appesantis sur la terre. La vie présente vous agréé-t-elle plus que l'au-delà? – Or, la jouissance de la vie présente ne sera que peu de chose, comparée à l'au-delà! Si vous ne vous lancez pas au combat, Il vous châtiara d'un châtiment douloureux et vous remplacera par un autre peuple. Vous ne Lui nuirez en rien. Et Allah est Omnipotent. Si vous ne lui portez pas secours... Allah l'a déjà secouru, lorsque ceux qui avaient mécré l'avaient banni, deuxième de deux. Quand ils étaient dans la grotte et qu'il disait à son compagnon : « Ne t'afflige pas, car Allah est avec nous. » Allah fit alors descendre sur lui Sa sérénité « Sa sakina » et le soutint de soldats (Ange) que vous ne voyiez pas, et Il abaissa ainsi la parole des mécréants, tandis que la parole d'Allah eut le dessus. Et Allah est Puissant et Sage. Légers ou lourds, lancez-vous au combat, et lutez avec vos biens et vos personnes dans le sentier d'Allah. Cela est meilleur pour vous, si vous saviez

(2 :216) Le combat vous a été prescrit alors qu'il vous est désagréable. Or, il se peut que vous ayez de l'aversion pour une chose alors qu'elle vous est un bien. Et il se peut que vous aimiez une chose alors qu'elle vous est mauvaise. C'est Allah qui sait, alors que vous ne savez pas.

(2 :218) Certes, ceux qui ont cru, émigré et lutté dans le sentier d'Allah, ceux-là espèrent la miséricorde d'Allah. Et Allah est pardonneur et miséricordieux.

(9 90) Et parmi les Bédouins, certains sont venus demander d'être dispensés (du combat). Et ceux qui ont menti à Allah et à Son messager sont restés chez eux. Un châtiment douloureux affligera les mécréants d'entre eux.

(4 : 95) Ne sont pas égaux ceux des croyants qui restent chez eux – sauf ceux qui ont quelques infirmité – et ceux qui luttent corps et biens dans le sentier d'Allah. Allah donne à ceux qui luttent corps et biens un grade d'excellence sur ceux qui restent chez eux. Et à chacun Allah a promis la meilleure récompense; et Allah a mis les combattants au-dessus des non combattants en leur accordant une rétribution immense;

(4 : 100) Et quiconque émigre dans le sentier d'Allah trouvera sur terre maints refuges et abondance. Et quiconque sort de sa maison, émigrant vers Allah et Son messager, et que la mort atteint, sa récompense incombe à Allah. Et Allah est Pardonneur et Miséricordieux.

(3 : 156) Ô les croyants! Ne soyez pas comme ces mécréants qui dirent à propos de leurs frères partis en voyage ou pour combattre : « S'ils étaient chez nous, ils ne seraient pas morts, et ils n'auraient pas été tués. » Allah en fit un sujet de regret dans leurs cœurs. C'est Allah qui donne la vie et la mort. Et Allah observe bien ce que vous faites.

Et si vous êtes tués dans le sentier d'Allah ou si vous mourez, un pardon de la part d'Allah et une miséricorde valent mieux que ce qu'ils amassent.

Que vous mouriez ou que vous soyez tués, c'est vers Allah que vous serez rassemblés

D'après Ibn 'Abbâs , le jour de la prise de La Mecque, le prophète a dit : "Vous n'êtes point tenus d'émigrer, mais vous devez faire la guerre sainte avec une bonne intention. Si on vous invite à faire le djihad, obéissez". (Muslim 3467)

### **Rétribution des combattants**

(9 : 111) Certes, Allah a acheté des croyants, leurs personnes et leurs biens en échange du Paradis. Ils combattent dans le sentier d'Allah : ils tuent, et ils se font tuer. C'est une promesse authentique qu'il a prise sur lui-même dans la Thora, l'évangile et le Coran. Et qui est plus fidèle qu'Allah à son engagement? Réjouissez-vous donc de l'échange que vous avez fait : Et c'est là le très grand succès.

(16 : 41) Et ceux qui, pour (la cause d') Allah, ont émigré après avoir subi des injustices, nous les installerons dans une situation agréable dans la vie d'ici-bas. Et le salaire de la vie dernière sera plus grand encore s'ils savaient! Eux qui ont enduré et placé leur confiance en leur seigneur.

Sawayd Ibn Ghafala a dit : J'ai entendu l'envoyé de Dieu dire : "A la fin des temps, viendront de jeunes gens faibles d'esprit qui répéteront quelques-unes des meilleures paroles de l'humanité; mais qui pourtant réciteront le coran sans que sa récitation ne dépasse leur gosier (sans en avoir de récompense) et abandonneront précipitamment l'Islam comme une flèche perce un gibier et sort de l'autre côté. Partout où vous les trouverez, tuez-les; car, leur meurtre vaudra, au jour de la résurrection, une récompense à celui qui l'a commis". (Muslim 1771)

(22 : 58) Ceux qui émigrent dans le sentier d'Allah et qui sont tués ou meurent, Allah leur accordera certes une belle récompense, car Allah est le meilleur des donateurs

(2 : 154) Et ne dites pas de ceux qui sont tués dans le sentier d'Allah qu'ils sont morts. Au contraire ils sont vivants, mais vous en êtes inconscients. Très certainement, nous vous éprouverons par un peu de peur, de faim et de diminution de biens, de personnes et de fruits. Et fais la bonne annonce aux endurants, qui disent, quand un malheur les atteint : « Certes nous sommes à Allah, et c'est à lui que nous retournerons ». Ceux-là reçoivent des bénédictions de leur seigneur, ainsi que la miséricorde; et ceux-là sont les biens guidés.

(3 : 169) Ne pense pas que ceux qui ont été tués dans le sentier d'Allah, soient morts. Au contraire, ils sont vivants, auprès de leur Seigneur, bien pourvus

(3 : 195) Ceux donc qui ont émigré, qui ont été expulsés de leurs demeures, qui ont été persécutés dans mon chemin, qui ont combattu, qui ont été tués, je tiendrai certes pour expiées leurs mauvaises actions, et les ferai entrer dans les jardins sous lesquels coulent les ruisseaux, comme récompense de la part d'Allah. » Quant à Allah, c'est auprès de lui qu'est la plus belle récompense.

(4 : 74) Qu'ils combattent donc dans le sentier d'Allah, ceux qui troquent la vie présente contre la vie future. Et quiconque combat dans le sentier d'Allah, tué ou vainqueur, Nous lui donnerons bientôt une énorme récompense.

D'après Abou Hourayra, l'envoyé de Dieu a dit : "Dieu s'est engagé vis-à-vis de celui qui combat dans son sentier et qui n'a quitté sa demeure que dans ce but et par croyance en lui et en ses messagers à le faire entrer au paradis ou à le ramener à sa demeure avec la récompense ou le butin qu'il aura acquis. Par celui qui possède l'âme de Muhammad entre ses mains, tout homme qui a reçu une blessure pour la cause de Dieu n'arrivera pas au jour de la résurrection autrement qu'avec sa plaie répandant un liquide couleur de sang et ayant le parfum de musc. Par celui qui détient l'âme de Muhammad dans ses mains, je crains que certains croyants éprouveraient de la peine à me voir partir sans eux et d'autre part, je ne peux pas leur fournir de montures. Sans cela, je ne serais resté à Médine en arrière d'aucun des détachements qui s'en vont combattre dans le sentier de Dieu. Par celui qui détient l'âme de Muhammad entre Ses

mains, j'aimerais combattre dans le sentier de Dieu, à y être tué, puis ressuscité, pour être de nouveau tué, de nouveau ressuscité et ainsi de suite". (muslim :3484 3504 bukhari :2797)

### **les femmes au combat**

Ar-Rabi' bent Mu'awadh dit: «Nous donnions à boire aux blessés et nous les soignons [durant notre participation aux combats] avec le prophète. De plus, nous ramenions les blessés et les morts à Médine.» (bukhari :2882)

### **femmes et enfants des ennemis**

D'après ibn `Abbâs, as-Sa'b ben Jathâma dit «Une fois, le prophète passa près de moi a al-Abwa' - Ou: a Waddan. On l'interrogea alors sur le fait d'attaquer les Polythéistes de nuit et de toucher à leurs enfants et à leurs femmes. "Ils font partie d'eux, expliqua-t-il." D'autre part, je l'entendis dire: «Il n'y a d'enclos réservé qu'à Dieu et à son messenger. (bukhari :3012)

### **Crimes contre l'humanité**

*Allah proclame la guerre contre les incroyants et l'extermination des civils à cause de leur religion :*

(17 :17) Que de générations avons-nous exterminées, après Noé!

(21 :11) Et que de cités qui ont commis des injustices, Nous avons brisées; et nous avons créé d'autres peuples après eux. Quand [ces gens] sentirent notre rigueur ils s'en enfuirent hâtivement.

(22 :47) A combien de cités n'ai-je pas donné répit alors qu'elles commettaient des tyrannies? Ensuite, Je les ai saisies.

(7: 3) Combien de villes avons-nous détruit par un raid nocturne? Notre châtement s'est abattu sur eux soudainement pendant leur sommeil. Notre terreur les a surpris et notre châtement les a submergé.

(9: 123) Combattez les incroyants parmi vous et faites en sorte qu'ils subissent votre cruauté

(8: 12) Je terroriserai les infidèles, brutalisez leurs corps et réduisez-les à l'impuissance parce qu'ils s'opposent à Allah et à son messenger.

(9 :5) Après que les mois sacrés expirent, tuez les associateurs où que vous les trouviez. Capturez-les, assiégez-les et guettez-les dans toute embuscade. Si ensuite ils se repentent, accomplissent la Salat et acquittent la Zakat, alors laissez-leur la voie libre, car Allah est Pardonneur et Miséricordieux.

(9 :29) Combattez ceux qui ne croient ni en Allah ni au Jour dernier, qui n'interdisent pas ce qu'Allah et Son messenger ont interdit et qui ne professent pas la religion de la vérité, parmi ceux qui ont reçu le Livre, jusqu'à ce qu'ils versent la capitation par leurs propres mains, après s'être humiliés .

(4 :56) Certes, ceux qui ne croient pas à Nos Versets, (le Coran) Nous les brûlerons bientôt dans le Feu. Chaque fois que leurs peaux auront été consumées, Nous leur donnerons d'autres peaux en échange afin qu'ils goûtent au châtement. Allah est certes Puissant et Sage!

### **Mahomet le confirme**

(8 : 67) Un prophète ne devrait pas faire de prisonniers avant d'avoir prévalu [mis les mécréants hors de combat] sur la terre. Vous voulez les biens d'ici-bas, tandis qu'Allah veut l'au-delà. Allah est puissant et sage.

L'Apôtre d'Allah a dit, 'J'ai été envoyé avec les mots les plus courts porteurs des sens les plus larges, et j'ai été fait victorieux par la terreur, et quand je dormais, les clés des trésors

du monde me furent amenées et remises en main propre. Et les ennemis sont ceux qui ne croient pas en Allah, y compris les juifs et les chrétiens ». (Bukhari volume 4, livre 52,220).

« M'entendez vous oh gens de qoreich, par celui qui tiens mon âme en sa main, je suis venu avec l'égorgeement ». (Ibn Icha)

J'ai reçu l'ordre de combattre les hommes jusqu'à ce qu'ils disent : « point de divinité excepté Allah » Celui qui dit : « point de divinité excepté Allah » préserve de mon atteinte ses biens et sa personne. (Muslim – I, 200)

Le prophète Mahomet a dit:" J'ai reçu l'ordre de combattre les gens jusqu'à ce qu'ils témoignent qu'il n'y a de dieu qu'Allah et que je suis son messager et qu'ils instituent la prosternation et l'impôt religieux. S'ils le font, leur sang et leurs propriétés seront protégés ». (Muslim :25 392 1399 )

### **Ceux qui ne prient pas**

Le prophète dit: «J'étais sur le point de donner l'ordre d'appeler à la prière [en groupe] et de se rendre dans les maisons de quelques individus qui ne se présentent pas à la prière [en groupe] pour les brûler sur eux.» (bukhari :2420)

Abd-ul-Lâh : «Le prophète récita la sourate d'an-Najm et fit une prosternation. Tous les présents se prosternèrent, sauf l'un d'eux: Il prit une poignée de cailloux - ou: de sable -, la releva au niveau de son visage et dit: "Cela me suffit." Je l'ai vu après cela abattu en infidèle.» (bukhari :1070)

### **les dhimmis pourvoient aux besoins des musulmans**

Juwayriya ben Qudâma at-Tamimy dit: «J'ai entendu `Umar ben al-Khattâb... Nous lui avons dit: "O Commandeur des croyants! fais-nous des recommandations!" Alors il nous dit: "Je vous recommande de respecter la protection [accordée par] Dieu; car il s'agit là de l'engagement de votre Prophète et [l'une des sources qui] pourvoient au besoin de vos enfants."» (bukhari :3162)

Lire aussi notre page [la theorie du jihad](#)

## **Châtiments**

### **Les péchés**

Abdoulâh Ibn Mas'oud a dit : Je demandai au Prophète quel était le péché le plus grave aux yeux de Dieu et il me répondit : "C'est que tu lui donnes un associé, car c'est lui qui t'a créé". - "Certes, repris-je, cela est grave. Et quel est le péché qui vient en second lieu?". - "C'est, répliqua-t-il, de tuer ton enfant dans la crainte de partager ta nourriture". - "Et quoi encore?", redemandais-je. - "De forniquer avec la femme de ton voisin", répondit-il. (Muslim :124)

D'après Abou Bakra , Nous étions réunis chez l'envoyé de Dieu , quand il nous a dits : "Eh bien! Voulez-vous que je vous informe sur les plus graves des péchés capitaux?... Ils sont au nombre de trois : le polythéisme, l'ingratitude envers ses parents et le faux témoignage -ou suivant une variante : les paroles mensongères-. Le prophète , qui était accoudé, se mit sur son séant et ne cessa de répéter ces derniers mots au point que nous nous dîmes : Ah! S'il avait cessé". (Cette répétition a, en effet, jeté l'effroi dans les cœurs des fidèles) (Muslim :126)

D'après Anas , le prophète a dit des péchés capitaux : "Ce sont : le polythéisme, l'ingratitude envers les parents, le meurtre et le faux témoignage". (Muslim :127)

D'après 'Abdoullâh Ibn Mas'ou'd , l'envoyé de Dieu a dit : "Il n'est pas permis de verser le sang d'un musulman qui témoigne qu'il n'y a d'autre divinité que Dieu et que je suis l'envoyé de Dieu, sauf dans ces trois cas : l'époux adultère, le coupable d'un meurtre et l'apostat qui abandonne la communauté musulmane". (Muslim :3175)

D'après Abou Hourayra , le prophète a dit : "Evitez les sept turpitudes!". - "Quelles sont-elles, ô Envoyé de Dieu?", demandèrent les fidèles. - "Ce sont, répondit-il, le polythéisme, la magie; le meurtre que Dieu a interdit sauf à bon droit; l'usurpation des biens de l'orphelin; l'usure; la fuite du front au jour du djihad et la fausse accusation (de fornication) des femmes vertueuses, chastes et croyantes". (Muslim :129)

Si la charia est basée sur ces 5 affirmations toutes contradictoires, il y a comme un problème.

Pour la liste des 70 péchés dressée par *Adh-Dhahabi* voir

<http://ddata.over-blog.com/4/22/62/75/Les-70-grands-peches----Al-Kabair--.pdf>

### **Le talion**

(2 :178) Ô les croyants! On vous a prescrit le talion au sujet des tués : homme libre pour homme libre, esclave pour esclave, femme pour femme. Mais celui à qui son frère aura pardonné en quelque façon doit faire face à une requête convenable et doit payer des dommages de bonne grâce. Ceci est un allègement de la part de votre Seigneur et une miséricorde. Donc, quiconque après cela transgresse, aura un châtement douloureux. C'est dans le talion que vous aurez la préservation de la vie, ô vous doués d'intelligence, ainsi atteindrez-vous la piété.

(2 :194) Le Mois sacré pour le mois sacré! – Le talion s'applique à toutes choses sacrées -. Donc, quiconque transgresse contre vous, transgressez contre lui, à transgression égale. Et craignez Allah. Et sachez qu'Allah est avec les pieux.

(5 : 45) Et Nous y avons prescrit pour eux vie pour vie, œil pour œil, nez pour nez, oreille pour oreille, dent pour dent. Les blessures tombent sous la loi du talion. Après, quiconque y renonce par charité, cela lui vaudra une expiation. Et ceux qui ne jugent pas d'après ce qu'Allah a fait descendre, ceux-là sont des injustes.

### **châtiment**

(16 :61) Si Allah s'en prenait aux gens pour leurs méfaits, Il ne laisserait sur cette terre aucun être vivant. Mais il les renvoie jusqu'à un terme fixe. Puis, quand leur terme vient, ils ne peuvent ni le retarder d'une heure ni l'avancer.

### **Le meurtrier**

(4 : 93) Quiconque tue intentionnellement un croyant, Sa rétribution alors sera l'Enfer, pour y demeurer éternellement. Allah l'a frappé de sa colère, l'a maudit et lui a préparé un énorme châtement.

(17 : 33) Et; sauf en droit, ne tuez point la vie qu'Allah a rendu sacrée. Quiconque est tué injustement, alors Nous avons donné pouvoir à son proche [parent]. Que celui-ci ne commette pas d'excès dans le meurtre, car il est déjà assisté (par la loi).

### **le voleur**



(5 : 38) Le voleur et la voleuse, à tous deux coupez la main, en punition de ce qu'ils se sont acquis, et comme châtement de la part d'Allah. Allah est Puissant et Sage.

Aïcha a dit : "L'envoyé de Dieu ordonnait de couper la main du voleur quand il s'agit de la valeur d'un quart de dinar ou davantage". (Muslim :3189)

Ibn 'Omar a dit : "L'Envoyé de Dieu fit couper la main d'un voleur pour avoir volé un bouclier au prix de trois dirhams". (bukhari :3194)

D'après Abou Hourayra, l'Envoyé de Dieu a dit : "Que Dieu maudisse le voleur! On lui coupera la main pour avoir volé un oeuf; et on lui coupera la main pour avoir volé un câble". (bukhari :3195)

Pendant la Conquête, une femme commit un vol. On l'emmena auprès du Messenger de Dieu qui donna l'ordre... et on lui coupa la main. `A'icha: ... Son repentir était alors sincère. Elle put même se marier. Elle venait après cela me voir et je transmettais ses requêtes au Messenger de Dieu. (bukhari :2648)

### **Les fornicateurs**

(17 : 32) Et n'approchez point la fornication. En vérité, c'est une turpitude et quel mauvais chemin!

(24 :2) La fornicatrice et le fornicateur, fouettez-les chacun de cent coups de fouet. Et ne soyez point pris de pitié pour eux dans l'exécution de la loi d'Allah – si vous croyez en Allah et au Jour dernier. Et qu'un groupe de croyants assiste à leur punition.

Le fornicateur n'épousera qu'une fornicatrice ou une associatrice. Et la fornicatrice ne sera épousée que par un fornicateur ou un associateur; et cela a été interdit aux croyants. Et ceux qui lancent des accusations contre des femmes chastes sans produire par la suite quatre témoins, fouettez-les de quatre-vingts coups de fouet, et n'acceptez plus jamais leur témoignage. Et ceux-là sont les pervers, à l'exception de ceux qui, après cela, se repentent et se réforment, car Allah est pardonneur et Miséricordieux.

Et quant à ceux qui lancent des accusations contre leurs propres épouses, sans avoir d'autres témoins qu'eux mêmes, le témoignage de l'un d'eux doit être une quadruple attestation par Allah qu'il est du nombre des véridiques, et la cinquième [attestation] est « que la malédiction d'Allah tombe sur lui s'il est du nombre des menteurs ».

Et on ne lui infligera pas le châtement [de la lapidation] si elle atteste quatre fois par Allah qu'il [son mari] est certainement du nombre des menteurs, et la cinquième [attestation] est que la colère d'Allah soit sur elle, s'il était du nombre des véridiques.

(24 :23) Ceux qui lancent des accusations contre des femmes vertueuses, chastes [qui ne pensent même pas à commettre la turpitude] et croyantes sont maudits ici-bas comme dans l'au-delà; et ils auront un énorme châtement, le jour où leurs langues, leurs mains et leurs pieds témoigneront contre eux de ce qu'ils faisaient.

### **Lapidation de l'adultère**

Ibn 'Abbâs a dit : Quand Mâ'iz Ibn Mâlik vint trouver le prophète , celui-ci lui dit : "Est-il vrai ce qu'est parvenu à ma connaissance à ton sujet ?". Mâ'iz répondit : "Et qu'est-ce que c'est ?". Le prophète répliqua : "Il m'est parvenu que tu avais forniqué avec l'esclave des Banû untel". Mâ'iz répondit : "Oui" et témoigna quatre fois contre lui-même. Alors, le prophète ordonna de lui appliquer la peine de la lapidation. (Muslim :3205)

Zayd ben Khâlid [rapporte] que le messager de Dieu avait ordonné de donner cent coups de fouet à celui qui commettait la fornication sans être marié et de l'exiler durant une année. (bukhari :2649)

D'après Abou Hourayra et Zayd Ibn Khâlid Al-Juhanî , Un homme des Arabes vint trouver l'envoyé de Dieu et lui dit: "Ô Envoyé de Dieu, je te le demande au nom du seigneur, ne décide pour moi que d'après le livre de Dieu". - "Oui, dit son adversaire qui était plus instruit que lui, décide entre nous d'après le livre de Dieu et donne-moi la parole". - "Parle", lui dit l'envoyé de Dieu . - "Mon fils, dit l'homme, était employé chez cet homme et il a abusé de sa femme. Comme on m'avait raconté que mon fils méritait d'être lapidé, je l'ai racheté de ce châtiment en donnant cent brebis et une esclave. Des gens illuminés que j'ai consultés ensuite m'ont appris que mon fils ne méritait que cent coups de fouet et un an d'exil et que c'était la femme qui devait être lapidée". - "Par celui qui tient mon âme entre ses mains, s'écria l'envoyé de Dieu , je vais décider entre vous d'après le livre de Dieu : on va te rendre tes cent brebis et ton esclave, et ton fils doit recevoir cent coups de fouet et être exilé pendant un an. Ô 'Unays, va trouver la femme de cet homme et si elle avoue sa faute, lapide-la". 'Unays se rendit auprès de la femme qui fit des aveux et l'envoyé de Dieu donna l'ordre de la lapider. Ce qui fut fait. (Muslim :3210)

D'après Abou Hourayra , Deux femmes de Hudhayl s'étant disputées, l'une d'elles frappa l'autre et lui fit faire une fausse couche. Le prophète décida qu'il y avait à payer comme compensation un esclave homme ou femme de bonne qualité. (Muslim :3183)

`Abd-ul-Lâh ben `Umar : Les Juifs amenèrent au prophète un homme d'entre eux ainsi qu'une femme qui avaient commis un adultère. Sur l'ordre que donna le prophète, on lapida les deux coupables tout près de l'endroit où se faisait la prière sur le mort, près de la mosquée. (bukhari :1329)

D'après `Ubayd Allâh ben `Abd Allâh, Abu Hurayra et Zayd ben Khâlid al-Juhany qui dirent: «Un bédouin vint dire: "O Messager de Dieu! juge entre nous selon le Livre de Dieu." Son adversaire se leva alors et dit aussi: "Il a raison, juge entre nous selon le Livre de Dieu." «Le bédouin: "Mon fils, qui était salarié chez cet homme, forniqua avec son épouse. M'ayant dit que mon fils mérite la lapidation, je préférerai racheter sa vie moyennant cent moutons et une esclave. Après cela, j'interrogeai les gens de la Science et ils me dirent: "Ton fils mérite plutôt cent coups de fouet et un exil d'une année." «Le prophète : "Je vais juger entre vous selon le Livre de Dieu. Pour ce qui est de l'esclave et des moutons, ils te seront rendus. Quant à ton fils, il va subir cent coups de fouet plus un exil d'une année." Puis, s'adressant à un certain homme, le prophète dit: "Quant à toi, 'Unays, tu vas te diriger chez l'épouse de cet homme et tu la lapideras!" En effet, 'Unays alla chez elle et la lapida.» (bukhari :2696, muslim : 3210)

'Omar Ibn Al-Khattâb a dit : Dieu envoya Muhammad avec la Vérité; Il lui révéla le Livre et parmi les versets qui lui furent révélés, il y avait le verset relatif à la lapidation. Nous l'avons lu, compris et retenu. C'est pour cela que l'envoyé de Dieu fait lapider et que nous avons, après lui, fait aussi lapider. Je crains que dans la suite des temps quelqu'un ne vienne dire : "Par Dieu, nous ne trouvons pas de verset relatif à la lapidation dans le Livre de Dieu"; on tomberait alors dans l'erreur d'abandonner une prescription révélée par Dieu. La lapidation, dans le Livre de Dieu, est de droit contre quiconque, homme ou femme, commet l'adultère alors qu'il est marié, quand la preuve est faite par le témoignage, par la grossesse ou l'aveu. (muslim :3201 4394 bukhari :6830)

Ibn 'Abbâs a dit : Quand Mâ'iz Ibn Mâlik vint trouver le prophète, celui-ci lui dit : "Est-il vrai ce qu'est parvenu à ma connaissance à ton sujet?". Mâ'iz répondit : "Et qu'est-ce que c'est?". Le prophète répliqua : "Il m'est parvenu que tu avais forniqué avec l'esclave des Banû untel". Mâ'iz répondit : "Oui" et témoigna quatre fois contre lui-même. Alors, le prophète ordonna de lui appliquer la peine de la lapidation. (muslim :3205)

D'après 'Abdoullâh Ibn 'Omar, on amena à l'envoyé de Dieu un juif et une juive qui avaient forniqué. Alors, le prophète partit pour rencontrer les (doctes) juifs et leur demanda : "Que trouvez-vous dans le Pentateuque au sujet du châtiment de la fornication?". -"Nous noircissons les visages des fornicateurs, les portons sur le dos d'un âne de sorte que leurs visages soient tournés en sens contraire et nous les faisons circuler ainsi dans les rues". Le prophète répliqua : "Apportez donc le Pentateuque si vous êtes véridiques". On apporta alors le Pentateuque et on se mit à le lire; mais le jeune homme qui lisait, mit sa main sur le passage de la lapidation et lit ce qui le précédait et ce qui le suivait. 'Abdoullâh Ibn Salâm qui se trouvait en compagnie de l'envoyé de Dieu dit à ce dernier : "Ordonne-lui d'ôter sa main". Comme le jeune juif ôta sa main, on trouva le passage relatif à la lapidation. L'envoyé de Dieu, (en retournant), donna l'ordre de lapider les deux juifs (fornicateurs). 'Abdoullâh Ibn 'Omar, le transmetteur, ajouta : "J'étais parmi ceux qui les ont lapidés et j'ai vu l'homme s'exposer soi-même aux pierres pour protéger la femme". (muslim :3211)

### **Les homosexuels**

(4 : 15) Celles de vos femmes qui forniquent, faites témoigner à leur rencontre quatre d'entre vous. S'ils témoignent, alors confinez ces femmes dans vos maisons jusqu'à ce que la mort les rappelle ou qu'Allah décrète un autre ordre à leur égard.

Les deux d'entre vous qui l'ont commise [la fornication], sévissez contre eux. S'ils se repentent ensuite et se réforment, alors laissez-les en paix. Allah demeure Accueillant au repentir et Miséricordieux.

(11 :77) Et quand Nos émissaires (Ange) vinrent à Lot, il fut chagriné pour eux, et en éprouva une grande gêne. Et il dit : « Voici un jour terrible ».

Quant à son peuple, ils vinrent à lui, accourant. Auparavant ils commettaient des mauvaises actions. Il dit : « Ô mon peuple, voici mes filles : elles sont plus pures pour vous. Craignez Allah donc, et ne me déshonorez pas dans mes hôtes. N'y a-t-il pas parmi vous un homme raisonnable ? »

Ils dirent : Tu sais très bien que nous n'avons pas le droit sur tes filles. Et en vérité, tu sais bien ce que nous voulons ».

Il dit : « [Ah! ] si j'avais de la force pour vous résister! ou bien si je trouvais un appui solide! » Alors [les hôtes] dirent : « Ô Lot, nous sommes vraiment les émissaires de ton Seigneur. Ils ne pourront jamais t'atteindre. Pars avec ta famille à un moment de la nuit. Et que nul d'entre vous ne se retourne en arrière. Exception faite de ta femme qui sera atteinte par ce qui frappera les autres. Ce qui les menace s'accomplira à l'aube. L'aube n'est-elle pas proche? » Et, lorsque vint Notre ordre, Nous renversâmes [la cité] de fond en comble, et fîmes pleuvoir sur elle en masse, des pierres d'argile succédant les unes aux autres, portant une marque connue de ton Seigneur. Et elles (ces pierres) ne sont pas loin des injustes.

(26: 160) Le peuple de Lot traita de menteurs les Messagers, quand leur frère Lot leur dit : « Ne craignez-vous pas [Allah]? Je suis pour vous un messager digne de confiance. Craignez Allah donc et obéissez-moi. Je ne vous demande pas de salaire pour cela; mon salaire n'incombe qu'au Seigneur de l'univers.

Accomplissez-vous l'acte charnel avec les mâles de ce monde? Et délaissez-vous les épouses que votre Seigneur a créées pour vous? Mais vous n'êtes que des gens transgresseurs». Ils dirent

: « Si tu ne cesses pas, Lot, tu seras certainement du nombre des expulsés ». Il dit : « Je déteste vraiment ce que vous faites. Seigneur, sauve-moi ainsi que ma famille de ce qu'ils font ».

Nous le sauvâmes alors, lui et toute sa famille, sauf une vieille qui fut parmi les exterminés. Puis Nous détruisîmes les autres; et Nous fîmes pleuvoir sur eux une pluie (de pierres). Et quelle pluie fatale pour ceux qui sont avertis!

### **Les mécréants**

(3 :110) Vous êtes la meilleure communauté qu'on ait fait surgir pour les hommes vous ordonnez le convenable, interdisez le blâmable et croyez à Allah. Si les gens du Livre croyaient, ce serait meilleur pour eux, il y en a qui ont la foi, mais la plupart d'entre eux sont des pervers.

(17 :89) Et certes, Nous avons déployé pour les gens, dans ce Coran, toutes sortes d'exemples. Mais la plupart des gens s'obstinent à être mécréants.

(2 :6) [Mais] certes les infidèles ne croient pas, cela leur est égal, que tu les avertisses ou non : ils ne croiront jamais.

(10 :18) Ils adorent au lieu d'Allah ce qui ne peut ni leur nuire ni leur profiter et disent : « Ceux-ci sont nos intercesseurs auprès d'Allah

(44, 36): Faites donc revenir nos pères, si ce que vous dites est vrai, disent les incrédules.

(2 :7) Allah a scellé leurs cœurs et leurs oreilles ; et un voile épais leur couvre la vue ; et pour eux il y aura un grand châtement.

(14 : 2) Allah, à qui appartient tout ce qui est dans les cieux et sur la terre. Et malheur aux mécréants, pour un dur châtement [qu'ils subiront].

(3 :10) Ceux qui ne croient pas, ni leur biens ni leurs enfants ne les mettront aucunement à l'abri de la punition d'Allah. Ils seront du combustible pour le Feu

(3 :91) Ceux qui ne croient pas et qui meurent mécréants, il ne sera jamais accepté d'aucun d'eux de se racheter même si pour cela il (donnait) le contenu, en or, de la terre. Ils auront un châtement douloureux, et ils n'auront point de secoueurs.

(4 :17) Allah accueille seulement le repentir de ceux qui font le mal par ignorance et qui aussitôt se repentent. Voilà ceux de qui Allah accueille le repentir. Et Allah est Omniscient et Sage. Mais l'absolution n'est point destinée à ceux qui font de mauvaises actions jusqu'au moment où la mort se présente à l'un d'eux, et qui s'écrie : « Certes, je me repens maintenant » – non plus pour ceux qui meurent mécréants. Et c'est pour eux que Nous avons préparé un châtement douloureux.

(3 : 28) Que les croyants ne prennent pas, pour alliés, des infidèles, au lieu de croyants. Quiconque le fait contredit la religion d'Allah, à moins que vous ne cherchiez à vous protéger d'eux. Allah vous met en garde à l'égard de Lui-même. Et c'est à Allah le retour.

(4 : 56) Certes, ceux qui ne croient pas à nos versets, (le Coran) Nous les brûlerons bientôt dans le Feu. Chaque fois que leurs peaux auront été consumées, Nous leur donnerons d'autres peaux en échange afin qu'ils goûtent au châtement. Allah est certes puissant et sage!

(4 :89) Ils aimeraient vous voir mécréants, comme ils ont mécru : alors vous seriez tous égaux! Ne prenez donc pas d'alliés parmi eux, jusqu'à ce qu'ils émigrent dans le sentier d'Allah. Mais s'ils tournent le dos, saisissez-les alors, et tuez-les où que vous les trouviez; et ne prenez parmi eux ni allié ni secoueur.

(5 :33) La récompense de ceux qui font la guerre contre Allah et son messager, et qui s'efforcent de semer la corruption sur la terre, c'est qu'ils soient tués, ou crucifiés, ou que soient coupées leur main et leur jambe opposées, ou qu'ils soient expulsés du pays. Ce sera pour eux l'ignominie ici-bas; et dans l'au-delà, il y aura pour eux un énorme châtement.

(9 :73) Ô Prophète, lutte contre les mécréants et les hypocrites, et sois rude avec eux ; l'Enfer sera leur refuge, et quelle mauvaise destination!

(40 : 70) Ceux qui traitent de mensonge le Livre (le Coran) et ce avec quoi nous avons envoyé nos messagers; ils sauront bientôt, quand, des carcans à leur cou et avec des chaînes ils seront traînés dans l'eau bouillante; et qu'ensuite ils brûleront dans le Feu. Puis on leur dira : « Où sont ceux que vous associez à Allah? » « Ils se sont écartés de nous, diront-ils. Ou plutôt, nous n'invoquions rien, auparavant ». Ainsi Allah égare-t-il les mécréants.

(5 : 60) Dis : « Puis-je vous informer de ce qu'il y a de pire, en fait de rétribution auprès d'Allah? Celui qu'Allah a maudit, celui qui a encouru sa colère, et ceux dont il a fait des singes, des porcs (les juifs et les chrétiens), et de même, celui qui a adoré le Tagut (les idoles), ceux-là ont la pire des places et sont les plus égarés du chemin droit ».

(16 : 88) Ceux qui ne croyaient pas et obstruaient le sentier d'Allah, Nous leur ajouterons châtement sur châtement, pour la corruption qu'ils semaient (sur terre).

(6 :25) Il en est parmi eux qui viennent écouter tes propos. Mais Nous mettons des voiles épais sur leurs cœurs et nous les rendons durs d'oreille, afin qu'ils n'en saisissent pas le sens.

(17.45) Quand tu récites le Coran, Nous plaçons un rideau invisible entre toi et ceux qui ne croient pas à la vie future. Nous voilons leurs cœurs et les rendons si durs d'oreille qu'ils ne peuvent rien en saisir. Et quand tu évoques, dans le Coran, ton Seigneur, l'Unique, ils tournent le dos en manifestant leur dissentiment.

(27.4) Quant à ceux qui ne croient pas à l'au-delà, Nous embellissons à leurs yeux leurs œuvres et Nous les laissons divaguer dans leur erreur. Ce sont ceux-là qui subiront les plus grands tourments dans l'autre monde , ce sont ceux-là les plus grands perdants

(32.13) Certes, si Nous l'avions voulu, Nous aurions mis chaque âme dans la bonne direction. Mais Ma décision de remplir la Géhenne de djinns et d'hommes mêlés ensemble doit s'accomplir."

(71.24) (...) Seigneur ! Fais en sorte que les injustes s'enfoncent davantage dans leur égarement !»

(43.36. Quiconque reste insensible à l'appel de Dieu, Nous lui susciterons un démon qui deviendra son compagnon inséparable. Les démons ont, en effet, pour habitude de détourner les hommes du droit chemin, lors même que ces derniers s'estiment être bien guidés.

## **Apartheid**

Le messager de Dieu dit: «Les Juifs et les Chrétiens ne se teignent pas»...; agissez donc différemment.» (bukhari :3462)

Le messager de Dieu a dit: «Point de prière pour celui qui ne récite pas la Fâtiha du Livre (bukhari :756)

Jarîr ben `Abd-ul-Lâh dit: «J'ai prêté allégeance au Messager de Dieu sur l'accomplissement de la prière, sur le paiement de la zakât et sur le fait d'être loyal à l'égard de tout musulman (bukhari :57)

le prophète dit: «Aucun d'entre vous n'est vraiment croyant que lorsqu'il aime pour son frère ce qu'il aime pour sa propre personne.» (bukhari :13)

le prophète a dit : "Aucun de vous n'aura vraiment la foi que s'il ne désire pour son coreligionnaire (ou pour son voisin) ce qu'il désire pour lui-même » (Muslim :64)

l'envoyé de Dieu a dit : Ne vous détestez pas les uns les autres, ne vous enviez pas les uns les autres et ne concevez pas de l'inimitié les uns contre les autres. Soyez, ô serviteurs de Dieu, comme des frères. Il n'est pas licite qu'un musulman rompt avec son coreligionnaire au-delà de trois jours. (muslim :4641)

Aïcha a dit : Un groupe de juifs étant entrés chez l'envoyé de Dieu lui dirent : "Que la mort soit sur vous!" (Dans la salutation arabe on se sert du mot salâm qui signifie "paix". Les

juifs avaient employé le mot "saâm" signifiant "mort" dont l'assonance est presque identique). 'Aïcha, qui avait compris ces paroles, répondit : "Que la mort et la malédiction soient plutôt sur vous!". Alors l'envoyé de Dieu lui dit : "Ô 'Aïcha, Dieu préfère la douceur en toute chose". - "Mais, ô Envoyé de Dieu, dit 'Aïcha, tu n'as donc pas entendu ce qu'ils avaient dit?". - "Je leur ai simplement répondu : "Et sur vous!", répliqua l'envoyé de Dieu. (Muslim :4027 2461)

Si l'un d'eux dit : « as-sam alaykour » c'est-à-dire : « Recevez la mort » [que la mort soit sur vous] ou ne prononce pas le mot « as-salam » de façon claire, nous devons lui répondre par : « wa alaykour » [et sur vous] compte tenu de ce qui a été rapporté par Ibn Omar, à savoir qu'il a dit que le Messager d'Allah avait dit : « Quand les Juifs vous saluent, il leur arrive parfois de dire : « as-sam alaykour », alors dites : « wa alayka » (Boukhari :5902).

Il ne vous est pas permis de prendre l'initiative de saluer un mécréant compte tenu des propos du prophète (bénédictio et salut soient sur lui) «Ne prenez pas l'initiative de saluer les Juifs et les Chrétiens » (Mousslim :2167).

### **Le non respect du jeûne du ramadan**

Au Maroc, le Code pénal, au chapitre 222 : « *Toute personne connue pour son appartenance à la religion musulmane, et qui a montré clairement la rupture du jeûne du ramadan le jour, dans un lieu public, sans raison légale, sera puni d'emprisonnement d'un mois à un an et d'une amende de 200 à 500 dirhams* ». L'argument de l'Etat est que ce délit est une « *attaque aux valeurs morales et religieuses* » et « *un outrage à la modernité et aux libertés individuelles* ».

En Tunisie, c'est le chapitre 226 de la Revue juridique qui tance le réfractaire au jeûne car il provoque « *un trouble de la morale publique* » et son geste est considéré comme « *une honte* ». Cependant aucune loi ne considère comme un délit le fait de déjeuner en public le jour du ramadan : les cafés et les restaurants ont l'obligation, depuis janvier 2018, de fermer leurs portes, sauf dans les zones touristiques.

En Arabie Saoudite, les brigades d'incitation à la vertu et de la répression du vice font la chasse aux récalcitrants. Des dizaines de cas passent par les tribunaux et les pénalités s'échelonnent des coups de fouet à la prison selon l'interprétation du juge. S'il s'agit d'un étranger, musulman ou non, il sera expulsé illico.

<https://ripostelaique.com/le-chatiment-du-musulman-qui-ne-respecte-pas-le-ramadan-en-public.html>

### **Les apostats**

Quelques cas de refus de la liberté de conscience ou d'incitation à la haine des apostats :

(3 :85) Et quiconque désire une religion autre que l'Islam, ne sera point agréé, et il sera, dans l'au-delà, parmi les perdants.

(3 :86) Comment Allah guiderait-Il des gens qui n'ont plus la foi après avoir cru et témoigné que le Messager est véridique, et après que les preuves leur sont venues? Allah ne guide pas les gens injustes. Ceux là, leur rétribution sera qu'ils auront sur eux la malédiction d'Allah, des Anges et de tous les êtres humains. Ils y demeureront éternellement. Le châtimeur ne leur sera pas allégé, et ils n'auront aucun répit.

(3 : 90) En vérité, ceux qui ne croient plus après avoir eu la foi, et laissent augmenter encore leur mécréance, leur repentir ne sera jamais accepté. Ceux là sont vraiment les égarés.

(9 :74) Ils jurent par Allah qu'ils n'ont pas dit (ce qu'ils ont proféré), alors qu'en vérité ils ont dit la parole de la mécréance et ils ont rejeté la foi après avoir été musulmans. Ils ont projeté ce qu'ils n'ont pu accomplir. Mais ils n'ont pas de reproche à faire si ce n'est qu'Allah – ainsi que

son messager – les a enrichis par sa grâce. S'ils se repentaient, ce serait mieux pour eux. Et s'ils tournent le dos, Allah les châtierra d'un douloureux châtement, ici-bas et dans l'au-delà ; et ils n'auront sur terre ni allié ni secoureur.

(16:106). Celui qui renie dieu après avoir cru, non pas celui qui subit une contrainte et dont le cœur reste paisible dans la foi, celui qui, délibérément, ouvre son cœur à l'incrédulité : la colère de dieu est sur lui et un terrible châtement l'atteindra

(5 :54) Ô les croyants! Quiconque parmi vous apostasie de sa religion... Allah va faire venir un peuple qu'Il aime et qui L'aime, modeste envers les croyants et fier et puissant envers les mécréants, qui lutte dans le sentier d'Allah, ne craignant le blâme d'aucun blâmeur. Telle est la grâce d'Allah. Il la donne à qui Il veut. Allah est Immense et Omniscient.

(9 :66) Ne vous excusez pas : vous avez bel et bien rejeté la foi après avoir cru. Si Nous pardonnons à une partie des vôtres , Nous en châtierons une autre pour avoir été des criminels.

D'après `Ikrima, une fois Ali brûla quelques gens. Informé, ibn `Abbâs dit: «Si c'était moi je ne les aurais pas brûlés; car le prophète a dit: "Ne châtiez pas par le châtement que Dieu utilise!" Mais je les aurais tués de toute façon, car le prophète a aussi dit: "Celui qui change sa religion, tuez-le!"» (bukhari :3017)

### **Les bergers voleurs et apostats**

'Anas dit: «Quelques membres de la tribu de `Ukl - ou de `Urayna - arrivèrent à Médine où [ils tombèrent malades] et détestèrent alors d'y rester. Et le prophète de leur donner l'ordre de rejoindre [un troupeau] de chamelles laitières et de boire du lait et de l'urine de ces bêtes. En effet, ils se rendirent [à l'endroit fixé] mais une fois rétablis, ils abattirent le berger du prophète et s'emparèrent des chamelles. Les informations arrivèrent [à Médine] au début de la journée, et le prophète d'envoyer aussitôt à leurs trousses [quelques hommes]. On les ramena au milieu de la journée. Il donna l'ordre de leur couper les mains et les pieds et de leur crever les yeux. On les jeta ensuite dans al-Harra. Là, ils demandèrent à boire mais vainement.»

Abu Qilâba: «Ces gens-là volèrent, tuèrent, apostasièrent, après avoir cru, et déclarèrent la guerre à Dieu et à son Messager.» (bukhari :233, muslim :3162)

Quand l'apôtre d'Allah eut coupé les pieds et les mains de ceux qui avaient volé ses chameaux et qu'ils leur eut enlevé les yeux avec des clous chauffés au feu, Allah le gronda et il révéla : la punition de ceux qui font la guerre à Allah et à son apôtre et qui les affrontent avec toutes leurs forces pour semer la discorde sur la terre sera l'exécution (par décapitation) ou la crucifixion. (Récit d'Abu Zinad, Dawud XXXVIII 4357).

« Il a été raconté par Anas Bin Malik que certains bédouins d'Urainah vinrent vers le prophète et sont devenus musulmans, mais le climat de Médine ne leur convenait pas, leur peau devint jaune et leurs estomacs gonflés. Le messager d'Allah les envoya vers des chamelles qu'il possédait et leur dit de boire leur lait et leur urine jusqu'à ce qu'ils se rétablissent. Puis ils tuèrent le berger des chameliers et dispersèrent les chameaux. Mohamed envoya des gens après eux et ils furent ramenés, leurs mains et leurs pieds furent coupés et leurs yeux crevés avec des clous brûlants et ils furent laissés comme cela jusqu'à ce qu'ils meurent.. Le leader des croyants Abdul Malik dit à Anas quand il lui raconta ce hadith : furent-ils punis pour kufir ou pour un péché ? il dit : pour kufir (mécréance).. (Sunan an nasai 307)

**Fatwa n° 4** - Conseil européen des fatwas et de la recherche – 2002, préfacé par Tarik Ramadan

« La question de la condamnation à mort de l'apostat relève des prérogatives de l'État. C'est au gouvernement islamique qu'il appartient d'en juger, et les institutions, associations ou centres islamiques ne sont pas concernés par cette question. (....)

Certains parmi les pieux anciens et les oulémas sont même allés jusqu'à déclarer que tout apostat n'est pas passible de mort, mais seulement celui qui affiche son apostasie, appelle à la discorde ou à nuire à Dieu et à son envoyé ainsi qu'aux croyants. Sa mort vise en fait à protéger la religion et la société de ses méfaits et ne constitue pas un déni de la liberté de conscience vu le tort qu'il fait à autrui en piétinant leurs droits. Les intérêts de l'État et de la société prévalent sur l'intérêt individuel personnel. Cette question est en vérité similaire à ce que les lois modernes qualifient de « haute trahison », à la suite des préjudices qui en découlent pour l'intérêt général. (...)»

L'article 220 du code pénal marocain condamne toute tentative destinée à faire changer d'avis un musulman au sujet de sa foi. Un porte-parole du gouvernement marocain a déclaré en avril 2009 : « La liberté de religion ne signifie pas la liberté de choisir sa foi ».

### **Justification du meurtre des apostats**

Il faut savoir qu'il n'y a pas lieu de s'étonner de la législation du verdict de l'apostasie et du meurtre du renégat, car cela comporte de multiples et considérables sagesse. C'est un verdict qui permet de concrétiser l'intérêt général de la communauté musulmane dans la préservation de sa religion et de la cohérence de son système social,

L'imam Ibn Taymiyya a dit concernant la sagesse derrière le meurtre de l'apostat : « Car si on ne tue pas l'apostat, alors tout individu qui embrasse la religion va l'abandonner, ce meurtre est donc une préservation de la religion et de ses adeptes, car cela empêcherait la décroissance et éviterait qu'ils l'abandonnent- »

Le juriste Abdelkader 'Awda a dit - « La Charia réprime l'apostasie par le meurtre car elle dénigre la religion islamique sur lequel repose le système social de la communauté. Or l'indulgence à l'égard de ce crime conduit à la décadence de ce système, c'est pour cela que la Charia a légiféré le plus dur châtement qui soit afin d'éradiquer les criminels de la société, de préserver le système social d'une part et d'autre part d'empêcher et de réprimer le crime. Nul doute que le châtement par le meurtre est la punition la plus apte à dissuader les gens de commettre un crime. Quels que soient les facteurs incitant au crime, le châtement par le meurtre engendre communément dans la nature humaine les éléments le dissuadant de commettre un crime, ce qui refoule ceux incitant au crime et empêche ainsi vraisemblablement de commettre un crime. Dans le meurtre de l'apostat, il y a une préservation de la société musulmane du venin des menteurs et des déviances des corrupteurs et aussi il y a une protection de la foi des musulmans ainsi que de leur religion. Or la préservation de la religion est le premier objectif incontestable de la Charia"

Il faut savoir qu'Allah n'ordonne que ce qui est bien et n'interdit que ce qui est un mal : celui qui suit une pareille religion découvrira le bonheur, le bien-être et la paix de son âme ; si par malheur il l'abandonne. c'est comme s'il refusait toutes ces vertus réunies ainsi que toutes les autres valeurs exceptionnelles comprises dans l'Islam \_ un tel individu ne mérite assurément pas de vivre, car il ne trouvera après cela que l'égarement, la gêne et la confusion.

Allah, le Très Haut, dit : « Tel est Allah, votre vrai seigneur. Au delà de la vérité qu'y a-t-il donc sinon l'égarement ? Comment alors pouvez-vous, vous détourner ? » (10 :32)

« Il dit : "Descendez d'ici, (Adam et Ève), [Vous serez] tous (avec vos descendants) ennemis les uns des autres. Puis, si jamais un guide vous vient de ma part, quiconque suit mon guide ne s'égarera ni ne sera malheureux. Et quiconque se détourne de mon rappel, mènera cerces, une vie pleine de gêne, et le jour de la résurrection Nous l'amènerons aveugle au rassemblement". » (20 :123)



« Quel pire injuste que celui à qui on a rappelé les versets de son Seigneur et qui en détourna le dos en oubliant ce que ses deux mains ont commis ? Nous avons placé des voiles sur leurs coeurs, de sorte qu'ils ne comprennent pas (le Coran), et mis une lourdeur dans leurs oreilles. Même si tu les appelles vers la bonne voie, jamais ils ne pourront donc se guider. » (18 :57)  
Et Allah sait mieux.

(<http://www.islamweb.net/frh/index.php?page=showfatwa&FatwaId=196939>)

### **Les associateurs sont les polythéistes (dont les chrétiens)**

Dans les premiers temps de l'islam, alors que les nazaréens, alliés et inspirateurs de Mohamed, croient en Jésus le messie mais ne croient pas qu'il soit fils de dieu, le mot *associateur* désigne les chrétiens pour les dénigrer, car ils croient au père, au fils et au saint esprit et donc ils associent à dieu un fils. Aujourd'hui, depuis que l'alliance avec les nazaréens est rompue et que leur existence initiale comme inspirateurs doit être cachée, et que, pour cela, le nom *nazaréen* est utilisé pour désigner les chrétiens, le sens de leur dénomination initiale, *associateur*, a été changé et désigne maintenant les polythéistes, et l'islam considère les chrétiens comme polythéistes.

Dans le coran, il n'y a pas d'autre mot pour désigner les chrétiens que « les associateurs », les nazaréens étant les alliés initiaux. (voire notre page : [Les nazaréens](#))  
quelques exemples d'incitation à la haine en raison de la religion chrétienne :

(72 :20) Dis : "Je n'invoque que mon Seigneur et ne Lui associe personne".

(8 :39) Et combattez-les jusqu'à ce qu'il ne subsiste plus d'association, et que la religion soit entièrement à Allah. Puis, s'ils cessent (ils seront pardonnés car) Allah observe bien ce qu'ils oeuvrent.

(9 : 5) Après que les mois sacrés expirent, tuez les associateurs où que vous les trouviez. Capturez-les, assiégez-les et guettez-les dans toute embuscade. Si ensuite ils se repentent, accomplissent la salat et acquittent la zakat, alors laissez-leur la voie libre, car Allah est pardonneur et miséricordieux.

(9 : 28) Ô vous qui croyez! Les associateurs ne sont qu'impureté : qu'ils ne s'approchent plus de la mosquée sacrée, après cette année-ci. Et si vous redoutez une pénurie, Allah vous enrichira, s'il veut, de par sa grâce. Car Allah est omniscient et sage

(2 :217) L'association est plus grave que le meurtre. » Or, ils ne cesseront de vous combattre jusqu'à, s'ils peuvent, vous détourner de votre religion. Et ceux parmi vous qui adjureront leur religion et mourront infidèles, vaines seront pour eux leurs actions dans la vie immédiate et la vie future. Voilà les gens du feu : ils y demeureront éternellement.

### **Les chrétiens sont des associateurs (polythéistes)**

(19:88) Et ils ont dit : « Le tout miséricordieux s'est attribué un enfant! « Vous avancez certes là une chose abominable! Peu s'en faut que les cieus ne s'entrouvrent à ces mots, que la terre ne se fende et que les montagnes ne s'écroulent, du fait qu'ils ont attribué un enfant au tout miséricordieux, alors qu'il ne convient nullement au tout miséricordieux d'avoir un enfant!

(9 :31) Ils ont pris leurs rabbins et leurs moines, ainsi que le Christ fils de Marie, comme Seigneurs en dehors d'Allah, alors qu'on ne leur a commandé que d'adorer un Dieu unique. Pas de divinité à part Lui! Gloire à Lui! Il est au-dessus de ce qu'ils [Lui] associent.

(3:64) Dis : "Ô gens du Livre, venez à une parole commune entre nous et vous : que nous n'adorions qu'Allah, sans rien Lui associer, et que nous ne prenions point les uns les autres pour seigneurs en dehors d'Allah". Puis, s'ils tournent le dos, dites : "Soyez témoins que nous, nous sommes soumis".

(17 :111) Et dis : "Louange à Allah qui ne s'est jamais attribué d'enfant, qui n'a point d'associé en la royauté et qui n'a jamais eu de protecteur de l'humiliation". Et proclame hautement Sa grandeur

(4 :171) Ô gens du livre (chrétiens), n'exagérez pas dans votre religion, et ne dites d'Allah que la vérité. Le messie Jésus, fils de Marie, n'est qu'un messenger d'Allah, sa parole qu'il envoya à Marie, et un souffle (de vie) venant de lui. Croyez donc en Allah et en ses messagers. Et ne dites pas « Trois ». Cessez! Ce sera meilleur pour vous. Allah n'est qu'un dieu unique. Il est trop glorieux pour avoir un enfant. C'est à lui qu'appartient tout ce qui est dans les cieus et sur la terre et Allah suffit comme protecteur.

(5 : 116) (Rappelle-leur) le moment où Allah dira : « Ô Jésus, fils de Marie, est-ce toi qui as dit aux gens : « Prenez-moi, ainsi que ma mère, pour deux divinités en dehors d'Allah? » Il dira : « Gloire et pureté à toi! Il ne m'appartient pas de déclarer ce que je n'ai pas le droit de dire! Si je l'avais dit, tu l'aurais su, certes. Tu sais ce qu'il y a en moi, et je ne sais pas ce qu'il y a en toi. Tu es, en vérité, le grand connaisseur de tout ce qui est inconnu.

### **Les gens du livre**

Pour le coran, les gens du livre sont les chrétiens et les juifs, qui doivent être soumis au régime de dhimmitude, mais le christianisme n'est pas la religion d'un livre (il y a 4 évangiles ! et il y a les différents livres de l'ancien testament), ce n'est pas la religion d'une loi à respecter scrupuleusement, car ce ne sont pas les œuvres qui sauvent, c'est la foi qui sauve. Les chrétiens n'acceptent pas cette dénomination et encore moins le statut humiliant de dhimmi qui en découle, mais ils proclament la bonne nouvelle de la parole de Jésus : la résurrection et le pardon des péchés.

(2 :113) Et les Juifs disent : « Les Chrétiens ne tiennent sur rien »; et les Chrétiens disent : « Les Juifs ne tiennent sur rien », alors qu'ils lisent le livre ! De même ceux qui ne savent rien tiennent un langage semblable au leur. Eh bien, Allah jugera sur ce quoi ils s'opposent, au Jour de la Résurrection.

(5 :51) Ô les croyants! Ne prenez pas pour alliés les Juifs et les Chrétiens; ils sont alliés les uns des autres. Et celui d'entre vous qui les prend pour alliés, devient un des leurs. Allah ne guide certes pas les gens injustes.

(2 :111) Et ils (les gens du livre) ont dit : « Nul n'entrera au Paradis que Juifs ou Chrétiens ».

(2 :120) Ni les Juifs, ni les chrétiens ne seront jamais satisfaits de toi, jusqu'à ce que tu suives leur religion.

(2 :135) Ils ont dit : « Soyez Juifs ou Chrétiens, vous serez donc sur la bonne voie ». – Dis : « Non, mais suivons la religion d'Abraham, le modèle même de la droiture et qui ne fut point parmi les Associateurs ».

(3 :67-68) Abraham n'était ni Juif ni Chrétien. Il était entièrement soumis à Allah (Musulman). Et il n'était point du nombre des associateurs. Certes les hommes les plus dignes de se réclamer d'Abraham, sont ceux qui l'ont suivi, ainsi que ce Prophète-ci, et ceux qui ont la foi (en Jésus le messie). Et Allah est l'allié des croyants .

(5 : 82) Tu trouveras certainement que les Juifs et les associateurs sont les ennemis les plus acharnés des croyants. Et tu trouveras certes que les plus disposés à aimer les croyants sont ceux qui disent : « Nous sommes nazaréens. » C'est qu'il y a parmi eux des prêtres et des moines, et qu'ils ne s'enflent pas d'orgueil.

c'est bien le mot nazaréen (nazara) qui est dans le texte arabe, et qu'il faut conserver ici et non la traduction habituelle en chrétien, qui sont des polythéistes, associateurs, et cités au début du verset comme les pires ennemis, et donc ne peuvent être les plus disposés à aimer les musulmans.

(9 :30) Les Juifs disent : « Uzayr est fils d'Allah » et les Chrétiens disent : « Le Christ est fils d'Allah ». Telle est leur parole provenant de leurs bouches. Ils imitent le dire des mécréants avant eux. Qu'Allah les anéantisse! Comment s'écartent-ils (de la vérité)?

(9 : 29) Combattez ceux qui ne croient ni en Allah ni au Jour dernier, qui n'interdisent pas ce qu'Allah et Son messager ont interdit et qui ne professent pas la religion de la vérité, parmi ceux qui ont reçu le livre, jusqu'à ce qu'ils versent la capitation par leurs propres mains, après s'être humiliés.

### **Les juifs**

Quelques exemples d'incitation à la haine et d'appels au meurtre en raison de la religion juive :

(3 :110) Si les gens du Livre croyaient, ce serait meilleur pour eux, il y en a qui ont la foi, mais la plupart d'entre eux sont des pervers. ils ne sauront jamais vous causer de grand mal, seulement une nuisance (par la langue); et s'ils vous combattent, ils vous tourneront le dos, et ils n'auront alors point de secours. Où qu'ils se trouvent, ils sont frappés d'avilissement, à moins d'un secours providentiel d'Allah ou d'un pacte conclu avec les hommes,. Ils ont encouru la colère d'Allah, et les voilà frappés de malheur, pour n'avoir pas cru aux signes d'Allah, et assassiné injustement les prophètes, et aussi pour avoir désobéi et transgressé.

(2 :58) Et l'avilissement et la pauvreté s'étendirent sur eux (les Juifs), et ils s'attirèrent la colère de Dieu, parce qu'ils ne croyaient point à ses signes et tuaient injustement leurs prophètes. Voilà quelle fut la rétribution de leur révolte et de leurs méchancetés

(2 :65) Vous avez certainement connu ceux des vôtres qui transgressèrent le sabbat. Et bien Nous leur dûmes : « Soyez des singes abjects! »

(7 : 166) Puis, lorsqu'ils refusèrent (par orgueil) d'abandonner ce qui leur avait été interdit, Nous leur dûmes : « Soyez des singes abjects ».

(2-75) – Eh bien, espérez-vous [Musulmans], que des pareils gens (les juifs) vous partageront la foi? alors qu'un groupe d'entre eux, après avoir entendu et compris la parole d'Allah, la falsifièrent sciemment. Et quand ils rencontrent des croyants, ils disent : « Nous croyons »; et, une fois seuls entre eux, ils disent : « Allez-vous confier aux musulmans ce qu'Allah vous a révélé pour leur fournir, ainsi, un argument contre vous devant votre seigneur! Êtes-vous donc dépourvus de raison? » .

(2 :87) Certes, nous avons donné le livre à Moïse; Nous avons envoyé après lui des prophètes successifs. Et nous avons donné des preuves à Jésus fils de Marie, et nous l'avons renforcé du Saint-Esprit. Est-ce qu'à chaque fois, qu'un messager vous apportait des vérités contraires à vos souhaits vous vous enfliez d'orgueil? Vous traitez les uns d'imposteurs et vous tuez les autres. Et ils dirent : « Nos cœurs sont enveloppés et impénétrables » – Non mais Allah les a maudits à cause de leur infidélité, leur foi est donc médiocre.

Et quant leur vint d'Allah un livre confirmant celui qu'ils avaient déjà, – alors qu'auparavant ils cherchaient la suprématie sur les mécréants, – quand donc leur vint cela même qu'ils reconnaissaient, ils refusèrent d'y croire. Que la malédiction d'Allah soit sur les mécréants!

(4 : 46) Il en est parmi les juifs qui détournent les mots de leur sens, et disent : « Nous avons entendu, mais nous avons désobéi », « Écoute sans qu'il te soit donné d'entendre », et favorise nous « Raina », tordant la langue et attaquant la religion. Si au contraire ils disaient : « Nous avons entendu et nous avons obéi », « Écoute », et « Regarde-nous », ce serait meilleur pour eux, et plus droit. Mais Allah les a maudits à cause de leur mécréance; leur foi est donc bien médiocre. Ô vous à qui on a donné le Livre, croyez à ce que nous avons fait descendre, en confirmation de ce que vous aviez déjà, avant que nous effacions des visages et les retournions sens devant derrière, ou que nous les maudissions comme nous avons maudit les gens du sabbat. Car le commandement d'Allah est toujours exécuté.

(4 : 153) Les gens du Livre te demandent de leur faire descendre du ciel un livre. Ils ont déjà demandé à Moïse quelque chose de bien plus grave quand ils dirent : « Fais-nous voir Allah à découvert! » Alors la foudre les frappa pour leur tort. Puis ils adoptèrent le veau (comme idole) même après que les preuves leur furent venues. Nous leur pardonnâmes cela et donnâmes à Moïse une autorité déclarée.

Et pour (obtenir) leur engagement, nous avons brandi au-dessus d'eux le mont Tor , nous leur avons dit : « Entrez par la porte en vous prosternant »; nous leur avons dit : « Ne transgressez pas le sabbat »; et nous avons pris d'eux un engagement ferme.

(Nous les avons maudits) à cause de leur rupture de l'engagement, leur mécréance aux révélations d'Allah, leur meurtre injustifié des prophètes, et leur parole : « Nos cœurs sont (enveloppés) et imperméables ».

Et à cause de leur mécréance et de l'énorme calomnie qu'ils prononcent contre Marie. Et à cause leur parole : « Nous avons vraiment tué le Christ, Jésus, fils de Marie, le messenger d'Allah »... Or, ils ne l'ont ni tué ni crucifié; mais ce n'était qu'un faux semblant! Et ceux qui ont discuté sur son sujet sont vraiment dans l'incertitude : ils n'en ont aucune connaissance certaine, ils ne font que suivre des conjectures et ils ne l'ont certainement pas tué mais Allah l'a élevé vers Lui. Et Allah est puissant et sage.

Il n'y aura personne, parmi les gens du livre, qui n'aura pas foi en lui avant sa mort. Et au jour de la résurrection, il sera témoin contre eux.

C'est à cause des iniquités des juifs que nous leur avons rendu illicites les bonnes nourritures qui leur étaient licites, et aussi à cause de ce qu'ils obstruent le sentier d'Allah, (à eux-mêmes et) à beaucoup de monde, et à cause de ce qu'ils prennent des intérêts usuraires – qui leur étaient pourtant interdits – et parce qu'ils mangent illégalement les biens des gens. A ceux d'entre eux qui sont mécréants Nous avons préparé un châtiment douloureux.

(5 : 64) Et les juifs disent : « La main d'Allah est fermée! » Que leurs propres mains soient fermées, et maudits soient-ils pour l'avoir dit. Au contraire, ses deux mains sont largement ouvertes : Il distribue ses dons comme il veut. Et certes, ce qui a été descendu vers toi de la part de ton seigneur va faire beaucoup croître parmi eux la rébellion et la mécréance. Nous avons jeté parmi eux l'inimitié et la haine jusqu'au jour de la résurrection. Toutes les fois qu'ils allument un feu pour la guerre, Allah l'éteint. Et ils s'efforcent de semer le désordre sur la terre, alors qu'Allah n'aime pas les semeurs de désordre.

### **Antisémitisme**

Dans tous les récits de la bible rapportés par le coran, les membres du peuple juif sont présentés comme des pervers, à l'exception de leurs prophètes.

D'après Abou Hourayra, l'envoyé de Dieu a dit : L'heure suprême ne se dressera pas avant que les musulmans ne combattent les juifs. Les musulmans tueront les juifs jusqu'à ce que les rescapés de ces derniers se réfugient derrière les pierres et les arbres qui appelleront alors le musulman en disant : "Ô musulman! Ô serviteur de Dieu! Voilà un juif derrière moi, viens le tuer!", exception faite de l'arbre dit Al-Gharqad qui est l'un des arbres des juifs. (muslim :5200 5203 5204, bukhari :2925 2926)

'Anas a dit: Un Juif contusionna la tête d'une femme entre deux pierres. On demanda à celle-ci: "Qui t'a fait cela? est-ce un tel? est-ce un tel?..." On continua ainsi à l'interroger jusqu'au moment où l'on cita le nom du Juif. Elle fit alors un signe positif de la tête. On amena ce Juif... qui finit par avouer. Le prophète donna alors l'ordre... et on lui contusionna la tête entre deux pierres. (bukhari :2746)

L'an de la victoire, à La Mecque le messenger de Dieu a dit: «Dieu, ainsi que son Messenger, interdit les boissons enivrantes, la bête crevée, le porc et les idoles. - O Messenger de

Dieu! demanda-t-on, que dis-tu des graisses des bêtes crevées? nous nous en servons pour enduire les navires, oindre les peaux et pour les lampes - Non, cela est illicite", répondit le messager de Dieu puis ajouta: "Que Dieu combatte les Juifs! lorsque Dieu avait interdit les graisses des bêtes crevées, ils trouvèrent le moyen de les fondre puis de les vendre et d'en consommer le prix."» (bukhari :2236)

Le prophète a dit : On avait dit aux israélites : "Entrez par la porte (de la ville) en vous prosternant et demandez la rémission de (vos péchés). Nous vous pardonnerons vos péchés". Au lieu de cela, ils entrèrent en se traînant sur leurs derrières et dirent : "Un grain dans un poil (désobéissant ainsi à l'ordre divin)". (muslim :5330)

(lire notre page [Expéditions depuis Médine](#))

### **sermon du vendredi à Bagdad le 14 février 2003**

Je vous conseille, O Amérique, Grande-Bretagne, et vous dont Allah a dit que sa colère était contre vous, les juifs, o fils de singes et de porcs, il n'y a pas de conflit sur la surface de la terre que vous n'avez allumé. A chaque fois qu'ils amorcent le feu d'un conflit, Allah l'éteint. Puisse Allah éteindre vos lumières et vos feux. Mais nous, nous sommes les hommes qu'Allah a choisi, et a voulu, et il nous a rendu forts pour pouvoir cueillir vos têtes, mûres pour la récolte, qui se sont levées et ont agi avec tyrannie et arrogance. Nous serons ceux qui les cueillerons, si Allah le veut. Ils sauront, et je ne veux pas mentionner leurs noms du haut de cette chaire, les américains et leur président, et les britanniques et leurs alliés, et les sionistes, les enfants gâtés de cette entité, Allahou Akbar ! Si Allah le permet, o nation de Mahomet, même le rocher dira : « O musulman, un juif se cache derrière moi, viens et coupe-lui la tête » Et nous lui couperons la tête. Par Allah, nous la couperons ! (il dégaine son sabre et le brandit) O juifs, Allahou Akbar ! Allahou Akbar ! Allahou Akbar ! Jihad dans le chemin d'Allah ! Jihad dans le chemin d'Allah ! Victoire à Allah ! Allahou Akbar ! Les croyants vont triompher ! Allahou Akbar !

### **Invocation contre les juifs**

« Oh Allah, fait que les conspirations des Juifs se retournent contre eux et provoquent leur propre ruine. Oh Allah, écrase leurs soldats et leurs armes, détruit leurs maisons, gèle le sang dans leurs veines, disperse les, rend leurs enfants orphelins, leurs femmes veuves, fait trembler la terre sous leur pied. Oh Allah, détruit les Juifs, comme vous avez détruit les gens d'Aad et de Thamud. Oh Allah, fait que les Juifs se détruisent eux-mêmes ! (Un religieux égyptien, Sami Abu Al'-Ala sur Al-Hafez TV le 3 mai 2013)

### **Les films de soirée du ramadan**

Pas une seule soirée de Ramadan sans qu'Al-Jazira et les autres chaînes de télévision arabes ne diffusent d'ennuyeux drames « historiques » avec pour seul objectif : conditionner le cerveau des téléspectateurs à la propagande antisémite.

Les scénarios sont toujours les mêmes:

- refus des Juifs d'accepter le message du Prophète Muhammad,
- tentatives des Juifs de l'empoisonner,
- trahison des Juifs lors de la Bataille de la Tranchée à Al -Medina.
- La plupart de ces séries se terminent toujours avec le même message : le sort des Juifs sur la terre de la Palestine, terre volée aux Arabes, sera celui que Muhammad leur réserva à Khaybar : ils seront massacrés et leurs femmes et enfants vendus comme esclaves...

Ce genre de propagande prête aux Juifs une puissance satanique, elle nous incite à croire que les Juifs peuvent manipuler les événements à travers le monde et sont historiquement responsables de la planification et de la réalisation de tout le mal qui existe sur la terre.

la propagande a atteint de telles proportions au sein de la nation de l'Islam que l'obsession collective est désormais devenue une maladie mentale nationale, contre laquelle je ne vois pas de remède. Nous accusons les Juifs de vouloir dominer le monde, mais l'une des causes de notre maladie, c'est que nous attendons que l'Islam assujettisse la planète. (*Hatred of Jews* par Ali Salim)

Abdul Rahim Shareef, Doyen de la faculté de Charia à l'Université de Zarqa en Jordanie, titulaire – entre autres – d'un doctorat en exégèse coranique à l'Université de Damas en 2006, est l'auteur d'une recherche intitulée « Les caractéristiques des Juifs dans le coran ». En s'appuyant sur plus de 13 versets coraniques que sa qualité de docteur en exégèse habilite parfaitement à interpréter, il en sort que les juifs présentent huit caractères majeurs : le non partage de la sagesse, l'avarice, la cupidité, la couardise, la trahison, le mensonge, le vandalisme et le crime (ils assassinent les prophètes).

Voilà donc à quoi ressemble un travail académique en sciences islamiques dans un pays comme la Jordanie. (Zineb el Rhazoui)

Abdullah Ben Radi Al Shamri, docteur en Charia mention Fiqh, professeur de théologie à l'Université de Hail en Arabie Saoudite, écrit sur le sujet : « Nous ne pourrions comprendre les Juifs que grâce à la description que Dieu en fait dans le coran. La raison de notre faiblesse face à eux, de l'humiliation qu'ils nous infligent et de notre sang qu'ils font couler, c'est que nous nous sommes éloignés des enseignements coraniques sur notre combat face à eux et que nous les avons substitués par une législation internationale et des considérations politiques (...) Les Juifs que nous voyons aujourd'hui sont les mêmes que Dieu a maudits depuis le septième ciel, ils ne sont pas différents de leurs ancêtres. Ils combattent même l'islam avec des moyens encore plus pervers (...) ». (Zineb el Rhazoui)

L'auteure libanaise Salam Al Haj, diplômée en communication et en démographie à l'Université libanaise, ancienne journaliste du quotidien Al-Safir, dénombre 24 caractéristiques des Juifs dans son étude « Qui sont les Juifs et quelles sont leurs caractéristiques dans le coran ? ».

Selon elle, aux huit tares citées plus haut, les Juifs se caractériseraient en outre et non exhaustivement par leur cruauté, leur insolence, et par leur idolâtrie de l'argent. (Zineb el Rhazoui)

**Mamoud abbas** – alias abou mazel – 30 4 2018

J'ai entendu que les frères de la direction du Hamas à Gaza parlent d'une résistance pacifique et populaire. C'est une bonne chose. De fait, ce qui arrive à la frontière de [Gaza], dans le cadre du Soulèvement du Retour, est une résistance pacifique et populaire. [...]

Mais je demande honnêtement que vous éloignez les enfants un peu plus loin de la portée des balles. Tenez les enfants à distance. Nous ne voulons pas devenir un peuple de personnes mutilées [...]

L'Holocauste n'a pas été causé par l'antisémitisme, mais par le 'comportement social' des Juifs, y compris les prêts d'argent. [...]

Du XIe siècle jusqu'à l'Holocauste qui a eu lieu en Allemagne, ces Juifs – qui se sont déplacé en Europe occidentale et orientale – ont été soumis à un massacre tous les 10 à 15 ans. Mais

pourquoi cela s'est-il produit ? Ils disent que 'c'est parce que nous sommes juifs'. La preuve que ce n'est pas parce qu'ils étaient juifs, c'est qu'il y avait des juifs dans les pays arabes. Pourquoi n'y a-t-il jamais eu un seul incident contre les Juifs parce qu'ils sont juifs [dans les pays arabes] ?

« Il n'y en a jamais eu. Pas même une seule fois. Vous croyez que j'exagère ?

Je vous mets au défi [de trouver] même un seul incident contre les Juifs en plus de 1 400 ans parce qu'ils étaient juifs dans les pays arabes. [...]

Leur récit à propos de leur venue dans ce pays à cause de leur désir ardent pour Sion ou je sais pas trop quoi, nous sommes fatigués de l'entendre. La vérité est qu'il s'agit d'une entreprise colonialiste visant à implanter un corps étranger dans cette région. [...]

Ceux qui cherchaient [à créer] un État juif n'étaient pas des Juifs [car] l'État d'Israël a été formé comme un projet colonial pour sauvegarder les intérêts européens qui n'a rien à voir avec le judaïsme.

Adolf Hitler, dont le régime nazi a été la réponse au meurtre de 6 000 000 de Juifs pendant l'Holocauste, a facilité l'immigration des Juifs en Israël en concluant un accord avec l'Anglo-Palestine Bank [aujourd'hui la Banque Leumi], en vertu duquel les Juifs qui sont venus [sur le territoire] du mandat britannique sur la Palestine, pouvaient y transférer tous leurs biens par l'intermédiaire de la banque.

voir les racines de cet antisémitisme en <http://www.debriefing.org/18610.html>

## **Règles de vie**

### **L'âge de la majorité**

ibn `Umar [rapporte] qu'on l'avait présenté à l'âge de quatorze ans à l'occasion de la bataille d'Uhud devant la personne du Messenger de Dieu et que celui-ci l'avait refusé. "On me présenta, dit-il, une deuxième fois à l'âge de quinze ans à l'occasion de la bataille d'al-Khandaq et il m'accepta."

Nâfi': J'allai voir `Umar ben 'Abd-al-'Azîz, qui était alors calife, et je lui rapportai ce hadîth. "Cela est donc une limite, dit-il, entre le mineur et le majeur." Il écrivit ensuite à ses gouverneurs d'accorder une pension à ceux qui étaient âgés de quinze ans. (Bukhari :2664)

### **Les cheveux**

D'après Abou Hourayra , le prophète a dit : "Les juifs et les chrétiens ne se teignent point (les cheveux); faites le contraire". (Muslim :3926)

### **Les images**

Ibn 'Abbâs a dit : J'ai entendu l'envoyé de Dieu dire : "Tout fabricant de représentations figurées sera torturé en enfer. L'âme sera soufflée à chacune des représentations qu'il avait fabriquées pour qu'elle lui inflige un châtement en enfer". (Muslim :3945)

### **Les esclaves**

(16 : 75) Allah propose en parabole un esclave appartenant [à son maître], dépourvu de tout pouvoir, et un homme à qui nous avons accordé de notre part une bonne attribution dont il dépense en secret et en public. [Ces deux hommes] sont-ils égaux? Louange à Allah! Mais la plupart d'entre eux ne savent pas.

(23 :1) Bienheureux sont certes les croyants, ceux qui sont humbles dans leur Salat, qui se détournent des futilités, qui s'acquittent de la Zakat, et qui préservent leurs sexes [de tout rapport], si ce n'est qu'avec leurs épouses ou les esclaves qu'ils possèdent, car là vraiment, on ne peut les blâmer;

(24 : 33) Et que ceux qui n'ont pas de quoi se marier, cherchent à rester chastes jusqu'à ce qu'Allah les enrichisse par sa grâce. Ceux de vos esclaves qui cherchent un contrat d'affranchissement, concluez ce contrat avec eux si vous reconnaissez du bien en eux; et donnez-leur des biens d'Allah qu'Il vous a accordés. Et dans votre recherche des profits passagers de la vie présente, ne contraignez pas vos femmes esclaves à la prostitution, si elles veulent rester chastes. Si on les y contraint, Allah leur accorde après qu'elles aient été contraintes, Son pardon et Sa miséricorde.

### **La circoncision**

D'après Abou Hourayra , L'envoyé de Dieu a dit : Abraham ('Ibrâhîm) s'est circoncis soi-même à l'âge de quatre-vingts ans à l'aide d'une hache. (Muslim :4368)

### **Toilette intime**

Quelques exemples de l'élévation de l'esprit à laquelle peut conduire une idéologie qui, se prétendant divine, confond amour de Dieu et respect d'une loi :

### **Ablutions**

(4 :43) Ô les croyants! N'approchez pas de la Salat alors que vous êtes ivres, jusqu'à ce que vous compreniez ce que vous dites, et aussi quand vous êtes en état d'impureté [pollués] - à moins que vous ne soyez en voyage - jusqu'à ce que vous ayez pris un bain rituel. Si vous êtes malades ou en voyage, ou si l'un de vous revient du lieu où il a fait ses besoins, ou si vous avez touché à des femmes et vous ne trouvez pas d'eau, alors recourez à une terre pure, et passez-vous-en sur vos visages et sur vos mains. Allah, en vérité est Indulgent et Pardonneur .

D'après `Abd-ul-Lâh ben Abu Qatâda, son père [dit]: Le Messager de Dieu dit: «Quand l'un de vous boit, qu'il n'expire pas dans le vase; en allant dans un lieu d'aisance, qu'il ne touche pas sa verge avec sa main droite et qu'il ne se nettoie pas [les parties intimes] à l'aide de la main droite.» (Bukhari :153)

Selon Abou 'Ayoub El Ansari, l'envoyé de Dieu a dit : « Lorsque quelqu'un veut satisfaire un besoin naturel, qu'il ne se place pas face à la qibla et qu'il ne lui présente pas le dos non plus. Prenez l'est ou l'ouest comme orientation. (Bukhari :144)

Selon `Â'icha: Une femme des Ansar dit au Prophète : "Comment dois-je faire des ablutions majeures à cause des menstrues? - Prends un morceau de laine parfumé de musc, répondit le Prophète par trois fois, puis fais des ablutions mineures (peut-être qu'il ajouta: *en en faisant usage* )!" Après cela, pris d'un sentiment de pudeur, il détourna son visage. Et moi de tirer cette femme vers moi pour lui expliquer ce que le Prophète voulait dire. (Bukhari :315)

Selon Abou Hourayra , le prophète a dit : "Que celui qui se nettoie les orifices naturels du corps après les besoins naturels (en usant de l'eau ou de la terre), le fait à un nombre impair (c'est-à-dire une, trois, cinq, etc. fois); et que celui qui fait ses ablutions rejette l'eau qu'il a aspirée par les narines". (Muslim :348)



" Le Prophète d'Allah a dit :- Allah n'accepte pas la prière de quiconque fait hadath (lâche un pet) avant qu'il n'ait refait son ablution. " (récit d'Abu Huraira, Bukhari LXXXVI 86)

" Salman a dit que quelqu'un parmi les polythéistes avait fait la remarque :- Je vois que votre ami vous apprend aussi des choses à propos des excréments. Il répondit : - Oui, il nous a interdit de se laver avec la main droite, ou face à la qibla. Il a interdit l'utilisation de crottin ou d'os pour cela et il nous a aussi dit de ne pas utiliser moins de trois cailloux. " (récit de Salman, Muslim II 0505)

D'après Abou Hourayra , le prophète a dit : "La fitra (la nature primordiale) comporte cinq exigences -ou, selon une variante, il est cinq exigences de la fitra- : la circoncision, le rasage des poils du pubis, le rognage des ongles, l'épilation des aisselles et la taille des moustaches". (Muslim :377)

### **Imitation de Mohamed**

Les agissements de Mohamed sont regardés avec attention, pour pouvoir « faire comme le prophète », le bon modèle.

Hudhayfa : Le prophète, lorsqu'il se levait pour faire les adorations de nuit, se nettoyait la bouche avec un cure-dents. (bukhari :1136)

Abou Moûsa, a dit : "Un jour que je suis entré chez le prophète, je le trouvai en train de nettoyer ses dents avec le siwâk". (muslim :373)

'Abdoullâh Ibn Zayd rapporte qu'il a vu l'envoyé de Dieu allongé dans la mosquée en mettant l'une de ses jambes sur l'autre. (muslim :3921)

### **Les femmes**

#### **Misogynie primaire**

(2 : 228) Et les femmes divorcées doivent observer un délai d'attente de trois menstrues ; et il ne leur est pas permis de taire ce qu'Allah a créé dans leurs ventres, si elles croient en Allah et au Jour dernier. Et leurs époux seront plus en droit de les reprendre pendant cette période, s'ils veulent la réconciliation. Quant à elles, elles ont des droits équivalents à leurs obligations, conformément à la bienséance. Mais les hommes ont cependant une prédominance sur elles. Et Allah est puissant et sage.

(43 : 18) Quoi! Cet être (la fille) élevé au milieu des parures et qui, dans la dispute, est incapable de se défendre par une argumentation claire et convaincante ?

Et ils firent des Anges qui sont les serviteurs du tout miséricordieux des [êtres] féminins! étaient-ils témoins de leur création ? Leur témoignage sera alors inscrit; et ils seront interrogés.

(17 : 40) Votre Seigneur, aurait-il réservé exclusivement pour vous des fils, et lui, aurait-il pris pour lui des filles parmi les anges! Vous prononcez là une parole monstrueuse.

#### **Les femmes au pouvoir**

Abou Bakra a dit : « ...Quand l'Envoyé de Dieu eut appris que les persans avaient mis à la tête du royaume la fille de Chosroes, il s'écria : « Le peuple qui investira une femme de pouvoirs absolus ne sera jamais heureux. » (Bukhari)

La femme se présente sous l'image d'un diable et tourne le dos de la même manière. Si quelqu'un d'entre vous rencontre une femme et la convoite, qu'il se dépêche aussitôt chez son épouse pour apaiser son désir. Ainsi se délivre-t-il de ce qui est en soi (al-Tirmizî : 1668)

Â'icha: On parla devant elle sur ce qui peut pousser à interrompre la prière en disant: "Elle peut être interrompue à cause du chien, de l'âne et de la femme. - Vous nous comparez aux chiens! intervint `Â'icha, eh bien! j'ai vu le prophète prier alors que je me tenais entre lui et la qibla; j'étais allongée sur le lit. [Et en voulant me déplacer] pour un certain besoin, je me faufilais tout doucement, je ne voulais pas me mettre en face de lui." (bukhari :511 514)

Abu Hurayra : Le messager de Dieu a dit: «Soyez bienveillants à l'égard des femmes, car la femme a été créée d'une côte. La partie la plus recourbée de la côte c'est sa partie supérieure; si tu vas la redresser, tu la briseras et si tu la laisses, elle restera recourbée; alors soyez bienveillants à l'égard des femmes.» (bukhari :3331, Muslim :2669)

D'après Ousâma Ibn Zayd, le prophète a dit : "Je n'ai laissé après moi une cause de tentation plus funeste aux hommes que les femmes". (Muslim :4923)

Abu Sa'îd al-Khudry : Durant la Fête du Sacrifice ou de Rupture, le messager de Dieu se rendit au musalla. Ayant terminé [la prière], il exhorta les présents et leur ordonna de faire l'aumône; il dit: "O gens! faites l'aumône!" Après quoi, il passa aux femmes et leur dit: "O femmes! faites l'aumône car je vous ai vues former la majorité des gens du Feu. - A cause de quoi, ô Messager de Dieu? demandèrent-elles. Vous maudissez beaucoup... et vous vous montrez ingrates envers le conjoint. O femmes! je n'ai jamais vu d'êtres aussi faibles du point de vue raison et religion et qui peuvent plus que vous faire perdre l'esprit à l'homme ferme." (bukhari :1462)

D'après Abu Hâzim, Abu Hurayra dit: «Le messager de Dieu dit: "Lorsque l'homme invite sa femme de venir au lit [mais] que celle-ci refuse et [le laisse] passer la nuit irrité contre elle, les anges restent à la maudire jusqu'au matin."» (bukhari :3237)

### **La majorité des habitants de l'enfer sont des femmes**

Selon 'Imran Ben Hossain, le prophète a dit : « J'ai vu le paradis et j'ai remarqué que la majorité de ses élus étaient des pauvres. J'ai vu l'enfer et j'ai remarqué que la majorité de ses habitants étaient des femmes. » (bukhari :3241, muslim :114 4919)

Je viens de voir le Paradis et j'ai essayé d'en prendre une grappe. Si je l'avais saisie, vous en auriez mangé tant que le bas-monde durera. J'ai aussi vu le Feu, et je n'avais jamais vu un spectacle aussi horrible que celui d'aujourd'hui. La plupart de ceux qui s'y trouvaient étaient des femmes. - Pour quelle raison? ô Messager de Dieu! - A cause de leur ingratitude. - Ingrates envers Dieu? - Elles sont plutôt ingrates envers le conjoint et envers le bel-agir, si tu agis bien envers l'une d'elles durant toute une vie, et qu'ensuite elle voit de toi une chose, elle dira: Je n'ai jamais vu de ta part un quelconque bien. "» (bukhari :1052)

### **L'obligation du voile**

(33 : 59) Ô Prophète! Dis à tes épouses, à tes filles, et aux femmes des croyants, de ramener sur elles leurs grands voiles : elles en seront plus vite reconnues et éviteront d'être offensées. Allah est Pardonneur et Miséricordieux.

(24 : 31) Et dis aux croyantes de baisser leurs regards, de garder leur chasteté, et de ne montrer de leurs atours que ce qui en paraît et qu'elles rabattent leur voile sur leurs poitrines; et qu'elles ne montrent leurs atours qu'à leurs maris, ou à leurs pères, ou aux pères de leurs maris, ou à leurs fils, ou aux fils de leurs maris, ou à leurs frères, ou aux fils de leurs frères, ou aux fils de leurs sœurs, ou aux femmes musulmanes, ou aux esclaves qu'elles possèdent, ou aux domestiques mâles impuissants, ou aux garçons impubères qui ignorent tout des parties cachées des femmes. Et qu'elles ne frappent pas avec leurs pieds de façon que l'on sache ce qu'elles cachent de leurs parures. Et repentez-vous tous devant Allah, Ô croyants, afin que vous récoltiez le succès.

**Fatwa n° 6** - Conseil européen des fatwas et de la recherche – 2002, préfacé par Tarik Ramadan

« Nous sommes tenus de convaincre la musulmane que le fait de se couvrir la tête est une obligation religieuse (...)

Dieu a prescrit cette tenue pudique et ce foulard pour la musulmane afin qu'elle puisse être distinguée de la non-musulmane et de la non-pratiquante. Ainsi, par sa tenue, elle donnera l'image de la femme sérieuse et honnête, qui n'est ni une séductrice ni une tentatrice, qui ne fait de tort ni par ses paroles ni par un mouvement quelconque de son corps, afin que celui dont le cœur est pervers ne puisse pas être tenté par elle. (...)

Bien que le port du khimâr, du couvre-chef ou du hijab comme on l'appelle de nos jours soit une obligation pour la musulmane, il n'en reste pas moins qu'il n'est qu'une application de la religion et non l'un de ses fondements. (...) »

### **L'épouse est soumise à son mari**

(4 : 34) Les hommes ont autorité sur les femmes, en raison des faveurs qu'Allah accorde à ceux-là sur celles-ci, et aussi à cause des dépenses qu'ils font de leurs biens. Les femmes vertueuses sont obéissantes (à leurs maris), et protègent ce qui doit être protégé, pendant l'absence de leurs époux, avec la protection d'Allah. Et quant à celles dont vous craignez la désobéissance, exhortez-les, éloignez-vous d'elles dans leurs lits et frappez-les. Si elles arrivent à vous obéir, alors ne cherchez plus de voie contre elles, car Allah est certes, haut et grand !

(2 : 223) Vos épouses sont pour vous un champ de labour; allez à votre champ comme [et quand] vous le voulez et œuvrez pour vous-mêmes à l'avance. Craignez Allah et sachez que vous le rencontrerez. Et fais gracieuses annonces aux croyants!

(65:4) Si vous avez des doutes à propos (de la période d'attente) de vos femmes qui n'espèrent plus avoir de règles, leur délai est de trois mois. De même pour celles qui n'ont pas encore de règles. Et quant à celles qui sont enceintes, leur période d'attente se terminera à leur accouchement. Quiconque craint Allah cependant, Il lui facilite les choses .

Selon Abou Hourayra, le Messager de Dieu a dit: «Quand l'homme appelle sa femme à son lit et quand elle n'y répond pas et qu'il passe sa nuit plein de colère contre elle, les Anges ne cessent de la maudire jusqu'au matin». (bukhari :3237)

**Fatwa n° 32** - Conseil européen des fatwas et de la recherche – 2002, préfacé par Tarik Ramadan

L'époux a le droit d'interdire à sa femme de rendre visite à une femme précise, musulmane ou non, s'il craint que cela porte tort ou préjudice à son épouse ou à ses enfants, ou à sa vie conjugale.

C'est l'homme en effet qui a autorité sur la famille et qui est son gardien. Il est donc tenu de préserver celle-ci de tout ce qui l'exposerait à un danger, qu'il soit réel ou supposé, l'une des règles de base étant que la prévention du mal doit prévaloir sur l'intérêt éventuel.

Pour notre part, nous recommandons à l'homme de ne pas abuser de son autorité.

### **Le mariage interdit avec les non musulmans**

(2 : 221) Et n'épousez pas les femmes associatrices tant qu'elles n'auront pas la foi, et certes, une esclave croyante vaut mieux qu'une associatrice, même si elle vous enchante. Et ne donnez pas d'épouses aux associateurs tant qu'ils n'auront pas la foi, et certes, un esclave croyant vaut mieux qu'un associateur même s'il vous enchante. Car ceux-là [les associateurs] invitent au Feu; tandis qu'Allah invite, de part sa grâce, au paradis et au pardon. Et il expose aux gens ses enseignements afin qu'ils se souviennent!

### **La polygamie**

(4 : 3) Et si vous craignez de n'être pas justes envers les orphelins... Il est permis d'épouser deux, trois ou quatre, parmi les femmes qui vous plaisent, mais, si vous craignez de n'être pas justes avec celles-ci, alors une seule, ou des esclaves que vous possédez. Cela afin de ne pas faire d'injustice (ou afin de ne pas aggraver votre charge de famille).

### **Un homme vaut deux femmes**

(4 : 11) Voici ce qu'Allah vous enjoint au sujet de vos enfants : au fils, une part équivalente à celle de deux filles. S'il n'y a que des filles, même plus de deux, à elles alors deux tiers de ce que le défunt laisse. Et s'il n'y en a qu'une, à elle alors la moitié. Quant aux père et mère du défunt, à chacun d'eux le sixième de ce qu'il laisse, s'il a un enfant. S'il n'a pas d'enfant et que ses père et mère héritent de lui, à sa mère alors le tiers. Mais s'il a des frères, à la mère alors le sixième, après exécution du testament qu'il aurait fait ou paiement d'une dette. De vos ascendants ou descendants, vous ne savez pas qui est plus près de vous en utilité. Ceci est un ordre obligatoire de la part d'Allah, car Allah est, certes, omniscient et sage.

(2 : 282) Ô les croyants! Quand vous contractez une dette à échéance déterminée, mettez-la en écrit; et qu'un scribe l'écrive, entre vous, en toute justice; un scribe n'a pas à refuser d'écrire selon ce qu'Allah lui a enseigné; qu'il écrive donc, et que dicte le débiteur : qu'il craigne Allah son Seigneur, et se garde d'en rien diminuer. Si le débiteur est gaspilleur ou faible, ou incapable de dicter lui-même, que son représentant dicte alors en toute justice. Faites-en témoigner par deux témoins d'entre vos hommes; et à défaut de deux hommes, un homme et deux femmes d'entre ceux que vous agréez comme témoins, en sorte que si l'une d'elles s'égare, l'autre puisse lui rappeler. Et que les témoins ne refusent pas quand ils sont appelés. Ne vous laissez pas d'écrire la dette, ainsi que son terme, qu'elle soit petite ou grande : c'est plus équitable auprès d'Allah, et plus droit pour le témoignage, et plus susceptible d'écarter les doutes. Mais s'il s'agit d'une marchandise présente que vous négociez entre vous : dans ce cas, il n'y a pas de péché à ne pas l'écrire. Mais prenez des témoins lorsque vous faites une transaction entre vous; et qu'on ne fasse aucun tort à aucun scribe ni à aucun témoin. Si vous le faisiez, cela serait une perversité en vous. Et craignez Allah. Alors Allah vous enseigne et Allah est omniscient.

(4 : 176) Ils te demandent ce qui a été décrété. Dis : « Au sujet du défunt qui n'a pas de père ni de mère ni d'enfant, Allah vous donne son décret : si quelqu'un meurt sans enfant, mais a une sœur, à celle-ci revient la moitié de ce qu'il laisse. Et lui, il héritera d'elle en totalité si elle n'a pas d'enfant. Mais s'il a deux sœurs (ou plus), à elles alors les deux tiers de ce qu'il laisse; et s'il a des frères et des sœurs, à un frère alors revient une portion égale à celle de deux sœurs. Allah vous donne des explications pour que vous ne vous égariez pas. Et Allah est omniscient.

### **les femmes en voyage doivent être accompagnées d'un homme illicite en Mariage**

Ibn `Abbâs dit: «Le prophète dit: "La femme ne doit voyager qu'avec un individu qui lui est illicite en mariage, et qu'aucun homme n'entre chez elle sans qu'il ne soit avec elle un individu qui lui est illicite en mariage [ou avec son mari];" (bukhari :1862 3006, muslim :2381 2383 2390 2391)

Qaz'a a dit : « Abou Sa'id El Khodry m'a rappelé quatre prescriptions du prophète qui m'ont causé beaucoup de plaisir. Le prophète a dit : - Une femme ne doit pas voyager deux jours, à moins d'être accompagnée de son époux ou d'un parent dont le mariage est interdit. On ne doit pas jeûner durant deux jours : Le jour de la rupture du jeûne (Aïd el Fitr) et celui de la fête des sacrifices (Aïd el Adha). On ne doit pas faire de prière (surérogatoire) après les deux

prières (canoniques) suivantes : après la prière du matin (sobh) tant que le soleil ne s'est pas levé, et après la prière de l'après-midi ('assar), tant que le soleil ne s'est pas couché. On ne doit pas seller ses montures, sauf pour aller dans trois mosquées : La mosquée sacrée (la Mecque), la mosquée de Jérusalem (El Aqsa) et ma mosquée (Médine). » (Bukhari :1864)

### **L'âge du mariage pour les filles**

Selon Abou Horaïra, l'envoyé de Dieu a dit : « N'épousez pas une femme non vierge sans son approbation, ni une fille vierge sans son accord. – Et en quoi réside cet accord ? lui demanda-t-on. – C'est lorsqu'elle reste silencieuse, répondit-il. » (Bukhari)

Aïcha a dit : "J'avais six ans lorsque le Prophète m'épousa et neuf ans lorsqu'il eut effectivement des relations conjugales avec moi. Quand nous nous rendîmes à Médine, j'avais eu de la fièvre un mois durant et mes cheveux avaient poussé jusqu'à mes épaules. Ma mère, 'Umm Rûmân, vint me trouver alors que j'étais sur une balançoire, entourée de mes camarades. Quand elle m'eut appelé, je me rendis auprès d'elle sans savoir ce qu'elle voulait de moi. Elle me prit par la main, me fit rester à la porte de la maison jusqu'à ce que j'eusse pris mon souffle. Elle me fit ensuite entrer dans une maison où se trouvaient des femmes des 'Ansâr qui me dirent : "A toi le bien, la bénédiction et la meilleure fortune!". Ma mère m'ayant livrée à ces femmes, celles-ci me lavèrent la tête; et se mirent à me parer. Or, rien ne m'effraya et quand l'envoyé de Dieu vint dans la matinée; elles me remirent à lui". (Muslim :2547)

### **Relations sexuelles**

Comment qualifier l'élévation d'esprit de ces règles relevant plus de la magie que d'une religion :

### **Mariage temporaire**

Abou Saïd Al-Khoudri a dit : Nous partîmes en expédition avec l'envoyé de Dieu contre les Banû Al-Mustaliq et nous captivâmes un certain nombre de femmes vertueuses. Comme le célibat nous pesait et qu'en même temps nous évitions d'avoir des relations charnelles avec nos captives de peur de perdre le droit de recevoir une rançon contre leur émancipation (au cas où nous les aurions mises enceintes), nous voulûmes donc contracter des mariages temporaires contre compensation, tout en pratiquant le coït interrompu. Nous dûmes, alors : "Agissons-nous de la sorte sans consulter l'envoyé de Dieu qui se trouve parmi nous?". Nous lui posâmes donc la question. Et lui de répondre : "Il n'y a aucun mal à ce que vous agissiez ainsi, car, d'ici au jour de la résurrection, tout être dont l'existence aura été prédestinée par Dieu, ne manquera pas d'exister". (Muslim :2599)

'Abdoullâh Ibn Mas'ou'd a dit : Nous participions aux expéditions avec le prophète, et comme nous n'étions pas accompagnés de nos femmes, nous lui demandâmes s'il ne fallait pas nous châtrer. Mais, le prophète nous interdit de le faire; puis, il nous toléra le mariage à terme en contrepartie d'une pièce d'étoffe à titre de mahr (sorte de dot mais en Islam celle-ci est payée à la femme). Puis, 'Abdoullâh récita ce verset : Ô Croyants : ne déclarez pas illicites les bonnes choses que Dieu vous a rendues licites. Et ne transgressez pas. Dieu (en vérité) n'aime pas les transgresseurs (5 :87). (Muslim :2493 1404 bukhari :4784)

Beaucoup de savants ont mentionné ce motif comme c'est le cas avec Ibn Hajr dans Fatwoul Bâry (9/170 – 171) qui dit : « ... Ceci n'était fait qu'au cours du Jihad et les femmes étaient rares. »

Jâbir Ibn 'Abdoullâh a dit : Un héraut de la part du Messager de Dieu vint nous informer que le Prophète nous avait autorisés de contracter des mariages temporaires (Il s'agit d'un mariage de période fixée en échange d'un salaire déterminé). (Muslim :2494).

Jabir Ibn Abdallah ajoute : « Nous avons pratiqué le mariage temporaire durant la vie du Prophète et ensuite Omar nous a interdit de le pratiquer et nous n'y avons plus jamais recouru » (Muslim :2192).

### **Esclaves**

Le messager de Dieu dit: «Celui qui, ayant une esclave, la prend en charge, la traite avec bonté, l'affranchit puis se marie avec elle, aura deux Récompenses.» (bukhari :2544)

### **Ressemblance de l'enfant**

" Le Prophète a dit :- [...] Si l'homme a des rapports sexuels avec sa femme et qu'il éjacule en premier, l'enfant ressemblera au père, et si c'est la mère qui a l'orgasme en premier c'est à elle que l'enfant ressemblera " (récit d'Anas, Bukhari LV 546 :3329)

Jâbir a dit : Les juifs prétendaient que quand l'homme entreprenait des rapports charnels avec sa femme (à travers son vagin mais) en se tenant derrière elle, l'enfant, fruit de cette union, sera louche. C'est pourquoi ce verset fut révélé : Vos épouses sont pour vous un champ de labour (lieu de productivité comme le champ); allez à votre champ comme (et quand) vous le voulez... (Muslim :2592)

### **L'allaitement rend le mariage illicite**

A'icha, l'épouse du prophète, rapporte qu'au moment où le messager de Dieu était chez elle, elle entendit la voix d'un homme qui demandait la permission [d'entrer] chez Hafsa. `A'icha: Je dis alors: "O Messager de Dieu! il y a un homme qui demande la permission [d'entrer] chez toi. - Je crois que c'est un tel, dit le messager de Dieu, l'oncle paternel de Hafsa par allaitement. - Si un tel (c.-à-d. l'oncle paternel de lait de `A'icha) était vivant, il pourrait entrer directement chez moi! - Oui, l'allaitement interdit ce qu'interdit la parenté." (Buhkari :2646)

'Uqba ben al-Hârith [rapporte] qu'une fois marié à la fille d'Abu 'Thâb ben `Azîz, une femme vint le voir pour lui dire: "Je t'ai allaité, ô 'Uqba! et celle avec qui tu t'es marié. - Je ne savais pas que tu m'avais allaité et tu ne m'as jamais informé", dit 'Uqba qui envoya ensuite interroger les Abu 'Thâb. Et ceux-ci de dire: "Nous ne savons pas que notre femme a allaité." Il préféra alors prendre sa monture et se diriger vers Médine où il interrogea le prophète qui lui dit: "Comment [peux-tu rester marié avec elle] bien qu'on vient de [te] parler...?" Sur ce, 'Uqba se sépara de son épouse et elle de se marier à un autre homme. (bukhari :2640)

D'après 'Aïcha, Sahla bint Suhayl vint dire au prophète : "Ô Envoyé de Dieu! Je remarque les signes du mécontentement sur la figure de Abou Houdhayfa (mon époux) de la présence fréquente de Sâlim, son allié, chez nous". Le prophète dit : "Allaite-le (pour qu'il lui soit un fils de lait, interdit en mariage)". - "Et comment allaiterai-je un adulte pareil?" Le Prophète sourit (suivant la version rapportée par Ibn 'Abî 'Umar : Le prophète rit) et dit : "Je sais bien que c'est un homme adulte!" ajoute dans sa version : "et qu'il avait pris part à la bataille de Badr". (muslim :2636)

### **Ablutions après les relations sexuelles**

D'après Abou Sa'ïd Al-khudrî , l'envoyé de Dieu ayant envoyé chercher un homme des 'Ansâr; celui-ci arriva la tête dégouttant de l'eau de bain. - "Peut-être dit alors le prophète, t'avons-nous hâté (alors que tu couchais avec ta femme)?" - "Oui", répondit l'homme. - "Quand tu seras pressé ainsi ou que tu n'auras pas éjaculé, tu n'as pas à te laver, mais fais seulement tes ablutions". (Muslim 521)

D'après Abou Hourayra , le Prophète a dit : "Si l'homme se place entre les cuisses et les jambes de la femme et qu'il y a pénétration, le Ghysl (ablution majeure) sera donc obligatoire". (Muslim 525)

### **Les femmes sont impures pendant leurs menstrues**

Elles ne peuvent donc pas faire la prière rituelle, entrer dans la mosquée, jeûner, toucher ou lire le coran, faire les circumambulations du pèlerinage.

(5 :6) Ô les croyants! Lorsque vous vous levez pour la Salat, lavez vos visages et vos mains jusqu'aux coudes; passez les mains mouillées sur vos têtes; et lavez-vous les pieds jusqu'aux chevilles. Et si vous êtes pollués « junub » , alors purifiez-vous (par un bain); mais si vous êtes malades, ou en voyage, ou si l'un de vous revient du lieu où il a fait ses besoins ou si vous avez touché aux femmes et que vous ne trouviez pas d'eau, alors recourez à la terre pure, passez-en sur vos visages et vos mains. Allah ne veut pas vous imposer quelque gêne, mais il veut vous purifier et parfaire sur vous son bienfait. Peut-être serez-vous reconnaissants.

(2 :222) Et ils t'interrogent sur la menstruation des femmes. – Dis : « C'est un mal. Éloignez-vous donc des femmes pendant les menstrues, et ne les approchez que quand elles sont pures. Quand elles se sont purifiées, alors cohabitez avec elles suivant les prescriptions d'Allah car Allah aime ceux qui se repentent, et Il aime ceux qui se purifient ».

(65 : 4) Si vous avez des doutes à propos (de la période d'attente) de vos femmes qui n'espèrent plus avoir de règles, leur délai est de trois mois. De même pour celles qui n'ont pas encore de règles. Et quant à celles qui sont enceintes, leur période d'attente se terminera à leur accouchement. Quiconque craint Allah pendant, Il lui facilite les choses.

ʿĀ'icha: Fâtima, le fille d'Abu Hubaych, vint une fois voir le prophète et l'interrogea: "O Messenger de Dieu! je suis une femme dont le sang menstruel ne cesse point, je ne suis jamais en état de pureté... Dois-je laisser la prière? - Non, lui dit le messager de Dieu ce sang vient d'une veine, il n'a rien à voir avec les menstrues. [Donc], lorsque tes menstrues arrivent, tu laisseras la prière; mais une fois [leur période habituelle] terminée, tu laveras le sang, après quoi, tu prieras!"

Hichâm: Et mon père de rapporter: "... après quoi, tu feras des ablutions mineures pour chaque prière jusqu'à ce que revienne ledit moment." (bukhari :228)

ʿĀ'icha dit: «[De la mosquée, où] il observait une retraite spirituelle, il me tendait sa tête; et moi de la lui laver alors que j'avais mes menstrues.» (bukhari :301 2028)

ʿĀ'icha dit: «Lorsque l'une d'entre nous avait ses menstrues et que le messager de Dieu voulait la toucher, il lui ordonnait de mettre le 'izâr [autour du ventre], au moment même où le sang coulait, puis il se mettait à la toucher.» (Muslim 440)

ʿĀ'icha: «Qui d'entre vous peut maîtriser son désir comme c'était le cas du prophète ?» (bukhari :302)

Oum Salama a dit : "Pendant que nous étions couchés, moi et le Prophète , sous une couverture de laine, j'eus mes menstrues. Je m'enfuis aussitôt et allai revêtir mon costume de menstrues". "As-tu tes menstrues?", me demanda le Prophète. - "Oui", répondis-je. Alors, il

m'appela et je me remis avec lui sous la couverture. Elle ajouta qu'elle se lavait avec le prophète dans un même bassin des impuretés du coït. (Muslim :444)

Maymoûna a dit : "Un jour que j'apportai au prophète un bassin d'eau pour qu'il se purifie à la suite du coït, il se lava les mains deux ou trois fois, puisa de l'eau dans le bassin pour la verser sur sa verge qu'il lava avec sa main gauche. Puis, il frota fortement sa main gauche contre le sol, fit ses ablutions comme pour la prière, puisa à trois reprises de l'eau qu'il versa sur sa tête; ensuite, il lava le reste de son corps. Ceci fait, le Prophète s'éloigna de l'endroit où il se tenait et lava ses pieds. Quand enfin, je lui tendis la serviette de bain, il refusa de s'en servir". (Muslim :476)

Ibn 'Abbâs , a dit : "Le prophète faisait ses ablutions majeures avec l'eau restante de Maymoûna, une fois celle-ci ayant terminé les siennes". (Muslim :487)

### **Absurde**

De nombreux hadiths sont des messages vides (bukhari :1741) ou des évidences (muslim :143), parfois même le prophète sait mais refuse de répondre (muslim :2380) et de dire ce qu'il sait « si vous saviez » (muslim :2459) et parfois les créateurs du hadith n'ont même pas pris la peine d'inventer des noms pour les intervenants, remplacés par « un tel et un tel » (bukhari :2223) ce qu'ils font, remplacés par « ainsi et ainsi » (bukhari :1908) ou « telle et telle chose » (bukhari :2219), alors qu'en d'autres nombreuses occasions, ils n'omettent pas les détails les plus inutiles et scatologiques.

D'après 'Usâma ben Zayd, lorsque le prophète fit le déferlement à partir de `Arafa, il s'écarta du côté du sentier..., satisfit son besoin puis fit des ablutions mineures. «Je dis alors, ajoute 'Usâma: "O Messenger de Dieu! vas-tu prier? - La prière, répondit-il, est devant toi."». (bukhari :1667)

`Abd Allâh ben `Umar dit: «Etant sur le toit de la chambre de Hafsa, je vis le prophète qui satisfaisait un besoin; il donnait du dos à la qibla et faisait face au côté de la Syrie.» (bukhari : 3102)

Abu Juhayfa dit: «Le messager de Dieu sortit pendant la canicule et pria à al-Bathâ' le duhr et le `asr [chacun] deux rak'a. Il avait planté devant lui une petite lance et fait ses ablutions mineures; et les gens de venir se frotter avec [le reste] de l'eau de ses ablutions mineures.» (bukhari :501)

Abdoulâh Ibn 'Omar a dit : "Il est des gens qui prétendent qu'il ne faut pas faire face ni à la Ka'ba ni à Jérusalem en satisfaisant un besoin naturel. Or moi, ajouta 'Abdallâh, un jour que j'étais monté sur le toit d'une maison, je vis l'envoyé de Dieu assis à croupetons sur deux briques sèches pour satisfaire un besoin naturel; tout en faisant face à Jérusalem" (muslim :390)

D'après Anas Ibn Mâlik, un jour, le prophète entra dans un jardin, suivi d'un garçon emportant un bassin rempli d'eau. Le garçon qui était le plus jeune parmi nous, mit le bassin près d'un jujubier; le prophète satisfit alors ses besoins naturels; puis s'essuya avec de l'eau. (muslim :398)

'Anas: Ayant vu sur le mur de la qibla une tache de glaire pituitaire, le prophète la gratta. Cependant, on vit sur lui une certaine répugnance - ou: on vit sur lui sa répugnance envers cela et l'effet dur laissé en lui - [avant qu'il ne] dise: "Lorsque l'un de vous se lève pour accomplir sa prière, il est en réalité en train d'invoquer son Seigneur - ou: son Seigneur est entre lui et sa qibla -, qu'il ne crache pas donc en direction de sa qibla! Il doit plutôt le faire à sa gauche ou sous son pied." Après cela, il prit le bout de son manteau, y cracha, le plia sur lui-même, et dit: "Ou qu'il agisse ainsi." (bukhari :417 753 1214)



D'après Jabîr Ibn 'Abdoulâh , J'allai retrouver le prophète . Je frappai à la porte et quand le prophète me demanda : "Qui est là?". Je répondis : "Moi". Le prophète sortit alors en répétant : "Moi, moi," (comme si cela lui déplaisait). (Muslim :4011)

D'après Abu Sa'îd, le prophète dit: «Il y avait chez les Fils d'Israël un homme qui avait tué quatre-vingt-dix-neuf personnes. Il quitta alors [son village] pour aller interroger [sur son cas]. Ayant trouvé un moine, il l'interrogea en lui disant: "Est-ce que [Dieu] va me pardonner? - Non, répondit le moine." A cette réponse, l'homme tua le moine et poursuivit sa recherche... Un homme lui dit: "Rends-toi dans tel village!"... Mais, surpris par la mort [avant d'arriver], ce meurtrier donna de la poitrine à la direction dudit village... Les anges, ceux de la miséricorde et ceux du châtiment, disputèrent alors le sort de cet homme. Et Dieu [ordonna] à l'un des deux villages de se rapprocher et à l'autre de s'éloigner avant de dire aux anges: "Mesurez la distance séparant les deux villages!" [Au cours de la mesure], on trouva que le corps se trouvait plus près du [dernier] village. Alors, Dieu lui pardonna.» (bukhari :3470)

### **Ne pas surprendre les femmes**

Et ce n'est pas un acte de bienfaisance que de rentrer chez vous par l'arrière des maisons. Mais la bonté pieuse consiste à craindre Allah. Entrer donc dans les maisons par leurs portes. Et craignez Allah afin que vous réussissiez! (2 :189)

Le prophète défendit qu'un homme rentre de nuit chez son épouse en arrivant d'un voyage (bukhari :1801)

### **Le diable**

On cita devant le prophète un homme qui s'était endormi toute la nuit, jusqu'au matin. « C'est un homme, dit le prophète, que le diable a uriné dans ses oreilles » (bukhari :3270)

Le prophète a dit: « Lorsqu'on appelle à la prière, le diable rebrousse chemin en lâchant des pets et ne revient qu'une fois l'appel terminé; mais lorsqu'on appelle [une deuxième fois] à la prière, il rebrousse chemin de nouveau et ne revient qu'une fois [le deuxième] appel terminé, et ce dans le but de se mettre entre l'homme et son cœur en lui disant: Souviens-toi telle et telle choses ; de manière que le fidèle ne sache plus s'il a fait trois ou quatre rak'a... Au cas où il ne sait plus s'il a fait trois ou quatre rak'a, il doit faire les deux prosternations [dites] de distraction ». (bukhari :3285)

Le prophète dit: «Le bâillement est du diable. Si l'un de vous est sur le point de bâiller, qu'il essaie d'y résister tant qu'il le peut; car si l'un de vous dit: *ha!* le diable se mit à rire.» (bukhari :3289)

Le prophète dit: «Lorsque l'un de vous s'éveille de son sommeil et fait des ablutions, qu'il rejette [l'eau] de son nez par trois fois, car le diable passe la nuit sur son nez ». (bukhari :3295)

Le messager de Dieu, lors d'un prêche donné aux fidèles, a loué Dieu autant qu'Il en est digne, ensuite il a parlé de l'Antéchrist; il a dit: «Je vous préviens fortement d'en prendre garde. Certes, tout prophète a averti son peuple de [son danger]. Certes, Noé a averti son peuple, mais je vais vous dire ce qu'aucun prophète n'a dit à son peuple; sachez qu'il est borgne et que Dieu, Lui, n'est pas borgne » (bukhari :3337)

Le prophète a dit: « Le diable frappe de son doigt dans les flancs de tous les humains qui viennent à naître, sauf ce qui a été de Jésus, fils de Marie; en voulant le frapper, le diable ne put frapper que les langes » (bukhari :3286)

Le prophète fit un jour un discours ; il glorifia Dieu puis parla de l'Antéchrist en disant: "Je vous mets en garde contre lui; il n'y a pas de prophète qui n'ait averti son peuple du danger qu'il représente. Même Noé avait mis en garde son peuple contre lui. Quant à moi, je vais vous

dire à son sujet une chose qu'aucun prophète n'avait parlé d'elle à son peuple: il est borgne; mais Dieu ne l'est pas" (bukhari :3057)

## Science

Le prophète dit: «Le soleil et la lune ne subissent pas d'éclipse à cause de la mort ou de la naissance d'une personne; ce sont plutôt des signes de Dieu... Priez, lorsque vous les voyez [subir cela].» (bukhari :3204 1057 59)

Abu Jamra ad-Dubay dit: «J'étais assis avec ibn `Abbâs à La Mecque lorsque je fus saisi d'une fièvre. Il me dit: "Faites-lui perdre de son intensité avec de l'eau de Zemzem, car le messenger de Dieu a dit: La fièvre est de l'émanation de la Géhenne; faites-lui perdre de son intensité avec de l'eau."» (bukhari :3261, Muslim :4098)

Le prophète dit: «Lorsqu'une mouche tombe dans la boisson de l'un de vous qu'il l'y plonge puis l'enlève; car le mal est dans l'une de ses ailes et la guérison dans la deuxième.» (bukhari :3320)

Rapporté par ibn abbas : le prophète a dit : quand vous mangez, ne vous essuyez pas les mains avant de les avoir léchées ou de les avoir fait lécher par quelqu'un d'autre. (Bukhari 5456, muslim 5294)

Il a été rapporté par Jabir que le prophète a commandé de lécher les doigts et le plat et il a dit : vous ne savez pas dans quelle partie est la bénédiction. (Muslim 5300)

Il a été rapporté que jabir a dit : j'ai entendu le prophète dire : Le Shaitan est présent avec chacun de vous dans toutes vos actions, et il est même présent quand vous mangez. Si l'un de vous laisse tomber un morceau, ramassez le, retirez la saleté et mangez le, ne le laissez pas au shaitan. Et quand vous avez fini, léchez vos doigts car vous ne savez pas en quelle partie est la bénédiction. (Muslim 5303)

[Le messager de dieu a dit :] quant à la ressemblance de l'enfant, cela revient [au liquide de l'homme]: si, pendant le rapport charnel, le liquide de l'homme devance celui de la femme, la ressemblance revient alors à l'homme; mais si le liquide de la femme devance celui de l'homme, dans ce cas la ressemblance revient à elle. (bukhari :3329)

D'après Abou Hourayra, un homme des Banû Fazâra vint trouver le prophète et lui dit : "Ma femme a accouché d'un enfant noir". - "As-tu des chameaux?", demanda le prophète. - "Oui", répondit l'homme. - "Et de quelle couleur sont-ils?", ajouta le prophète. - "Roux", répliqua l'homme. - "Y en a-t-il parmi eux de gris?", reprit le prophète. - "Oui", dit l'homme. - "Et comment cela se fait-il?", demanda le prophète. - "Peut-être est-ce un phénomène d'atavisme", reprit l'homme. - "Alors, répliqua le prophète, peut-être en est-il de même pour ton fils". (muslim :2756)

D'après Oum Sulaym, J'interrogeai l'envoyé de Dieu de ce que la femme doit faire si elle voit un songe érotique, tout comme l'homme. - "Si elle éjacule, répondit le prophète, elle devra se laver". Eprouvant un peu de honte, je demandai au prophète : "Est-ce que la femme éjacule?". - "Oui, répliqua le prophète, sinon grâce à quoi son enfant lui ressemblerait-il. Le liquide émis par l'homme (le sperme) est épais et blanchâtre, tandis que celui de la femme est fluide et jaunâtre. La ressemblance (de l'enfant à l'un de ses parents) dépend alors de celui des deux liquides qui atteint l'utérus le premier". (muslim :469)

D'après Abou Moûsa, le prophète a dit : "Le Croyant mange dans un seul intestin et l'infidèle mange dans sept intestins". (muslim :3842)

`Abd-ul-Lâh dit: «Devant le prophète, on a parlé au sujet d'un homme. On a dit: "Il est resté endormi jusqu'au matin; il ne s'est pas levé pour la prière". Le prophète a alors dit: "Le diable lui a uriné dans l'oreille."» (bukhari :1144)

D'après Ibn Abbâs, le prophète a dit : "Quand l'un de vous a mangé, qu'il ne s'essuie pas les mains avant de les avoir léchées ou fait lécher par quelqu'un d'autre". (muslim :3787)

At.-Tirmidhi (66) et an-Nassai (326) l'eau est pure et rien ne peut la rendre impure :

« Il a été rapporté d'après Abou Saïd al-Khoudri (P.A.a) qu'on a dit : ô Messager d'Allah, pouvons nous faire nos ablutions avec l'eau du puits de Boudhaa? Un puits dans lequel on jetait les déchets des règles, des cadavres de chien et d'autres pourritures...Le Messager d'Allah (bénédiction et salut soient sur lui) dit: «certes, l'eau est pure et rien ne la rend impure.»

D'après Abou Hourayra, le prophète a dit : "Que personne n'urine dans une eau stagnante; puis y puise pour faire ses ablutions". (muslim :424)

D'après Sa'd, l'envoyé de Dieu a dit : "Quiconque mange, chaque matin, sept dattes de ses deux plaines (couvertes de pierres noires), ne sera pas atteint d'aucun poison jusqu'au soir". (muslim :3813)

### **Les deux parties de l'enfer**

L'envoyé de Dieu a dit : "Le Feu se plaint auprès de son Seigneur en disant: *Seigneur! mes parties se dévorent les unes les autres...* Sur ce, il lui accorda deux souffles: un pendant l'hiver, et un deuxième pendant l'été. D'ailleurs, c'est à l'un et l'autre que vous éprouvez la plus grande chaleur et le froid le plus intense."» (bukhari :537 3260, muslim :977)

## Islamisation

### Les conquêtes arabes

#### Les premiers califes

Abu Bakr (632-634)

Omar (634-644)

Othman (644-656)

Ali (656-661)

Muawiya (661-684)

Abd al Malik (685-707)

#### Lettre d'Omar à Khosroës

'Umar avait envoyé plusieurs expéditions vers les grandes villes pour combattre les Associants... [Et il arriva ensuite] qu'al-Hurmuzân embrassa l'Islam. Alors `Umar lui dit: "Je veux te consulter au sujet de mes expéditions-ci... - Certainement, accepta al-Hurmuzân. Le cas de ces expéditions et des hommes qui sont aux pays ennemis des Musulmans ressemble à un oiseau ayant une tête, des ailes et des pattes. Si l'une des deux ailes se cassait, resteraient alors les deux pattes pour supporter l'aile [restante] et la tête; si l'autre aile se cassait à son tour, resteraient alors les deux pattes et la tête; mais si c'est la tête qui est broyée, il ne restera ni pattes ni ailes ni tête. Or la tête, c'est Khosroës; quant à Héraclius, il forme l'une des deux ailes; l'autre aile est la Perse. Donne donc l'ordre aux musulmans d'attaquer Khosroës."

«En effet, `Umar nous appela et désigna à notre tête an-Nu'mân ben Muqarrin. Une fois dans les terres de l'ennemi surgit soudainement le gouverneur de Khosroës avec quarante mille hommes. Un interprète parut alors et dit: "Qu'un homme parmi vous vienne me parler! - Demande ce que tu veux, lui dit al-Mughîra. - Qu'êtes-vous? - Nous sommes des Arabes. Nous vivions dans un grand malheur et une dure détresse; nous sucions le cuir et les noyaux [de dattes] à cause de la famine; nous nous vêtions de poils et nous adorions les arbres et les pierres... Ainsi était notre situation quand le seigneur des cieux et des terres, glorifié soit son nom et magnifiée soit sa grandeur! nous envoya un prophète faisant partie de nous et dont nous connaissons le père et la mère. Il, notre prophète et messenger de notre seigneur, nous ordonna de vous combattre jusqu'à ce que vous adoriez Dieu seul, ou que vous payiez le tribut. De plus, il nous informa du message de notre seigneur: celui d'entre nous qui tombe [dans la bataille] ira au paradis [et y sera] dans des délices dont il n'avait jamais vu de pareil; quant à ceux d'entre nous qui restent en vie, ils auront possession de vos nuques." (bukhari :3159)

### Conquête de la Palestine et de Jérusalem

#### Thomas le Presbyte ( 640) Chronica minora

Bataille de Dathin, près de Gaza à l'été 634

En l'année 945, indiction VII [634] le vendredi 4 shebat, à 9 heures, eut lieu le combat des romains et des tayayé de Mohamed en Palestine, à 12 milles à l'est de Gaza. Les romains s'enfuirent, abandonnant le patrice Bar Yardan que les tayayé tuèrent. Furent tués là environ 4000 paysans pauvres de Palestine, chrétiens, juifs et samaritains. Et les tayayé dévastèrent toute la région. (chronica minora 2-III - cité par A.L. de Prémare dans les fondations de l'islam)

#### Sophronios, patriarche de Jérusalem, lettre synodale d'élection en 634

Que dieu accorde à nos empereurs des sceptres robustes et puissants afin qu'ils brisent l'orgueil de tous les barbares, et surtout des saracènes qui, à cause de nos péchés, se sont dressés soudainement contre nous et se livrent à un pillage total avec cruauté et sauvagerie.

**Sophronios** – sermon sur le saint baptême 635 – Goitein *El V 3232a* - cité par A.-L. de Prémare dans *les fondations de l'islam*

« D'où vient que les incursions barbares se multiplient et que les phalanges saracènes se sont levées contre nous ? Pourquoi tant de destructions et de pillages? D'où vient que l'effusion de sang est devenue continuelle et que les cadavres sont la proie des oiseaux du ciel? Pourquoi les églises détruites et la croix outragée?... Abomination de la désolation à nous prédite par le prophète. les Saracènes parcourent des contrées qui leur sont interdites, saccagent les villes, dévastent les champs, livrent les villages aux flammes, renversent les saints monastères, tiennent tête aux armées romaines, remportent des trophées à la guerre, ajoutent victoire sur victoire, s'alignent en masse contre nous... et se vantent de dominer le monde entier en imitant leur chef continûment et sans retenue... »

### **La chronique de Sébéos (660)**

ils (les juifs rabbanites émigré depuis Edesse en 625) partirent dans le désert et vinrent en Arabie chez les enfants d'Ismaël. Ils les appelèrent à leur secours et leur firent savoir qu'ils étaient parents, d'après la Bible. Bien que les ismaélites fussent prêts à accepter cette proximité de parenté, les juifs ne purent néanmoins convaincre la masse des gens parce que leurs cultes étaient différents.

En ce temps-là, il y avait un ismaélite appelé Mahmet, un négociant. Il se présenta lui-même à eux comme sur ordre de Dieu, comme un prédicateur, comme le chemin de la vérité, et leur apprit à connaître le dieu d'Abraham car il était très bien instruit et à l'aise avec l'histoire de Moïse. Comme l'ordre venait d'en-haut, ils s'unirent tous sous l'autorité d'un seul homme, sous une seule loi, et, abandonnant de vains cultes, revinrent au Dieu vivant qui s'était révélé à leur père Abraham. Mahmet leur interdit de manger de la viande d'aucun animal mort, de boire du vin, de mentir ou de forniquer.

Il ajouta : Dans un serment, Dieu a promis ce pays à Abraham et à sa postérité après lui à jamais ; il agissait selon sa promesse quand il aimait Israël. Maintenant vous, vous êtes les fils d'Abraham et Dieu réalise en vous la promesse faite à Abraham et à sa postérité. Aimez seulement le Dieu d'Abraham, allez vous emparer de votre territoire que Dieu a donné à votre père Abraham, et personne ne pourra vous résister dans le combat, car Dieu est avec vous

Le temple resta sous l'empire des byzantins pendant environ 500 ans, et les gens d'Israël ne pouvaient entrer à Jérusalem sans risquer la mort. Alors, quand les romains quittèrent, par la grace du dieu d'Israël, et le royaume d'Ismaël fut victorieux. Israël eut le droit d'entrer et d'établir leur résidence dans l'enceinte de la maison de dieu où ils eurent la possibilité de prier pendant un temps.

**Balâdhurî**, *Futûh*, p. 188-189.

Après avoir conquis Qinnasrîn et ses alentours en l'an 16 [637 après J.-C.], Abû-'Ubayda rejoignit 'Amr Ibn al-'As qui était en train de faire le siège d'Aelia qui est Bayt al-Maqdis. On dit qu'Abû-'Ubayda envoya 'Amr Ibn al-'As d'Aelia à Antioche, dont les habitants avaient trahi, pour la reconquérir, puis que 'Amr revint et resta là deux ou trois jours. Puis la population d'Aelia demanda à Abû-'Ubayda la sauvegarde et la paix aux mêmes conditions que les habitants des autres villes du *Shâm* (la Syrie-Palestine) : paiement du tribut de capitation (*jizya*), de l'impôt foncier (*kharâj*), et acceptation de ce que les autres (villes du *Shâm*) avaient accepté, à la condition que ce soit 'Omar Ibn al-Khattâb lui-même qui vienne conclure l'acte. Abû

'Ubayda écrivit donc à 'Omar pour lui faire part de cela. 'Omar arriva et demeura à Jâbiya venant de Damas, puis il alla à Aelia. Il décida de (l'acte de) paix et leur en donna un rescrit. La conquête d'Aelia eut lieu en l'an 17 [638]

### **Le rabbin Kaab al ahbar**

“Ka'b Ibn al-Ahbâr s'est converti sous le Califat de 'Umar Ibn al-Khattab, et il n'a jamais rencontré le prophète. Il s'appelle en réalité Ka'b Ibn Mâti'.”  
(Ibn Taymiyya, la réponse correcte à ceux qui changèrent la religion du Christ, partie 3 )

“Quand Ka'b al-Ahbâr s'est converti à l'époque de 'Umar, il parlait en présence de 'Umar Ibn Al-Khattab de choses concernant les sciences des Gens du Livre. 'Umar l'écoutait par courtoisie, et il était surpris de ses idées parce que plusieurs de celles-ci sont conformes à la vérité de la “charia” purifiée. C'est pour cela que de nombreuses personnes ont accepté beaucoup de choses rapportées par Ka'b Al-Ahbâr.”  
(Ibn Kathir, le Commencement et la fin, Partie I, chapitre sur ce qui a été mentionné quant à la la création des cieux et de la terre et ce qui se trouve entre eux)

En fait, les savants ne sont pas sûrs sur le moment de sa conversion. En effet, Ibn Hajar rapporte que les gens ont divergé sur celle ci, mais à quelle époque au juste était-ce ? celle d'Umar ou celle d'Abou Bakr ? en plus de divergences quant à sa provenance (le Yémen ou le Châm) ou encore sur l'année de son décès! A ce sujet, certains prétendent, par exemple, qu'il serait mort en l'an 32 de l'Hégire sous le Califat de 'Uthman à l'âge de 104 ans. Malgré toutes ces divergences, il est certain que leur rencontre [Kaab et le prophète] n'eut jamais lieu pour la simple et bonne raison que sa conversion date d'après la mort de celui-ci sous l'un des Califats. (Ibn Hajar Al-'Asqalânî, Tahdhîb At-Tahdhîb, la lettre Kâf, n°795)

“Ka'b Ibn Mâti', il est appelé “al-Ahbâr”. Al-Hasan m'a dit selon Damr'a selon Ibn 'Iyâsh que Ka'b est mort durant l'année précédant le Califat de Uthman. Sa Kunya [son surnom] est : Abou Ishâq.” (Al-Bukhârî, la Grande Histoire, biographie de Ka'b Al-Ahbâr, n°962 )

### **Kaab prophétise la mort d'Omar :**

Un jour Kaâb vint rendre visite à Omar pour lui annoncer son entrée en martyr sous trois jours ou sous trois nuits !... Omar très surpris de cette annonce suspecte, demanda alors à Kaâb des détails supplémentaires et Kaâb de lui répondre : « J'ai lu cela dans le texte de la Torah [Pentateuque] ! ». « Ah bon ! Trouvez-vous vraiment le nom de Omar dans la Torah ? » répliqua le calife. « Sûrement pas, mais j'y trouve votre descriptif ! » dit Kaâb. Le lendemain, Kaâb revint annoncer à Omar qu'il ne lui restait plus que deux jours. Et le surlendemain, il revint une nouvelle fois pour lui annoncer l'approche du jour « J » ! Or c'est exactement ce qu'il advint, puisqu'à l'aube de la journée suivante à la mosquée, Omar fut poignardé mortellement six fois par le Persan Abou Lou'alouah et qu'il succomba ainsi de ses blessures ! (d'après Mahmoud Abou Rayyah, Adwa'a Ala As-Sunna Al-Mohammadiyah, p.125-128)

### **Arrivée d'Omar avec le rabbin Kaab à Aelia (Jérusalem)**

#### **Theophane - chronographie**

"Omar, ...entra dans la Ville Sainte et, avec une hypocrisie satanique, chercha le Temple des juifs afin d'en faire un lieu pour ses prières blasphématoires. Quand il l'eut vu, Sophone (le Patriarche) dit : en vérité voici l'abomination de la désolation, qui se tient dans le Saint des Saints."

**Théodore** - cité par A.-L. de Prémare dans *les fondations de l'islam*

« aussitôt, en courant, ils arrivèrent au lieu qu'on appelle Capitole. Ils prirent avec eux des hommes, certains de force, d'autres de leur plein gré, afin de nettoyer ce lieu et d'édifier cette maudite chose, destinée à leur prière, qu'ils appellent *une midzghitha* (mosquée). Parmi ces hommes se trouvât Jean, archidiacre de Saint-Théodore-le-Martyr, parce qu'il était, de son métier, poseur de marbre. Il se laissa séduire par eux pour un gain malhonnête et il alla de son plein gré travailler là-bas. Il était très habile de ses mains ».

### **Chronique de Sébéos**

Je dirai encore les desseins des Juifs insurgés qui, ayant rencontré un certain temps l'assistance des Hagarènes, conçurent le dessein de réédifier le temple de Salomon; ayant découvert l'endroit qui s'appelle Saint des Saints, ils y construisirent avec les fondations et le bâtiment un lieu de prières pour eux-mêmes. Les Ismaélites, jaloux d'eux, les repoussèrent de cet endroit et appelèrent ce lieu leur [maison] de prières. [Les Juifs] construisirent dans un autre endroit, près du temple, un autre lieu de prières pour eux-mêmes.

**Tabari** 4 ch 61 p439

Le bât du chameau de son esclave qui marchait derrière lui était rompu, tandis que celui de son propre chameau était en bon état. Arrivé près de la ville, il apprit que les habitants venaient au-devant de lui. Ne voulant pas être reconnu par eux, il monta sur le chameau de son esclave, donna à celui-ci son propre chameau, et continua ainsi sa route, en devançant ses compagnons, jusqu'à la porte de la ville. La foule, qui se portait à sa rencontre, lui demanda où était le prince des croyants. — Il est devant vous, répondit le calife, se désignant ainsi lui-même; mais ces hommes croyaient qu'il voulait dire qu'il n'était pas loin, et ils passèrent outre. Ce n'est que lorsque les autres musulmans se furent rapprochés, qu'ils apprirent que l'homme qui venait de franchir la porte était Omar.

**Tabarî**, *Târîkh*, I, 2408-2409, cité par A.L. de Prémare dans *les fondations de l'islam*.

De Rajâ' Ibn Haywa, qui le tenait d'un témoin : Lorsque `Omar arriva de Jâbiya à Aelia et qu'il s'approcha de la porte de l'oratoire (*masjid*), il dit : « Surveillez-moi Ka`b. » Lorsque la porte s'ouvrit devant lui, il dit : « Me voici, mon Dieu, me voici, avec ce que tu aimes de mieux ! » Puis il se dirigea vers la salle, le palais de David. C'était la nuit. Il y pria et l'aube ne tarda pas à monter. Il ordonna au muezzin d'annoncer la prière (de l'aube). Il s'avança et dirigea la prière des assistants ; il leur récita la sourate *Sâd* [*Coran* 38] et, au cours de cette récitation, il se prosterna. Puis il se releva et, en second lieu, leur récita le début de la sourate *Les Fils d'Israël* [*Coran* 17, sans l'ajout du premier verset concernant l'ascension de Mohamed, puisque la sourate s'appelle encore « les fils d'Israël » ]. Puis il fit l'inclination et s'en alla. Puis il dit : « Amenez-moi Ka`b (al-Ahbâr). » On le lui amena. Il lui dit : « A ton avis, où ferons-nous le lieu de prière ? » Il répondit : « En direction du Rocher. » `Omar lui dit : « Par Dieu, Ka'b, tu te conformes au judaïsme, car je t'ai vu enlever tes sandales. » Ka`b lui dit : « Je voulais le fouler de mes pieds nus. » `Omar lui dit : « Je t'ai bien vu. Mais non ! nous ferons le lieu de prière à la partie antérieure du Rocher, de la même façon que l'envoyé de Dieu a fait l'orientation de la prière (*qibla*) de ses mosquées dans leur partie antérieure. Va donc ! Ce n'est pas vers le Rocher que nous avons reçu l'ordre (de nous orienter) mais vers la Ka'ba. » Il établit donc l'orientation de la prière en avant du Rocher. Puis il se releva de son lieu de prière et alla vers une décharge publique sous laquelle les Byzantins avaient enseveli le Temple (*Bayt al-Maqdis*) du temps des Fils d'Israël. Lorsqu'il y alla, on lui en dégagea une partie, laissant la plus grande partie ensevelie. Il dit : « O hommes, faites comme je fais. » Il se mit en position assise (les mains sur les genoux) devant ses fondations, et il fit de même devant une des ouvertures de ses cavités.

Il entendit derrière lui le cri : «Allâh est très grand! (*Allâh akbar*). » Or il n'aimait pas les comportements déplacés en quoi que ce fût. Il dit : « Qu'est-ce que cela? » On lui dit « c'est Ka`b qui a crié *Allâh akbar* et les gens ont fait de même. » Il dit : « Amenez-le-moi. » On le lui amena. Ka`b dit : « Commandeur des fidèles, depuis cinq cents ans un prophète avait annoncé ce que tu as fait. – Comment cela? » demanda-t-il. Il dit : «Les Romains ont attaqué les Fils d'Israël et leur ont succédé au pouvoir, et ils ont enseveli le Temple. Puis sont venus leurs successeurs. Ceux-ci n'ont pas tardé à être attaqués par les Perses, lesquels ont opprimé les Fils d'Israël. Puis les Byzantins (*Rûm*) ont pris leur place jusqu'à ce que tu sois investi du pouvoir. Or Dieu avait envoyé un prophète sur la décharge publique et ce prophète avait dit : "Réjouis-toi, Jérusalem, le Sauveur (*al-Farûq*) viendra à toi et te nettoiera de tout ce qui te recouvre." Et un prophète avait été envoyé à Constantinople. Il se tenait debout sur la colline et avait dit : "O Constantinople, qu'ont fait les gens de mon temple ! Ils l'ont détruit et t'ont assimilée toi-même à mon Trône ; et ils se sont mis à la première place à mon détriment. J'ai décidé de faire un jour de toi une terre désolée où personne ne se réfugiera, et où l'on ne se mettra plus à l'abri sous le couvert de Qédar, de Saba' et de Wadân, car le soir ne leur surviendra pas qu'il n'en reste rien ». [Zacharie 9, 9 et Isaïe 62, 11 ; Ézéchiël, chap. 26-28, en particulier 27, 12-24]

**Bakrî**, *Mu`jam*, II, 827, «Sakhra », raconte la construction de la mosquée sur le mont du Temple - cité par A.L. de Prémare dans *les fondations de l'islam*.

`Omar dit à Ka`b : « Où penses-tu que l'on pourrait faire la mosquée ? » – ou bien il a dit : « la *qibla* ? ». – « Derrière le Roche répondit-il ; ainsi tu réuniras (en une seule) les deux *qibla*, celle de Moïse et celle de Muhammad. – Tu te conformes au judaïsme, Père d'Isaac, lui dit 'Omar. La meilleure des mosquées, c'est celle qui sera devant le Rocher. » Il la construis, donc devant la mosquée.

**Baladhuri** raconte la soumission de Raqqa, en Syrie, en 639-640, cité par A.L. de Prémare dans *les fondations de l'islam*.

« L'avant-garde de `Iyâd parvint à Raqqa. Ils avaient attaqué un campement des environs habité par des Arabes, ainsi qu'une population d'agriculteurs, et ils avaient fait du butin. Ceux de tous ces gens qui en avaient réchappé avaient fui et s'étaient réfugiés dans la ville de Raqqa. `Iyâd arriva avec ses troupes, qu'il rangea devant la porte de Ruhâ, l'une des portes de la ville. Durant une heure, les musulmans reçurent des projectiles, et certains furent blessés. Alors il recula de façon à ne pas être atteint par leurs pierres et leurs flèches. A cheval, il tourna autour de la ville et posta des corps de cavalerie devant ses portes. Puis il revint à son camp et lança des incursions. Des villages, on se mit à amener des captifs ainsi que des vivres en abondance, car les champs étaient prêts à être moissonnés. Au bout de cinq ou six jours, le patrice de la ville envoya quelqu'un à `Iyâd pour demander la paix (*aman*). `Iyâd consentit à leur accorder la paix et la sauvegarde de la vie des habitants, de leurs femmes et enfants, de leurs biens et de leur ville.

Il leur dit : "La terre est à nous, nous l'avons foulée et gagnée." Et il leur en confirma l'usage moyennant le paiement de l'impôt foncier. Ce que les gens de la *dhimma* refusèrent de livrer aux musulmans, il leur en imposa la dîme, et établit sur les personnes l'impôt de capitation, chaque homme un dînâr par an ; et il imposa (aussi) les femmes et les enfants. Il leur prescrivit de fournir, en plus du dînâr, des mesures de blé, d'huile, de vinaigre et de miel. Lorsque Mu`âwiya prendra le gouvernement, il leur fixera cela comme impôt de capitation. Alors ils ouvrirent les portes de la ville, et aménagèrent aux musulmans un marché à la porte de Ruhâ. »

**Arculfe**, évêque de Gaule en pèlerinage à Jérusalem en 670, cité par A.L. de Prémare dans *les fondations de l'islam*.

« Sur cet emplacement célèbre où se dressait jadis le Temple magnifiquement construit, les Sarrasins (*Saracini*) fréquentent maintenant une maison de prière quadrangulaire qu'ils ont



construite de manière grossière (*viii opere*) sur des ruines. Elle est faite de planches dressées et de grandes poutres. On dit de cette maison qu'elle peut accueillir 3 000 personnes à la fois. » (Adomnan, *De locis sanctis* 1.1.14.)

**Eliezer ben Qilir, Poème apocalyptique (630)**

Le peuple saint aura un court répit, lorsque Assur (les perses) lui permettront de retrouver le saint tombeau, et ils construiront l'autel et offriront le sacrifice. Mais ils n'auront pas le temps de rétablir le sanctuaire. Après six mois, le commandant en chef viendra contre lui (le messie, fils de Joseph) et le tuera dans le petit temple, et son sang coulera sur le rocher. ET le pays sera en deuil.

**Theophanes (d. 818)**

Au début de ces événements les juifs mal guidés crurent qu'il était le messie qu'ils attendaient, et plusieurs de leurs chefs se joignirent à lui et acceptèrent sa religion en rejetant celle de Moïse, qui avait vu dieu. Ceux qui firent cela furent au nombre de dix et ils restèrent avec lui jusqu'à son premier sacrifice. Mais lorsqu'ils le virent manger du chameau, ils comprirent qu'il n'était pas celui qu'ils croyaient, et ils furent désorientés, ne sachant que faire. Effrayés d'abjurer sa religion, ces misérables lui enseignèrent des choses illicites contre nous chrétiens et restèrent avec lui.

**John bar Penkaye (680),**

Lorsqu'ils vinrent, sur le commandement de dieu, et abattirent ces deux royaumes, dieu leur donna la victoire de façon que ce qui était écrit sur eux s'accomplisse : « *un homme en chassera mille et deux hommes en chasseront dix mille* » (deut 32 :30) Sinon, comment aurait-il été possible que des hommes nus, sans armure ni bouclier, aient pu l'emporter, sans l'aide divine ? Dieu les a appelé du bout de la terre pour détruire un « royaume pêcheur » (amos 9 :8) et pour leur amener le fier esprit des perses.

**Apocalypse de rabbi Simon ben Yohai (200)**

Dés qu'il [Simon] vit venir le royaume d'Ismaël, il dit : « N'était-ce pas assez ce que le royaume pêcheur d'Edom nous a fait endurer, que nous méritions le royaume d'Ismaël aussi ? Aussitôt Metatron, le premier ange, lui répondit en disant : "Ne crains pas, fils de l'homme, car le tout puissant n'amène le royaume d'Ismaël que pour te délivrer du méchant [Edom]. Il a levé parmi eux [les Ismaélites] un prophète selon son désir et il conquerra la terre pour eux, et ils vont venir restaurer sa grandeur, et une grande crainte sera entre eux et les enfants d'Esau [les romains] Rabbi Simon répondit : 'Comment savons-nous qu'ils sont notre salut ?' Il répondit : ' Le prophète Isaïe [21 :7] n'a-t-il pas dit: "Et il vit une troupe avec des couples de cavalier , des cavaliers sur des ânes, des cavaliers sur des chameaux, etc." ? Pourquoi a-t-il placé la troupe d'ânes avant la troupe de chameaux, alors qu'il aurait pu dire simplement : "Une troupe de chameaux et une troupe d'ânes" ? Le cavalier monté sur un chameau représente les Fils d'Ismaël : ceux-ci sont une libération pour Israël, et ils préparent la venue du cavalier monté sur un âne qui représente le Messie [Zacharie 9:9].

**Bar Hebraeus, Chronique syrienne**

Heraclius, lorsque les armées arabes prirent le dessus et s'emparèrent de ses terres, Heraclius rassembla les évêques, les prêtres et les satrapes, et il les interrogea à propos de qui ils étaient. Après que chacun eut répondu du mieux que son savoir le permettait, il leur dit : Je vois ce peuple comme la faible lueur de l'aube, lorsqu'il ne fait plus complètement sombre et pas complètement jour ». Ils lui demandèrent des explications sur cela, et il continua : « Oui, ils ont en effet laissé l'obscurité derrière eux en ce qu'ils ont rejeté le culte des idoles and

révèrent un seul dieu, mais en même temps ils sont encore dépourvus de la lumière de notre foi chrétienne et de notre confession orthodoxe. »

### **Conquête de la Perse**

Les textes suivants sont extraits du répertoire de textes anciens non musulmans de Robert G. Hoyland [Seing islam as others saw it](#)

#### **Chronique of Khuzistan (660)**

Then [entry on the reign of Yazdgird] God raised up against them the sons of Ishmael, [numerous] as the sand on the sea shore, whose leader (*mdabbrana*) was Muhammad (mhmd). Neither walls nor gates, armour or shield, withstood them, and they gained control over the entire land of the Persians. Yazdgird sent against them countless troops, but the Arabs routed them all and even killed Rustam. Yazdgird shut himself up in the walls of Mahoze and finally escaped by flight. He reached the country of the *§Huzaye* and *Mrwnaye*, where he ended his life. The Arabs gained control of Mahoze and all the territory. They also came to Byzantine territory, plundering and ravaging the entire region of Syria. Heraclius, the Byzantine king, sent armies against them, but the Arabs killed more than 100,000 of them. When the catholicos Isho'yahb saw that Mahoze had been devastated by the Arabs and that they had carried off its gates to 'Aqula (Kufa) and that those who remained were wasting away from hunger, he left and took up residence in Beth Garmai, in the town of Karka.

Regarding the dome of Abraham, we have been unable to discover what it is except that, because the blessed Abraham grew rich in property and wanted to get away from the envy of the Canaanites, he chose to live in the distant and spacious parts of the desert. Since he lived in tents, he built that place for the worship of God and for the offering of sacrifices. It took its present name from what it had been, since the memory of the place was preserved with the generations of their race. Indeed, it was no new thing for the Arabs to worship there, but goes back to antiquity, to their early days, in that they show honour to the father of the head of their people.

Hasor, which scripture calls "head of the kingdoms" (Joshua 11 :10), belongs to the Arabs, while Medina is named after Midian, Abraham's fourth son by Qetura; it is also called Yathrib. And Dumat Jandal [belongs to them], and the territory of the Hagaraye, which is rich in water, palm trees and fortified buildings. The territory of Hatta, situated by the sea in the vicinity of the islands of Qatar, is rich in the same way; it is also thickly vegetated with various kinds of plants. The region of Mazon also resembles it; it too lies by the sea and comprises an area of more than 100 parasangs. So [belongs to them] too the territory of Yamama, in the middle of the desert, and the territory of 'fawf, and the city of Hira, which was the seat of king Mundar, surnamed the "warrior;" he was sixth in the line of the Ishmaelite kings.

#### **Chronique de Zuqin, 381**

Dans le temps des arabes, le tribu devint lourd, au-delà de leurs possibilités. Soudain des maux amers et des exactions ardentes fondirent sur eux, et ils quittèrent le pays. Et les portes du paganisme leur furent ouvertes. Peu à peu les mauvais et les faibles glissèrent vers les profondeurs de la perdition et ils y perdirent leur âme et leur corps.

#### **Hoyland (1977)**

Finally, there is the question of when apostasy first occurred and when it became widespread. We hear of defections to the Arabs already at the time of the conquests, though our sources frequently make no distinction between conversion and collaboration. One Syrian Melkite monk states to his Jewish disputant: "We Christians, though enslaved for many years and worn down by troubles, shall not deny God. And if some Christians have denied Him, they are not as many as [did so among] you in Babylon." And the Coptic author John of Nikiu laments that "many of the Egyptians ... denied the holy orthodox faith and the lifegiving baptism, and embraced the religion of the Muslims." By the late seventh century apostasy had become an important issue in Christian writings, demanding the attention of church authorities. And in the second half of the eighth century we begin to hear of incidents of large-scale apostasy to Islam. In the days of the patriarch Michael (743-67) "those who denied Christ numbered 24,000." A couple of decades later a similar outbreak occurred in Mesopotamia according to the Zuqnin chronicler. "Had those who were performing an action like this been one or a hundred or a thousand, I would have been silent," he tells us, but depravity on such a scale could not pass unrecorded: « For without blows or torture they slid down in great eagerness toward denial. Forming groups of twenty, thirty and a hundred men, two and three hundred, without any kind of compulsion to this, they went down to Harran to the governors and became Muslims ( *mhaggrin* ) .... So acted numerous people from the regions of Edessa, Harran, Tella, Resh'aina, Dara, Nisibis, Shengar and Callinicum, and from these places both error and the devil gained immeasurable strength among them ».

### **Conquête de l'Égypte**

Les textes suivant sont extraits du répertoire de textes anciens non musulmans de Robert G. Hoyland [Seing islam as others saw it](#)

#### **Hoyland (1997)**

Among the Christian population of Egypt the invasion occasioned much confusion and panic. Some fled, "abandoning all their possessions and wealth and cattle;" a few resisted and made plans "with a view to attacking the Muslims;" a number even "apostatised from the Christian faith and embraced the faith of the beast." Others were conscripted to repair roads and bridges, "and people began to help the Muslims." The military initially put up a fight, but a run of defeats made them pursue a more conciliatory line. The people of Antioch wished to take the offensive, but John their prefect refused, "for he knew he could not resist the Muslims and [he feared] lest he should meet with the same fate as the garrison of Fayyum." Soon the authorities conceded defeat, at least temporarily, and the emperor Constantine empowered Cyrus "to make peace with the Muslims and check any further resistance against them, and to establish a system of administration suitable to the government of the land of Egypt."

#### **patriarch Dionysius of Tellmahre (818-45)**

Concerning the land of Egypt we have found in histories that Benjamin, the patriarch of the orthodox, gave Egypt to the Arabs. The Copts handed over Alexandria and Egypt to the Arabs because they were oppressed by the persecution of the Chalcedonians. Cyrus, the Chalcedonian patriarch, who tied the red slipper of kings to one foot and the sandal of monks to the other, like one who has royal and religious authority, drove out the patriarch Benjamin. He left and went to the Arabs and promised that he would hand over to them Alexandria, if they would expel Cyrus and restore the churches to him. When he had promised and they had

confirmed it with oaths, he returned and informed his people and they surrendered Alexandria to the Arabs.

**Tabari, 1.2581**

When we (Muslims) arrived in Balhib (village in the Delta), the ruler of Alexandria sent a message to 'Amr ibn al-' Asthat ran: "O Arabs, in the past I used to pay a poll-tax to people who were more hateful to me than you, namely Persians and Byzantines. If you want me to pay the poll-tax, I am agreeable on the condition that you will return to me all those people from our region whom you have captured."

There was in Alexandria a bishop of the Copts called Abba Benjamin. When he heard of the coming of 'Amr ibn al-' As to Egypt, he wrote to the Copts informing them that the Romans would [soon] have no rule and that their kingdom was at an end, and he instructed them to receive 'Amr. And it is said that the Copts who were in Farama (Pelusium) were that day helping 'Amr.

**Chronique. Maronite**

AG 969-75/658-64

AG 969: Mu'awiya has his sister's son Hudhayfa killed. 'All was slain "while praying at Hira." Mu'awiya went down to Hira and received allegiance from all the Arab forces there.

AG 970: There was an earthquake in Palestine. A dispute was held between the Jacobites and the Maronites "in the presence of Mu'awiya." When the Jacobites were defeated, Mu'awiya ordered them to pay 20,000 denarii. "So it became a custom for the Jacobite bishops that every year they give that sum of gold to Mu'awiya so that he not loose his hand upon them." There was another earthquake. The emperor Constans had his brother Theodore put to death, then went to fight the northern peoples in order to avoid the protests his action had provoked.

AG 971: "Many Arabs gathered at Jerusalem and made Mu'awiya king and he went up and sat down on Golgotha and prayed there. He went to Gethsemane and went down to the tomb of the blessed Mary and prayed in it. In those days when the Arabs were gathered there with Mu'awiya, there was an earthquake;" much of Jericho fell, as well as many nearby churches and monasteries. "In July of the same year the emirs and many Arabs gathered and gave their allegiance to Mu'awiya. Then an order went out that he should be proclaimed king in all the villages and cities of his dominion and that they should make acclamations and invocations to him. He also minted gold and silver, but it was not accepted because it had no cross on it. Furthermore, Mu'awiya did not wear a crown like other kings in the world. He placed his throne in Damascus and refused to go to the seat of Muhammad."

**Isaac of Rakoti, Patriarch of Alexandria (689-92)**

*History of the Patriarchs XV*

In those days a man named Theodore governed Alexandria, and he was a leader in the community of the Chalcedonians and was an opponent of the orthodox Theodosians. He went to Damascus to the foremost of the Muslims, named Yazid ibn Mu'awiya, and took from him a diploma empowering him over the people of Alexandria and Maryut and all its environs and [declaring that] the governor of Egypt had no authority over him, for he had paid him (Yazid) much money. He returned and tyrannised the father, Abba Agathon, and troubled him.

*History of the Patriarchs XVI,*

A bd al-' Aziz ibn Marwan à Alexandrie en 685

He ordered the breaking of all the crosses which were in the land of Egypt, even the crosses of gold and silver. So the Christians of the country of Egypt became troubled. Then he wrote a number of notices and placed them on the doors of the churches in Misr and the Delta,

saying in them: "Muhammad is the great messenger ( *al-rasul al-kabir*) who is God's, and Jesus too is the messenger of God. God does not beget and is not begotten."

## La Chine

**Tu Yu, *T'ung tien***, CXCI, as translated by Wakeman, *Western Barbarians*, 892-925

During the Yung-hui reign period (650-56) of the Great T'ang, the Arabs ( *Ta-shih*) sent an embassy to the court to present tribute. It is said that their country is west of Persia ( *Po-ssu*). Some [also] say that in the beginning there was a Persian who supposedly had the help of a spirit in obtaining edged weapons [with which] he killed people, subsequently calling for all the Persians to become his followers. There were eleven Persians who came and, according to their rank as *mo-shou*, were transformed into kings. After this the masses gradually gave their allegiance, and subsequently Persia was extinguished and Byzantium ( *Fulin*) was crushed, as were also Indian cities; [the Arabs] were everywhere invincible. Their soldiers numbered 420,000 and by this time their state was 34 years old. When the original king had died, his office passed to the first *mo-shou*, and now the king was the third *mo-shou*; the royal surname is *Ta-shih*.

The men of this country have noses that are large and long, and they are slender and dark with abundant facial hair like the Indians; the women are graceful. [The Arabs] also have literature that is different from that of Persia. They raise camels, horses, donkeys, mules, and sheep. The soil is all sandy and stony, unfit for cultivation and without the five grains. All they have to eat is the flesh of camels and elephants. After having crushed Persia and Byzantium, for the first time they had rice and flour. They solemnly worship a celestial spirit.

It is also said that their king once sent men to take a ship loaded with provisions and set sail across the sea. When they had sailed for eight years without reaching the western shore, they saw in the middle of the ocean a squarish rock on top of which was a tree with red branches and green leaves. Up in the tree, in clusters, grew little mannikins six or seven inches long. When these saw the men, they did not speak, but they all were able to smile and move their arms and legs. Their heads were attached to the branches of the tree. If a man picked one and put it in his hand, it would wither and turn black. [The king's] envoys took one branch and brought it back and today it is in the Arab royal residence.

Tu Huan's *Ching-hsing chi* says: Another name [for the capital] is Kufa ( *Ya-chii-lo* ). The Arab king is called *mumen*, and his capital is located at this place. Both men and women are handsome and tall, their clothing is bright and clean, and their manners are elegant. When a woman goes out in public, she must cover her face irrespective of her lofty or lowly social position. They perform ritual prayers five times a day. They eat meat, fast and they regard the butchering of an animal as meritorious. They wear silver belts about the waist from which they suspend silver daggers.

They prohibit the drinking of wine and forbid music. When people squabble among themselves, they do not come to blows. There is also a ceremonial hall which accommodates tens of thousands of people. Every seven days the king comes out to perform religious services; he mounts a high pulpit and preaches the law to the multitudes. He says: "Human life is very difficult, the path of righteousness is not easy, and adultery is wrong. To rob or steal, in the slightest way to deceive people with words, to make oneself secure by endangering others, to cheat the poor or oppress the lowly-there is no sin greater than one of these. All who are killed in battle against the enemies [of Islam] will achieve paradise. Kill the enemies and you will receive happiness beyond measure."

The entire land has been transformed; the people follow [the tenets of Islam] like a river its channel, the law is applied only with leniency and the dead are interred only with frugality. Whether inside the walls of a great city or only inside a village gate, the people lack nothing of

what the earth produces. [Their country] is the hub of the universe where myriad goods are abundant and inexpensive, where rich brocades, pearls and money fill the shops while camels, horses, donkey and mules fill the streets and alleys. They cut sugar cane to build cottages resembling Chinese carriages. Whenever there is a holiday the nobility are presented with more vessels of glass and flasks and bowls of brass than can be counted. The white rice and white flour are not different from those of China. Their fruits include the peach and also thousand-year dates. Their rape turnips, as big as a peck, are round and their taste is very delicious, while their other vegetables are like those of other countries. The grapes are as large as hen's eggs. The most highly esteemed of their fragrant oils are two: one called jasmine and the other called myrrh. The most esteemed of their fragrant herbs are [also] two .... Chinese artisans have made the first looms for weaving silk fabrics and are the first gold and silversmiths and painters .... They also have camels and horse-drawn vehicles. Of their horses tradition says that those born of union between dragons and mares on the coast of the Persian Gulf have the belly small and the feet and ankles long; the good ones do 1000 *li* in a day [A *li* is just over half a kilometer, about a third of a mile]. Their camels are small and fast, have a single hump, and the good ones can do 1000 *li* in a day. There are also ostriches four feet tall and more with feet resembling those of camels; a man can ride on its neck a distance of five or six *li* and its egg is as big as three pints. There is also the *chi* tree which has fruit like summer dates that can be used to make oil for food and to cure malaria. The climate is warm and the land is without ice and snow. The people all suffer from malaria and dysentery; In the space of a year five out of ten die.

Today [the Arabs] have absorbed forty or fifty countries, all of them reduced to subjugation, [the Arabs] parcelling out their troops so as to secure their territory all the way to the Western ocean. It is also said that Zarang is over 700 *li* southwest of Amul. Those Persians whose surname is Chu are from this country. Their city is fifteen *li* square and they have used iron to make the gates of their city. In the city there are salt ponds and also two Buddhist establishments. Its territory measures 140 *li* east to west and 180 *li* north to south. Villages come one after another and there are trees so close together that they cast interlocking shadows circling them completely; there is quicksand everywhere. To the south there is a large river which flows into their territory and is divided into several hundred canals which irrigate the entire region. The land is fertile and its people clean. The walls [of the buildings] are tall and thick and the bazaar is level; the wood is carved and, further, the floors are painted. There are also fine cotton fabrics and lambskin coats, the value of the best of which is estimated at several hundred pieces of silver.

The fruits they have include red peaches, white crabapples, white and yellow plums, and melons, the big ones being called *hsiin-chih* of which but one is enough to make a meal for ten men, and *yiih-kua* which are over four feet long. Vegetables include turnips, radishes, long onions, round onions, cabbage, Asian wild rice, creeping beans, indigo, *tan-ta*, sweet fennel, shallots, bottle gourds and grapes which are especially abundant. There are also oxen, wild horses, ducks and rock chickens.

It is their custom to take the fifth month as [the beginning of] the year. Every year they give each other gifts of painted jars. There is a bath festival and a swing festival. The Arab governor of the eastern marches resides here and from here all the way to the Persian Gulf Arabs and Persians dwell mixed together. As to their customs, they worship Heaven and do not eat the meat of animals dead of natural causes or meat kept overnight. They smear their hair with fragrant oil. It is further said that Syria (*Shan kuo*) is on the western border of the Arabs and has a circumference of several thousand *li*. They build houses with tile roofs and pile up stones to make walls. Rice and grain are very cheap. There is a large river flowing eastward which enters Kufa. Merchants are constantly going and coming, buying and selling grain. The people are large in stature and their clothing is voluminous, somewhat resembling the gown of a Confucian scholar. Syria has five military governorships with over 10,000 soldiers and horses.

On the north it borders the Khazar Turks. North of the Khazars are other Turks whose feet resemble those of oxen and who like to eat human flesh.

### **The Hsin T'ang shu (1060)**

The Arab country was originally part of Persia. The men have high noses, are black and bearded. The women are very fair, and when they go out they veil the face. Five times daily they worship God. They wear silver girdles with silver knives suspended [from them]. They do not drink wine nor use music. Their place of worship will accommodate several hundreds of people. Every seventh day the king sits on high and speaks to those below saying: "Those who are killed by the enemy will be born in heaven above; those who slay the enemy will receive happiness." Therefore they are usually valiant fighters. Their land is sandy and stony and not fit for cultivation, so they hunt and eat flesh. They cut sugar cane to build cottages resembling carriages, and they give presents to the nobles every year. There are large grapes the size of hen's eggs. They have excellent horses, born from dragons and which can travel 1000 *li* in one day.

In the middle of the Ta-yeh reign period of the Sui dynasty (605-17) there was a Persian shepherding on the hills of Medina. A beast spoke to him saying: "On the western side of the hill there are three caves in one of which there are sharp swords and a black stone with an inscription in white saying that whoever possesses it will become king." The man went and found everything as stated. The inscription on the stone said that he should rebel, so he gathered followers together at the stream *Hen Ko*. They robbed merchants and built a stronghold in the western parts, and the man made himself king. He removed the black stone there and regarded it as precious. The people went to punish and suppress him, but they were all badly defeated. From this time he became still stronger and destroyed Persia and Byzantium, thereby for the first time gaining access to abundant stocks of millet and wheat, and invaded India and other countries. He had even as many as 400,000 soldiers. The territories of Samarkand and Tashkent were tributary to him. His lands embraced an area of 10,000 *li*. To the east they reached as far as the Turgesh; to the southwest they were bordered by the sea.

### **Collecte du coran**

Quelques récits racontant les étapes de la constitution des différentes versions du coran par les califes et la destruction des versions intermédiaires

### **Chronologie des versets**

#### **Ibn Faris**

Le rassemblement du coran est de deux sortes : l'agencement des sourates comme le placement des « Sept longues » avant les « Miine ». Ce travail fut mené par les compagnons. Quant à l'autre rassemblement consistant à rassembler les versets de chaque sourate, il fut décidé et exécuté par le prophète selon un ordre de son maître transmis par Gabriel. Certains en trouvent la preuve dans la divergence des ancêtres pieux à propos de l'agencement des sourates. Les uns les ont classées suivant un ordre chronologique, ce qui est le cas dans la version d'Ali qui commence par la sourate Iqra suivie par la sourate al-moudaththir suivie par Noun puis Mouzammil etc. C'est aussi le cas de la version d'Ibn Massoud qui commençait par la sourate al-Baqara suivie de la sourate an-Nissaï puis de la sourate al-Imran avec des différences très importantes. C'est encore le cas dans la version d'Ubay,

### **Formule de bismillah**

**Ibn Abbâs** raconte ainsi :

"J'ai dit à Uthmân : - Qu'est-ce qui vous a poussés à prendre la sourate al-Anfâl – qui fait partie des mathânî – et la sourate Barâ'ah [= at-Tawbah] – qui fait partie des mi'în –, à les joindre l'une à l'autre, à ne pas écrire la ligne "Bismillâh ir-rahmân ir-rahîm", et à les placer toutes deux parmi les sourates as-sab' at-tuwal ? Qu'est-ce qui vous amenés à faire ainsi ? - Le Prophète (sur lui la paix), me dit Uthmân, recevait en révélation plusieurs sourates. Quand il recevait en révélation quelque partie du Coran il appelait quelque scribe et disait : "Placez ces versets dans telle sourate". Et quand il recevait en révélation un verset du Coran, il disait : "Placez ce verset dans telle sourate". La sourate al-Anfâl faisait partie des sourates à avoir été révélées dans les premières années de son installation à Médine, et la sourate Barâ'ah parmi les dernières à lui avoir été révélées. Le thème de ces deux sourates est voisin. Mais le Prophète est mort sans nous avoir dit [contrairement à ce qu'il faisait pour les autres sourates, comme expliqué ci-dessus] si Barâ'ah faisait partie de al-Anfâl [ou pas]. C'est pourquoi j'ai joint l'une à l'autre, n'ai pas écrit la ligne "Bismillâh ir-Rahmân ir-Rahîm" et les ai placées parmi as-sab' at-tuwal" (rapporté par Abû Dâoùd, n° 876, at-Tirmidhî, n° 3086, an-Nassâï, Ibn Mâja, authentifié par Ibn Hibbân : cf. *Fat'h ul-bârî*, tome 9 p. 29).

### **Salim collecte le coran dans un recueil.**

**Suyûtî**, *Itqân*, I, 166 (chap. 18) ; cité par A.-L. de Prémare dans *les fondations de l'islam*.

Parmi les informations étranges qui ont été données sur le premier qui collecta le Coran, il en est une fournie par Ibn Ashta dans le *Livre des recueils coraniques* par la voie de Kahmas, d'après Ibn Burayda qui a dit :

Le premier qui collecta le Coran dans un recueil fut Sâlim, *mawlâ* d'Abû-Hudhayfa : il avait juré de ne point revêtir de manteau avant de l'avoir collecté. Il le collecta. Puis on se consulta: Comment le nommer? L'un dit: «Appelez-le "le sifr» On objecta : « C'est un nom utilisé par les juifs. » [*Sifr* vient de l'hébreu *sefer*, « livre »] On le rejeta donc. Il dit alors : «J'ai vu qu'en éthiopien on appelle cela "le *mushaf*". » Ils s'accordèrent donc sur la dénomination de *mushaf* [La racine SHF est éthiopienne, dans le sens usuel d'« écrire» ; et le mot *mushaf* y signifie «écriture / livre ».].

Cependant, la chaîne de transmission de cette tradition n'est pas continue. On peut supposer que Sâlim était un des collecteurs d'Abû-Bakr.

**un compagnon d'Ali collecte le coran et en particulier recueille une ébauche de la fatiha**  
**Suyûtî**, *Itqân*, I, 185 (chap. 19), citant Tabarânî; cité par A.-L. de Prémare dans *les fondations de l'isla..*

[...] de `Abd-Allâh Ibn al-Zubayr al-Ghâfigî qui disait :

Abd--al-Malik Ibn Marwân me dit : «Je sais bien ce qui t'a porté à aimer Abû-Turâb : c'est que tu n'es qu'un bédouin grossier.» Je lui répondis : «Par Dieu, j'ai collecté le Coran avant que tes parents ne s'accouplent. `Alî m'en a enseigné deux fragments que lui avait enseignés l'envoyé de Dieu et que ni toi ni ton père n'avez connues :

*Mon Dieu, nous demandons ton aide et nous te demandons ton pardon.*

*Nous t'adressons nos louanges et nous ne te sommes pas infidèles.*

*Nous renions et nous délaissions quiconque se révolte contre toi.*

*Mon Dieu ! C' est toi que nous adorons*

*C' est à toi que nous adressons nos prières et devant toi que nous nous prosternons*

*C' est vers toi que nous accourons et nous empressons*

*Nous espérons ta miséricorde et craignons ton châtement*

*Ton châtement atteindra les infidèles.*



### **Ali collecte le coran dans un recueil**

**Ibn Abî-Dâwud**, *Masâhif*, p. 10 et variante dans Suyûtî, *Itqân*, I, 165-166, cité par A.-L. de Prémare dans *les fondations de l'islam*.

D'après `Abd-Allâh [l'auteur] qui le tenait de Muhammad Ibn Ismâ`îl al-Ahmasî lequel le tenait d'Ibn Fudayl selon Ash`ath qui le rapportait de Muhammad Ibn Sîrîn :

Lorsque le prophète mourut, 'Ali jura qu'il ne revêtirait point de manteau, sauf le vendredi, avant d'avoir collecté le Coran dans un codex (*mushaf*). Il le fit donc. Au bout d'un certain temps, Abû-Bakr envoya quelqu'un lui dire : « Père de Hasan, serait-ce que tu répugnerais à ce que j'aie été désigné comme chef? — Non, par Dieu, lui répondit-il. Seulement, j'ai fait le serment que je ne revêtirais point de manteau, sauf le vendredi. » Il lui fit donc allégeance et s'en retourna.

*Interpolation à la suite du texte d'Ibn Abî-Dâwud :*

Abû-Bakr (Ibn Abî-Dâwud) a dit : Il n'y a qu'Ash`ath qui ait mentionné le volume (*mushaf*), car il était arrangeant dans (sa transmission des) *hadîth (layyin al-hadîth)* ; la version ordinaire était seulement : « Jusqu'à ce que j'aie collecté le Coran », c'est-à-dire « que je l'aie appris par cœur », car on dit de celui qui sait le Coran par cœur : il l'a collecté / rassemblé.

### **Abû-Bakr charge Zayd Ibn Thâbit de collecter le Coran dans un recueil**

**Ibn Hanbal**, *Musnad*, V, 188.10; Parallèles : Bukhârî, *Sahih*, 66, *Fadâ'il al. Qur'ân*, 3 *Jam' al-Qur'ân* ; Ibn Abî-Dâwud, *Masâhif*, p. 7-8, etc. cité par A.-L. de Prémare dans *les fondations de l'islam*.

`Abd-Allâh m'a rapporté, d'après son père disant : Abû Kâmil nous a rapporté d'après Ibrâhîm b. Sa'd disant : Ibn Shihâb nous a rapporté de `Ubayd Ibn al-Sabbâq le tenant de Zayd Ibn Thâbit qui disait :

Après que beaucoup furent tués dans les combats de la Yamâma, Abû-Bakr me fit venir. `Omar était assis avec lui. Abû-Bakr me dit : « Zayd fils de Thâbit, tu es un jeune homme intelligent et au-dessus de tout soupçon. Tu écrivais les inspirations (*wahy*) de l'envoyé de Dieu. Etudie donc le Coran avec soin et collecte-le. » Par Dieu, poursuivait Zayd, s'ils m'avaient chargé de transporter une montagne, cela ne m'aurait pas été plus lourd que de collecter le Coran comme il me l'avait ordonné. Je répondis donc : « Feriez-vous alors quelque chose que l'envoyé de Dieu n'a pas fait?! — Par Dieu, me répondit-il, c'est ce qu'il y a de mieux à faire. » Et il ne cessa de revenir à la charge, jusqu'à ce que Dieu m'ouvrît le cœur comme il l'avait fait pour Abû-Bakr et `Omar.

### **Ibn Abi Dawud** ajoute

Je me mis à suivre les traces du coran, en recopiant ce qui était écrit sur des feuillets, des tiges de palmiers et des pierres plates et en transcrivant ce qui était dans la poitrine des hommes.

### **Hafsa (fille d'Omar) apporte à Mohamed une copie de feuillets de la tora**

**Abd-al-Razzâq**, *Musannaf*, XI, 110 (n° 20061), cité par A.-L. de Prémare dans *les fondations de l'islam*

`Abd-al-Razzâq nous a raconté d'après Ma`mar, rapporté par al-Zuhrî, que Hafsa apporta au prophète un récit sur Joseph écrit sur une omoplate d'animal, et elle se mit à le lui lire. Le visage du prophète changea de couleur et il dit : « Par celui qui tient mon âme en sa main, si Joseph survenait alors que je suis votre prophète, et que vous le suiviez et me délaissiez, vous seriez dans l'égarement. »

### **`Omar se procure une copie de feuillets de la Tora**

**Ibn Hanbal**, *Musnad*, III, 470.7, cité par A.-L. de Prémare dans *les fondations de l'islam*

[...] `Abd-Allâh Ibn Thâbit dit : `Omar Ibn al-Khattâb vint et dit au prophète : « Envoyé de Dieu, je suis passé chez un frère à moi des Qurayza [tribu juive de Médine]. Il m'a écrit des passages qui constituent l'essentiel de la Tora, pour que je te les montre. » Le visage de l'envoyé de Dieu changea, poursuit `Abd-Allâh; je dis donc à 'Omar : « Ne vois-tu pas le visage de l'envoyé de Dieu? » `Omar dit alors : « Allâh nous suffit comme Seigneur, l'islam comme religion et Muhammad comme envoyé. » Le prophète se rasséréna, puis il dit : « Par celui qui tient son âme en sa main, si Moïse se trouvait un beau matin parmi vous et que vous le suiviez et que vous me délaissiez, vous seriez égarés. Vous êtes ma part parmi les nations et je suis votre part parmi les prophètes. »

### **`Omar se procure une copie de textes chrétiens**

**`Abd-al-Razzâq**, *Musannaf*, XI, 111 (n° 20062)

'Abd-al-Razzâq nous a raconté, d'après Ma`mar qui le tenait d'Ayyûb d'après Abû-Qilâba :

`Omar Ibn al-Khattâb passa près d'un homme qui lisait un texte écrit. Il l'écouta durant une heure et l'apprécia. Il dit alors à cet homme : « Accepterais-tu de m'écrire quelque chose de ce texte? – Oui », répondit-il. `Omar acheta une peau et l'apprêta. Puis il revint la lui apporter. Et l'homme lui copia le texte de chaque côté. `Omar l'apporta à l'envoyé de Dieu et se mit à le lui lire. Le visage de l'envoyé de Dieu changea de couleur. Un homme des *Ansâr* tapa de la main sur le texte écrit et lui dit : « Par ta mère, fils d'al-Khattâb ! Ne vois-tu plus le visage de l'envoyé de Dieu à partir d'aujourd'hui où tu lui lis ce texte? » Alors le prophète déclara : « J'ai été envoyé pour ouvrir et pour conclure; c'est moi qui ai reçu la parole totalisante ainsi que ses commencements. Que ceux qui donnent à Dieu des associés n'aillent point vous faire périr ! »

### **`Omar puis `Othman collectent le Coran dans un recueil**

**Ibn Abî-Dâwud**, *Masâhif*, p. 10-11 ; cité par A.-L. de Prémare dans *les fondations de l'islam*

D'après `Abd-Allâh (Ibn Abî-Dâwud) qui le tenait de `Abd-Allâh Ibn Muhammad b. Khallâd, lequel a dit : Yazîd m'a rapporté disant : Mubârak nous a raconté d'après al-Husayn :

'Omar s'enquit d'un verset du livre de Dieu. On lui répondit que c'était Un tel qui l'avait, mais qu'il avait été tué dans la bataille de la Yamâma. « Nous appartenons à Dieu ! » s'exclama Omar. Et il ordonna que l'on collecte le Coran. Il fut le 1<sup>e</sup> premier qui le collecta dans un volume (*mushâf*).

D'après `Abd-Allâh (Ibn Abî-Dâwud) qui le tenait d'al-Tâhir (qui disait) : Ibn Wahb nous a raconté, d'après le récit de `Umar bn Talha al-Laythî le tenant de Muhammad Ibn `Amr b. 'Al-gama, le tenant de Yahyâ Ibn `Abd-al-Rahmân b. Hâtib qui disait :

Omar Ibn al-Khattâb voulut collecter le Coran. Il prononça un discours devant les gens disant : « Celui qui a recueilli de l'envoyé de Dieu un peu de coran, qu'il nous l'apporte. » Or on avait écrit tout cela sur des feuillets, des planches et des tiges de palmier. `Omar n'acceptait rien qui ne soit attesté par deux témoins. Et il fut assassiné alors que l'opération était en cours. Ce fut alors 'Othmân Ibn `Affân qui annonça : « Celui qui a recueilli de l'envoyé de Dieu un peu de coran, qu'il nous l'apporte. » Et il n'acceptait rien qui ne soit attesté par deux témoins.

Or Khuzayma fils de Thâbit se présenta et dit : « J'ai constaté que vous avez omis d'écrire deux versets. » On lui dit : « Quels sont-ils ? » Il répondit : « J'ai recueilli de l'envoyé de Dieu (les versets suivants) : *Vous est venu un envoyé issu de vous-mêmes. Ce que vous faites d'inique*

lui pèse. Il est jaloux de votre (fidélité), bon et miséricordieux pour les fidèles... jusqu'à la fin du fragment.» `Othmân déclara : « Quant à moi je témoigne que ces deux versets sont bien de Dieu. Où estimes-tu que nous devions les placer? » Khuzayma répondit : « Fais-en la conclusion de ce qui, du Coran, a été révélé en dernier. » Ces deux versets furent donc la conclusion de la sourate *Barâ'a* [Cet hadith indique que la sourate 9 est la dernière révélée].

**Othman récupère les feuillets d'Hafsa, collecte le coran dans un recueil, et le diffuse.**

**Bukhârî, *Sahîh*, 66, *Fadâ'il al-Qur'ân*, 3 *Jam` al-Qur'ân*; cité par A.-L. de Prémare dans *les fondations de l'islam*.**

Mûsâ nous a rapporté d'après Ibrâhîm qui disait : Ibn Shihâb nous a rapporté qu'Anas Ibn Mâlik [serviteur de Mohamed] lui avait rapporté ceci : Hudhayfa Ibn al-Yamân se présenta à `Othman, au temps où il combattait les gens du *Shâm* dans le but de conquérir l'Arménie et l'Azerbaïdjan avec les troupes d'Irak. Il avait été effrayé par les manières divergentes dont ces hommes récitaient (le Coran), Il dit donc à `Othmân : « Commandeur des fidèles, rattrape cette, *umma* avant qu'elle ne diverge sur l'Écriture comme les juifs et les chrétiens ont divergé (sur leurs propres Écritures). » `Othman. envoya donc quelqu'un dire à Hafsa (fille de `Omar) : « Envoie nous les feuillets (*suhuf*). Nous les copierons dans les volumes (*masâhif*), puis nous te les restituerons. » Hafsa fit envoyer les feuillets à `Othmân, et celui-ci donna des ordres à Zayd fils de Thâbit, à `Abd-Allâh Ibn al-Zubayr, à Sa'îd Ibn al-`As et à `Abd- al-Rahmân Ibn al-Hârith b. Hishâm. Ces hommes copièrent les feuillets dans les volumes. `Othmân dit aux trois quraychites (du groupe) : « Si vous divergez d'avec Zayd Ibn Thâbit en quelque passage du Coran, écrivez-le dans la langue des Quraysh, car le Coran est descendu dans leur langue. » Ce qu'ils firent. Lorsqu'ils eurent recopié les feuillets dans les volumes, `Othmân restitua les feuillets à Hafsa. Et il envoya la copie du codex qu'ils avaient réalisé dans les différentes régions, et il ordonna de brûler tout autre recueil (*sahîfa*) et tout autre codex du Coran. (Bukhari 4987)

**Ibn Abi Dawud** dans son *Kitab Al-Masâhif* fait remonter la chaîne à Salem ibn Abdullah qui a dit : « Après que nous soyons revenus de l'enterrement de Hafsa, Marwan exprima à Abdullah ben Omar (le frère de Hafsa) sa résolution d'obtenir ces pages ; Abdullah les lui envoya et Marwan ordonna qu'elles fussent déchirées. Il expliqua : J'ai agi ainsi parce que tout ce qui était écrit dans ces pages était sûrement contenu et préservé dans le volume (officiel) et j'étais effrayé à la pensée qu'un jour viendrait peut-être où des gens mettraient en doute cette copie et pourraient prétendre que certaines choses écrites ne figuraient pas dans les pages d'origine. »

**Hudhayfa incite Othman à faire un recueil unique et à brûler les codex concurrents**

**Ibn Shabba, *Târîkh al-Madîna*, III, p. 998-999, cité par A.-L. de Prémare dans *les fondations de l'islam*.**

Kathîr Ibn Hishâm nous a rapporté, d'après Ja`far Ibn Burqân qui a dit : `Abd-al-A`lâ b. al-Hakam al-Kilâbî nous a rapporté ce qui suit :

J'arrivai à la maison d'Abû-Mûsâ al-Ash`arî. Hudhayfa Ibn al-Yamân, `Abd-Allâh Ibn Mas`ûd et Abû-Mûsâ al-Ash`arî étaient sur une terrasse. Je dis : « Par Dieu, ce sont eux que je veux voir. » Je commençai à monter, mais il y avait sur la marche un jeune domestique qui voulut m'en empêcher. Je le morigénai et l'un des trois hommes se retourna vers moi. J'arrivai jusqu'à eux, et m'assis près d'eux. Ils avaient devant eux un codex que leur avait envoyé `Othmân en leur ordonnant d'y conformer leurs propres codex. Abû-Mûsâ disait : « Ce que vous trouvez en plus dans mon codex que voici, ne le supprimez pas, mais si vous trouvez qu'il y

manque quelque chose, ajoutez-le par écrit.» Hudhayfa dit : « Et que va devenir le travail que nous avons réalisé ? Par Dieu, personne des gens de ce pays ne veut autre chose que la lecture de ce cheikh – il voulait dire Ibn Mas'ûd –, et personne des gens du Yémen ne veut autre chose que la lecture de l'autre – il voulait dire Abû-Mûsâ. » Car c'était Hudhayfa qui avait incité 'Othman à faire des codex un codex unique.

Ibrâhîm Ibn al-Mundhir a dit : 'Abd-Allâh Ibn Wahb nous a rapporté que 'Amr Ibn al-Hârith lui avait rapporté que Bukayr rapportait :

Des gens, en Irak, interrogeaient l'un d'entre eux sur un verset, et lorsque celui-ci le lui récitait, on lui répondait : « Je récusé ce verset. » Ce phénomène se répandit parmi les gens qui divergeaient dans la récitation (du Coran). On en parla à 'Othmân Ibn 'Affân. Celui-ci ordonna de rassembler les codex et il les fit brûler. Puis il écrivit des exemplaires de son propre codex et les diffusa dans les différentes circonscriptions militaires.

### **'Othmân fait brûler les codex**

**Ibn Abî-Dâwud**, *Masâhif*, p. 12 ; cité par A.-L. de Prémare dans *les fondations de l'islam*

'Abd-Allâh (Ibn Abî-Dâwud = l'auteur) nous a rapporté d'après Muhammad Ibn Bashshâr qui disait : Muhammad Ibn Ja'far et 'Abd-al-Rahmân disaient : Shu'ba nous a rapporté, le tenant de 'Alqama Ibn Marthad qui le tenait d'un homme, lequel le tenait de Suwayd Ibn Ghafla qui disait :

Lorsque 'Othmân brûla les codex, 'Ali (Ibn Abî-Tâlib) déclara : « S'il ne l'avait pas fait lui, moi je l'aurais fait. »

### **Réquisitoire contre 'Othman**

**Balâdhurî**, *Ansâb*, IV, 1 de l'éd. I. 'Abbâs, p. 550-552; cité par A.-L. de Prémare dans *les fondations de l'islam*

D'après la relation de Wâqidî, Muhammad fils d'Abû-Bakr et Muhammad fils d'Abû-Hudhayfa ne cessaient, en Égypte, d'exciter les gens contre 'Othman. 'Abd-al-Rahmân Ibn 'Udays al-Balawî, Sûdân Ibn Humrân al-Murâdî, Amr Ibn al-Hamiq al-Khuzâ'î et 'Urwa Ibn Shiyaym al-Laythî se mirent en route avec 500 hommes, alléguant qu'ils voulaient accomplir le petit pèlerinage (*'umra*). Ils partirent au mois de rajab. 'Abd-Allâh Ibn Sa'd b. Abî-Sarh envoya à 'Othman un émissaire qui fit le parcours en onze nuits. La troupe alla d'étape en étape jusqu'à Dhû-Khushub [Dernière étape avant Médine].

'Othman dit : « Ces gens veulent soi-disant visiter les lieux saints; mais, par Dieu, ils ne veulent que semer le désordre (fitna). Ma vie a duré trop longtemps pour les gens, mais lorsque je les aurai quittés, ils regretteront le moindre jour de mon temps. »

[...]

D'après Abû-Mikhnaf, les Égyptiens arrivèrent à Médine, et, avec d'autres, cernèrent la maison de 'Othman une première fois. 'Othman, du haut de la maison, leur dit : « Hommes, que me reprochez-vous ? Je suis prêt à vous satisfaire et à revenir dans vos bonnes grâces. » Ils dirent : « Tu as augmenté la surface déterminée par 'Omar concernant l'espace réservé (*himâ*) aux chameaux provenant des taxes ! » Il répondit : « C'est que le nombre de ceux-ci avait augmenté durant mon gouvernement. » Ils dirent : « Tu as brûlé le livre de Dieu ! » Il répondit : Les gens divergeaient dans leurs lectures. L'un disait : "Mon coran est meilleur que le tien !" L'autre disait : "Non, c'est le mien qui est meilleur." Ce fut Hudhayfa qui fut le premier à éprouver cela et m'en fit part. J'ai rassemblé les gens autour de la récitation qui avait été écrite devant l'envoyé de Dieu.

Mais pourquoi as-tu brûlé les recueils ? dirent-ils. Y avait-il des choses, dans ces recueils, qui ne s'accordaient pas avec la récitation autour de laquelle tu avais rassemblé les

gens ? N'aurais-tu pas dû laisser les autres recueils comme ils étaient?» Il répondit : « Je voulais que ne subsiste rien d'autre que ce qui avait été écrit devant l'envoyé de Dieu et qui était établi dans les feuillets qui étaient chez Hafsa, l'épouse de l'envoyé de Dieu : j'en demande pardon à Dieu. » Ils dirent : «Tu n'étais pas à Badr ! » Il répondit : «L'envoyé de Dieu m'en avait dispensé pour que je m'occupe de sa fille », etc.

#### **Hafsa (ou Aïcha) fait faire un recueil**

**Ibn Abî-Dâwud**, *Masâhif*, p. 85-87 ; Ibn Sa`d, *Tabaqât*, V, 299 ; avec Aïcha à la place de Hafsa : Ibn Abî-Dâwud, *Masâhif*, p. 83-85

[...] `Ubayd-Allâh nous a rapporté, d'après Nâfi` :

Hafsa ordonna à un de ses captifs (*mawlâ*) de lui écrire un codex. Elle lui dit : « Lorsque tu arriveras au passage : *Observez exactement les prières, notamment la prière du milieu (du jour), acquittez-vous (de ce culte) envers Allâh dévotement*, ne l'écris pas avant que je ne te le dicte de la façon dont je l'ai entendu réciter par l'envoyé de Dieu. » Et lorsqu'il parvint à ce passage, elle lui ordonna d'écrire : *Observez exactement les prières, notamment la prière du milieu (du jour) et la prière de l'après-midi (`asr), acquittez-vous (de ce culte) envers Allah dévotement [Coran 2, 238]*.

#### **Marwân fait bruler les feuillets de Hafsa**

**Ibn Abî-Dâwud**, *Masâhif*, p. 21.

Lorsque Marwân était gouverneur de Médine, il envoya quelqu'un à Hafsa pour lui réclamer les feuillets afin de les brûler car il craignait qu'il n'y ait des divergences entre l'une ou l'autre partie de l'Écriture. Elle refusa de les lui envoyer.

Ibn Shihâb (= al-Zuhrî) a dit : Sâlim Ibn 'Abd-Allâh m'a rapporté ceci : Lorsque Hafsa mourut, Marwân envoya à 'Abd-Allâh (frère de Hafsa) l'ordre exprès de lui faire envoyer les feuillets de Hafsa. Aussitôt revenu des obsèques de Hafsa, Abd-Allâh Ibn 'Omar les lui envoya. Marwân les déchira et les brûla de crainte qu'il ne s'y trouvât en quelque passage une divergence avec ce qu'avait copié `Othman.

**Ibn Abî-Dâwud**, *Masâhif*, p. 24-25.

`Abd-Allâh (Ibn Abî-Dâwud) a dit, d'après Muhammad Ibn `Awf qui disait : Abû-l-Yamân a dit : Shu`ayb nous a raconté d'après Zuhrî (= Ibn Shihâb) qui disait : Sâlim Ibn 'Abd-Allah m'a raconté :

Marwân envoyait réclamer à Hafsa les feuillets à partir desquels le Coran avait été écrit. Et Hafsa refusait de les lui livrer. Et, dit Sâlim, lorsque Hafsa mourut, et que nous fûmes revenus de son enterrement, Marwân envoya à ' Abd-Allâh fils de `Omar l'ordre exprès de lui envoyer ces feuillets. 'Abd-Allâh Ibn `Omar les lui envoya. Marwân donna l'ordre de les mettre en morceaux. Et Marwân disait : « J'ai fait cela uniquement parce que ce qu'ils contenaient avait été écrit et conservé dans le Livre (de 'Othman). Puis j'ai craint que, avec le temps, quelque sceptique, n'émette des doutes sur ces feuillets, ou qu'il ne dise que quelque passage de ces feuillets n'avait pas été consigné (dans le volume de 'Othmân).

#### **`Ubayd-Allâh, gouverneur d'Irak, fait ajouter les voyelles longues**

**Ibn Abî-Dâwud**, *Masâhif*, p. 117; cité par A.-L. de Prémare dans *les fondations de l'islam*

Yahyâ Ibn Hakim a dit : Yahyâ Ibn Hammâd nous a rapporté, le rapportant de 'Abd-al-'Azîz b. al-Mukhtâr, d'après 'Abd-Allâh b. Fayrûz qui disait :

Yazîd al-Fârisî m'a rapporté que 'Ubayd-Allâh b. Ziyâd ajouta au codex 2 000 *harf* [lettre ou mot]. Lorsque al-Hajjâj Ibn Yûsuf arriva (au poste de gouverneur d'Irak), il apprit cela. Il demanda : « Qui a été chargé de cela pour 'Ubayd-Allâh ? » On lui répondit : « C'est Yazîd al-Fârisî qui en a été chargé. » al-Hajjâj me fit convoquer. Je me rendis à la convocation, ne doutant pas qu'il allait me faire mettre à mort. Lorsque j'entrai chez lui il me dit : « Qu'est-ce qu'il a pris à Ibn Ziyâd de faire ajouter 2 000 *harf* au codex ? » Je lui répondis : « Dieu ayant préservé l'émir de naître à la Kallâ' de Basra, c'est à moi que la tâche a été confiée. - Tu as raison », me dit-il ; et il me libéra.

*Ibn Abî-Dâwud commente l'anecdote en disant qu'il s'agissait simplement d'ajouter les voyelles longues qui manquaient aux verbes « être » (Kân) et « dire » (qâl) conjugués au passé.*

### **Nasr Ibn 'Asim ajoute les points et les voyelles, sur commande d'al-Hajjâj**

**Ibn Khallikân**, *Wafayât*, II, 32, cité par A.-L. de Prémare dans *les fondations de l'islam*.

Abû-Ahmad al-'Askarî racontait, dans le livre intitulé « Des lectures défectueuses » : Pendant environ quarante ans jusqu'au temps de 'Abd-al-Malik Ibn Marwân, les gens récitèrent le codex de 'Othmân. Puis, des lectures fautives se multiplièrent et se répandirent en Irak. al-Hajjâj Ibn Yûsuf al-Thagafî recourut à ses secrétaires et leur demanda de mettre des signes sur ces lettres ambiguës [*Mushtabiha* : qui se ressemblent et qui sont ambiguës si aucun signe particulier ne les distingue les unes des autres]. On dit que ce fut Nasr Ibn 'Asim qui effectua cette opération en mettant les points, uniques ou doublés en des positions différentes (= au-dessus ou au-dessous des lettres). Durant un certain temps, on ne lut donc le texte qu'avec sa diacritation. Cependant, malgré l'utilisation des points, des lectures défectueuses se produisaient encore. C'est alors que fut créée la vocalisation (*i'jâm*). On lut désormais en suivant le système des points et des voyelles. Lorsqu'on ne prêtait pas minutieusement attention à un mot en ne faisant pas droit à ce système, il se produisait des lectures défectueuses. On chercha le moyen d'y parer, et on ne trouva pas d'autre moyen que de s'en tenir aux instructions des connaisseurs en récitation orale.

### **Yahyâ b. Ya`mor? ou Abû-l-Aswad al-Du'alî ajoutent aussi les points et voyelles**

**Ibn Abî-Dâwud**, *Masâhif*, p. 141.

[...] Hârûn Ibn Mûsâ disait : Le premier qui ponctua les recueils (coraniques) fut Yahyâ Ibn Ya`mor.

[...] Hishâm nous a rapporté, d'après al-Hasan, que Yahyâ répugnait à ce que les recueils (coraniques) soient ponctués selon la grammaire.

[...] etc.

**Ibn Khallikân**, *Wafayât*, VI, 175.

Khâlîd (Ibn Mihrân) al-Hadhdhâ' disait : Ibn Sîrîn avait un codex (coranique) ponctué de la main de Yahyâ Ibn Ya`mor. Celui-ci prononçait l'arabe de la façon la plus pure et la langue classique lui était naturelle et sans artifice. Il existe de nombreuses anecdotes et histoires à son sujet. Il mourut en 129 [746-7 après J.-C].

**Yâqût**, *Udabâ'*, III, 436.

La majorité s'accorde à dire qu'Abû-l-Aswad fut le premier à établir les règles de l'arabe et à ponctuer le texte coranique.

**Ibn al-Nadîm**, *Fihrist*, p. 63.

Les gens ne sont pas d'accord sur ce qui a amené Abû-l-Aswad à établir certaines règles de grammaire. Abû-'Ubayda disait : « C'est de 'Alî Ibn Abî-Tâlib qu'Abû-l-Aswad apprit la grammaire, mais il n'en divulguait rien à personne, jusqu'au jour où il fut convoqué par Ziyâd [gouverneur d'Irak sous le règne de Mu'âwiya] Celui-ci lui dit: «Fais donc quelque chose qui soit un guide pour les gens et qu'ainsi on connaisse le livre de Dieu. »

*D'abord réticent, Abû-l-Aswad finit par accepter, demandant d'être assisté par un scribe intelligent.*

On fit venir un scribe des 'Abd-al-Qays, mais il n'en fut pas satisfait. On en fit venir un autre, des 'Abd-Qays également, pense-t-on, Abû-l-Aswad lui dit : « Lorsque tu vois que j'ouvre la bouche en prononçant une lettre, place un point au dessus de cette lettre ; et lorsque tu vois que je ferme la bouche, mets un point devant la lettre; et lorsque je prononce la syntaxe du génitif, mets deux points. » Telle était la diacritation d'Abû-I-Aswad. Quant à Abû-Sa'id, il disait : « On dit que, etc. » [*autre anecdote explicative*].

**al-Hajjâj fait écrire et diffuser un codex, avec points et voyelles**

**Samhûdî**, *Wafâ'*, II, 667-668 - cité par A.-L. de Prémare dans *les fondations de l'islam*

D'après Muhriz Ibn Thâbit, *mawlâ* de Salama Ibn 'Abd-al-Malik, qui le tenait de son père qui disait :

J'étais parmi les gardes d'al-Hajjâj b. Yûsuf. Hajjâj écrivit les codex (du Coran). Puis il les envoya dans les capitales. Il en envoya un à Médine. Les gens de la famille de 'Othmân réprochèrent cela. On leur dit : « Sortez le codex de 'Othmân, qu'on le lise. » Ils répondirent : « Il a été détruit lors de l'assassinat de 'Othmân. »

Muhriz ajoutait : J'ai appris que le codex de 'Othman était entre les mains de Khâlid b. 'Amr b. 'Othmân. Et, dit-il, lorsque al-Mahdî accéda au califat, il envoya un codex à Médine. C'est celui que l'on y récite aujourd'hui. On écarta le codex d'al-Hajjaj. Il est dans le coffre qui est derrière la chaire.

Ibn Zabâla a dit : Mâlik Ibn Anas a dit :

al-Hajjâj Ibn Yûsuf envoya des codex dans les grandes villes. Il en envoya un grand à Médine. Il fut le premier à envoyer des codex dans les villes. Celui qu'il envoya à Médine était dans un coffre à la droite du portique qui avait été construit pour indiquer là où se tenait le prophète. On l'ouvrait le vendredi et le jeudi et on y lisait à la prière de l'aube. Quant à al-Mahdî, il envoya des codex de grand prix qui furent placés dans un coffre et l'on en écarta le codex d'al-Hajjâj. On fit des pupitres pour y lire les codex d'al-Mahdî, et l'on transporta le codex d'al-Hajjâj dans son coffre, et on le plaça dans la travée qui est à la droite de la chaire.

*Suit un ensemble d'informations diverses dont il ressort que le codex originel de 'Othman n'existe plus.*

**Al Hajjaj détruit les recueils concurrents**

**al-Kindî**, *Risâla*, texte p. 117 ; trad. G. Tartar, p. 190

Puis ce fut l'intervention d'al-Hajjâj b. Yûsuf qui ne laissa aucun recueil sans les saisir. Il en fit tomber bien des versets et il en ajouta d'autres qui, selon certains, étaient relatifs aux hommes des Banû Umayya et des Banû al-'Abbâs, désignés par leurs propres noms. Une copie conforme à la recension voulue par al-Hajjâj fut faite en six exemplaires : un fut envoyé en Égypte, un autre à Damas, le troisième à Médine, le quatrième à La Mecque, le cinquième à

Kûfa et le dernier à Basra. Quant aux autres recueils antérieurs, il les mit dans l'huile bouillante et les détruisit, imitant en cela `Othmân.

### **`Abd-al-Malik Ibn Marwân collecte le Coran**

**Ibn al-`Ibri**, *Târîkh*, p. 194 ; cité par A.-L. de Prémare dans *les fondations de l'islam*

`Abd-al-Malik disait : « Je crains de mourir durant le mois de ramadan : c'est durant ce mois que je suis né, durant ce mois que j'ai été sevré. C'est durant ce mois que j'ai collecté le Coran (*jama`tu l-Qur'ân*), et durant ce mois que les gens m'ont prêté allégeance. »

« On n'acceptait un passage que sur le témoignage de deux personnes attestant qu'il avait été inscrit en présence du Messenger d'Allâh » (Al-Itqân, volume 1, p. 100)

**Tha`âlibî**, *Latâ'if al-ma`ârif*; trad. angl. de C.E. Bosworth, p. 109; trad. de l'anglais A.-L. de Prémare

`Abd-al-Malik avait coutume de dire : « Je suis né durant le ramadan ; j'ai été sevré en ramadan ; j'ai achevé d'apprendre le Coran par cœur (*jama`tu l-Qur'ân*) en ramadan ; j'ai atteint l'âge de la puberté en ramadan ; j'ai été nommé gouverneur en ramadan ; je suis devenu calife en ramadan, et je crains de mourir durant ce même mois. »

### **Conquête de l'Inde**

Bosworth 712 p 273

La conquête de Sind en 712 fut pensée par Hajjaj, le gouverneur de l'Irak, et effectuée par son commandant Muhammad b. Qasim. Les instructions de Qasim étaient de « porter la destruction sur les incroyants, de faire en sorte qu'ils acceptent la vraie religion et qu'ils croient en l'unité de Dieu. (...) Quiconque refuse de se soumettre devra être traité durement et subir des sévices corporels jusqu'à ce qu'il abjure.

Chachnamah p 273

Plus tard, Hajjaj renouvela ses ordres : « Mes ordres formels sont de tuer tous les hommes qui ont combattu, et de prendre en otages leurs fils et leurs filles. » A son arrivée à Brahminabad, Qasim obéira aveuglément et « ordonna que tous les hommes appartenant à la classe militaire soient décapités par l'épée. Certains disent que six mille hommes furent tués, d'autres disent seize mille. Le reste de la population obtint le pardon

**Chachnamah** p 155 - **Hajjaj**, gouverneur d'Irak, rappelle Mohamed Kasim à l'ordre en Inde en 712 :

Qasim fit preuve de plus de tolérance et autorisa les habitants à exercer leur métier et à pratiquer leur religion. Mais cette façon de faire ne plut pas à Hajjaj qui, après avoir reçu le rapport victorieux de Qasim, lui répondit : Mon cher cousin, j'ai reçu votre lettre. En la lisant, ma joie et mon allégresse ne connurent pas de limite. Elle a augmenté ma fierté et ma gloire au plus haut point. Il semble, d'après vos dires, que toutes les dispositions que vous avez prises pour le confort et la commodité de vos hommes sont dans le plus strict respect de la loi religieuse. Mais la façon dont le pardon est accordé par la loi diffère de celle que vous avez adoptée, car vous le distribuez à chacun, petit ou grand, sans faire de distinction entre un ami et un ennemi. Dieu dit dans le Coran (XLVII.4) : « Ô vrais croyants, lorsque vous rencontrez les incrédules, frappez-les à la nuque. » Ce commandement du Dieu tout-puissant est un grand commandement et il doit être appliqué et respecté. Vous ne devez pas être si prodigue de votre miséricorde, comme



pour enlever toute valeur à cet acte. Par conséquent, ne gratiez pas vos ennemis et n'en épargnez aucun, ou autrement tous considéreront que vous êtes un faible.

Cité par Ibn Warraq p 273

### **Ibn waraq** - Pourquoi je ne suis pas musulman p 338

L'islam nous offre donc un spectacle de persécutions répétées visant certains groupes considérés comme doctrinalement suspects ou politiquement subversifs. Des poètes, des théologiens, des scientifiques, des rationalistes, des dualistes, des libres penseurs et des mystiques furent emprisonnés, torturés, crucifiés, mutilés ou pendus (1). Les écrits d'Averroès, d'Ibn Hazm, d'al Ghazali, d'al Haitham, d'al Kindi furent brûlés. Aucun des travaux hérétiques d'Ibn Rawandi, d'Ibn Warraq, d'Ibn al Muqaffa, d'al Razi n'a été conservé. D'autres individus ont été forcés de fuir un despote pour trouver refuge chez un souverain plus tolérant. Certains, comme Averroès, ont été bannis. La plupart durent déguiser leurs pensées. Ceux que l'accusation de blasphème n'a pas touchés furent justement ceux qui bénéficiaient de la protection d'un personnage influent et puissant.

Alberuni 274

d'Alberuni, le chroniqueur que Mahmud avait emmené en Inde,

« Mahmud ruina complètement ce pays prospère et accomplit de merveilleux exploits, par lesquels les hindous furent éparpillés dans toutes les directions comme des atomes de poussière. Leur mémoire entretient, bien entendu, une haine tenace envers tous les musulmans.

### **Vincent smith** 1985

Firuz Chah 275 écrivit : «J'ai ordonné que les chefs de cette communauté et les organisateurs de cette fête soient mis à mort. J'ai dans l'ensemble interdit que l'on inflige des punitions sévères aux hindous. J'ai fait détruire leurs temples et je les ai remplacés par des mosquées. »

## **Théorie du jihad**

**Habib Al-Mawardi** (972 - 1058) - The Laws of Islamic Governance - Texte reproduit par Andrew Bostom, The Legacy of Jihad, Amherst, Prometheus Books, 2005, pp. 27-28

Les mushrikun (mécroyants) du Dar al-Harb (camp de la guerre) sont divisés en deux catégories: premièrement, il y a ceux que l'appel de l'islam a rejoints mais qui l'ont refusé et qui ont pris les armes. Le chef de l'armée peut choisir comment les combattre (...) selon ce qu'il juge être dans le meilleur intérêt des musulmans et le plus douloureux pour les mushrikun. (...) Deuxièmement, il y a ceux que l'invitation à l'islam n'a pas encore rejoints. De telles personnes sont rares de nos jours puisqu'Allah a propagé l'appel de son Messager. (...) Il est défendu de (...) lancer une attaque contre eux avant de les inviter à l'islam, de les informer des miracles du Prophète et de leur en exposer les preuves afin de les inciter à accepter l'invitation. S'ils refusent d'accepter malgré cela, la guerre est déclenchée contre eux et ils sont traités comme ceux qui ont été rejoints par l'appel de l'islam.

fatwa du juriste égyptien **al Nakkash** – 1358 :

---

1 *Ibn Al Muqaffa* (exécuté en 760), *Ibn Abi-l-Awja* (exécuté en 772), *Salih B. Abd Al-Quddus* (exécuté en 783), *Hammad Ajrad* (exécuté), *Al Warraq* (mort en exil en 909), *Al Mutannabi* (915-965) (mort en exil), *Al Sarakhsi* (exécuté en 899), *Ibn Sina* (avicenne) (980-1037) *Ibn Bajja* (mort empoisonné en 1138), *ibn rushd* (Averroès) (1126-1198) *Kabid* (exécuté en 1527)

les musulmans ne peuvent offrir aux incroyants ni leur amitié ni des postes; les musulmans ne peuvent avoir d'autres sentiments pour les incroyants que la haine.

### **Ibn al Qifti's**

"Yahyâ an Nahawi" (Jean le Grammaire) décrivit à Amrou, le général arabe conquérant de l'Égypte, les trésors littéraires contenus dans la bibliothèque d'Alexandrie, et que celui-ci en fut émerveillé : « Il m'est impossible, dit-il, de donner aucun ordre à ce sujet, avant d'avoir l'autorisation du chef des Croyants Oumar ibn al Hattâb. Il écrivit donc à Oumar, lui rapportant le récit fait par Yahyâ et lui demanda ses instructions à ce sujet. La réponse qui lui parvint de Oumar était ainsi conçue : « Pour les livres dont tu nous as parlé, s'il y trouve quelque chose qui soit conforme au livre de Dieu (le Coran), le Livre de Dieu nous permet de nous en passer : s'il y trouve quelque chose qui lui soit contraire, ils sont sans utilité ; procède donc à leur destruction. » Amrou les répartit entre les bains d'Alexandrie et les fit brûler dans les chauffoirs. On m'a dit le nombre des bains qui existaient à cette époque, mais je l'ai oublié. On dit qu'ils en furent chauffés pendant six mois. Ecoutez cette aventure et admirez ».

(Ta'rih al-Hukama, von Dr Julius Lippert, Leipzig 1903, in-8, p. 8 de l'introduction, p. 355-356)

### **Ibn Khaldoun (1332-1406) - Les Prolégomènes, IV)**

Il est vrai que la plupart des nègres s'habituent facilement à la servitude ; mais cette disposition résulte, ainsi que nous l'avons dit ailleurs, d'une infériorité d'organisation qui les rapproche des animaux brutes. D'autres hommes ont pu consentir à entrer dans un état de servitude, mais cela a été avec l'espoir d'atteindre aux honneurs, aux richesses et à la puissance.

Ibn Khaldoun (1332 - 1406) - *Les prolégomènes*, Partie I, Paris, Imprimerie impériale, 1863, p. 469

Dans l'islamisme, la guerre contre les infidèles est d'obligation divine, parce que cette religion s'adresse à tous les hommes et qu'ils doivent l'embrasser de bon gré ou de force. On a donc établi chez les musulmans la souveraineté spirituelle et la souveraineté temporelle, afin que ces deux pouvoirs (religieux et politique) s'emploient simultanément dans ce double but. Les autres religions ne s'adressent pas à la totalité des hommes; aussi n'imposent-elles pas le devoir de faire la guerre aux infidèles; elles permettent seulement de combattre pour (leur) propre défense. Pour cette raison, les chefs de ces religions ne s'occupent en rien de l'administration politique. [...] Nous ne jugeons pas convenable de salir nos pages en rapportant leurs opinions impies, qui, du reste, sont assez généralement connues. Toutes ces doctrines sont fausses, ainsi que le coran l'a déclaré. Nous n'avons pas à discuter ou à raisonner là-dessus avec eux ; nous n'avons qu'à leur donner le choix de l'islamisme, de la capitation ou de la mort [Ip. 476]

Que sont devenues les sciences des Perses dont les écrits, à l'époque de la conquête, furent anéantis par ordre d'Omar ? Où sont les sciences des Chaldéens, des Assyriens, des habitants de Babylone ? ... Où sont les sciences qui, plus anciennement, ont régné chez les Coptes ? Il est une seule nation, celle des Grecs, dont nous possédons exclusivement les productions scientifiques, et cela grâce aux soins que prit El-Mamoun de faire traduire ces ouvrages (...) Les Musulmans, lors de la conquête de la Perse, trouvèrent dans ce pays, une quantité innombrable de livres et de recueils scientifiques et (leur général) Saad ibn Abi Oueccas demanda par écrit au khalife Omar ibn al-Khattab s'il lui serait permis de les distribuer aux vrais croyants avec le reste du butin. Omar lui répondit en ces termes : « Jette-les à l'eau ; s'ils renferment ce qui peut guider vers la vérité, nous tenons de Dieu ce « qui nous y guide encore mieux » ; s'ils renferment des tromperies, nous en serons débarrassés, grâce à Dieu ! ». En conséquence de cet ordre, on jeta les livres à l'eau et dans le feu, et dès lors les sciences des

Perses disparurent » (Ibn Khaldoun (1332-1401) *Prolégomènes*, 3e partie, Ed. Quatremère, trad. de Slane, pages 89-90-125)

Voir aussi :

[http://www.amazighworld.net/history/modernhistory/articles/arabes\\_ibn\\_khaldun.php](http://www.amazighworld.net/history/modernhistory/articles/arabes_ibn_khaldun.php)

**Ali b. Tâhir al-Sulamî**, dans *Incitation à la guerre sainte*

As-Safî dit : « L'obligation minimum du chef de la Communauté est d'effectuer une incursion par an chez l'Infidèle, soit par lui-même soit par ses troupes, selon l'intérêt de l'islam, de façon que le djihad ne soit pas abandonné pendant toute une année, sauf raison impérieuse. » (...)

Il s'avère donc qu'en cas de nécessité la guerre sainte devient un devoir d'obligation personnelle, comme à l'heure actuelle où ces troupes-ci fondent à l'improviste sur le territoire musulman.

Abû Hâud Muhammad al-Gazzali dit : « Chaque fois qu'aucune razzia sera effectuée, tous les musulmans, libres, responsables de leurs actes et capables de porter les armes, sont tenus de se diriger [contre l'ennemi] jusqu'à ce que se dresse une force suffisante pour leur faire la guerre ; cette guerre ayant pour but d'exalter la parole d'Allâh, de faire triompher sa religion sur ses ennemis, les polythéistes, de gagner la récompense céleste qu'Allâh et son apôtre promirent à ceux qui combattraient pour la cause de Dieu, et de s'emparer des biens [des Infidèles] de leurs femmes et de leurs demeures ». La raison en est que le djihad constitue un devoir d'obligation collective, tant que la communauté [musulmane] limitrophe de l'ennemi peut se contenter de ses propres forces pour combattre [les Infidèles] et écarter le danger. Mais si cette communauté est trop faible pour tenir l'ennemi en échec, le devoir se trouve étendu à la contrée [musulmane] la plus proche.

Le Coran, la tradition et l'unanimité des docteurs de la Loi, tous sont d'accord, avons-nous prouvé, que la guerre sainte est un devoir collectif lorsqu'elle est agressive, et qu'elle devient un devoir personnel dans les cas spécifiés ci-dessus. Ainsi est-il établi que la lutte contre ces troupes revient obligatoirement à tous les musulmans qui en sont capables, à savoir (eux qui ne sont atteints ni de maladie grave ou chronique, ni de cécité ou de faiblesse résultant de la vieillesse). Tout musulman n'ayant pas ces excuses, qu'il soit riche ou pauvre et [même] fils de parents [vivants] au débiteur, doit s'engager contre eux et se précipiter pour empêcher les conséquences dangereuses de la mollesse et de la lenteur, qui sont à craindre."

(Cité par M. Balard, A. Demurger, P. Guichard dans *Pays d'Islam et monde latin X<sup>e</sup>-XIII<sup>e</sup> siècles*)

## Dhimmitude

### Capitulations du calife Umar b. al-Khattâb :

« Ils [les chrétiens] ne bâtiront pas de nouvelle église, ni de couvents ni de cellules ni d'ermitages dans leurs villes ou dans les territoires avoisinants. Ils ne renouveleront pas [ces lieux], de sorte qu'il faut les laisser tomber en ruine ; ils n'empêcheront pas les musulmans [d'utiliser] leurs églises, de telle façon que ceux-ci [les musulmans] puissent y séjourner pendant trois nuits et ils [les chrétiens] leur fourniront la nourriture.

Ils ne donneront pas l'hospitalité à des espions, et ils ne cacheront aux musulmans aucun genre de conspiration [qu'il y ait] contre eux ; ils n'enseigneront pas le Coran à leurs fils ; ils ne manifesteront pas leur associationnisme (shirk) ; ils n'empêcheront pas leurs proches d'embrasser l'Islam, s'ils le désirent.

Ils montreront du respect aux musulmans, et ils se lèveront de leurs sièges quand ceux-ci [les musulmans] voudront s'y asseoir ; ils ne se feront semblables aux musulmans

en rien de ce qui concerne le vêtement, le chapeau, le turban, les sandales et la coiffure ; ils ne prendront ni les noms ni les titres des musulmans.

Ils ne chevaucheront pas sur la selle, ils ne porteront pas d'épée à la ceinture, et ils ne posséderont pas d'autre genre d'armes ; ils n'utiliseront pas les lettres arabes dans leurs sceaux, et ils ne vendront pas de boisson alcoolisées ; ils couperont la partie antérieure de leur chevelure (sur le front), ils garderont partout leur façon de s'habiller, et ils porteront aussi une ceinture (zunnâr) autour de la taille.

Ils n'exhiberont ni leurs croix ni leur livres dans les rues parcourues par les musulmans ; ils n'enterreront pas leurs morts à côté des morts musulmans, ils ne feront sonner leurs cloches que très doucement, ils n'élèveront pas la voix en lisant dans leurs églises, qui sont proches des musulmans.

Ils ne feront pas de tours [en procession], ils n'élèveront pas la voix en accompagnant leurs morts [aux funérailles] et ils n'allumeront pas de feu [des bougies] en faisant cela. Ils n'achèteront pas les esclaves qui ont été destinés aux musulmans.

Au cas où ils transgresseront une quelconque de ces capitulations (shurûṭ) qui leur sont imposées, ils [les chrétiens] n'auront plus de droit de protection (dhimma), et dans ce cas-là il sera licite aux musulmans de les traiter comme des gens rebelles et séditieux».

**Al Tabari** rapporte comment le calife abbaside al-Mutawwakil (847-861), a rétabli dans son intégralité l'esprit et la lettre du Pacte d'Umar :

« (II) ordonna qu'on obligeât les chrétiens et plus généralement tous les dhimmi à porter des capuchons et des ceintures couleur de miel ; à utiliser des selles équipées d'étriers en bois prolongées par deux boules à l'arrière; à attacher deux boutons à leurs chapeaux s'ils en portaient un et que ceux-ci soient d'une couleur différente de ceux portés par les musulmans; à coudre deux pièces de tissu couleur de miel aux vêtements de leurs esclaves, l'une sur la poitrine et l'autre dans le dos, chacune devant mesurer quatre doigts de long. Leur turban, quand ils en portaient, devait également être couleur de miel. Quant à leurs femmes, elles ne pouvaient sortir de chez elles ou apparaître en public que la tête recouverte d'un fichu de cette même couleur. (...) Il donna l'ordre de clouer aux portes de leurs maisons des images de démons taillées dans le bois, afin qu'on puisse les distinguer des demeures musulmanes. Il interdit leur recrutement à des postes administratifs ou officiels, d'où ils auraient pu exercer un pouvoir sur les musulmans. Il interdit à leurs enfants de fréquenter les écoles musulmanes et à tout musulman de leur servir de maître ou de précepteur. Il interdit l'exhibition de croix les dimanches des Rameaux et la pratique de la religion juive sur la voie publique. Il ordonna que leurs tombes soient nivelées au ras du sol, afin qu'elles ne puissent être confondues avec celles des musulmans. »

Cité par Bernard Lewis, *Juifs en terre d'islam* (1986), p. 66.

**Ash sharani** cité par Ibn Warraq p 286

Toutes les écoles s'accordent pour ne pas autoriser la construction d'églises et de synagogues dans les villes et les villages de l'Islam. Elles sont divisées pour dire si cela est permis au voisinage des villes. Malik, Chafi'i, et Ahmad ne le permettent pas. Abu Hanifa dit que si l'endroit est situé à moins d'un mile d'une ville, cela n'est pas permis. Si la distance est plus grande, alors c'est permis. Une autre question est de savoir s'il est licite de restaurer ou de reconstruire une église ou une synagogue dans un pays musulman. Abu Hanifa, Malik et Chafi'i l'autorisent. Abu Hanifa ajoute que l'église doit se trouver dans un lieu qui s'est soumis pacifiquement. S'il a été conquis par la force, cela n'est pas permis. Ahmad (...) dit que la restauration d'une ruine n'est jamais permise.

Bat Ye'or, dans son livre *les chrétientés d'orient*, place dans son annexe de très nombreux documents historiques et théoriques :

### **Abou Yousof**

répond au calife Haroun al Rachid (786-809)

Prince, tu as demandé aussi quelles sont les règles applicables à ceux des habitants de pays de guerre qui se convertissent pour sauver leurs vies et leurs biens. Leur vie est sacrée, ceux de leurs biens pour la conservation desquels ils se sont convertis restent leur propriété, et il en est de même de leurs terres, qui sont alors terres de dîme de la même façon qu'à Médine, où les habitants se convertirent lors de <la venue> du Prophète, et dont la terre est de dîme. Il en fut de même pour Tâ'if et le Bahreyn ; et de même encore pour les Bédouins qui se convertirent pour garder leurs points d'eau et leur territoire, qui sont restés leur propriété et qu'ils continuent de détenir [p. 94-95].

Tout peuple polythéiste, avec qui l'Islam a conclu la paix sous la condition qu'il reconnaisse son autorité, se soumettra au partage et acquittera le *kharâdj*, est un tributaire, et le sol qu'il occupe est dit terre de *kharâdj* : on prélève sur lui ce qui est stipulé par traité, mais en agissant de bonne foi et sans exiger de surcharge.

Toute terre dont l'Imâm [souverain] est devenu maître par la force peut être, s'il le juge bon, car il a toute liberté à cet égard, partagée par lui entre ceux qui l'ont conquise, et alors elle devient terre de dîme, ou, s'il y voit avantage, être laissée dans la possession des habitants, ainsi que fit Omar ben el-Khattâb pour le Sawâd, et alors elle devient terre de *kharâdj* qu'il ne peut plus reprendre : les vaincus en ont la pleine propriété, ils la transmettent par héritage et par contrat, et le *kharâdj* dont elle est frappée ne doit pas dépasser les forces des contribuables [p. 95].

Le territoire arabe diffère du territoire non arabe à ce point de vue qu'on ne combat les Arabes que pour leur faire embrasser l'islam sans leur faire payer la capitation : on n'accepte d'eux autre chose que leur conversion, et leur territoire, s'il leur est laissé, est terre de dîme; si l'Imâm ne le leur laisse pas et en opère le partage, il est encore terre de dîme. La décision à l'égard des non-Arabes est différente, parce qu'on combat ceux-ci tant pour les convertir que pour leur faire payer la capitation, alors que vis-à-vis des Arabes on ne poursuit que le premier de ces buts, vu qu'ils doivent ou se convertir ou subir la mort. Nous ne sachions pas que le Prophète ni aucun de ses Compagnons ni aucun Khalife depuis lors ait accepté le paiement de la capitation par les Arabes idolâtres, qui ne pouvaient choisir qu'entre la conversion et la mort. S'ils étaient vaincus, leurs femmes et leurs enfants étaient réduits en captivité, ce que fit le Prophète, lors de l'affaire de Honeyn, à l'égard des Hawâzin ; mais, ensuite, il leur accorda la liberté. Il n'agit d'ailleurs ainsi qu'à l'égard de ceux qui étaient idolâtres.

Les Arabes qui ont des livres révélés [juifs et chrétiens] sont traités comme les non-Arabes et sont admis à payer la capitation : Omar pour les Benoû Taghleb [chrétiens], dont il doubla la dîme aumônrière en remplacement du *kharâdj*, et ainsi avait fait le Prophète en imposant chaque pubère du Yémen d'un dinar ou de son équivalent en vêtements, ce qui, à nos yeux, est comme <le procédé employé vis à vis> des peuples ayant des livres révélés ; de même encore fit-il en accordant la paix aux gens de Nedjrân [chrétiens] moyennant rançon.

Quant aux non-Arabes, juifs ou chrétiens, polythéistes, idolâtres, adorateurs du feu, on prélève sur les mâles la capitation. Le Prophète la fit payer aux mages de Hadjar; or, les mages sont polythéistes et n'ont pas de Révélation ; ils sont par nous considérés comme non-Arabes, et l'on n'épouse pas les femmes de leur race non plus qu'on ne mange les bêtes qu'ils égorgent.

Omar ben el-Khattâb imposa aux non-Arabes mâles et polythéistes d'Irâk une capitation comprenant trois catégories : indigence, richesse, condition moyenne.

Quant aux renégats arabes et non-Arabes, ils sont traités comme les arabes idolâtres : ils ont à choisir entre la conversion et la mort, et ils ne sont pas susceptibles de capitation [p. 100-101].

Les habitants des bourgades et de la campagne ainsi que les villes, leurs habitants et ce qu'elles renferment, peuvent être, au gré de l'Imâm, ou laissés dans leurs terres, leurs demeures et leurs habitations et continuer à jouir de leurs biens moyennant paiement de la capitation et du *kharâdj*, <ou être partagés entre les vainqueurs>. Il n'y a d'exception que pour les Arabes mâles et idolâtres, qui ne sont pas admis à payer la capitation et doivent choisir entre la conversion et la mort [...].

L'Imâm a donc le choix entre deux partis également approuvables : ou procéder au partage comme a fait le Prophète, ou laisser les choses en l'état, comme il a fait ailleurs qu'à Khayber, Omar ben el-Khattâb ne changea rien dans le Sawâd [Irak]. La majeure partie des campagnes en Syrie et en Égypte fut prise de vive force, et il n'y eut guère d'admis à composition que les habitants des places fortes. Les campagnes ayant été occupées par les vainqueurs et prises de vive force, Omar les abandonna à l'ensemble des musulmans d'alors et à ceux qui viendraient après eux. Ce parti fut de préférence adopté par lui, et de même l'Imâm peut agir à sa guise, moyennant les précautions nécessaires <pour la sûreté> des fidèles et de la religion [p. 103-104].

Le mieux que nous ayons entendu dire à ce propos, c'est, semble-t-il qu'il n'y a pas de mal à employer toute espèce d'armes contre les polythéistes, à submerger et à brûler leurs habitations, à couper leurs arbres et leurs dattiers, et à faire usage de mangonneaux, le tout sans s'attaquer de propos délibéré aux femmes ni aux enfants ni aux vieillards d'un âge avancé; qu'on peut encore poursuivre ceux qui tournent le dos, achever les blessés, tuer les prisonniers quand ils sont à craindre pour les musulmans, mais ceci s'entendant seulement de ceux sur qui a passé le rasoir, car les autres sont des enfants et ne sont pas exécutés.

Quant aux prisonniers qui sont amenés à l'Imâm, celui-ci a le choix ou de les mettre à mort ou de leur faire payer rançon, à son gré, en s'arrêtant au parti le plus avantageux pour les musulmans et le plus prudent pour l'Islâm. La rançon qu'il leur impose ne consiste ni en or ni en argent ni en marchandises, mais exclusivement en captifs musulmans.

Tout ce que les vainqueurs ont ramené au camp ou ce qu'ils ont pris des biens et des effets des vaincus constitue un *fey*, qui est divisé en cinq portions : l'une est attribuée à ceux qui sont énumérés dans le Livre sacré, et les quatre autres, réparties entre les troupes qui ont fait ce butin à raison de deux parts par cheval et d'une part par fantassin. S'il a été conquis une certaine partie du territoire, l'Imâm s'arrête à la décision la plus prudente pour les musulmans : s'il estime devoir la laisser, comme fit Omar ben el-Khattâb, qui laissa le Sawâd [Irak] aux mains des indigènes, aux habitants du pays en leur imposant le *kharâdj*, il le fait; et s'il estime devoir le laisser aux conquérants, il répartit le sol entre eux après en avoir distrait le quint [p. 301-302].

Pour moi, je dis que la décision relative aux captifs dépend de l'Imâm : selon que la chose lui paraît plus avantageuse à l'Islâm et aux musulmans, ou bien il les fait exécuter ou bien il se sert d'eux pour en faire la rançon de musulmans captifs [p. 302-303].

Quand les musulmans, assiégeant un fort ennemi, traitent avec les assiégés qui acceptent de se rendre aux conditions qu'indiquera un homme désigné, et que celui-ci décide que les combattants seront mis à mort et les femmes et les enfants faits prisonniers, cette décision est valable. Ce fut là ce que décida Sa'd ben Mo'âdh au sujet des Benoû Koreyza [Une des trois principales tribus juives de Médine] [p. 310].

La décision rendue par l'arbitre désigné, si elle était autre que la mort des combattants et la servitude des femmes et des enfants, et portait l'établissement de la capitation, serait également correcte ; et si elle porte que les vaincus seront invités à se convertir, et qu'ils le fassent en effet, elle sera valable, et ils deviendront musulmans et libres [p. 311].

C'est à l'Imâm à décider du traitement à leur appliquer, et il choisit celui qui est préférable pour la religion et l'Islâm : s'il estime que l'exécution des combattants et l'esclavage des femmes et des enfants valent mieux pour l'Islâm et ses adhérents, il adopte ce parti en se fondant sur ce

qu'a fait Sa'd ben Mo'âdh ; s'il estime au contraire qu'il est plus avantageux d'en faire des tributaires assujettis au *kharâdj* et que cela est préférable pour augmenter le *fey*, qui accroît les ressources des musulmans contre eux et les autres polythéistes. C'est la mesure qu'il adopte à leur égard. N'est-il pas exact en effet qu'Allâh dit dans son livre « <combattez-les> jusqu'à ce que tous acquittent humblement la capitation » <Koran IX, 29>, et que le Prophète appelait les polythéistes à embrasser l'Islâm, ou, en cas de refus, à acquitter la capitation, et qu'Omar ben el-Khattâb, après avoir réduit les habitants du Sawâd, ne versa pas leur sang et en fit des tributaires? [p. 312].

S'ils offrent de se rendre en acceptant l'arbitrage d'un musulman qu'ils nomment et d'un des leurs, cela leur est refusé, car on n'accepte pas, pour rendre une décision en matière de religion, la collaboration d'un fidèle et d'un mécréant. Si par erreur le représentant du prince accepte, et qu'il y ait sentence rendue par ces deux hommes, l'Imâm ne lui donne pas force exécutoire, à moins qu'elle ne porte que les ennemis seront tributaires ou se convertiront; si en effet ils adoptaient ce dernier parti, on n'aurait rien à leur reprocher, et s'ils se reconnaissaient tributaires ils seraient acceptés comme tels sans qu'il soit besoin de sentence [p. 314-315].

Abou Yousof, cité par Bat Ye'or dans *les chrétientés d'orient*, p.343-347

### **Al Mawardi**

La capitation et le *kharâdj* sont deux charges dont Allâh a frappé les polythéistes au profit des fidèles et qui présentent trois points communs et trois différences ; après quoi les règles qui leur sont applicables se ramifient. Les trois points communs consistent en ce que : a) l'un et l'autre impôts sont prélevés sur les polythéistes pour marquer leur condition d'infériorité et leur humiliation; b) ils alimentent le *fey* et le produit en est affecté aux ayants droit au *fey* ; c) le paiement en devient exigible avec l'achèvement de l'année, mais ne l'est pas avant cette échéance. Les trois points par lesquels ils diffèrent consistent en ce que : a) la capitation repose sur un texte et le *kharâdj* a pour origine des estimations personnelles <*idjtiâd*> (1) ; b) le taux le plus bas de la première est établi par la Loi, et le plus haut résulte d'estimations personnelles, alors que l'un et l'autre taux du second le sont par estimations personnelles; c) la première, due tant que dure l'infidélité, disparaît avec la conversion, et le second est dû aussi bien quand il y a infidélité que quand il y a profession d'islamisme.

La *djizya* ou capitation, qui s'applique à la tête de chacun des assujettis, tire son nom de *djezâ*, <rétribution, rémunération>, soit parce qu'il s'agit d'une rémunération due à raison de leur infidélité, car elle leur est demandée avec mépris, soit parce qu'elle constitue une rémunération parce que nous leur avons fait quartier, car elle leur est demandée avec douceur. Cette redevance a pour base le texte divin : « Combattez ceux qui, parmi les hommes ayant reçu des livres révélés, ne croient point en Allâh ni au jour suprême, qui ne déclarent point interdit ce qu'Allâh et son Apôtre ont déclaré interdit et qui ne professent point la religion de vérité, jusqu'à ce qu'ils versent la capitation de leurs propres mains et avec humiliation » <Coran, IX, 29> [p. 299-300].

Les mots de « leurs propres mains » peuvent signifier ou à raison de leur état de richesse et d'opulence, ou qu'ils sont persuadés que nous avons vis-à-vis d'eux la force et le pouvoir nécessaires pour l'exiger. Les mots « et avec humiliation » signifient ou bien qu'ils sont avilis et humiliés, ou bien que les prescriptions islamiques les régissent.

Tout détenteur de l'autorité doit imposer la capitation aux adeptes des religions révélées qui passent sous notre protection, pour qu'ils puissent ainsi séjourner en territoire d'Islâm, et le versement qu'ils en font leur vaut deux droits : d'être laissés tranquilles et d'être protégés, de sorte que, grâce au premier, ils ont la sécurité et, grâce au second, ils trouvent l'abri de notre bras. [...]

---

1 Terme juridique signifiant un effort personnel d'interprétation d'un dogme ou d'une loi.

Les Arabes sont, tout comme les autres, soumis <s'il y a lieu> à la capitation; Aboû Hanifa (1) cependant a dit : « Je ne l'impose pas aux Arabes pour que l'humiliation ne les atteigne pas. » Le renégat n'y est pas soumis, non plus que le matérialiste ou l'idolâtre; Aboû Hanifa néanmoins y assujettit ce dernier quand il est non-arabe, mais non quand il est arabe.

Les adeptes de livres révélés sont les Juifs et les Chrétiens, qui ont respectivement pour livres sacrés la Tôra et l'Évangile [p. 301-302]

Celui qui passe d'une secte juive à une secte chrétienne n'est pas laissé libre de le faire; d'après la plus fondée des deux opinions, il est tenu de se faire musulman [p. 302].

Quand la paix leur [aux infidèles] a été consentie moyennant devoir d'hospitalité vis-à-vis des musulmans de passage chez eux, ce devoir est limité à une durée de trois jours, qui ne peut être augmentée. Ce fut de la sorte qu'Omar traita avec les chrétiens de Syrie en leur imposant la charge d'héberger pendant trois jours les musulmans qui passeraient par chez eux en leur fournissant la nourriture en usage, mais sans obligation de sacrifier un mouton ou une poule ainsi que la charge de donner à leurs bêtes un abri nocturne, mais sans fournir l'orge à celles-ci ; il ne soumit d'ailleurs à cette charge que les habitants de la campagne, à l'exclusion de ceux des villes [p. 304-305].

Dans le contrat de capitation interviennent deux clauses, dont l'une est de rigueur et l'autre recommandable. La première comprend six articles : a) ils ne doivent ni attaquer ni dénaturer le Livre sacré; non plus qu'accuser le Prophète de mensonge ou le citer avec mépris ; c) ni parler de la religion islamique pour la blâmer ou la contester ; d) ni entreprendre une musulmane en vue de relations illicites ou de mariage; e) ni détourner de la foi aucun musulman ni lui nuire dans sa personne ou ses biens ; f) ni venir en aide aux ennemis ou accueillir aucun de leurs espions. Ce sont là des devoirs qui sont pour eux d'obligation stricte et auxquels ils ont à se conformer sans qu'il y ait besoin de les stipuler; si on le fait, c'est uniquement pour les leur faire connaître, pour corroborer la solennité de l'engagement qui leur est imposé et pour bien marquer que dorénavant l'exécution d'un de ces actes entraînera la rupture du traité qui leur a été consenti.

La seconde clause, qui n'est que recommandable, porte aussi sur six points : a) le changement de leur tenue extérieure par le port du signe distinctif, *ghiyâr*, et de la ceinture spéciale, *zonnâr*; b) la défense d'élever des constructions plus hautes que celles des musulmans; ils n'en auront que de hauteur égale, sinon inférieure; c) la défense de froisser les oreilles musulmanes par le son de leurs cloches, *nâkoûs*, la lecture de leurs livres et leurs prétentions relatives à Ozeyr (2) et au Messie ; d) celle de ne point se livrer publiquement à la consommation du vin non plus qu'à l'exhibition des croix et des porcs; e) l'obligation de procéder en secret à l'inhumation de leurs morts, sans étalage de pleurs ni de lamentations; f) l'interdiction d'employer pour montures des chevaux, qu'ils soient de race ou de sang mêlé, ce qui leur laisse la faculté de se servir de mulets et d'ânes. Ces six prescriptions recommandables ne sont point nécessairement incluses dans le contrat de vasselage, à moins qu'elles n'aient été expressément stipulées, car alors elles y prennent un caractère strictement obligatoire. Le fait d'y contrevenir alors qu'elles ont été stipulées n'entraîne pas la rupture du contrat, mais les infidèles sont contraints par la force à les respecter et châtiés pour les avoir violées. Ils n'encourent pas de châtement quand rien n'a été stipulé à ce sujet [p. 305-306].

Quand des alliés et des tributaires s'unissent pour combattre les musulmans, ils deviennent aussitôt ennemis et chacun de ces combattants peut être mis à mort; pour ceux qui n'ont pas pris

---

1 An-Nu'man b. Thabit b. Zuta Abû Hanifa (ca. 767), théologien et juriste, fondateur de l'école hanafite de jurisprudence

2 Selon les musulmans, ce personnage nommé dans le Coran IX, 30 serait considéré par les juifs comme le fils de Dieu.



les armes, il est tenu compte de l'approbation qu'ils ont donnée aux hostilités ou de leur improbation.

Le refus des tributaires de s'acquitter de la capitation constitue une violation du traité qui leur a été consenti. D'après Aboû Hanîfa, ce refus ne constitue une violation que si en outre ils rejoignent le territoire de guerre » [*dâr al-harb*]. Le montant de l'impôt est prélevé par la force, au même titre que les autres dettes.

Ils ne peuvent élever en pays d'Islam de nouvelles synagogues ou églises, qui sont, le cas échéant, démolies à leur détriment; ils peuvent réédifier les anciennes synagogues ou églises tombées en ruine. La violation de leur contrat par les tributaires n'autorise leur mise mort, le pillage de leurs biens et la réduction en captivité de leurs femmes et enfants que quand ils nous combattent; autrement, on les expulse du territoire musulman, en les respectant, jusqu'à ce qu'ils atteignent leur lieu de sécurité, dans le plus proche pays polythéiste. S'ils ne partent pas de bon gré, ils sont expulsés de force [p. 308-309].

al-Mawardi, cité par Bat Ye'or dans *les chrétientés d'orient*, p.368-371

**Ibn Qayyim al Jawziyya** décrit les marques d'humiliation auxquelles on doit soumettre les dhimmis

Humiliation et dérision doivent être le lot de ceux qui désobéissent à ma parole. » Les *dhimmî* sont les plus réfractaires à Son commandement et opposés à Sa parole; par conséquent ils méritent d'être humiliés en les différenciant des Musulmans qu'Allah a exaltés, en raison de leur soumission à [Allah] et à son Prophète, au-dessus de ceux qui Lui désobéissent. Ceux-ci Il les a humiliés, rabaissés, et rendus abominables de façon que la marque du mépris soit manifeste sur eux pour qu'ils puissent être différenciés par leur apparence.

D'un signe distinctif [*ghiyar*] doive leur être imposé, cela est clair de la déclaration du Prophète : « Celui parmi les gens, qui ressemble [aux *dhimmî*] sera considéré comme étant des leurs. » [...] Il est obligatoire de forcer l'infidèle à ressembler à ceux de son peuple, pour que les Musulmans puissent le détecter. [...] Si l'un d'entre eux [juif ou chrétien] nous [les musulmans] saluent, nous devons répondre : « et sur vous (1) ». Si cela est la coutume en Islam il est alors nécessaire d'imposer aux *dhimmî* un vêtement spécial qu'ils puissent être reconnus, et que les coutumes islamiques puissent être correctement observées et que le Musulman puisse savoir qui l'a salué. Est-il un Musulman qui mérite le souhait de la paix ou un *dhimmî* qui ne le mérite pas? [...] En outre le vêtement distinctif sert d'autres buts. Il [le Musulman] saura ainsi qu'il ne doit pas le rencontrer, il ne doit pas le faire asseoir dans une assemblée de Musulmans, il ne doit pas baiser sa main, il ne doit pas se lever pour lui, il ne doit pas s'adresser à lui avec les mots *frère* ou *maître* il ne doit pas lui souhaiter le succès ou l'honneur comme cela est habituel envers un Musulman, il ne doit pas lui faire la charité islamique, il ne doit pas l'appeler comme témoin, ni pour l'accusation ni pour la défense, il ne doit pas lui vendre une esclave musulmane et il ne doit pas lui donner des livres religieux ou juridiques concernant l'Islam [p. 81].

Il est strictement interdit d'appeler un *dhimmî* « sieur » ou « maître », comme il est dit dans le *hadith* : [...]. Quant à les appeler « Gloire de l'Etat », « Pilier de l'État », etc., ceci n'est pas permis. Si l'un d'eux porte ces titres, alors un Musulman ne doit pas les lui conférer. S'il est un Chrétien, qu'il l'appelle, « Toi, là, Chrétien » « toi, là, ô croix », et si c'est un juif, qu'on l'adresse par ces mots « Toi, là, Juif. » [p. 115].

L'abandon ou la substitution de ces lois d'Umar par d'autres même si elles sont acceptées par les autorités religieuses, constitue une négligence de la part de celui à qui Allah a ordonné [le respect de] la vérité et l'écrasement de Ses ennemis. Car en leur permettant de manifester leur impiété et de sortir du statut d'infériorité, la religion d'Allah, Son Prophète, Son Livre et les Musulmans sont, de ce fait, diffamés [...] et les explications que nous avons fournies confirment

---

1 Cette formule signifie : « que vos malédictions retombent sur vous ».

que *le jihad* est obligatoire jusqu'à ce que la parole d'Allah règne suprême, et jusqu'à ce tous soient de la religion d'Allah, jusqu'à ce que la religion d'Allah triomphe sur toutes les autres religions, et jusqu'à ce qu'ils payent la capitation dans l'humiliation [p. 236-237].

Ibn Qayyim al Jawziyya, cité par Bat Ye'or dans les chrétientés d'orient, p.371-372

**Al Maghill** explique avec quelle marque d'humiliation doit être collectée la capitation

Le jour de la perception on les rassemblera [les *dhimmi*] dans un lieu public comme le souk. Ils s'y présenteront en se tenant debout à l'endroit le plus vil et le plus bas placé. Les auxiliaires de la Loi se tiendront au-dessus d'eux en prenant une attitude menaçante en sorte qu'il apparaisse à leurs yeux et aux yeux des autres que notre but est de les avilir en faisant semblant de leur prendre leurs biens. Ils se rendront compte que nous leur faisons <encore> une grâce en acceptant d'eux la *jizya* et les laissant aller <ainsi>. Puis ils seront traînés un par un <devant le fonctionnaire chargé> de la perception. En payant, le *dimmi* recevra un soufflet et sera repoussé de telle façon qu'il estimera avoir échappé à l'épée grâce à cet <te avanie>. Ainsi procèdent les amis du Seigneur des premières et dernières générations envers ses ennemis mécréants, car la force appartient à Dieu, à son Apôtre et aux Croyants [p. 811].

al-Maghili, cité par Bat Ye'or dans *les chrétientés d'orient*, p. 404

**Lettre du pape Pie II à Mahomet II en 1461**

« Ce qui est étonnant, ce qui est admirable, ce qu'il faut célébrer de toutes les façons, c'est de voir des milliers de gens qui portent le beau nom de Chrétiens et qui vivent sous ton autorité supporter de lourds tributs, se laisser priver de leurs enfants, spolier de leurs épouses, écraser sous le poids de la servitude et de mille vexations, sans pourtant renoncer au Christianisme. Car s'ils acceptaient ta loi, ils n'auraient plus à subir de violences de personne, les autorités les traiteraient avec douceur, ils acquerraient la liberté et pourraient aspirer aux honneurs et aux richesses. Mais ils préfèrent porter le joug de la servitude et vivre dans l'opprobre et la misère plutôt que de renier le Christ. Voilà ce qui est étonnant, voilà ce qui est l'œuvre de Dieu. Là est le vrai miracle et c'est notre religion qui l'accomplit, parce qu'elle est bonne et qu'elle assure à ses fidèles la vie éternelle, celle qu'aucun sage ne saurait oublier au profit de sa vie ici-bas. »

## L'esclavage

**Ibn Khudabeth**, géographe et astronome, cite Ibn al-Fakih (ces deux auteurs sont du IXème et XIème siècles) qui confirme que: « de la mer occidentale, arrivent en Orient les esclaves hommes romains, francs, lombards et les femmes romaines et andalouses ».

**Ibn Haukal** (1122-1213) affirme que

« le plus bel article importé de l'Espagne sont les esclaves, des filles et de beaux garçons qui ont été enlevés dans le pays des Francs et dans la Galice. Tous les eunuques slaves qu'on trouve sur la terre sont amenés d'Espagne et aussitôt qu'ils arrivent on les châtre. »

**al-Istakhri** (géographe arabe de la première moitié du Xème siècle) précise les prix:

« Ce qui vient du Maghreb, ce sont les esclaves chers. Pour une telle esclave et pour un homme qui n'a pas appris de métier, on obtient, selon leur condition physique et leur apparence, mille dinars et plus. »

De 1327 à 1348, **Umur Pacha**, l'un des cinq fils de l'émir d'Aydin, lui même émir de Smyrne ramène du butin :

«[Ils] capturèrent beaux garçons et belles filles sans nombre au cours de cette chasse et les emmenèrent. Ils mirent le feu à tous les villages...Au retour, riches et pauvres furent remplis de joie par ses présents. Tout le pays d'Aydin fut comblé de richesses et de biens et la gaieté régna partout. Filles et garçons, agneaux, moutons, oies, canards rôtis et le vin étaient débarqués en abondance. A son frère, il donna en cadeau nombre de vierges aux visages de lune, chacune sans pareille entre mille ; il donna aussi de beaux garçons francs pour qu'il dénoue les tresses de leurs cheveux. A ces cadeaux, il ajouta de l'or, de l'argent et des coupes innombrables ».

### **Ahmad al-Wancharisi [XVe siècle]**

"On m'a demandé, à propos d'esclaves venant du pays d'Abyssinie qui professent le monothéisme et acceptent les règles de la Loi sainte : est-il légal ou non de les acheter et de les vendre ? S'ils se convertissent à l'islam alors qu'ils sont la propriété de leurs maîtres, ceux-ci ont-ils ou non le droit de les vendre ? Et si la Sunna permet la vente des esclaves, d'où vient que professer une foi monothéiste qui sauve [un prisonnier infidèle] de la mort et d'une punition dans l'autre monde ne le sauve pas de l'humiliation et des souffrances de l'esclavage ? Il est certain qu'être possédé est un esclavage et un amoindrissement pour un individu ennobli par la foi. Et quelle est la signification de l'adage des docteurs de la Loi sainte : « l'esclavage est incroyance (*kufir*) » ? Cela s'applique-t-il après que quelqu'un est devenu croyant ? (...)

S'il est connu que toute une section ou toute une communauté parmi les habitants d'une région ont adopté l'islam ou ont été conquis par lui, il est certain qu'il faudrait, dans un tel cas, pour éviter des erreurs, interdire la possession de ces esclaves.

Mais si la conversion à l'islam est postérieure à l'établissement d'un droit de propriété [sur ces esclaves], alors l'islam n'exige pas la libération, parce que l'esclavage a eu pour cause l'incroyance. L'état de servitude persiste après la disparition de l'incroyance, en raison de son existence passée, et dans le dessein de la décourager."

Ahmad al-Wancharisi, *Kitab al-Mi'yar al-Mughrib*, cite par Bernard Lewis, dans *Islam*

### **Pape Paul III - 1537**

La Vérité elle-même, qui ne peut ni tromper ni se tromper ni être trompée ni devenir trompée, a dit clairement lorsqu'elle destinait les prédicateurs de la foi au ministère de la parole: « *Allez enseigner toutes les nations* ».

Elle a dit toutes, sans exception, puisque tous les hommes sont capables de recevoir l'enseignement de la foi. Ce que voyant, le jaloux adversaire du genre humain, toujours hostile aux œuvres humaines afin de les détruire, a découvert une nouvelle manière d'empêcher que la parole de Dieu soit annoncée, pour leur salut, aux nations.

Il a poussé certains de ses suppôts, avides de satisfaire leur cupidité, à déclarer publiquement que les habitants des Indes occidentales et méridionales, et d'autres peuples encore qui sont parvenus à notre connaissance ces temps-ci, devaient être utilisés pour notre service, comme des bêtes brutes, sous prétexte qu'ils ne connaissent pas la foi catholique. Ils les réduisent en esclavage en leur imposant des corvées telles qu'ils oseraient à peine en infliger à leurs propres animaux domestiques.

Or Nous, qui, malgré notre indignité, tenons la place du Seigneur sur terre, et qui désirons, de toutes nos forces, amener à Son bercail les brebis de Son troupeau qui nous sont confiées et qui sont encore hors de Son bercail, considérant que ces Indiens, en tant que véritables êtres humains, ne sont pas seulement aptes à la foi chrétienne, mais encore, d'après ce que Nous avons appris, accourent avec hâte vers cette foi, et désirant leur apporter tous les secours nécessaires, Nous décidons et déclarons, par les présentes lettres, en vertu de Notre Autorité apostolique, que lesdits Indiens et tous les autres peuples qui parviendraient dans l'avenir à la connaissance des chrétiens, même s'ils vivent hors de la foi ou sont originaires d'autres contrées, peuvent librement et licitement user, posséder et jouir de la liberté et de la propriété

de leurs biens, et ne doivent pas être réduits en esclavage. Toute mesure prise en contradiction avec ces principes est abrogée et invalidée.

De plus, Nous déclarons et décidons que les Indiens et les autres peuples qui viendraient à être découverts dans le monde doivent être invités à ladite foi du Christ par la prédication de la parole de Dieu et par l'exemple d'une vie vertueuse. Toutes choses passées ou futures contraires à ces dispositions sont à considérer comme nulles et non avenues.

Pape Paul III – Veritas ipsa - 2 juin 1537

Le théologien **Ahmad Baba** (1556-1527) : "...la raison de l'esclavage imposé aux Soudaniens est leur refus de croire... (c'est pourquoi) il est légal de s'emparer de quiconque est capturé en tant qu'infidèle... Mahomet, le prophète, réduisait en esclavage les personnes, parce qu'elles étaient Kuffar... (C'est alors) légal de posséder les Éthiopiens..." .

### **Jacques Heers** – les négriers en terre d'islam

« Les janissaires et autres soldats turcs, en garnison au pays d'Égypte, s'associent en certain temps de l'année plusieurs ensemble et, prenant des guides et provisions de vivres, s'en vont au désert de Lybie, à la chasse de ces nègres. On leur baille au Caire, lorsqu'ils sont mis en vente, une pièce de toile qui couvre les parties honteuses<sup>1</sup> ».

Au sud de la Nubie et à l'ouest de l'Éthiopie, le trafic des esclaves du Darfur, absolument crucial pour l'économie des sultans musulmans, résultait soit des ventes par les trafiquants installés sur place, Arabes pour la plupart, qui ne pratiquaient que d'assez pauvres razzias sur les villages des environs, soit des raids directement placés sous l'autorité du sultan du Caire. Ces chasses aux hommes se pliaient à des règles parfaitement définies, impliquant des accords constants entre le pouvoir, les notables et les marchands. Celui qui prenait la tête d'une razzia, d'un *ghazwa*, devait d'abord solliciter la *salatiya*, autorisation du sultan. Celui-ci définissait très exactement le territoire de chasse et prenait, en quelque sorte, les chasseurs et les négociants sous sa protection. Il prêtait une escorte armée et interdisait à d'autres d'aller courir aux Noirs dans les mêmes pays. Le chef de raid avait tous pouvoirs, disposait de la même autorité que le sultan dans ses villes et ses États et, effectivement, on le disait bien sultan al-ghazwa, « sultan » maître du raid. Il réunissait ses fidèles, plus ou moins nombreux selon sa renommée, en fait selon le succès de ses entreprises les années précédentes, et négociait avec des groupes de marchand qui fournissaient les vivres nécessaires à de longs jours de route contre l'engagement de recevoir, en échange, un certain nombre de captifs. Chaque année le sultan autorisait plusieurs dizaines de razzias, jusqu'à soixante parfois ; les hommes partaient avant les pluies, de juin à août, et suivaient toujours, sans s'en éloigner, une route fixée à l'avance, tant pour l'aller que pour le retour. Les contrats souscrits par les négociants stipulaient que ceux qui accompagnaient le raid très loin dans le sud et se chargeaient de convoier les captifs jusque sur les marchés des villes en recevraient deux fois plus que ceux qui attendaient simplement le retour de la razzia dans le Nord. Ces raids ne tournaient pas forcément aux affrontements guerriers. On traitait avec des rabatteurs ou avec des chefs de tribus eux-mêmes chasseurs d'hommes dans le voisinage. Les Noirs surpris n'étaient certainement pas en mesure de résister les armes à la main et l'on savait qu'une bonne expédition pouvait ramener de cinq à six cents esclaves. Le plus souvent les chasseurs opéraient, en toute quiétude, dans la région même du Darfur, plus particulièrement au sud et au sud-ouest. D'autres se risquaient beaucoup plus loin et l'on parle d'hommes qui demeurèrent six mois en route avant de renoncer, ayant atteint un fleuve qu'ils n'osèrent franchir<sup>2</sup>.

---

1 Les marchés aux esclaves

2 Obichere – Slavery ; Daumas - Le grand désert, code de l'esclavage chez les musulmans ; Vivant Denon – Voyages dans la basse et la haute Égypte

Dans les royaumes islamiques du Soudan, sous les bannières des chefs de guerre et des rois eux-mêmes, les chasses aux esclaves mobilisaient aussi, chaque saison, de forts partis de cavaliers. Ils envoyaient d'abord des éclaireurs pour voir si les habitants de tel ou tel village n'étaient pas sur leurs gardes et, le but de la razzia ainsi reconnu, partaient en troupes d'une bonne dizaine d'hommes, pas davantage<sup>1</sup>. Ils montaient des chameaux de race, s'approvisionnaient en eau, marchaient la nuit et arrivaient de jour afin d'enlever leur butin. Ils n'attaquaient pas volontiers de front et jamais ne s'attardaient à donner l'assaut aux fortins et aux cités mais, au-delà des terres de leur ethnie, allaient cerner au petit matin un village sans défense, pris par surprise sans aucune chance de réagir. Ils emmenaient les malheureux habitants en âge de servir, massacraient les faibles et les vieillards, et se retiraient aussitôt.

Jacques Heers - les négriers en terre d'islam

### **Tidiane n'Diaye – le génocide voilé**

L'Afrique subsaharienne a été razzinée pendant treize siècles sans interruption. La plupart des millions d'hommes déportés ont disparu du fait des traitements inhumains. Cette douloureuse page de l'histoire des peuples noirs n'est apparemment pas définitivement tournée. La traite négrière a commencé lorsque l'émir et général arabe *Abdallah ben Saïd* a imposé aux Soudanais un bakht (accord), conclu en 652, les obligeant à livrer annuellement des centaines d'esclaves. La majorité de ces hommes était prélevée sur les populations du Darfour. Et ce fut le point de départ d'une énorme ponction humaine qui devait s'arrêter officiellement au début du XXe siècle.

## **Réaction de l'occident**

### **Les croisades**

Comme les Turcs régnaient dans les pays de Syrie et de Palestine, ils infligeaient des maux aux chrétiens qui allaient prier à Jérusalem, les frappaient, les pillaient, prélevaient la capitation à la porte de la ville et aussi au Golgotha et au Sépulcre; et en outre, toutes les fois qu'ils voyaient une caravane de chrétiens, surtout de ceux <qui venaient> de Rome et des pays d'Italie, ils s'ingéniaient à les faire périr de diverses manières. Et quand des gens innombrables eurent péri de la sorte, les rois et les comtes furent pris de zèle et sortirent de Rome; des troupes de tous ces pays se joignirent à eux, et ils vinrent par mer jusqu'à Constantinople [Première croisade (1096-1099).] ([III, p. 182]. Michel le Syrien)

En 1095, au concile de Clermont, **Urbain II** appelle à la croisade

"Ô fils de Dieu ! Après avoir promis à Dieu de maintenir la paix dans votre pays et d'aider fidèlement l'Église à conserver ses droits, et en tenant cette promesse plus vigoureusement que d'ordinaire, vous qui venez de profiter de la correction que Dieu vous envoie, vous allez pouvoir recevoir votre récompense en appliquant votre vaillance à une autre tâche. C'est une affaire qui concerne Dieu et qui vous regarde vous-mêmes, et qui s'est révélée tout récemment. Il importe que, sans tarder, vous vous portiez au secours de vos frères qui habitent les pays d'Orient et qui déjà bien souvent ont réclamé votre aide.

En effet, comme la plupart d'entre vous le savent déjà, un peuple venu de Perse, les Turcs, a envahi leur pays. Ils se sont avancés jusqu'à la mer Méditerranée et plus précisément jusqu'à ce qu'on appelle le Bras Saint-George. Dans le pays de Romani, ils s'étendent continuellement au détriment des terres des chrétiens, après avoir vaincu ceux-ci à sept reprises en leur faisant

---

1 Kodjo – razzias et développement

la guerre. Beaucoup sont tombés sous leurs coups ; beaucoup ont été réduits en esclavage. Ces Turcs détruisent les églises ; ils saccagent le royaume de Dieu.

Si vous demeuriez encore quelque temps sans rien faire, les fidèles de Dieu seraient encore plus largement victimes de cette invasion. Aussi je vous exhorte et je vous supplie – et ce n'est pas moi qui vous y exhorte, c'est le Seigneur lui-même – vous, les hérauts du Christ, à persuader à tous, à quelque classe de la société qu'ils appartiennent, chevaliers ou piétons, riches ou pauvres, par vos fréquentes prédications, de se rendre à temps au secours des chrétiens et de repousser ce peuple néfaste loin de nos territoires. Je le dis à ceux qui sont ici, je le mande à ceux qui sont absents : le Christ l'ordonne.

À tous ceux qui y partiront et qui mourront en route, que ce soit sur terre ou sur mer, ou qui perdront la vie en combattant les païens, la rémission de leurs péchés sera accordée. Et je l'accorde à ceux qui participeront à ce voyage, en vertu de l'autorité que je tiens de Dieu.

Quelle honte, si un peuple aussi méprisé, aussi dégradé, esclave des démons, l'emportait sur la nation qui s'adonne au culte de Dieu et qui s'honore du nom de chrétienne ! Quels reproches le Seigneur Lui-même vous adresserait si vous ne trouviez pas d'hommes qui soient dignes, comme vous, du nom de chrétiens !

Qu'ils aillent donc au combat contre les Infidèles – un combat qui vaut d'être engagé et qui mérite de s'achever en victoire –, ceux-là qui jusqu'ici s'adonnaient à des guerres privées et abusives, au grand dam des fidèles ! Qu'ils soient désormais des chevaliers du Christ, ceux-là qui n'étaient que des brigands ! Qu'ils luttent maintenant, à bon droit, contre les barbares, ceux-là qui se battaient contre leurs frères et leurs parents ! Ce sont les récompenses éternelles qu'ils vont gagner, ceux qui se faisaient mercenaires pour quelques misérables sous. Ils travailleront pour un double honneur, ceux-là qui se fatiguaient au détriment de leur corps et de leur âme. Ils étaient ici tristes et pauvres ; ils seront là-bas joyeux et riches. Ici, ils étaient les ennemis du Seigneur ; là-bas, ils seront ses amis !"

**Pie V** écrit au roi Philippe II pour organiser la croisade:

Vous voyez une nation barbare et infidèle qui, non contente d'avoir réduit tant de peuples sous la tyrannie de ses lois veut étendre les bornes de son empire et se promet la conquête de tous les royaumes de l'Europe pour satisfaire son ambition. Nous espérons que Dieu ne permettra pas que son peuple tombe sous la domination tyrannique de ces infidèles. Nous sommes résolus de défendre le cher troupeau confié à nos soins de la gueule béante de ces loups carnassiers.

### **Dhimmi andalous**

**Compilations de fatwas (décisions de justice) concernant les Chrétiens et les Juifs (dhimmi) en Espagne, d'après le livre de Vincent Lagardère.**

**Cordoue IXe siècle. Abû Ibrâhîm Ishâq b. Ibrâhîm.**

« Une Chrétienne est déférée au cadî. Née d'un Musulman et d'une Chrétienne qui l'a élevée après la mort du père, elle a épousé un Chrétien dont elle a eu un enfant, il y a vingt ans ou davantage. Interrogée par ce magistrat elle a répondu que son père Chrétien a embrassé l'Islam et qu'après sa mort elle est restée auprès de sa mère et demeurée Chrétienne. La conversion de son père, un mercenaire s'est produite en un lieu autre que celui où elle a vécu. Les voisins affirment que ce Chrétien ayant embrassé l'Islam est mort alors que sa fille n'était pas encore nubile.

*Réponse.* Elle doit être considérée comme Musulmane en tant que fille de Musulman à moins qu'elle ne produise une preuve testimoniale établissant le contraire. On l'y contraindra mais sans lui infliger la peine que mérite une renégate. » (pp. 53-54)

**Cordoue IX-Xe siècles. Ibn Lubâba.**

« Le conseil des juristes de Cordoue, consulté, approuve la démolition d'une synagogue récemment édifiée à Cordoue. Les tributaires, Juifs et Chrétiens, ne peuvent édifier d'églises ni de synagogues dans les villes musulmanes au milieu des Musulmans. [...] » (p. 55)

**Cordoue Xe siècle. Ibn Zarb.**

« Un jeune Juif de huit ans qui s'est converti ne sera pas retiré à la garde de sa mère et de son père. Une fois adulte, il sera invité à confirmer sa foi et en cas de refus on l'y contraindra par les coups. » (p. 58)

**Kairouan IXe siècle. Anonyme et Ibn Abî Tâlib.**

« Un Juif s'habille comme les Musulmans et abandonne la mise qui le distingue d'eux. *Réponse.* Il sera mis en prison, battu et promené ignominieusement dans les lieux habités par les Juifs et les Chrétiens pour l'exemple. Ibn Abî Tâlib a prescrit à l'un des cadis parmi ses subordonnés d'obliger Juifs et Chrétiens à porter leurs ceintures largement déployées sur leur robe pour qu'on les distingue bien, et si l'un d'eux monte à cheval, de l'en empêcher, de lui infliger vingt coups de fouet à nu, puis de le jeter en prison, et en cas de récidive de le battre durement et de l'incarcérer longuement. » (p. 111)

**Kairouan Xe-XIe siècles. Al-Qâbisî.**

« Un Musulman a un voisin juif qui a été élevé au milieu des Musulmans. Ils se rendent des services et quand ils se rencontrent sur un chemin contigu, ils échangent des propos et sourient. Cet homme déclare : « Allâh connaît ma haine des Juifs, mais j'ai un doux caractère ». Que penser de sa conduite ? Quand les Juifs vous saluent, comment faut-il leur répondre ? *Réponse.* Il vaut mieux ne pas fréquenter les gens qui n'ont pas ta religion. Tu peux rendre service à un voisin tributaire et lui parler avec gentillesse, mais sans déférence. S'il te salue en disant « Que le salut soit sur toi », réponds-lui « sur toi » sans rien ajouter et tu n'as pas besoin de ses nouvelles ni de celles de sa maisonnée. Conduis-toi envers lui comme on doit le faire envers un voisin, mais avec une certaine réserve. » (p. 464).

**Fès XIVe-XVe siècles. Isâ b. Allâl Al-Kutâmî Al-Masmûdî (cadi de Fès, v. 1420).**

« Si un seul tributaire nuit aux Musulmans tous les autres perdent toute protection ; leurs biens sont pris et assimilés au butin soumis au quint ; les biens de provenance inconnue reviennent au trésor public dont l'inspecteur s'occupera. » (p. 47).

**Cordoue IXe siècle. Yahyâ b. Yahyâ.**

« La nuit du premier janvier julien que les gens appellent la nativité (de Jésus) est célébrée comme l'une de leurs fêtes ; ils échangent des mets et des cadeaux ; hommes et femmes chôment depuis le matin pour honorer ce jour qu'ils appellent le 1er de l'an. *Réponse.* Tout cela est contraire à la loi religieuse. D'après Yahyâ b. Yahyâ, il n'est pas permis de recevoir à l'occasion de la nativité (de Jésus) des cadeaux d'un Chrétien ou d'un Musulman, ni d'accepter une invitation ... » (p. 476)

**Cordoue XIe-XIIe siècles. Ibn al-Hâgg.**

« Il ne faut pas aider les Chrétiens à célébrer leurs fêtes, notamment en leur louant des bêtes de sommes. » (p. 66)

**Grenade XVe siècle. Al-Qâdî Abû 'Abd Allâh b. Al-Azraq.**

« Quid des Juifs qui, à l'occasion d'une de leurs fêtes qu'ils appellent la Pâque, font des galettes qu'ils offrent à certains de leurs voisins musulmans ? ces derniers peuvent-ils les accepter et les consommer ?

*Réponse* négative contenant plusieurs citations (Ibn Rusd, Ibn 'Arafa, Ibn al-Hagg). Ibn 'Arafa allègue l'opinion d'Abû l-Hasan al-Qâbisî interdisant d'accepter les cadeaux des Chrétiens et des Juifs à l'occasion de leurs fêtes ; il déplore que des Musulmans incultes acceptent les cadeaux des Juifs lors de la Pâque. » (p. 482)

**Cordoue IXe siècle. Yahyâ b. Yahyâ.**

« La maison de tout marchand de vin doit être brûlée. » (p. 52)

**Cordoue IXe siècle. Ibn Habîb.**

« Un homme laisse un silo ouvert et un porc y tombe et meurt. Peut-on vendre le blé qu'il renferme à un Chrétien ?

*Réponse.* On ne peut le vendre ni à un Chrétien ni à un Musulman. Son propriétaire ne doit ni le semer ni en tirer profit et il lui faut empêcher que les Chrétiens n'en profitent. » (p. 168).

**Cordoue IXe siècle. Ibn Muzayn.**

« A un Musulman qui a acheté un vêtement chrétien on dit de ne pas faire la Prière en l'ayant sur lui. Il répond ne pas avoir eu connaissance de cet interdit.

*Réponse.* S'il n'a pas eu connaissance du fait que ce vêtement était chrétien ou qu'un Chrétien l'avait touché, son ignorance n'entraîne pas qu'il doive le rendre au vendeur, tout comme il est tenu de garder un esclave présentant un vice qu'il déclare avoir ignoré avant l'achat. » (p. 168).

**Espagne XIVe siècle. Abû Abd allâh Muhammad al-Haffâr (maître andalou de Muhammad b. Marzûq).**

« Un Juif tributaire excipe à l'encontre d'un Musulman, de trois titres l'un vieux de quinze ans et les deux autres de onze. Il lui réclame un reliquat, dont il prétend être créancier, de chacun de ces trois engagements. Le Musulman soutient qu'il s'en est totalement acquitté. Doit-on admettre sa déclaration, lui faire prêter serment et le tenir quitte vu la longueur du laps de temps écoulé ou, au contraire, ne tenir compte que de son dire s'il produit une preuve testimoniale ?

*Réponse.* Les Juifs ont l'habitude de considérer comme licite de gruger les Musulmans. On ne laisse généralement pas son bien pendant longtemps entre les mains d'un autre, à plus forte raison quand il s'agit d'un Infidèle ayant affaire à un Musulman. Les juristes estiment que les règles du droit sont retournées contre tout prévaricateur et injuste notoire. Aussi, celui qui revendique un droit à l'encontre d'un homme de cette espèce n'a qu'à prêter serment pour obtenir satisfaction. Dans le cas présent on suit la règle inverse et c'est ainsi qu'on doit trancher les affaires dans lesquelles sont impliquées des Juifs. Le Musulman devra donc jurer qu'il s'est acquitté envers le Juif et dès qu'il aura prêté serment, le droit du Juif tombera. » (p. 186).

Vincent Lagardère,

*Histoire et société en Occident musulman au Moyen Âge.*

*Analyse du Mi'yâr d'al-Wansarîsî, Madrid, Casa de Velazquez, 1995.*

**Moïse Maimonide**

Et vous, nos frères, vous savez que le saint, béni soit-il, nous a fait tomber dans les abîmes de nos fautes, au milieu de cette nation ismaélite [les fils d'Ismaël, les musulmans] qui a abattu sa méchanceté sur nous et intrigue pour nous faire du mal et pour nous détester [...] ; il n'y a pas eu contre Israël de nation plus hostile qu'elle, ni de nation qui ait fait preuve de méchanceté



systématique pour nous humilier, nous rapetisser et nous détester comme eux [les Ismaélites]. [...] Nous subissons déjà leur assujettissement, leurs tromperies et leurs mensonges, plus que nous ne pouvons supporter, car l'homme n'a pas l'aptitude à avoir la force de souffrir. [...] Il faut supporter les tromperies d'Ismaël et garder le silence devant eux [...]. Malgré notre absence de réaction, nous ne pouvons pas échapper entièrement aux excès de leur méchanceté et de leur précipitation. Tandis que nous recherchons la paix avec eux, eux nous poursuivent par le glaive et la guerre.

Épître au Yémen, traduction Jean de Huister. Moïse Maimonide, Epîtres. Lagrasse, Verdier, 1983

**Maimonide** dans son épître sur la persécution conseille à ses contemporains de prendre la route de l'exil. Lui-même quitta Cordoue pour vivre à Fès de 1159 à 1160-65 puis au Caire :

*Nos oppresseurs eux-mêmes savent parfaitement que nous ne croyons pas à ces paroles qui ne sont prononcées que pour nous sauver du roi, pour l'apaiser par des paroles verbales.*

*« Le conseil que je me donne à moi-même et l'avis que je veux donner, à moi, à mes amis et à ceux qui me demandent un conseil, est qu'il faut quitter ces lieux et aller en un endroit où l'on puisse pratiquer sa religion et appliquer la Tora sans contrainte ni peur; qu'on abandonne sa maison, ses fils et tout ce qu'on possède, car la religion que Dieu nous a léguée a une valeur immense... »*

Iggeret ha Shmad – Moïse Maimonide, Epîtres p. 38

## Reconquista

**Pierre le Vénérable** fait traduire le coran

« Qu'on donne à l'erreur mahométane le nom honteux d'hérésie ou celui, infâme, de paganisme, il faut agir contre elle, c'est-à-dire écrire. Mais les Latins, et surtout les modernes (...) ne savent pas d'autres langues que celle de leur pays natal. Aussi n'ont-ils pu ni reconnaître l'énormité de cette erreur ni lui barrer la route. Aussi mon cœur s'est enflammé et un feu m'a brûlé dans ma méditation. Je me suis indigné de voir les Latins ignorer la cause d'une telle perte et leur ignorance leur ôter le pouvoir d'y résister ; car personne ne répondait, car personne ne savait.

Je suis donc allé trouver des spécialistes de la langue arabe qui a permis à ce poison mortel d'infester plus de la moitié du globe. Je les ai persuadés à force de prières et d'argent de traduire d'arabe en latin l'histoire et la doctrine de ce malheureux et sa loi même qu'on appelle Coran. Et pour que la fidélité de la traduction soit entière et qu'aucune erreur ne vienne fausser la plénitude de notre compréhension, aux traducteurs chrétiens j'en ai adjoint un Sarrasin. Voici les noms des chrétiens : Robert de Ketten, Hermann le Dalmate, Pierre de Tolède ; le Sarrasin s'appelait Mohammed. Cette équipe après avoir fouillé à fond les bibliothèques de ce peuple barbare en a tiré un gros livre qu'ils ont publié pour les lecteurs latins.

Ce travail a été fait l'année où je suis allé en Espagne et où j'ai eu une entrevue avec le seigneur Alphonse, empereur victorieux des Espagnes. C'est-à-dire en l'année du Seigneur 1141. »

Pierre le Vénérable, cité par Jacques le Goff, *Les Intellectuels au Moyen Age*, "Le temps qui court".

## Devchirme

Et c'est pitié quand les Officiers du Seigneur font assembler cette enfance, après avoir vu le papier des Prêtres et ouï à serment pères et mères, et choisi ce qui est de plus fort et plus beau [...]. Ce fut Sultan Selim, premier du nom, qui introduisit cette mauvaise et damnable ordonnance, à savoir que de trois en trois ans, l'on irait en chacune maison des susdits Chrétiens, aux provinces sujettes à lui, et que de cinq enfants l'on en prit un : mais souvent ils en prennent bien deux, voire trois de chacune maison malgré père et mère, et observent encore aujourd'hui ceci plus étroitement que jamais. Or, si les parents font le moindre refus qui soit, Dieu sait comme ils sont battus, meurtris, voire souventefois tués, tant grands et riches sont-ils ; et ne laissent pourtant à lier, garrotter, et traîner après eux cette pauvre jeunesse, la manière que pouvez contempler par cette présente figure, faite au vrai. »

A. Thevet, 1575, t. II, liv. XVIII, ft. 818.)

En 1836 :

Par décret royal, plusieurs enfants arméniens furent rassemblés d'Erzeroum, de Sébastia et d'autres villes d'Anatolie et furent conduits à Constantinople pour des travaux forcés à Iblikhane et dans les chantiers navals du Sultan, pour tisser les voiles des bateaux et battre le fer rouge. On leur donnait le pain et les vêtements, mais pas d'argent ni de salaire. Et cet ordre est renouvelé année après année, et, de chaque ville, ils ramassent des centaines d'enfants arméniens, les privant de leurs parents et de leur patrie et durant cette marche [voyage] de trente jours, à pieds, nus ou en haillons, [ils] les conduisent à Constantinople. Plusieurs meurent sur la route, de froid et de misère, et plus tard, par la tyrannie de leur patron et d'autres se convertissent à l'islam, espérant obtenir leur liberté. Contre cette calamité satanique, aucun des chefs arméniens ne peut protester auprès du gouvernement.

Perperean patmut' iwn hayoc

histoire des arméniens 1772- 1860, constantinople, 1871 p 260-261

## Controverses du dialogue islamo chrétien des premiers siècles

### [présentation](#)

"De Haeresibus" par Saint Jean Damascène - chapitres 100/101

1. Il y a également chez les Ismaélites une superstition trompeuse qui est toujours agissante, et qui sert de précurseur à l'Antéchrist. Elle a pour origine Ismaël, qui est né d'Abraham et d'Agar, et c'est pour cette raison qu'ils s'appellent Agarènes et Ismaélites. On les appelle également Saracènes du fait, paraît-il, d'avoir été renvoyés sans rien par Sarah; car Agar a dit à l'ange: " Sarah m'a envoyée sans rien "

Les Saracènes étaient idolâtres, et vénéraient l'étoile du matin ainsi qu'Aphrodite. Ce nom dans leur langue signifie Majestueux (*Habar*) c'est ainsi que jusqu'au temps d'Héraclius, ils étaient assurément idolâtres.

2. A partir de cette époque, un faux prophète survint au milieu d'eux ; il s'appelait Mameth. Il a entendu quelquefois l'Ancien et le Nouveau Testament, et est censé avoir rencontré un moine arien, par la suite. Finalement il créa lui-même sa propre hérésie.

Puis déçu, il fit croire au peuple qu'il était un "craignant Dieu", et fit propager la rumeur qu'un écrit saint lui avait été apporté du ciel. Il mit par écrit des sentences, qu'on ne peut que railler, dans son livre et le leur donna pour qu'ils y obéissent.

Il disait qu'il n'existait qu'un seul Dieu, créateur de toutes choses, qui n'a ni engendré, ni été engendré. Il disait que le Christ était la parole de Dieu et son Esprit, qu'il a été créé et

qu'il est un serviteur, qu'il est né de la semence de Marie, la soeur de Moïse et d'Aaron. Car, dit-il, la Parole de Dieu et l'esprit entrèrent en Marie, et elle donna naissance à Jésus, qui fut un prophète et un serviteur de Dieu. Il affirme que les Juifs, ayant eux-mêmes violés la loi, voulaient le crucifier, et après l'avoir arrêté, ils crucifièrent son ombre, mais Christ lui-même, disent-ils, n'a pas été crucifié et n'est pas mort; car Dieu l'a élevé auprès de lui dans le ciel, parce qu'il l'aimait. Il affirme que lorsque Christ monta aux cieux, Dieu le questionna en disant : " O Jésus as-tu dit que je suis Fils de Dieu, et Dieu ?" Et Jésus, affirmant-ils, répondit: "Aie pitié de moi Seigneur; tu sais que je ne me vanterai pas d'être ton serviteur, et que je ne leur ai pas dit cela; mais les hommes qui se sont égarés ont écrit que c'est ainsi que j'ai parlé, et ils disent des mensonges à mon sujet, et ils se sont trompés. " Et ils disent que Dieu lui a répondu : "Je savais que tu ne dirais pas une telle chose"

Et bien qu'il introduisit dans cet écrit beaucoup d'autres absurdités, dont on ne peut que se moquer, il insiste sur le fait que cela lui a été apporté du ciel par Dieu.

Quant à nous, nous nous demandons: "*Et qui est celui qui peut témoigner que Dieu lui a donné les écrits ? Et lequel des prophètes a annoncé à l'avance qu'un tel prophète se lèverait ?*" Et parce qu'ils sont étonnés et embarrassés, nous leur avons dit que Moïse reçut la Loi au Mont Sinaï à la vue de tout le peuple quand Dieu apparut dans la nuée et dans le feu, dans les ténèbres et dans la tempête; ils sont étonnés de ce que tous les prophètes, en commençant par Moïse, puis ceux qui le suivirent ont prédit la venue du Christ, également le fait que le Christ est Dieu et que le Fils de Dieu viendra en s'incarnant, qu'il sera crucifié, qu'il mourra et qu'il sera le juge des vivants et des morts. Et alors quand nous demandons: "*Comment se fait-il que votre prophète ne soit pas venu de cette manière, en ayant d'autres personnes qui témoignent à son sujet ? Car contrairement à Moïse à qui Dieu a donné la Loi, pendant que le peuple regardait et que la montagne était enfumée, Dieu n'a pas donné à votre prophète l'écrit en votre présence. Autrement vous aussi pourriez en avoir l'assurance*". Ils répondent que Dieu fait ce qui lui plaît. Ceci, disons nous, nous le savons également; mais comment l'écrit est-il descendu vers votre prophète ? Voilà ce que nous demandons.

Et à eux de répondre que, pendant qu'il était endormi, l'écrit saint est descendu sur lui. Alors nous leur disons en, plaisantant, que puisque c'est pendant qu'il dormait qu'il a reçu l'écrit saint, il n'avait donc pas conscience de ce qui se passait, alors c'est à son sujet que le proverbe populaire s'accomplit [le proverbe n'est pas dans le texte]

Quant à nouveau nous leur demandons : "*Comment se fait-il que bien que, dans vos écrits saints, il vous a commandé de ne rien faire ni de recevoir quoi que ce soit, sans la présence de témoins, vous ne lui ayez pas demandé: "Prouve d'abord avec l'appui de témoins que tu es un prophète et que tu es venu de la part de Dieu, et quel écrit saint témoigne en ta faveur ?*", ils restent silencieux, car ils sont honteux.

Puisque vous n'avez pas l'autorisation de vous marier sans témoins, ni d'acheter quoi que ce soit, ni d'acquérir aucune propriété, (vous n'avez même pas le droit de prendre un âne, ou tout autre animal, sans témoins), ainsi donc vous avez des femmes, des propriétés, des ânes et toute autre chose, en présence de témoins; et donc uniquement votre foi et vos écrits saints vous les acceptez sans témoins.

Cela provient du fait que celui qui vous a donné les écrits, ne détient son autorité de nulle part. De plus il n'y a personne de connu qui ait témoigné à l'avance à son sujet. Il faut ajouter que le prophète reçut cela, alors qu'il dormait.

3. En outre ils nous appellent " Associateurs ", car, affirmant-ils, nous introduisons un associé aux côtés de Dieu, on disant que le Christ est le Fils de Dieu et est Dieu.

Nous leur répondons : "*C'est cela que l'Ecriture et les prophètes nous ont rapporté et vous, comme vous le proclamez, acceptez l'autorité des prophètes. Si, pour cette raison, nous nous sommes trompés un affirmant que Christ est le Fils de Dieu, alors ceux qui nous ont ainsi*

*enseignés et qui nous ont rapporté de tels écrits se sont également trompés* " Certains Saracènes maintiennent que c'est nous qui avons ajoutés de telles choses, en allégorisant les prophètes. D'autres proclament que ce sont les Juifs, qui remplis de haine, nous ont trompés avec de faux écrits de prophètes, et cela un vue de nous égarer.

A nouveau nous leur répondons : " *Puisque que vous affirmez que le Christ est la Parole et l'Esprit de Dieu, comment donc pouvez-vous nous taxer d'associateurs. Car la Parole et l'Esprit sont inséparables de celui en qui tout cela a son origine. Si donc, la parole est en Dieu, il est évident qu'elle est Dieu également. Si d'autre part, elle est en dehors de Dieu, alors Dieu, d'après vous, est sans Parole et sans Esprit. Ainsi donc en essayant de ne pas mettre d'associés auprès de Dieu, vous avez mutilé Dieu. Car il eût été avantageux pour vous de dire que Dieu a un associé, plutôt que de le mutiler et de le présenter de la même manière qu'on le ferait pour une pierre, du bois ou tout autre objet inanimé. C'est ainsi que vous nous appelez " Associateurs " . à tort : nous par contre vous appelons " Mutilateurs " (koptas) de Dieu "*

4. Ils nous accusent injustement d'être idolâtres, car nous vénérons la croix, et qu'eux la méprisent.

A cela nous leur répondons : " *Comment se fait-il que vous vous frottiez à une pierre, à votre Habathan, et que vous exprimiez votre vénération à la pierre en l'embrassant ? "*

Certains répondent un affirmant qu'Abraham y eut des relations sexuelles avec Agar; d'autres disent que c'est là qu'il avait attaché son chameau avant de sacrifier Isaac.

Et à nous de leur répondre: " *Puisque l'Ecriture dit qu'il y avait une montagne et une forêt, d'où Abraham a coupé du bois pour l'holocauste sur lequel il coucha Isaac, et également qu'il laissa les ânes en arrière avec les serviteurs; d'où tirez vous alors votre histoire ? En cet endroit il n'y avait ni de bois provenant de la forêt, ni sentier pour les ânes "* Alors les voilà embarrassés. Toutefois, ils affirment bien qu'il s'agit de la pierre d'Abraham.

Nous leur répondons : " *Supposons que ce que vous affirmez de manière insensée soit vrai , n'éprouvez vous pas de honte à embrasser cette pierre, uniquement parce qu'Abraham y a eu des rapports avec une femme, ou parce qu'il y attacha son chameau ? Et vous nous blâmez, parce que nous vénérons la croix du Christ, par laquelle le pouvoir des démons et la ruse du Diable ont été annihilés !!! "*

Ainsi donc, ce qu'ils appellent " pierre " est la tête d'Aphrodite qu'ils adoraient. Eux l'appelaient *Haber* et on voit des entailles dans la pierre encore aujourd'hui, ceux qui les comprennent y voient des gravures.

5. Comme nous l'avons déjà mentionné, Mohammed composa beaucoup d'histoires, et à chacune il attribua un titre, comme par exemple *Le traité de la femme*. Dans cet écrit, il admet que quelqu'un puisse d'une manière légale prendre quatre femmes et mille concubines, s'il pouvait se le permettre, donc autant qu'il pouvait entretenir en plus des quatre femmes. Chacun peut répudier chacune de ses femmes, selon son désir, et se remarier avec une autre femme.

Il a créé cette loi à cause de l'histoire suivante. Mohammed avait un ami nommé Zaid. Cet homme avait une belle femme, et Mohammed en est tombé amoureux. Alors que les deux amis étaient assis ensemble un certain jour, Mohammed dit : " *Ecoute mon ami, Dieu m'a commandé de prendre ta femme, pour qu'elle devienne la mienne.*" Et celui-ci de répliquer: " *tu es un apôtre, fais comme Dieu t'a dit; prends ma femme "*. Et il la répudia. Ou plutôt, pour raconter l'histoire dès le début, ; il lui dit: " *Dieu m'a ordonné (de te dire) que tu devais répudier ta femme "*. Quelques jours plus tard il dit : " *Mais maintenant Dieu a ordonné que moi je la prenne pour femme. "* Ensuite, après l'avoir prise pour femme, et commis l'adultère avec elle, il a inventé la loi suivante: " *Quiconque le souhaite peut renvoyer sa femme. Mais, si après le divorce il veut retourner à elle, il faut que la femme ait auparavant été mariée à quelqu'un*

*d'autre. Car il n'est pas permis de la reprendre, à moins qu'elle ne se soit mariée à quelqu'un d'autre. Un frère peut épouser la femme répudiée par son frère s'il le souhaite "*  
(...)

6. Il y a encore le *Traité de la Chamelle de Dieu*. A ce sujet, il dit qu'il y avait une chamelle de Dieu qui avait l'habitude de boire toute l'eau de la rivière, de telle manière qu'elle ne pouvait plus passer entre deux montagnes, car il ne lui restait plus assez de place pour passer. Il y avait des gens en cet endroit, et un jour ils buvaient l'eau de la rivière, et la chamelle buvait le lendemain<sup>1</sup> Quand elle buvait l'eau, elle les nourrissait en leur offrant son lait à la place de l'eau. Alors, ces gens devinrent méchants, se levèrent et tuèrent la chamelle. Elle avait comme progéniture une petite chamelle, qui affirme-t-il, lorsque sa mère fut tuée, cria à Dieu, et celui-ci la fit monter auprès de lui. Et nous leur disons: " *D'où est venue cette chamelle ?* ", ils répondent qu'elle était de Dieu. Et nous disons: " *Y avait-il un autre chameau qui s'était accouplé" avec elle ?*" .Ils répondent: " *Non* " Et nous demandons: " *Alors comment a-t-elle eu une progéniture? Car, nous le voyons cette chamelle était sans père, sans mère, et sans généalogie; et quand elle est née, elle a été rencontrée par le mal. Dans votre histoire, nous ne voyons ni celui qui s'accouple à la chamelle, ni l'endroit où la jeune chamelle a été enlevée. Votre prophète alors, dont vous prétendez que Dieu lui a parlé, comment donc n'a-t-il pas su l'endroit où broutait la chamelle, ou qui devait la traire, et qui buvait son lait? Lui arriva-t-il, pareillement à sa mère, de tomber entre les mains d'hommes méchants, et d'être tuée, ou bien est-elle, bien en avance par rapport à vous, entrée au paradis? Et que c'est d'elle que coulera la rivière de lait, dont vous parlez? Car vous affirmez que vous aurez trois cours d'eau au Paradis, d'où couleront de l'eau, du vin et du lait. Si la chamelle qui te précède est en-dehors du paradis, il est évident qu'elle est morte de faim et de soif, ou au contraire que d'autres gens vont boire de son lait. Et votre prophète se vante vainement d'avoir parlé à Dieu, puisque Dieu ne lui a pas révélé le mystère de la chamelle. Si, d'autre par, elle est au paradis, elle boit à nouveau de l'eau et par manque d'eau vous dessècherez au milieu des délices du paradis. Et vous désirerez boire du vin de la rivière, qui coule dans le voisinage, puisqu'il n'y aura pas d'eau (car la chamelle l'a entièrement bu ); le buvant sans cesse, cela vous brûlera à l'intérieur et vous tomberez ivres et dormirez. Etant intoxiqués à cause du vin et ayant la tête lourde après votre sommeil, vous manquerez les plaisirs du paradis. Comment se fait-il alors que votre prophète n'ait pas pensé à tout cela, qu'il n'ait pas prévu que toutes ces choses vous arriveraient dans le paradis des délices? Il ne s'est jamais donné la peine de rechercher l'endroit où vit un ce moment la chamelle; et vous d'ailleurs non plus. Demandez le lui, quand sortant de ses rêves, il vous prêchera sur les trois fleuves. Mais nous vous assurons, sans l'ombre d'un doute, que votre merveilleuse chamelle est déjà entrée, bien avant vous, dans les âmes des ânes, où vous aussi vivrez en tant qu'animaux. Et c'est là qu'il y a les ténèbres extérieures et l'enfer éternel, un feu grondant, un ver qui est toujours éveillé, et les démons de l'enfer "*.

7. Mohammed parle également du *Traité de la Table*. Il affirme que le Christ demanda à Dieu une table, et elle lui fut donnée. Parce que rapporte-t-il, il lui répondit: " *Je t'ai donné, ainsi qu'à tes compagnons, une table incorruptible "*

Il y a aussi *Le traité de La Génisse*, et quelques autres contes, dont on ne peut que se moquer, et que nous ne mentionnerons pas tous, du fait de leur grand nombre.

Il créa une loi disant qu'hommes et femmes soient circoncis, et il leur ordonna de ne pas observer le sabbat et de ne pas se faire baptiser, et d'un côté de manger ce qui est interdit dans la Loi, de l'autre de s'abstenir des aliments (que la Loi permet); il a également interdit de boire du vin.

Il dit que Christ est la parole de dieu et son esprit (4 :171), créé (3 :59) serviteur (4 :172, 19 :30, 43 :59), né de Marie (3 :45), la sœur de Moïse et d'Aaron (19 :28), sans sperme [de naissance virginale] (3 :47, 19 :20, 21 :91, 66 :12). Car, dit-il, la parole et l'esprit de dieu sont entrés en Marie (19 :17, 21 :91, 66 :12), et elle donna naissance à Jésus, un prophète (9 :30, 33 :7) et un serviteur de dieu. Et il dit que les juifs, agissant hors de la loi, voulurent le crucifier, mais, en le saisissant, ils n'ont crucifié que son ombre; Christ lui-même ne fut pas crucifié, dit-il, il n'est pas mort (4 :157) car dieu l'éleva à lui au ciel. .. et dieu lui demanda : "Jésus, as-tu dit ceci : « je suis fils de dieu et dieu? » Et, dit-il, Jésus répondit : « Mercy me, Seigneur, tu sais que je n'ai pas dit cela » (5 :116) ... (Jean de Damas, *De haeresibus*)

*(Les références au coran ont été ajoutées, Jean de Damas n'emploie jamais le mot « coran », Connaissant quelques sourates, il en parle comme d'écrits et de traités séparés, preuve qu'en 708 le coran n'existait pas encore).*

Voir <http://www.kerit.be/pdf/3024512-Oeuvres-de-St-Jean-Damascene.pdf>

**Jean de damas controverse**

## **CONTROVERSE ENTRE UN MUSULMAN ET UN CHRÉTIEN**

Le **Chrétien** est interrogé par un **Musulman** : Qui, selon toi, est l'auteur du bien et du mal ?

**Le Chrétien** : Nous disons que Dieu seul est l'auteur de tous les biens, mais Il ne l'est pas du mal.

En réponse, le **Musulman** dit : Qui est, selon toi, l'auteur du mal ?

**Le Chrétien** : Evidemment celui qui, de plein gré, est le diable, ainsi que nous les hommes.

**Le Musulman** : A cause de quoi ?

**Le Chrétien** : En vertu du libre-arbitre.

**Le Musulman** : Quoi donc ? Tu possèdes le libre-arbitre, il est possible de faire ce que tu veux et tu le fais ?

**Le Chrétien** : Dieu m'a créé libre dans deux domaines seulement.

**Le Musulman** : Quels sont-ils ?

**Le Chrétien** : Faire le mal et faire le bien, ce qui est bon et ce qui est mauvais. En conséquence, si je fais le mal, la loi de Dieu me punit, mais si je fais le bien, je ne crains pas la loi. Au contraire, je suis récompensé par Dieu et j'obtiens Sa miséricorde. De la même manière, avant l'homme, le diable avait été créé libre par Dieu, et il a péché, et Dieu l'a chassé de sa condition propre. Mais peut-être m'objecteras-tu : "Qu'appelles-tu choses bonnes et choses mauvaises ? Voici le soleil, la lune et les étoiles qui sont des choses bonnes. Fabrique l'une d'entre elles !" Ce n'est pas dans ce sens que je t'ai parlé auparavant ; je fais le bien et le mal qui sont du pouvoir de l'homme. Par exemple, le bien, c'est la louange de Dieu, la prière, l'aumône et ce qui y ressemble ; et le mal c'est la fornication, le vol, et toute action semblable. Si, comme tu le prétends, le bien et le mal viennent de Dieu, Dieu apparaît injuste. Ce qu'Il n'est pas. En effet, si c'est Dieu qui avait permis au fornicateur de forniquer, au voleur de voler, et à l'assassin d'assassiner, comme tu le prétends, ces hommes mériteraient une récompense pour leur obéissance à Sa volonté. Cela prouve que tes législateurs sont des menteurs et que leurs livres sont mensongers, car ils prescrivent d'écorcher le fornicateur et le voleur [La fornicatrice et le fornicateur, fouettez-les chacun de cent coups de fouet (Coran 24 :2)] ; Le voleur et la voleuse, à tous deux coupez la main, en punition de ce qu'ils ont acquis [Coran 5 :38], qui n'ont fait

qu'obéir à la volonté de Dieu, et de tuer l'assassin qu'il faudrait honorer, puisqu'il a accompli la volonté de Dieu.

**Le Musulman** : Qui, dit-il, façonne les enfants dans le sein des femmes ? Voici l'objection très difficile que nous présentent les Musulmans parce qu'ils veulent prouver que Dieu est l'auteur du mal. Si je réponds en disant que Dieu façonne l'enfant dans le sein des femmes, le Musulman dira : Voici que Dieu coopère avec le fornicateur et l'adultère !

**Le Chrétien** répond à cela : En aucune manière nous ne trouvons affirmé par l'Écriture que Dieu façonne ou crée quoi que ce soit après la première semaine de la création du monde. Si tu le contestes, montre-moi une créature ou ouvrage quelconque créé par Dieu après la première semaine. Mais tu ne le peux en aucune manière, car tous les êtres visibles ont été créés pendant la première semaine. Ainsi Dieu a façonné l'homme lors de cette première semaine, et Il lui a prescrit d'engendrer et d'être engendré, et Il a dit : Croissez, multipliez-vous, et remplissez la terre. Comme l'homme était un être vivant qui possédait une semence de vie, cette semence a germé dans sa propre femme, et c'est ainsi que l'homme engendre l'homme, comme le dit la divine Écriture : Adam a engendré Seth, Seth a engendré Enosh, Enosh a engendré Caïn, Caïn a engendré Mahalalel, Mahalalel a engendré Yèred, Yèred a engendré Hénok. Mais elle ne dit pas que Dieu a façonné Seth, Enosh ou quelqu'un d'autre. Et par là nous savons qu'Adam fut absolument le seul à avoir été façonné par Dieu, tandis que ses descendants ont été engendrés, puis ont engendré, jusqu'au temps présent. Et ainsi, par la grâce de Dieu, le monde est conservé, puisque depuis ce temps, en vertu de ce qu'a prescrit Dieu, toute plante et toute herbe produit et est produite. Car Dieu a dit : Que la terre fasse pousser l'herbe de la pâture ! Et sur Son ordre tous les arbres ont poussé, et toutes les espèces de plantes et d'herbes ont en elles le pouvoir de se reproduire. La semence de toute plante et de toute herbe est vivante. Si elle tombe d'elle-même en terre, ou si elle y est semée, elle repousse. Elle n'est pas façonnée par quelqu'un, mais obéit à l'ordre initial de Dieu. Et voici que moi -possédant, ainsi que je l'ai dit auparavant, mon libre-arbitre dans le domaine précédemment énoncé et lui seul- si je dépose ma semence soit dans ma propre femme soit dans une autre femme en usant de ma liberté, cette semence croît et germe en obéissant à l'ordre initial de Dieu, et non parce qu'Il façonne et travaille chaque jour, et maintenant encore. Car c'est durant la première semaine que Dieu a fait le ciel, la terre et tout l'univers, en six jours, et le septième, Il s'est reposé de tous les travaux qu'Il avait entrepris de faire. Comme me l'atteste l'Écriture.

**Le Musulman** dit : Et comment se fait-il que Dieu dise à Jérémie : Avant de te façonner dans le sein de ta mère, Je te connais ; dès la matrice, Je t'ai sanctifié ?

**Le Chrétien** : Depuis Adam, et par la suite, Dieu a façonné dans le sein de tout homme le pouvoir de transmettre la vie et d'engendrer. En effet, Adam, qui avait Seth dans son sein l'a engendré, et le fils a engendré et engendre encore jusqu'à nos jours. Pour cette parole "dès la matrice, Je t'ai sanctifié", représente-toi celle qui, en réalité, fait naître les enfants de Dieu, selon le témoignage du Saint Évangile : Mais à ceux qui l'ont reçu, à ceux qui croient en son nom, il a donné le pouvoir de devenir enfants de Dieu. Ceux-là ne sont pas nés du sang, ni d'un vouloir de chair, ni d'un vouloir d'homme, mais de Dieu - par le baptême.

**L'adversaire** : Le baptême existait donc avant le Christ ? Jérémie, en effet, est né avant le Christ.

**Le Chrétien** : Il existait, selon le témoignage du saint apôtre qui affirme que les uns ont été baptisés dans la nuée, les autres dans la mer. Et le Seigneur dit dans les Évangiles : Celui qui n'est pas né de l'eau et de l'Esprit n'entrera pas dans le Royaume de Dieu. Donc Abraham, Isaac, Jacob et tous les autres saints qui ont précédé le Christ et qui sont entrés dans le royaume des cieux ont été baptisés auparavant, puisque, selon le témoignage du Christ, s'ils n'avaient pas été baptisés, ils n'auraient pas été sauvés. L'Esprit Saint en témoigne quand il dit : Les impies se sont dévoyés dès la matrice, c'est-à-dire la matrice du baptême. C'est pourquoi nous proclamons

que tous ceux qui ont été sauvés, ou qui le sont, c'est par le baptême qu'ils ont été sauvés ou qu'ils sont sauvés, par la grâce de Dieu.

**Le Musulman** : A ton avis, celui qui fait la volonté de son Dieu, diras-tu qu'il est bon ou qu'il est mauvais ?

Mais connaissant sa ruse, **le Chrétien** dit : Je sais où tu veux en venir.

**Le Musulman** : Explique-le moi !

**Le Chrétien** : Tu veux me dire : "Le Christ a-t-il souffert volontairement ou non ?" Et si je te dis : "Il a souffert volontairement", tu me diras : "Alors va te prosterner devant les juifs, car ils ont accompli la volonté de ton Dieu"

**Le Musulman** : C'est, dit-il, ce que je voulais dire. Si tu peux me répondre, fais-le !

**Le Chrétien** : Ce que tu appelles volonté je l'appelle moi, pour ma part, tolérance et longanimité.

**Le Musulman** : Comment peux-tu le démontrer ?

**Le Chrétien** : A partir des faits. Ainsi, quand toi et moi sommes assis ou debout, l'un de nous peut-il se lever ou bouger sans la volonté et l'autorité de Dieu ?

**Le Musulman** : Non.

**Le Chrétien** : Quand Dieu dit "tu ne voleras pas, tu ne commettras pas l'adultère, tu ne tueras pas", veut-Il nous voir voler, commettre l'adultère et tuer ?

**Le Musulman** : Non, car s'Il voulait, Il n'aurait pas dit : "Ne vole pas, ne commets pas l'adultère, ne tue pas !"

**Le Chrétien** : Gloire à Dieu ! Parce que tu es d'accord avec moi en disant ce que je veux dire. Voici que tu m'as accordé qu'aucun de nous ne peut se lever ni bouger tant que Dieu ne le veut pas, et que, d'autre part, Dieu nous interdit de voler ou de commettre l'adultère. Si je me lève à l'instant et que je pars voler ou commettre l'adultère, comment appelles-tu cela : volonté de Dieu ou bien consentement, tolérance et longanimité ?

**Le Musulman** ayant compris et étant admiratif dit : Vraiment, il en est ainsi.

**Le Chrétien** : Comprends également ceci : alors que Dieu pouvait sévir, Il s'est abstenu pour l'instant, c'est-à-dire qu'Il a eu de la longanimité à l'égard du péché. Mais quand Il veut, si je ne me repens pas, Il me punit ; et c'est ainsi qu'Il a agi avec les juifs. En effet, quelques années après, il a excité contre eux Titus, Vespasien et les Grecs, et Il a abaissé leur orgueil"

"Si **le Musulman** te demande : Selon toi, qui est le Christ ?

Dis-lui : Le Verbe de Dieu, sans crainte de te tromper, car l'Ecriture l'appelle Verbe, ainsi que Sagesse, Bras, Force de Dieu, et de nombreux autres noms semblables. Il possède en effet beaucoup de noms.

Et interroge-le à ton tour et demande-lui : Comment le Christ est-il appelé dans ton Ecriture ?

Si, en guise d'échappatoire, il veut te questionner sur un autre sujet, ne lui réponds pas avant qu'il ait répondu à ta question. Il sera ainsi absolument contraint de te répondre : Dans mon Ecriture, le Christ est appelé Esprit et Verbe de Dieu.

Alors, dis-lui de nouveau : L'Esprit de Dieu et le Verbe, selon ton Ecriture, sont-ils dits créés ou incréés ?

S'il te dit qu'ils sont incréés, dis-lui : Voici que tu es d'accord avec moi, car ce qui n'est pas créé par quelqu'un, mais ce qui crée, c'est Dieu.

Mais, s'il ose dire sans réserve qu'ils sont créés, dis-lui : Qui donc a créé l'Esprit et le Verbe de Dieu ?

Et si, embarrassé, il dit que c'est Dieu qui les a créés, dis-lui : Il y a peu tu disais qu'ils étaient incréés, et maintenant tu dis que Dieu les a créés ! Eh bien, si je t'avais dit la même chose, tu m'aurais dit : Tu as détruit ton témoignage, et quoi que tu dises désormais, je ne te crois plus. Malgré tout, je te demande encore ceci : avant d'avoir créé l'Esprit et le Verbe, Dieu était-il sans Esprit et sans Verbe ?



Et il te fuira, n'ayant rien à te répondre. En effet, ceux qui disent semblable chose sont considérés comme hérétiques par les Musulmans et ils sont rejetés et détestés. Et si tu veux le dénoncer aux autres musulmans, il aura très peur de toi.

Lorsque le Musulman te demande : Les paroles de Dieu sont-elles créées ou incréées ?

Ils nous posent cette question très difficile afin de prouver que le Verbe de Dieu est créé, ce qui est faux. Si tu dis créées, il te dit : Te voilà qui affirmes que le Verbe de Dieu est créé.

Mais si tu dis incréées, il dit : Toutes les paroles de Dieu qui existent sont incréées, cependant elles ne sont pas des dieux. Te voici d'accord avec moi, que le Christ, qui est le Verbe de Dieu, n'est pas Dieu.

C'est pourquoi tu ne répondra ni créées, ni incréées, mais tu lui répondras ceci : Je confesse qu'il y a en Dieu un seul Verbe, subsistant en lui-même, et qui est incréé, ainsi que tu l'as confessé toi-même. Or je n'appelle pas mon Ecriture, dans sa totalité, Parole [logia], mais Dits [sêma] de Dieu.

Si le Musulman te dit : Comment se fait-il que David dise Les Paroles du Seigneur sont des Paroles saintes et non : Les dits du Seigneurs sont saints ?

Dis-lui que le prophète a parlé au sens figuré et non au sens propre.

S'il te dit : Qu'entends-tu par sens figuré et sens propre ?

Dis-lui : Le sens propre est la signification permanente d'une chose ; le sens figuré est une signification occasionnelle.

S'il le Musulman te dit : Se peut-il que le prophète utilise une signification occasionnelle ?

Dis-lui : Les prophètes ont l'habitude de personnifier les êtres inanimés, ils leurs attribuent des yeux et des bouches, comme : La mer a vu et a fui. En vérité la mer n'a pas d'yeux, car elle est inanimée. Le prophète l'interpelle à nouveau comme un être animé : Qu'as-tu, mer, à t'enfuir ? Et la suite. De même, Mon épée se repait de chair, dit l'Ecriture. Or "se repaître" s'applique à une bouche qui mange et qui boit, et si un glaive peut trancher, il ne peut boire. Et ainsi, au sens figuré, il a appelé les dits, Paroles, bien qu'elles ne soient pas exactement des Paroles mais des dits"

"Si le Musulman te dit : Comment Dieu est-Il descendu dans le sein d'une femme ?

Dis-lui : Utilisons ton Ecriture et la mienne ! Ton Ecriture dit que Dieu a purifié la Vierge Marie au-dessus de toute chair féminine et que l'Esprit de Dieu et le Verbe sont descendus en elle [Ô Marie, certes Dieu t'a élue et purifiée; et Il t'a élue au-dessus des femmes des mondes (Coran 3 :42) ; Marie, la fille d'Imran qui avait préservé sa virginité ; Nous y insufflâmes alors de Notre Esprit (Coran 66 :12); Le Messie Jésus, fils de Marie, est un apôtre de Dieu, Sa parole qu'Il envoya à Marie, et un Esprit venant de Lui (Coran 4 :171) ; Ô Marie, voilà que Dieu t'annonce une parole de Sa part : son nom sera le Messie, Jésus (Coran 3 :45)] ; et mon Evangile dit : L'Esprit Saint viendra sur toi et la puissance du Très-Haut te couvrira de son ombre [Luc I, 35]. Ainsi les deux ont même vocabulaire et même intention, mais sache que c'est en considération de notre nature propre que l'Ecriture parle de montée et de descente de Dieu, au sens figuré et non au sens propre. Car, au sens propre, montée et descente sont utilisées en référence au corps, selon les philosophes, alors que Dieu contient tout et n'est contenu dans aucun lieu. L'un des prophètes a dit en effet : Qui a jaugé dans sa paume les eaux de la mer, dans son empan toisé les cieus, tassé dans un boisseau l'argile de la terre, pesé les montagnes sur une bascule et les collines sur une balance ? [Is 40 :12]. En un mot, toutes les eaux sont dans la main de Dieu, tout le ciel dans un empan, et toute la terre dans Sa paume. Comment Celui qui contient toutes les choses dans Sa propre main peut-il descendre ou monter ?

Si le Musulman te demande : Si le Christ était Dieu, comment mangeait-il, buvait-il, dormait-il et tout le reste ?

Dis lui : Le Verbe éternel de Dieu, qui a créé toutes choses, selon le témoignage de mon Ecriture comme de la tienne, a créé de la chair de la Sainte Vierge Marie un homme parfait, possédant

une âme et une intelligence. C'est cet homme qui a mangé, bu et dormi. En revanche, le Verbe de Dieu n'a ni mangé, ni bu, ni dormi. Il n'a pas été crucifié et il n'est pas mort. Mais c'est sa sainte chair, qu'il a reçue de la Sainte Vierge, qui a été crucifiée. Et sache que le Christ est dit avoir deux natures mais une seule hypostase. Unique, en effet, est le Verbe Eternel de Dieu, même après avoir pris chair, en tant qu'hypostase et non en tant que nature. Car une quatrième personne n'a pas été adjointe à la Trinité après l'union ineffable avec la chair.

Si le Musulman te demande : Celle que vous appelez mère de Dieu, est-elle morte ou vivante ? Dis lui : Elle n'est pas morte, ayant foi dans ce que prouve l'Ecriture. L'Ecriture dit en effet à ce sujet : "la mort naturelle des hommes vint sur elle, mais pas en contraignant ou en asservissant, comme pour nous" -tant s'en faut !- mais comme lorsqu'on dit : "le premier homme tomba en extase et la côte lui fut ôtée" (...)

Le Musulman interroge encore le Chrétien : Qui est, selon toi, le plus grand, celui qui sanctifie ou celui qui est sanctifié ?

Connaissant l'attaque dans sa question, le Chrétien dit : Je sais ce que tu veux dire.

Le Musulman : Si tu le sais, réponds-moi !

Le Chrétien dit : Si je te dis que celui qui sanctifie est plus grand que celui qui est sanctifié, tu me diras : "Vas-y, adore Jean-Baptiste, puisqu'il a baptisé et sanctifié ton Christ !"

Le Musulman : C'est, dit-il, ce que j'allais dire.

Sous forme d'énigme, le Chrétien dit au Musulman : Quand tu vas au bain accompagné de ton esclave et qu'il te lave et te purifie, qui est le plus grand à ton avis : cet esclave misérable acheté avec l'argent ou toi, qui a été purifié par lui et qui es son maître ?

Je dis que moi, l'acheteur, je suis plus grand que celui que j'ai acheté, dit le Musulman au Chrétien.

Le Chrétien répondit : Je rends grâce à Dieu ! Sache de même que, pour moi, Jean était aussi un esclave et un serviteur qui assistait le Christ dans le Jourdain, où mon Sauveur a été baptisé et a fracassé la tête des mauvais démons qui y avaient leur gîte.

Le Musulman, fort surpris et déconcerté, n'ayant plus rien à répliquer au Chrétien, se retira à court d'objections.

Voir

[http://orient.chretien.free.fr/controverse\\_saint\\_jean\\_de\\_damas.htm](http://orient.chretien.free.fr/controverse_saint_jean_de_damas.htm)

et l'analyse du texte :

[http://www.persee.fr/doc/rscir\\_0035-2217\\_1967\\_num\\_41\\_3\\_2478](http://www.persee.fr/doc/rscir_0035-2217_1967_num_41_3_2478)

Robert G Hoyland (1977) rapporte ce débat entre un moine de Beth Hale et un notable arabe :

1. Notre foi n'est-elle pas meilleure que n'importe quelle foi sur la terre, car nous observons les commandements de Muhammad et le sacrifice d'Abraham, et cela est un signe que dieu nous aime et est satisfait de notre foi ; cela ne nous donne-t-il pas la domination sur toutes les religions des autres peuples ?

Réponse : Il y a et il y a eu beaucoup de gouverneurs dans le monde avant les arabes.

2. Pourquoi ne professez-vous pas la foi d'Abraham et ses lois, alors qu'il est l'ancêtre des prophètes et que l'écriture porte témoignage de sa droiture ?

Réponse : Christ a amené une nouvelle alliance, l'ancienne étant un modèle pour la nouvelle

3 Alors que dieu est puissant et exalté pourquoi le dégradez-vous en lui associant un fils et pourquoi, alors qu'il est unique, dites-vous : le père, le fils et le saint esprit ?

(Le moine donne des preuves selon les écritures et la raison).

4 Comment considérez-vous Muhammad notre prophète ?

Réponse : C'est un homme sage et craignant dieu qui vous a écarté de l'idolâtrie et vous a amené à connaître l'unicité de dieu.

5 Pourquoi vous conduisez-vous de façon perverse en adorant des images, des croix et les os des saints ?

Réponse : Les images sont un rappel de l'original ; la croix est un symbole au pouvoir miraculeux ; les reliques sont des instruments importants pour l'intercession.

6 Pourquoi rejetez-vous toutes les directions de prière et vous prosternez-vous vers l'est ?

Réponse : Le paradis est là, alors nous allons et nous nous tournons là où nous voulons revenir

7 Si votre foi est juste et votre manière de penser supérieure à la notre, pourquoi dieu vous a-t-il abandonné dans nos mains et pourquoi êtes-vous conduits par nous comme des moutons à l'abattoir, et pourquoi vos évêques et vos prêtres sont-ils tués et les autres gens mis en esclavage nuit et jour par des impôts qui sont plus durs que la mort ?

### **Controverse entre le patriarche jacobite d'Antioche, John Sedra (631-648), et un émir arabe**

Robert G. Hoyland (1977) rapporte ces questions de l'émir :

1. Y a-t-il un seul évangile qui ne varie pas et qui est partagé par tous ceux qui se disent chrétiens ?
2. Pourquoi, si l'évangile est unique, la foi diffère-t-elle ?
3. Dites vous ou non que le Christ est dieu ?
4. Quand le Christ était dans le ventre de Marie, étant dieu comme vous le dites, qui s'occupait des cieux et de la terre ?
5. Quels étaient la doctrine et la foi d'Abraham et de Moïse ? et s'ils étaient chrétiens, pourquoi l'ancien testament venu d'eux ne nous informe pas clairement au sujet du christ ?
6. L'émir demande que si le christ est dieu et né de Marie et si dieu a un fils, cela doit lui être montré dans un exposé à partir de la loi.
7. L'émir interroge à propos de la loi des chrétiens : où et de quelle manière est-elle écrite dans l'évangile ? et il aborde un cas particulier d'héritage.

Montrez moi que vos lois sont inscrites dans l'évangile et que vous vous y conformez, ou soumettez-vous à la loi des musulmans.

A ceci le patriarche répondit que « nous, chrétiens, avons des lois qui sont bonnes et justes et s'accordent avec l'enseignement et les prescriptions de l'évangile, les canons des apôtres et les lois de l'église ».

## **Voici des versets de la bible que les chrétiens et les juifs ont oubliés...**

(extrait de <http://www.salafidemontreal.com/index.php/fr/articles-ouvrages-traductions-et-fatawa/divers-sujets-refutations/20-voici-des-versets-de-la-bible-que-les-chretiens-et-les-juifs-ont-oublies.html>)

Les Juifs et les Chrétiens critiquent les musulmans et l'Islam. Beaucoup de musulmans sont mal à l'aise face à ces accusations et ces critiques et se mettent automatiquement en mode défensive. Cela est parfois dû au fait, qu'ils ignorent les bases de leur religion (le Tawhid et la Sounnah) et qu'ils ignorent ce que contient le Livre des Kouffars des gens de Livre (qui est maintenant un Livre falsifiés par les scribes ou bien abrogés par le Qor'an) de divergeant et de convergeant.

**Le premier commandement : L'interdiction du Shirk :**

« Tu n'auras pas d'autres dieux devant ma face. Tu ne te feras pas d'image taillée, ni aucune figure de ce qui est en haut dans le ciel, ou de ce qui est en bas sur la terre, ou de ce qui est dans les eaux au-dessous de la terre. Tu ne te prosterner point devant elles et tu ne les serviras point. Car moi Yahvé, ton Dieu, je suis un Dieu jaloux » (Exode : 20 : 3-5)

«Je suis Yahvé, ton Dieu, qui t'ai fait sortir du pays d'Égypte, de la maison de servitude. Tu n'auras point d'autres dieux devant ma face. Tu ne te feras point d'image taillée, ni aucune figure de ce qui est en haut dans le ciel, ou de ce qui est en bas sur la terre, ou de ce qui est dans les eaux au-dessous de la terre. Tu ne te prosterner point devant eux et ne les serviras point; car moi, Yahvé, ton Dieu, je suis un Dieu jaloux ». (Deutéronome 5 : 6-9)

**La peine pour les individus qui commettent le Shirk :**

« Si ton frère, fils de ton père ou fils de ta mère, ton fils, ta fille, l'épouse qui repose sur ton sein ou le compagnon qui est un autre toi-même, cherche dans le secret à te séduire en disant : " Allons servir d'autres dieux ", que tes pères ni toi n'avez connus, parmi les dieux des peuples proches ou lointains qui vous entourent, d'une extrémité de la terre à l'autre, tu ne l'approuveras pas, tu ne l'écouteras pas, ton œil sera sans pitié, tu ne l'épargneras pas et tu ne cacheras pas sa faute. Oui, tu devras le tuer, ta main sera la première contre lui pour le mettre à mort, et la main de tout le peuple continuera l'exécution. Tu le lapideras jusqu'à ce que mort s'ensuive, car il a cherché à t'égarer loin de Yahvé ton Dieu, qui t'a fait sortir du pays d'Égypte, de la maison de servitude. Tout Israël en l'apprenant sera saisi de crainte et cessera de pratiquer ce mal au milieu de toi ». (Deutéronome : 13 : 7-12)

**La peine pour les villes qui commettent le Shirk :**

« Si tu entends dire que dans l'une des villes que Yahvé ton Dieu t'a données pour y habiter, des hommes, des vauriens, issus de ta race, ont égaré leurs concitoyens en disant : " Allons servir d'autres dieux ", que vous n'avez pas connus, tu examineras l'affaire, tu feras une enquête, tu interrogeras avec soin. S'il est bien avéré et s'il est bien établi qu'une telle abomination a été commise au milieu de toi, tu devras passer au fil de l'épée les habitants de cette ville, tu la voueras à l'anathème, elle et tout ce qu'elle contient ; tu en rassembleras toutes les dépouilles au milieu de la place publique et tu brûleras la ville avec toutes ses dépouilles, l'offrant tout entière à Yahvé ton Dieu. Elle deviendra pour toujours une ruine, qui ne sera plus rebâtie. De cet anathème tu ne garderas rien, afin que Yahvé revienne de l'ardeur de sa colère, qu'il te fasse miséricorde comme il l'a juré à tes pères, à condition que tu écoutes la voix de Yahvé ton Dieu en gardant tous ses commandements que je te prescris aujourd'hui et en pratiquant ce qui est juste aux yeux de Yahvé ton Dieu ». (Deutéronome 13 : 13-19)

**La destruction des idoles :**

« Et voici les lois et coutumes que vous garderez et pratiquerez, dans le pays que Yahvé le Dieu de tes pères t'a donné pour domaine, tous les jours que vous vivrez sur ce sol. Vous abolirez tous les lieux où les peuples que vous dépossédez auront servi leurs dieux, sur les hautes

montagnes, sur les collines, sous tout arbre verdoyant. Vous démolirez leurs autels, briserez leurs stèles ; leurs pieux sacrés, vous les brûlerez, les images sculptées de leurs dieux, vous les abattrez, et vous abolirez leur nom en ce lieu ». (Deutéronome 12 : 1-3)

### **La punition du blasphème :**

« Tu parleras aux enfants d'Israël, en disant: Tout homme qui maudit son Dieu portera son péché; et celui qui blasphémera le nom de Yahvé sera puni de mort: toute l'assemblée le lapidera. Étranger on indigène, s'il blasphème le Nom sacré, il mourra ». (Lévitique : 24 : 15-16)

**P.S. Est-ce qu'ils ont oubliés ce verset ??? Vont-ils cessez d'adorer les idoles, les images, les tombes, les saints, les croix, les anges, les prophètes, les statues...? Vont-ils cessez de prôner la liberté de croyance? Vont-ils cessez de blâmer l'Islam d'enseigner l'exécution des apostats, alors que leur livre enseigne la même chose?**

### **Les peines corporelles :**

« Lorsque des hommes auront une contestation, ils iront en justice pour qu'on prononce entre eux : on donnera raison à qui a raison et tort à qui a tort. Si celui qui a tort mérite des coups, le juge le fera étendre à terre en sa présence, et frapper d'un nombre de coups proportionnel à ses torts. Il pourra lui infliger quarante coups, mais pas davantage, de peur qu'en frappant davantage la meurtrissure ne soit grave et que ton frère ne soit avili à tes yeux ». (Deutéronome 25 : 1-3)

### **Le Talion :**

« Celui qui frappe un homme mortellement sera mis à mort. Celui qui frappe mortellement une tête de bétail en donnera une autre: vie pour vie. Si quelqu'un fait une blessure à son prochain, on lui fera comme il a fait: fracture pour fracture, oeil pour oeil, dent pour dent; on lui fera la même blessure qu'il a faite à son prochain. Celui qui aura tué une pièce de bétail en rendra une autre; mais celui qui aura tué un homme sera mis à mort. La même loi régnera parmi vous, pour l'étranger comme pour l'indigène; car je suis Yahvé, votre Dieu. " Moïse ayant ainsi parlé aux enfants d'Israël, ils firent sortir du camp le blasphémateur, et le lapidèrent. Les enfants d'Israël firent selon que Yahvé avait ordonné à Moïse ». (Lévitique 24 : 17-23)

« Celui qui frappe un homme à mort doit être mis à mort. Mais s'il ne lui a pas tendu d'embûches et que Dieu l'ait présenté à sa main, je te fixerai un lieu où il pourra se réfugier. Mais si un homme agit méchamment contre son prochain pour le tuer par ruse, tu l'arracheras même de mon autel pour le faire mourir. Celui qui frappe son père ou sa mère doit être mis à mort. Celui qui dérobe un homme, soit qu'il le vende, soit qu'on le retrouve entre ses mains, doit être mis à mort. Celui qui maudira son père ou sa mère sera puni de mort. Lorsque des hommes se querellent, et que l'un en frappe un autre avec une pierre ou avec le poing, sans causer sa mort, mais en l'obligeant à tenir le lit, celui qui l'aura frappé sera quitte, si l'autre en relève et qu'il puisse se promener, dehors avec son bâton; seulement, il le dédommagera de son chômage et il le fera soigner. Quand un homme frappe du bâton son serviteur ou sa servante, et que ceux-ci meurent sous sa main, ils seront vengés. Mais si le serviteur survit un jour ou deux, il ne sera pas vengé; car il est la propriété de son maître. Lorsque des hommes se battent, et qu'ils heurtent une femme enceinte, s'ils la font accoucher, sans autre accident, le coupable sera passible d'une amende que lui imposera le mari de la femme, et qu'il paiera selon la décision des juges. Mais s'il y a un accident, tu donneras vie pour vie, oeil pour oeil, dent pour dent, main pour main, pied pour pied, brûlure pour brûlure, blessure pour blessure, meurtrissure pour meurtrissure. Si un homme donne un coup dans l'oeil de son serviteur ou de sa servante, et qu'il lui fasse perdre l'oeil, il le mettra en liberté en compensation de son oeil. Et s'il fait tomber une dent à son serviteur ou à sa servante, il le mettra en liberté en compensation de sa dent ». (Exode : 21 : 12-27)

**Peine de couper la main :**

« Lorsque des hommes se battent ensemble, un homme et son frère, si la femme de l'un d'eux s'approche et, pour dégager son mari des coups de l'autre, avance la main et saisit celui-ci par les parties honteuses, tu lui couperas la main sans un regard de pitié ». (Deutéronome 25 : 11-12)

**La peine pour les homosexuels :**

« L'homme qui couche avec un homme comme on couche avec une femme : c'est une abomination qu'ils ont tous deux commise, ils devront mourir, leur sang retomberont sur eux ». (Lévitique 20 : 13)

**La peine pour bestialité :**

« L'homme qui aura commerce avec une bête sera puni de mort, et vous tuerez la bête. Si une femme s'approche d'une bête pour se prostituer à elle, tu tueras la femme et la bête; elles seront mises à mort: leur sang est sur elles ». (Lévitique 20 : 15-16)

**La peine pour l'inceste :**

« Si un homme prend sa sœur, fille de son père ou fille de sa mère, s'il voit sa nudité et qu'elle voie la sienne, c'est une infamie; ils seront retranchés sous les yeux des enfants de leur peuple. Il a découvert la nudité de sa soeur, il portera son iniquité ». (Lévitique 20 : 15-16)

**La peine pour l'adultère :**

« L'homme qui commet l'adultère avec une femme mariée : L'homme qui commet l'adultère avec la femme de son prochain devra mourir lui et son complice ». (Lévitique 20 : 10)

« Si l'on prend sur le fait un homme couchant avec une femme mariée, tous deux mourront : l'homme qui a couché avec la femme et la femme elle-même. Tu feras disparaître d'Israël le mal. Si une jeune fille vierge est fiancée à un homme et qu'un autre homme la rencontre dans la ville et couche avec elle, vous les conduirez tous deux à la porte de cette ville et vous les lapiderez jusqu'à ce que la mort s'ensuive ». (Deutéronome 22 : 22-25)

**P.S. Est-ce qu'ils ont oubliés ces versets ??? Ils critiquent les musulmans parce qu'ils appliquent des peines corporelles, alors que cela est dans leur livre!!! Sauf que la coupe des mains n'est qu'en cas de vole en Islam et non contre ceux qui se défendent contre un agresseur.**

« Les Juifs font embuscade et attaquent un cortège lors d'une noce par pure vengeance : (Jonathan envoya son frère qui commandait à la troupe demander à ses amis les Nabatéens de mettre en dépôt chez eux ses bagages qui étaient considérables. Mais les fils de Amraï, ceux de Médaba, sortirent, s'emparèrent de Jean et de tout ce qu'il avait et partirent avec leur butin. Après ces événements, on annonça à Jonathan et à Simon, son frère, que les fils de Amraï célébraient une grande noce et amenaient en grande pompe depuis Nabatha la fiancée, fille d'un des grands personnages de Canaan. Ils se souvinrent alors de la fin sanglante de leur frère Jean, et montèrent se cacher sous l'abri de la montagne. En levant les yeux ils virent paraître, au milieu d'un bruit confus, un nombreux équipage, puis le fiancé, ses amis et ses frères s'avançant au-devant du cortège avec des tambourins, des musiques et un riche équipement guerrier. De leur embuscade les Juifs se jetèrent sur eux et les massacrèrent, faisant de nombreuses victimes, tandis que les survivants fuyaient vers la montagne, et que toutes leurs dépouilles étaient emportées. Ainsi les noces se changèrent en deuil et les accents musicaux en lamentations. Ayant vengé de la sorte le sang de leur frère, ils revinrent aux rives fangeuses du Jourdain ». (Maccabées 9 : 37-42)

**P.S. Les Kouffars blâment le Prophète (paix et salut sur lui) et les Sahabahs d'avoir voulu attaquer la caravane qui transportait les biens que les Moushrikines leur avaient volés, alors que dans leur livre, les juifs rapportent une embuscade et le massacre d'un cortège de mariage par pur vengeance !**

**L'interdiction du porc :**

« Ni le porc, qui a bien le sabot fourchu et fendu mais qui ne rumine pas ; vous le tiendrez pour impur. Vous ne mangerez pas de leur chair et ne toucherez pas à leurs cadavres ». (Deutéronome 14 : 8)

**P.S. On se demande comment ils peuvent manger tant de porc tout en sachant que c'est interdit dans leur propre livre !!!**

**Le Ribaa (les intérêts) rendus Halal quand ils prêtent aux non-juifs! :**

« Tu n'exigeras de ton frère aucun intérêt ni pour argent, ni pour vivres, ni pour aucune chose qui se prête à intérêt. Tu peux exiger un intérêt de l'étranger, mais tu n'en tireras point de ton frère, afin que Yahvé, ton Dieu, te bénisse dans tout ce que tu entreprendras, dans le pays où tu vas entrer pour le posséder ». (Deutéronome 23 : 20-21)

**P.S. L'Islam interdit le Ribaa aux musulmans et aux non-musulmans sans distinction !!!**

**Le « Jihad » dans la Bible :**

Voici un exemple du récit du Jihad de Moïse (que la paix soit sur ce prophète de l'Islam) dans la bible (falsifiée et abrogée)... Al-Hamdoulillah qu'Allah à révélé pour remplacer les règles de la Torah, la Shari'ah de l'Islam pleine de miséricorde, qui nous interdit de tuer les femmes, les vieillards, les enfants, les non-combattants etc. (lorsqu'un vrai Jihad officiel est déclaré par un dirigeant d'un état musulman, et non pas lorsqu'il est faussement déclaré par des groupes de terroristes parmi la secte extrémiste des Khawaarijs égarés)... :

« L'Éternel parla à Moïse, et dit: Venge les enfants d'Israël sur les Madianites; tu seras ensuite recueilli auprès de ton peuple. Moïse parla au peuple, et dit: Équipez d'entre vous des hommes pour l'armée, et qu'ils marchent contre Madian, afin d'exécuter la vengeance de l'Éternel sur Madian. Vous enverrez à l'armée mille hommes par tribu, de toutes les tribus d'Israël. On leva d'entre les milliers d'Israël mille hommes par tribu, soit douze mille hommes équipés pour l'armée. Moïse envoya à l'armée ces mille hommes par tribu, et avec eux le fils du sacrificateur Éléazar, Phinéas, qui portait les instruments sacrés et les trompettes retentissantes. Ils s'avancèrent contre Madian, selon l'ordre que l'Éternel avait donné à Moïse; et ils tuèrent tous les mâles. Ils tuèrent les rois de Madian avec tous les autres, Évi, Rékem, Tsur, Hur et Réba, cinq rois de Madian; ils tuèrent aussi par l'épée Balaam, fils de Beor. Les enfants d'Israël firent prisonnières les femmes des Madianites avec leurs petits enfants, et ils pillèrent tout leur bétail, tous leurs troupeaux et toutes leurs richesses. Ils incendièrent toutes les villes qu'ils habitaient et tous leurs enclos. Ils prirent toutes les dépouilles et tout le butin, personnes et bestiaux; et ils amenèrent les captifs, le butin et les dépouilles, à Moïse, au sacrificateur Éléazar, et à l'assemblée des enfants d'Israël, campés dans les plaines de Moab, près du Jourdain, vis-à-vis de Jéricho. Moïse, le sacrificateur Éléazar, et tous les princes de l'assemblée, sortirent au-devant d'eux, hors du camp. Et Moïse s'irrita contre les commandants de l'armée, les chefs de milliers et les chefs de centaines, qui revenaient de l'expédition. Il leur dit: Avez-vous laissé la vie à toutes les femmes? Voici, ce sont elles qui, sur la parole de Balaam, ont entraîné les enfants d'Israël à l'infidélité envers l'Éternel, dans l'affaire de Peor; et alors éclata la plaie dans l'assemblée de l'Éternel. Maintenant, tuez tout mâle parmi les petits enfants, et tuez toute femme qui a connu un homme en couchant avec lui; mais laissez en vie pour vous toutes les filles qui n'ont point connu la couche d'un homme. Et vous, campez pendant sept jours hors du camp; tous ceux d'entre vous qui ont tué quelqu'un, et tous ceux qui ont touché un mort, se purifieront

le troisième et le septième jour, eux et vos prisonniers. Vous purifierez aussi tout vêtement, tout objet de peau, tout ouvrage de poil de chèvre et tout ustensile de bois. Le sacrificateur Éléazar dit aux soldats qui étaient allés à la guerre: Voici ce qui est ordonné par la loi que l'Éternel a prescrite à Moïse. L'or, l'argent, l'airain, le fer, l'étain et le plomb, tout objet qui peut aller au feu, vous le ferez passer par le feu pour le rendre pur. Mais c'est par l'eau de purification que sera purifié tout ce qui ne peut aller au feu; vous le ferez passer dans l'eau. Vous laverez vos vêtements le septième jour, et vous serez purs; ensuite, vous pourrez entrer dans le camp. L'Éternel dit à Moïse: Fais, avec le sacrificateur Éléazar et les chefs de maison de l'assemblée, le compte du butin, de ce qui a été pris, personnes et bestiaux. Partage le butin entre les combattants qui sont allés à l'armée et toute l'assemblée. Tu prélèveras sur la portion des soldats qui sont allés à l'armée un tribut pour l'Éternel, savoir: un sur cinq cents, tant des personnes que des boeufs, des ânes et des brebis. Vous le prendrez sur leur moitié, et tu le donneras au sacrificateur Éléazar comme une offrande à l'Éternel. Et sur la moitié qui revient aux enfants d'Israël tu prendras un sur cinquante, tant des personnes que des boeufs, des ânes et des brebis, de tout animal; et tu le donneras aux Lévites, qui ont la garde du tabernacle de l'Éternel. Moïse et le sacrificateur Éléazar firent ce que l'Éternel avait ordonné à Moïse. Le butin, reste du pillage de ceux qui avaient fait partie de l'armée, était de six cent soixante-quinze mille brebis, soixante-douze mille boeufs, soixante et un mille ânes, et trente-deux mille personnes ou femmes qui n'avaient point connu la couche d'un homme ». (Nombres 31 : 1-35)

**P.S. : Et après cela ils osent critiquer l'Islam alors que ce genre de récit se retrouve dans leur livre! Soubhaanallah! On se demande s'ils n'ont pas appliqué ces versets lors des colonisations? Ou bien si ce n'est pas ce qu'ils appliquent contre les musulmans dans le monde aujourd'hui, en Palestine et ailleurs dans le monde? Al-Hamdoulillah que l'Islam a amené de la miséricorde pour l'humanité !**

### **L'esclavage :**

« Si ton frère devient pauvre près de toi et qu'il se vende à toi, tu n'exigeras pas de lui le travail d'un esclave. Il sera chez toi comme un mercenaire, comme tin hôte; il te servira jusqu'à l'année du jubilé. Il sortira alors de chez toi, lui et ses enfants avec lui, et il retournera dans sa famille, et rentrera dans la propriété de ses pères. Car ils sont mes serviteurs, que j'ai fait sortir du pays d'Égypte : ils ne seront point vendus comme on vend des esclaves. Tu ne domineras point sur lui avec dureté, mais tu craindras ton Dieu. Tes esclaves et tes servantes qui t'appartiendront, tu les prendras des nations qui t'entourent; c'est d'elles que vous achèterez serviteurs et servantes. Vous pourrez aussi en acheter parmi les enfants des étrangers qui séjournent chez vous, et parmi leurs familles qui vivent avec vous, qu'ils auront engendrés dans votre pays; et ils seront votre propriété. Vous les laisserez en héritage à vos enfants après vous, pour les posséder comme une propriété; ils seront perpétuellement vos esclaves. Mais à l'égard de vos frères, les enfants d'Israël, nul d'entre vous ne dominera sur son frère avec dureté ». (Lévitique : 25 : 39-46)

**P.S. : L'Islam a établi des règles au sujet de l'esclavage, Mais elles ne distinguent pas selon l'origine des hommes !**

« Voici les lois que tu leur donneras: Quand tu achèteras un serviteur hébreu, il servira six années; la septième année, il sortira libre, sans rien payer. S'il est entré seul, il sortira seul; s'il avait une femme, sa femme sortira avec lui. Mais si c'est son maître qui lui a donné une femme, et qu'elle lui ait enfanté des fils et des filles, la femme et ses enfants appartiendront à son maître, et il sortira seul. Si le serviteur dit: "J'aime mon maître, ma femme et mes enfants; je ne veux pas sortir libre", alors son maître le conduira devant Dieu; puis, l'ayant fait approcher de la porte ou du poteau, son maître lui percera l'oreille avec un poinçon, et le serviteur sera pour toujours à son service. Lorsqu'un homme aura vendu sa fille pour être servante, elle ne sortira point comme sortent les serviteurs. Si elle déplaît à son maître, qui se l'était destinée, il permettra



qu'on la rachète; mais il ne pourra pas la vendre à des étrangers, après lui avoir été infidèle. S'il la destine à son fils, il la traitera selon le droit des filles ». (Exode : 21: 1-9)

« Quand tu sortiras pour combattre contre tes ennemis, et que Yahweh, ton Dieu, les aura livrés entre tes mains et que tu leur feras des prisonniers, si tu vois parmi les captifs une femme de belle figure, et que, épris d'amour pour elle, tu veuilles l'épouser, tu l'amèneras dans l'intérieur de ta maison. Alors elle se rasera la tête et se coupera les ongles; elle se dépouillera des vêtements de sa captivité, elle demeurera dans ta maison et pleurera pendant un mois son père et sa mère; après quoi, tu iras vers elle, tu seras son mari et elle sera ta femme. Si elle cesse de te plaire, tu la laisseras aller où elle voudra, et tu ne pourras pas la vendre pour de l'argent; tu ne la traiteras pas comme une esclave, car tu l'as eue pour femme ». (Deutéronome 21 : 10-14)

« Que tous ceux qui sont sous le joug comme esclaves tiennent leurs maîtres pour dignes de tout honneur, afin que le nom de Dieu et l'enseignement (de l'Eglise) ne soient pas blasphémés. Quant à ceux qui ont des croyants pour maîtres, qu'ils ne les traitent pas avec dédain parce qu'ils sont des frères, mais qu'ils les servent d'autant mieux que ce sont des croyants et des (gens) très aimés qui se chargent de faire le bien. Voilà ce que tu dois enseigner et recommander ». (Timothée 6 : 1-2)

**P.S. : Comment peuvent-ils blâmer l'Islam au sujet de l'esclavage alors que leur livre ne le condamne pas !**

### **Les règles au sujet des femmes :**

Les femmes chrétiennes et juives se trompent en croyant que leur religion donne plus de liberté à la femme que la religion musulmane. Voici quelques exemples de ce que dit la bible au sujet des femmes.

« Que les femmes, de même, aient une tenue décente ; que leur parure, modeste et réservée ne soit pas faite de cheveux tressés, d'or, de pierreries, de somptueuses toilettes, mais bien plutôt de bonnes oeuvres, ainsi qu'il convient à des femmes qui font profession de piété. Pendant l'instruction, la femme doit garder le silence, en toute soumission. Je ne permets pas à la femme d'enseigner ni de faire la loi à l'homme. Qu'elle reste tranquille. C'est Adam en effet qui fut formé le premier, Ève ensuite. Et ce n'est pas Adam qui se laissa séduire, mais la femme qui, séduite se rendit coupable de transgression ». (1 Timothée : 2 : 9-14)

« Femmes, soyez soumises à vos maris, comme il se doit dans le seigneur. (Colossiens : 3 : 18) Que les femmes se taisent dans les assemblées, car il ne leur est pas permis de prendre la parole ; qu'elles se tiennent dans la soumission, ainsi que dans la Loi même le dit. Si elles veulent s'instruire sur quelque point, qu'elles interrogent leur mari à la maison ; car il est inconvenant pour une femme de parler dans une assemblée ». (Corinthiens : 14 : 34-36)

« Quand une femme aura un flux, un flux de sang dans sa chair, elle sera sept jours dans son impureté. Quiconque la touchera sera impur jusqu'au soir. Tout meuble sur lequel elle se couchera pendant son impureté sera impur, et tout objet sur lequel elle s'assiera sera impur. Quiconque touchera son lit lavera ses vêtements, se baignera dans l'eau et sera impur jusqu'au soir. Quiconque touchera un objet sur lequel elle se sera assise, lavera ses vêtements, se baignera dans l'eau et sera impur jusqu'au soir. S'il y a une chose sur le lit ou sur le siège sur lequel elle s'est assise, celui qui la touchera sera impur jusqu'au soir. Si un homme couche avec elle et que l'impureté de cette femme vienne sur lui, il sera impur pendant sept jours, et tout lit sur lequel il couchera sera impur. Quand une femme aura un flux de sang pendant plusieurs jours en dehors du temps accoutumé, ou si son flux se prolonge au delà du temps de son impureté, elle sera impure tout le temps de ce flux, comme au temps de son impureté menstruelle. Tout lit sur lequel elle couchera tout le temps de ce flux, sera pour elle comme le lit de son impureté menstruelle, et tout objet sur lequel elle s'assiera, sera impur comme au temps de son impureté menstruelle. Quiconque les touchera sera impur; il lavera ses vêtements, se baignera dans l'eau

et sera impur jusqu'au soir. Lorsqu'elle sera purifiée de son flux, elle comptera sept jours, après lesquels elle sera pure. Le huitième jour, elle prendra deux tourterelles ou deux jeunes pigeons, et les apportera au prêtre, à l'entrée de la tente de réunion. Le prêtre les offrira, l'un en sacrifice pour le péché, l'autre en holocauste, et le prêtre fera pour elle l'expiation devant Yahvé, à cause du flux qui la rendait impure ». (Lévitique : 15 : 19-30)

**P.S. : Il est donc étrange, après avoir lu ces passages de la bible, de voir ces femmes attaquer des principes de la religion musulmane, alors que ces principes font également parti de leur religion et sont inscrits dans leur livre. Il n'y a que deux explications possibles à cela :**

**1- Elles n'ont pas lu la bible.**

**2- Elles ne croient pas en ces versets.**

**La deuxième explication me semble la plus logique, car les chrétiennes et les juives qui pratiquent encore le christianisme et le judaïsme ne voient rien de mal à ces principes. Donc si vous voyez un article dans les journaux ou un reportage à la télé qui attaque l'Islam pour sa position face à la femme, sachez que c'est le travail de gens qui veulent égarer la femme musulmane, comme ils ont déjà égaré la femme chrétienne et juive auparavant. De plus, l'Islam enseigne les règles de purification pour la femme qui à ses menstrues, mais se qu'elle touche ne devient pas impure et son mari peut rester avec elle. Ce qui est interdit, c'est uniquement l'acte sexuel durant cette période.**

**La polygamie :**

« Si un homme a deux femmes, l'une aimée et l'autre haïe, et qu'elles lui aient enfanté des fils, aussi bien celle qui est aimée que celle qui est haïe, si le fils premier-né est le fils de celle qui est haïe, il ne pourra pas, le jour où il mettra ses fils en possession de ses biens, faire premier-né le fils de celle qu'il aime, de préférence au fils de celle qu'il hait, celui-ci étant le premier-né ». (Deutéronome : 21 : 15-17)

« Et s'il prend une autre femme, il ne retranchera rien à la première pour la nourriture, le vêtement et le couvert ». (Exode : 21 : 10)

« David prit encore des concubines et des femmes de Jérusalem, après qu'il fut venu d'Hébron, et il naquit encore à David des fils et des filles ». (2 Samuel 5 : 13)

« Voici les fils de David qui lui naquirent à Hébron: le premier-né, Amnon, d'Achinoam de Jezraël; le second, Daniel, d'Abigaïl de Carmel; le troisième, Absalom, fils de Maacha, fille de Tholmaï, roi de Gessur; le quatrième, Adonias, fils de Haggith; le cinquième, Saphatias, d'Abital; le sixième, Jéthraham, d'Egla, sa femme. Ces six lui naquirent à Hébron, où il régna sept ans et six mois; puis il régna trente-trois ans à Jérusalem. Et ceux-ci lui naquirent à Jérusalem: Simmaa, Sobab, Nathan, Salomon, quatre, de Bethsué, fille d'Ammiel; Jébaar, Elisama, Eliphaleth, Nogé, Népheg, Japhia, Elisama, Eliada, Eliphéleth, neuf. Ce sont là tous les fils de David, sans compter les fils des concubines. Tamar était leur sœur ». (1 Chroniques 3 : 1 – 9)

« David prit encore des femmes à Jérusalem et il engendra encore des fils et des filles ». (1 Chroniques 14 : 3)

« Il (Salomon) eut sept cents femmes princesses et trois cents concubines. » 1 Rois : 11 : 3 (Roboam aimait Maacha, fille d'Absalom, plus que toutes ses femmes et ses concubines; car il eut dix-huit femmes et soixante concubines, et il engendra vingt-huit fils et soixante filles ». (2 Chroniques 11 : 21)

**P.S. : Il est étrange, après avoir lu ces passages de la bible, de voir que les chrétiens et les juifs critiquent les musulmans au sujet de la polygamie, alors que cela est permis dans leur propre livre ! Les juifs et les chrétiens parlent des droits de l'homme et de la laïcité uniquement parce qu'ils ne croient pas en leur livre! Ils rejettent tout ce qui ne leur plaît pas dans leur livre parce qu'ils suivent leurs passions et non la vérité.**

**Tandis que ceux d'entre les chrétiens qui ne croient pas en ces règles et qui les rejettent en disant qu'elles sont abrogés par 'Issa, ils mentent en disant cela, car il est écrit dans leur livre que 'Issa dit :**

« Ne croyez pas que je sois venu abolir la loi (la Torah) ou les prophètes; je suis venu non les abolir, mais les accomplir. Car en vérité je vous le déclare, le ciel et la terre passeraient plutôt que ne disparaisse un iota, un trait de la loi. Celui donc qui violera l'un de ces plus petits commandements, et qui enseignera aux hommes à le faire sera déclaré le moindre dans le royaume des cieux ». (Mt. 5 :17-19.)

Mais comme le Prophète Mohammad (paix et salut d'Allah sur lui) l'a dit : «Même si Moïse était vivant aujourd'hui, il n'aurait d'autre choix que de me suivre! » Et il a dit : « Par celui qui tient mon âme dans sa main! Personne de cette Oummah, qu'il soit juif ou chrétien, n'entend parler de moi, puis ne meurt sans avoir cru au message avec lequel j'ai été envoyé, excepté qu'il sera parmi les gens du feu. » Rapporté par Mouslim.

voir nos pages [la raison et la force](#) et aussi [dialogue islamo-chrétien](#) et encore [versets intolérants](#) et enfin [résumé du site](#)

## **Déclin de l'empire ottoman**

### **Emancipation des balkans**

### **Colonisation**

### **Réformes**

« Pendant des siècles, les Turcs ont simplement vécu comme des parasites sur le dos de ce peuple occupé et industrieux. Ils leur ont imposé une extinction économique, ont volé leurs plus belles filles pour les emmener de force dans leurs harems, ont pris les nourrissons chrétiens de sexe masculin par centaines de milles pour en faire des soldats musulmans. Je n'ai pas l'intention de décrire la terrible vassalité et l'oppression qui a duré cinq siècles. Mon but est simplement de souligner cette attitude innée du Turc musulman envers les personnes qui ne sont pas de leur propre race et religion, à savoir qu'ils ne sont pas des êtres humains mais simplement des esclaves autorisés à vivre quand ils présentent un intérêt pour leurs maîtres, ou qui peuvent être détruit sans pitié quand ils ont cessé d'être utile. Cette attitude est renforcée par un mépris total pour la vie humaine, et un plaisir intense à infliger la souffrance physique, ce qui n'est pas inhabituel chez les peuples primitifs. » - (Henry Morgenthau, ambassadeur américain à Constantinople de 1913 à 1916)

**Mulai Abd Errachman Ben Heecham, sultan du Maroc** répond en 1842 à l'agent et consul général de Sa Majesté britannique Drummond Hay qui le questionne sur les lois concernant l'esclavage

"Au nom de Dieu le Miséricordieux, Il n'y a de puissance et de force qu'en Dieu, le Très-Haut, le Tout-Puissant. À l'employé qui demande attention et sollicitude à nos services chérifiens, Drummond Hay, consul de la nation française résidant à Tanger, ce qui suit :

Nous avons reçu la lettre que vous avez adressée à notre personne élevée par Dieu, où vous affirmez que le ministre des Affaires étrangères de la reine de votre nation vous a mandaté pour enquêter sur le commerce d'esclaves, et savoir s'il est légal ou non selon notre loi bien-aimée.

Sachez donc que le commerce d'esclaves est un sujet sur lequel toutes les sectes et toutes les nations sont d'accord depuis l'époque des fils d'Adam, que la paix de Dieu soit avec lui, jusqu'à aujourd'hui, et que nous ne connaissons aucune secte dont les lois l'interdisent, et nul n'a à poser ce genre de question, car la chose est manifeste à tous les niveaux et ne réclame pas plus de démonstration que la lumière du jour ; mais s'il y a eu un événement particulier, veuillez nous en informer expressément, afin que notre réponse à la question soit pertinente.

Terminé le 23 doolhadja 1257 (4 février 1842).

Drummond Hayt insiste et l'incite à suivre l'exemple des pays, européens ou musulmans, qui abolissent l'esclavage.

Au nom de Dieu le Miséricordieux ! Il n'y a de force ou de puissance qu'en Dieu le Très-Haut, le Tout-Puissant ! À l'employé qui reçoit de nos services chérifiens diligence et sollicitude, Drummond Hay, consul pour la nation anglaise, résident à Tanger la protégée, ce qui suit :

Nous avons reçu votre lettre expliquant l'objectif du ministre du potentat de votre nation, en référence à son enquête concernant les esclaves, et nous avons pris connaissance des développements de cette affaire ainsi que des frais supportés lors du rachat à leurs maîtres de tous les esclaves de vos possessions ; [nous avons appris] aussi qu'au Soudan et dans d'autres endroits cet exemple avait été suivi. Sachez que la religion de l'islam – que Dieu l'exalte ! – a des fondations solides dont les piliers sont sûrs et que sa perfection a été portée à notre connaissance par Dieu – à qui appartient toute louange – dans son livre *Furkan* qui n'admet ni ajout ni retranchement.

En ce qui concerne la réduction en esclavage et le commerce des esclaves, ils sont confirmés par notre Livre ainsi que par la Sunna de Notre Prophète, que la paix et la bénédiction de Dieu soient sur lui – et il n'y a par ailleurs pas de controverses entre les *Oolamma* sur ce sujet, et nul ne peut permettre ce que la loi interdit ni interdire ce qu'elle permet. Toute innovation contraire [à la loi], quel qu'en soit l'initiateur, sera rejetée, attendu que notre sainte religion n'est pas réglée par les délibérations ou les conseils des hommes, car elle procède de l'inspiration du Seigneur de toutes les créatures, par la voix de notre Pieux Prophète, que la paix et la bénédiction de Dieu soient avec lui !

Terminé le 5 safar 1258 (18 mars 1842).

Cité par Bernard Lewis, *Islam*

**Mawlay Abd al Rahman**, Sultan du Maroc au consul de France – 1842

*Les juifs de notre pays fortuné ont reçu des garanties dont ils bénéficient moyennant l'exécution des conditions imposées par notre loi religieuse aux gens qui jouissent de la protection. Si les juifs respectent ces conditions, notre loi défend de verser leur sang et ordonne de respecter leurs biens, mais s'ils violent une seule condition, notre loi bénie permet de verser leur sang et de prendre leurs biens. Notre religion glorieuse ne leur attribue que les marques de l'avilissement et de l'abaissement ; aussi le seul fait pour un juif d'élever la voix contre un musulman constitue une violation des conditions de la protection. Si chez vous (en France), ils sont vos égaux en tout, s'ils sont assimilés à vous, c'est très bien dans votre pays, mais pas dans le notre.*

Le 24 septembre 1870, **Crémieux** signe à Tours un décret abrogeant le régime militaire en vigueur dans la colonie algérienne depuis 1830 et accorde la nationalité française à ses habitants juifs. Les Juifs, anciens *dhimmi*, deviennent les égaux des maîtres français du pays.

« *Les israélites indigènes des départements d'Algérie sont déclarés citoyens français; en conséquence, leur statut réel et leur statut personnel seront, à compter de la promulgation du*

*présent décret, réglés par la loi française; tous droits acquis jusqu'à ce jour restent inviolables. Toutes disposition législative, décret, règlement ou ordonnance contraires sont abolis. »*

**El Mokri**, grand vizir marocain – 1940 - cité par Michel Abitbol dans *le passé d'une discorde Avant le protectorat, les juifs mettaient une vingtaine d'années pour faire une grosse fortune ; ils en jouissaient dix ans et à ce moment là une petite révolution intervenait qui jetait leur fortune par terre. Les juifs recommençaient et s'enrichissaient à nouveau pendant trente ans pour aboutir finalement à la confiscation de leurs biens excessifs. Maintenant que le protectorat existe, nous craignons que ce rythme trentenaire soit interrompu. Le protectorat dure depuis vingt-huit ans. Il nous reste donc deux ans pour confisquer la fortune des israélites suivant la règle séculaire qui me paraît très sage.*

### **Renaissance du califat**

**Hassan Al-Banna** - fondateur des frères musulmans – « - lettre aux jeunes » – 1936

« Nous voulons rassembler toutes les parties de la patrie islamique, que la politique occidentale s'est évertuée à séparer, et que les convoitises européennes ont égaré et enfermé à l'intérieur de frontières. Nous rejetons donc tous ces accords internationaux qui transforment cette patrie islamique en un ensemble de petits pouvoirs, faibles et déchirés, dont l'absorption sera très simple pour tous ceux qui voudront usurper leurs droits. Et nous ne nous tairons pas devant l'entrave faite aux libertés de ces peuples, que des tiers ont accaparées injustement. Donc l'Égypte, la Syrie, le Hedjaz, le Yémen, la Tripolitaine, la Tunisie, l'Algérie, Marrakech, et tout empan de terre où il y a un musulman qui prononce "Il n'y a pas de divinité si ce n'est Dieu lui-même", tout cela constitue notre grande patrie, que nous nous efforcerons de libérer, de soustraire à cette emprise, de délivrer de cette tyrannie, et d'en rassembler l'ensemble des parties. [...]

Nous voulons, ensuite, que le drapeau de l'Islam flotte de nouveau au vent et bien haut, dans toutes les contrées qui ont eu la chance d'accueillir l'Islam pendant un certain temps, et où la voix du muezzin a retenti par les *takbirs* [cri guerrier signifiant « Dieu est le plus grand »] et les *tahlils* [cri de profession de foi]. Puis la malchance a voulu que les lumières de l'Islam se retirent de ces contrées, qui sont retombées dans la mécréance. Donc l'Andalousie, la Sicile, les Balkans, les côtes italiennes ainsi que les îles méditerranéennes sont toutes des colonies méditerranéennes musulmanes, et il faut qu'elles reviennent au sein de l'Islam. [...]

Il est de notre droit de reconstruire l'Empire Islamique, qui s'est établi par la justice et l'égalité, et qui a répandu la lumière de la guidée parmi les gens.

Nous voulons, après cela et avec cela, exposer notre message islamique au monde entier, atteindre les gens dans leur totalité, répandre à tous les horizons terrestres, et y soumettre tous les tyrans " *jusqu'à ce qu'il n'y ait plus de désordre, et que la religion soit entièrement vouée à Dieu* ". » (Cité par Joachim Véliocas dans « *les frères musulmans dans le texte* »).

Hassan al Banna - *De la doctrine des Frères musulmans* - 1940

"Nous croyons que les doctrines et les enseignements de l'islam sont universels et gouvernent les affaires des hommes dans ce monde et dans le prochain. Ceux qui croient que ces doctrines et ces enseignements ne s'appliquent qu'aux questions spirituelles et au culte religieux sont dans l'erreur, car l'islam est à la fois... la religion et l'État, l'esprit et le travail, le Livre et le sabre (...).

Les Frères [musulmans] pensent, par-dessus tout, que les fondements et les sources de l'islam proviennent du livre d'Allah [le Coran] (qu'il soit béni et loué) et de la Sunna du Prophète (que la paix et la bénédiction d'Allah soient sur lui) ; si la nation s'y fie, elle ne s'écartera pas de son chemin.

Les Frères musulmans croient également que l'islam, en tant que religion universelle, régit toutes les affaires humaines, s'applique à toutes les nations et à tous les peuples, en tous temps et en tous lieux (...).

C'est pourquoi l'islam a toujours pu tirer bénéfice de tous les systèmes et régimes qui ne contredisent pas ses lois et principes fondamentaux.

De nombreuses personnes demanderont : les Frères musulmans ont-ils l'intention d'utiliser la force pour parvenir à leurs fins ? Les Frères musulmans pensent-ils à une révolution générale contre l'ordre social et politique en Égypte ? (...).

Je réponds à ceux-là que les Frères musulmans n'utiliseront la force qu'en dernier recours, et après que la foi et l'unité auront été établies. [Mais] s'ils utilisent la force, ils le feront de manière honorable et franche et donneront des avertissements (...).

Un autre groupe de personnes dira : le programme des Frères musulmans prévoit-il la prise du gouvernement ? Les Frères musulmans ne veulent pas du pouvoir pour eux-mêmes ; s'ils parviennent à trouver une personne capable de porter ce fardeau et remplir les tâches de gouvernement en accord avec un programme fondé sur l'islam et le Coran, ils seront ses soldats, ses aides et ses soutiens. Mais s'ils ne trouvent pas un tel homme, alors la prise du pouvoir est dans leur programme et ils feront tout ce qui est possible pour faire tomber un gouvernement qui ne remplirait pas les commandements d'Allah (...).

Les Arabes sont le noyau des gardiens de l'islam (...) l'unité des Arabes est un pré-requis essentiel pour la restauration de la gloire de l'islam, le rétablissement de l'État musulman et sa consolidation. C'est pourquoi il est du devoir de chaque musulman de soutenir l'unité arabe et de travailler à son renouveau (...).

Il est vrai que l'islam est une foi religieuse, un culte rendu, mais il est aussi patriotique et nationaliste (...). En tant que tel, l'islam ne reconnaît donc pas de frontières géographiques ni de distinctions de nationalités ou de races, mais considère les musulmans comme membres d'une seule et même nation et la patrie de l'islam comme un seul et même territoire, quelle que puisse être son étendue et aussi loin que soient les pays qui le composent (...). Il devrait donc être évident que les Frères musulmans doivent respecter leur propre nationalisme, le nationalisme égyptien, qui constitue le fondement premier du renouveau qu'ils espèrent. Le soutien au nationalisme arabe vient après et constitue le deuxième maillon du mouvement de renouveau ; pour finir, ils veulent établir une ligue islamique, qui constituerait la meilleure structure pour une future patrie musulmane élargie. Précisons encore que les Frères désirent le bien de l'humanité tout entière et en appelant à l'unité, qui est l'objet et le but de l'islam."

(Hassan Al-Banna), cité par Gérard Chaliand, Arnaud blin, dans *Histoire du terrorisme. De l'Antiquité à Al Qaida*

### **Charte des Frères Musulmans, rédigée sous la direction de Hassan al-Bannâ**

citée dans « Les frères musulmans dans le texte » - Joachim Véliocas – 2018

#### **Domaines politique, juridique et administratif**

1- Mettre fin aux rivalités de partis et canaliser les forces politiques de la nation dans un front uni et dans une seule phalange.

2- Modifier les lois afin qu'elles soient conformes à la charia (loi islamique) dans tous les secteurs d'activités.

3- Renforcer l'armée, augmenter le nombre de divisions de jeunes, en insufflant à celles-ci l'esprit du djihad islamique.

4- Resserrer les liens entre les pays musulmans, particulièrement entre les pays arabes en vue d'un rétablissement du califat.

5- Répandre l'esprit islamique dans tous les ministères du gouvernement afin que tous les employés se sentent obligés d'adhérer aux enseignements de l'islam.

6- Surveiller la conduite de tous ses employés et mettre fin à la séparation entre la vie privée et la vie professionnelle.

7- Modifier les horaires de travail en été et en hiver afin que tous puissent facilement accomplir leurs obligations religieuses. Mettre fin aux heures de travail tardives.

8- Mettre fin à la corruption et au népotisme. On ne devrait accorder de promotions que pour des motifs de compétences et pour des raisons légitimes.

9- Évaluer toutes les décisions gouvernementales en regard de la loi et des enseignements de l'islam. Les fêtes nationales, les réceptions, les conférences officielles, la vie dans les prisons et les hôpitaux devraient être conformes aux enseignements de l'islam. Les heures de travail devraient être établies de telle sorte qu'elles n'entrent pas en conflit avec les heures des prières.

10- Embaucher des diplômés d'al-Azhar dans l'armée et dans la fonction publique et assurer leur formation.

### **Domaines social et éducatif**

1- Inciter les gens à respecter la morale publique et adopter des lois prévoyant de lourdes peines en cas d'infraction.

2- S'occuper de la «question de la femme » d'une façon qui améliore son statut et lui assure une protection qui soit conforme avec les enseignements de l'islam. Ce dossier (le plus important socialement) doit se garder des positions non orthodoxes de ceux dont les opinions sont soit déficientes soit excessives.

3- Lutter contre la prostitution clandestine ou manifeste. Reconnaître que la fornication est un crime, quelles que soient les circonstances ; un crime détestable qui mérite la flagellation.

4- Interdire toutes les formes de jeux : loteries, courses et casinos.

5- Faire campagne contre la consommation d'alcool et de drogue : le salut de la nation dépend de leur interdiction.

6- Faire campagne contre le port de vêtements inconvenants et contre les conduites relâchées ; éduquer les femmes sur ce qui est convenable, et être particulièrement strict envers les enseignantes, les élèves et les étudiantes, les femmes médecins et de manière générale avec tous ceux qui travaillent dans ces domaines.

7- Revoir le programme scolaire offert aux jeunes filles et s'assurer qu'il diffère de celui des garçons à plusieurs étapes de leur éducation.

8- Interdire la mixité entre les étudiants des deux sexes ; traiter les fréquentations entre jeunes gens en âge de se marier comme un crime qui doit être puni.

9- Encourager le mariage et la procréation par tous les moyens : adopter des lois pour protéger et aider les familles et régler les problèmes du mariage.

10- Fermer les salles de danse moralement indésirables et les boîtes de nuit, et interdire la danse et les autres passe-temps du même genre.

11- Inspecter les théâtres et les salles de cinéma et choisir avec rigueur les films et les pièces qui y seront présentés.

12- Censurer les chansons et sélectionner soigneusement celles qui seront diffusées.

13- Choisir soigneusement les conférences, les chansons et les sujets qui seront diffusés à la radio : utiliser la radio pour éduquer la nation d'une manière vertueuse et conforme à la morale.

14- Confisquer les histoires provocatrices, les livres qui promeuvent le scepticisme d'une manière insidieuse, les journaux qui encouragent l'immoralité et ceux qui profitent de manière indécente des désirs lascifs.

15- Surveiller les lieux de vacances d'été afin de mettre fin à la confusion généralisée et à la promiscuité qui invalide l'idée même d'aller en vacances.

16- Limiter les heures d'ouverture des cafés, surveiller les activités de leurs propriétaires, leur expliquer ce qui est dans le meilleur intérêt public, leur interdire de rester ouverts tard le soir.

17- Cesser d'utiliser les cafés pour apprendre aux illettrés à lire et à écrire. Aider plutôt dans ce but la nouvelle génération de professeurs affectés aux écoles élémentaires et les étudiants.

18- Résister à l'adoption de pratiques nuisibles, qu'elles soient économiques, morales ou autres. Détourner les masses de ces pratiques. Les orienter plutôt vers ce qui leur est bénéfique ou leur apprendre ce qui est dans leur meilleur intérêt. Ceci touche des pratiques comme les mariages, les funérailles, les naissances, les réunions où l'on entre en transe (zar), les congés civils et religieux, etc. Que le gouvernement donne l'exemple.

19- Considérer sérieusement la mise sur pied d'une police des mœurs (hisba) responsable de punir ceux qui transgressent ou attaquent la doctrine islamique, tels ceux qui ne se conforment pas au jeûne du Ramadan, ceux qui ne font pas leurs prières, ceux qui insultent la foi et ceux qui commettent d'autres méfaits similaires.

20- Fusionner les écoles élémentaires des villages avec les mosquées et procéder à une réforme en profondeur des deux, notamment quant au choix des employés, à la propreté et à tout ce qui a trait à la surveillance des enfants de façon à inciter les jeunes à la prière et les plus vieux à l'étude.

21- Faire de l'éducation religieuse une matière obligatoire dans toutes les écoles et universités.

22- Encourager la mémorisation du Coran dans toutes les écoles élémentaires : rendre cette mémorisation obligatoire pour l'obtention d'un diplôme en religion ou en langue. La mémorisation d'une partie du Coran devrait être obligatoire dans toutes les écoles.

23- Adopter une politique de l'éducation qui améliorera et élèvera le niveau de l'éducation, qui unifiera les buts et les objectifs qu'elle poursuit, afin de rapprocher les différentes cultures qu'on retrouve dans la nation. La première étape de ce processus consiste à encourager un esprit vertueux, patriotique et un code moral inébranlable.

24- Accorder un soin particulier à la langue arabe à tous les niveaux de l'éducation et veiller à ce que seul l'arabe soit parlé au niveau élémentaire.

25- Mettre l'accent sur l'histoire de l'islam, de la nation et de sa culture, ainsi que de la civilisation islamique.

26- Envisager l'imposition d'un code vestimentaire uniforme pour toute la nation.

27- Mettre fin dans les maisons aux influences étrangères qui affectent la langue parlée, les comportements, les façons de se vêtir, les gouvernantes, etc. Tout cela doit être « égyptianisé » et ce, tout particulièrement dans les résidences des classes supérieures.

28- Donner au journalisme une orientation appropriée et encourager les auteurs et les écrivains à approfondir les sujets islamiques.

29- Se préoccuper de tout ce qui concerne la santé publique en diffusant des informations utiles dans les médias, en augmentant le nombre d'hôpitaux, de médecins et de cliniques mobiles et en améliorant l'accès aux services médicaux.

30- Accorder une attention aux problèmes des villages, notamment en ce qui concerne leur organisation, leur propreté, la purification des réserves d'eau potable et leur enrichissement culturel, les loisirs et leurs besoins en formation.

### **Domaine économique**

1- Organiser le prélèvement de la zakat (charité obligatoire) en fonction des revenus conformément à la Loi Sacrée. Utiliser les sommes recueillies pour financer des projets charitables, comme la construction de logements pour les personnes âgées, les pauvres, les orphelins et pour renforcer l'armée.



2- Interdire l'usure et veiller à ce que les banques respectent cet interdit. Le gouvernement devrait donner l'exemple dans ce domaine en renonçant à toucher l'intérêt sur l'argent prêté.

3- Encourager le développement économique, fournir des emplois aux chômeurs, transférer ceux qui sont détenus par des étrangers à des citoyens du pays.

4- Protéger le peuple contre l'oppression des compagnies monopolistes, encadrer ces compagnies dans un cadre très strict en cherchant à obtenir d'elles le plus de bénéfices possibles pour le peuple.

5- Améliorer la situation des fonctionnaires subalternes en augmentant leurs salaires, en leur accordant régulièrement des augmentations tout en réduisant le salaire des hauts fonctionnaires.

6- Réduire le nombre de postes dans le secteur public en ne conservant que ceux qui sont nécessaires. Veiller à un partage équitable de la charge de travail entre les fonctionnaires.

7- Encourager l'accès à l'expertise dans les secteurs agricole et industriel et accorder de l'importance au niveau de production des agriculteurs et des travailleurs d'industrie.

8- Se préoccuper des problèmes sociaux et techniques du travailleur et améliorer tous les aspects de ses conditions de vie.

9- Mieux exploiter les ressources naturelles, les terres en jachère, les mines négligées, etc.

10- Accorder une priorité à l'organisation et à l'exécution de projets nécessaires de préférence à des projets luxueux.

### **Le crédo des frères musulmans** par Hassan al Banna

1. Je crois que toute chose revient à Dieu, que notre maître Muhammad (SWS), est le sceau des prophètes envoyé à tous les hommes, que la Rétribution éternelle est une réalité, que le Coran est le livre d'Allah et que l'Islam est une loi générale de l'ordre de ce monde et de l'au-delà. Je m'engage à réciter quotidiennement une partie du noble Coran, à m'en tenir à la Sunna pure, et à étudier la vie du prophète (SWS) et l'histoire de ses nobles compagnons.

2. Je crois que la rectitude, la vertu et la science font parties des piliers de l'Islam. Et je m'engage à être droit, à accomplir les rites, à m'éloigner des choses blâmables, à être vertueux, à avoir de bonnes mœurs, à me détacher des mœurs mauvaises, à suivre les pratiques rituelles islamiques autant que je peux, à préférer l'amour et l'affection, à la dispute et aux procès, n'ayant recours à la justice que contraint, à tirer fierté des rites de l'Islam et de sa langue, et à répandre les sciences et les connaissances utiles dans les classes de la Umma.

3. Je crois que le musulman doit agir et gagner de l'argent, que tout demandeur et toute personne qui en est privée a un droit sur l'argent qu'il gagne ; je m'engage à travailler pour gagner ma vie et à épargner pour l'avenir, à verser la Zakat, à consacrer une partie de mon revenu à des œuvres de bienfaisance, à encourager tous projets économiques utiles, à préférer les produits de ma région, de mes coreligionnaires et de ma patrie, à ne pas pratiquer l'usure dans quelque affaire que ce soit, et à ne pas me perdre dans les choses dépassant ma capacité.

4. Je crois que le musulman est responsable de sa famille, qu'il est de son devoir d'en préserver la santé, les croyances et les mœurs ; je m'engage à faire tout mon possible dans ce sens ; à insuffler les enseignements de l'Islam aux membres de ma famille, à ne pas mettre mes fils dans n'importe quelle école qui n'enseignerait pas leurs croyances et leur morale, à boycotter tous les journaux, publications, livres, organisations, groupes et clubs qui s'opposent aux enseignements de l'Islam.

5. Je crois que le musulman a pour devoir de faire revivre la gloire de l'Islam, en promouvant la renaissance de ses peuples, en restaurant sa législation. Je crois que le drapeau de l'Islam doit couvrir le genre humain, et que le devoir de tout musulman consiste à éduquer

le monde selon les règles de l'islam ; je m'engage à lutter tant que je vivrai, pour réaliser cette mission, et à lui sacrifier tout ce que je possède.

6. Je crois que tous les musulmans ne forment qu'une seule nation unie par la foi islamique et que l'islam ordonne à ses fils de faire le bien à tous ; je m'engage à déployer mon effort pour renforcer le lien de fraternité entre tous les musulmans, et pour abolir l'indifférence et les divergences qui existent entre leurs communautés et leurs confréries.

7. Je crois que le secret du retard des musulmans réside dans leur éloignement de la religion, que la base de la réforme consistera à faire retour aux enseignements de l'islam et à ses jugements, que ceci est possible, si les musulmans œuvrent dans ce sens, et que la doctrine des Frères musulmans réalise cet objectif.

Je m'engage à m'en tenir fermement à ces principes, à rester loyal envers quiconque travail pour eux, et à demeurer un soldat à leur service, voire à mourir pour eux. »

(mudhakkirat ad-da'wa wa ad-da'iyah par Hassan al Banna)

### **Sayyid Qutb - Jalons sur le chemin - Le Caire 1964**

Je suivais une ligne agressive contre cette "ignorance anté-islamique" moderne et occidentale, avec des croyances religieuses bafouillantes et des situations sociales, économiques, morales désastreuses. Toutes les représentations des "hypostases" de la Trinité, du péché originel, de la Rédemption, n'ont fait que du mal à la raison et à la conscience! Et ce capitalisme d'accumulation, de monopoles, d'intérêts usuriers, tout d'avidité! Et cet individualisme égoïste qui empêche toute solidarité spontanée autre que celle à laquelle obligent les lois! Cette vue matérialiste, minable, desséchée de la vie! Cette liberté bestiale qu'on nommait "la mixité" ! Ce marché d'esclaves nommé "émancipation de la femme", ces ruses et anxiétés d'un système de mariages et de divorces si contraire à la vie naturelle! Cette discrimination raciale si forte et si féroce! En comparaison, quelle raison, quelle hauteur de vue, quelle humanité, en Islam !

### **Sayyid Qutb - À l'ombre du Coran**

Bien sûr, protéger le territoire de l'islam, c'est protéger le système de société qu'il régit, mais le but ultime du jihad n'est nullement la protection d'un territoire. Il est bien plutôt le moyen d'instaurer le royaume de Dieu au sein du territoire et ensuite, à partir de cette base, de se déplacer dans le monde entier, le genre humain tout entier [...] L'islam est tel qu'il ne peut exister sans avancer, afin de sauver l'homme de l'esclavage à d'autres que Dieu. Il ne peut s'arrêter à telles ou telles frontières géographiques [...]. Les camps ennemis peuvent très bien choisir de rester sans attaquer l'islam [...] mais l'islam ne peut pas être en trêve réelle avec eux, tant qu'ils n'auront pas déclaré leur capitulation en payant la capitation pour garantir la libre prédication (islamique) sans plus aucune entraves matérielles.

Sayyid Qutb - Ma'rakatuna ma'a al-Yahud - traduction originale, In Zayn al-Abidin al-Rakabi, Al-Yahud Al-Yahud (« Les Juifs... Les Juifs»). Al-Dar al-Saudiyyah, Djedda, 1970

Les juifs ont commencé... et les croisés ont continué. Pendant longtemps, hélas, les juifs ont instillé leur poison dans le patrimoine islamique de façon insidieuse, qui n'a pu être dévoilée qu'après de longs siècles d'efforts. Ils ont tenté ainsi de remplacer le vrai par le faux dans tous les textes musulmans, à l'exception du Coran, dont la préservation est garantie par Dieu seul. Grâce soit rendue à Dieu et à Sa Grandeur suprême ! Ils se sont d'abord employés à vouloir dénaturer l'histoire islamique, ses grandes dates et ses principaux héros, pour y apporter la plus grande confusion. Puis, ils ont essayé de déformer le sens du hadith du Prophète, avant que Dieu n'eût envoyé ceux parmi ses hommes qui ont déployé le plus grand zèle pour codifier les récits de la Révélation orale et en extirper le faux, afin de réduire au maximum ce qui humainement ne peut être authentifié, sans l'ombre d'un doute. Enfin, ils se sont attaqués à

l'exégèse du Coran, dont ils ont voulu falsifier la teneur. Ce fut l'un de leurs complots les plus dangereux. [...]

Ils haïssent les autres et par conséquent subissent le châtement dû à ceux qui vivent de haine et de rancœur. Cela les conduit à faire souffrir davantage encore leurs voisins, en suscitant conflits et guerres parmi eux, de manière à sortir toujours comme les seuls bénéficiaires. A travers ces guerres et ces désordres, les juifs et leur esprit destructeur entretiennent la haine des autres qui, à leur tour, les détestent... [...]

Les juifs ont installé des hommes et des régimes à leur solde [dans les pays musulmans]. Des centaines, voire des milliers de personnes participent à ce vaste complot contre le monde islamique, en se faisant passer pour des orientalistes ou des étudiants orientalistes.[...] Des dizaines de « héros » ont ainsi été imposés à la société musulmane. Des « héros » inventés par les sionistes pour aider les ennemis de l'islam.

## La 2° guerre mondiale

**Al Hussein**, grand mufti de Jérusalem – lettre à Hitler – 1940 - cité par Michel Abitbol dans *le passé d'une discorde*

*La Palestine qui, au cours des quatre dernières années a lutté contre les démocraties et le judaïsme mondial est prête à jouer, à n'importe quel moment, un rôle actif (aux côtés des forces de l'Axe) et à redoubler d'efforts tant à l'intérieur que parmi les autres pays arabes. Les peuples arabes, exploités, maltraités et déçus par notre ennemi commun espèrent avec confiance que votre victoire finale va promouvoir leur indépendance et leur complète libération ainsi que leur unité.*

Al Hussein à Moncef Bey à Tunis – 1942 - cité par Michel Abitbol dans *le passé d'une discorde*.

*Je suis sûr que les tunisiens ne pourront tirer aucun bénéfice des alliés. Au contraire, l'influence des juifs contre eux sera augmentée et va redoubler leur calamité. Les tunisiens se rangeant aujourd'hui aux côtés de l'armée de l'axe dans la lutte contre les ennemis communs, contribuent à repousser leur domination, le péril communiste et l'influence hébraïque. Nous savons tous à quel point les américains et les anglais utilisent les juifs et les aident à réaliser leurs ambitions et leurs aspirations sur le Maghreb et sur tout l'orient arabe. La participation de la Tunisie à cette lutte constituera un sérieux facteur pour jeter les premières bases solides et pour obtenir un avenir bien meilleur inclus dans le nouvel ordre futur.*

tract allemand au Maghreb

*« Le Juif vous ronge comme la vermine ronge la brebis ; la France le protège; il est l'agent de la France, le suppôt de la France. L'Allemagne enferme et pourchasse les Juifs et confisque leurs biens. Si vous n'étiez pas les esclaves de la France, vous pourriez agir de même . »*

Cité par Charles-André Julien,  
*L'Afrique du Nord en marche*, Paris, Julliard (1972), p. 141.

## Droits de l'homme

**A. K. Brohi** (1915-1987), ministre de la Justice et des Affaires religieuses du Pakistan :

Les droits et les obligations des individus ont été rigoureusement définis. Leur mise en application est le devoir de toute la communauté organisée et cette tâche incombe spécifiquement aux organes de l'Etat chargés de l'application des lois. L'individu, si cela est nécessaire, doit être sacrifié pour préserver la vie du corps social. L'islam donne un caractère sacré à la collectivité.

(Dans l'islam) on ne reconnaît pas à l'individu de droits de l'homme ni de liberté au sens où l'esprit moderne les conçoit, y adhère et les met en pratique. Par essence, le croyant doit obligation et devoir à Dieu simplement parce qu'il est appelé à obéir à la loi divine, et ces droits de l'homme qu'on lui demande de reconnaître semblent le détourner de ses devoirs fondamentaux envers Dieu. (...) En acceptant de vivre en esclave de cette loi divine, l'homme apprend à être libre.

A.K. Brohi Cité par Ibn Waraq – Pourquoi je ne suis pas musulman - p. 230

**Sultan-Hossein Tabandeh**, auteur de la Déclaration islamique Universelle des Droits de l'Homme selon la charia en 1960

*« Puisque l'islam considère les non-musulmans comme inférieurs dans la foi, si un musulman tue un non-musulman (...), alors il ne doit pas être puni de mort, puisque sa foi et ses convictions sont plus hautes que celles de l'homme qu'il a tué (...). Le châtement qu'encourt un non-musulman coupable d'avoir forniqué avec une femme musulmane est bien plus grave, car en plus d'avoir commis un crime contre la morale, contre les exigences sociales et contre la religion, il a commis un sacrilège dans le sens où il a déshonoré une personne musulmane, et ainsi jeté l'opprobre sur tous les musulmans, et donc, il doit être exécuté (...). »*

**Le roi Fahd** d'Arabie Saoudite au journal koweïtien *El Sissayah*, le 28 mars 1992 :

*Une démocratie à l'occidentale ne peut être adaptée par l'Arabie Saoudite... Le système démocratique prévalant dans le monde ne convient pas à notre région... Notre pays a une spécificité que nous devons réaliser et le système des élections libres ne lui convient pas. Nous avons notre foi islamique où le système électoral n'a pas droit de cité.*

**mollah M. Omar**, dans *Politique internationale*, Hiver 1996 — 1997) :

*« De par sa nature même, la femme est un être faible et vulnérable à la tentation. Si on la laisse sortir de chez elle hors de la surveillance de son père, de son frère, de son mari ou de son oncle, elle aura vite fait de se laisser entraîner dans la voie du péché... comme le montre l'expérience des pays occidentaux, c'est le premier pas vers la prostitution... »*

**Taj Din al-Hilali**, principal imam d'Australie - sermon du Ramadan 2006

*« Si vous prenez de la viande non recouverte et que vous la placez à l'extérieur sur la rue, dans un jardin, un parc ou dans votre cour et que les chats viennent et la mangent, à qui la faute – les chats ou la viande à découvert ? La viande non recouverte est le problème. » « Si elle [la femme] avait été dans sa chambre, dans sa maison, qu'elle avait porté le hijab, il n'y aurait aucun problème. Les femmes sont des 'armes' utilisées par Satan pour contrôler les hommes. » (Daily Mail – 26 octobre 2006)*

**Abdul-Aziz Al-Cheikh**, le grand mufti d'Arabie saoudite à l'occasion du pèlerinage musulman de La Mecque - 2012 :

*« La charia doit être pour la nation islamique la source de législation (...).*

*Elle s'applique à tous les aspects de la vie, en tout lieu et en tout temps », a lancé cheikh Abdel Aziz Al-cheikh dans un prêche devant les 2,5 millions de pèlerins réunis sur le Mont Arafat, près de La Mecque, moment fort du hajj.*

*Il a dénoncé « ceux qui prônent un Etat civil, une minorité qui cherche à asséner un coup à la religion (musulmane) sous des prétextes fallacieux et des slogans erronés ». « Au nom de la liberté, ils prétendent que la religion n'est pas valable, s'opposent à la peine de mort et aux autres peines (prévues en islam comme la lapidation, l'amputation, la flagellation) car elles sont*

contraires aux droits de l'Homme (...) et prétendent que la nation islamique, si elle applique la charia, se coupe des nations évoluées ».

« Ces prétentions désespérées font partie des campagnes menées par les ennemis de l'islam pour transformer la nation islamique, l'éloigner de sa religion et effacer son identité », a-t-il encore affirmé. (...)

Abdul-Aziz Al-Cheikh encore, selon le journal basé à Londres Al Hayat – avril 2012 :  
“Ceux qui appellent à élever l'âge du mariage à 25 ans sont dans l'erreur absolue” a dit le Mufti dans une conférence à l'Université Islamique de l'Imam Mohamed Ben Saoud à Riyad.  
Il a ajouté: “Nos mères et nos grands-mères se sont mariées quand elles avaient à peine 12 ans. Avec une bonne éducation une fille est prête à remplir toutes les tâches conjugales à cet âge.”

C'est lui qui avait déclaré « nécessaire de détruire toutes les églises de la région. » se basant sur le hadith du prophète « il ne peut pas y avoir deux religions dans la péninsule arabe »

**Le leader djihadiste Murgan Salem al-Gohary** a appelé à la destruction du Sphinx et des pyramides de Gizeh dans une interview diffusée par Dream TV – novembre 2012  
«Il incombe à tous les musulmans d'appliquer les préceptes de l'islam ordonnant la destruction de ces idoles, comme nous l'avons fait en Afghanistan en détruisant les statues de bouddha», a-t-il déclaré. Il a tenu ces propos au lendemain d'une manifestation de milliers d'islamistes ultraconservateurs sur la place Tahrir qui ont appelé à l'application de la charia dans la nouvelle constitution. Ces appels ont suscité des inquiétudes parmi les progressistes, les laïcs et les Égyptiens non-musulmans.  
«Allah a ordonné au prophète Mahomet de détruire les idoles, a-t-il ajouté. Quand j'étais avec les talibans, nous avons détruit la statue du Bouddha, ce que le gouvernement n'avait pas fait».

**Salih bin Fawzan**, membre du Conseil islamique d'Arabie Saoudite, a publié en 2011 une fatwa en affirmant qu'il n'y a pas de minimum d'âge pour le mariage, et que les filles peuvent être mariées, même si elles sont au berceau. Il s'appuyait sur le Coran 65:4, qui traite du mariage aux femmes qui n'ont pas encore eu leurs règles (sont pré-pubères). Fawzan conclut: *Il incombe à ceux qui appellent à fixer un âge minimum pour le mariage de craindre Allah et de ne pas contredire sa loi (sharia), ou d'essayer de légiférer les choses qu'Allah n'a pas permises. Les lois sont la souveraineté d'Allah, et la législation est son droit exclusif, ne devant être partagé par aucun autre. Et parmi ces lois figurent les règles qui régissent le mariage.* »

Interview de membres de **sharia4belgium**

La démocratie c'est koufar, La démocratie ça n'a rien à voir avec l'islam, la démocratie c'est les peuples qui décident quelles lois y vont être implémentées. Mais nous on dit les lois y sont déjà créés par Allah , alors on veut pas les changer pour la démocratie que on change les lois tous les jours.

... Comment obliger quelqu'un pour voter, ça c'est koufar entre eux, les musulmans nous on dit Allah est le seul qui peut être obéi, le seul qui peut être suivi, le seul qui peut être adoré, ... comment on peut dire j'adore Allah et voila que je suis Sarkozy, j'accepte Obama, j'écoute ce qu'ils dit, ce qu'ils font, c'est impossible.

... Nous on dit pas s'il vous plaît, laissez nous porter notre voile, laissez nous porter le message, on dit pas ça, on porte le message, nous on dit préparez vous à déménager parceque les musulmans sont venus ici pour rester, l'islam est venu ici pour rester, est venu ici pour dominer, ... celui qui n'accepte pas le message, qu'il déménage, qu'il va à une autre pays ... nous on est ici pour rester, on va conquérir ce pays on va faire de la Belgique un état islamique, on va partir de la Belgique en Palestine pour libérer nos frères la bas et de là on va partir au

reste des terres pour conquérir et pour faire dominer l'islam et la charia. Les frères et sœurs musulmans ne doivent pas avoir en eux l'idée que on doit vivre, qu'on doit demander ces gens là avec politesse. Allah Nous a donné la vérité, nous a donné l'islam, alors pourquoi on doit demander quelqu'un pour avoir cet islam

le mufti de la République du Liban, cheikh **Mohammad Rachid Kabbani** – février 2013

Tout responsable musulman qui approuve la légalisation du mariage civil est considéré comme apostat et traître à la religion musulmane. Il ne sera ni lavé, ni mis dans un linceul et ne recevra pas les prières à sa mort, ni ne sera enterré dans les tombes des musulmans. Il est de notre devoir de nous opposer à ces tentatives de nous éloigner de notre religion par le biais de slogans qui prônent la réforme.

Le **Conseil supérieur des Oulémas du Maroc** (CSO) répond à l'organisation des droits de l'Homme des Nations-Unies – avril 2013 :

Le musulman qui décide de changer sa foi, sa croyance, tombe sous le coup de l'apostasie, et se voit exposé à l'application de la peine capitale.

L'islam garantit leur liberté de conscience et de croyance aux non-musulmans qui se trouvent en terre d'islam, à la condition qu'ils ne fassent pas de prosélytisme, qu'ils n'entreprennent pas des actes interdits par l'islam, ni aucune action de nature à générer la fitna (chaos, désordre).

Les croyants doivent « rester dans leur religion et appliquer la sage loi de Dieu, car toute personne née de parents musulmans, ou de père musulman uniquement, est considérée comme musulmane à son tour et liée par un acte de foi et un pacte social à la nation d'islam ; l'islam ne permet en aucun cas à ces personnes de quitter leur religion ou de renoncer au pacte social qui les lie. Faire cela est un acte d'apostasie et de déloyauté, et expose son auteur à des peines spéciales ».

« Certains veulent instaurer l'égalité entre hommes et femmes, ou mettre en place une liberté absolue libérée des contraintes de la religion. Or, les versets coraniques et les hadiths du prophète sont très clairs dans leurs énoncés et leurs significations et confèrent à certaines questions le caractère de dogme fondamental religieux, non discutable et contraignant ».

Il n'y a aucune possibilité de jurisprudence pour ces questions, sous aucun prétexte. Elles s'appliquent aux musulmans par la force de la loi religieuse, qui est très explicite.

## **Jihad actuel**

**L'ayatollah Khomeini** - 1942, « *L'islam n'est pas une religion de pacifistes* »

«L'islam impose à tout homme adulte, dans la mesure où il n'est pas handicapé ou invalide, de se préparer à la conquête des nations, afin que les commandements de l'islam soient partout obéis. [...] Ceux qui étudient le djihad comprendront que l'islam veut conquérir le monde entier. Tous les pays conquis par l'islam, ou qui le seront dans le futur, seront marqués du salut éternel. Car ils vivront selon [la loi d'Allah, la charia] (...). Ceux qui ne connaissent rien à l'islam prétendent que l'islam se prononce contre la guerre. Ceux [qui disent cela] ont perdu l'esprit. L'islam dit : tuez les infidèles exactement comme ils vous tueraient tous ! Cela voudrait-il dire que les musulmans devraient rester les bras croisés à attendre que [les infidèles] ne les détruisent ? L'islam dit : tuez les [les non-musulmans], soumettez les par l'épée et dispersez [leurs armées]. Cela-veut-il donc dire qu'il faut rester les bras croisés jusqu'à ce que [les non musulmans] nous dominent ? L'islam dit : tuez au nom d'Allah ceux qui veulent vous tuer ! Est-ce que cela veut-il dire qu'il faudrait que nous nous rendions [à l'ennemi] ? L'islam dit : tout ce qu'il peut y avoir de bon ici n'existe que grâce à l'épée, et à la menace de l'épée ! On ne peut forcer personne à obéir sans l'épée ! L'épée est la clé qui ouvre la porte du paradis, une porte qui ne peut s'ouvrir que pour les guerriers saints ! Il y a des centaines d'autres psaumes

[du coran] et de hadiths [les dires du prophète] qui pressent les musulmans de tenir la guerre en estime, et de combattre. Est-ce que cela voudrait alors dire que l'islam est une religion qui défend aux hommes de mener la guerre ? Je crache sur les âmes folles qui affirment cela."

Ayatollah Ruhollah Khomeini, *Discours à l'école théologique de Feyziyeh* [24 août 1979]

"L'islam a grandi dans le sang. Les grandes religions des précédents prophètes et la capitale religion de l'islam, tout en brandissant d'une main les livres saints pour guider le peuple, brandissent des armes dans l'autre. Abraham (...) tenait d'une main les livres des prophètes, et dans l'autre, une hache pour écraser les infidèles. Moïse, l'interlocuteur de Dieu (...) tenait dans une main le Pentateuque et dans l'autre une lance, qui fit mordre aux Pharaons la poussière de l'ignominie, une lance qui avalait les traîtres, tel un dragon. Le grand prophète de l'islam tenait dans une main le Coran et dans l'autre une épée ; une épée pour écraser les traîtres et le Coran pour guider le peuple. Ceux qui pouvaient être guidés l'étaient par le Coran, qui les menait, mais ceux qui ne pouvaient être guidés et complotaient, l'épée s'abattait sur eux.

Nous avons été prodigues de notre sang et eu de nombreux martyrs. L'islam a donné du sang et des martyrs. Nous n'avons pas peur de donner des martyrs (...) Quoi que nous donnions pour l'islam est insuffisant. Nos vies ne valent rien. Laissez ceux qui voudraient nous voir malades croire que nos jeunes ont peur de la mort ou du martyre. Le martyre est un héritage qui nous vient des prophètes. Ceux qui craignent la mort sont ceux qui pensent qu'après la mort, vient le néant. Nous, qui considérons la vie après la mort comme bien plus sublime que celle-ci, que pouvons-nous craindre ? Seuls les traîtres ont peur. Les serviteurs de Dieu n'ont pas peur. Notre armée, notre gendarmerie, nos gardiens n'ont pas peur. Les gardiens qui ont été tués (...) ont atteint la vie éternelle (...).

Ces gens qui veulent la liberté, qui veulent que nos jeunes soient libres, écrivent avec effusion sur la liberté de nos jeunes. Quelle liberté désirent-ils ? (...). Ils veulent que des casinos soient ouverts, que des bars soient ouverts, que les lieux de débauche soient ouverts, que les drogués à l'héroïne soient libres, que les fumeurs d'opium soient libres. Ils veulent que les mers [référence aux bains mixtes] soient ouvertes pour tous les jeunes. Nos jeunes doivent être libres de faire ce qu'ils veulent. De se livrer à toutes les formes de prostitution qu'ils désirent. C'est ce que veut l'Occident. Leur but est d'émasculer notre jeunesse, qui pourrait se lever contre eux. Nous voulons que notre jeunesse quitte les bars et rejoigne les champs de bataille.

Nous voulons sortir nos jeunes de ces [salles de cinéma] qui ont été créées pour les corrompre, et les prendre par la main pour les placer en des endroits où ils peuvent servir la nation. Cette liberté que ces gens désirent est la liberté dictée par les puissants, et soit nos écrivains ne le savent pas, soit ce sont des traîtres (...)."

Cité par Gérard Chaliand, Arnaud blin dans *Histoire du terrorisme. De l'Antiquité à Al Qaida*

ayatollah Khomeiny 12-12-1984 – anniversaire de la naissance de Mohamed

La guerre est une bénédiction pour le monde et pour toutes les nations. C'est Allah qui incite les hommes à se battre et à tuer. Le Coran dit: "Combattez jusqu'à ce que toute corruption et rébellion cessent." Les guerres conduites par le Prophète contre les infidèles étaient un bienfait pour l'humanité tout entière. Imaginez que nous gagnions prochainement la guerre. Ce ne sera pas suffisant tant que la corruption et la résistance à l'Islam existeront sur la terre. Le Coran dit: "La guerre, la guerre, jusqu'à la victoire." Une religion d'où la guerre est absente est une religion incomplète. Si on avait donné le temps de vivre à Sa Sainteté Jésus — salut soit sur lui —, il aurait agi comme Moïse et aurait brandi le glaive Ceux qui croient que Jésus ne s'intéressait pas à la guerre ne voient en lui qu'un simple prédicateur, et non un prophète. Un prophète a tous les pouvoirs. Par la guerre, il purifie la terre. Les mollahs de cour corrompus qui affirment que tout cela est contraire à l'enseignement du Coran sont indignes de l'Islam. Grâce à Allah, actuellement

nos jeunes gens s'appliquent, dans les limites de leurs moyens à mettre en œuvre les commandements d'Allah. Prions le Tout-Puissant qu'il leur donne la victoire. Ils savent que tuer l'incroyant est l'une des plus grandes missions de l'homme... »

Khomeiny

« Onze choses sont impures : l'urine, l'excrément, le sperme, les ossements, le sang, le chien, le porc, l'homme et la femme non musulmans, le vin, la bière, la sueur du chameau mangeur d'ordures.

Chaque partie du corps d'un individu non musulman est impur, même ses cheveux et ses poils, ses ongles et toutes les sécrétions de son corps. Tout homme ou femme qui nie l'existence de dieu, ou croit en ses partenaires, ou ne croit pas en son prophète Mahomet est impur (comme les excréments, l'urine, les chiens et le vin) Il l'est même s'il met en doute un seul de ces principes. » .

### **Mohammed Ibrahim Madi**

"J'ai été ravi quand un enfant m'a dit : « Oh cheik ! j'ai 14 ans, dans 4 ans je vais me faire exploser parmi les ennemis d'Allah, je vais me faire exploser parmi les juifs. » Je lui ai dit : « Oh, jeune enfant, qu'Allah t'accorde de mériter Shahada ».

Nous les ferons exploser à Hadara, nous les ferons exploser à Tel-Aviv et Netanya, pour qu'Allah fasse de nous les maîtres de cette racaille. Rien ne les arrêtera, sauf la couleur du sang versé par leur peuple répugnant, rien ne les arrêtera, à moins que nous ne nous fassions exploser en le désirant et en le voulant parmi eux. Nous entrerons à Jérusalem en conquérants, et à Jaffa en conquérants, et à Haïfa en conquérants, et à Ashkelon en conquérants.

Que soit béni celui qui éduque ses fils pour jihad et shahada ! Que soit béni celui qui se livre au jihad pour Allah, que soit béni celui qui fait des raids pour Allah, béni soit celui qui ceint son corps ou celui de ses fils d'une ceinture d'explosifs et est allé parmi les juifs en criant « Allah akbar » Loué soit Allah, il n'est d'autre dieu qu'Allah et Mohamed est son messenger".

### **Ahmad Abdul Razek**

"Le croyant a été créé pour connaître son seigneur, pour réaliser l'islam, pour brandir le drapeau : « il n'y a de dieu qu'Allah », pour être un shahid ou avoir l'intention d'être un shahid . Si le croyant n'aspire pas au shahada, il mourra comme dans la jahiliya. Nous devons aspirer au shahada et le demander à Allah. Si nous le demandons vraiment à Allah, il nous accordera ses récompenses, même si nous mourons dans notre lit. Allah a semé dans notre jeunesse l'amour du jihad et l'amour du shahada. Notre jeunesse s'est transformée en bombes qui se font exploser parmi eux [les juifs] jour et nuit".

Syaikh Zadah, auteur de la "*Majma 'al Anhar fi Charh Multaqal Abhar*" écrit : « *Le Jihad signifie linguistiquement exercer son plus grand effort en parole et en action dans la Charia ; c'est le combat contre les infidèles, et implique tous les efforts possibles qui sont nécessaires pour démanteler la puissance des ennemis de l'Islam, y compris le combat, le pillage de leurs richesses, la destruction de leurs lieux de culte, et de leurs idoles. Cela signifie que le jihad c'est œuvrer pour assurer la domination de l'Islam par des moyens tels que la lutte contre ceux qui vous combattent et les dhimmis (si ils violent l'un des termes du traité) et les apostats (qui sont les pires des mécréants, car ils ne croient plus après avoir affirmé avoir cru) ».*

proclamation à la Mecque du **roi Fayçal** d'Arabie Saoudite en 1965 :

"Vous avez été appelé à dresser le drapeau du jihad dans la voie de Dieu. Le jihad n'est pas seulement le fait de prendre un fusil ou lever le sabre. Le jihad est de s'inspirer du livre de Dieu et de l'exemple du prophète..."



**quatrième conférence de l'Académie des recherches islamiques** à l'université al Azhar au Caire en 1968, les théologiens musulmans sunnites concluent que :

Le djihad ne terminera jamais, il durera jusqu'au jour de la résurrection, quand ses buts seront atteints, par le rejet de l'agression et la reddition de l'ennemi (...) Le djihad a renforcé la religion et augmenté le nombre de fidèles d'Allah (...) Pour ceux qui sont loin, le jihad est un devoir par procuration. Les différents moyens de soutenir et consolider les combattants du jihad, tels l'apport financier, l'usage de la langue et de la plume, le recours aux tactiques politiques, font partie du combat. Le djihad a été légiféré pour devenir un moyen de propagation de l'islam. En conséquence, les non-musulmans doivent venir à l'islam soit de leur plein gré, soit par la force. La guerre est à la base des relations entre les musulmans et leurs adversaires, à moins qu'il y ait une raison valable pour faire la paix, par exemple l'adoption de l'islam par l'adversaire ou un traité de paix mutuel. Mais les musulmans sont libres de rompre leur pacte avec leurs ennemis s'ils suspectent ceux-ci de vouloir les trahir.

**Alija Izetbegovic**, président musulman de la Bosnie-Herzégovine - 1970 :

« L'islam est une ambition philosophique que l'homme vive en même temps la vie interne et extérieure, la vie morale et sociale, la vie spirituelle et matérielle [...]. Cet aspect de l'islam comporte le principe de l'ordre islamique, voire l'unité de la religion et de la politique, mais il conduit aussi à d'autres conséquences d'une importance primordiale, dont en premier lieu, l'impossibilité de confondre l'ordre islamique avec les systèmes non-islamiques. Il n'est en effet pas possible qu'une paix ou qu'une coexistence ait lieu entre la religion islamique et les institutions sociales et politiques non-islamiques. Le soutien qu'un peuple musulman apporte effectivement à un régime en place est directement proportionnel au caractère islamique de ce dernier. La renaissance islamique ne peut commencer sans une révolution religieuse, mais elle ne peut se poursuivre et être menée à bien sans révolution politique. Notre première tâche doit être de gagner non le pouvoir mais les hommes. Nous devons être des prêcheurs avant d'être des soldats. Le mouvement islamique doit prendre le pouvoir dès qu'il est en situation morale et numérique suffisante pour lui permettre de renverser le gouvernement non islamique [...] L'islam se réserve en exclusivité le droit de discipliner ses contrées, sans qu'aucune autre doctrine étrangère ne lui partage ce droit. Il n'y a pas de principe de laïcité, et l'état doit être pour les musulmans l'expression scrupuleuse et la colonne des conceptions morales de la religion. »

publication à Sarajevo de la Déclaration Islamique d' **Alija Izetbegović** en 1970 :

"notre but: l'islamisation des musulmans. notre devise: croire et combattre". "Il ne peut pas y avoir de paix ou de coexistence entre la foi islamique et les institutions sociales et politiques non-islamiques"

#### **Déclaration islamique d'Alija Izetbegovic**

« L'ordre islamique a deux éléments fondamentaux : une société islamique, et une autorité islamique. Le premier est son essence, et le second la forme de l'ordre islamique. Une société islamique sans pouvoir islamique est incomplète et faible. Le pouvoir islamique sans la société islamique est soit une utopie, soit la violence.

Un musulman n'existe généralement pas en tant qu'individu. S'il souhaite vivre et survivre en tant que musulman, il doit créer un environnement, une communauté, un ordre. Il doit changer le monde, ou être changé lui-même [par le monde].

Il ne peut pas y avoir de paix et de coexistence entre la « foi islamique » et les sociétés et institutions politiques non islamiques. L'Islam exclut explicitement le droit et la possibilité de suivre toute activité idéologique étrangère à ses propres règles.

Le mouvement islamique devrait et doit prendre le pouvoir dès qu'il est moralement et numériquement assez fort pour non seulement renverser le pouvoir non-islamique existant, mais aussi pour construire une nouvelle autorité islamique. »

**Hari Boumedienne**, président algérien – discours à l'ONU en 1974

Un jour, des millions d'hommes quitteront l'hémisphère sud pour faire irruption dans l'hémisphère nord, et certainement pas en amis. Car ils y feront irruption pour le conquérir. Et ils le conquerront en le peuplant de leurs fils. C'est le ventre de nos femmes qui nous offrira la victoire.

**Tareq Oubrou** 1990 – *conférence sur Hassan al Banna, le fondateur des frères musulmans* :

L'école de Hassan al Banna, les frères musulmans, sont apparus dans un contexte et une situation très critique, sans précédent dans l'histoire de l'islam. C'est la première fois que les musulmans se trouvent sans califat, c'est le symbole de la réunion et de l'union de toute la communauté, c'est le symbole de la force des musulmans. Le 2 mars 1924 le califat est déclaré aboli par Mustapha Kemal, connu sous le nom de Atatürk, c'est-à-dire *le père des turcs*, qui est un juif d'origine et s'est déguisé en musulman. La *oumma* se trouve alors dans une situation illégale, je dirai même dans une position de péché, car le califat est une obligation et la réunion des musulmans autour de ce calife est une obligation. Tant que les musulmans ne sont pas réunis autour du califat il sont des pécheurs, sauf ceux qui oeuvrent pour instaurer ce califat.

L'imam al Banna veut qu'on soit comme les salafistes, qu'on interprète pas car l'interprétation peut prêter à un abus, donc tout homme qui réfute un verset formel du coran ou bien qui interprète un verset du coran abusivement est considéré comme en dehors du cercle de l'islam.

La première règle parle d'un Islam global qui touche à tous les domaines de la vie. C'est une organisation, c'est un ordre des choses qui touchent à tous les phénomènes et les champs de la vie. [...] L'islam comme le veut le Coran, c'est un état, c'est un pays, dans le sens géographique, c'est à dire qu'il regroupe toute la communauté dans une géographie, il n'y a pas de frontières par conséquence. La frontière entre deux pays musulmans est une hérésie méprisable par l'Islam. Les Frères Musulmans ne reconnaissent pas les frontières entre les peuples musulmans. Ils reconnaissent une communauté qui doit être réunie autour d'un Califat qui a ses représentants dans ces différents pays ( *Wilaya* ). C'est un gouvernement car la politique est un élément, une partie de l'Islam. Le prophète (saw) était un chef d'état, il avait des rapports avec les juifs, avec les chrétiens, avec les autres communautés, il représentait une communauté Il dirige la vie par la religion. Il dirige les relations entre les hommes par la religion, quand on dit la religion c'est pas dans le sens ecclésiastique ni judaïque du terme. La religion en islam a une toute autre signification, c'est une manière de vivre, c'est une conception des choses, c'est un mode de vie selon la volonté d'Allah.

Il ne faut pas se tromper d'objectif, c'est Allah qu'on cherche, c'est parce que Allah nous a demandé de construire des individus musulmans, des familles musulmanes, des sociétés musulmanes des états islamiques, un califat islamique qui réunit les états islamiques, c'est parce que Allah nous a demandé de faire cela qu'on le fait, notre but qu'on ne doit pas perdre de vue, c'est Allah.

Notre attitude vis à vis des Noms d'Allah est l'attitude de salaf, c'est à dire que c'est une croyance Salafiya ! ( ... ) Notre attitude est une attitude salafite ( ... )

Bien sur il est dangereux pour l'Occident ( Hassan El Banna ). ( ... ) ils ont fêté sa mort ... ici en Europe toutes les églises ont fait sonner leurs cloches. Mais l'Imam El Banna était très intelligent, il ne se manifestait pas, il procédait étape par étape ... [ .. ] C'était trop tard pour eux [ ... ] Il a laissé des générations qui se sont infiltrés dans les sociétés. ( ... ) Bien sûr c'est un danger !

<https://youtu.be/CHYJIXdxtg>

<https://www.islametinfo.fr/2015/02/13/quand-tareq-oubrou-parlait-comme-daesh-du-califat-video-choc/>

<https://youtu.be/8UBL5rOLVpY>

**Rached Ghannouchi** - congrès de l'UOIF au Bourget - 1992

« Aujourd'hui la plupart des nations arabes sont dirigées par des *Mounatigoun* [hypocrites]. Ces derniers se disent islamiques. En réalité, ils règnent sur les terres d'Allah au profit des kouffars, alors que le Prophète a mis en garde les musulmans de prendre pour tuteurs les chrétiens et les juifs. Ces gouvernements d'hypocrites sont plus dangereux que ces derniers et il importe de les combattre en priorité. [...] Ils se sont coalisés avec les gens du Livre [les chrétiens et les juifs] pour fouler le sol de la presqu'île Arabique, siège des deux Lieux Saints et qui plus est, pour combattre un pays musulman. Pourtant le prophète a dit : «j'ai purifié cette terre pour toujours, il n'y a pas de place pour deux religions». [...] les musulmans luttent partout et l'Islam connaît un état de grâce sans précédent. [...] Au siècle dernier, les musulmans étaient au nombre de 20 à Paris. Aujourd'hui, ils sont plus de deux millions. [...] Les mosquées, les établissements et les quartiers musulmans ont connu, depuis une vingtaine d'années, une expansion vertigineuse en France. [...] L'Iran, le Soudan sont devenus des états islamiques. L'Islam politique avance en Jordanie, au Pakistan, au Yémen, en Turquie, en Russie, en Bulgarie. [...] La formidable révolution islamique en Algérie est sans précédent. [...] Priez pour qu'elle soit bénie... ». [...]

**Hassan Iquioussen** - Conférence sur l'apostasie

« Leur stratégie : convertissez-vous à l'islam le matin, vivez avec le prophète, la communauté musulmane l'après-midi et le soir reniez votre islam en utilisant tous les moyens de communication pour faire passer le message suivant : « Ohé ohé êtres humains, ne vous convertissez pas à l'islam car la religion musulmane c'est la pire des religions, la preuve, nous nous la connaissons, nous nous sommes convertis à l'islam, on est entré à l'intérieur, on a vu ce qui se passe, il ne fait pas bon être musulman, ne vous convertissez pas, nous sommes les mieux placés pour vous avertir des dangers de toute conversion ». Vous avez-vu l'objectif c'était de se convertir, de quitter l'islam et de répandre des informations qui sont fausses pour empêcher les gens de devenir musulmans. C'est une stratégie de déstabilisation, c'est de la bassesse, mais ça existe. Oui, le prophète dira « ceux qui s'amuse à faire ça, nous n'allons pas en tant qu'autorité politique qui gère la ville de Médine, la cité-état de Médine rester les bras croisés. Nous avons le devoir de préserver la communauté de ce poison qui est l'hypocrisie, en fait c'est une cinquième colonne, ce sont des traîtres, ce sont des collabos, et chez nous en France les collabos on leur met 12 balles dans la tête, peloton d'exécution. »

**Sayyid Abul Ala Maududi** (1903 - 1979) - Jihad in Islam, Beirut, The Holy Koran Publishing House, pp. 6 et 22

L'islam cherche à détruire tous les états et les gouvernements opposés à l'idéologie et au programme de l'islam où qu'ils soient sur terre. (...) Le but de l'islam est d'instaurer un état fondé sur son propre programme et sa propre idéologie. (...) L'objectif du jihad islamique consiste à

éliminer les systèmes non-islamiques et à les remplacer par un système islamique de gouvernement. L'islam n'entend pas limiter cette révolution à un seul état ou à quelques pays; le but de l'islam c'est de provoquer une révolution universelle.

**Amar Lasfar** futur président de l'UOIF - 28 mai 1994 - conférence sur le prosélytisme islamique en général et en occident en particulier

[première option d'islamisation] Appeler à l'islam n'est pas l'exclusivité des uns par rapport aux autres, et n'est pas le devoir pour certains et non d'autres, mais c'est une obligation qu'Allah le très haut impose à toute personne qui suit la voie du prophète, que la paix soit sur son âme. On commence, mes frères, à affirmer qu'appeler à Allah, le très haut, est un devoir que la charia impose à tous musulmans et à toutes musulmanes quelles que soient leurs capacités et leurs énergies.

Il nous faut beaucoup de courage pour répondre à cette question. Et la question est « que voulons-nous dans cette terre d'occident ? » Croyez-moi, certains vont trouver cette question très banale, d'autres vont la trouver spontanée et facile. Croyez-moi nous sommes nombreux ici-même dans cette salle à ne pas pouvoir répondre à cette question.

Nos cousins, vous comprenez de qui je parle, je parle des juifs. Ils ont pu répondre à cette question dès le premier jour où ils ont posé les pieds sur cette terre. Ils n'ont pas perdu une seule seconde de leur temps, ils ont soumis l'occident et les lois de l'occident, les richesses de l'occident, au service d'une cause existentielle pour eux, à savoir leur présence sur cette terre.

Donc, ils n'ont pas perdu de temps, alors que nous, jusqu'à l'heure où je vous parle, on débat pour savoir si la présence des musulmans parmi les infidèles est licite ou pas.

La religion, mes frères, dans la conception occidentale, comme vous le constatez tous et comme je l'ai dit, est en contradiction et doit être en contradiction avec la science. Les occidentaux voient en nous des gens qui cherchons à les ramener deux ou trois siècles en arrière, de ce fait, ils s'obligent à nous combattre et à resserrer l'étau autour de nous, ainsi, resserrer l'étau autour des musulmans en général, et autour des prosélytes musulmans en particulier, ça se comprend de ce point de vue.

Parlons un peu des droits de l'homme, de la femme, de la démocratie. Et peut-être qu'on aura des questions sur la démocratie et les deux poids, deux mesures, la démocratie, qui est un principe fondamental dans ces pays, et la démocratie chez nous, dans les pays musulmans : quand les voix démocrates s'élèvent dans nos pays musulmans, elles sont qualifiées d'opportunistes, d'intégristes, de radicales, mais en occident dès que quelqu'un tient des propos anti-démocratiques elle est jugée comme étant non démocrate. Le système n'octroie pas au peuple son droit à l'auto-détermination.

La troisième option (d'islamisation) est une option purement politique. Nous parvenons à transmettre le message d'Allah, le très haut, par un coup d'état. Par un travail politique consistant à infiltrer les conseils municipaux, les parlements et à nous emparer du pouvoir d'un point de vue politique, et après ça, passera le message d'Allah, le très haut. Ça fait partie de la stratégie (de conquête). C'est l'option par le parti Tahir.

La quatrième option est l'option de la force. Certains musulmans pensent que l'usage de la force contribue à imposer le message d'Allah. Il y a des groupes armés que les gens qualifient d'extrémistes, qui pratiquent la violence et qui croient qu'il n'y a d'autres options que la violence, pour arracher le pouvoir et appeler à l'islam par la suite. Cette option n'est pas la bonne, elle n'est pas sage, parceque la force mal utilisée, si elle n'est pas utilisée au moment opportun, au bon endroit, devient une tare, provoque la discorde et nuit à la Oumma Islamiya. (<https://youtu.be/X4t1IGWQf-E>)

**Mashur Mustafa** - Guide suprême des Frères musulmans en Égypte de 1996 à 2002 - le Jihad est la Voie - 1996

Notre mission principale, comme Frères musulmans, est de concrétiser la religion de Dieu sur la Terre, pour organiser notre vie et la vie des gens sur la base de l'Islam, pour établir la Renaissance (*Nahda*) de la *Oumma* et de sa civilisation sur la base de l'Islam, et la Soumission des individus à Dieu sur la terre.

La méthode des Frères musulmans pour réaliser cette mission globale nous a été enseignée : l'imam Al-Banna, par sa compréhension de la méthode du Prophète et de la manière dont il a établi l'islam, a défini un certain nombre d'étapes et d'objectifs secondaires qui, une fois accomplis, aboutiront à la réalisation de cette mission globale. Ainsi, nous avons appris qu'il faut commencer par construire l'individu musulman, puis la famille musulmane, la société musulmane, le gouvernement islamique, l'État islamique global et le statut *d'Ustathiya* (prééminence parmi les nations) de cet État. Une fois ces objectifs secondaires atteints, la mission globale sera réalisée, à savoir la toute-puissance de la religion d'Allah.

La Gama'a [organisation islamiste] est un instrument et non un objectif à long terme. Il est un instrument et un moyen d'islamiser la vie dans tous ses membres et d'instituer la religion le processus politique forme seulement une partie du Projet de *Nahda* [renaissance] dans la politique, l'économie, la société, l'éducation, la morale, les valeurs, les comportements, les enfants, les femmes, les personnes âgées, les jeunes. Chaque aspect de la vie doit être islamisé et le principal instrument pour cela est la *Gama'a*. La *Gama'a* peut créer un parti, une association, des écoles, et de nombreux autres moyens pour certaines des tâches secondaires ; mais la *Gama'a* doit rester l'instrument qui régent toute la vie de la *Oumma* sur la base des références islamiques ou de la méthode islamique.

Chaque individu de la Gama'a devrait être l'Islam, un Coran sur pied, ses œuvres doivent être issues du Coran ; sa foi, le culte, les mœurs, les relations, et tout ce qui est lié à son comportement, les pensées, les émotions et devrait être identique à l'islam que Muhammad a vécu et reçu du Dieu Tout-Puissant.

le Prophète avait déjà fait des progrès pour la Gama'a musulmane sous sa direction, en ce qui concerne les stades des foyers, des individus, et de la société, jusqu'à établir l'Etat islamique de Médine. Il commença alors à étendre cet état pour couvrir la péninsule arabe, puis commença le lancement de *l'Ustathia* (l'état islamique mondial).

La voie était tracée, ainsi les Califes *rashidun* (bien guidés) ont poursuivi le stade de l'état islamique global, et ont élargi son domaine, et le rattachement de la Perse et de la Rome byzantine, ont fait que le nouvel état de l'Islam a émergé au niveau mondial. Cet état est arrivé au bout d'un temps au point où il est devenu le pays le plus puissant du moment, et donc *l'Ustathia* a été actualisé en réalité. (cité par Joachim Véliocas dans « *les frères musulmans dans le texte* »)

#### **Oussama ben Laden, Déclaration, 1996**

Aujourd'hui a commencé le jihad au nom de Dieu afin d'expulser l'ennemi [les troupes américaines stationnées en Arabie Saoudite] qui occupe la terre des deux Lieux saints. En raison du déséquilibre entre nos forces armées et celles de l'ennemi, nous devons adopter le moyen le plus approprié, c'est-à-dire le recours à des unités légères et rapides agissant dans le plus grand secret. J'ai un message très important à transmettre aux jeunes de l'islam en cette époque difficile. Les jeunes – que Dieu les protège – ont brandi l'étendard du jihad contre l'alliance américano-israélienne qui occupe les Lieux saints de l'islam. Ils sont les meilleurs descendants des plus grands de nos ancêtres. Nos jeunes croient au paradis après la mort. Ils savent que s'ils

luttent contre vous, les États-Unis, leur récompense sera le double de ce qu'elle serait s'ils luttent contre un ennemi autre que les peuples du livre [les juifs et les chrétiens]. Leur seul but est d'aller au paradis en vous tuant. Un infidèle, un ennemi de Dieu tel que vous, ne peut pas se retrouver dans le même enfer que l'homme pieux qui l'exécute. Lorsqu'on les menace en disant : « Les tyrans vous tueront », ils répondent : « Ma mort est une victoire. Je n'ai pas trahi le roi, mais lui a trahi notre foi en laissant entrer dans le saint pays l'espèce humaine la plus abjecte. » Depuis plus de dix ans, nos jeunes portent des armes sur leurs épaules en Afghanistan et jurent à Dieu qu'ils continueront, aussi longtemps qu'ils vivront, à porter les armes contre vous jusqu'à ce que – si Dieu le veut – vous soyez expulsés, vaincus et humiliés. Ces jeunes sont différents de vos soldats. Votre problème sera de convaincre vos troupes de combattre, alors que notre problème sera de retenir nos jeunes et de les faire patienter jusqu'à ce que vienne leur tour de se lancer dans le combat et d'accomplir leur mission. Ces jeunes sont dignes de louanges. Nos jeunes savent que seuls le jihad et les explosions pourront effacer l'humiliation endurée par les musulmans depuis l'occupation de leurs Lieux saints. Ils savent que celui qui n'est pas tué mourra de toute façon, et que la mort la plus honorable est d'être tué en combattant dans la voie de Dieu.

Oussama ben Laden, *Déclaration*, 1996, cité par Gérard Chaliand, Arnaud blin dans *Histoire du terrorisme. De l'Antiquité à Al Qaida*

**Mgr Marcel Lefebvre**, attaqué en justice par la LICRA pour son refus de voir s'ériger des mosquées en France. 12 mai 1990 :

« Le Coran, qui est la loi de l'islam, provoque à la discrimination, à la haine et à la violence. Ne m'attribuez pas ce que je dénonce. Les preuves de cette haine et de cette violence sont légions dans le passé et dans le présent. Tant que les musulmans sont une minorité insignifiante dans un pays chrétien, ils peuvent vivre amicalement parce qu'ils acceptent les lois et les coutumes du pays qui les reçoit. Mais dès qu'ils sont nombreux et organisés, ils deviennent agressifs et veulent imposer leurs lois hostiles à la civilisation européenne. Les exemples abondent. Demain ils seront maires de nos communes et transformeront nos églises en mosquées [...] Me condamner comme raciste parce que je cherche à protéger ma patrie menacée dans son existence et ses traditions chrétiennes, ce serait se servir de la justice pour l'injustice, ce serait la justice au service des bourreaux contre les victimes qui ont tout juste droit de périr en se taisant. Ce serait le comble de l'injustice. »

Mgr Marcel Lefebvre – *c'est moi l'accusé qui devrait vous juger* -1997

« Et si toutes les libertés étaient accordées aux musulmans, c'est la polygamie qu'il faudrait admettre dans les États. L'islam, ce n'est pas seulement les prosternations à genoux que les musulmans font dans les rues au moment de la prière ; c'est aussi la menace de la soumission, c'est à dire de « *Dhimmi* » pour tous ceux qui ne sont pas comme eux. Peut-on admettre cela dans les États catholiques ? Peut-on admettre que ces États ne se défendent pas ? »

« Le rapport de force a toujours régenté les rapports entre les minorités musulmanes dans des sociétés non musulmanes : Un proverbe musulman dit : « Baise la main que tu ne peux pas couper ». Oui, il n'y a que la force qui peut intervenir. Quand la force est présente, alors ils baisent la main. Mais quand ce sont eux qui disposent de la force : alors ils coupent la main. Cela a toujours été ainsi. »

« Récemment, les journaux l'ont rapporté, les communautés musulmanes égyptiennes ont décrété [Al- Azhar l'a rappelé en 2007] que tout musulman qui se convertirait au catholicisme serait exécuté. Les représentants de ces communautés musulmanes voulaient absolument voir figurer cela dans la constitution, ou tout au moins voir cette décision consacrée par des accords

officiels. C'est ainsi que les journaux l'ont publié, parce que c'était quelque chose d'officiel : tout musulman qui se convertirait à une autre religion subirait la peine de mort.

Eh oui, on l'oublie, mais c'est cela l'islam. Pour les musulmans, il n'y a que l'islam et tout le monde devrait s'y soumettre, soit en devenant musulman, soit en étant esclave de l'islam. L'un ou l'autre. C'est ainsi qu'ils ont procédé en réduisant en esclavage tous ceux qui ne voulaient pas se soumettre. Souvenons-nous des ordres religieux : les Trinitaires et l'oeuvre de Notre-Dame de la Merci, qui ont été fondés pour aller délivrer les chrétiens captifs qui étaient retenus esclaves chez les musulmans. Ils razziaient les côtes de France, d'Espagne et de toute la Méditerranée, enlevaient des chrétiens dont ils faisaient chez eux des esclaves. Cela est encore dans leur esprit.

Si on demande à un évêque de France s'il faut essayer de convertir les musulmans, qu'ils soient de France, ou qu'ils soient ailleurs, de convertir les animistes, les bouddhistes... Ah mais non ! Il ne faut pas les convertir. Au contraire, il faut les affermir dans leur religion, leur faire comprendre les beautés de leur religion. C'est invraisemblable, mais c'est cependant la réalité.

Le R.P. Maurice Avril, qui est à Salérans, a été persécuté par les évêques et il a eu tous les ennuis possibles parce qu'après la guerre d'Algérie, il s'était occupé des harkis qui avaient eu la chance de pouvoir s'échapper et se réfugier en France. Or, les harkis avaient fait la guerre pour défendre l'Algérie française et l'arracher à l'emprise révolutionnaire.

Plusieurs dizaines de milliers d'entre eux ont été massacrés au moment où de Gaulle a lâché l'Algérie aux représentants du FLN. Ces derniers, évidemment, ne pouvaient pas sentir les harkis qui avaient combattu avec les troupes françaises pour délivrer l'Algérie française du terrorisme et de l'emprise révolutionnaire. Ceux qui n'ont pas pu s'enfuir sur les bateaux pour la France ont été torturés, massacrés, enterrés vivants, brûlés vifs. Quel crime abominable porteront sur leur conscience ceux qui ont pris une pareille responsabilité ! Des gens qui s'étaient dévoués, prêts à mourir pour défendre l'Algérie française, comme certains d'entre eux étaient venus combattre en France en 1939-40, puis lors de la Libération en débarquant en Italie, en Corse, en Provence, puis contre le communisme en Indochine : on les a abandonnés entre les mains de l'ennemi cruel qui leur a fait subir les tourments les plus abominables. Un drame affreux. Beaucoup de leurs enfants sont restés en France, on a renvoyé seulement les adultes.

Le père Avril, qui était prêtre en Algérie française, en a recueilli plus d'une centaine. Il les a éduqués, élevés ; il s'en est bien occupé. Les enfants de ces harkis se sont trouvés entre les mains d'un prêtre qui s'occupait de leur éducation, et qui, tout doucement, essayait de les convertir – sans les obliger bien sûr – mais par la persuasion. Eux-mêmes, voyant le dévouement de ce prêtre et des personnes qui l'aidaient, ont fini par comprendre les beautés de la religion catholique et la plupart d'entre eux ont fini par se convertir. Cela n'a pas été du goût de plusieurs évêques qui ont envoyé des lettres de réprobation au père Avril : il faut laisser les musulmans : il ne faut pas les convertir ! Mais que sont ces évêques ? » (Cité par Joachim Véliocas dans « l'église face à l'islam »)

### **Front islamique mondial – 1998**

La péninsule arabique [L'Arabie Saoudite], depuis que Dieu l'a faite plate, a créé son désert et l'a entouré de mers, n'a jamais été prise d'assaut par des forces comme les armées croisées, qui s'y répandent telles des sauterelles, mangeant ses richesses et détruisant ses plantations. Cela se produit à une époque où des nations attaquent les musulmans comme des individus se disputant un plat de nourriture. À la lumière de cette situation grave et du manque de soutien, nous sommes obligés de discuter de ces événements et devons nous accorder pour

régler le problème. Personne ne conteste aujourd'hui ces faits connus de tous. Nous en dressons la liste afin de les rappeler à tous :

Premièrement, les États-Unis occupent depuis plus de sept ans la terre de l'islam en son lieu le plus sacré, la péninsule arabique, pillant ses richesses, dictant leur conduite à ses souverains, humiliant son peuple, terrorisant ses voisins et transformant ses bases dans la péninsule en fer de lance pour combattre les peuples musulmans des environs. Si certaines personnes ont pu contester l'existence de cette occupation, tous les habitants de la péninsule en sont aujourd'hui conscients. Preuve en sont les continuelles agressions américaines contre le peuple irakien à partir de ces bases dans la péninsule, qui se font à l'encontre de la volonté de ses souverains, qui ne peuvent les empêcher.

Deuxièmement, malgré les immenses dégâts causés sur le peuple irakien par l'alliance des croisés et des sionistes, et malgré le grand nombre de morts, qui dépasse le million (...) malgré cela, les Américains perpétuent leur embargo, imposé après leur guerre féroce, cause de fragmentation et de dévastation. Ils sont ici pour annihiler ce qui reste de ce peuple et pour humilier ses voisins musulmans.

Troisièmement, si les véritables buts américains derrière ces guerres sont économiques et religieux, leur but est également de servir le minuscule État juif et de détourner l'attention de l'occupation de Jérusalem et du meurtre des musulmans qui s'y produit. Preuve en est leur impatience à vouloir réduire l'Irak, l'Arabie Saoudite, l'Égypte et le Soudan à des États fantoches et, à travers leur démantèlement et leur affaiblissement, assurer la survie d'Israël et la poursuite de la brutale occupation de la péninsule par les croisés.

Tous ces crimes et ces péchés commis par les Américains sont une déclaration de guerre ouverte à Dieu, à son messenger et aux musulmans. L'Ulama a toujours considéré, au cours de l'histoire de l'islam, que le jihad est un devoir individuel lorsque l'ennemi détruit les pays musulmans. Cela a été révélé par l'imam Ben Qamada dans l'al-Mughni, l'imam Al-Kisa'i dans l'al-Bada'i, par Al-Qurbuti dans son interprétation et par le cheikh de l'Al-Islam dans ses livres, où il écrit : « Le combat pour repousser l'ennemi a pour but la défense de la sainteté et de la religion et c'est un devoir tel que défini par l'Ulama. Rien n'est plus sacré que la croyance et que de repousser un ennemi qui s'attaque à la religion et à la vie. » Sur cette base, et conformément à la volonté de Dieu, nous lançons la *fatwa* suivante à tous les musulmans :

Tuer les Américains et leurs alliés, civils et militaires, est un devoir individuel pour chaque musulman qui peut le faire dans tous les pays où cela est possible, afin de libérer la mosquée d'Al-Aqsa et la sainte mosquée de La Mecque de leur emprise et pour obliger leurs armées à quitter la terre sainte de l'islam, vaincues et incapables de menacer un musulman. Cela est conforme à la volonté du Dieu tout-puissant : « Combats les païens dans leur ensemble comme ils te combattent dans leur ensemble » et « combats-les jusqu'à ce que le tumulte et l'oppression cessent et que règnent la justice et la foi en Dieu ».

Cela s'ajoute aux paroles du Dieu tout-puissant : « Pourquoi ne te battrais-tu pas pour la cause de Dieu et pour ceux qui, faibles, sont maltraités et opprimés ? Les femmes et les enfants qui crient "notre Seigneur, sors-nous de cette ville, ces gens sont des oppresseurs ; et lève-Toi pour nous, Toi le miséricordieux !" » Nous, avec l'aide de Dieu, appelons tous les musulmans croyant en Dieu et voulant être récompensés pour avoir obéi à l'ordre de Dieu, à tuer les Américains et à piller leurs richesses, en tout endroit et à tout instant."

Front islamique mondial, *Déclaration : le jihad contre les juifs et les croisés* [23 février 1998], cité dans Gérard Chaliand, Arnaud blin (dir.), *Histoire du terrorisme. De l'Antiquité à Al Qaida*, Paris, Bayard, 2004, pp. 577-578

**Mohamed Sayyed Tantawi**, recteur de l'université islamique Al-Azhar, 8 avril 1997, préconise les attaques suicides.



Que peut faire un homme quand l'injustice grandit et qu'il ne trouve personne pour l'en protéger ? Il est alors contraint à la légitime défense de son âme, de son honneur et de sa terre [... Je n'ai] pas d'autre choix que d'implorer nos frères en Palestine de se défendre, de défendre leurs droits, leur terre et leur honneur. Je leur dis : « Défendez-les avec tous les moyens jugés légitimes par l'islam et une éthique noble sans agresser ni faire de tort à quiconque. »

Les lois divines désapprouvent le meurtre des enfants, des personnes âgées et des citoyens paisibles, mais ceux qui commettent des attaques suicides sont dans un état de légitime défense face à ceux qui ne montrent pas de pitié envers les personnes âgées, les enfants et les femmes (...). Ceux qui qualifient ces actes de *haram* [contraires à la *charia*] devraient se demander ce qui les motive.

Pourquoi des jeunes gens devraient-ils se sacrifier ? Qu'attendre d'autre des Palestiniens lorsque le Premier ministre israélien ne cesse de répéter que Jérusalem est la capitale éternelle d'Israël, ce qu'aucun raisonnement ni aucune religion ne peut accepter ? L'injustice nourrit les explosions et une personne à qui l'on fait du tort peut se sacrifier. Les personnes honorables préfèrent mourir plutôt que de vivre dans l'humiliation (...).

Je dis aux Israéliens : vous êtes responsables de ce qui arrive. Lorsque les terres sont volées et que l'injustice augmente, la furie se répand et les explosions se produisent pour y faire face. Je vois des rabbins juifs pousser à l'injustice. Dois-je pour autant rester silencieux ? Je dis aux Palestiniens : défendez-vous par tous les moyens. Je dis aux rabbins juifs : dites la vérité et exigez de votre gouvernement qu'il soit plus juste et s'abstienne de tout racisme et de toute bigoterie. Les religions ont été révélées par Dieu pour le bonheur de l'humanité. Elles prêchent la paix, le droit à la sécurité et le maintien des droits de ceux qui le méritent. Elles abhorrent l'injustice, le terrorisme et la destruction de vies."

Cheikh Mohamed Sayyed Tantawi [recteur de l'université islamique Al-Azhar], *Les attentats suicides sont de la légitime défense* [8 avril 1997] cité par Gérard Chaliand, Arnaud blin dans *Histoire du terrorisme. De l'Antiquité à Al Qaida*

**Recep Erdogan**, premier ministre turc - 6-12-97

Nous vous conquerrons par vos valeurs démocratiques, nous vous dominerons par nos valeurs musulmanes.

On ne peut pas être musulman et laïque à la fois.

Nos minarets sont nos baïonnettes, nos coupoles nos casques, nos mosquées nos casernes et les croyants nos soldats

2007.

L'expression 'islam modéré' est laide et offensante, il n'y a pas d'islam modéré. Il y a l'islam tout court, c'est l'islam du coran

Paris, avril 2010

Personne ne peut vous demander d'être assimilés. Pour moi, le fait de demander l'assimilation est un crime contre l'humanité

Erdogan, devant un Forum organisé par l'Organisation des Nations Unies - mars 2013

Comme c'est le cas pour le sionisme, l'antisémitisme et le fascisme, il devient maintenant inévitable de considérer l'islamophobie comme un crime contre l'Humanité

Erdogan à un meeting électoral à Eskişehir en Turquie – mars 2017 : Là où vous habitez et travaillez, c'est votre patrie. Envoyez vos enfants dans les meilleures écoles. Faites que votre famille habite dans les meilleurs quartiers. Roulez dans les meilleures voitures. Habitez dans

les plus belles maisons », *mais, par-dessus tout, conclut-il, et* « afin d'influer et de peser sur les sociétés d'accueil, n'ayez pas trois mais cinq enfants

*Et quelques jours plus tard il précise :*

Demain, aucun européen, aucun occidental, ne pourra plus faire un pas en sécurité, avec sérénité dans la rue, nulle part dans le monde.

à une réunion de l'OCI à Ankara - novembre 2017

Les foulards islamiques sont progressivement interdits dans les espaces publics de l'UE : une ruse pour empêcher les femmes musulmanes de participer à la vie sociale. Les tentatives d'incarcérer les femmes musulmanes dans leurs maisons se répand comme un virus. ”

Aujourd'hui, la plupart des pays de l'UE restreignent progressivement les droits des femmes musulmanes à travailler et à accéder à l'éducation. Ceux qui nous donnent des leçons sur les Droits de l'Homme malheureusement applaudissent, tandis que les droits humains les plus fondamentaux sont piétinés dans leurs pays...

Le terme «Islam modéré» est de nouveau utilisé. Le brevet « d'islam modéré » appartient à l'Occident. Il n'y a pas d'Islam modéré ou immodéré; L'Islam est un. Le but de l'utilisation de tels termes est d'affaiblir l'Islam.

Ils [les saoudiens] disent vouloir se tourner vers un islam modéré, mais ils ne donnent pas encore aux femmes le droit de conduire. Existe-t-il une telle chose dans l'islam ? Je suppose qu'ils accorderont ce droit quand ils pratiqueront un islam « modéré ».

**Amar Lasfar**, imam de la mosquée de Lille

Dans l'islam la notion de citoyenneté n'existe pas, mais celle de communauté est très importante, car reconnaître une communauté, c'est reconnaître les lois qui la régissent. Nous travaillons à ce que la notion de communauté soit reconnue par la République. Alors, nous pourrions constituer une communauté islamique, appuyée sur les lois que nous avons en commun avec la République, et ensuite appliquer nos propres lois à notre communauté » (Amar Lasfar cité dans "La cité mode d'emploi", Homme et migrations n° 1218, mars-avril 1999 p.55)

L'Assimilation suppose pour les populations islamiques se fondre à terme dans la population. Ceci est exclu car cela signifie l'abandon de la loi islamique [...] Il n'y aura pas de dérogation à cette règle. (Amar Lasfar, conférence à l'Alliance régionale du Nord, 9 octobre 1997)

**Hassan II**, cité par Bat yeor

La signification du djihad pour l'Islam ne réside pas dans des croisades ni dans des guerres religieuses. Ce sont plutôt l'action stratégique, politique et militaire, ainsi que la guerre psychologique, qui, si elles sont utilisées par la Oumma islamique [la communauté mondiale islamique], nous donneront la victoire sur l'ennemi.

Dans le recueil de lois « **Reliance of the Traveller** », l'école sunnite Shafi'ite affirme :

Le calife lutte contre les juifs, les chrétiens et les zoroastres et la guerre se poursuit jusqu'à ce qu'ils deviennent musulmans ou versent l'impôt des non-musulmans. ... Le calife combat les autres peuples jusqu'à ce qu'ils deviennent musulmans.

**Ayman al-Zawahiri** - 2001

De même que la victoire des armées n'est effective que lorsque l'infanterie occupe le terrain, de même la victoire du mouvement islamique du jihad contre la coalition universelle ne sera réelle que par la possession d'une base islamique au sein du monde musulman, et tous les

moyens (...) pour mobiliser l'oumma et l'enrôler resteront vains tant qu'un califat ne sera pas créé au sein du monde musulman.

Nour al-Din et Saladin (que Dieu les garde !) ont mené des dizaines de batailles afin que Nour al-Din puisse débarrasser Damas des hypocrites puis unifier la Syrie sous sa direction. Ensuite, il envoya en Égypte Saladin, qui mena bataille sur bataille afin de soumettre l'Égypte ; une fois l'Égypte et la Syrie unifiées après la mort de Nour-al-Din, le sultan moujahid Saladin a pu l'emporter à Hattin puis libérer Jérusalem. Et ce n'est qu'alors que la roue de l'histoire s'est mise à tourner contre les Croisés.

Si les opérations réussies contre les ennemis de l'islam et les graves torts qui leurs sont infligés ne s'insèrent pas dans un plan visant à établir un État islamique au sein du monde musulman, ils demeureront, quelle que soit leur ampleur, de simples entreprises de harcèlement, qui pourront être contenues puis dépassées, après un laps de temps et malgré quelques pertes.

Certes, l'établissement d'un État islamique au sein du monde musulman n'est pas une tâche aisée ni une entreprise facile, mais c'est dans la restauration du califat que réside l'espoir de l'oumma. Et si le but du mouvement jihadiste dans le monde musulman en général, et en Égypte en particulier, est de contribuer à un réel changement en établissant un État musulman, il ne doit ni précipiter l'affrontement, ni retarder la victoire.

Le mouvement combattant doit préparer ses plans et rassembler ses moyens, puis mobiliser ses partisans afin d'engager la bataille au moment et à l'endroit qu'il aura choisi. (...) Si les forces de l'oppression nous mènent à la bataille à un moment que nous n'aurons pas choisi, nous devons répondre sur le terrain que nous aurons décidé : à savoir, frapper les Américains et les Juifs dans nos pays. Cela présente trois intérêts :

- premièrement, nous portons un coup au maître qui protège son valet ;
- deuxièmement, nous mettons l'oumma de notre côté, en visant l'objectif qu'elle souhaite atteindre avec l'agresseur dont elle pâtit ;
- troisièmement, nous montrons au peuple musulman que lorsque le régime nous réprime, c'est pour défendre ses maîtres américains et juifs, découvrant ainsi son affreux visage, celui du policier vénal et dévoué aux occupants, ennemis de l'oumma.

Si notre objectif est le changement total et si notre voie est, comme nous l'enseignent le Coran et notre Histoire, une longue marche de jihad et de sacrifices, nous ne devons pas perdre l'espoir devant la répétition des coups et la récurrence des catastrophes, ni déposer les armes quels que soient nos pertes et nos sacrifices. Car souvenons-nous que les États ne s'écroulent pas subitement mais de haute lutte.

Notre mouvement islamique et son avant-garde jihadiste ainsi que l'oumma tout entière doivent amener au combat les principaux criminels : les États-Unis, la Russie et Israël, plutôt que de les laisser, de loin et en sûreté, mener la bataille entre le mouvement jihadiste et nos gouvernements ; au contraire, il faut qu'ils paient, et cher.

Les maîtres de Washington et de Tel-Aviv utilisent les gouvernements pour défendre leurs intérêts afin qu'ils combattent à leur place les musulmans. Mais si les éclats du combat parviennent jusqu'à leurs domiciles et les atteignent, alors ils se querelleront avec leurs agents. Ils seront dès lors face à une alternative, dont les termes sont aussi amers l'un que l'autre : soit mener eux-mêmes la bataille contre les musulmans, laquelle se transformera en jihad déclaré contre les infidèles, soit reconsidérer leurs plans après avoir reconnu l'échec de l'affrontement violent et injuste avec les musulmans.

C'est pourquoi nous devons déplacer le combat sur le terrain de l'ennemi afin de brûler les mains de ceux qui allument l'incendie chez nous.

On ne peut mener un combat pour la fondation d'un État musulman comme un combat régional. Au vu de ce qui précède, il est clair que l'alliance judéo-croisée menée par les États-Unis ne permettra à aucune force musulmane de parvenir au pouvoir dans aucun autre pays musulman. Si jamais cela arrivait, elle mobiliserait toutes ses forces pour l'abattre et la chasser

du pouvoir, elle ouvrirait un champ de bataille à l'échelle mondiale, et punirait tous ceux qui soutiendraient la force en question, quand elle ne mènerait pas elle-même la guerre. Donc, au vu de cette situation nouvelle, nous devons nous préparer à un combat qui ne se limite pas à une région mais implique l'ennemi intérieur apostat comme l'ennemi extérieur judéo-croisé. (...)

L'union face à l'ennemi commun : notre mouvement jihadiste doit comprendre que la moitié du chemin vers la victoire sera atteint par son union, son unité et le dépassement des questions mineures, le sacrifice de soi et la prise en compte des intérêts de l'islam au-dessus des conflits de personnes. (...)

Il faut se regrouper autour des États combattants et les soutenir. Le premier de tous les devoirs est de soutenir et d'aider l'Afghanistan et la Tchétchénie, les défendre par la parole, l'action et la consultation, car ils constituent le vrai capital de l'islam à notre époque. C'est (...) pour les écraser que la croisade judéo-chrétienne s'est constituée. Mais nous ne devons pas nous contenter de les conserver et devons faire tout notre possible pour déplacer le combat au cœur du monde islamique, qui constitue le vrai champ de bataille pour la défense de l'islam.

D'ailleurs, ces deux citadelles imprenables pourraient ne pas nous être très utiles pour plusieurs raisons, notamment l'extraordinaire pression à laquelle elles sont soumises et leur apparente faiblesse. C'est pourquoi il nous faut régler ce problème par nous-mêmes plutôt que de les exposer davantage à la pression et aux coups ; cela constitue peut-être un des grands problèmes du mouvement jihadiste, mais aussi dur soit-il, il sera, avec l'aide de Dieu, réglé. (Quant à celui qui craint Dieu, Dieu donnera une issue favorable à ses affaires ; il lui accordera ses dons par des moyens sur lesquels il ne comptait pas.)

Changer de style de provocation et d'attaque : le mouvement islamique du jihad doit multiplier ses attaques et ses moyens de résistance envers ses ennemis afin de faire face à leur augmentation extraordinaire, à la qualité de leurs armes, à leur puissance de destruction, à leur mépris de tous les interdits, et même des lois de la guerre.

Il faut :

- prendre soin de provoquer le plus de dégâts chez l'ennemi, tuer le plus de gens, car c'est le seul langage que comprenne l'Occident ;
- quoi que coûtent ces opérations en effort et en temps ; se concentrer sur les opérations-martyre, qui sont les plus aptes à infliger des pertes à l'ennemi et moins coûteuses en moujahidines ;
- choisir les cibles ainsi que le type d'arme utilisée de telle sorte qu'elles atteignent les points sensibles de l'ennemi afin de le dissuader de toute oppression, mépris et violation de toutes les coutumes et choses sacrées, et que, grâce à ce combat, il reprenne sa place normale ;
- réaffirmer que, à ce stade de la lutte, se limiter à l'ennemi intérieur serait vain.
- Notre bataille est celle de tout musulman : et ce qu'il faut réaffirmer, c'est que ce combat qu'il faut mener pour la défense de notre foi, de notre oumma, de nos lieux saints, de notre honneur, de nos valeurs, de nos richesses et nos biens, est celui de tout musulman, petit ou grand, jeune ou vieux. C'est une lutte qui touche chacun de nous dans son travail, sa famille, ses enfants et sa dignité.

Pour se mettre en branle, les masses ont besoin :

- d'une direction dans laquelle elles ont confiance, qu'elles suivent et dont elles comprennent le discours ;
- d'un ennemi bien défini envers lequel diriger leurs coups ;
- de rompre la chaîne de la crainte et les liens de l'impuissance.

Ces conditions nous montrent les conséquences désastreuses de ce que l'on appelle l'initiative d'arrêt de la violence, et d'autres appels visant à discréditer la direction du mouvement et à ramener l'oumma à l'impuissance et à la crainte. Afin de le démontrer, demandons-nous : quels hauts faits pourrions-nous relater aux nouvelles générations ? Leur raconterons-nous que nous avons pris les armes contre nos ennemis puis que nous les avons

déposées, et leur avons demandé d'accepter notre reddition ? Du point de vue du jihad, de quelle valeur pourront tirer parti ces générations ? Faire passer notre message aux masses de l'oumma et briser l'embargo médiatique imposé au mouvement jihadiste, c'est une bataille indépendante que nous devons mener de front avec la bataille militaire.

Libérer l'oumma, attaquer les ennemis de l'islam et mener contre eux le jihad exige un pouvoir islamique, sur un territoire musulman, qui dresse l'étendard du jihad et regroupe autour de lui les musulmans. Si cet objectif n'est pas atteint, notre action se limitera à de simples opérations de harcèlement qui ne porteront pas leurs fruits : la restauration du califat, et le départ des envahisseurs des terres d'islam. Cet objectif doit être le but principal du mouvement islamique, quels que soient les sacrifices qu'il nécessite, quel que soit le temps qu'il demande et quoi que nous endurions pour l'atteindre."

Ayman al-Zawahiri, « Cavaliers sous l'étendard du Prophète » [publié à partir du 2 décembre 2001 dans le quotidien panarabe *Al-Sharq al-Awsat*], cité par Gilles Kepel (dir.), *Al-Qaida dans le texte*, Paris, Puf, 2005, pp. 297-309

**Adel Smith** président des l'Union des musulmans d'Italie - 4 novembre 2001 sur la Rai Evêque de Rome, au nom de tous les musulmans qui partagent avec nous ce devoir missionnaire, je vous invite à abandonner la religion idolâtre-polythéiste catholique que vous professez et à prononcer la chahada, profession de foi des musulmans...

**Carlos** – *l'islam révolutionnaire*, 2003

l'Islam est, accéléré avec l'effacement de l'Eglise et l'échec du socialisme réel, une chance pour l'Europe. La communauté musulmane reste encore marginale, mais tendanciellement elle pèse de plus en plus lourd. Le facteur démographique joue en sa faveur. Déjà certaines chaînes de supermarché ont compris le parti qu'elles pouvaient tirer de la clientèle musulmane et on inscrit le jeûne du ramadan à leur calendrier commercial. Politiquement, le poids des populations de culture islamiques est certes encore négligeable. Mais en ce domaine comme dans beaucoup d'autres, les manifestations se manifesteront brutalement.

**Abd el Kader Al Kilani** - sermon du vendredi à Bagdad le 14 février 2003 - <http://www.youtube.com/watch?v=lbG988Dq0Hc> (à la fin)

Je vous conseille, o Amérique, Grande-Bretagne, et vous dont Allah a dit que sa colère était contre vous, les juifs, o fils de singes et de porcs, il n'y a pas de conflit sur la surface de la terre que vous n'ayez allumé. A chaque fois qu'ils amorcent le feu d'un conflit, Allah l'éteint. Puisse Allah éteindre vos lumières et vos feux. Mais nous, nous sommes les hommes qu'Allah a choisi, et a voulu, et il nous a rendu forts pour pouvoir cueillir vos têtes, mûres pour la récolte, qui se sont levées et ont agi avec tyrannie et arrogance. Nous serons ceux qui les cueillerons, si Allah le veut. Ils sauront, et je ne veux pas mentionner leurs noms du haut de cette chaire, les américains et leur président, et les britanniques et leurs alliés, et les sionistes, les enfants gâtés de cette entité, Allahou Akbar ! Si Allah le permet, o nation de Mahomet, même le rocher dira : « O musulman, un juif se cache derrière moi, viens et coupe-lui la tête » Et nous lui couperons la tête. Par Allah, nous la couperons ! (il dégaine son sabre et le brandit) O juifs, Allahou Akbar ! Allahou Akbar ! Allahou Akbar ! Jihad dans le chemin d'Allah ! Jihad dans le chemin d'Allah ! Victoire à Allah ! Allahou Akbar ! Les croyants vont triompher ! Allahou Akbar !

**Oussama ben Laden** - 2004

Louange à Dieu, qui a créé l'univers pour ses créatures, leur a ordonné d'être justes et a permis à l'opprimé de se venger de l'opresseur !

Que la paix soit sur celui qui suit le droit chemin !

Peuple américain, ce discours que je vous adresse a pour sujet le meilleur moyen d'éviter un second Manhattan, les causes et les conséquences de la guerre. En guise d'introduction, je vous dirai que la sécurité est un élément important de la vie, et que les hommes libres ne négligent pas leur sécurité, contrairement à ce que prétend Bush lorsqu'il dit que nous détestons la liberté. Qu'il nous dise donc pourquoi nous n'avons pas attaqué la Suède, par exemple ?

Ceux qui détestent la liberté n'ont pas des âmes fières comme celles des dix-neuf (que Dieu ait leurs âmes !). C'est parce que nous sommes libres que nous avons combattu et parce que nous ne sommes pas hommes à nous endormir sous l'oppression. Au contraire, nous voulons rendre leur liberté à nos pays, et puisque vous réduisez à néant notre liberté, nous faisons de même avec la vôtre. Seul un malfaiteur stupide peut badiner avec la sécurité des autres en espérant rester en sûreté ; en revanche, les gens sensés, lorsque surviennent les catastrophes, s'empressent d'en chercher les causes.

Mais vous m'étonnez, car bien que trois ans se sont écoulés depuis les événements du 11 septembre, Bush continue à brouiller les pistes et à masquer les causes réelles, ce qui fait que les motifs d'une répétition sont toujours là. Je vais donc vous informer des causes de ces événements, et vous parler franchement des moments qui m'ont amené à prendre cette décision, pour vous inciter à réfléchir. Dieu est témoin que nous n'aurions jamais pensé à détruire les tours si nous n'avions pas assisté à tant d'injustice et d'oppression de la part de l'alliance américano-israélienne contre les nôtres en Palestine et au Liban, au point que, la mesure étant pleine, nous y avons songé.

Les événements qui m'ont personnellement marqué remontent à 1982 et tout ce qui s'ensuivit, lorsque l'Amérique donna son feu vert aux Israéliens pour envahir le Liban, avec le soutien de la troisième flotte américaine. Lorsque les bombardements ont commencé, beaucoup furent tués ou blessés, d'autres furent effrayés et dispersés, et je me souviens encore de ces images insoutenables de sang, de membres déchiquetés, de femmes et d'enfants abattus partout, d'habitations détruites sur leurs habitants, et de tours qui en s'écrasant les ensevelissent, d'obus pleuvant impitoyablement sur nos terres. On aurait dit un crocodile qui s'est emparé d'un enfant, lequel ne peut que crier. Dites-moi : le crocodile comprend-il un autre langage que celui de la force ? Le monde assistait passivement à cette tragédie et, dans ces moments difficiles, ont bouillonné en moi de nombreuses pensées, qui sont indescriptibles mais qui engendrèrent un désir ardent de rejeter l'injustice et une ferme détermination à punir les oppresseurs.

C'est en regardant ces tours détruites au Liban que l'idée m'est venue de rendre la monnaie de sa pièce au bourreau et de détruire les tours de l'Amérique, afin qu'elle endure un peu de ce que nous avons enduré et cesse de tuer nos femmes et nos enfants. Depuis ce jour, je me suis rendu compte que tuer délibérément des femmes et des enfants innocents est une loi américaine bien établie : la terreur d'État s'appelle la liberté et la démocratie, mais la résistance s'appelle terrorisme et réaction. Ainsi en est-il de l'injustice et de l'embargo jusqu'à ce que mort s'ensuive, comme l'avait fait Bush père en Irak, en causant le plus grand massacre d'enfants, ou des bombardements massifs de millions d'enfants, comme l'a fait Bush fils pour renverser un ancien complice et le remplacer par un autre, afin de voler le pétrole irakien, entre autres crimes.

C'est sur ce décor que sont survenus les événements du 11 septembre, comme une réplique à ces énormes injustices, car peut-on blâmer celui qui ne fait que se défendre ? Se défendre et punir l'opresseur, c'est aussi du terrorisme ? S'il en est ainsi, nous n'avons pas d'autre choix.

Voilà le message que je vous ai envoyé, en paroles et en actes, à plusieurs reprises, depuis plusieurs années, bien avant les événements du 11 septembre. Lisez-le, si vous le souhaitez, dans mon entretien de 1996 avec Scott pour le magazine *Time*, dans mon entretien de 1997 avec Peter Arnett pour CNN, dans mon entretien de 1998 avec John Water ; lisez-le en actes, si vous le souhaitez, à Nairobi, en Tanzanie, et à Aden ; lisez-le dans mon entretien avec

Abd al-Bari Atwan comme dans mes deux entretiens avec Robert Fisk, c'est l'un des vôtres, et j'estime qu'il est objectif. Les prétendus défenseurs de la liberté à la Maison-Blanche, et les chaînes de télévision qui sont à leurs bottes, se sont-ils souciés de s'entretenir avec eux afin de transmettre au peuple américain ce qu'ils avaient compris des raisons de notre combat contre vous ?

Si vous évitez ces causes, vous serez sur la bonne voie pour jouir de la sécurité dont vous jouissiez avant le 11 septembre 2001 ; voilà pour la guerre et ses causes.

Quant à ses conséquences, elles sont, grâce à Dieu tout-puissant, très positives, dépassant tout attente et toute mesure, pour plusieurs raisons. Nous n'avons eu aucun mal à traiter avec l'administration Bush car elle ressemble aux régimes de nos pays, dont la moitié est gouvernée par des militaires, et l'autre par des fils de rois ou de présidents. Nous les connaissons bien, les deux espèces se caractérisent par la morgue et l'arrogance, l'avidité et le détournement de fonds.

Cette ressemblance s'est manifestée depuis les visites de Bush dans la région. Alors que certains, chez nous, éblouis par l'Amérique, espéraient que ces visites allaient avoir de l'influence sur nos pays, c'est lui qui a été influencé par les gouvernements monarchiques et militaires, enviant leur longévité au pouvoir et leur habileté à voler la nation, sans encourir la moindre peine ; il a donc transmis le despotisme et le mépris des libertés à son fils, qui en a fait une « loi patriotique », sous prétexte de combattre le terrorisme.

Bush père a réussi à placer ses fils à la tête des États, sans négliger la fraude électorale, exportée de chez nous en Floride, pour les moments difficiles.

Comme nous l'avons déjà dit, il nous a été facile de provoquer cette administration et de l'amener là où nous le souhaitions ; il nous suffit d'envoyer en Extrême-Orient deux moujahidines soulever une banderole d'Al-Qaida pour que les généraux s'y pressent, augmentant ainsi les pertes humaines, financières et politiques, sans rien faire de notable, excepté quelques bénéfiques pour leurs sociétés privées.

De même que nous avons appris à mener la guérilla et la guerre d'usure contre les superpuissances iniques : avec les moujahidines, nous avons durant dix ans épuisé la Russie au point qu'elle a fait faillite et s'est retirée battue, grâces soient rendues à Dieu ! Nous poursuivrons cette politique d'usure avec l'Amérique jusqu'à ce qu'elle fasse faillite, s'il plaît à Dieu, car c'est pour Lui peu de chose.

Dire qu'Al-Qaida a vaincu l'administration de la Maison-Blanche, ou que l'administration de la Maison-Blanche a perdu cette guerre, n'est pas exact, car à bien considérer les résultats, on ne peut dire qu'Al-Qaida a, seule, le mérite de ces énormes acquis ; on peut même dire que la direction de la Maison-Blanche a tout fait pour ouvrir des fronts afin de faire travailler des entreprises de toutes sortes, qu'il s'agisse d'entreprises d'armement, de pétrole ou de construction, elles ont toutes participé à la réalisation de ces objectifs considérables pour Al-Qaida.

Comme l'ont dit certains observateurs et ambassadeurs : la Maison-Blanche et nous jouons comme une équipe mais pour marquer des buts contre l'économie américaine, même si les intentions sont différentes, chose qu'a déclarée le diplomate américain dans sa conférence à l'Institut royal des affaires internationales.

Par exemple, Al-Qaida a dépensé 500 000 dollars pour l'opération du 11 septembre, alors que l'Amérique a perdu dans l'événement et ses répercussions, au bas mot, 500 milliards de dollars, c'est-à-dire que chaque dollar d'Al-Qaida a vaincu 1 million de dollars, grâce à Dieu tout-puissant.

Outre la perte d'un nombre énorme d'emplois, elle a vu son déficit financier augmenter ; celui-ci a atteint des chiffres records et astronomiques, s'élevant à plus d'un million de dollars.

Mais le plus dangereux pour l'Amérique, c'est que les moujahidines ont forcé Bush, dernièrement, à avoir recours à un budget d'urgence pour continuer le combat en Afghanistan

et en Irak, ce qui montre le succès de la guerre d'usure jusqu'à la faillite, si Dieu le permet. Cela montre le succès d'Al-Qaida, c'est vrai, mais cela prouve aussi que l'administration Bush y a gagné, si l'on considère les énormes contrats qu'ont obtenus les grandes sociétés frauduleuses, comme Halliburton et compagnie, liées à Bush et à son administration ; le vrai perdant, c'est vous, c'est le peuple américain et son économie.

Pour mémoire, sachez que nous nous étions mis d'accord avec l'émir général, Mohammed Atta (que Dieu ait son âme !), pour qu'il accomplisse sa mission en vingt minutes, avant que Bush et son administration n'y prennent garde, mais il ne nous serait jamais venu à l'esprit que le chef suprême des forces armées américaines allait laisser 50 000 concitoyens dans les deux tours affronter seuls ces tourments, au moment où ils avaient le plus grand besoin de lui, car il préférerait écouter la conversation d'une fillette parlant de sa chèvre et de ses coups de corne, plutôt que de se soucier des avions et de leurs coups de corne contre les gratte-ciel, ce qui nous a laissé trois fois le temps nécessaire pour accomplir notre mission, Dieu en soit loué !

De même que chacun sait que les intellectuels américains et les hommes les plus brillants avaient bien averti Bush avant la guerre, en lui disant : « Vous avez tout ce qu'il faut pour assurer la sécurité de l'Amérique en éliminant les armes de destruction massive, à condition qu'elles existent ; les autres États seront avec vous pour poursuivre les inspections ; l'intérêt de l'Amérique n'est pas d'être entraînée dans une guerre injustifiée à l'issue incertaine. » Hélas, l'or noir l'a aveuglé, et il a préféré les intérêts privés à l'intérêt de l'Amérique. C'est ainsi que la guerre a été déclenchée et que beaucoup sont morts, que l'économie américaine en pâtit et que Bush s'est empêtré dans le borborygme irakien : Telle une chèvre maudite qui, de son sabot, gratte le sol où gît un couteau.

Je vous rappelle que, chez nous, plus de 15 000 personnes ont été tuées et des dizaines de milliers blessées, de même que, chez vous, plus de 1 000 ont été tuées et plus de 10 000 blessées. Bush s'est sali les mains de tous ces morts, des deux côtés, pour mettre la main sur le pétrole, au bénéfice des sociétés privées.

Sachez que la nation qui punit le faible lorsqu'il tue l'un de ses hommes pour de l'argent et qui laisse courir le fort lorsqu'il tue plus de mille de ses hommes pour de l'argent (...) De même qu'en Palestine, vos alliés terrorisent les femmes et les enfants, tuent et emprisonnent les hommes puis s'en retournent dormir au sein de leurs familles. Je veux seulement vous rappeler que toute action entraîne une réaction. Et enfin, vous devez vous préoccuper des testaments des milliers de personnes qui vous ont quittés le 11 septembre, en vous appelant au secours désespérément, ce sont des testaments qu'il faudrait publier et étudier.

Ce que je retiens des recommandations avant la chute [des tours], c'est celle qui déplore d'avoir laissé la Maison-Blanche mener une politique étrangère contre les opprimés. Ils vous disent de demander des comptes à ceux qui ont indirectement causé leur mort, et heureux est celui qui donne le bon conseil. Leurs messages me rappellent ce vers : L'injustice tue son maître, bien mal acquis ne profite jamais.

On dit qu'une once de prudence vaut mieux qu'un quintal de traitement. Sachez que revenir au bien vaut mieux que de persister dans l'erreur, et que les gens sensés ne négligent ni leur sécurité, ni leur argent, ni leurs enfants pour le menteur de la Maison-Blanche.

Pour conclure, je vous dirai, en toute sécurité, que votre sécurité n'est pas entre les mains de Kerry, de Bush ou d'Al-Qaida ; votre sécurité est entre vos mains, et tout État qui ne néglige pas notre sécurité assure la sienne. Nous, Dieu est notre Seigneur ; mais vous, vous n'en avez pas. Que la paix soit sur celui qui suit le droit chemin !"

Oussama ben Laden, « Message au peuple américain » [texte de l'allocution diffusée par Al-Jazira le 30 octobre 2004, à deux jours de l'élection présidentielle américaine], cité par Gilles Kepel (dir.), *Al-Qaida dans le texte*, Paris, Puf, 2005, pp. 102-111



### **Mustapha Chérif - 2006**

Peut-on, sans se couper de son origine, même si on accepte de corriger ses propres excès, payer le prix de la modernité, c'est-à-dire la métamorphose ? Car la mondialisation du capitalisme produit une laïcité outrancière ; la pratique de la religion et les valeurs spirituelles abrahamiques sont remises en cause. Ce ne sont plus des références morales qui gouvernent le monde, comme l'a fait, durant des siècles, le monothéisme, mais une rationalité coupée du sens. Dans cette ambiance d'épuisement, sans racines ni fondements, il est vrai, les groupes prétendent religieux, rétrogrades et identitaires, prolifèrent, s'efforcent de s'exprimer en conformité avec la science et, éventuellement, influencent l'idéologie dominante néolibérale : mais tout cela se fait dans une sorte de vide, et au détriment de la morale, du spirituel authentique et de l'humanisme. L'harmonie, la cohérence, la complémentarité entre le croire et le vivre, les rapports ouverts au temps et à l'espace semblent s'éloigner chaque jour un peu plus (...).

Sur le plan politique, le problème de la mondialisation, c'est le fait que le corps social est essentiellement perçu comme un corps productif, soumis aux intérêts des détenteurs de capitaux. Ce risque de dépolitisation de la vie est sans précédent : il remet tout bonnement en cause la possibilité de faire l'histoire, d'être un peuple responsable au sens noble du mot, c'est-à-dire capable de décider, de résister au nom de la liberté, d'avoir ses raisons et d'avoir raison, de donner force et réalité à un projet de société choisi après débat. Dans le monde développé, en effet, en dépit des apparences, des débats démocratiques, de la légitimité des institutions, de la prédominance des droits de l'homme, de la libre entreprise, de la prolifération des normes juridiques, y compris au niveau supra-étatique, la possibilité d'exister en tant que peuples et citoyens responsables et libres, participant à la recherche collective et publique du juste, du beau et du vrai, semble de plus en plus hypothéquée et problématique. L'avenir dépend de moins en moins de la décision de chaque citoyen, et toujours davantage des systèmes qui régissent les capitaux. Des centres de décision lointains choisissent à la place des gens concernés.

Ces changements sont si lourds qu'on se tromperait sans doute, si examinant l'état des libertés dans le monde, et notamment en Occident, on n'y voyait pas la raison majeure des situations sociales comme la permissivité, le laxisme, le trop de libertés, le libertinage, le libéralisme et les perversions en tout genre. Reste que, même si la démocratie c'est « chacun fait ce qui lui plaît », le résultat peut inquiéter et poser un sérieux problème à d'autres peuples. À ceux de l'islam, notamment, certes attachés à l'ouverture, à la tolérance, au droit à la différence, en somme à la liberté, mais pas à la dilution, à la démission, à la licence effrénée. Nous sommes conscients que nous nous heurtons au caractère particulièrement problématique de ces questions. Il s'agit d'abord d'une résistance à un monde qui visiblement ne s'accorde pas avec l'orientation à laquelle nous sommes attachés. Mais cette résistance se veut celle de l'écoute, de l'essai de réflexion et de l'ouverture.(...)

Beaucoup considèrent que la démocratie est effective en Occident ; mais quel sens a-t-elle si la liberté n'y est pas partagée ? La liberté en partage, nous dit le Coran, c'est le but de la vie dans la Cité. La mondialisation et les relations internationales sont bien loin d'être démocratiques ; la conséquence, c'est que nous n'avons d'existence politique ni au sens grec ni au sens coranique. (...) La mondialisation qui dépolitise et déresponsabilise nous oblige à revoir nos bases.

Sur le plan du savoir et de la connaissance, [... ce qui inquiète le monde musulman] est la déraison. Certes, aujourd'hui, en terre d'islam, pour des raisons conjoncturelles, la possibilité de penser librement est déjà réduite. Mais la mondialisation, qui se définit par son caractère techniciste, a-religieux, capitaliste, vise à maîtriser toutes les choses de la vie par l'exploitation des résultats des sciences exactes, appréhendées comme les seules qui soient pertinentes pour

la logique du développement. Malgré la floraison des arts et de la culture, ces bijoux de l'Occident, le savoir moderne mondial privilégié, comme outils de connaissance, la technique, la mathématique et ses applications, et les fait servir à la logique du marché. Cela aboutit progressivement à la marginalisation de la pensée, de la critique objective, de la pluralité, vitales pour corriger l'absence d'horizon, les déviations et les incohérences, pour décider librement des objectifs de la recherche et donner forme à l'existence et au monde. La dévitalisation ou la récupération des sciences humaines et sociales, la réduction de l'aptitude à assumer l'interculturel et l'interdisciplinarité, les manipulations de la nature, à commencer par la nature humaine, sont le reflet de cette marginalisation.

Dans un passé récent, le fascisme, le nazisme, la Seconde guerre mondiale, le stalinisme et le goulag, le colonialisme ; aujourd'hui les nouvelles formes de domination fondées sur la loi du plus fort, le non-droit au service de réseaux qui cherchent à mettre le monde entier *under control*, le terrorisme des faibles et la violence des puissants ne sont pas des accidents de parcours du monde moderne, mais peuvent être sa vraie nature. Même si tout ne peut être ramené au sens, bien peu d'activités offrent aujourd'hui un horizon de sens. Le travail, qui est pourtant la clé qui permet de sortir de la simple survie, ne semble pas favoriser l'épanouissement.

Nul besoin d'ajouter un couplet à la complainte sur la décadence, sur la crise, sur les dérives ; malgré des progrès évidents, le désordre du monde moderne est aveuglant. La mondialisation se veut totale. Elle cherche donc une mobilisation totale, même si ce totalitarisme ne se présente plus sous sa forme brutale de naguère. Il s'agit pour elle de modeler tous les systèmes – éducatifs, culturels, sociaux – sur les besoins des entreprises commerciales. (...) L'individu moderne ne sait plus comment fonder la validité de ses actes et de ses projets ; pas plus qu'il ne sait vérifier ce qui est bon et utile pour lui et pour sa société. Déraison, dépolitisation, déspiritualisation, trois figures du non-monde ou d'un monde sans horizon qui se profile.

Un musulman sensé ne peut se passer de la justification fondamentale, du raisonnement, de l'acte de penser, du rapport à l'ouverture et à l'universel. Le Coran l'exige : « Où que vous tourniez, là est la Face de Dieu. » L'acte de naissance spirituelle du musulman, la Shahada, le témoignage, commence par la négation, par le la qui introduit l'expression « Il n'y a pas de dieu sauf Dieu », qu'on peut entendre par « tout est relatif sauf l'Absolu ». Il y a là une invitation à refuser toutes les formes d'idolâtrie, à garder ses distances, à rester toujours indépendant, en état de veille, de vigilance, d'écoute, à ne pas délaissier la puissance vitale de l'interrogation, de l'étonnement, lieu de la raison ; à être maître de soi et hospitalier pour l'autre, lieu du politique et de l'éthique ; à rester attentif à l'existence et au mystère, lieu de la religion. Le témoignage, la *Shahada*, ce « tout est relatif sauf Dieu », est un principe qui libère l'être humain de toutes les contingences, Cette manière d'être libre, ouvert et responsable, soucieux de solidarité et de vrai dépasse le caractère éphémère et relatif des choses. La mondialisation, telle qu'elle se présente, risque d'en faire perdre de vue la nécessité. Il ne s'agit pas seulement de déplorer la perte du sacré, d'autant qu'avant le rapport du sacré et du profane, l'islam vise le rapport de la nature et de la culture.(...) La mondialisation a pour avantage de mettre à nu toutes nos actions, les bonnes comme les mauvaises de les mettre au vu et au su de tout le monde ; c'est un atout qui doit nous permettre de ne plus nous illusionner ou de feindre la neutralité, mais de pratiquer l'autocritique et de penser ce qui ne se soumet plus d'avance, l'avenir (...).

Nous ne sommes plus à « Prolétaires de tous les pays unissez-vous ! » ni à « Croyants de toutes les religions faites front ! », dimensions qui peuvent encore être utiles, mais surtout au plus simple, au plus vital du dénominateur commun : humains de tous les horizons, soucieux de liberté, de justice et de sens, soyez solidaires ! Inquiets peut-être, mais foncièrement humains, ouverts au vivant et à la générosité, nous ne pouvons démissionner, c'est-à-dire nous enfermer dans une seule voie. (...) Et le maître de l'illumination, Ibn Arabi, de lancer à nos êtres

égarés ou hésitants : « Ô toi qui cherches le chemin qui conduit au secret, reviens sur tes pas, car c'est en toi que se trouve le secret tout entier. »

Méditerranéen, arabo-berbère, croyant, humblement attaché à la réflexion, à la raison raisonnable, Algérien, citoyen du monde et héritier de « l'esprit de l'Andalousie », je refuse d'admettre que soit venu le temps où il ne nous resterait plus qu'à garder le silence. Le plus grand danger, c'est la lassitude. Il n'est pas trop tard pour être à la hauteur de l'exigence, pour apprendre à vivre ensemble. L'orientation est en nous ; elle n'appartient à aucune géographie, à aucune idéologie ; c'est notre volonté sereine, notre force indépassable : l'ouverture."

Mustapha Chérif, *L'Islam. Tolérant ou intolérant ?*, Paris, Odile Jacob, 2006, pp. 276-284

**Youssef Al Quaradawi**, frère musulman, - « *Priorités du Mouvement islamique dans la phase à venir* » - 1990

« [Dans le djihad défensif] Il s'agit de porter secours aux pays musulmans qui sont attaqués par les mécréants.

Nous, musulmans, nous ne nous sommes pas acquitté du devoir du jihad qui est obligatoire pour chacun d'entre nous dans de nombreux pays islamiques pour libérer la terre musulmane d'usurpateurs et les agresseurs en Palestine, en Erythrée, aux Philippines, en Afghanistan, à Tachkent, Boukhara, Samarkand, en Ouzbékistan, Azerbaïdjan et d'autres républiques musulmanes (et villes) de l'Union soviétique, et d'autres lieux similaires en Chine, en Ethiopie et en Thaïlande, etc.

Aucun musulman ne peut argumenter contre la nécessité de les sauver des mains des forces anti islamiques, et le jugement d'Allah dans le Coran inclus dans le verset suivant s'applique à eux : « *Et pourquoi ne vous battez pas pour la cause d'Allah et pour ceux qui, étant faibles, sont maltraités [et des opprimés] ? Hommes, femmes et enfants qui disent : "Notre Seigneur ! Sauve-nous de cette cité dont les gens sont injustes, et fais apparaître chez nous un allié qui nous protégera* » [Sourate AlNisa : 75]

La nation musulmane n'a même pas effectué cette tâche défensive obligatoire, alors comment peut-elle parler maintenant du jihad offensif ?

Le jihad offensif, pour ceux qui le défendent, est de déblayer les forces qui bloquent le chemin des serviteurs d'Allah et qui empêchent les musulmans de transmettre la Parole de Dieu aux gens.

Mais aucune force ne peut se dresser sur notre chemin si nous agissons aujourd'hui pour de bon et consacrons nos efforts pour transmettre notre Appel au monde entier. La parole, écrite et télévisée peut se propager partout dans le monde dans toutes les langues par la radio, la télévision, les livres, des messageries, la presse et les communautés musulmanes dans tous les pays du monde. [...]

Nous dépendons des autres pour la puissance militaire. Ceux contre qui nous voulons lancer notre jihad offensif sont les mêmes personnes qui produisent toutes sortes d'armes et nous les vendent. Mais pour eux, nous serions désarmés, sans défense et incapable de faire quoi que ce soit !

Cela étant, comment pouvons-nous parler de lancer des offensives et de soumettre le monde entier à notre Message, quand les seules armes que nous pouvons rassembler sont celles qui nous sont données par eux, quand les seules armes que nous pouvons transporter sont celles qu'ils acceptent de nous vendre ? » (Cité par Joachim Véliocas dans "les frères musulmans dans le texte")

Yussef Al-Qaradawi - « *Priorités du Mouvement islamique dans la phase à venir* » - 1990 :

« Un chrétien qui accepte d'être soumis au système laïc non religieux, ne serait pas dérangé d'être sous une règle islamique. En outre, un chrétien qui comprend son droit

religieux doit accueillir la règle de l'Islam, car une telle règle est basée sur la croyance en Allah, les messages du Ciel et de la récompense dans l'au-delà. Une telle règle vise également à renforcer les valeurs de foi et de morale qui ont été appelés par tous les Prophètes. Elle vénère aussi le Christ, Marie et l'Injil, et a une attention particulière pour les gens du Livre. Alors, comment se pourrait-il qu'une telle règle, avec sa nature céleste, morale et humanitaire, soit une source d'inquiétude ou de peur pour un croyant dans une religion qui reconnaît Allah, Ses messagers, et l'au-delà, alors que ce croyant ne se préoccuperait pas d'une règle séculière qui méprise toutes les religions et ne lui laisse qu'un petit coin dans la vie ? [...]

Les sages chrétiens à la largesse d'esprit ont salué la règle islamique comme une formidable barrière qui peut arrêter l'avancée du matérialisme horrible qui menace toutes les religions aux mains du communisme mondial ».

[...]

« Qu'il y ait un dialogue religieux entre islam et le christianisme, pour divers objectifs, dont les suivants :

1- Se tenir fermes devant la tendance de l'athéisme et du matérialisme qui veut en terminer par l'épée avec tous les Messagers du Ciel, se moquent de la croyance en l'invisible, et qui rejette Allah, Ses messagers, ses Punitons et les valeurs morales, et qui tend à la permissivité et mœurs légères qui ont presque complètement détruit les caractéristiques nobles que l'humanité a acquise avec l'orientation des messages du ciel.

2- Confirmer les points d'accord entre les deux religions, qui sont remarquées par le Saint Coran qui évoque la façon de discuter avec les gens du Livre : (Dites : «Nous croyons dans la Révélation qui est venue jusqu'à nous, et dans ce qui provient de vous ; notre Dieu et votre Dieu est un, c'est à Lui que nous soumettons [l'Islam]) [Sourate Al Ankabut : 46]

3- Purifier des relations les restes des sentiments hostiles laissés par les croisades du passé et l'impérialisme présent, et la promotion des sentiments de fraternité, de l'humanisme et de la charité. Tourner une nouvelle page pour plus de pureté et des relations plus claires. Cela comprend que l'Eglise arrête de soutenir les chrétiens contre les musulmans dans toutes les batailles qui éclatent entre les deux parties, tels que ceux dans le sud du Soudan et aux Philippines, et dans d'autres régions. L'Eglise se tiendrait même aux côtés des communistes et des païens contre les musulmans ». (Cité par Joachim Véliocas dans « les frères musulmans dans le texte »)

Al Qaradaoui - président du conseil européen de la fatwa, - 28 juillet 2007 sur al jazeera :

La conquête de Rome, de l'Italie et de l'Europe veut dire que l'islam s'installera en Europe. Doit-on conquérir l'Europe par la guerre ? non, ce peut être une conquête pacifique. L'Europe est minable, vautrée dans son matérialisme et sa philosophie de promiscuité, cette promiscuité qui permet aux hommes de se marier entre eux, et aux femmes entre elles ... C'est une abomination ! Le message de l'islam est mondialiste. Ainsi je souhaite que l'islam conquière l'Europe par l'influence. Bien entendu, des musulmans ont entamé cet ordre de conquête du monde.

*Puis :*

Cela signifie que l'islam retournera en Europe en conquérant et en vainqueur, après avoir été expulsé deux fois : une fois d'Andalousie, au Sud, l'autre fois à l'Est, après qu'il eut frappé aux portes d'Athènes. Je soutiens que cette fois la conquête ne se fera pas par l'épée mais par la prédication et l'idéologie

Sur al jazeera le 28 janvier 2009

Les opérations martyres sont l'arme que dieu a donné aux pauvres pour combattre les forts. Tout au long de l'histoire, Allah a imposé aux juifs des personnes qui les puniraient de

leur corruption. Le dernier châtement a été administré par Hitler, c'était un châtement divin, Avec tout ce qu'il leur a fait, et bien qu'ils aient exagéré les faits, il a réussi à les remettre à leur place. Si Allah veut, la prochaine fois ce sera par la main des croyants.

[...]

« Pour conclure mon discours, je voudrais vous dire que la seule chose que je souhaite à l'approche de la fin de ma vie, c'est que Allah me donne l'opportunité pour aller au pays du Jihad et de la résistance, même en fauteuil roulant, et je tuerais tous les ennemis d'Allah, les Juifs!

*Puis, menant la prière :*

Oh Allah, frappe les juifs et ce peuple israélien, O Allah, n'en épargne pas un seul d'entre eux. Oh Allah, compte leur nombre, et tue les jusqu'au dernier. Qu'Allah les compte et les extermine jusqu'au dernier. Oh Allah, anéantis tous les ennemis de l'Islam.

prière au Qatar le 1 novembre 2002

J'en appelle aux fils de la nation islamique. Allah, apporte-nous la victoire sur les ennemis de l'Islam. Allah, permets nous d'échapper à leurs pièges, affaiblis les ! Eradiques leur pays et bannis leurs régimes de la terre, ne leur laisse pas la possibilité d'atteindre un seul de tes fidèles. Qu'Allah s'occupe des juifs agressifs et tricheurs, Allah, frappe les agressifs américains. Allah, frappe les païens, Allah, frappe les croisés (chrétiens) !

le 26 janvier 2012 en Egypte :

Je pense que la charia doit être distillée graduellement. La loi de la charia est la loi de la nature. Nous devons faire les choses graduellement. Nous devons préparer le peuple, leur enseigner, le peuple doit apprendre. Nous devons faire l'effort d'enseigner au peuple la vérité de l'islam. Le peuple ne comprend pas bien la charia. Nous devons enseigner au peuple les lois de la charia et leur expliquer, avant tout autre chose. Je pense que durant les cinq premières années, nous ne devons pas amputer des mains. Cette période sera dédiée à l'enseignement théorique, une phase de transition. Ceci devrait être une période durant laquelle nous enseignerons la vérité sur les lois de la charia. Quand nous trouverons de la nourriture pour toutes les faims, des écoles pour tous les jeunes, des hôpitaux pour tous les malades, des maisons pour tous ceux qui en réclament, des femmes pour tous les diplômés, alors nous pourrons discuter de la punition à infliger aux transgresseurs. Tous les candidats à la présidence sont bons, moi je soutiens la candidature de notre frère Abd al-Mun'im Abu Al-Futuh, candidat des frères musulmans.

**Safwat Hijazi** - TV Al-Aqsa du Hamas le 31/12/2008

« Etre tué pour nous, n'est rien. C'est ce que nous désirons et nous espérons. C'est devenir martyr, pour Allah. C'est la victoire d'Allah qui vient vers nous. C'est le Paradis avec la première goutte de sang du martyr.[...]. Le Jour du Jugement ne viendra pas tant que les Musulmans n'auront pas combattu les Juifs. Les Juifs se cacheront derrière les pierres et les arbres, et les pierres et les arbres diront : « Oh Musulman ! Serviteur d'Allah ! Il y a un Juif derrière moi, viens et tue le ! ». Vous êtes ceux qui préparent le terrain pour ceci, qui préparent le terrain pour le retour du Califat dans la Voie des Prophètes. »

**cheikh Adil al-Kalbani** - le 5 mai 2009, la BBC a diffusé une interview en arabe du cheikh Adil al-Kalbani, nommé par le roi Abdullah d'Arabie saoudite, le 4 septembre 2008, imam de la mosquée Al-Haram de La Mecque, la « Grande Mosquée » de La Mecque. le cheikh al-Kalbani est un partisan intransigeant de l'application de la charia. À la question de l'interviewer de la BBC : « Où les chrétiens peuvent-ils prier ? », al-Kalbani répond : « Les chrétiens ont le droit de prier chez eux. Nous n'avons aucune objection à ce qu'ils prient chez eux. Mais que

les cloches sonnent sur la terre du Prophète Mahomet ? Voilà qui [est contraire aux] instructions du Prophète. Les instructions du Prophète, que nous observons, nous enjoignent : « Expulsez les Juifs et les chrétiens de la péninsule Arabique. » Les expulser est incontestablement la prérogative du dirigeant ; ils ne devraient avoir le droit d'y vivre que si leur présence est essentielle.»

**Le prédicateur égyptien Hazem Shuman** le 31 octobre 2009 sur la chaîne de télévision égyptienne Al-Rahma :

« Le cours de ce soir est l'un des plus importants de la série. Ce soir, nous allons parler de la bataille de Khaybar, la plus grande bataille du prophète Mahomet (contre les juifs), par laquelle le Prophète a effacé toute présence juive à Médine. [...] La première chose que le Prophète a faite après sa victoire du traité de Houdaibiya, après avoir stabilisé l'État musulman et neutralisé le front koraïchite – la première mission du prophète Mahomet, sa première campagne, a été menée contre les juifs de Khaybar. C'est enfin votre tour, à vous descendants des singes et des porcs, les créatures les plus maudites qu'Allah ait créées, vous qui avez maintes fois nui au Prophète. Vingt jours seulement après le Traité de Houdaibiya, le Prophète décida d'emmener l'armée de l'islam à Khaybar. Pourquoi les juifs en particulier ? C'est un fait avéré que les juifs sont comme le cancer : si on ne les retire pas du corps de la nation, ils la tueront intégralement. Si on ne s'était pas occupé des juifs, ils auraient amené Perses et Byzantins dans la péninsule arabique. Les juifs sont dangereux pour le monde entier. Ils menaçaient la stabilité de la péninsule arabique. [...] Les juifs de Khaybar, en l'an sept de l'Hégire, étaient la réplique de l'État d'Israël de 2009, pour ce qui est de l'économie terrifiante qui a sucé le sang des Arabes, de l'équipement militaire et de leur supériorité sur toute la région, des colonies qui constituent l'État, des fortifications, comme cette barrière de séparation qu'ils construisent aujourd'hui. [...] Finalement (lors de la Bataille de Khaybar), Allah a donné de la force aux musulmans, et ils ont lancé une offensive-martyre contre les fortifications. Toute leur vie durant, ils ont été des héros en quête de martyre, sacrifiant leur sang pour l'islam. Ils ont pris d'assaut la forteresse et capturé les juifs, pour la première fois. Tous les autres juifs se sont enfuis. [...] Toute l'armée musulmane a foncé dans la forteresse finale, le cœur plein de haine pour les juifs, et du profond désir de se venger des descendants des singes et des porcs. Tous les musulmans, hommes et femmes, ont chargé, habités du désir d'exterminer les juifs. [...] Khaybar a tremblé au son du cri 'Allah Akbar' et toute la péninsule Arabique a tremblé au cri victorieux 'd'Allah Akbar'. 1 400 soldats ont vaincu 10.000 juifs. Les juifs ont été vaincus et la réputation de l'armée invincible a été brisée. Après un mois de siège et de terribles combats, les juifs ont été vaincus. La péninsule Arabique a retenti du cri « Allah Akbar », et les juifs se sont effondrés. Bientôt le cri « Allah Akbar » retentira aux portes de Jérusalem et de la mosquée Al-Aqsa. Bientôt, on entendra tonner « Allah Akbar » – le jour de la vengeance contre les juifs. Les juifs ont été vaincus. [...] J'ai un message pour tous les juifs sur la surface de la Terre : l'armée de Mahomet reviendra. Ô descendants des singes et des porcs, le jour de la vengeance approche. Ô vous les plus maudites créatures créées par Allah, ceux qui ont juré de mourir devant le prophète Mahomet reviennent. Attendez-nous et vous allez voir, vous les plus maudites d'entre les créatures. » (dreuz « *Message de Hazem Shuman, prédicateur égyptien, « à chaque Juif sur la surface de la Terre » : le jour de la vengeance approche* » MEMRI, *Dépêches françaises*, n° 139, 30 novembre 2009.)

**Oussama ben Laden :**

Mourir sur la voie d'Allah est un honneur souhaité par ceux de ma communauté qui luttent ; nous aimons la mort sur la voie d'Allah autant que vous aimez la vie, nous ne craignons rien, nous espérons une telle mort

**Kadhafi** - (Le Monde - 12/12/2007)

L'erreur qui est commise aujourd'hui, c'est de penser que l'Islam, c'est la religion de Mohamed. Non : c'est celle de Jésus, de Moïse et de Mohamed, le dernier des prophètes. Croire en Dieu, ses anges, ses prophètes, c'est ça l'Islam. Jésus n'a pas été envoyé à l'Europe, mais aux Fils d'Israël, pour corriger la loi de Moïse. Ils ont essayé de tuer Jésus, mais, comme le dit le Coran, ce n'est pas Jésus, c'est un autre qui a été crucifié. La croix que vous portez n'a aucun sens, comme vos prières n'ont aucun sens. » (*Le Monde*, 12/12/2007).

Kadhafi dans Al-Shams (journal Libyen), 8 Juin 2010

“Allah a promis la victoire de l’islam sur toutes les religions ... Vous [les musulmans] êtes une minorité en Europe. Avec la volonté d’Allah, vous deviendrez une majorité un jour, et cela vous permettra d’avoir le dessus... Vous serez les imams et les héritiers du continent européen.

“La Turquie va rejoindre l’Union européenne ... cela signifie que le continent européen ne sera plus celui des croisés ou un continent chrétien. l’Islam deviendra un partenaire puissant sur le continent européen en termes de territoire, de population, et d’actions. Nous attendons le jour où la Turquie adhèrera à l’UE, de sorte qu’elle s’inscrira dans l’histoire comme un cheval de Troie. “

“Vous devez agir pour unir les musulmans en Europe. [Unir] les musulmans de la Turquie à la Bosnie-Herzégovine avec les [musulmans dans le] reste de l’Europe. Il y a des millions de musulmans à travers l’Europe - la Grande-Bretagne en passant par la Grèce jusqu’aux pays d’Europe orientale qui ont rejoint l’Union européenne et ont une majorité musulmane. “

«Personne ne peut nous interdire de vivre en Europe - car c’est Allah, pas les Européens, qui a créé l’Europe»

“Les statistiques sur le nombre de musulmans en Europe sont inexactes ... [] Le nombre de musulmans est supérieur à celui indiqué par les statistiques officielles.

“Heureusement, les musulmans se multiplient, et leur nombre croît beaucoup plus rapidement que celui des autres religions ... C’est peut-être la preuve qu’Allah veut finalement que les musulmans soient plus nombreux que les autres.”

“Même en Palestine, personne ne peut arrêter ce phénomène. Les musulmans palestiniens se multiplient quatre fois plus vite que les Juifs. En fin de compte, les musulmans palestiniens auront la majorité, même au sein de ce qu’ils appellent Israël ... “

“Allah a créé la terre pour tous les peuples, personne ne peut nous empêcher de vivre en Europe. C’est Allah, pas les Européens, qui a créé l’Europe. Vous [les musulmans] êtes des résidents de l’Europe. C’est votre terre. Il est inconcevable que vous y soyez humiliés et persécutés là-bas ... “

**Muhammed Mahdi Akef**, guide des Frères Musulmans entre 2004 et 2010

Le but des Frères Musulmans est de créer un état islamique mondial. Nous, les musulmans, nous immigrons partout et il y aura encore un long chemin avant de prendre le contrôle de l'Europe.

**Fethullah Güllen** - *Canada Free Press via Jihad Watch – Mars 2011*

Vous devez remonter dans les artères du système sans que personne ne s’aperçoive de votre existence jusqu’à ce que vous atteigniez tous les centres du pouvoir... jusqu’à ce que les conditions soient réunies [les disciples] doivent continuer comme ça. S’ils font quelque chose prématurément, le monde écrasera nos têtes, et les musulmans souffriront partout, comme dans la tragédie en Algérie, comme en 1982 [en Syrie]... comme chaque année dans les catastrophes et les tragédies en Égypte. Le temps n’est pas encore venu. Vous devez attendre le moment où vous serez accomplis et les conditions réunies, jusqu’à ce que nous puissions porter le monde entier sur nos épaules et l’emporter... Vous devez attendre jusqu’à ce que vous ayez pris tous

les pouvoirs de l'État, jusqu'à ce que vous ayez mis de votre côté tous les pouvoirs des institutions constitutionnelles en Turquie. Jusqu'à ce moment, toute mesure prise serait prématurée – comme casser un œuf sans attendre les quarante jours pour son éclosion. Ce serait comme tuer le poussin à l'intérieur...

**Khairat el-Shater**, Guide suprême adjoint des Frères - discours du 21 avril 2011 :

« Notre mission principale et globale est de renforcer la religion d'Allah sur Terre, de développer la Oumma et sa civilisation sur la base de l'islam, et d'amener le peuple à se soumettre à Allah sur Terre (...) Le rétablissement de l'islam dans sa conception englobante ; l'islamisation de la vie ; le règne de la religion d'Allah » ... « La méthode des Frères pour réaliser cette mission globale nous a été enseignée : l'imam Al-Banna (qu'il repose en paix), par sa compréhension de la méthode du Prophète (PSL), a défini un certain nombre d'étapes et d'objectifs secondaires qui, une fois accomplis, aboutiront à la réalisation de cette mission globale. (...) Il faut commencer par construire l'individu musulman, la famille musulmane, la société musulmane, le gouvernement islamique, l'Etat islamique global (Califat) et le statut d'Ustathiya (supériorité ou éminence de la société islamique parmi les nations) de cet Etat. Alors la mission globale sera réalisée, à savoir la toute-puissance de la religion d'Allah. (...) Il s'agit d'un projet global connu sous le nom de Projet islamique » (Source : Khairat al-Shater on « The Nahda Project », cf traduction par le Hudson Institute, 10 avril 2012).

**Marwan Muhammad** à la mosquée d'Orly en aout 2011

« L'Islam est un mode de vie global. L'Islam dicte la façon dont on se comporte avec nos épouses, avec nos voisins, avec l'environnement, avec nos collègues, comment on fait les affaires, comment on va à la guerre, quand est-ce qu'on défend. » [...]

« Qui a le droit de nous dire si c'est réaliste ou pas ? Qui a le droit de dire que la France dans trente ou quarante ans ne sera pas un pays Musulman ? Qui a le droit ? Personne dans ce pays n'a le droit de nous enlever ça. Personne n'a le droit de nous nier cet espoir là. De nous nier le droit d'espérer dans une société globale fidèle à l'Islam. Personne n'a le droit dans ce pays de définir pour nous ce qu'est l'Identité Française. »

« Il faut constituer des dispositifs alternatifs, c'est-à-dire que si l'école est discriminante, alors il faut des écoles qui soient inclusives, si le système économique nous rejette, alors il faut trouver des alternatives, oui, mais cette démarche là peut causer du tort dans le sens où on va se faire notre petite zone démarquée, on sera bien à l'intérieur de cette bulle, mais ceux qui n'ont pas les moyens de rentrer dans la bulle, ils vivront la discrimination de toute manière. »

« L'idée de communautarisme est beaucoup moins taboue en Angleterre ou aux États-Unis. Des Musulmans, des Juifs, des Hindous qui sont victimes de discriminations, qu'est-ce qu'ils font ?

Cette ville a une grosse proportion de Musulmans, on va investir dedans, construire des collèges et des lycées Musulmans et on va se faire des résidences, des salles de sport, des piscines, où majoritairement on sera des Musulmans, tout ça c'est très bien, tout le monde vit une espèce de vie islamique idyllique dans un contexte Occidental, mais ceux qui n'ont pas les moyens de rentrer dans cette ville, ils vivent la même violence et la même discrimination qu'avant. »

[Conférence de Marwan Muhammad à la Mosquée de Nantes en 2012](#)

**Mahmoud Ahmadinejad**, président iranien – aout 2012

"Le régime sioniste est une tumeur cancéreuse (...) Les pays de la région vont en finir prochainement avec la présence des usurpateurs sionistes sur la terre de Palestine", ... "Les sionistes partiront et la domination américaine sur le monde prendra fin"



**Sheikh Ahmad Al-Suhayli.** L'imam de la mosquée de Radés sur Hannibal TV le 30 Novembre 2012 :

« Ô Allah, comme vous avez détruit le peuple d'Aad et les Tamud, détruisez cette horde de Juifs... Que leurs femmes soient stériles ».

**Umm Oussama Ben Laden,** épouse de Khalil Al-Hayya, chef du Hamas, interview diffusée sur Al-Aqsa TV le 2 Décembre 2012. (Memri TV Dec 2,2012)

Les femmes palestiniennes jouent un rôle très important dans l'éducation de leurs enfants et les encouragent à mener le djihad pour la cause d'Allah. C'est le devoir le plus glorieux qu'une femme puisse accomplir. Les femmes jouent leur rôle et ne sont pas inférieures aux hommes. Quand un homme va faire le djihad, sa femme ne dit pas « N'y vas pas » et n'essaye pas de l'arrêter. Au contraire, elle l'encourage et le soutient. Elle est celle qui prépare son équipement, lui fait ses adieux et le félicite pour sa décision héroïque.

Elle inculque à ses enfants l'amour du djihad et du martyr pour la gloire d'Allah. Si toutes les mères empêchaient leurs fils de faire le djihad pour la cause d'Allah, il n'y aurait plus personne pour mener le saint djihad, qui soutiendrai alors la Palestine, cette Palestine que nous chérissons et pour laquelle nous sommes prêts à payer le prix en lui sacrifiant nos vies, notre sang.

« La récompense d'Allah n'est-elle pas précieuse ? La récompense d'Allah est le para-dis et il exige de nous notre sang, l'offrande de nos vies pour l'amour d'Allah !. »

« Le djihad est un ordre divin. Il est de notre devoir de mener le djihad.... »

« Nous aspirons à mourir en martyrs. Je prie constamment Allah pour que ma vie, celle de mes enfants, celle de mon mari se terminent dans le martyr. Aucun de nous ne souhaite mourir dans son lit. Nous prions Allah, pour qu'il nous accorde son paradis. »

**le prédicateur saoudien Mohammed Al-Arif** a lancé une fatwa autorisant les mariages temporaires des jeunes filles avec les combattants venus soutenir les rebelles de l'Armée syrienne libre (ASL). Selon Al-Arif, le mariage de jouissance « Zawaj Almouta » avec des jeunes adolescentes à partir de quatorze ans est permis aux moudjahidines en Syrie. Pour les combattants de l'ASL qui ne se seraient pas réunis à des femmes depuis deux ans, il est permis de « se servir » de femmes ayant atteint l'âge de 14 ans, de divorcées et de veuves, stipule la fatwa, afin de régler les problèmes sexuels chez les combattants syriens de l'armée libre. Selon le savant musulman, le mariage des filles « pendant quelques heures » leur favorise l'accès au « Paradis d'Allah » car les relations sexuelles lors d'un mariage temporaire avec des jeunes adolescentes sont permises et même encouragées, car recevoir le sperme des «moudjahidines » est le billet d'entrée au Paradis. (janvier 2013)

**Djalil Boubakeur,** recteur de la Grande mosquée de Paris

Traité moderne de théologie islamique, 2003 :

La nationalité musulmane est une supranationalité, essentiellement morale et indivisible, fondée sur l'accord des âmes et des cœurs. Elle est au-dessus de toutes les nationalités fondées sur la race, la langue, la politique, l'intérêt, les données de l'histoire ou de la géographie. La foi exige du croyant le devoir de s'y comporter, non comme un individu égoïste ou isolé, mais en membre d'une communauté dont il partage les joies et les amertumes, une communauté de juste milieu.

sur europe I le 8 janvier 2013 :

Si la religion musulmane rejette formellement l'homosexualité en tant qu'orientation, mal vue et condamnée dans les textes sacrés, par ailleurs, du point de vue sociétal, l'Islam en France, disons, ne peut non plus se taxer d'homophobie.

Et en mars 2011 sur BFM ce dérapage incompréhensible :

Je voudrai une conférence mondiale, parceque l'islam n'est plus à être considéré comme une simple religion mais comme un fait politique majeur de notre temps, vous savez nous ne sommes pas les premiers à l'avoir dit [Bourdin : l'islam, la religion que vous défendez évidemment hein au delà du fait religieux, l'islam est devenu un phénomène politique ? ] l'islam est un phénomène absolument socio politique, c'est une idéologie de lutte, c'est une idéologie d'agression [bourdin : mais je vous sent dépassé là] (*il enchaîne alors sur l'intégrisme qui serait une dérive*) ([https://youtu.be/0pU6wJe\\_6TI](https://youtu.be/0pU6wJe_6TI))

**Redouane Ahrouch** , membre du parti islam, le 7 janvier 2013

Lettre ouverte à Sa Majesté le Roi Albert II

Bruxelles, le 7 janvier 2013

Au Nom de Dieu Le Clément Le Miséricordieux

Sire,

Cette lettre a été écrite par Redouane fils d'Abdeslam ben Ali, conseiller communal à Anderlecht, à Albert fils de Léopold fils d'Albert, Roi des Belges.

Béni soient ceux qui suivent la voie de la Révélation. Gloire à Dieu en dehors de qui il n'y a pas d'autre divinité, Le Maître des Mondes, Le Souverain.

J'atteste que Jésus fils de Marie est l'Esprit de Dieu et Son verbe. C'est Dieu qui envoya à la Vierge Marie, Son Archange Gabriel qui lui annonça la bonne nouvelle. Dieu l'a créé de son Esprit et de Son souffle comme Il a créé Adam de Sa main et de Son souffle.

Dans l'Évangile, Jésus annonça l'arrivée prochaine du dernier Prophète, Mohammed. Les premières versions de la Bible en attestent. Dans le Saint Coran, Dieu nous enjoint de croire en tous Ses Prophètes, en Ses Anges et en Ses Livres sacrés. Tout croyant monothéiste trouvera dans le Coran la satisfaction de sa foi.

Par conséquent, je vous invite à adorer Dieu, l'Unique qui n'a point d'associés et à Lui obéir, ainsi qu'à suivre la voie de l'Islam qui est l'achèvement du monothéisme annoncé par Abraham, salut et paix de Dieu sur lui et sur sa descendance.

En embrassant l'Islam, vous trouverez la Paix et Dieu vous donnera une double récompense. Si vous le rejetez, vous porterez sur vos épaules le fardeau des péchés de vos sujets et de vos fidèles.

J'ai accompli ma tâche en vous transmettant la Bonne Nouvelle. A vous, Sire, de prendre la décision qui convient.

Que la Paix soit sur vous ainsi que sur votre famille et sur tous ceux qui suivent la voie droite, celle de ceux qui ont obtenu la satisfaction de Dieu.

Redouane AHROUCH

**Prière du ramadan devant la mosquée al aqsa – 12 juillet 2013**

<http://www.dreuz.info/2013/07/irradiante-spiritualite-du-ramadan-devant-la-mosquee-al-aqsa-appel-a-la-destruction-de-la-france-de-lamerique-et-de-la-grande-bretagne/>

**Al Sissi**, président égyptien – 28 décembre 2014 à al Azhar

Nous avons parlé auparavant de l'importance du discours religieux, et je tiens à répéter que nous ne faisons pas assez en considération d'un vrai discours religieux. Le problème n'a jamais été avec notre foi. Peut-être que le problème réside dans l'idéologie, et cette idéologie est sanctifiée parmi nous. Je parle d'un discours religieux qui correspond à son époque. Je m'adresse aux érudits religieux et aux clercs. Nous devons examiner longuement et sévèrement la situation actuelle, j'en ai parlé à plusieurs reprises dans le passé. Nous devons examiner longuement et sévèrement la situation où nous nous trouvons.

Il est inconcevable que l'idéologie que nous sanctifions soit pour notre nation toute entière source de préoccupation, de danger, de meurtre, et destruction partout dans le monde. Il est inconcevable que cette idéologie, je ne parle pas de « religion » mais d' « idéologie », l'ensemble d'idées et de textes que nous avons sanctifiés dans le cours des siècles, à un tel point que les contester est devenu très difficile. Cela aboutit au point d'être hostile au monde entier. Est-il concevable que 1,6 milliards puissent vouloir tuer une population mondiale de 7 milliards, afin qu'ils puissent vivre dans leur monde ? C'est inconcevable. Je dis ces choses ici, à al Azhar, devant les leaders religieux et les érudits. Qu'Allah puisse témoigner de la vérité de vos intentions, au jour du jugement, concernant ce que je vous dis aujourd'hui. Vous ne pouvez pas voir les choses avec clarté quand vous êtes enfermés (dans cette idéologie). Vous devez en sortir et regarder de l'extérieur, afin de se rapprocher d'une idéologie vraiment éclairée. Vous devez marquer votre opposition avec détermination. Laissez-moi le dire encore : nous avons besoin de changer radicalement notre religion.

Honorable imam (le grand sheik de al Azhar), vous qui avez des responsabilités devant Allah, le monde entier attend vos paroles, parceque la nation islamique est déchirée, détruite, et court à sa perte. Nous la portons nous-même à sa perte.

(voir [https://www.youtube.com/watch?feature=player\\_embedded&v=NJfnquV7MHM](https://www.youtube.com/watch?feature=player_embedded&v=NJfnquV7MHM))

**Mgr W Hindo**, archevêque de Hasaké-Nisibi en Syrie – interview sur KTO février 2014

« Malheureusement, L'Amérique, la France, oui la France, l'Angleterre, ne font qu'envenimer les choses, en aidant ces opposants, ces factions, dont à peu près plus de la moitié sont venues de l'extérieur. Et quand on vient de l'extérieur, on ne veut pas le bien des Syriens, mais le massacre des Syriens. ils veulent déclarer une république islamique, et nous comme chrétiens nous ne pouvons pas l'accepter. Je ne suis pas masochiste, je n'accepte pas de me flageller. Je ne peux pas accepter ces gens-là, purement et simplement. Et quand j'entends un Kerry ou un Fabius, ces gens qui prennent un faux sentiment humanitaire, je me dis mais qu'est-ce qu'ils font ? »

**Mgr Amel Shimoun Nona**, Archevêque de Mossoul – interview au corriere della serra – aout 2014

il faut que vous compreniez. Vos principes libéraux et démocratiques n'ont aucune valeur ici. Vous devez reconsidérer la réalité du Moyen-Orient, car vous accueillez un nombre croissant de musulmans. Vous aussi, vous êtes en danger. Il vous faut prendre des décisions courageuses et dures, y compris en allant à l'encontre de vos principes. Vous croyez que tous les êtres humains sont égaux, mais ce n'est pas une chose certaine. L'islam ne dit pas que tous les êtres humains sont égaux. Vos valeurs ne sont pas leurs valeurs. Si vous ne comprenez pas cela rapidement, vous tomberez victimes d'un ennemi que vous aurez accueilli dans votre maison. »

**Mgr Jeanbart**, archevêque grec-melkite catholique d'Alep – sos chrétiens d'orient – juin 2015

« J'attends que vous disiez à vos dirigeants qu'ils arrêtent ces machinations qui conduisent à la mort du peuple syrien. ils nous avaient parlé de démocratie et de liberté, nous n'avons reçu que des mercenaires et des armes. Les islamistes détruisent notre pays, nos infrastructures, des trésors... et notre peuple. Ça suffit ! Nous avons découvert le jeu des Occidentaux et nous le refusons.

Je suis d'accord avec des réformes, je veux aussi un pays libre, un peuple digne... Mais nous n'avons que des destructions. Nous ne savons pas ce que vos dirigeants veulent exactement, mais nous, peuple syrien, voulons la paix. Vous ne pouvez imaginer comme je suis malheureux d'entendre que certaines armes de ces islamistes viennent de la France...

Vous appartenez à la nation française et vous devez défendre la dignité de la France : un Français ne peut accepter le comportement de vos dirigeants en Syrie ! »

### **Consignes de l'état islamique – 2015**

Si vous ne pouvez pas trouver d'engin explosif ou de munition, alors isolez l'Américain infidèle, le Français infidèle, ou n'importe lequel de ses alliés. Ecrasez-lui la tête à coup de pierre, tuez-le avec un couteau, renversez-le avec votre voiture, jetez-le dans le vide, étouffez-le ou empoisonnez-le

### **Abou Mohamed al-Adnani, porte-parole officiel de l'EI, juillet 2015**

Les meilleurs actes qui vous rapprochent de Dieu résident dans le djihad, alors accourez durant ce mois sacré pour envahir [des territoires] et tomber en martyrs, musulmans et djihadistes partout dans le monde, faites en sorte que le ramadan soit un mois de malheurs pour les mécréants. Celui qui est doué de raison doit prendre soin d'être constamment au djihad pendant le ramadan car aucune adoration n'équivaut au djihad. Le djihad pendant le ramadan n'équivaut en rien au djihad dans un autre mois.

### **Sami Abou-Yousouf, imam de la mosquée El-Tawid de Cologne, 23 janvier 2016**

Les événements de la Saint-Sylvestre sont survenus par la propre faute de ces femmes parce qu'elles étaient à moitié nues et qu'elles portaient du parfum. Il est peu surprenant que des hommes veuillent les attaquer. C'est comme mettre de l'huile sur le feu.

### **Rachid Houdeyfa, l'imam de Brest – 23 9 2015**

Ceux qui écoutent la musique écoutent le diable », « Ceux qui écoutent la musique seront engloutis et seront transformés en singes et en porcs », « Peu importe la musique elle est en quelle langue. Dès que vous entendez des instruments, c'est Haram (*ndlr : interdit*) . Celui qui aime le Haram, il sera avec Sheitan (le diable). Il faut choisir son camp. Videz vos téléphones et vos MP3 et remplacez par la meilleure parole qui est le Coran.

### **Rachid Houdeyfa - 20 2 2016**

Le hijab c'est la pudeur de la femme, et sans pudeur, la femme n'a pas d'honneur, et si la femme sort sans honneur, qu'elle ne s'étonne pas que les hommes abusent de cette femme là, la néglige, et l'utilisent comme un objet, ne lui donnent aucune importance, et ne la veulent pas pour sa religion, pour sa bonne moralité, mais simplement pour son corps, pour son visage qui attire. Malheureusement, elle a oublié que Allah parle de visages qui iront dans le feu de l'Enfer.

### **Police des mœurs - Juillet 2017 Berlin**

Frères et sœurs musulmans. Ici, en Europe, certaines femmes tchéchènes et hommes tchéchènes qui ressemblent à des femmes font des choses inimaginables. Vous le savez, je le sais, quelques personnes le sais, tout le monde le sait. Par conséquent, nous disons, à cet instant, nous sommes près de 80. Mais davantage veulent se joindre à nous. Celles qui ont perdu leur 'nohchalla' [c'est-à-dire, leur identité nationale et leur mentalité, *ndlr*], qui flirtent avec des hommes d'autres groupes ethniques et se marient avec eux, les femmes tchéchènes qui ont choisi la mauvaise voie, et ces créatures qui se font appeler des hommes tchéchènes – si on nous en laisse la chance, nous les remettrons sur le droit chemin. Nous avons prêté serment d'allégeance au Coran, nous prenons la rue. Ceci est notre déclaration d'intention : ne dites pas que vous n'avez pas été averti ; ne dites pas que vous ne saviez pas. Puisse Allah nous donner la paix et engager nos pieds sur le chemin de la justice.

### **cardinal Burke - interview avec Il Giornale - octobre 2016**

« L'islam est une menace dans le sens où premièrement l'islam veut gouverner le monde, et deuxièmement qu'Allah veut soumettre tous les hommes. Il y a un politiquement correct qui ne

veut pas reconnaître la différence entre islam et christianisme. Cette différence est importante avec des effets gravissimes pour la société. »

Il Giornale – L'Union Européenne elle-même, au nom du politiquement correct, souvent ferme les yeux sur les menaces envers les chrétiens. Qu'en pensez-vous ?

Raymond Leo Burke – C'est clair que les musulmans ont comme objectif final de conquérir le pouvoir sur le monde. L'islam à travers la charia, leur loi, doit gouverner le monde et il permet des actes de violences contre les infidèles, comme les chrétiens. Mais nous avons peine à reconnaître cette réalité et à réagir en défendant la foi chrétienne.

ILG - Pensez-vous que nous fermons les yeux ?

RLB – Oui et je pense que les raisons en sont multiples. Beaucoup ne comprennent pas ce qu'est vraiment l'islam. Et ils créent ces slogans, que nous croyons tous au même Dieu, que nous sommes tous unis par l'amour et ainsi de suite. Ce n'est pas vrai. Une autre raison est que les chrétiens ont beaucoup négligé une vérité fondamentale : il n'y a qu'un Sauveur du monde, Jésus-Christ. Nous ne devons pas faire de prosélytisme en imposant la chrétienté, mais si nous croyons en Jésus c'est notre devoir d'en porter témoignage. Je pense aussi que ce témoignage n'est plus très fort dans les pays qui dans le passé étaient appelés chrétiens, comme les nations européennes.

ILG - Vous avez récemment écrit un livre, *Espoir pour le monde : Unir toutes choses en Christ*, qui parle aussi de l'islam.

RLB – L'islam est une menace dans le sens que, pour un vrai musulman, Allah doit gouverner le monde. Le Christ dans l'Évangile a dit de rendre à César ce qui est à César. Au contraire la religion islamique qui se base sur la loi du Coran veut gouverner dans le pays où se trouvent les musulmans. Tant qu'ils sont une minorité, ils ne peuvent pas insister, mais quand ils deviennent la majorité, ils doivent appliquer la charia. Aujourd'hui il y a des enclaves, des quartiers entiers, en Europe où, de fait, le régime musulman s'impose.

ILG - Vous vous référez à Molenbeek, aux banlieues, aux quartiers en Angleterre et dans les pays du Nord, à des villages de Bosnie. Est-ce qu'ils représentent l'échec des tentatives d'intégration ?

RLB – C'est un échec parce qu'il s'agit d'un État dans l'État. Le problème c'est que les musulmans travaillent à leur expansion. Toute l'histoire de la présence islamique en Europe est une tentative de la conquérir. Nous avons à peine célébré le 8 septembre la victoire des chevaliers de Malte après trois mois de siège par les musulmans en 1565. Malte aurait été leur tremplin de lancement vers l'Europe.

IGL - Sur les murs de Syrte, ex-bastion des drapeaux noirs en Libye, il y avait de nombreuses inscriptions sur la conquête de Rome par l'État islamiique.

RLB – C'est un danger réel. L'islam se réalise dans la conquête. Et quelle est la conquête la plus importante par rapport aux chrétiens ? Rome.

ILG - En Syrie et en Irak, les chrétiens risquent-ils de disparaître ?

RLB – Certainement. Il existe un plan pour les déraciner. Les pays soi-disant chrétiens insistent sur la liberté religieuse pour toutes les religions, mais dans certaines nations musulmanes on ne peut même pas construire une église ou professer son credo en public.

ILG - Contre l'État islamique faut-il intervenir militairement ?

RLB – il faut l'arrêter avec les justes moyens mis à notre disposition en les considérant comme des criminels de la pire espèce.

ILG - Notre journal a lancé une campagne avec le soutien de ses lecteurs pour raconter la tragédie actuelle des chrétiens. Qu'en pensez-vous ?

RLB – J'apprécie ce que Il Giornale est en train de faire pour faire connaître la persécution des chrétiens. Le vrai service des médias n'est pas de répéter les choses qui plaisent à la majorité, mais de chercher la vérité des faits. Aux États-Unis, mais pas seulement, les gens n'entendent jamais une voix différente, à contre-courant.

ILG - L'immigration est-elle une ressource ou un danger ?

RLB – J'ai entendu plusieurs fois des islamistes qui expliquaient : ce que nous n'avons pas réussi à faire avec les armes dans le passé nous sommes en train de le faire avec la natalité et l'immigration. La population est en train de changer. Si on continue ainsi, dans des pays comme l'Italie, la majorité sera musulmane.

ILG - Si c'est ainsi est-ce parce que nous sommes trop faibles ?

RLB – Tout cela arrive à cause de la corruption de l'Occident. Il n'y a plus de familles suffisamment nombreuses. De manière passive, nous acceptons des praxis qui sont contraires à la loi naturelle comme l'avortement ou les soi-disant mariages entre personnes de même sexe. C'est la démonstration que nous ne sommes plus forts dans la foi. Et une proie facile pour la conquête.» (Cité par Joachim Véliocas dans « l'église face à l'islam »)

**Prince Salman** – novembre 2017

Nous souhaitons retourner à un islam modéré, tolérant et ouvert sur le monde et sur toutes les autres religions.

Ce n'est pas ici un lieu pour les entreprises conventionnelles, c'est un lieu pour les rêveurs, qui veulent faire quelque chose de nouveau dans le monde.

## Citations d'hommes célèbres

Certains anciens voyaient juste (mais, comme aujourd'hui, pas tous !) :

**Pierre le Vénérable** publie une traduction du coran en latin en 1141 sous le titre « Lex Mahomet pseudoprophete » (Loi du pseudoprophète Mahomet) - Jacques Le Goff, Les Intellectuels au Moyen Âge, p20-21)

Qu'on donne à l'erreur mahométane le nom honteux d'hérésie ou celui, infâme, de paganisme, il faut agir contre elle, c'est-à-dire écrire. [...] Je me suis indigné de voir les Latins ignorer la cause d'une telle perdition et leur ignorance leur ôter le pouvoir d'y résister; car personne ne répondait, car personne ne répondait, car personne ne savait. Je suis donc allé trouver des spécialistes de la langue arabe qui a permis à ce poison mortel d'infester plus de la moitié du globe. Je les ai persuadés à force de prières et d'argent de traduire d'arabe en latin l'histoire et la doctrine de ce malheureux et sa loi même qu'on appelle coran.

**Dante** - La divine comédie, livre Inferno, 28

"Vois maintenant comment est mutilé Mahomet! Et celui qui marche et pleure devant moi est Ali, fendu au visage du menton au front; Et tous les autres qu'ici tu peux voir, étaient de leur vivant, les semeurs de discorde et de schismes, et pour cela sont maintenant ainsi fendus."

**Saint Thomas d'Aquin** – somme contre les gentils, ch 6

Mahomet a séduit les peuples par des promesses de voluptés charnelles au désir desquelles pousse la concupiscence de la chair. Lâchant bride à la volupté, il a donné des commandements conformes à ses promesses, auxquels les hommes charnels peuvent obéir facilement.

En fait de vérités, il n'en a avancé que de faciles à saisir par n'importe quel esprit médiocrement ouvert...D'ailleurs, ceux qui dès le début crurent en lui ne furent point des sages instruits des sciences divines et humaines, mais des hommes sauvages, habitants des déserts, complètement ignorants de toute science de Dieu, dont le grand nombre l'aida, par la violence des armes, à imposer sa loi aux autres peuples.

Par contre, il [Mahomet] a entremêlé les vérités de son enseignement de beaucoup de fables et de doctrines les plus fausses. Il n'a pas apporté de preuves surnaturelles, les seules à témoigner comme il convient en faveur de l'inspiration divine, à savoir quand une oeuvre visible qui ne peut être que l'oeuvre de Dieu prouve que le docteur de vérité est invisiblement inspiré. Il a prétendu au contraire qu'il était envoyé dans la puissance des armes, preuves qui ne font point défaut aux brigands et aux tyrans. Aucune prophétie divine ne témoigne en sa faveur : bien au contraire, il déforme les enseignements de l'Ancien et du Nouveau Testament par des récits légendaires, comme c'est évident pour qui étudie sa loi. Aussi bien, par une mesure pleine d'astuces, il interdit à ses disciples de lire les textes de l'Ancien et du Nouveau Testament qui pourraient le convaincre de fausseté.

C'est donc chose évidente que ceux qui ajoutent foi à sa parole croient à la légère.

**Montaigne** (1533-1592) - Essais, II, xii

quand Mahomet promet aux siens un paradis tapissé, paré d'or et de pierreries, peuplé de garçons d'excellente beauté, de vins et de vivres singuliers, je vois bien que ce sont des moqueurs qui se plient à notre bêtise pour nous emmiéler et attirer par ces opinons et espérances, convenables à notre mortel appétit.

**Bossuet** (1627-1704)

L'islam! Cette religion monstrueuse a pour toute raison son ignorance, pour toute persuasion sa violence et sa tyrannie, pour tout miracle ses armes, qui font trembler le monde et rétablissent par force l'empire de Satan dans tout l'univers.

**Claude Adrien Helvétius** – 1715-1771 – De l'esprit

César et Mahomet ont rempli la terre de leur renommée. Le dernier est, dans la moitié de l'univers, respecté comme l'ami de Dieu ; dans l'autre, il est honoré comme un grand génie: cependant, ce Mahomet, simple courtier d'Arabie, sans lettres, sans éducation, et dupe lui-même en partie du fanatisme qu'il inspirait, avait été forcé, pour composer le médiocre et ridicule ouvrage nommé al-koran, d'avoir recours à quelques moines grecs. Or, comment, dans un tel homme, ne pas reconnaître l'ouvrage du hasard qui le place dans le temps et les circonstances où devait s'opérer la révolution à laquelle cet homme hardi ne fit guère que prêter son nom?

**Montesquieu** (1689-1755)– De l'Esprit des lois, 1748, livre XXIV, chapitres 3, 4 et 11.

Pendant que les princes mahométans donnent sans cesse la mort ou la reçoivent, la religion, chez les chrétiens, rend les princes moins timides, et par conséquent moins cruels. [...] Sur le caractère de la religion chrétienne et celui de la mahométane, on doit, sans autre examen, embrasser l'une et rejeter l'autre : car il nous est bien plus évident qu'une religion doit adoucir les mœurs des hommes, qu'il ne l'est qu'une religion soit vraie. C'est un malheur pour la nature humaine, lorsque la religion est donnée par un conquérant. La religion mahométane, qui ne parle que de glaive, agit encore sur les hommes avec cet esprit destructeur qui l'a fondée. [...] La religion des Guèbres rendit autrefois le royaume de Perse florissant ; elle corrigea les mauvais effets du despotisme : la religion mahométane détruit aujourd'hui ce même empire.

**Nicolas de Condorcet** (1743 – 1794) – Esquisse d'un tableau historique des progrès de l'esprit humain -1793

J'exposerai comment la religion de Mahomet, la plus simple dans ses dogmes, la moins absurde dans ses pratiques, la plus tolérante dans ses principes, semble condamner à un esclavage éternel, à une incurable stupidité, toute cette vaste portion de la terre où elle a étendu son empire, tandis que nous allons voir briller le génie des sciences et de la liberté, sous les superstitions les plus absurdes, au milieu de la plus barbare intolérance. La Chine nous offre le même phénomène, quoique les effets de ce poison abrutissant y aient été moins funestes.

**Jean Jacques Rousseau** - le vicaire savoyard

Le culte sacré est toujours resté ou redevenu indépendant du souverain, et sans liaison avec le corps de l'État. Mahomet eut des vues très saines, il lia bien son système politique, et tant que la forme de son gouvernement subsista sous les califes ses successeurs, ce gouvernement fut exactement un, et bon en cela. Mais les Arabes devenus florissants, lettrés, polis, mous et lâches, furent subjugués par des barbares; alors la division entre les deux puissances recommença; quoi qu'elle soit moins apparente chez les mahométans que chez les chrétiens, elle y est pourtant, surtout dans la secte d'Ali, et il y a des États, tels que la Perse, où elle ne cesse de se faire sentir.

**Voltaire** (1694-1778)

Il est à croire que Mahomet, comme tous les enthousiastes, violemment frappé de ses idées, les débita d'abord de bonne foi, les fortifia par des rêveries, se trompa lui-même en trompant les autres, et appuya enfin, par des fourberies nécessaires, une doctrine qu'il croyait bonne.



Mahomet le fanatique, le cruel, le fourbe, et, à la honte des hommes, le grand, qui de garçon marchand devient prophète, législateur et monarque.

Les musulmans sont animés de la rage de la malfaisance. Rien n'est plus terrible qu'un peuple qui, n'ayant rien à perdre, combat à la fois par esprit de rapine et de religion.

Voltaire - lettre à M Thiriot - 1736

Le mensonge n'est un vice que quand il fait du mal. C'est une très grande vertu quand il fait du bien. Soyez donc plus vertueux que jamais. Il faut mentir comme un diable, non pas timidement, non pas pour un temps, mais hardiment et toujours . Mentez mes amis, mentez, je vous le rendrai un jour.

Voltaire - Lettre 181 à M. Damillaville - 19 mars 1766

Le roi de Prusse mande que, sur mille ,hommes, on ne trouve qu'un philosophe; mais il excepte l'Angleterre. A ce compte, il n'y aurait guère que deux mille sages en France; mais ces deux mille, en dix ans, en produisent quarante mille; et c'est à peu pris tout ce qu'il faut; car il est à propos que le peuple soit guidé et non instruit; il n'est pas digne de l'être.

Voltaire - Lettre 186 à M. Damillaville - 1er avril 1766

Je crois que nous ne nous entendons pas sur l'article du peuple, que vous croyez digne d'être instruit. J'entends, par peuple, la populace, qui n'a que ses bras pour vivre. Je doute que cet ordre de citoyens ait jamais le temps ni la capacité de s'instruire; ils mourraient de faim avant de devenir philosophes. Il me paraît essentiel qu'il y ait des ,gueux ignorants. Si vous faisiez valoir comme moi une terre, et si vous aviez des charrues, vous seriez bien de mon avis. Ce n'est pas le manœuvre qu'il faut instruire, c'est le bon bourgeois, c'est l'habitant des villes; [...] Quand la populace se mêle de raisonner, tout est perdu.

**d'Alembert** (1717-1783)

Les imams et les muphtis de toutes les sectes me paraissent plus faits qu'on ne croit pour s'entendre; leur but commun est de subjuguier, par la superstition, la pauvre espèce humaine.

**Napoléon Bonaparte** - Réimpression de l'ancien Moniteur - t. 29, Henri Pion – 1863 - p.500-501. 1798

Bonaparte: Gloire à Allah! Il n'y a point d'autre Dieu que Dieu; Mahomet est son prophète et je suis de ses amis.

Suleiman: Salut de paix sur l'envoyé de Dieu. Salut aussi sur toi, invincible général, favori de Mohamed.

Bonaparte: Mufti, je te remercie. Le divin Coran fait les délices de mon esprit et l'attention de mes yeux. J'aime le Prophète, et je compte avant qu'il soit peu allé honorer son tombeau dans la ville sacrée [Médine]. Mais ma mission est auparavant d'exterminer les Mamelouks. [...]

Bonaparte: Et si j'ai tempéré, par ordre d'en haut [de Dieu lui-même!] l'orgueil du vicaire d'Issa [Jésus en arabe coranique] en diminuant ses possessions terrestres [allusion aux campagnes d'Italie], pour lui amasser des trésors dans le ciel, dites, n'était-ce pas pour rendre gloire à Dieu, dont la Miséricorde est infinie?

Muhamed (d'un air interdit) : Le mufti de Rome était riche et puissant, mais nous ne sommes que de pauvres muftis [...]

Bonaparte: Malheur, trois fois malheur, à ceux qui recherchent les richesses périssables et qui convoitent l'or et l'argent, choses semblables à la boue!

Suleiman : Tu as épargné le vicaire d'Issa, et tu l'as traité avec clémence et bonté.

Bonaparte: C'est un vieillard que j'honore [...] ; mais il a eu le tort de condamner au feu éternel tous les musulmans, et Allah défend à tous l'intolérance.

Ibrahim: Gloire à Allah et à son prophète, qui t'a envoyé au milieu de nous pour réchauffer la foi des faibles et rouvrir aux fidèles les portes du septième ciel !

Bonaparte: Vous l'avez dit, très zélés muftis; soyez fidèles à Allah, le souverain maître des sept cieux, à Mahomet son vizir [vizir], qui parcourait tous ces cieux dans une nuit [allusion au voyage nocturne de Mahomet]. Soyez amis des Francs, et Allah, Mahomet et les Francs vous récompenseront.

Ibrahim: Que le prophète lui-même te fasse asseoir à sa gauche, le jour de la résurrection, après le troisième son de la trompette.

Bonaparte: Que celui-là écoute, qui a des oreilles pour entendre. L'heure de la résurrection politique est arrivée pour tous les peuples qui gémissaient sous l'oppression. Muftis, imans, mullahs, derviches, kalenders, instruissez le peuple d'Égypte! Encouragez-le à se joindre à nous pour achever d'anéantir les beys et les Mamelouks. Favorisez le commerce des Francs dans vos contrées et leur entreprise pour parvenir d'ici à l'ancien pays de Brama [l'Inde, pour rééditer les exploits d'Alexandre le Grand]. [...] Éloignez de vous les insulaires d'Albion [les Britanniques], maudits entre les enfants d'Issa ! Telle est la volonté de Mahomet. Les trésors, l'industrie et l'amitié des Francs seront votre partage, en attendant que vous montiez au septième ciel, et qu'assis aux côtés des houris aux yeux noirs, toujours jeunes et toujours pucelles, vous vous reposiez à l'ombre du laba, dont les branches offriront d'elles-mêmes aux vrais musulmans tout ce qu'ils pourront désirer. [...]

Muhamed: Noble successeur de Scander [Alexandre le grand, honneur à tes armes invincibles, et à la foudre inattendue qui sort du milieu de tes guerriers à cheval [artillerie volante, qui a beaucoup étonné les Mamelouks].

Bonaparte: Crois-tu que cette foudre soit une œuvre des enfants des hommes ? Le crois-tu ? Allah l'a fait mettre entre mes mains par le génie de la guerre. [...] Un char céleste montera bientôt par mes ordres jusqu'au séjour des nuées; et la foudre descendra vers la terre le long d'un fil de métal dès que je l'aurai commandé [Bonaparte avait emmené avec lui des aéroliers, et fait installer un paratonnerre sur son palais du Caire] [...] Lumières des fidèles, vous êtes destinés à voir encore de plus grandes merveilles car les jours de la régénération sont venus.

Histoire de Napoléon Buonaparte depuis sa naissance, en 1769 jusqu'à sa translation à l'île de Sainte-Hélène en 1815, par une société de gens de lettres, L.G. Michaud, 1817, p.136-139)

A son retour d'expédition jusque Saint Jean d'Acre, les cheikhs de l'université d'al-Azhar au Caire y accueillirent Bonaparte avec la proclamation suivante, qu'il les força à publier :

« Il est arrivé au Caire, le Bien-Gardé, le chef de l'année française, le général Bonaparte, qui aime la religion de Mahomet. Il s'est arrêté avec ses soldats à Quoubée [Qobbet el-Azeb], remerciant Dieu des faveurs dont il le comble. Il est entré au Caire par la porte des Victoires [...] Ce qui était dans les destins a eu lieu: le Maître de l'univers agit toujours avec la même justice [...] Lorsque le général en chef est arrivé au Caire, il a fait connaître qu'il aime les musulmans, qu'il chérit le Prophète, qu'il s'instruit dans le Coran, qu'il le lit tous les jours avec attention ».

Napoléon Bonaparte - 1804 – Mémoires de Madame de Rémusat.

En Egypte, je me trouvais débarrassé du frein d'une civilisation gênante. Je rêvais toutes choses et je voyais les moyens d'exécuter tout ce que j'avais rêvé. Je créais une religion, je me voyais sur le chemin de l'Asie, parti sur un éléphant, le turban sur ma tête et dans ma main un nouvel Alcoran que j'aurais composé à mon gré. J'aurais réuni dans mes entreprises les expériences des deux mondes, fouillant à mon profit le domaine de toutes les histoires, attaquant la puissance anglaise dans les Indes, et renouant par cette conquête mes relations avec la vieille

Europe. Ce temps que j'ai passé en Egypte a été le plus beau de ma vie, car il en a été le plus idéal.

Napoléon Bonaparte – 1805 – Austerlitz, dans Un aide de camp de Napoléon, mémoires de Philippe-Paul Ségur.

Si je m'étais emparé d'Acre, je prenais le turban; je faisais mettre de grandes culottes à mon Armée; je ne l'exposais plus qu'à la dernière extrémité; j'en faisais un bataillon sacré, mes Immortels! C'est par des Arabes, des Grecs, des Arméniens que j'eusse achevé la guerre contre les Turcs! Au lieu d'une bataille de Moravie je gagnais une bataille de l'Issus, je me faisais empereur d'Orient, et je revenais à Paris par Constantinople !

**François-René de Chateaubriand** - Mémoires d'outre-tombe – 1806

Tous les germes de la destruction sociale sont dans la religion de Mahomet. [...] Continuez de discipliner des hordes de Turcs, d'Albanais, de Nègres et d'Arabes, et, avant vingt ans peut-être, le croissant brillera sur Saint Pierre. Appellerez-vous alors l'Europe à une croisade contre des infidèles armés de la peste, de l'esclavage et du Coran ? Il sera trop tard.

François-René de chateaubriand - Itinéraire de Paris à Jérusalem, Editions Garnier, p.334

Les croisades ne furent des folies, comme on affectait de les appeler, ni dans leur principe ni dans leur résultat. N'apercevoir dans les croisades que des pèlerins armés qui courent délivrer un tombeau en Palestine, c'est montré une vue très bornée en histoire. Il s'agissait non seulement de la délivrance de ce tombeau sacré, mais encore de savoir qui devait l'emporter sur la terre, ou d'un culte ennemi de la civilisation, favorable par système à l'ignorance, au despotisme, à l'esclavage, ou d'un culte qui a fait revivre chez les modernes le génie de la docte antiquité et aboli la servitude. Il suffit de lire le discours du pape Urbain II au concile de Clermont [1095] pour se convaincre que les chefs de ces entreprises guerrières n'avaient pas les petites idées qu'on leur suppose, et qu'ils pensaient à sauver le monde d'une inondation de barbares. L'esprit du mahométisme est la persécution et la conquête : l'Évangile au contraire ne prêche que la tolérance et la paix... Où en serions-nous si nos pères n'eussent repoussé la force par la force ? Que l'on contemple la Grèce et l'on apprendra ce que devient un peuple sous le joug des Musulmans. Ceux qui s'applaudissent tant aujourd'hui du progrès des lumières auraient-ils donc voulu voir régner parmi nous une religion qui a brûlé la bibliothèque d'Alexandrie, qui se fait un mérite de fouler aux pieds les hommes et de mépriser souverainement les lettres et les arts ? Les croisades, en affaiblissant les hordes mahométanes au centre même de l'Asie, nous ont empêchés de devenir la proie des Turcs et des Arabes. "

**Lamartine** – discours à la chambre

Remettre les rivages et les villes de l'Afrique à des princes arabes, ce serait confier la civilisation à la barbarie, la mer à la garde de ses pirates, nos colons à la protection et à l'humanité de leurs bourreaux. [...] Si l'or a son poids, la politique, l'honneur national, la protection désintéressée du faible, l'humanité, n'ont-ils pas le leur ? Abandonnerions-nous ces mers à leurs pirates ? Les côtes de France, d'Italie et d'Espagne à leurs insultes ? Repousserions-nous les bénédictions de ces rivages que nous avons affranchis de leur terreur ? Laisserions-nous repeupler d'esclaves français et européens ces nids d'esclavage que nous avons détruits pour jamais ?

**Alexis de Tocqueville** (1805-1859) -1843 – Oeuvres, papiers et correspondances d'Alexis de Tocqueville

L'islam, c'est la polygamie, la séquestration des femmes, l'absence de toute vie publique, un gouvernement tyrannique et ombrageux qui force de cacher sa vie et rejette toutes les affections

du cœur du côté de l'intérieur de la famille. [...] J'ai beaucoup étudié le Coran [...] Je vous avoue que je suis sorti de cette étude avec la conviction qu'il y avait eu dans le monde, à tout prendre, peu de religions aussi funestes aux hommes que celle de Mahomet. Elle est, à mon sens, la principale cause de la décadence aujourd'hui si visible du monde musulman [...] je la regarde comme une décadence plutôt que comme un progrès.

**Maupassant** – au soleil

Et ceux-là des Arabes qu'on croyait civilisés, qui se montrent en temps ordinaire disposés à accepter nos mœurs, à partager nos idées, à seconder notre action, redeviennent tout à coup, dès que le ramadan commence, sauvagement fanatiques et stupidement fervents. Il est facile de comprendre quelle furieuse exaltation résulte, pour ces cerveaux bornés et obstinés, de cette dure pratique religieuse.

**Ernest Renan** (1823 – 1892) – De la part des peuples sémitiques dans l'histoire de la civilisation: discours d'ouverture du cours de langues hébraïque, chaldaïque et syriaque, au Collège de France – 1862

L'islamisme ne peut exister que comme religion officielle; quand on le réduira à l'état de religion libre et individuelle, il périra. L'islamisme n'est pas seulement une religion d'État, comme l'a été le catholicisme en France, sous Louis XIV, comme il l'est encore en Espagne, c'est la religion excluant l'État... Là est la guerre éternelle, la guerre qui ne cessera que quand le dernier fils d'Ismaël sera mort de misère ou aura été relégué par la terreur au fond du désert. L'Islam est la plus complète négation de l'Europe; l'Islam est le fanatisme, comme l'Espagne du temps de Philippe II et l'Italie du temps de Pie V l'ont à peine connu; L'Islam est le dédain de la science, la suppression de la société civile; c'est l'épouvantable simplicité de l'esprit sémitique, rétrécissant le cerveau humain, le fermant à toute idée délicate, à tout sentiment fin, à toute recherche rationnelle, pour le mettre en face d'une éternelle tautologie : Dieu est Dieu...

L'islam est contraire à l'esprit scientifique et hostile au progrès. Il a fait des pays qu'il a conquis un champ fermé à la culture rationnelle de l'esprit. Les musulmans sont les premières victimes de l'islam. Le fanatisme est le fait d'une minorité d'hommes dangereux qui, par la terreur, maintiennent les autres dans la pratique de l'islam. Affranchir le musulman de sa religion est le plus grand service qu'on puisse lui rendre.

Renan

La science et la philosophie ont fleuri sur le sol musulman durant la première moitié du Moyen Âge, mais ce n'était pas en raison de l'islam : c'était malgré l'islam. Pas un seul philosophe ou un seul érudit musulman qui n'ait échappé à la persécution. Durant cette période, la persécution est moins forte que la soif de découvertes et la tradition rationaliste est encore vivante. Ensuite, l'intolérance et le fanatisme gagnent la bataille. Il est vrai que l'Eglise catholique a aussi fait d'immenses difficultés à la science au Moyen Âge, mais elle ne l'a pas complètement étranglée, comme le fit la théologie musulmane. Donner à l'islam le crédit d'Averroès et de tant d'autres penseurs illustres, qui passèrent la moitié de leur vie en prison, dans la clandestinité, en disgrâce, dont les livres furent brûlés et dont les écrits furent impitoyablement censurés par l'autorité religieuse, c'est attribuer à l'inquisition la gloire des découvertes de Galilée et tous les développements scientifiques qu'elle n'a pu réprimer.

Renan, cité par Ibn Waraq - pourquoi je ne suis pas musulman p 330

**Gustave Flaubert** – Lettre à Madame Roger des Genettes – 1878

Sans doute par l'effet de mon vieux sang normand, depuis la guerre d'Orient, je suis indigné contre l'Angleterre, indigné à en devenir Prussien ! Car enfin, que veut-elle ? Qui l'attaque ?

Cette prétention de défendre l'islamisme (qui est en soi une monstruosité) m'exaspère. Je demande, au nom de l'humanité, à ce qu'on broie la Pierre-Noire, pour en jeter les cendres au vent, à ce qu'on détruise La Mecque, et que l'on souille la tombe de Mahomet. Ce serait le moyen de démoraliser le Fanatisme.

**Georg Wilhelm Friedrich Hegel (1770-1831)**

Le plus grand mérite pourtant est de mourir pour la foi, et celui qui meurt pour elle en bataille, est sûr d'entrer au paradis.

**Arthur Schopenhauer (1788 -1860)**

Le Coran, ce méchant livre, a suffi pour fonder une grande religion, satisfaire pendant 1200 ans le besoin métaphysique de plusieurs millions d'hommes ; il a donné un fondement à leur morale, leur a inspiré un singulier mépris de la mort et un enthousiasme capable d'affronter des guerres sanglantes, et d'entreprendre les plus vastes conquêtes. Or nous y trouvons la plus triste et la plus pauvre forme du théisme.(.) je n'ai pu y découvrir une seule idée un peu profonde. »

**Alfred de Vigny (1797-1863)**

Si l'on préfère la vie à la mort on doit préférer la civilisation à la barbarie. L'islamisme est le culte le plus immobile et le plus obstiné, il faut bien que les peuples qui le professent périssent s'ils ne changent de culte.

**Monseigneur Louis Pavy – Évêque d'Alger (1805-1866)**

Celui qui prétend être le prophète d'Allah devrait avoir des lettres de créances, c'est-à-dire la prophétie, les miracles et l'intégrité de l'ensemble de sa vie. Rien de tout cela ne se trouve chez Mahomet, cet homme de pillage et de sang qui prêche sa doctrine à coup de cimeterre, en promenant la mort sur un tiers du globe alors connu.

**Victor Hugo – Choses vues – 1887**

Enfer chrétien, du feu. Enfer païen, du feu. Enfer mahométan, du feu. Enfer hindou, des flammes. A en croire les religions, Dieu est né rôti.

**Charles de Foucauld (1858-1916)**

Des musulmans peuvent-ils être vraiment Français ? (...) d'une manière générale, non (...) Dans cette foi le musulman regarde l'islam comme sa vraie patrie et les peuples non-musulmans comme destinés à être tôt ou tard subjugués par lui musulman ou ses descendants ; s'il est soumis à une nation non-musulmane, c'est une épreuve passagère ; sa foi l'assure qu'il en sortira et triomphera à son tour de ceux auxquels il est maintenant assujéti ; la sagesse l'engage à subir avec calme son épreuve.

**Quotidien australien - The age 9 mai 1917**

**Chassés de Palestine - l'impuissant destin des Juifs**

Les organisations sionistes de New York ont reçu une information de la Palestine selon laquelle les Turcs chassent les Juifs de leurs maisons au milieu de scènes de vandalisme et de pillage.

Un rapport indique que Djemal Pacha, ministre de la Marine [turque], a déclaré qu'il fera subir aux Juifs le sort des Arméniens.

Huit mille Juifs ont été chassés de Jaffa. Certains qui ont résisté ont été pendus. Trois cents furent expulsés de Jérusalem. Beaucoup ont rampé vers le désert et sont morts.

Le « Jewish Chronicle » a publié des détails terribles sur la situation désespérée des Juifs en Palestine. Il affirme que les Juifs sont forcés de quitter Jaffa, bien que les Mahométans et les Chrétiens soient autorisés à y rester.

Les Juifs de Jaffa, au nombre de 8000, n'ont pas été autorisés à emporter leurs biens ou leur nourriture. Les maisons sont pillées avant même le départ des propriétaires. Les routes vers Jaffa sont bordées de milliers de réfugiés juifs affamés.

De nombreux Juifs riches ont été retrouvés morts sur les collines de sable, manifestement victimes de vols et de meurtres. Lorsque les Juifs organisèrent des gardes du corps pour surveiller les routes, les autorités turques emprisonnèrent immédiatement les gardes

**Lord Arthur Balfour** (1848–1930) - Déclaration du 2 novembre 1917 du ministre britannique des Affaires étrangères à Lord Lionel Walter Rothschild (1868-1937) vice-président du Board of Jewish Deputies.

«Cher Lord Rothschild, J'ai le grand plaisir de vous adresser, de la part du gouvernement de Sa Majesté, la déclaration suivante, en sympathie avec les aspirations juives sionistes; cette déclaration a été soumise au Cabinet et approuvée par lui. Le gouvernement de Sa Majesté envisage favorablement l'établissement en Palestine d'un Foyer national pour le peuple juif, et il emploiera tous ses efforts pour faciliter la réalisation de cet objectif, étant clairement entendu que rien ne sera fait qui porte atteinte aux droits civils et religieux des communautés non juives de Palestine ainsi qu'aux droits et aux statuts politiques dont les Juifs jouissent dans les autres pays.»

**Mustapha Kémal Atatürk** (1881-1938)– 1920, dans Méhémet Ali, *le fondateur de l'Egypte moderne*

Depuis plus de 500 ans, les règles et les théories d'un vieux sheikh arabe, et les interprétations abusives de générations de prêtres crasseux et ignares ont fixé, en Turquie, tous les détails de la loi civile et criminelle. Elles ont réglé la forme de la constitution, les moindres faits et gestes de la vie de chaque citoyen, sa nourriture, ses heures de veille et de sommeil, la coupe de ses vêtements, ce qu'il apprend à l'école, ses coutumes, ses habitudes et jusqu'à ses pensées les plus intimes. L'islam, cette théologie absurde d'un bédouin immoral, est un cadavre putréfié qui empoisonne nos vies.

Mais pourquoi nos femmes s'affublent-elles encore d'un voile pour se masquer le visage, et se détournent-elles à la vue d'un homme ? Cela est-il digne d'un peuple civilisé ? Camarades, nos femmes ne sont-elles pas des êtres humains, doués de raison comme nous ? Qu'elles montrent leur face sans crainte, et que leurs yeux n'aient pas peur de regarder le monde ! Une nation avide de progrès ne saurait ignorer la moitié de son peuple !

Vous venez me parler des avantages que nous a valu notre conversion à l'Islam, et moi je vous dis : regardez ce qu'elle nous a coûté !

**Winston Churchill** (1874-1965) – *The River War II : An Historical Account Of The Reconquest Of The Soudan- 1899 - pages 248-250*

Combien redoutables sont les malédictions que la religion mahométane fait peser sur ses dévots! A côté de la frénésie fanatique, aussi dangereuse chez un homme que l'hydrophobie chez un chien, il y a cette effrayante apathie fataliste. Ses effets sont manifestes dans de nombreux pays. Une imprévoyance coutumière, une agriculture négligente, des méthodes de commerce léthargiques, une insécurité de la propriété existent partout où les fidèles du Prophète gouvernent ou vivent. Une sensualité avilie ôte à cette vie ses grâces et ses raffinements, et à la suivante sa dignité et son caractère sacré[...]. Les musulmans peuvent montrer de splendides

qualités, mais l'influence de cette religion paralyse le développement social de ses fidèles. Il n'existe pas de plus puissante force rétrograde dans le monde. Loin d'être moribonde, la religion mahométane est une foi militante et prosélyte. Elle s'est déjà étendue à travers l'Afrique Centrale, dressant à chaque étape des guerriers sans peur ; et si la Chrétienté n'était protégée par les bras puissants de la Science, la science contre laquelle elle avait lutté en vain, la civilisation de l'Europe moderne pourrait tomber, comme tomba celle de la Rome antique.

**Hermann von Keyserling** (1880 – 1946) – La révolution Mondiale et la responsabilité de l'Esprit – 1934

Dès le commencement de la révolution allemande, je fus impressionné par la parenté du national-socialisme avec l'islam et cette impression n'a fait que se préciser et s'affermir depuis. L'islam, qui à l'origine était la foi d'une obscure tribu nomade, conquiert avec une rapidité vertigineuse la plus grande partie de l'Orient qui comptait alors, historiquement parlant, et cela parce qu'il constituait un mouvement puriste et purificateur au milieu d'un monde civilisé à l'extrême et moralement pourri. Sans la corruption monstrueuse de l'époque précédente, corruption plus contraire que tout au monde au tréfonds du caractère allemand, Adolf Hitler n'eut jamais pu, en un temps si court réunir autour de lui l'écrasante majorité du peuple. Mais la lutte contre la corruption entraîne la suprême estime accordée aux valeurs de caractères; et par la, le critère auparavant valable de la culture et de l'esprit tombe en désuétude. Les vertus les plus simples et les plus élémentaires deviennent déterminantes, et ainsi naît du jour au lendemain, qu'il s'agisse du national-socialisme ou de l'islam, une nouvelle unité, dont la force et la tension sont immenses; et en face de cette unité on voit s'écrouler et se réduire à néant la plupart des différences précédemment importantes (dans le cas de l'islam, les différences entre les peuples et les cultures; en Allemagne, les classes et les partis). En outre les deux mouvements sont essentiellement religieux, et non pas politiques. Si l'on observe les points essentiels, ils se distinguent surtout en ceci : l'esprit de l'islam était originellement nomade et partant conquérant et il le resta durant des siècles; le national-socialisme, par contre représente une rupture avec le déracinement provoqué par l'ère intellectualiste, et un retour aux racines du Sang et de la Terre.

**Heinrich Himmler** (1900 – 1945) -1943 : "Je n'ai rien contre l'islam, parce que cette religion se charge elle-même d'instruire les hommes, en leur promettant le ciel s'ils combattent avec courage et se font tuer sur le champ de bataille: bref, c'est une religion très pratique et séduisante pour un soldat.

**Adolf Hitler** (1889-1945) Que le Christianisme est bien quelque chose de fade – Nous aurions bien mieux encore reçu le Mahométisme, cette doctrine de la récompense de l'héroïsme : le combattant seul a le septième ciel ! Les Germains auraient avec cela conquis le monde, ce n'est que par le Christianisme que nous en avons été tenus éloignés.

**Carl-Gustav Jung** (1875-1961)

La religion d'Hitler est la plus proche qui soit de l'islamisme, réaliste, terrestre, promettant le maximum de récompenses dans cette vie, mais avec ce Walhalla façon musulmane avec lequel les Allemands méritoires peuvent entrer et continuer à goûter le plaisir. Comme l'islamisme, elle prêche la vertu de l'épée.

**Bertrand Russel** – *The Practice and Theory of Bolshevism* – 1920

D'entre les religions, le bolchevisme doit être comparé avec le Mahométisme plutôt qu'avec le Christianisme ou le Bouddhisme. Le Christianisme et le Bouddhisme sont avant tout des

religions personnelles, avec des doctrines mystiques et un amour contemplatif. Le Mahométisme et le bolchevisme sont concrets, sociaux, dénués de spiritualité et intéressés à étendre leur domination sur ce monde.

Ainsi, plus d'un milliard de personnes croient en Allah, sans vraiment savoir ce qu'Allah supposément représente ni ce qu'il leur demande vraiment, et la minorité qui le comprend continue à être musulmans car ils ont redéfini leur moralité et leur éthique afin qu'ils s'adaptent aux enseignements de l'islam, qui sont en manque flagrant de moralité. Ils ont donc redéfini le bien et le mal afin d'adapter leur vie à ce qui est prêché par l'islam, au lieu d'examiner l'islam pour voir s'il s'inscrit dans le cadre de ce qui est bon. Pensées arriérées imposées par une religion arriérée.

**André Malraux** – 3 juin 1956, Time - Dossier : *Un siècle religieux*

C'est le grand phénomène de notre époque que la violence de la poussée islamique. Sous-estimée par la plupart de nos contemporains, cette montée de l'islam est analogiquement comparable aux débuts du communisme du temps de Lénine. Les conséquences de ce phénomène sont encore imprévisibles. À l'origine de la révolution marxiste, on croyait pouvoir endiguer le courant par des solutions partielles. Ni le christianisme, ni les organisations patronales ou ouvrières n'ont trouvé la réponse. De même aujourd'hui, le monde occidental ne semble guère préparé à affronter le problème de l'islam. En théorie, la solution paraît d'ailleurs extrêmement difficile. Peut-être serait-elle possible en pratique si, pour nous borner à l'aspect français de la question, celle-ci était pensée et appliquée par un véritable homme d'État. Les données actuelles du problème portent à croire que des formes variées de dictature musulmane vont s'établir successivement à travers le monde arabe. Quand je dis "musulmane" je pense moins aux structures religieuses qu'aux structures temporelles découlant de la doctrine de Mahomet. Peut-être des solutions partielles auraient-elles suffi à endiguer le courant de l'islam, si elles avaient été appliquées à temps. Actuellement, il est trop tard ! Les "misérables" ont d'ailleurs peu à perdre. Ils préféreront conserver leur misère à l'intérieur d'une communauté musulmane. Leur sort sans doute restera inchangé. Nous avons d'eux une conception trop occidentale. Aux bienfaits que nous prétendons pouvoir leur apporter, ils préféreront l'avenir de leur race. L'Afrique noire ne restera pas longtemps insensible à ce processus. Tout ce que nous pouvons faire, c'est prendre conscience de la gravité du phénomène et tenter d'en retarder l'évolution.

**Charles de Gaulle** (1890-1970) à propos des citoyens d'Algérie

Les musulmans ne sont pas français, ceux qui prônent l'intégration, ont une cervelle de colibri.

**Michel Poniatowski**, ministre de 1974 à 1977

Cette âme, la France est en train de la perdre... surtout, à cause de la société à la fois pluri-ethnique et pluri-culturelle que l'on s'acharne avec de fausses idées et de vrais mensonges, à lui imposer. ... Le moment est venu de traiter énergiquement le problème de l'immigration africaine et notamment musulmane. Si tel n'est pas le cas, la France aura deux visages: celui du « cher et vieux pays » dont parle le général de Gaulle et celui du campement avancé du tiers monde africain ... Le campement africain toujours plus grand, plus vaste, plus illégal, grignotera d'abord, puis rongera, avant de faire disparaître tout entier le cher vieux pays, dont la défaite sera annoncée du haut des minarets de nos nombreuses mosquées.

**Jacques Ellul**, hebdomadaire Réforme en 1989

« Je dirais « oui », aisément, au bouddhisme, au brahmanisme, à l'animisme... mais l'islam, c'est autre chose. C'est la seule religion au monde qui prétende imposer par la violence sa foi



au monde entier. Je sais qu'aussitôt on me répondra : » Le christianisme aussi ! » Et l'on citera les croisades, les conquistadors, les Saxons de Charlemagne, etc. Eh bien il y a une différence radicale. Lorsque les chrétiens agissaient par la violence et convertissaient par force, ils allaient à l'inverse de toute la Bible, et particulièrement des Evangiles. Ils faisaient le contraire des commandements de Jésus, alors que lorsque les musulmans conquièrent par la guerre des peuples qu'ils contraignent à l'Islam sous peine de mort, ils obéissent à l'ordre de Mahomet.

**Anne-Marie Delcambre** – *L'Islam des interdits* – 2003

Au risque de choquer, il faut avoir le courage de dire que l'intégrisme n'est pas la maladie de l'Islam. Il est l'intégralité de l'Islam. Il en est la lecture littérale, globale et totale de ses textes fondateurs. L'Islam des intégristes, des islamistes, c'est tout simplement l'Islam juridique qui colle à la norme.

**Le Haut Conseil à l'Intégration HCI** rappelle unanimement qu'en République, la critique de la religion, comme toutes les convictions, est libre, qu'elle est constitutionnellement garantie et qu'elle fait partie de la liberté d'opinion et d'expression. Elle ne saurait être assimilée au racisme et à la xénophobie, que les membres du haut conseil à l'intégration réprouvent et combattent activement. La pratique de la religion étant libre, l'islamophobie, c'est à dire la peur ou la détestation de la religion islamique, ne relève pas du racisme. Rapport annuel de 2005 du haut conseil à l'intégration

**Michel Onfray** – *Traité d'athéologie* – 2006

L'islam est structurellement archaïque : point par point, il contredit tout ce que la philosophie des Lumières a obtenu depuis le XVIIIe siècle en Europe et qui suppose la condamnation de la superstition, le refus de l'intolérance, l'abolition de la censure, le rejet de la tyrannie, l'opposition à l'absolutisme politique, la fin de toute religion d'Etat, la proscription de la pensée magique, l'élargissement de toute liberté de pensée et d'expression, la promulgation de l'égalité des droits, la considération que toute loi relève de l'immanence contractuelle, la volonté d'un bonheur social ici et maintenant, l'aspiration à l'universalité du règne de la raison. Autant de refus clairement signifiés à longueur de sourate...

le romancier et dramaturge algérien **Mohamed Kacimi** affirme :

« [le noeud de la crise du monde musulman] se situe essentiellement autour de la femme et de la sexualité. Avec l'obsession de «l'honneur», du regard des autres sur «nos» femmes. Dans le langage des religieux, la femme est qualifiée de «Aoura», c'est-à-dire de «honte». Pour dire cette obsession, il faut souligner que la plupart des titres islamistes que l'on vend dans les rues du Caire ou de Rabat portent essentiellement là-dessus, on y trouve comment punir sa femme, comment maîtriser la créature de Satan, comment contrôler ses instincts, etc. Je suis interloqué d'entendre évoquer «la volupté du monde arabe», les Mille et Nuits, à chaque fois qu'il y a une crise ; de voir ces quelques penseurs qui nous ressortent les «délices» d'une civilisation qui a produit les harems, et le hammâm, et «l'Orient». Ce n'est pas parce que quelques figures ont traversé quinze siècles d'obscurantisme, à cause de quelques moments privilégiés à Bagdad, Damas ou Cordoue, qu'on peut occulter ou, pis, magnifier toute cette histoire de lente décadence qui mène l'homme, aujourd'hui, à ce culte de la mort et à ce déni de l'amour. Tout comme il fonctionne sur une foi aveugle dans les textes, l'islamisme peut-être également perçu comme l'émanation et l'expression d'une profonde misère sexuelle collective. La femme réelle est voilée, occultée, interdite, déclarée par la plupart des pays comme mineure pour mieux exalter les «vierges du Paradis». Comme si tout ce qui est vivant faisait de l'ombre à Allah ! » Libération, 07/10/2006.

**Jean Paul II - entretiens – février 2010**

Quiconque lit le coran, en connaissant déjà bien l'ancien et le nouveau testament, percevra clairement le processus de réduction dont la Révélation divine y est l'objet. Il est impossible de ne pas être frappé par l'incompréhension qui s'y manifeste de ce que Dieu a dit de lui-même, d'abord dans l'Ancien Testament par les prophètes, ensuite de façon définitive dans le nouveau testament par son Fils. Toute cette richesse de l'auto-révélation de Dieu, qui constitue le patrimoine de l'Ancien et du nouveau testament, a été, en fait, laissée de côté dans l'Islam. Le Dieu du Coran est [...] un Dieu qui reste étranger au monde. Un Dieu qui est seulement Majesté et jamais Emmanuel, « Dieu-avec-nous ». L'Islam n'est pas une religion de rédemption. [...] C'est pourquoi non seulement la théologie mais encore l'anthropologie de l'Islam sont très éloignées de celles du Christianisme.

**Imran Firasat**, un réfugié pakistanais résidant en Espagne, soumet au Premier ministre, au Congrès des députés, au ministre des Affaires étrangères et au ministre de l'Intérieur un document dans le lequel il présente les 10 points suivants au soutien de sa pétition demandant l'interdiction du coran du 12 avril 2012 :

1. Le coran n'est pas un livre sacré religieux mais un livre violent, débordant de haine et de discriminations.
2. Le coran est un livre horrible qui incite une communauté appelée « les musulmans » à s'engager dans le djihad, à tuer des innocents et à détruire la paix dans le monde.
3. Le coran est responsable de tous les actes terroristes commis ces dernières années dans lesquels des milliers de personnes ont perdu la vie.
4. Le coran est un livre infâme qui oblige les croyants à conquérir le monde entier et à imposer un pouvoir absolu coûte que coûte.
5. Le coran est un livre qui, en toute légalité, permet et encourage la violence et la haine, ce qui le rend incompatible avec le monde moderne, Espagne comprise.
6. Le coran est un livre qui établit des discriminations directes entre les personnes.
7. Le coran est un livre qui n'autorise ni liberté d'expression ni liberté de religion.
8. Le coran est un livre qui impose des souffrances et tortures aux femmes par ses prescriptions misogynes et injustes.
9. Le coran est un livre qui enseigne les divisions plutôt que l'unité : les croyants ne sont pas autorisés à créer des liens d'amitié avec les non musulmans, car le coran les considère comme des infidèles.
10. Le coran est une menace considérable pour la liberté de la société espagnole. C'est un livre qui prêche clairement le djihad, le meurtre, la haine, la discrimination et la vengeance. Pour ces raisons il ne peut en aucune façon être compatible avec le système espagnol. Ce livre est totalement contraire aux lois et à la Constitution de l'Espagne et il incite à la haine et à la violence dans notre pays.

**Alain Wagner 2012**

Qu'est-ce que le racisme ? Quand vous séparez l'humanité en groupes, jusque là ce n'est pas du racisme. Mais quand vous introduisez une hiérarchie entre ces groupes, et que vous dites : « Ces humains sont meilleurs que ceux-là et ceux-ci sont inférieurs et impurs » alors vous êtes raciste. Vous n'êtes pas un raciste « génétique », vous êtes un raciste religieux. Et la Charia introduit le racisme religieux en Europe, c'est inacceptable.

Et vous devriez tous vous sentir concernés ici parce que pour la Charia, vous êtes la part inférieure de l'humanité. Vous êtes les Kaffirs, les incroyants, les mécréants, vous n'êtes même pas des êtres humains. Et c'est un problème!

Et la Charia c'est aussi la xénophobie religieuse. Car vous apprenez à haïr les gens parce qu'ils ne croient pas comme vous. Nous sommes des sociétés démocratiques, nous ne haïssons pas les gens à cause de leurs pensées, nous agissons, et devons agir, à cause de ce qu'ils font.

**Manuel Valls** février 2013, le parisien

Nous faisons face à un ennemi extérieur au Mali, nous faisons aussi face à un ennemi intérieur qui est le fruit d'un processus de radicalisation. Il part de la petite délinquance, passe par le trafic de drogue, parfois par la prison, jusqu'à la conversion à un islamisme radical et à la haine de l'Occident. Il y a en France aujourd'hui plusieurs dizaines de Merah potentiels... Tous ne passent pas à l'acte, mais il faut se prémunir.

Il faut que l'islam de France s'organise avec des imams français formés dans nos universités, qui parlent français, qui prêchent en français. Il faut aussi avoir une discussion sur le financement des lieux de culte : j'admets de moins en moins que ce soient des pays tiers, parfois amis, parfois non, qui financent les lieux de culte

**Ayaan Hirsi Ali**

« Si on définit l'islam comme la religion fondée par le Prophète et expliquée par le Coran, et plus tard par les hadiths, alors il n'y a qu'un seul islam, qui dicte un cadre moral. Cela dit, il y a des musulmans, ici ou là, qui ne veulent pas respecter la totalité des préceptes – les alévis turcs, certains musulmans de France boivent du vin – mais il y a toujours le risque de les voir confrontés à la pression des fanatiques qui les interrogent sur leur observance. Or, ces derniers ne peuvent que gagner, car le Coran est très clair sur les commandements. C'est pourquoi il faut adopter une perspective historique et reconnaître que l'humanité s'est développée et a beaucoup appris depuis le VIIe siècle. C'est à cette condition qu'il y aura un nouveau moment. »

**Ibn Warraq**

« L'Occident ne doit pas jouer avec la démocratie et doit renoncer à des politiques qui compromettent ses principes pour des gains à court terme aussi bien chez lui qu'à l'étranger. L'essor du fascisme et du racisme en Occident est la preuve que tout le monde n'est pas amoureux de la démocratie. Par conséquent, la bataille finale ne sera pas nécessairement entre l'islam et l'Occident mais entre ceux qui attachent du prix à la liberté et ceux qui n'en attachent aucun ».

**Taslina Nasreen**

c'est parce que le texte existe qu'ils peuvent s'en servir. Si ce texte n'était pas considéré comme provenant d'Allah, intangible pour tous les temps passés et à venir, alors le Coran ne serait pas important. En réalité, les fondamentalistes peuvent justifier leurs crimes du seul fait que ce texte est considéré comme saint ».

**Tahir Aslam Gora**, écrivain pakistanais exilé au Canada, dans « Pourquoi les terroristes sont-ils musulmans ? »

« Examinons donc la réelle cause première du terrorisme islamique : l'islam actuel. Les leaders mondiaux, afin de maintenir une certaine harmonie du culte, déclarent que l'islam est une religion de paix. Alors qu'il existe en réalité plusieurs failles fondamentales dans les enseignements dispensés par le Coran : inégalité des sexes, intolérance envers les non musulmans et libertés personnelles limitées (y compris la liberté d'expression et la créativité artistique). S'il est vrai que l'organisation du terrorisme islamique relève d'un petit pourcentage d'extrémistes, ce terrorisme ne semble pas pour autant fortement condamné par la majorité des autres musulmans. [...] Les théoriciens progressistes soutiennent que l'islam a été « détourné »

et clament que les musulmans ordinaires n'encouragent pas le terrorisme. Si cette déclaration est véridique, comment alors justifier qu'Oussama Ben Laden soit un héros dans la plupart des contrées islamiques ? [...] Cette dévotion ne résulte ni de l'illettrisme ni de la pauvreté. Mais plutôt de la manière dont l'islam est enseigné »

Education d'un musulman - <http://ex-musulmans.over-blog.com/article-interview-d-un-ancien-musulman-ayant-apostasie-100157842.html>

**Muhammed Younus Shaikh**, pakistanais condamné à mort pour blasphème - L'Islam et les femmes - <http://ex-musulmans.over-blog.com/article-dr-younus-shaikh-l-islam-et-les-femmes-100739901.html>

**Amel Shimoun Nona** (archevêque de Mossoul)

Notre souffrance est un prélude à ce que vous-mêmes, chrétiens européens et occidentaux, souffrirez dans un futur proche. S'il vous plaît, il faut que vous compreniez. Vos principes libéraux et démocratiques n'ont aucune valeur ici. Vous devez reconsidérer la réalité, car vous accueillez un nombre croissant de musulmans. Vous aussi, vous êtes en danger. Il vous faut prendre des décisions courageuses et dures, y compris en allant à l'encontre de vos principes. Vous croyez que tous les êtres humains sont égaux, mais ce n'est pas une chose certaine. L'Islam ne dit pas que tous les êtres humains sont égaux. Vos valeurs ne sont pas leurs valeurs. Si vous ne comprenez pas cela rapidement, vous tomberez victimes d'un ennemi que vous aurez accueilli dans votre maison.

**Nasir ben** - [http://www.youtube.com/watch?v=1mnaRtwWCDI&feature=player\\_embedded](http://www.youtube.com/watch?v=1mnaRtwWCDI&feature=player_embedded)

Pour les musulmans, tuer au nom de l'islam est un grand honneur, et mourir pour l'islam est un honneur plus grand encore, ce qui revient à dire que le fait qu'il y ait des êtres humains et des vies humaines en jeu a été occulté dès l'enfance. On apprend aux enfants dès le plus jeune âge que la plus grande demande faite à un musulman est de tout donner pour Allah et que cela ait un sens, que cela soit humain ou inhumain, personne ne pose la question.

Les juifs, je les haïssais sans me poser de questions, je n'avais pas besoin qu'on me l'enseigne. Pourquoi ? Et bien, avant que d'arriver en Allemagne, je suis allé à l'école coranique, puis à l'école dans le pays arabe d'où je viens. Dès le début, on n'entendait partout qu'une seule chose dans ce pays : les juifs sont mauvais, ce sont les ennemis de dieu, ils ne sont pas humains, dieu les a damnés, certains furent changés en singes comme le dit le coran. Autant dire que cette image des juifs fut imprimée en moi dès le début : l'image d'un ennemi. Et je les haïssais, je les méprisais.

Je voulais les tuer, ces juifs, mais aussi les chrétiens et tous ceux qui ne sont pas musulmans. Pour un musulman, tous les non musulmans sont des incroyants. Je les méprisais tous également, peut-être pas avec la même intensité dans la haine ou dans le désir que j'avais de les tuer, mais les chrétiens n'avaient aucune valeur à mes yeux, ils n'étaient que des incroyants. Les bouddhistes et les athées étaient sans valeur, ils n'étaient tous que des créatures qui ne pourraient être utiles que s'ils se convertissaient à l'islam.

Le monde doit être islamisé, c'est ce qu'enseignaient les intellectuels et religieux islamiques et c'est ce qui est propagé par les leaders du monde islamique. Le monde des infidèles porte le nom de « domaine de la guerre » Là où l'islam est religion officielle, c'est le « domaine de l'islam » et donc le « domaine de la paix » Cela signifie que cette injonction « le monde doit être islamisé » a toujours existé et que ceux qui aiment l'islam, et bien sur j'en faisais partie car j'étais un bon musulman, n'ont de cesse que cela ne devienne réalité, c'est-à-dire l'islamisation de l'Allemagne et de toute l'Europe afin d'obéir aux exigences de Mohamed.

Si l'on pose un œil critique sur l'histoire, sur la vie de Mohamed, sur les enseignements islamiques, si l'on se penche sur ces faits, qui sont des faits certains, du point de vue chrétien et aussi du point de vue scientifique musulman, si l'on se confronte à ces faits, il est alors étrange de persister à croire que l'islam est une religion pacifique. J'y vois purement et simplement une tactique que les officiels musulmans utilisent lorsqu'ils veulent obscurcir ces vérités, lorsqu'ils veulent endormir les chrétiens pour que ceux-ci soient assoupis pendant que l'Europe s'islamise, qu'ils dorment pendant qu'on leur montre de fausses et perfides représentations et qu'on voile la vérité. C'est une partie de la stratégie employée pour islamiser l'Europe.

Le coran, c'est la révélation de la parole de dieu à travers Mohamed, c'est la parole ultime pour tous les peuples et pour tous les temps. Le coran ne peut être changé et n'est donc pas réformable. L'adoucissement des brutales lois théologiques et théories musulmanes etc ... dans le but de les faire se conformer à une société libre et démocratique sera critiquée et attaquée par les musulmans.

Si vous êtes en colère contre les fondamentalistes musulmans, c'est injuste. Pourquoi ? Parce que ces fondamentalistes représentent exactement l'islam dans tous ses aspects. Je sais qu'ils jeûnent, qu'ils prient, qu'ils obéissent aux lois religieuses et je sais qu'ils sont prêts à tuer ou ont déjà tué afin d'obéir aux lois islamiques. Il ne faut pas oublier et il ne faut pas non plus nier le fait que l'on n'a pas affaire à des fanatiques ou à des islamistes mais bien à des gens qui suivent leur foi de musulman de A à Z, qui veulent satisfaire à tous ses préceptes sans exception.

Je remarque que la sourate 9, verset 41 dit au musulman « Lancez-vous au combat, et lutez avec vos biens et vos personnes dans le chemin d'Allah ». Les musulmans ont l'ordre de faire la guerre sainte de diverses façons. et ça ne consiste pas toujours uniquement en des bombardements, la guerre, l'épée et les armes à feu, mais aussi en tactiques et ruses. Si les moyens pacifiques sont effectifs alors ils doivent être utilisés en premier, particulièrement si l'on n'a pas l'avantage de la supériorité militaire. Si l'on ne peut entrer par la porte de devant, on doit choisir la porte de derrière pour établir l'islam dans la société.

C'est une chose que l'on apprend dès l'enfance : il fut le prophète, l'envoyé de dieu, son élu et toutes ses actions furent justes, quoiqu'on puisse en penser ou ressentir, ce qu'a dit ou fait le prophète était juste. En d'autres termes quand les femmes étaient violées, quand un territoire ou une cité était conquise, cela était sain, car ces femmes n'étaient de toute façon que des incroyantes. Le prophète l'avait fait et en avait maintes fois donné l'ordre.

Si vous commencez à remettre en question de manière critique la religion ou Mohamed, vous vous sentez immédiatement coupable. Pourquoi ? Parce qu'on apprend dès le plus jeune âge que critiquer ne serait-ce qu'un peu l'islam est un défaut du comportement et non pas une critique qui se justifie. Demander : « Pourquoi Mohamed a-t-il agi ainsi ? » est un des péchés les plus graves. « Pourquoi est-ce dans le coran ? » Poser une telle question est déjà l'une des fautes les plus graves. Et c'est à ce niveau que fonctionne un bon lavage de cerveau. Dans ce système, on n'a pas le droit de poser des questions. Si j'y vois des défauts ça équivaut à un péché. Je n'ai plus qu'à ouvrir grand l'oreille et de dire : OK, quels ordres me donne-t-on, que dois-je faire ? Et lorsque l'on me donne l'ordre de tuer, je réponds : « Présent ! » et je tue.

Et puis, il y a cet édit qui menace de peine de mort celui qui abandonne l'islam pour une autre religion. Ceci est un fait indéniable. J'ai une épée suspendue au-dessus de ma tête. Ce n'est pas une situation agréable. Et ensuite on se trouve séparé de sa famille, on est ostracisé par la société musulmane dont on faisait partie, on perd une part de son cœur et de sa vie, et que ces menaces viennent de mes cercles, et non pas d'un endroit imaginaire, quelque part en Europe, ou plus loin encore, mais de mes cercles d'amis les plus proches, de ma famille ... ça c'est vraiment dur à accepter.

Je sais de sources sûres que les frères musulmans avaient déjà dans les années soixante commencé à développer des stratégies visant à islamiser l'Europe, et je constate que beaucoup

de ce qui avait été décidé dans les années soixante est mis en place aujourd'hui, le nombre des naissances n'en est qu'un exemple.

Dans mon livre, je dis la chose suivante : « Tout musulman est un terroriste en puissance » L'éditeur me dit alors qu'il était impossible de garder cette phrase en l'état car on ne pouvait le dire de cette manière. Je lui répondis que je pouvais justifier mes dires. Si un musulman prend sa foi au sérieux, quand un musulman relit les paroles de Mohamed et ce qui est écrit dans le coran, alors, s'il est un musulman exemplaire, alors le lendemain il sera d'abord et en premier lieu un soldat de dieu, simplement parce que cela est partie intégrante de sa foi.

Je peux affirmer pour en avoir été témoin qu'entre ce qui est dit publiquement, ce qui est dit aux chrétiens et ce qui se dit entre portes closes, dans les familles, dans la communauté musulmane, et dans les mosquées, il y a la même différence qu'entre le jour et la nuit. Parfois, je reste stupéfait de la naïveté de l'occident et de la naïveté des chrétiens qui sont si aveugles et se laissent si facilement séduire. Je suis abasourdi quand des faits avérés et tellement évidents pour les musulmans sont purement et simplement niés. Donner des somnifères à l'occident, afin qu'ils restent assoupis pendant que leurs terres s'islamisent, voilà le but.

Le cœur du message ne change pas à la traduction, il n'acquiert pas de nouveau sens comme par magie. Quand le coran dit : « Tuez-les », vous pouvez traduire par « Tuez-les », ou « Prenez-leur la vie », comme ça vous chante, mais l'essence du message est ceci : « L'incroyant qui ne se convertit pas à l'islam sera lapidé, enterré, et son sang disparaît. Le second aspect est que le coran est à l'impératif, et ses injonctions faciles à comprendre pour le plus simple des hommes : « Va et tue l'incroyant ! » Il n'y a pas besoin de philosopher. On grandit dans cette idéologie.

Et quand une femme occidentale demande à une musulmane : « Comment pouvez-vous vivre ainsi ? » la musulmane hausse les épaules et répond : « Que voulez-vous dire ? » Une femme peut seulement se révolter quand elle se dit « Mince, je suis opprimée et on ne me traite pas bien » Mais aussi longtemps qu'elle imbibe ces idées au sein de sa mère, telles que « Tu es ainsi parce que c'est la volonté d'Allah, ne me pose pas de questions », alors la question est finie avant même d'avoir commencé.

Je supplie nos hommes politiques et notre société : de grâce, ouvrez les yeux, la tolérance est une vertu bonne et importante, l'amour du prochain est une valeur chrétienne, mais la tolérance aux dépens de la vérité est d'une insondable stupidité, et le prix à payer en sera très lourd.

Nasir Ben

**Alexandre del Valle** - *La Stratégie de l'intimidation* - avril 2018

*Que vous inspire l'attentat islamiste de Trèbes ?*

L'attentat du 23 mars m'inspire deux réflexions. Tout d'abord, comme je l'explique dans mon livre, la chute de Daech ne veut pas dire que la menace islamo-terroriste va s'estomper. L'ex-porte-parole de l'État islamique, Abou Mohamed al-Adnani, l'a lui-même parfaitement expliqué : « Ceux qui croient que la perte de territoires en Syrie ou en Irak signifie notre défaite n'ont pas compris que tant que la charia et le Coran progressent dans les cœurs des musulmans, nous serons vainqueurs. » Plus Daech suscite des attentats, plus l'adhésion à l'idéologie islamiste progresse. La seconde observation est que nous avons assisté, avec l'attentat de Trèbes et le sacrifice de l'héroïque Arnaud Beltrame, à un « choc des martyrs » : ceux qui perdent leur vie pour la mort face à ceux qui meurent pour sauver des vies. Il s'agit là d'un échec imprévu pour Daech, qui veut faire croire que seuls les cavaliers d'Allah sont capables d'offrir leur vie...

*Vous évoquez la paranoïa : quelles sont les déclinaisons de la stratégie d'intimidation islamique qui fait l'objet de votre ouvrage ?*

Pour mettre en œuvre un plan d'islamisation mondiale de type suprématiste et irrédentiste, la première méthode, très efficace, est l'intimidation physique : par des assassinats

ciblés, des actes terroristes, des attroupements ou des menaces de mort. La plus grande erreur de l'Occident consiste à croire que l'islamisme est un nihilisme : tuer au nom de l'islam est une stratégie élaborée par des cerveaux, souvent issus de milieux bourgeois comme Carlos ou Ben Laden, très conscients de leurs objectifs et il est erroné de réduire la stratégie très efficace du terrorisme à ses petits soldats aux profils marginaux. En réalité, l'action de terreur physique des "coupeurs de têtes" djihadistes est bien plus ample et efficace qu'on le pense : en effet, lorsque les "coupeurs de langues" ou "islamistes institutionnels" veulent faire taire ceux qui interpellent les sources coraniques et chariatiques du djihadisme, leurs requêtes sont d'autant plus prises au sérieux par les mécréants que ceux-ci ont une épée de Damoclès terroriste au-dessus de la tête... La violence djihadiste introduit ainsi un effet de dissuasion et de persuasion extrêmement efficace. Comme le disait cyniquement Al Capone : « On peut obtenir beaucoup plus avec un mot gentil et un revolver qu'avec un mot gentil tout seul. » Ces fameux coupeurs de langues instrumentalisent, en effet, l'antiracisme et entretiennent au sein de la communauté musulmane un sentiment victimaire. Ils déclarent, par exemple, souffrir d'un racisme antimusulman d'État ! Cette double dissuasion explique le paradoxe selon lequel plus on tue au nom d'Allah, plus on combat l'islamophobie et plus on parle de l'islam en bien. D'ailleurs, depuis l'attentat de Charlie Hebdo, quels sont les caricaturistes qui osent se frotter à l'islam ? Quels sont les candidats qui traduisent les œuvres de Salman Rushdie ?

Je constate empiriquement dans mon livre que, depuis les années 1990, plus on tue au nom de l'islam, plus celui-ci bénéficie de la sorte d'une publicité autour d'une civilisation et d'une religion sans tache, sans aucune remise en question des textes sacrés, qui pourtant clairement justifient le djihad. On s'empare ainsi de la volonté de "lutte contre l'amalgame" pour empêcher toute interrogation en ce sens. L'islam en tant que texte et les musulmans en tant que civilisation n'auraient aucun travail d'autocritique à faire. Au final, les attentats terroristes, qui devraient être l'occasion d'interpeller sur le totalitarisme islamiste, permettent de faire taire tout blâme. Les djihadistes sont de ce fait des génies en communication. [...]

On distingue cinq principaux pôles : les Frères musulmans, matrice de l'islamisme radical général ; la Ligue islamique mondiale, pilotée par l'Arabie saoudite, qui diffuse un islam wahhabite-salafiste ; la Turquie néo-ottomane, réislamisée par Erdogan ; l'islam indo-pakistanaï, notamment l'association Tabligh ; et le Qatar. Ces pôles alimentent 80 % des instances de représentation de l'islam en Occident. S'ils ont l'air divisés, ils convergent toutefois dans l'Organisation de la coopération islamique (OCI), qui réunit 57 pays musulmans, et dans l'Organisation islamique pour l'éducation, les sciences et la culture (Iseco), respectivement l'Onu et l'Unesco du monde musulman, qui se réfèrent notamment à une "Déclaration islamique universelle des droits de l'homme" opposée à celle des Occidentaux et qui pose le primat de la charia, laquelle doit à terme régner sur la planète. Ces organisations panislamiques uniques en leur genre et qui ont pour objectif avoué d'empêcher l'intégration des musulmans dans les sociétés non musulmanes ("désassimilation") agissent de façon très efficace par l'argent et l'exercice de pressions au sein des instances internationales et onusiennes. Elles représentent donc une sorte de "superlobby suprématisme islamique mondial", qui avance de façon subversive au moyen d'une stratégie victimaire visant notamment à pénaliser toute critique de l'islam sous couvert de lutte contre l'islamophobie. L'instrumentalisation de l'antiracisme, qui fait désormais de la critique d'une religion un nouveau racisme, notamment par le biais du Mrap, du CCIF ou des Indigènes de la République, comme on le voit en France, est ainsi la déclinaison d'un travail de sape d'ampleur planétaire qui a été méthodiquement planifié. [...]"

On trouvera quelques-unes de ces citations, et d'autres, jugeant l'islam positivement, en [wikiquote](#)

### **Ignorance, politique de l'autruche et collaboration**

Certains, n'ayant pas lu le coran parlent sans savoir, ou alors, l'ayant lu, font semblant de ne rien voir et pratiquent la politique de l'autruche, ou alors, transforment la vérité, occultent des faits, diffusent des fake news, collaborent à l'islamisation.

**Edwy plenel** (pseudo Joseph Krasny) – rouge 1972 - à propos de l'attentat contre l'équipe israélienne aux JO de Munich

L'action de Septembre Noir a fait éclater la mascarade olympique, a bouleversé les arrangements à l'amiable que les réactionnaires arabes s'apprêtaient à conclure avec Israël (...) Aucun révolutionnaire ne peut se désolidariser de Septembre Noir. Nous devons défendre inconditionnellement face à la répression les militants de cette organisation (...) A Munich, la fin si tragique, selon les philistins de tous poils qui ne disent mot de l'assassinat des militants palestiniens, a été voulue et provoquée par les puissances impérialistes et particulièrement Israël. Il fut froidement décidé d'aller au carnage .

**Jean-Paul Gourévitch** *en 2011*

[La] stratégie des islamophobes s'apparente largement par ses procédés à la stratégie des islamistes.

**Jean-Luc Melenchon** - émission Répliques du 7 mai 2011

Dans le cas de Charles Martel, permettez-moi de vous dire, cher Denis Tillinac, que je ne vois pas pourquoi on devrait dire « gloire à Charles Martel ». Parce que si on avait pu s'épargner les siècles d'obscurantisme que nous a valu la mainmise de l'Église sur l'Occident chrétien ; si on avait pu, nous, gagner l'apport des civilisations arabes, arabo-andalouses, qui eux avaient comme luxe de collectionner les livres, tandis que les nôtres avaient comme luxe de les gratter pour écrire dessus les absurdités que l'on connaît.

**Barack Hussein Obama**

<http://www.youtube.com/watch?v=tCAffMSWSzY>

<http://www.dreuz.info/2013/10/obama-un-chretien-si-musulman/>

**Laurent Fabius** - Marakech 12 décembre 2012

[réaction lorsque les américains placent al nosra sur leur liste des organisations terroristes : ]  
Tous les arabes étaient vent debout parce que sur le terrain, ils [le front al nosra] font du bon boulot contre assad, et donc il est très difficile de les désavouer. C'était très net, et le président de la coalition était aussi sur cette ligne.

le président de la coalition a dit que lorsqu'un groupe menait une action qui était efficace et utile au service des syriens et contre Bachar Al Assad, c'était très difficile de le récuser en tant que tel. (<https://youtu.be/g9FiUF7N-PA>)

le 16 décembre 2012 - TV5 Monde.

Il faut faire extrêmement attention. Je suis en train d'étudier tout cela parce que des rapports nous indiquent qu'ils [le Front Al-Nosra] ont un lien avec Al-Qaida et le problème c'est pas simplement aujourd'hui, c'est demain. Il faut toujours avoir le regard prospectif. [...] Admettons, ce que nous souhaitons, que monsieur Bachar tombe. Que deviennent ces combattants ? Et que deviennent leurs armes ? Est-ce qu'on va les retrouver au Mali ou ailleurs ?

14 mars 2013 – France info

-Est-ce qu'on doit armer aujourd'hui l'opposition syrienne ?



-Oui, la position que nous avons prise avec François Hollande, c'est de demander la levée de l'embargo sur les armes. Pourquoi ? depuis le début la France est en pointe pour soutenir la résistance syrienne on le fait sur le plan humanitaire, il faut les aider, on le fait sur le plan politique en soutenant l'opposition, mais voilà, vous l'avez dit vous-même, notre bilan est absolument épouvantable, il y a plus de 70 000 morts, un million, beaucoup plus d'un million de réfugiés, la région elle-même est à feu et à sang, et donc on ne peut pas accepter qu'il y ait ce déséquilibre actuel, avec d'un côté l'Iran et la Russie qui livrent des armes à Bachar et de l'autre les résistants qui ne peuvent pas se défendre.

-Et là il n'y a pas de risque d'embargo

-Bien sur que non,

-Jusqu'à quand est ce qu'on respecte nous l'embargo

-Et bien la position que nous prenons et qui est aussi d'ailleurs celle des britanniques, c'est de demander aux européens maintenant de lever l'embargo pour que les résistants aient la possibilité de se défendre. (<https://youtu.be/g9FiUF7N-PA>)

**Bernard Cazeneuve** *déclaration rapportée par son cabinet en 2014*

On ne peut pas interdire des livres dès qu'ils sont choquants. S'il n'y a pas d'appel à la haine ou d'apologie au terrorisme, on ne peut pas l'interdire. Ce n'est pas un délit de prôner le djihad, ce n'est pénalement pas répréhensible.

Et, suite aux attentats de Noël 2015, lorsque des milices avaient patrouillé près d'églises :  
Respect pour les musulmans qui ont protégé les églises pour Noël. Concorde et fraternité dans la République

**Edwy Plenel** *sur RTL le 19 septembre 2014.*

C'est une immense chance pour la France d'être le premier pays musulman d'Europe.

**Vincent Peillon** *à l'université de Neuchâtel, 14 décembre 2014.*

Le catholicisme est incompatible avec la liberté, contrairement à l'islam !

**Barbara Pompili** , *députée EELV Assemblée nationale le 13 janvier 2015.*

La place de la langue arabe, de la culture musulmane, dans notre société, est très insuffisante.

**Jack Lang** , *Président de l'Institut du Monde arabe le 15 janvier 2015*

L'islam est une religion de paix et de lumière.

**Alain de Benoist** *au Boulevard voltaire le 18 janvier 2015.*

Les islamophobes sont les idiots utiles de l'islamisme radical.

**Mgr André Vingt-Trois** *au Jury RTL le 5 avril 2015.*

Quand on est face aux actes terroristes, on n'est pas face à des faits commandés par l'islam

**Laurent Joffrin** , *Libération le 9 juillet 2015*

La cession d'églises à l'islam serait un beau symbole de concorde et de fraternité

**JP. Raffarin** *sur France2 télématin le 19 novembre 2015.*

Il est essentiel qu'il y ait un signal comme quoi le radicalisme est une pathologie de l'islam, que ce n'est pas l'islam.

**Hillary Clinton** *Twitter d'Hillary Clinton 07:57 - 19 novembre 2015.*

Soyons clairs : l'islam n'est pas notre adversaire. Les musulmans sont pacifiques et tolérants et n'ont absolument rien à voir avec le terrorisme.

### **Alain Juppé**

Programme du RPR en 1990, Alain Juppé étant secrétaire général :

- Fermeture des frontières
- Suspension de l'immigration
- Réserver certaines prestations sociales aux nationaux
- Incompatibilité entre l'islam et nos lois ...

Le 2 octobre 2017, pris en flagrant délit de trahison de ces promesses, il déclare :  
« *Rétrospectivement, je pense que c'était une erreur* »

*Il a reconnu n'avoir pas lu le coran, donc on peut supposer qu'il avait des fiches de lecture, rédigées par Tarek Oubrou, ex frère musulman ?*

*Le Parisien 27 août 2011*

En Tunisie, en Egypte, en Syrie, ne stigmatisons pas à priori ceux qui se qualifient d'islamistes, il y a des gens attachés à l'islam et en même temps prêts à accepter les règles de base de la démocratie.

*sur TF1 le dimanche 12 juin 2016*

Si on considère que l'islam est par construction incompatible, insoluble dans la République, c'est la guerre civile », « il peut y avoir aujourd'hui, il doit y avoir, une lecture du Coran et une pratique de la religion qui soient compatibles avec les lois de la République et avec tous nos principes y compris l'égalité entre les hommes et les femmes

Décorant Tareq Oubrou de la légion d'honneur :

Vous jouez un rôle de salut public en montrant que l'islam et la république sont compatibles et que le mot de laïcité peut aussi avoir un sens auprès des musulmans.

*Et il se demande pourquoi il a été surnommé "Ali Juppé" !*

**Martine Aubry** - maire de Lille - La Rochelle 2006.

35% de Maghrébins, c'est génial ! Moi, je m'emmerde dans une ville où on est tous pareils.

**Mustapha Cherif**, philosophe, cofondateur du Groupe d'Amitié Islamo-Chrétienne, 1er août 2016

Utilisée comme un masque, la religion est innocente. L'islam sacralise la vie humaine et anoblit les autres religions. Il ne peut être souillé. Les religions prônent la miséricorde, le respect fraternel et l'émulation, jamais le meurtre, l'agression et la sauvagerie. Incomprises, elles peuvent devenir un mal.

**Manuel Valls** – Mayotte – 13 juin 2015

L'islam a toute sa place en France, en Europe. C'est un grand défi des années qui viennent : faire la démonstration que l'islam est totalement compatible avec la démocratie, avec la république, avec l'égalité des hommes et des femmes, avec le dialogue.

Manuel Valls à Evry le 17 octobre 2016.

L'islam de France, comme toutes les religions, a toute sa place en France. C'est le fait de notre Histoire (...), de notre immigration qui a été et reste une chance pour notre pays. L'islam est une part indissociable de nous-mêmes, de notre culture et désormais de nos racines.

**Benoit Apparü** – chez JJ Bourdin

Il faut faciliter la construction de mosquées dans notre pays, quitte, s'il le faut, à ce que l'état y participe, [avec de l'argent public] s'il le faut, même si c'est contraire à la loi de 1905, faudra faire un aménagement s'il le faut.

**Caroline de haas**, candidate eelv, dimanche 21 mai 2017 :

Dans tous les quartiers où il y a un problème d'espace, où il y a une concentration de personnes qui restent à la même place toute la journée, il y a des violences à l'encontre des femmes. On pourrait élargir les trottoirs pour qu'il y ait plus de place et qu'il n'y ait pas de cohue dans ces endroits-là. On pourrait aussi mettre de l'éclairage pour faire en sorte que, quand on circule dans la rue, il n'y ait pas de coins sombres

**Danièle Obono**, député France insoumise – 26 septembre 2017 à l'assemblée nationale si on ouvre un livre de n'importe quelle religion, on pourrait trouver des idées et théories extrêmement violentes et ce type de théorie serait passible de la fermeture d'un lieu de culte [elle cite le premier livre de samuel 15 :3] ce passage vient de l'ancien testament et j'imagine donc que n'importe quel prêtre, officiant dans une église, qui citerait ce passage favoriserait une forme de radicalisation à l'appel à la terreur et au meurtre. [...]

la trajectoire des personnes qui vont commettre des actes terroristes est multifactorielle et le facteur de la religion, y compris sur les personnes qui ont été effectivement arrêtées, est extrêmement marginal.

(version complète en <https://francais.rt.com/france/43878-insoumise-daniele-obono-cite-bible-assemblee> )

Voir aussi <https://youtu.be/HsCObbV9kJY>

Répondant le 1 octobre 2017 sur BFM à la question « certains conducteurs de bus refusaient de prendre le bus s'il a été conduit précédemment par une femme, est ce que vous estimez que ca veut dire qu'il est radicalisé ? »

Ça veut dire qu'il a un préjugé [préjugé] sur les femmes

La journaliste : « est ce que cet individu peut continuer à conduire des bus de la RATP »

Ce n'est pas un problème de lutte contre le terrorisme, il s'agit là de choix de la RATP [...]

Est-ce que vous estimez que quelqu'un qui refuse de conduire un bus après une femme doit être mis sur écoute, perquisitionné, mis en centre de rétention comme le proposait des députés de la droite ? non, est-ce que des pratiques discriminatoires signifient ou ont un lien avec le terrorisme, non, je ne le crois pas. [...]

Qu'est ce que ça a à voir avec la loi antiterrorisme ? [...]

Qu'est ce que ca veut dire radicalisé ? quelqu'un qui refuse ce que vous dites là est ce que c'est le signe de radicalisation qui signifie que cette personne doit être soumise à l'exception de l'état d'urgence réclamé par la loi, non.[...]

(Version complète en <http://www.bfmtv.com/mediaplayer/video/un-agent-de-la-ratp-qui-refuse-de-conduire-un-bus-apres-une-femme-quel-rapport-avec-le-terrorisme-d-obono-fi-986783.html>)

Revenant sur le sujet le 7 octobre 2017 :

Est ce qu'il y a des personnes qui au nom de leur religion ont une idéologie réactionnaire et discriminante ? oui.

La journaliste : « De quelle religion ? »

De toutes les religions, de l'islam, du christianisme. Je vous rappelle qu'il y a 4 ans on a eu l'occasion d'en parler puisqu'il y avait un reportage là-dessus, il y a eu des dizaines de milliers de personnes qui sont descendues dans la rue au nom de leur religion pour s'opposer à une loi, qui a finalement été votée, c'était la loi pour le mariage pour tous. [...]

Oui donc il y a des personnes qui utilisent leur religion comme une justification de leur comportement réactionnaire et qui justifient les actes d'autres personnes, c'est peut être pas exactement les mêmes, d'autres personnes qui le justifient pour commettre des actes de terrorisme, et oui ça c'est un problème. Et tout le débat sur cette loi était de comprendre et de donner les moyens de prévenir ce genre d'actes.

Oui il y a une instrumentalisation de la religion et une justification pour commettre des actes de discrimination qui sont sanctionnables et doivent être sanctionnés et pour commettre dans d'autres cas et sans qu'il y ait obligatoirement un lien direct immédiat unique avec ce fait là, ça peut être une composante pour commettre des actes de terrorisme. Tous les experts, y compris le gouvernement lui-même sur son site stop djihadisme expliquent que les processus qui mènent une personne à commettre des actes de terrorisme sont des processus multifactoriels et complexes.[...]

(Version complète en <http://www.fdesouche.com/891879-daniele-obono-lfi-compare-djihadisme-a-manif>)

**Sonia Nour**, collaboratrice de Gilles Poux, maire communiste de La Courneuve- octobre 2017

Quand un martyr égorge une femme et poignarde une autre là ça fait du bruit. Terrorisme, du sang, civilisation, bla bla bla ...

Par contre que le terrorisme patriarcal nous tue tous les 2 jours, on l'entend moins votre grande gueule.

**Zoé Desbureaux**, suppléante du député François Ruffin (« France Insoumise ») – octobre 2017

soutien total à Sonia Nour qui subit les pressions de la fachospère et de la gauche cassoulet

**Emmanuel Macron** - novembre 2017 à Abou dhabi

Dans cette région tous les grand monothéismes sont nés et l'islam est né de ce palimpseste (1) de cultures et de civilisations qui font que de manière indétachable, irréductible, nos religions sont liés, nos civilisations sont liées, et ceux qui veulent faire croire, où que ce soit dans le monde, que l'islam se construit en détruisant les autres religions sont des menteurs et vous trahissent.

**Christophe Castaner** chez Bourdin le 23 11 2017 :

Certains, au nom de l'islam, ont des comportements qui ne sont pas acceptables. Cela n'a rien à voir avec l'islam, qui est une religion de bonheur, d'amour, comme la religion catholique.

Le 16 4 2018

---

1 un palimpseste est un parchemin dont l'écriture recouvre une écriture plus ancienne cachée sous la première couche. Autrement dit, l'islam est la dernière couche des écritures qui l'ont précédé : jolie profession de foi islamique.

Il y a quelques années, quand en France, y compris nos mamans portaient un voile, portaient le voile catholique, on ne se posait pas la question

**Jean Michel Blanquer**, ministre de l'éducation – grand jury rtl – décembre 2017

« Mon approche personnelle, c'est que toute personne qui accompagne les élèves est en situation d'être ce qu'on appelle un collaborateur bénévole du service public [...] qui doit se conformer à un certain nombre de devoirs. C'est ma position.

– Donc pas de voile pour les accompagnatrices, selon vous ?

– Normalement non. Maintenant, je respecte le droit, bien entendu, et il y a un état de la jurisprudence qui doit être consacrée.

**Jérémy trottin**, « journaliste » BFMTV – janvier 2018

Pour le moment nous avons des vidéos, on ne sait pas encore si le chef de l'état surréagit, mais il est vrai que c'est assez courant malheureusement que des policiers soient blessés dans leurs opérations comme celle-là. Il faut dire qu'il n'y a pas eu en effet comme je le disais tout à l'heure de mort notamment lors de cette nuit du 31, il n'y a pas eu non plus de voiture brûlée de façon excessive comme on a pu vivre ces dernières années. Donc on peut en effet peut-être s'interroger sur soi si l'exécutif ne surréagit pas.

**Jean-Pierre Chevenement** - 31 janvier 2018

Nos concitoyens n'ont pas fait d'amalgame entre une poignée de djihadistes et la grande masse des musulmans.

Ne peut-on pas donner un petit coup de pouce, par voie négociée, qui permette une meilleure organisation du culte musulman ?

### **L'espoir se lève**

Aujourd'hui, en fin 2018, une épidémie de zemmourite se propage de façon accélérée dans le monde médiatico politique. Martine Aubry a été touchée, ainsi que Gerard Collomb, Olivier Faure, ..., Christian Castaner lui-même serait en période d'incubation terminale, plusieurs journalistes ont également fait leur coming out et leur échappe désormais des tirades d'un nauséabond exquis et délicat qu'ils n'auraient osées il y a peu. Les autorités de la pensée libérée communiquent que la maladie se concrétise par la sensation de découvrir l'eau chaude suite à la lecture tardive de l'un ou l'autre de ces livres ou rapports : *Les Territoires perdus de la République* (2002), le rapport de la commission Stasi (2003), le rapport Obin (2004), *Les mosquées de Roissy* (2006), *Ces maires qui courtisent l'islamisme* (2010), la vidéo de Ghislaine Dumesnil, qui dénonçait l'islamisation à la RATP (2012), *la France orange mécanique* (2013), *Silence coupable* (2016), rapports el Karoui (2016 et 2018), *Inch Allah* (2018).

Le vaccin contre ce sida mental qu'est le déni de réalité est donc à présent en vente libre sans contre-indication dans toutes les librairies et sur internet. Désormais ceux qui voudrons s'obstiner à rester contagieux pourront le faire mais devront choisir entre la fermer ou aller habiter dans un de ces territoires perdus.

A lire également le vaccin générique : <https://amourtolerancepaix.com/>

### **Les papes islamo compatibles du XXème siècle**

Paul VI - Ecclesiam suam – 6 aout 1964

Autour de nous nous voyons se dessiner un autre cercle immense, lui aussi : c'est avant tout celui des hommes qui adorent le Dieu unique et souverain, celui que nous adorons nous aussi : Nous faisons allusion aux fils, dignes de Notre affectueux respect, du peuple hébreu,

fidèles à la religion que Nous nommons de l'Ancien Testament ; puis aux adorateurs de Dieu selon la conception de la religion monothéiste — musulmane en particulier — qui méritent admiration pour ce qu'il y a de vrai et de bon dans leur culte de Dieu ; et puis encore aux fidèles des grandes religions afro-asiatiques. Nous ne pouvons évidemment partager ces différentes expressions religieuses, ni ne pouvons demeurer indifférent, comme si elles s'équivalaient toutes, chacune à sa manière, et comme si elles dispensaient leurs fidèles de chercher si Dieu lui-même n'a pas révélé la forme exempte d'erreur, parfaite et définitive, sous laquelle il veut être connu, aimé et servi ; au contraire, par devoir de loyauté, nous devons manifester notre conviction que la vraie religion est unique et que c'est la religion chrétienne, et nourrir l'espoir de la voir reconnue comme telle par tous ceux qui cherchent et adorent Dieu. Mais Nous ne voulons pas refuser de reconnaître avec respect les valeurs spirituelles et morales des différentes confessions religieuses non chrétiennes ; Nous voulons avec elles promouvoir et défendre les idéaux que nous pouvons avoir en commun dans le domaine de la liberté religieuse, de la fraternité humaine, de la saine culture, de la bienfaisance sociale et de l'ordre civil. Au sujet de ces idéaux communs, un dialogue de Notre part est possible et Nous ne manquerons pas de l'offrir là où, dans un respect réciproque et loyal, il sera accepté avec bienveillance.

Paul VI au mufti d'Istanbul – 25 juillet 1967

Nous tenons à vous dire notre estime pour les Musulmans, comme l'a si bien exprimé le récent Concile, qui nous a exhortés à promouvoir ensemble, sur cette base (des vérités communes), la justice sociale, les valeurs morales, la paix et la liberté. Tous ceux qui adorent le Dieu Unique sont appelés à établir un ordre de justice et de paix sur terre. Aussi est-ce de grand cœur que Nous invoquons sur vous et votre communauté l'abondance de ses bénédictions.

Jean Paul II à Istanbul – 1979

C'est en pensant à vous concitoyens mais aussi au vaste monde islamique que j'exprime à nouveau l'estime de l'église catholique pour les valeurs religieuses de la religion musulmane.

Jean Paul II à Casablanca – 1985

L'église manifeste une attention particulière pour les croyants musulmans, étant donné leur foi en un dieu unique, leur sens de la prière et leur estime de la vie morale. [...]

L'église catholique regarde avec respect et reconnaît la qualité de votre démarche religieuse, la richesse de votre tradition spirituelle. [...]

Nous croyons au même dieu, le dieu unique, le dieu vivant, le dieu qui crée les mondes et porte ses créatures à leur perfection.

Jean Paul II redemptoris missio – 7 décembre 1990

Bien que l'église reconnaisse volontiers tout ce qui est vrai et saint dans les traditions religieuses du bouddhisme, de l'Hindouisme et de l'Islam, comme un reflet de la vérité qui éclaire tous les hommes, cela ne diminue pas son devoir et sa détermination de proclamer sans hésitation Jésus Christ qui est « la voie, la vérité et la vie ». Le fait que les adeptes d'autres religions puissent recevoir la grâce de Dieu et être sauvés par le Christ en dehors des moyens ordinaires qu'il a institués n'annule donc pas l'appel à la foi et au baptême que Dieu veut pour le peuple.

Les autres religions constituent un défi positif pour l'église d'aujourd'hui ; en effet, elles l'incitent à découvrir et à reconnaître les signes de la présence du Christ et de l'action de l'Esprit saint, et aussi à approfondir son identité et à témoigner de l'intégrité de la Révélation dont elle est dépositaire pour le bien de tous.

L'Esprit se manifeste d'une manière particulière dans l'Eglise et dans ses membres; cependant sa présence et son action sont universelles, sans limites d'espace ou de temps (35). Le Concile Vatican II rappelle l'oeuvre de l'Esprit dans le coeur de tout homme, par les " semences du Verbe ", dans les actions même religieuses, dans les efforts de l'activité humaine qui tendent vers la vérité, vers le bien, vers Dieu

La présence et l'activité de l'Esprit ne concernent pas seulement les individus, mais la société et l'histoire, les peuples, les cultures, les religions. En effet, l'Esprit se trouve à l'origine des idéaux nobles et des initiatives bonnes de l'humanité en marche: " Par une providence admirable, il conduit le cours des temps et rénove la face de la terre "(40). Le Christ ressuscité " agit désormais dans le coeur des hommes par la puissance de son Esprit; il n'y suscite pas seulement le désir du siècle à venir, mais, par là même, anime aussi, purifie et fortifie ces aspirations généreuses qui poussent la famille humaine à améliorer ses conditions de vie et à soumettre à cette fin la terre entière "(41). C'est encore l'Esprit qui répand les " semences du Verbe ", présentes dans les rites et les cultures, et les prépare à leur maturation dans le Christ

Le cardinal Ratzinger, futur Benoit XVI, est plus lucide – *entretien avec Peter Seewald, le sel de la terre* – 1997.

« Le point important c'est que l'islam organise les rapports entre société, politique et religion selon un tout autre modèle. Si l'on discute aujourd'hui à l'Ouest de la possibilité de créer des facultés théologiques musulmanes, oui si l'on se représente l'islam comme une personne morale de droit public, cela revient à supposer que toutes les religions sont structurées de la même manière ; qu'elles entrent toutes dans un système démocratique, avec leurs règlementations juridiques et leurs espaces de libertés assurées par cet ordre juridique. Mais cela en soi contredit forcément l'essence de l'islam. L'islam ne connaît absolument pas la séparation des domaines politiques et religieux, inhérente au christianisme dès le début. Le Coran est une loi religieuse totalisante, qui règle la totalité de la vie politique et sociale et exige que toute l'organisation de la vie soit dictée par l'islam. La charia impose sa marque à la société du commencement à la fin »

Jean paul II au cheikh d'al azhar : Mohamed Sayed Tantawi – 2000

L'islam est une religion. Le christianisme est une religion. L'islam est devenu une culture. Le christianisme est aussi devenu une culture. Je remercie votre université, le plus grand centre de culture islamique. Je remercie ceux qui développent la culture islamique.

François evangeliu gaudium – 24 novembre 2013

Face aux épisodes de fondamentalisme violent qui nous inquiètent, l'affection envers les vrais croyants de l'islam doit nous porter à éviter d'odieuses généralisations, parce que le véritable islam et une adéquate interprétation du coran s'opposent à toutes violence.

François - Rome 20 janvier 2014 - Journée Mondiale des Migrants et des Réfugiés

Partager notre expérience en portant cette croix pour arracher de nos coeurs la maladie qui empoisonne nos vies : il est important que vous fassiez cela lors de vos réunions. Que ceux qui sont chrétiens le fassent avec la Bible et que ceux qui sont musulmans le fassent avec le coran. La foi que vos parents vous ont inculquée vous aidera toujours à avancer.

François - mars 2016

On peut parler aujourd'hui d'invasion arabe. C'est un fait social. Combien d'invasions l'Europe a connue tout au long de son histoire ! Elle a toujours su se surmonter elle-même, aller de l'avant pour se trouver ensuite comme agrandie par l'échange entre les cultures.

*François dans l'avion qui le ramenait de Cracovie, le dimanche 31 juillet 2016.*

Je n'aime pas parler de violence islamique, parce qu'en feuilletant les journaux je vois tous les jours que des violences, même en Italie: celui-là qui tue sa fiancée, tel autre qui tue sa belle-mère, et un autre... et ce sont des catholiques baptisés! Ce sont des catholiques violents. Si je parle de violence islamique, je dois parler de violence catholique. Non, les musulmans ne sont pas tous violents, les catholiques ne sont pas tous violents. C'est comme dans la macédoine, il y a de tout... Il y a des violents de cette religion...

Une chose est vraie: je crois qu'il y a presque toujours dans toutes les religions un petit groupe de fondamentalistes. Nous en avons. Quand le fondamentalisme arrive à tuer... mais on peut tuer avec la langue comme le dit l'apôtre Jacques, ce n'est pas moi qui le dit. On peut aussi tuer avec le couteau, non? ...

Je crois qu'il n'est pas juste d'identifier l'islam avec la violence, ce n'est pas juste et ce n'est pas vrai. J'ai eu un long dialogue avec le grand iman de l'université Al-Azhar et je sais ce qu'ils pensent. Ils cherchent la paix, la rencontre.

François - Novembre 2017

Ceux qui fomentent la peur des migrants, parfois à des fins politiques, au lieu de construire la paix, sèment la violence, la discrimination raciale et la xénophobie, sources de grande préoccupation pour tous ceux qui ont à cœur la protection de chaque être humain. [Les réfugiés et les migrants] n'arrivent pas les mains vides, ils enrichissent la vie des nations qui les accueillent.

François – octobre 2018 – entretien dans *La Civiltà cattolica* - 17 octobre 2018 et repris dans *la croix*

*Le jésuite ne doit pas avoir peur de toucher les plaies du Christ », « ces blessures [de la gestapo et du KGB] ne se sont pas seulement ouvertes à Vilnius et dans le passé ». « La même chose se produit aujourd'hui dans de nombreuses situations sociopolitiques du monde », [comme le montre la vidéo montrant les mauvais traitements auxquels sont soumis les migrants dans] « certaines prisons nord-africaines construites par des passeurs ». « Quand les gouvernements renvoient ceux qui ont réussi à se mettre à l'abri, les trafiquants les ont placés dans des prisons où il y a les tortures les plus horribles », « aujourd'hui, nous déchirons nos vêtements pour ce que les communistes, les nazis et les fascistes ont fait » alors que cela continue « aujourd'hui (...) avec des gants blancs et en soie »*

## **Les acteurs chrétiens du dialogue**

**Vincent Feroldi**, dirigeant le Service National des Relations avec les Musulmans - saphirnews - 12 janvier 2016

« Amis musulmans, vous êtes porteurs d'une foi en Dieu s'inscrivant dans la révélation coranique. Partagez-nous les trésors de votre spiritualité. Vous êtes divers et nous savons que, si certaines dérives existent et amènent certains à mépriser, voire à tuer ceux qui sont différents d'eux, la très grande majorité d'entre vous êtes des croyants de la miséricorde et de l'hospitalité, de l'adoration et de l'aumône, désireux de construire, avec d'autres, un monde où les injustices pourront être combattues et la Nature donnée par Dieu préservée. Soyez des citoyens croyants heureux ! Amis chrétiens, ne nous replions pas sur nous-mêmes ! Allons à la rencontre des croyants d'autres traditions et de nos contemporains humanistes, sans peur, ni a priori ! »

Et sur le site de l'église catholique en France :



« Si aujourd'hui je suis au SRI, c'est en raison de la gravité de la situation. Je me sens très proche de la communauté musulmane. J'estime qu'il nous faut défendre l'idée que le dialogue n'est pas facultatif mais nécessaire, qu'il est possible et qu'il est enrichissant. Ce n'est pas parce qu'il y a un islam politique, dont l'exemple le plus terrible serait Daesh, qu'il n'y a pas un islam spirituel, chemin qui mène à Dieu et qui permet à des hommes et à des femmes de donner pleinement sens à leur vie ».

« Cette année [2015], la célébration de la naissance de Jésus, le Verbe fait chair, coïncide avec celle du Prophète Mohammed. Le Mawlid aura lieu le 24 décembre pour la totalité du monde arabe et le 25 décembre pour le reste de la planète, précise le père Vincent Feroldi. Cette fête permet aux musulmans d'exprimer leur reconnaissance au Prophète, de se rappeler ses vertus, de prier et de vivre un heureux temps familial. »

Son adjointe, la sœur **Xavière Colette Hamza** :

« L'islam comme le judaïsme est une religion révélée, Dieu a parlé aux hommes, il a pris l'initiative de se dire ou du moins de dire sa volonté [...] Je suis conduite à regarder le Livre Saint des musulmans non comme la Parole de Dieu mais comme une Parole de Dieu, transmise par Muhammad, qui, habité d'un charisme prophétique, a vécu une expérience profonde de Dieu et annoncé le Dieu unique et transcendant qui est aussi celui de ma foi [...] Le Coran s'inscrit dans le dessein de Dieu comme histoire et comme sens. »

**Joseph Stamer**, :

« En premier lieu, il faut mettre la récitation du Coran et sa méditation dans le silence du cœur pour rendre la Parole de Dieu présente dans la vie. À partir d'elle, la piété musulmane a développé une des formes de prière les plus belles et des plus accessibles au non-musulman : la méditation des plus Beaux Noms de Dieu, accomplie en privé à l'aide du chapelet de 99 grains ou en commun notamment dans les cercles confrériques. »

**Jean-Marie Gaudeul**, ancien directeur du Service des Relations avec l'Islam (2000-2006)

« Comment peut-on ainsi avancer gratuitement que les non-chrétiens, les musulmans en particulier, ne vivent que d'une élaboration humaine de la vérité alors que l'islam met objectivement au centre de sa doctrine l'accueil d'une vérité révélée dans la prolongation de la révélation biblique ? »

**Christian Delorme**, délégué pour les relations avec les musulmans dans le diocèse de Lyon - *L'islam que j'aime, l'islam qui m'inquiète* – 2012

« Dans une rencontre publique organisée à Lyon, le cardinal Philippe Barbarin m'a une fois surpris en disant ouvertement à Azzedine Gaci, alors président du Conseil régional du culte musulman de Rhône-Alpes : « Évidemment, j'aimerais bien que Azzedine soit chrétien ! » Dans ma tête je me suis dit : « Moi je serais heureux qu'Azzedine fasse une rencontre en profondeur avec le Christ ressuscité tout en restant musulman ! » Car il me semble que l'objectif ne doit pas être de vider l'islam des siens. Pourquoi l'islam, dans sa marche vers Dieu, ne parviendrait-il pas, par maturation interne, à une rencontre avec le Christ Seigneur ? »

**Michel Lelong**, un des fondateurs du Groupe d'Amitié islamo-chrétienne, a dirigé le Service des Relations avec l'Islam

« De même que les musulmans, sans partager la foi chrétienne, vénèrent Jésus et reconnaissent sa place éminente dans le Dessein du Créateur, les chrétiens, sans partager la

foi musulmane, ne pourraient-ils pas — ne devraient-ils pas — considérer le Coran comme une Parole de Dieu et Muhammad comme l'un de ses envoyés ? »

en 2012 :

« Connaissant bien l'UOIF et ses principaux dirigeants, ayant chaque année assisté aux rencontres qu'elle organise au Bourget et auxquelles participent des dizaines de milliers de musulmans, je peux affirmer que les accusations portées contre elle sont infondées et profondément injustes. Je sais, en effet, le beau et bon travail accompli par l'UOIF »

**Cardinal Tauran** - entretien avec la chaîne catholique française

« L'islam en France, moi ce qui me frappe beaucoup lorsque je viens en France, c'est que l'islam fait peur. Alors pourquoi il fait peur, parce qu'on le connaît mal, parce qu'il est desservi par le terrorisme à motivation religieuse bien que ce n'est pas la religion qui pose des problèmes [...] Je crois que beaucoup de problèmes viennent de l'ignorance. Donc je dis toujours nous avons réussi à éviter le clash des civilisations, évitons le clash des ignorances. I...[ c'est ça qui est terrible, il y a des préjugés, des slogans, personne ne connaît véritablement l'islam, ils n'ont jamais ouvert un Coran ! »

Tauran en octobre 2017

« Malheureusement le fondamentalisme et le terrorisme ont été assimilés à tort à la religion musulmane. Il ne s'agit pas bien entendu du vrai islam, pratiqué par la très grande majorité des adeptes de cette religion. »

**La fiche du SNRM** *Faut-il avoir peur de l'islam ? Chapitre coran et violence*

« On peut justifier la violence en se référant au Coran, mais c'est aussi vrai pour la Bible. En réalité toutes les religions doivent réinterpréter leurs textes sacrés et leur tradition pour se libérer de toute tentation violente. Le Coran contient en vérité de très nombreux versets en faveur de la paix et de l'harmonie. Lui aussi peut contribuer au progrès de la conscience universelle. »

**Henri Fautrad**, délégué diocésain chargé des relations avec l'islam diocèse du Mans - interview - 2011

« Le père Pierre Cochin a fait une première vulgarisation sur l'islam avec toutes les richesses que compte cette tradition. Il a mis en route pas mal de choses fondamentales qui nous servent beaucoup aujourd'hui, qui nous permettent déjà de laisser tomber un certain nombre de peurs ou de craintes ».

—Alors quand on entend dire que les religions sont cause de violence et de guerre qu'est-ce que vous, vous répondez Henri Fautrad, à cette question ?

« Dans le cœur de l'homme on trouve de toutes sortes de sentiments, et effectivement des traditions religieuses peuvent être instrumentalisées et là, entrer complètement en conflit les unes contre les autres »

« si quelqu'un vous annonce un autre Évangile que celui que vous avez reçu, qu'il soit anathème! » (galates I :89)

« Si quelqu'un vient à vous et refuse l'évangile, ne le recevez pas dans votre maison, et ne lui dites pas: Salut! car celui qui lui dit: Salut! participe à ses mauvaises œuvres » (Jean 2 I :10)

Voir notre page sur le [dialogue islamo-chrétien](#)



Pour terminer ce florilège, je vous propose quatre prières d'amour, de tolérance et de paix :  
La première a été psalmodiée par Tariq Ramadan à la fin d'une conférence sur la Palestine (<http://www.youtube.com/watch?v=eRYpz6vG7iY>) elle a été publiée sur un DVD vendu par les Éditions Tawhid :

Allah, nous Vous demandons parce que vous êtes Allah.  
Allah, raffermissez la foi de nos frères et sœurs en Palestine,  
Allah, raffermissez leur foi dans la Palestine  
Et faites-les triompher de leur ennemi, Votre ennemi, l'ennemi de la religion  
Avec Votre miséricorde, ô Généreux.  
Allah, raffermissez leur foi dans la Palestine,  
En Tchétchénie, en Afghanistan, au Maroc, en Algérie, en Tunisie,  
En Égypte, au Soudan, au Cachemire et sur tous les territoires et tous les champs de bataille.  
Allah, frappez nos ennemis, Vos ennemis, les ennemis de la religion.

La suivante a été faite par l'imam Futouh Abd Al-Nabi Mansour en présence du président égyptien Mohamed Morsi, qui répond amen à toutes les invocations

(<http://www.memri.org/clip/en/0/0/0/0/0/3614.htm>) :

Oh Allah, absous nos péchés, rends-nous plus forts  
Et accorde-nous la victoire sur les infidèles  
Oh Allah, détruis les juifs et leurs partisans  
Oh Allah, disperse-les ! Déchire-les !  
Oh Allah, démontre ta puissance et ta grandeur sur eux  
Montrez-nous toute votre puissance O seigneur

La troisième est utilisée lors de la prière du vendredi :

O Allah. Accorde-nous la victoire sur les juifs, qui sont tes ennemis mais aussi les ennemis de notre religion. (Amen)

O Allah. Fais périr les mécréants, les polythéistes et les ennemis de l'islam. (Amen)

O Allah. Eparpille leur nation. (Amen)

O Allah. Disperse leurs troupes. (Amen)

O Allah. Détruis leurs édifices. (Amen)

O Allah. Fais périr leur récolte. (Amen)

O Allah. Rend orphelins leurs enfants. (Amen)

O Allah. Rend veuves leurs épouses. (Amen)

O Allah. Fais tomber leurs biens et leurs fortunes comme butin entre les mains des musulmans. (Amen)

**puis enfin celle de saint François d'Assise :**

Seigneur, fais de moi un instrument de ta paix!

Là où il y a de la haine, que je mette l'amour.

Là où il y a l'offense, que je mette le pardon.

Là où il y a la discorde, que je mette l'union.

Là où il y a l'erreur, que je mette la vérité.

Là où il y a le doute, que je mette la foi.

Là où il y a le désespoir, que je mette l'espérance.

Là où il y a les ténèbres, que je mette ta lumière.

Là où il y a la tristesse, que je mette la joie.

O Seigneur, que je ne cherche pas tant

à être consolé...qu'à consoler

à être compris...qu'à comprendre

à être aimé...qu'à aimer  
Car  
c'est en donnant...qu'on reçoit  
c'est en s'oubliant ...qu'on trouve  
c'est en pardonnant...qu'on est pardonné  
c'est en mourant...qu'on ressuscite à l'éternelle vie.

## Manuels scolaires

Le *Center for Monitoring the Impact of Peace* (CMIP) a mis en évidence l'idéologie transmise par les manuels d'éducation saoudiens (Cmip-France, « *La démocratie en danger : l'enseignement scolaire saoudien* », Berg International 2004).

« la religion de l'Islam est la vraie religion et tout autre est fausse. La religion de l'Islam est noble et l'emporte sur toutes [les autres] religions. Dieu a accompli sa promesse, car depuis que le soleil de l'Islam s'est levé sur la terre, il est très au dessus des autres religions. Et cela doit demeurer ainsi – comme Dieu l'a promis – jusqu'à ce que Dieu hérite de la terre et de tout ce qui s'y trouve » (Commentaire du Coran, classe de 3ème, 2000 p.88).

« Les incroyants parmi les peuples du Livre et les polythéistes brûleront éternellement dans le feu de l'enfer. Ce sont les plus vils des créatures » (Commentaire du Coran, classe de 5ème, 1998, p.116).

« La nation musulmane se caractérise par une particularité qui fait d'elle la meilleure nation qui ait été engendrée pour l'humanité. Cette [particularité] consiste dans l'exhortation au bien et l'interdiction du mal » (Commentaire du Coran, classe de 5ème, 1998, p.94).

« Dans le monde d'aujourd'hui, il y a ceux qui professent le judaïsme et le christianisme par imitation de leurs ancêtres, par arrogance et renonciation à la vérité, et ce en dépit de l'apparition de la religion de l'islam qui a remplacé les religions antérieures » (Géographie du monde musulman, classe de 4ème, 1994, p 18).

« Il ne fait aucun doute que la puissance des musulmans irritent les infidèles et répand l'envie dans le cœur des ennemis de l'Islam – chrétiens juifs et autres – en sorte qu'ils complotent contre eux, rassemblent leurs forces, les harcèlent et saisissent la moindre occasion pour éliminer les musulmans. Les exemples de cette hostilité sont innombrables, à commencer par le complot fomenté par les juifs contre le messager et les musulmans dès le début de l'apparition de la lumière de l'Islam et pour finir avec ce qui arrive aux musulmans aujourd'hui une alliance entre croisés et juifs s'acharnant à éliminer l'islam de tous les continents. Les massacres dirigés contre les musulmans de Bosnie-Herzégovine, de Birmanie, des philippines et d'Afrique sont la meilleure preuve de la malveillance et de la haine que ressentent les ennemis de l'islam envers cette religion. » (Géographie du monde musulman, classe de 4ème, 1994, p 32).

« Il est interdit de se lier d'amitié avec les infidèles, de les soutenir ou de les aider d'une quelconque façon. Quiconque leur accorde son amitié s'écarte du chemin de la vérité.... » (Commentaire du Coran, classe de 3ème, 2000 pp 60-61).

« Le djihad pour la cause de Dieu est la voie pour atteindre la victoire et la force dans ce Monde-ci, ainsi que le paradis, dans l'autre monde » (Commentaire du Coran, classe de 3ème, 2000 p 90).

« Les intérêts de la religion sont au dessus de tous les autres intérêts, car ils constituent le pilier du bien aussi bien de ce monde-ci que de celui à venir [...]. Dieu, dans sa miséricorde, a édicté diverses façons de préserver la religion. Entre autres :

- Tuer les apostats et les hérétiques.
- Le djihad pour la cause de Dieu par l'âme et par les biens »

(Jurisprudence islamique, classe de 2<sup>e</sup>, 2001, p 10).

Le premier rapport publié par le Centre de Contrôle de l'Impact de la Paix en collaboration avec l'American Jewish Committee analyse le contenu de 119 manuels scolaires égyptiens pour leurs références aux questions de la paix et «l'Autre», à savoir les chrétiens, les Juifs et l'Occident. Dans ces manuels scolaires, le rapport montre que, «la malice, la cupidité, la trahison, l'exploitation d'autrui, fomenter des dissensions, la tromperie, le racisme, l'arrogance, l'hypocrisie, la tromperie, et l'hostilité - sont tous présentés comme des caractéristiques des Juifs». Par conséquent, il y a une forte probabilité que les enfants éduqués dans cette culture vont développer des stéréotypes racistes et intolérants.

Le deuxième rapport L'Occident, les chrétiens et les Juifs dans les manuels scolaires d'Arabie saoudite, examine 93 manuels scolaires saoudiens. Dans ces textes, les chrétiens et les Juifs sont dénoncés comme des «infidèles», l'Occident est «une société en décomposition en voie de disparition», et les Juifs sont «une nation méchante, caractérisée par la corruption, la malice, le mensonge, la trahison, l'agressivité, et l'orgueil».

voir le rapport de 2008, en anglais :

[http://www.hudson.org/files/pdf\\_upload/textbooks\\_final\\_for\\_pdf.pdf](http://www.hudson.org/files/pdf_upload/textbooks_final_for_pdf.pdf)

ce que les leçons contiennent :

- les Juifs et les chrétiens sont des singes et des porcs, les juifs complotent pour “acquérir le contrôle exclusif sur le monde”,
- les croisades chrétiennes n’ont jamais pris fin, les universités américaines du Caire et de Beyrouth font partie de la continuation des croisades.
- les Protocoles des Sages de Sion sont des faits historiques, et le jour du Jugement “les rochers ou les arbres” appelleront les musulmans à tuer les Juifs.
- Il est permis à un musulman de tuer un «apostat», un «adultère», et ceux qui pratiquent “un des polythéismes principaux”. Les Chiïtes font partie de ceux désignés comme «polythéistes».
- L’une des leçons dit qu’il n’est pas permis de violer le sang, les biens ou l’honneur de l’infidèle qui a fait un pacte avec les musulmans”, mais rien ne précise que cette garantie de sécurité s’étend aux non-musulmans sans un tel pacte.
- D’autres enseignements diabolisent les membres de l’Ahmadiyya et les baha’ie.
- Une leçon de dixième année (classe de seconde) contient un texte qui est maintenant affiché sur le site internet du ministère de l’”éducation, enseigne le meurtre des homosexuels et discute des méthodes pour le faire.

pour un état de la manifestation des signes religieux dans l'enseignement en France, voir

[http://www.mosci.info/pdf/rapport\\_obin.pdf](http://www.mosci.info/pdf/rapport_obin.pdf) (juillet 2004)

voir aussi la déposition d'Yves Bertrand à la commission stasi :

[http://la.revue.item.free.fr/bertrand\\_stasi.htm](http://la.revue.item.free.fr/bertrand_stasi.htm) (juillet 2003)

Endoctrinement des enfants Palestiniens à la haine :

[http://lahuppe.files.wordpress.com/2009/01/endoctrinement\\_enfants\\_palestiniens1.pdf](http://lahuppe.files.wordpress.com/2009/01/endoctrinement_enfants_palestiniens1.pdf)

[http://www.youtube.com/watch?v=AdLP4n0Z10Y&feature=player\\_embedded](http://www.youtube.com/watch?v=AdLP4n0Z10Y&feature=player_embedded)

et enfin quelques considérations psychologiques :

<http://www.dreuz.info/2013/10/psychologie-pourquoi-lislam-cree-des-jihadistes/>

## Les prêches

Tous les liens de cette page renvoient vers le site <http://islamineurope.unblog.fr/>, qui contient une mine de citations montrant ce qui est prêché dans les mosquées françaises :

[la mixite homme-femme est un vice](#)

[le mariage forcé](#)

[sermon sur jesus, les chretiens et des juifs](#)

[les juifs](#)

[conseils de lectures saintes : les femmes, les juifs, le jihad islamique, la guerre sainte](#)

[Quelques livres](#)

[un livre sur les juifs, les femmes, le jihad islamique, la guerre sainte](#)

[Livres sur les juifs et les chrétiens](#)

[que dieu maudisse les juifs et les chretiens](#)

[Jésus va revenir sur Terre pour punir les Juifs](#)

[les musulmans sont superieurs aux chretiens et aux juifs](#)

[les non musulmans sont des souillures, mauvais, sales dans leur croyance](#)

[l'islam, au niveau de la pratique, est la premiere religion d'europe](#)

[la mosquée de poitiers](#)

[Tous les problèmes de la France, c'est à cause de vous](#)

[le groupe ansar al haqq](#)

[la conquete islamique du monde arabe par les freres musulmans](#)

[le halal](#)

[dhani ramadan : l'islam ne connait pas de separation entre le politique et le religieux](#)

[conception de l'etat islamique par tariq ramadan](#)

[tariq ramadan : l'islamophobie c'est un racisme anti-musulman](#)

[tariq ramadan : on est en guerre parce qu'ils nous font la guerre](#)



Plusieurs "chartes de la laïcité" ont été publiées, par des personnalités (Robert Menard, Alain Jupé, ...) et par des entreprises ou organisations (RATP, hôpitaux, mairie de Paris, ...) La multiplicité de ces chartes démontre la nécessité d'en soumettre une synthèse au débat démocratique :

## **Proposition de loi anti radicalité islamiste**

### **Le Conseil Français du Culte Musulman, le Comité de Contrôle de la Radicalité et les imams.**

Les imams ne sont pas au service de pays étrangers mais au service de l'islam en France et des musulmans français, représentés par le CFCM.

1- Dans la mesure où ces textes constituent les fondements de l'islam, le CFCM publie une liste des traductions françaises « reconnues » du coran, une liste des traductions françaises « reconnues » des hadiths et une liste des traductions françaises « reconnues » de la sira (la vie de Mohamed)

2-Tout imam officiant dans une mosquée de France est reconnu par le CFCM.

3-En toutes circonstances, les prêches doivent être faits en français.

Tout imam prêchant en arabe est démis de sa fonction..

4-La formation des imams et des aumôniers musulmans de prison aux valeurs républicaines est validée par un diplôme universitaire spécifique, incluant la maîtrise du français.

5-Le CFCM assure en France et valide la formation théologique des imams et des aumôniers musulmans par un diplôme.

6-Une Commission de Contrôle de la Radicalité (CCR) est créée par le ministre de l'intérieur pour contrôler que les prêches, livres publiés et vidéos diffusées sur le web ne contiennent ni incitation à la haine, ni appel au meurtre, ni prescriptions contraires à la constitution française, ni apologie de ces mêmes faits. Une adresse mail sera définie pour recevoir les signalements de ces signes de radicalité.

7-Les imams, aumôniers et présidents d'associations gérant les mosquées s'engagent à ne pas poursuivre d'activités et à ne pas entretenir des liens avec des associations ou des mosquées, en France ou à l'étranger, appartenant aux courants les plus extrémistes salafiste et Frères musulmans, et revendiquant l'application de la charia, que la cour européenne a jugée incompatible avec la démocratie.

8-Les imams, aumôniers et présidents d'associations gérant les mosquées s'engagent à ne pas diffuser les discours ou faire la promotion des cheikhs ou «savants» saoudiens wahhabites, des cheikhs des Frères musulmans de tous les pays.

9-Les imams, aumôniers et présidents d'associations gérant les mosquées s'engagent à ne pas promouvoir les textes et livres qui prescrivent le jihad guerrier ou la peine de mort pour, entre autres, les apostats, les athées, les adultères ou les homosexuels.

10-Les imams, aumôniers et présidents d'associations gérant les mosquées s'engagent à ne recevoir aucun financement d'un Etat étranger, d'une collectivité d'un Etat étranger ou d'une association étrangère.

11-Il est interdit de détourner l'argent public des communes, départements, régions pour financer la construction de mosquées, lieux de cultes et « centres culturels islamiques »

Les baux emphytéotiques sont un des moyens de détourner l'argent public.

### **L'Apartheid communautariste**

Céder aux revendications communautaristes au nom de la tolérance ou du respect des cultures entraîne un renforcement de l'apartheid voulu par le communautarisme, une rupture du lien social et nuit à la cohésion nationale.

Au nom de ses convictions religieuses, on ne doit pas modifier son comportement en fonction du sexe ou de l'origine de ses interlocuteurs.

La République n'a pas à dicter le « dogme » de quelque religion que ce soit, mais elle a le devoir de mettre un terme aux provocations visant à obtenir des accommodements déraisonnables car créant des territoires perdus par la république.

12-La viande résultant de l'abattage rituel doit être tracée afin de ne pas être imposée aux consommateurs à leur insu, d'autant plus qu'à cette occasion une taxe est prélevée par les autorités musulmanes.

13-Il est interdit de tolérer des plages horaires monosexuées, en particulier dans les équipements sportifs.

La notion de menus dits de « substitution » aux menus religieux est discriminatoire ; Il suffit de proposer à l'occasion un plat de porc et un plat végétarien.

14-Le port du voile intégral, dissimulant le visage (burqa, niqab) est interdit partout dans l'espace public.

15-L'appel public à la prière est interdit, notamment dans la rue, sous quelque forme que ce soit. Les hauts parleurs utilisés à cet effet sont interdits.

16-La pratique du jeûne total, par l'état de fatigue dont il est cause, peut, dans certains métiers, être dangereux (agents de conduite par exemple) les horaires d'après-midi et les congés doivent être conçus en conséquence pendant le ramadan.

### **Le lieu de travail, public ou privé**

Le principe de neutralité conduit à y proscrire toute attitude pouvant manifester une appartenance à une religion ou à une philosophie quelconque. Le principe du vivre ensemble et de respect de l'autre amène à ne pas effectuer de différence de traitement, ni envers les collègues, ni envers la hiérarchie, ni envers les clients, quel que soit leur sexe ou leur origine.

17-A l'exception des entreprises ou associations ouvertement religieuses ou régionalistes, il est interdit, lors du recrutement, de mentionner respectivement des critères religieux ou d'origine dans une offre d'emploi.

18- La prière publique est une manifestation ostentatoire de son appartenance religieuse, elle peut être interdite par l'entreprise sur les lieux de travail, dans tous des locaux de l'entreprise.

C'est le cas dans tous les services de l'état.

19-Il est interdit de refuser de subir une visite médicale du travail ou de n'accepter de la subir qu'à condition que le médecin du travail soit du même sexe que le sien.

20-Il est interdit de faire pression sur ses collègues pour qu'ils adoptent un comportement correspondant aux préceptes de sa confession (en matière vestimentaire, de maquillage, de respect du jeûne...) il est interdit de refuser toute communication ou contact avec des collègues ou client(e)s qui ne s'y conformeraient pas.

21- Distribuer dans l'enceinte de l'entreprise des documents assurant la promotion de ses convictions religieuses et incitant des collègues à les partager est interdit.

22- Décorer de manière visible et ostentatoire son espace de travail d'affiches et d'objets liés à sa religion est interdit.

23- Pour respecter la neutralité à l'égard des clients et usagers, l'employeur peut, dans le règlement intérieur, interdire la prière publique et le port des vêtements ou signes religieux ostentatoires, ségrégationnistes et prosélytes, c'est-à-dire conduisant à se faire immédiatement reconnaître pour son appartenance religieuse en raison de sa dimension excessive (hidjab (foulard islamique), djellaba, Kamis, kippa), et brisant l'harmonie du vivre ensemble, par opposition à un bijou religieux discret (croix, main d'Aïcha, ...).

Lors de l'entretien d'embauche, tout employeur peut demander au futur employé de s'engager dans le contrat à ne pas porter ni manifester ces signes ostentatoires à son poste de travail. C'est le cas dans tous les services de l'état, y compris pour les intervenants extérieurs. C'est le cas dans les écoles et universités publiques, y compris pour les élèves et étudiants, intervenants extérieurs, accompagnateurs (parents ou autres).

### **Le formulaire anti radicalité**

Il faut identifier le terreau idéologique qui forme les radicaux et où ils trouvent leur justification, et il faut exiger des citoyens l'engagement à respecter pour eux-mêmes et pour autrui le droit et les valeurs français, et, pour cela, il est essentiel de refonder une société vertueuse, digne d'être aimée, revendiquant son histoire et pas en état de dénigrement et de repentance perpétuelle, car sinon, qui serait assez fou pour souhaiter s'y intégrer ?

24-Les imams, présidents d'associations gérant les mosquées de France, aumôniers musulmans de prisons répondent positivement à toutes les affirmations du questionnaire de non radicalité, qui proclame le soutien aux valeurs de la république, sinon, ils sont démis de leur fonction. Tout employeur peut demander l'accord du futur employé à ce formulaire, et l'annexer, signé, au contrat de travail. Dans le cas d'interim, stage, ..., le formulaire signé peut également être annexé au contrat. Pour les anciens embauchés, un avenant au contrat de travail, comportant le formulaire anti radicalité et l'engagement de ne pas manifester ni porter des signes religieux ostentatoires, devra être signé après décision de sa mise en œuvre par le comité d'entreprise. C'est le cas pour tous les services de l'état, y compris pour les intervenants extérieurs.

Formulaire anti radicalité :

#### **Liberté**

Il est permis d'analyser et de critiquer une idéologie ou une religion, ce n'est pas un délit. Un musulman désirant quitter l'islam a le droit de le faire sans encourir de châtement.

#### **Egalité**

L'esclavage est interdit.

L'homme et la femme sont égaux en droits.

Une femme n'a pas besoin de descendre un voile sur son visage pour être respectée.

Le port du voile intégral (niqab, burqa) est interdit partout dans l'espace public.

La polygamie, qui consiste à contracter plusieurs mariages simultanés, est interdite.

Les crimes d'honneur, commis pour soi-disant venger l'honneur d'une famille, sont une abomination.

#### **Fraternité**

Le vivre ensemble est basé sur le respect de l'autre et le plaisir des contacts humains.

Pour un homme, saluer ou serrer la main d'une femme ou s'asseoir sur le siège qu'elle a quitté ne nécessite pas de purification.

Prendre comme ami un pratiquant d'une autre religion ou un athée n'est pas blâmable.

#### **Laïcité**

L'état est neutre vis-à-vis de toutes les religions, respecte la liberté de conscience et la liberté de culte et laisse aux responsables religieux, dans le cadre de leurs lieux de culte, le soin d'enseigner la théologie et l'histoire de leur religion, qu'il ne connaît pas et risque de caricaturer.

Le port de signes religieux ostentatoires peut être interdit par l'entreprise. Ils sont interdits pour tous les serviteurs de l'état dans l'exercice de leur fonction.

### **Antiracisme**

Il est interdit de dénigrer un groupe humain, que ce soit un groupe social, ethnique ou religieux, en sous-entendant par exemple que tous ses membres auraient tel ou tel défaut.

Prôner le djihad, qui consiste à faire la guerre aux non croyants, est un délit assimilé à l'appel au meurtre.

La shoa est une réalité : les nazis ont tenté d'éliminer les juifs d'Europe, en particulier dans des camps d'extermination organisés industriellement, c'est un crime contre l'humanité. Le nier ou en faire l'apologie est interdit.

Israël est un état reconnu par l'ONU et, comme tout état, a le droit d'assurer sa sécurité contre les attaques terroristes.

Fin du formulaire, à signer point par point

### **La naturalisation et le droit d'asile**

25- Le droit de vote aux élections locales, régionales, nationales et européennes est indissociable de la citoyenneté.

L'existence de l'UE suppose que :

Celui qui a la nationalité d'un des pays de l'UE est citoyen de l'UE.

Un citoyen de l'UE peut librement élire domicile sur tout le territoire de l'UE.

Un citoyen de l'UE peut se faire inscrire sur les listes électorales de la commune de son lieu d'habitation, se faisant ainsi automatiquement rader de la liste correspondant à sa précédente habitation. Il garde sa nationalité, mais peut demander sa naturalisation. On ne peut être inscrit sur deux listes électorales de pays de l'UE.

La notion de nationalité d'un citoyen d'un pays de l'UE s'est donc fondue dans une citoyenneté de l'UE.

26- Les plus hautes fonctions de l'état (président, ministre, président de l'assemblée et du sénat) ne peuvent pas être confiées à des nationaux d'autres pays (même de l'UE). Pour éviter tout soupçon de conflit d'intérêt, ils doivent avoir abandonné leur bi-nationalité éventuelle une année avant le dépôt de leur candidature.

27- Un délai probatoire de 5 ans sans condamnation est nécessaire pour achever la procédure de naturalisation, qui ne prend donc effet qu'après ces 5 ans.

28- Le ministre de l'intérieur, en coordination avec l'UE, tient à jour la liste des pays réputés assurer un minimum de sécurité et de droits de l'homme et donc ne justifiant pas qu'un citoyen demande le droit d'asile.

29- Passer avec succès le questionnaire de non radicalité est un préalable à l'ouverture de la procédure de naturalisation.

30- L'échec de la procédure de naturalisation entraîne la reconduite au pays d'origine

31- L'échec de la procédure de droit d'asile entraîne la reconduite au pays d'origine ou d'un autre au choix.

32- Informer les employeurs des individus fichés S pour radicalité.

Les individus fichés S pour radicalité sont exclus immédiatement des métiers à risque : police, armée, transports (aéroports), énergie (EDF). Ils doivent être munis d'un bracelet électronique, placés en résidence surveillée et une procédure de déchéance de la nationalité ouverte.

33- Dans les prisons, séparer les détenus radicalisés des autres détenus.

34- Une procédure d'indignité nationale est ouverte pour ceux qui correspondent aux cas suivants :

Celui qui est reconnu par le conseil d'état comme faisant preuve d'un comportement manifestant un défaut de loyalisme à l'égard de la France en agissant en cela comme le national d'un pays étranger, quel qu'il soit, ou comme un membre d'une organisation terroriste.

celui qui est condamné pour un acte qualifié de crime ou délit constituant une atteinte aux intérêts fondamentaux de la nation ou pour un crime ou un délit constituant un acte de terrorisme.

celui qui, exerçant une fonction publique, est condamné pour un acte qualifié de crime ou délit constituant une atteinte à l'administration publique.

celui qui s'est livré au profit d'un État étranger, quel qu'il soit, ou d'une organisation terroriste à des actes incompatibles avec la qualité de Français et préjudiciables aux intérêts de la France. Celui qui, occupant un emploi dans une armée ou un service public étranger ou dans une organisation dont la France ne fait pas partie, en particulier une organisation terroriste, ou plus généralement leur apportant son concours, n'a pas résigné son emploi ou cessé son concours nonobstant l'injonction qui lui en aura été faite par le gouvernement.

Celui qui est condamné pour un acte qualifié de crime ou délit prévu et réprimé par le chapitre II du titre III du livre IV du Code pénal.

35-la procédure d'indignité nationale inclut la perte des droits civiques et sociaux, ainsi que, pour les bi nationaux, la déchéance de la nationalité française, (qu'ils soient nés français ou qu'ils aient acquis la nationalité française, quelle que soit la date de cette acquisition et se termine par l'expulsion à la fin de la peine éventuelle, ou le placement en rétention de sûreté au cas où la deuxième nationalité aurait été perdue ou abandonnée entretemps).

Dans le cas d'un citoyen de l'UE, l'expulsion entraîne l'interdiction de séjour même si le déchu était binational d'un autre pays de l'UE.

36-rendre inaccessibles les sites djihadistes, faisant l'apologie du terrorisme et incitant à la haine des non croyants.

37-placer ceux qui reviennent de Syrie en rétention administrative

### **Annexe 1 : Politique étrangère**

Identifier et nommer son ennemi et ses alliés est un préalable à toute action et permet d'éviter d'avoir une attitude ambiguë avec ces alliés et avec nos propres alliés dans ce combat contre le terrorisme islamique.

38-Abandonner les enclaves aujourd'hui néfastes, vestiges d'un autre temps : enclave de Melilla au Maroc, ile de Léros à la Turquie, ile de Lampedusa à la Tunisie, Mayotte aux Comores.

39-La charia ayant été déclarée par la cour européenne incompatible avec la démocratie, les pays se réclamant de la charia (Arabie saoudite, Qatar, ...) ainsi que ceux qui financent ou abritent les terroristes doivent être continuellement rappelés aux droits de l'homme, et exclus des commissions correspondantes dans les organisations internationales.

40-Les dérives de la Turquie vis-à-vis de la laïcité et des droits de l'homme, en particulier son attitude ambiguë vis-à-vis des frères musulmans, de l'état islamique, des kurdes et des migrants conduisent à repousser sine die l'entrée de la Turquie en Europe.

41-Constituer une coalition internationale pour combattre l'Etat Islamique et les groupes terroristes avec tous les pays luttant effectivement contre eux : Russie, Iran, Syrie compris,

42-Demander à la Turquie de clarifier sa position en ne bombardant pas les kurdes, qui combattent l'état islamique et les groupes terroristes, et en ne menaçant pas les avions de la coalition, qui combattent l'état islamique et les groupes terroristes.

43-Mettre en place le PNR, fichier des voyageurs aériens intra européens

44-Mettre en place des contrôles aux frontières extérieures de l'UE et autoriser les contrôles aux frontières des états de l'UE.

45-Assurer la transparence des flux financiers venant des pays du golfe

46-Faire la lumière sur les trafics de pétrole en Syrie et demander aux services de renseignements de surveiller les convois de camions citernes traversant les frontières de Syrie et d'Iraq.

### **Annexe 2 : Immigration**

Supprimer la pompe aspirante en limitant les aides sociales aux seuls ressortissants français et européens

Définir des quotas annuels par pays d'origine

Conditionner le regroupement familial avec l'exercice d'un emploi

Conditionner l'acquisition de la nationalité française pour les enfants nés en France à la régularité du séjour d'au moins un parent

Conditionner l'acquisition de la nationalité française pour les enfants nés en France de parents étrangers à un choix lors de leur majorité.

Limiter l'Aide Médicale d'Etat aux cas d'urgence

Rétablir le délit d'aide à l'immigration clandestine

### **Annexe 3 : justice**

Supprimer les réductions automatiques de peine

Supprimer les peines de substitutions pour les peines supérieures à 1 an

Rétablir les peines planchers

Expulser les condamnés étrangers ou binationaux condamnés à plus de deux ans

Définir la légitime défense des forces de l'ordre

Suspendre les allocations familiales des familles dont les enfants sont coupables d'absentéisme scolaire systématique ou de trafic de drogue